This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49948 7

Digitized by Google

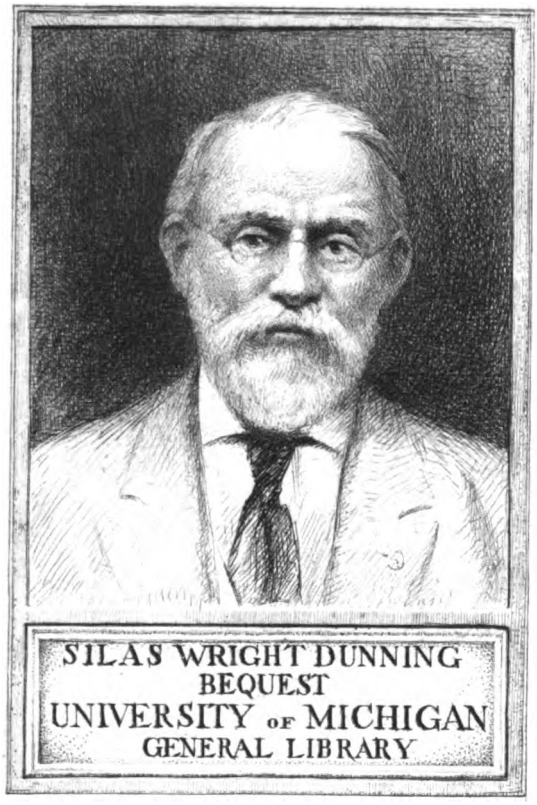

Digitized by Google

DC
611
.B841
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
de Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome XXIX. 2e Série. 2e Année, n° 1

JANVIER 1903.

REVUE de Bretagne

REVUE de Bretagne et de Vendée — REVUE Historique de l'Ouest

RÉUNIES

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Rédacteur en chef*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD, pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

LAFOLYE FRÈRES, ÉDITEURS

MDCCCCIII

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, 2, place des Lices, Vannes.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-20-30
13603

GABRIEL VICAIRE

On a inauguré ces jours-ci, dans le jardin du Luxembourg, à Paris, le buste d'un poète qui se rattache à la Bretagne par toute une partie de son œuvre, l'auteur des *Emaux bressans* et d'*Au Pays des Ajoncs*, Gabriel Vicaire. La cérémonie était présidée par M. Francisque Allombert, ancien député de l'Ain, président du comité, qu'assistaient MM. José-Maria de Hérédia, de l'Académie française, et d'Ardennes de Tizac, chef adjoint du cabinet du ministre de l'Instruction publique, représentant le gouvernement.

Au nombre des discours qui ont été prononcés à cette cérémonie, nous avons plus particulièrement remarqué celui de notre éminent collaborateur et compatriote M. Charles Le Goffic, qui parlait au nom de la Bretagne et des poètes de la Tradition. Nos lecteurs seront certainement heureux de lire à cette place, *in extenso*, ce discours dont l'auteur de l'*Ame Bretonne* a bien voulu faire parvenir les feuilles à la *Revue de Bretagne* et où l'on remarquera dans la péroraison une allusion discrète aux événements contemporains.

Mesdames et Messieurs,

Une voix plus autorisée vous dira tout à l'heure ce que fut l'écrivain dont nous honorons la mémoire. Mais il a semblé au Comité que l'hommage serait in-

Digitized by Google

complet et qu'une part de cette âme charmante risquerait de rester dans l'ombre, si l'on ne rappelait ici qu'à côté du poète, intimement mêlé à lui le plus souvent, il y avait le diligent butineur de légendes et de chansons populaires, l'incomparable metteur en œuvre des *Emaux bressans*, de *l'Heure enchantée* et du *Miracle de Saint-Nicolas*.

Gabriel Vicaire n'est peut-être pas le premier qui ait senti de quelle efficacité serait pour notre poésie le retour à la tradition populaire, « source presque intarissable de rajeunissement ». Gérard de Nerval, avant lui, nous avait entr'ouvert cette Jouvence, mais il avait négligé d'en éprouver les vertus sur lui-même. On en concluait, un peu hâtivement, que l'épreuve était faite et qu'il y avait incompatibilité d'humeur entre l'âme populaire et notre littérature de mandarins.

Les *Emaux bressans* témoignèrent à quel point on se trompait. Du premier coup, presque sans effort, Vicaire avait résolu ce problème, plus compliqué que celui de la quadrature du cercle, d'accorder dans ses vers la naïveté du sentiment avec l'observation étroite, scrupuleuse, des procédés de la technique moderne. On pouvait goûter chez lui, suivant l'expression de Jules Tellier, cette rare union de qualités qui ont coutume de s'exclure : le « faire » le plus subtil et la jeunesse de cœur la plus spontanée.

Grande fut la surprise du public. Plus grande encore celle des critiques, visiblement désorientés et qui commençaient à se demander si nous n'étions pas à la veille d'un renouveau poétique comme celui que marqua pour l'Allemagne, au déclin du XVIIIe siècle, la publication des chansons populaires de Percy et de Herder. Mais l'attitude de chef d'école, l'espèce d'hiérophan-

Digitized by Google

tisme qu'elle implique nécessairement, répugnaient à notre ami. C'était le plus modeste en même temps que le plus malicieux des hommes : il avait horreur de la réclame, des formules et des manifestes. En compagnie de quelques bons amis de lettres qui lui donnaient la réplique, d'un Blémont, d'un Bouchor, d'un Truffier, d'un Beauclair, d'un Frémine, d'un Gineste, d'un Quellien, il continua de mener, par les garennes et les sentes, le branle fleuri de ses chansons. Où elles passaient, l'air s'épurait : le joli ciel de France, masqué par les brumes pesantes du symbolisme, se dégageait comme par enchantement.

Il arriva que le caprice de sa muse le mena jusqu'en Bretagne. Je ne saurais l'oublier ici. Pour être franc, Vicaire n'était point sans inquiétude le jour qu'il pénétra, un peu par effraction, sur cette terre réservée de la Légende et de la Foi. Quel accueil l'Ancêtre aux cheveux gris, penchée sur ses sources miraculeuses, repliée dans son deuil millénaire, ménageait-elle à ce poète de toute grâce et de toute légèreté? N'allait-elle point crier au sacrilège? A l'audacieux qui venait troubler le songe de son dernier soir ne répondrait-elle point, comme Renan jadis à un poète de combat : « Jeune homme, la Bretagne se meurt. Ne troublez point son agonie? »

Messieurs, il y avait une vertu magique dans les vers de notre ami. Il parut, il chanta, et tout de suite la triste aïeule s'apprivoisa. Elle lui délégua son vieux saint national, Yves-de-Vérité, que les Bretons nomment Ervoan Héloury, et messire saint Yves, en sa qualité d'avocat-juré, s'acquitta fort bien de l'ambassade. Vous n'avez point oublié les paroles pleines d'onction qu'il fit entendre à notre ami :

Digitized by Google

— « Que tu viennes de France ou d'un monde inconnu,
Que tes pieds aient foulé la plaine ou la montagne,
Mon fils, je te salue au nom de la Bretagne :
Entre sur mon domaine et sois le bienvenu !

Nos genêts d'or, nos clairs ajoncs, nos blanches roses,
Si tu comprends leur âme, enchanteront tes yeux ;
Notre mer te dira le secret des aïeux ;
Ecoute-la parler ! Elle sait bien des choses...

Vois ! La sainte Bretagne a pour toi revêtu
Sa parure d'ajoncs, son manteau de bruyères.
Un esprit bienfaisant respire dans ces pierres ;
De ces mille fleurs d'or s'exhale une vertu.

C'est un rêve d'argent qui bat le pied des roches ;
D'angéliques parfums s'élèvent du ravin ;
Et, comme un frais écho du royaume divin,
Dans l'azur infini passe le chant des cloches.

O mon fils, c'est ici la terre de beauté,
C'est le pays d'amour où le soleil se couche.
Si quelque chant léger s'envole de ta bouche,
Qu'il soit fait d'innocence et de simplicité ! »

« Ainsi soit-il ! » répondit dévotement notre ami. Et ce ne fut point sur ses lèvres une vaine formule de politesse. Vicaire avait reçu le baptême breton ; saint Yves lui avait imposé les mains : il eut désormais deux petites patries, en plus de la grande, sa Bresse et la Bretagne. Il avait chanté la première dans les *Emaux bressans* ; il chanta la seconde dans *Au Pays des Ajoncs*.

Vous savez que notre ami avait planté sa tente à La Clarté, sur ce promontoire de la côte bretonne d'où l'œil embrasse le plus merveilleux paysage marin qui soit peut-être au monde : le chaos du Skevel, les fiords des Traoiero, Ploumanach, Meur-Ruz, Trégastel, les

Digitized by Google

Sept-Iles, pays de silence et d'effroi, mais fleuri d'une prodigieuse végétation lithique dont Vicaire a su faire passer dans ses poèmes les tonalités tour à tour grises jusqu'à l'effacement et somptueuses jusqu'à la violence. C'est de la contemplation assidue de ce paysage tourmenté que sont sorties tant de belles pièces, comme *Keris*, le chef-d'œuvre peut-être de Gabriel Vicaire et qui témoigne combien, chez ce poète d'une verve si gauloise, il y avait de mélancolie frémissante et cachée.

Ainsi la Bretagne l'avait à ce point adopté, pétri et refondu, si l'on peut dire, que les Bretons se reconnaissaient en lui et le saluaient comme un de leurs bardes nationaux. Ils m'ont prié d'être leur interprète, de joindre leur hommage à celui des poètes de la tradition française et de le déposer au pied de ce monument. S'il est vrai que nos jours soient comptés et que l'heure soit venue où la vieille Ame Bretonne doive s'en aller de ce monde, ce lui est une consolation, au milieu de l'ingratitude universelle d'avoir trouvé un refuge momentané dans l'œuvre de Gabriel Vicaire : accueillie comme une seconde mère au foyer du poète, elle n'oubliera point cette halte suprême sur le chemin de l'exil ; elle paiera d'une reconnaissance éternelle cette hospitalité passagère ; elle associera son nom à celui des plus illustres et des meilleurs de ses enfants.

CHARLES LE GOFFIC.

Digitized by Google

LE 10E LÉGER

ET LA

RÉVOLUTION DE JUILLET 1830

A NANTES

I

Parti de Lille où il tenait garnison, pour venir remplacer à Nantes le 15e de ligne, le 10e Léger faisait étape à Angers le 2 avril 1830 et, le 5, entrait dans nos murs (1).

Constitué à deux bataillons, le 10e régiment d'infanterie légère, aujourd'hui 85e de ligne, avait à sa tête le colonel François-Joseph Deshorties. Les officiers supérieurs sous ses ordres étaient le lieutenant-colonel Boucquel de Beauval, les chefs de bataillon Mompez et de Coullibœuf et le major Clemanson, après lesquels prenait rang l'abbé Candebat aumônier. Au nombre des capitaines figuraient MM. Louis Mattei, que nous retrouverons, et P.-J. Van Iseghem, dont le nom est encore honorablement porté dans notre ville (2).

Le nouveau corps ne résida pas longtemps à Nantes, mais il s'y trouva fatalement engagé dans des événements profondément déplorables : d'abord une page sanglante de nos annales, puis une équipée malheu-

(1) Voyez les journaux de Nantes : *L'Ami de la Charte* (no du 4 avril) et *Le Breton* (no du 6 avril).

(2) *Annuaire militaire pour 1830.*

Digitized by Google

reuse. Les faits peuvent être jugés à des points de vue divers ; toutefois, hâtons-nous de le dire, l'honneur du régiment n'en saurait être aucunement terni. Nul, lorsqu'ils se produisirent, ne songea à le blâmer ; plus d'un même l'excusa publiquement.

Les incidents dont Nantes fut alors le théâtre ont eu peu de narrateurs contemporains. L'un d'eux cependant, le docteur Guépin, activement mêlé aux événements, nous en a laissé plusieurs récits assez étendus. Le premier en date, bien qu'elle n'y soit pas exprimée, est intitulé : *Evénements de Nantes, pendant les journées des 28, 29, 30 et 31 juillet 1830*, par plusieurs témoins oculaires. Au profit des victimes. In-18 de 32 p. M. Péhant, dans son excellent *Catalogue de la Bibliothèque de Nantes*, n° 50951, nous apprend que cet opuscule a été rédigé par le docteur Guépin. Exact comme il l'était, on peut en croire l'auteur du Catalogue, qui d'ailleurs a connu Guépin. Celui-ci est naturellement revenu sur la Révolution de juillet dans ses *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes*, 1832, puis dans son *Histoire de Nantes*, 1839. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur, à part quelques réflexions et deux ou trois détails accessoires, n'a fait que rééditer son récit de 1832. Quant à la narration de la plaquette *Evénements*, elle est indépendante de celle des Histoires qui lui ont succédé. On y trouve des particularités intéressantes non reproduites par l'auteur dans ses travaux suivants ; d'un autre côté, l'anonymat et la multiplicité des collaborateurs de l'opuscule ont permis à Guépin de se nommer pour certains faits auxquels il prit personnellement part. Dans les Histoires, de nouveaux renseignements l'ont mis à même de mieux proportionner son récit ; mais on y sent parfois l'arrangement et la pose : témoin les

Digitized by Google

quelques paroles que, monté sur un monceau de moellons, Guépin adresse à la foule ameutée : « Notre cause est juste, mes amis, mais nous devons attendre ; rapportons-nous-en à l'honneur de M. le Maire ; si par hasard il nous trompe, nous savons ce que nous aurons à faire (1) ; » paroles qui sont devenues un vrai petit discours : « Citoyens, prenons garde d'être trompés, etc. (2). » Dans une circonstance aussi grave, la brièveté est beaucoup plus naturelle ; la leçon des Histoires et l'observation qui suit : « Cette harangue produit effet : le peuple s'arrête et députe l'orateur (Guépin) vers le maire », ont quelque chose de bien théâtral.

Quoi qu'il en soit et bien que, pour la période en question, il ne semble pas s'être beaucoup servi des documents, mais avoir simplement fait appel à ses souvenirs, les récits de Guépin sont très précieux.

Lescadieu et Laurant dans leur *Histoire de la ville de Nantes et des guerres de la Vendée*, 1836, n'ajoutent que quelques traits aux narrations de Guépin. Les deux journaux de Nantes, *L'Ami de la Charte* et *Le Breton*, tant par leurs chroniques que par les pièces officielles qu'ils insèrent, nous ont procuré de nombreux renseignements. Malheureusement, si nous avons eu à notre disposition la collection complète du *Breton*, il manque quelques numéros à celle de *L'Ami de la Charte* conservée aux Archives municipales et nous n'avons pu y suppléer : toute l'année 1830 faisant défaut sur les rayons de la Bibliothèque de la ville.

Les archives municipales de Nantes ont fourni la meilleure part de nos documents inédits, notamment le

(1) *Evénements*, p. 12-13.
(2) *Essais historiques*, p. 322 ; *Hist. de Nantes*, p. 580.

Digitized by Google

Rapport de la Commission d'enquête pour les récompenses nationales à décerner aux victimes des événements de juillet et à ceux qui y ont participé. Les archives départementales, les manuscrits de la bibliothèque de Nantes et les registres d'entrée de l'Hôtel-Dieu, mis obligeamment à notre disposition par les secrétaires, MM. Vincent et Nau, ont servi à compléter nos recherches. M. P. de Lisle, conservateur des collections Dobrée, nous a fourni deux autographes et M. Marion de Procé, petit-neveu du général Dumoustier, dont le nom reviendra souvent dans cette étude, nous a remis, avec quelques notes, la copie d'une lettre de son parent. On la trouvera vers la fin de notre travail. L'original de cette missive écrite par Dumoustier au ministre de la guerre, fut acheté à Paris, chez un marchand d'autographes, par le général Mellinet qui le donna à M. Marion de Procé.

Dès le début de nos recherches, nous avions été frappé par le passage suivant d'une lettre envoyée le 13 août à Dumoustier par le ministre de la guerre : « Général, Le Roi m'a fait le renvoi de votre lettre du 9 de ce mois, par laquelle vous rendez compte de ce qui s'est passé à Nantes depuis le 27 juillet dernier, ainsi que des dispositions que vous avez faites, soit en votre qualité de commandant de la 12e division militaire, soit antérieurement aux ordres qui vous ont investi de ce commandement. Sa Majesté a donné une entière approbation à tout ce que vous avez fait jusqu'ici (1). » Un semblable récit de Dumoustier eût été d'une importance extrême pour contrôler les relations de Guépin et les documents non militaires. Sa place

(1) *L'Ami de la Charte*, du 16 et *Le Breton*, du 17 août 1830.

Digitized by Google

naturelle étant aux archives de la Guerre, nous avons eu recours à l'obligeance de notre compatriote et ami M. Lemoine, bibliothécaire au Ministère de la Guerre; mais, malgré tous ses soins, la lettre du 9 août, si intéressante pour nous, ne s'est point retrouvée dans son dépôt, et aux Archives nationales nous n'avons pas été plus heureux. Peut-être a-t-elle subi le sort de celle dont nous parlions plus haut, adressée le 5 septembre 1830 par le même Dumoustier au même ministre et rencontrée par le général Mellinet dans les portefeuilles d'un marchand. S'il en est ainsi, on peut espérer qu'après bien des vicissitudes elle finira par avoir asile dans quelque collection publique où on la retrouvera.

Nos démarches au Ministère de la Guerre et auprès du colonel du 85e de ligne (ancien 10e Léger), actuellement à Cosne, nous ont du moins procuré une compensation à la perte du rapport de Dumoustier du 9 août. Après diverses formalités, on nous a communiqué un Extrait de l'historique de l'ex-10e, rédigé en 1877, Historique qui ne semble pas avoir été publié. A défaut des pièces officielles utilisées pour sa composition et qui doivent se trouver à Cosne, les quatre pages de l'Extrait sommaire nous ont fourni des faits précis qu'on ne rencontre pas ailleurs. A la vérité, il s'est bien glissé dans cette relation certaines particularités douteuses, écho des bruits alors en cours; mais l'ensemble de ses renseignements empruntés aux ordres de service ne peut être suspecté.

Digitized by Google

II

On sait que Charles X, aux prises avec des difficultés politiques, édicta en juillet 1830 des Ordonnances restreignant diverses libertés, celle de la presse notamment, et qu'à Paris il s'en suivit des luttes sanglantes qui amenèrent la chute du trône.

A Nantes l'autorité était alors représentée par le général comte Despinois, commandant la 12e division, le baron de Vanssay, préfet, et M. Louis Levesque, maire.

C'est le 29 juillet que les Ordonnances de Charles X furent affichées sur les murs de la ville.

Le soir, pendant qu'au théâtre on joue le vaudeville Darwed ou les Représailles, l'opéra Euphrosine et Coradin et la comédie l'Hôtel garni, des rassemblements se forment sur la place Graslin, sise devant le théâtre. A l'intérieur et à l'extérieur de la salle, quelques cris de Vive la Charte, vive la liberté, sont poussés. Le général qui n'était pas sans craindre l'issue de ces premières manifestations, que les mouvements des Parisiens, connus à Nantes, ne pouvaient qu'aggraver, crut devoir faire intervenir la force armée. A six heures et demie — les représentations commençaient alors vers six heures — un ordre de la Division enjoint au colonel Deshorties d'envoyer un détachement devant la Comédie pour réprimer des désordres publics. Un instant après un second détachement de même nombre est aussi demandé. Conduits par un chef de bataillon, les soldats parviennent sur la place (1). Un piquet de gen-

(1) Extrait de l'historique du 10e Léger.

Digitized by Google

darmes à cheval s'y trouve également et ces forces assez considérables font évacuer le centre du terrain.

Ce fut le signal d'un redoublement de cris au dehors et lorsque le public sortit du spectacle, l'agitation augmentant, les tambours battent la charge et les gendarmes font avancer leurs chevaux jusque sur les marches du théâtre, paraît-il. Des pierres sont lancées sur les cavaliers et sur les fantassins ; on opère des arrestations et ces scènes tumultueuses ne prennent fin que vers minuit.

D'un côté, un certain nombre de gendarmes étaient blessés ; cinq d'entre eux, dont le brigadier Reverchon, le furent assez grièvement pour entrer à l'hospice, d'où ils sortirent entre le 5 et le 13 août (1). Quelques hommes du 10e Léger reçurent également des pierres, notamment un carabinier sérieusement atteint (2). D'autre part, seize individus (3) avaient été saisis et enfermés à la prison du Bouffay. Nous en possédons encore la liste (4) ; mais comme elle ne donne que les noms et prénoms des prisonniers, il est impossible de savoir à quelle classe appartenaient ceux qui payèrent pour l'ensemble. L'un d'eux cependant, le premier sur la

(1) Registres de l'Hôtel-Dieu.

La relation anonyme rapporte que l'un d'eux fut atteint d'un coup mortel (*Evénements*, p. 8) ; mais Guépin ne fait plus mention dans ses ouvrages postérieurs, de ce fait que nos documents n'ont pas confirmé.

(2) Historique du 10e Léger.

(3) C'est le nombre des personnes portées sur la liste dont nous parlons ici. La première relation donne le chiffre de 18 ; plus tard, Guépin, Lescadieu et Laurant diront 15 jeunes gens. Quant au nombre de 30 arrestations indiqué dans l'Extrait de l'historique du 10e, il est manifestement exagéré, à moins qu'il ne faille l'entendre d'arrestations opérées et non maintenues.

(4) Bibl. de Nantes, ms. fr. 1412, pièces 1 et 4.

Digitized by Google

liste des détenus, nous est un peu plus connu. C'était un nommé Méas, *aliàs* Méan, né à Péaule (Morbihan), âgé de 40 ans, père de famille et exerçant, rue de la Bastille, la profession de cordonnier. Plus tard, lors de l'enquête, seul des prisonniers du 29 juillet, il fit valoir ses droits aux récompenses nationales et la Commission, qui fut très large, lui octroya une médaille. Taupier, plombier mécanicien, et Bouëdron, commis journaliste chez la veuve Mangin, tous deux âgés de 24 ans, ne furent pas arrêtés. Le premier, qui avait désarmé un gendarme, et le second déployé beaucoup d'énergie pendant le rassemblement du 29, obtinrent même la croix de juillet; mais ils y avaient d'autres titres. Taupier fut blessé le lendemain sur la place Louis XVI, Bouëdron s'y trouva également après avoir travaillé aux barricades.

III

Le 30 juillet, la municipalité faisait placarder l'arrêté suivant : « Le Maire, considérant que la tranquillité de cette ville a été gravement troublée dans la soirée d'hier par des attroupements nombreux et des cris séditieux et insultants pour l'autorité, et même par des voies de fait contre la force armée, que de pareils excès compromettent la sûreté et les propriétés des habitants, qu'il est de son devoir de protéger, et que ces désordres doivent être promptement réprimés, Arrête : Art. 1er. Il est défendu de former des rassemblements dans les rues et sur les places publiques; ils seront, s'il s'en forme, après les sommations de droit, dissipés par la force

Digitized by Google

publique et les délinquants seront arrêtés et poursuivis conformément aux lois. Les citoyens paisibles sont invités à ne pas stationner en groupe dans les rues et les places publiques. » Il était en outre prescrit de fermer les magasins et cafés, particulièrement dans le quartier Graslin, à huit heures du soir au plus tard, aux étrangers de produire leurs passeports à la première réquisition, aux marins du commerce et aux mariniers de ne point quitter leurs navires et leurs bateaux (1).

D'autre part, le maire écrivait à l'entrepreneur de l'éclairage : « Je crois nécessaire, dans la circonstance actuelle, de faire éclairer la ville sans aucun égard pour les phases de la lune. Je vous autorise en conséquence à faire allumer les reverbères depuis la chute du jour jusqu'à 3 heures du matin, cette nuit et les deux suivantes et jusqu'à nouvel ordre (2). »

De son côté, l'autorité militaire prenait ses dispositions. Le régiment était consigné dans la caserne de la Visitation et le général de Cheffontaines écrivait au colonel Maillard, directeur d'artillerie à Nantes : « J'ai l'honneur de vous prévenir que M. le Lieutenant-général [Despinois] a décidé que deux compagnies du 10e Léger entreraient aujourd'hui 30, dans la matinée, avec armes et bagages, au château de Nantes pour y tenir garnison jusqu'à nouvel ordre (3). » Cette mesure n'était pas inutile. On savait en effet que quelques artilleurs seulement gardaient le château, et le soir du 30 une attaque dont nous parlerons fut tentée contre lui.

(1) Arch. munic. D², Affiches administratives, à la date, et Reg. des arrêtés, f° 238 v°.

(2) Arch. mun., D², Reg. de correspondance.

(3) Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièces 3.

Digitized by Google

Le général Despinois n'avait pas attendu au dernier moment pour faire venir à Nantes les troupes de cavalerie dont la ville était alors dépourvue (1). A ce propos, le maire adressait, le 30, à M. de Messey, sous-intendant militaire, le billet suivant : « Conformément à votre lettre de ce jour, je me suis empressé d'assurer le logement des 3 escadrons de cuirassiers (2) dont vous m'annoncez l'arrivée, et je vous fais connaître ici les quartiers que j'ai choisis : 1er arrt, de la route de Rennes au Marchix jusqu'aux Hauts-Pavés, 134 chevaux; 3e arrt, 2e division, quartier de la Commune, 66 chevaux. Total : 200 chevaux. Les hommes sont logés à proximité des chevaux. Dans la distribution des logements, j'ai compris l'écurie des Pénitentes pour 30 chevaux ; j'en mettrai aussi 50 à l'abattoir, si cela peut se faire (3). » On verra tout-à-l'heure que ces mesures restèrent vaines : les cuirassiers n'ayant pu effectuer leur entrée à Nantes.

(*A suivre.*) RENÉ BLANCHARD.

(1) Il est assez piquant de rapprocher cette pénurie en 1830 de soldats à cheval dans une grande cité où ils sont si utiles en cas de troubles, d'un fait analogue qui se produisit à Nantes en juin 1869, d'autant que nous y retrouvons mêlé le nom de Guépin. Celui-ci venait d'être battu aux élections par M. Gaudin. Ce résultat occasionna pendant trois jours de graves désordres. Il fallut appeler, pour seconder les malheureux gendarmes débordés et exténués, deux escadrons du 11e Dragons, de Niort à Nantes où ils arrivèrent alors qu'il n'y avait plus besoin de leurs services.

(2) Ils faisaient partie du 9e régiment.

(3) Arch. mun., D², Reg. de correspondance.

Digitized by Google

BRIZEUX MIS EN MUSIQUE[1]

Parmi les compositeurs qui sont inspirés de Brizeux, nous avons nommé deux grands prix de Rome : Hector Berlioz et Victor Massé. En voici un troisième, encore un Breton — un Nantais cette fois — M. Bourgault Ducoudray.

Ce musicien que l'école moderne revendique hautement à juste titre pour tant d'œuvres symphoniques ou chorales, pour son *Stabat*, pour ses opéras *Bretagne* et *Thamara* ; que tous les musiciens, sans distinction d'école admirent pour son enseignement si remarquable au Conservatoire où il professe l'histoire de la musique, en même temps que pour ses recherches savantes sur la musique ancienne ; que ses trente mélodies bretonnes avec paroles françaises de Coppée ont rendu populaire parmi tous ses compatriotes, l'Union régionaliste s'honore de le compter parmi ses adhérents de la première heure.

Lui aussi a voulu payer son tribut d'hommages à la gloire du grand poète et la simplicité des vers n'a pas été un obstacle à la richesse des accords. Nous avons de lui trois œuvres éditées sur des vers de Brizeux : la *Chanson de Loic*(2) — trois fois nommée — pour ténor ou soprano — ai-je besoin de dire que c'est la meilleure des trois versions ? — les *Goëlands* (3) — également trois fois nommée — chant maritime pour soprano, ou basse chantante où il rivalise avec Emile Durand, enfin le *Chant des Pêcheurs* (4), duo pour soprano et mezzo-soprano.

Le *Chant des Pêcheurs* est extrait du poème les *Pêcheurs* des *Histoires poétiques*. Je ne puis résister au plaisir de vous en citer quelques strophes :

(1) Voyez la *Revue* de décembre 1902.
(2) Recueil de six mélodies. (Heugel.)
(3) Hamelle, éd.
(4) Choudens.

Digitized by Google

Ah ! quel bonheur d'aller en mer.
Par un ciel chaud, par un ciel clair
La mer vaut la campagne.

. . . . . .

Dans chacune des mélodies, M. Bougault Ducoudray, par une ingénieuse combinaison des rythmes qui donne à ses chants quelque chose de vague et d'indécis comme les vieux airs du terroir breton, a rajeuni le charme des strophes qu'il a si brillamment enchâssées.

Dans le *Chant des Pêcheurs* la plus suave harmonie imitative nous emporte sur les vagues, au large, dans le vent, et c'est toujours le joli refrain qui donne le bercement à la barque :

Le bon Jésus marchait sur l'eau
Va sans peur, mon petit bateau.

Du même auteur encore cinq œuvres, mais inédites, sur des vers de Brizeux : *Fête aux champs*, *la Fleur d'or*, *les Fleurs et les Vers*, (ces trois pièces tirées de la *Fleur d'or*), la *Chanson de l'Ermite* et les *Derniers Bretons*, chœur chanté avec tant de succès il y a quelques années au concours de Morlaix par le choral Vannetais ; nous ne pouvons que souhaiter l'apparition de ces œuvres auxquelles, sans nul doute, les passionnés de la musique bretonne feront un chaleureux accueil

L'étude, que j'ai faite il y a deux ans à l'occasion du congrès de Guingamp, de Pierre Thielemans, musicien breton par la vie et les œuvres, sinon par la naissance, m'a révélé deux compositions de haute valeur avec des paroles de Brizeux *Les Bretons*, chœur à 4 voix d'hommes sur les derniers vers de *Marie*, et la *Harpe*, mélodie écrite sur la seconde pièce des *Histoires poétiques*.

Enfin quand j'aurai encore signalé quelques œuvres

Digitized by Google

publiées : de M. Paul Porthmann, un critique musical du *Progrès artitisque*, dont la famille est d'origine bretonne : la première *Chanson de Primel*, la *Chanson du Cloutier* et *Baisse tes grands yeux*, strophes *à Diana* sous lesquelles le musicien a brodé une phrase exquise ; de M. l'abbé Abel Soreau, professeur au collège Saint-Stanislas de Nantes, le *Chant du Blé* écrit sur le *Chant des Moissonneurs*, mélodie pleine de vigueur et de couleur locale, pour mezzo-soprano ou baryton avec chœurs ad libitum ; quand j'aurai dit qu'il existe : de Kreutzer, le neveu du grand Kreutzer et l'intime ami de Berlioz tout un album sur les poèmes de Brizeux, album non édité mais gravé à Leipsig avec, sur la couverture, une eau-forte de M. Paul Chardin à qui plusieurs écrivains bretons doivent l'illustration remarquable de leurs ouvrages ; de M. de Kerdrel, une quatrième version, inédite aussi, de la *Chanson de Loïc ;* de René Saïb une mélodie à deux voix, non publiée également sur la *Fleur d'or* ; quand j'aurai noté un concours qui eut lieu il y a plusieurs années sous le patronage d'une société artistique nantaise le *Grillon* pour mettre en musique la *Chanson de l'Ermite*, où si je ne me trompe, M. Bachmann eut le prix ; pour clore la série des œuvres vocales, il ne me restera plus qu'à parler d'une seule mais de la plus belle sans doute, celle qui, depuis les quelques années qu'elle a paru, a déjà fait son tour de France, et fera sans doute chanter bien loin et pendant bien longtemps les vers de Brizeux : la *Procession* de César Franck, pour chant et orchestre.

Beaucoup ignorent encore la personnalité de cet artiste éminent, de ce maître si modeste, qui ne connut guère le succès qu'à la veille de sa mort. Parce qu'il fit école et que d'ardents défenseurs provoquèrent peut-

Digitized by Google

être maladroitement des jalousies farouches, parce que surtout, ne voulant jamais faire la moindre concession au public, il se réfugia dans les régions sereines de l'art plutôt que de battre monnaie avec son génie, ses œuvres ne sont pas encore très répandues dans le grand public. Mais déjà ses oratorios tels que *Ruth*, la *Rédemption*, les *Béatitudes*, ses poèmes symphoniques *Psyché*, *Rebecca*, le *Chasseur maudit* sont cités comme des chefs-d'œuvre par tous les musiciens, et son nom est inscrit à côté de ceux des purs classiques, des Beethoven et des Schumann

Voici les vers de Brizeux :

Dieu s'avance à travers les champs.
Par les landes, les prés, les verts taillis de hêtres
Il vient suivi du peuple et porté par les prêtres ;
Aux cantiques de l'homme, oiseaux, mêlez vos chants ;
On s'arrête. La foule autour d'un chêne antique
S'incline en adorant, sous l'ostensoir mystique ;
Soleil, darde sur lui tes longs rayons couchants !
Vous, fleurs, avec l'encens, exhalez votre arome
O fête ! tout reluit, tout prie et tout embaume !
Dieu s'avance à travers les champs !

Ce paysage est un des petits tableaux du *Journal rustique* publié dans les *Histoires poétiques*, où Brizeux a noté, dans une forme impeccable, ses impressions au jour le jour. Dans la musique de Franck que, pour bien apprécier, il faut entendre avec les ressources orchestrales, on sent vibrer les rayons du soleil, monter les parfums de l'encens, s'exhaler l'arome des fleurs, passer dans les airs la joie et la prière, et cette voix mystique qui s'élève est comme le large hosanna des prêtres à l'ostensoir qui bénit la foule. Chaque fois qu'il m'a été donné d'entendre cette œuvre, soit à Paris, soit à Angers, l'effet produit sur les auditeurs a

Digitized by Google

été magique, l'élan irrésistible. Et l'on s'étonne en lisant les quelques vers de Brizeux qui sont pourtant un petit chef-d'œuvre que l'image qui n'occupe qu'un coin de page puisse rayonner de tant d'éclat. N'est-ce pas la meilleure preuve que ce serait une erreur pour les musiciens de ne pas admettre d'autre rythme que les strophes régulièrement cadencées? Ici nous avons un poème de dix vers, et la phrase musicale s'élargit du premier au dernier en un superbe crescendo. C'est d'ailleurs le génie de la rénovation wagnérienne d'avoir su donner de nouveaux moules à la pensée musicale en rompant avec la routine et certains préjugés d'école.

Toutes les œuvres que j'ai énumérées jusqu'ici ne sont écrites qu'avec chant. Brizeux a cependant son symphoniste, et ce n'est pas un faible mérite à mes yeux d'avoir pu éveiller les recherches harmoniques d'un raffiné tel que M. Guy Ropartz. L'auteur de la remarquable partition de *Pêcheur d'Islande* n'a pas écrit pour la scène depuis qu'il est directeur du Conservatoire de Nancy, mais, à l'exemple de son maître César Franck, il s'est livré à la *musique pure*, écrivant des symphonies et de la musique de chambre.

En outre, sous le titre *Paysages bretons*, ce poète musicien, dont le charme est si subtil, a noté des impressions musicales à l'orchestre. Ces *Paysages bretons*, tous d'après Brizeux, sont : *A Marie endormie*, la *Fleur d'or*, *Les Landes* et le *Convoi du fermier*. Les quatre ont été exécutés soit à Paris, chez Lamoureux, chez Colonne, à la Société Nationale, soit à Angers, Nantes, Nancy, etc. Un seul, *Les Landes* (1), a été publié. Il porte comme épi-

(1) Baudoux.

Digitized by Google

graphe un seul vers, le premier du livre *Les Bretons* :

J'entends au loin, j'entends les Landes s'éveiller.

Voici le jugement porté par Louis Tiercelin au lendemain de la première audition de cette symphonie à Angers. Il est d'autant plus impartial que l'ami faisait des réserves sur les autres œuvres du même auteur exécutées au même concert.

« C'est Bourget, je crois, qui a dit : un paysage est un état d'âme. Voilà la vraie épigraphe de votre œuvre ; ce doit être votre devise artistique. Vous avez voulu peindre la lande bretonne, avec ses vagues bruits et ses molles lumières. A travers ses bruyères humides et ses ajoncs couverts de fines toiles argentées, dans le bouillard matinal que va percer bientôt le pâle soleil d'automne, un poète promène la mélancolie de ses pensées dans la mélancolie du paysage breton. Vous avez si sûrement rendu cette impression voulue que j'en ai senti l'enveloppement irrésistible. C'était moi qui me promenais sur cette lande, c'était moi qui étais triste dans le ciel embrumé ; vous m'avez transporté en Bretagne et vous avez mis en moi l'âme de votre promeneur. Vous m'avez ému jusqu'aux larmes.

« Quand la musique arrive à cette intensité d'effet, c'est de la vraie, de la bonne et de la grande musique. »

Je rapproche ces lignes de celles qui ont été publiées par l'un des plus éminents critiques parisiens, Alfred Bruneau, lors de la première audition à Paris :

« Le poème symphonique de M. Guy Ropartz, *Les Landes,* est un tableau dont la profonde et saisissante mélancolie me séduit infiniment, on y reconnaît en maints endroits l'influence de César Franck, le maître spirituel, sinon effectif de la plupart des compositeurs

Digitized by Google

de notre génération. Une lourde et rude et noire tristesse qui, grandissant jusqu'à une sorte de lyrisme farouche, atteint à la véritable grandeur, plane, pèse, dominatrice sur ces quelques pages où chante, par la voix sonore des basses, les stridentes sonorités des cuivres, les naïfs appels populaires du hautbois, la désolation grandiose et sereine des beaux pays de Bretagne. Déjà dans la partition de *Pêcheur d'Irlande*, M. Ropartz avait montré son émotion d'artiste en face de la nature large et fruste qu'il affectionne. Je préfère cependant, et de beaucoup *Les Landes* aux autres œuvres, que je connais de lui et j'ai plaisir à noter ici l'accueil chaleureux qui vient d'être fait à son nouveau poème orchestral. »

J'ai tenu à transcrire ici ces jugements parce qu'ils marquent l'éclosion d'un talent à ses débuts, pour lequel il est maintenant superflu de faire des vœux, mais que tous les compatriotes de M. Guy Ropartz verront s'épanouir avec joie.

Je ne connais pas le poème symphonique exécuté sous le titre le *Convoi du fermier*. Voici les vers saisissants des *Bretons* dont il s'est inspiré.

Ainsi dans le brouillard, au son lointain du glas
S'avançait le cercueil, traversant pas à pas
Les marais, les coteaux et cette lande verte
Dont la plaine de Scaer vers le sud est couverte !
Et la cloche du bourg disait toujours : Va-t'en
Corps mort, va-t'en vers Dieu ! corps mort, Jésus t'attend !

Cette œuvre va paraître incessamment (1), mais sous le titre : *La Cloche des Morts*.

J'en ai fini, Mesdames, Messieurs, heureux si

(1) Chez Baudoux, de même que *Les Landes*.

Digitized by Google

j'avais pu, en vous parlant de Brizeux et en vous montrant son œuvre sous un jour nouveau, contribuer quelque peu à les faire encore connaître et aimer davantage. Pourtant dans une causerie sur *Brizeux mis en musique*, je ne puis passer sous silence des traductions faites pour de vieux chants Bretons comme la *Marche de Lez Breiz*, non plus que la musique populaire qui s'est faite, dans nos campagnes, la messagère de tant de poésies charmantes écrites par notre poète dans sa langue natale. Comme l'a dit M. Auguste Cavalier, dans une étude publiée dans *Les Contemporains*, l'œuvre en langue bretonne de Brizeux est trop peu connue. Brizeux a pourtant composé tout un livre avec beaucoup de soin et l'a mis lui-même en musique, si l'on peut dire, puisqu'à plusieurs de ces pièces, il a assigné un air : tel le *Chant des Bretons* que j'ai cité au début de notre entretien :

Nous sommes toujours
Bretons
Les Bretons race forte,

sur l'air : *La Vieille*, a-t-il écrit au haut de la page ; de même, en tête de *Fleur de lande*, je vois cette note : air : *Petit oiseau, chante au grand bois*, et cette autre un peu plus loin : sur l'air, *Le comte Jaffré*.

La popularité de toutes ces poésies était grande : autrefois Brizeux les chantait et les faisait chanter autour de lui, des forains les colportaient même de bourg en bourg. C'est lui-même qui nous le dit dans sa *Lettre à un chanteur de Tréguier*.

Comme je voyageais sur le chemin de Rome
Iannic Coz, une lettre arrivait jusqu'à moi
On y parle de vous, brave homme
Des chanteurs de Tréguier, vous le chef et le roi

Digitized by Google

Il paraît même que le brave homme ne se gênait pas pour arranger à sa façon les vers de Brizeux et les faire réimprimer à son profit. Cela lui vaut quelques vers bien sentis du maître :

Certain libraire intrus sous sa presse maudite
A repétri pour vous et travaillé mon grain,
Mon cœur de barde s'en irrite !
Moi-même dans le four j'aime à mettre mon pain
Si quelque nain méchant fendait votre bombarde
Faussait l'anche ou mettait du sable dans les trous
Vous crieriez... Ainsi fait le barde
Le juge peut m'entendre... Ami, le savez-vous ?

Mais le doux Brizeux est sans rancune. Il lui envoie une nouvelle chanson sur les *Conscrits de Plô-mœur*, en y joignant quelques conseils :

Ne chantez pas à pleine tête
Faites pleurer les yeux et soupirer le cœur.

Est-il encore des bardes ambulants qui chantent ces poésies? J'en doute, car même à Scaër où le poète fit tant de séjours, c'est à peine si le souvenir en est conservé. Il y a quelques jours, m'arrêtant dans ce village aux jours du pardon pour y achever un pèlerinage au pays de Brizeux, j'allais de porte en porte interrogeant les vieilles femmes qui l'avaient connu : Ah ! oui, me dit l'une d'elle, M. Brizeux, celui qui chantait toujours Oh ! comment donc?... oui, « parlez toujours Breton, gardez vos pantalons flottants. » Hélas ! les *bragou braz* ne sont plus que dans les musées, et la langue bretonne, on y porte atteinte tous les jours. Mais non ! les appels du poète ont été entendus, voici venir à sa suite, toute une longue théorie de bardes. Vous venez d'applaudir Théodore Botrel sans qui il ne peut

Digitized by Google

pas, il ne doit pas y avoir de fêtes bretonnes, et vous avez hâte de l'acclamer encore. Tout à l'heure M. le Dr Picquenard va vous dire de beaux vers. Demain tous les bons chanteurs bretons Y. Berthou, Le Berre, Jaffrennou, de Kerangué, Loeiz Herrieu, etc, vous révèleront d'autres *sônes*, d'autres *gwerz*, et dimanche enfin le théâtre populaire breton dû à l'initiative des maîtres Le Braz et Le Goffic, subventionné aujourd'hui grâce au marquis de l'Estourbeillon, nous ménage d'autres surprises. Ah ! non, la race des bardes n'est pas morte. Le cœur de Brizeux doit en tressaillir de joie dans sa tombe, et peut-être bien que si ces jours-ci, se souvenant qu'en Bretagne les morts parlent parfois, quelque confident de son âme allait s'agenouiller dans le cimetière de Lorient, au pied du chêne dont il a voulu l'ombrage, peut-être bien, dis-je que celui-là entendrait, plus suave encore que toutes les musiques humaines, une voix mystérieuse de l'Au delà murmurer dans le vent :

J'entends au loin, j'entends les landes s'éveiller.

SULLIAN COLLIN.

Digitized by Google

LES SÉVIGNÉ OUBLIÉS

TYPES ET RÉCITS DU XVIIe SIÈCLE

L'ABBÉ DE SÉVIGNÉ[1]

Nous nous demandons si Sévigné a passé plus de huit mois à Rome sans confier à son père ses impressions sur les intrigues au milieu desquelles il vivait, et ses idées sur la situation de son éminent patron : où sont ces lettres qui seraient un complément utile des Mémoires du cardinal et les contrediraient peut-être sur quelques points ! Que de documents vécus nous n'avons plus qui renouvelleraient l'histoire ! Quoi qu'il en soit, le secrétaire intime était encore en Italie le 2 janvier 1656 : ce jour-là Gondi signe, en sa présence et en celle de l'abbé Charrier duement constatées, l'acte en forme authentique, par laquelle il donnait à M. du Saussay les pouvoirs de vicaire général pour administrer en son absence le diocèse de Paris (2).

L'ambassade de Lionne prit fin deux mois après, et l'ambassadeur partit, laissant le cardinal plus effrayé qu'il ne voulait le paraître, des suites de l'aventure, si effrayé que, ne comptant pas sur la fermeté du pape pour le défendre, il quitta Rome lui-même au mois de juillet suivant. Il passa en Allemagne et de là en Hollande.

Sévigné l'y suivit peut-être : si l'on consulte les comptes du chapitre, on voit qu'il n'est rentré au chœur

(1) Voyez la *Revue* de décembre 1902.
(2) Valfrey, p. 313.

Digitized by Google

que bien peu de temps avant le 31 juillet 1657 : ce pèlerinage prolongé n'a soulevé aucune critique et le chanoine voyageur a eu « ses gros » sans contestation (1). Il nous semble tout de même qu'il dût revenir à Rennes déçu et désillusionné : son grand protecteur subissait peu patiemment une disgrâce méritée et n'était plus à même de récompenser ses services. Sa carrière s'arrêterait-elle là et ne serait-il toute sa vie que prieur de Beauchesne ! il put le croire et trouva longues, sans abbaye en perspective, les années qui suivirent, d'autant plus longues que la mort de son père, survenue quelques mois après son retour (2), lui créa de nombreux soucis. Le vieux conseiller, remarié trois ans auparavant, laissait une jeune veuve, des enfants de ses deux premiers lits et une situation très embarrassée dont le règlement fut soumis aux interminables formalités du bénéfice d'inventaire. Les créanciers affluèrent, les incidents de procédure multiplièrent les frais et l'abbé eut sans doute bientôt la conviction que son émoluement héréditaire serait minime : il n'en fut certainement que plus pressé d'asseoir son avenir sur les bases solides d'une lucrative pourvoyance. Une aventure romanesque, dont il ne fut pas le héros, le mit enfin hors de pair ; nous en avons puisé les détails dans une relation manuscrite de source janséniste (3).

(1) Arch. d'Ille-et-Vilaine, 56, 57.

(2) Renaud de Sévigné est décédé, le 5 septembre 1657, dans sa terre de Montmoron, récemment érigée en comté. Marié en troisième noces à Renée du Breil de Rays, il n'en avait eu qu'une fille morte en très bas âge : en revanche sa veuve avait trois enfants d'un premier mariage avec Charles Videlou, seigneur de Bienassis.

(3) *Vie de l'abbé de Pontchateau*, p. 13, à la suite d'un *Recueil de lettres de diverses personnes de Port Royal*, mss. in-4° (Bibliothèque

Digitized by Google

Une grande dame, Marie du Cambout, duchesse d'Epernon, veuve depuis le 15 juillet 1661 de Bernard de Nogaret, duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, avait accueilli et attaché à son service, dans des conditions honorables, mais inférieures, Mlle Brice, originaire du diocèse de Noyon, « fille de bon lieu ». Un frère de la duchesse, Joseph Sébastien du Cambout, qui, sous le nom de « l'abbé de Pont-Château », se fit plus tard un grand renom parmi les pénitents de Port-Royal, ne put rencontrer la « demoiselle » de sa sœur, sans s'éprendre de ses grâces. Il appartenait à l'Eglise, qui l'avait comblé, puisque, depuis son enfance, pour ainsi dire, il possédait plusieurs abbayes; mais il n'était que minoré, et pouvait, par un simple acte de sa volonté, redevenir laïque et se marier. Un projet d'union fut ébauché entre lui et Mlle Brice et peu s'en fallut que celle-ci ne devint baronne de Pont-Château : tous deux comptaient sans l'opposition de la duchesse d'Epernon. Elle eût prêté les mains à une haute alliance, elle s'indigna contre son frère qui songeait à lui donner pour belle-sœur une fille d'ordre subalterne. La brouillerie qui en résulta, et peut-être des conseils d'amis jansénistes ou autres, empêchèrent cette mésalliance : Pont-Château recula, pas assez tôt cependant pour que l'incident qui avait mis son cœur en émoi n'eut pas pour l'abbé de Sévigné de très heureuses conséquences.

Mlle Brice avait un frère encore très jeune, dont l'a-

de l'Arsenal, n° 3544) : les passages que nous mettons entre guillemets en sont extraits textuellement. Cette relation a été imprimée, mais nous avons préféré consulter le texte original. Nous profitons de cette occasion pour rendre hommage à la mémoire du plus aimable des érudits, M. Paul Lacroix — le Bibliophile Jacob — bibliothécaire à l'arsenal, qui a jadis, avec la plus entière complaisance, guidé nos recherches dans ce riche dépôt.

Digitized by Google

venir incertain la préoccupait sans doute : son adorateur, « pour faciliter plus tôt l'affaire de son mariage... sans avis de personne que de lui-même », s'arrangea pour assurer à ce garçon un bénéfice qui le mît à l'abri du besoin. Son protégé n'étant pas d'assez haute naissance pour prétendre de prime-saut à une abbaye, Pont-Château céda à René de Sévigné celle de Geneston qu'il possédait, reçut en échange le prieuré de Beauchesne, dont il se fit pourvoir, et en gratifia André Brice qui en prit possession le 8 juillet 1663. (1) Nous ne connaissons que le résultat de cette négociation : nous ignorons comment elle fut entamée et quelles conditions furent faites au nouvel abbé.

Si nous en croyons le biographe janséniste, l'échange était à peine conclu que le donateur « entra dans un très grand scrupule » et consulta l'une des lumières du parti, Singlin, pour voir s'il ne pouvait pas retirer sa parole, ce qui ne se put faire : « On l'obligea néanmoins de marquer dans sa donation que ce bénéfice servirait à instruire l'enfant et à l'élever dans l'état ecclésiastique. M. de Pont-Château a pleuré toute sa vie cette faute, et il regrettait, il y a quelques années, que ce résignataire ne faisait pas l'usage qu'il devait du bénéfice qu'il lui avait donné. » Le biographe ajoute : « Ceci arriva je croy, vers le mois d'août ou de septembre (1662). »

(1) *Pouillé de l'Archevêché de Rennes*, tom. II, p. 80. Il y est nommé *Antoine*, mais lui-même sous le nom d'*André* a donné procuration le 7 décembre 1663 (Vallon et Bonnot, notaires au Châtelet de Paris) à messire Regnauld de Sévigné, seigneur abbé de Géneston » pour affermer en son nom la maison de Beauchesne et ses dépendances. L'acte de cette location consentie au prix annuel de 500 livres, a été passé à Rennes le 12 octobre 1665 (Richard, notaire — Archives d'Ille-et-Vilaine). En 1678, Brice n'était plus en possession de ce prieuré.

Digitized by Google

Ce dut être à cette époque que Sévigné s'absenta de Rennes et « alla se promener à Paris et au delà » pour mener à bonne fin des pourparlers dont l'issue lui importait tant : son absence fut longue, mais il en donna, paraît-il, de si bonnes raisons que le chapître lui accorda tout de même « ses gros » lors du règlement des comptes en juillet 1663 (1).

Nous supposons qu'il fut intronisé abbé de Geneston à peu près à l'époque de ce règlement : la date précise nous fait défaut (2). Cette abbaye de l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, avait été fondée au XIIe siècle, dans le pays de Retz, près du lac de Grandlieu (3) ; elle donnait un revenu de 5000 livres et mettait le titulaire au nombre des abbés de la province, qui avaient à ce titre l'entrée des Etats ; ils y prenaient place après les évêques. René de Sévigné faisait désormais partie d'une élite.

Déjà le chapitre l'avait député aux États qui se tenaient à Nantes en 1661 : il y parut à la tenue suivante, dans la même ville, cette fois en vertu de son nouveau titre. Le procès-verbal mentionne que le mercredi, 29 août 1663, à neuf heures du matin « est entré dans l'assemblée messire Renaud de Sévigné, abbé de Geneston (4). On le retrouve en 1665 à Vitré, en 1667 à Vannes, en 1669 à Dinan.

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, 56, 36, (*Mémorial* d'un chanoine).

(2) Des lettres du roi, relatives à une coupe de bois pour réparer cette abbaye, datées du 8 mars 1663, sont encore au nom de l'abbé de Pont-Château. (Registres des Enregistrements du Parlement. tom. XXII f° 230.)

(3) *Gallia Christiana*, tom. XIV, p. 857 et suiv.

(4) Archives d'Ille-et-Vilaine. — Procès-verbaux des Etats de Bretagne.— Nous y renvoyons pour toutes nos mentions relatives à la présence de l'abbé de Sévigné et aux missions qui lui furent confiées.

Digitized by Google

Il revint à Vitré en 1671, et assista à cette brillante tenue que les lettres de l'illustre marquise ont rendue célèbre. Qui ne sait que le mardi 11 août, elle a reçu toute la Bretagne à sa tour de Sévigné, sans parler des visites qui lui ont été faites aux Rochers (1) ? Avec quelle complaisance elle nomme à sa fille tous les personnages de marque qui lui ont apporté leurs hommages ! L'abbé de Geneston n'était plus tout à fait le premier venu : il n'est pas admissible qu'elle n'ait pas été mise au moins une fois en présence de ce cousin issu de germain : pourquoi ne l'a-t-elle pas cité, à cause de la parenté, parmi les députés qui ont eu l'honneur de la voir ? Le 30 août, elle a eu à dîner « Monseigneur de Rennes et trois autres évêques » ; c'était le cas de leur adjoindre un membre de leur ordre, son assez proche allié (2). Indifférence ou mauvaise grâce ?

Et l'on ne dira pas que l'abbé resta confondu dans la foule. Le 4 septembre, dernière séance de la tenue, il fut élu membre de la députation chargée d'assister à la Chambre de Nantes à l'audition et à l'examen des comptes de la province : c'était une faveur très appréciée, parce qu'elle se traduisait en émoluments qu'on ne dédaignait pas et qu'elle était souvent un acheminement à la « députation en cour » plus recherchée, plus agréable et plus largement rétribuée. Le même jour il représente son Ordre parmi les députés qui furent envoyés vers M. de Lavardin, lieutenant général du roi en Bretagne, pour le prier d'agréer une gratification de 20000 livres, dont Mme de Sévigné a été informée (3), et — retour des choses humaines — vers le

(1) Lettre du 12 août 1671 à Mme de Grignan.
(2) Lettre du 30 août, à la même.
(3) Lettre du 6 septembre, à la même : « On a donné deux mille pistoles à M. de Lavardin. »

Digitized by Google

duc et la duchesse de Chaulnes pour les complimenter à l'occasion de la mort très récente (1er septembre) du secrétaire d'état Hugues de Lionne, de celui-là même qui l'avait fait espionner à Rome en 1655. Et Mme de Chaulnes, si empressée près de la Châtelaine des Rochers, ne lui a pas dit qu'elle avait été haranguée par son cousin l'abbé! c'est peu croyable. Ce détail eut donc bien peu intéressé Mme de Grignan!

Il ne nous semble pas que Sévigné ait assisté à la tenue de 1673 : cette année-là, ce fut lui que Messieurs du chapitre choisirent le samedi 5 août pour rendre leur hommage à la chambre des comptes avec prière « d'y apporter toute la diligence possible ». Huit jours après, la mission était accomplie, et un mois plus tard il en rendit compte : voici ce que relate le registre du secrétariat, à la date du 9 septembre :

« M. de Sévigné a représenté l'acte du serment de fidélité qu'il a fait à la chambre des comptes, au nom du chapitre, suivant sa commission du 5 août dernier, dont mes dits sieurs l'ont remercié : l'acte du serment est du 12 août 1673 » (1).

Nous approchons de la fin. L'abbé de Geneston, dans la force de l'âge, commençant à compter pour quelque chose dans son Ordre et en Bretagne, n'avait plus longtemps à vivre : il a dû mourir en septembre 1674, avant d'avoir accompli sa quarante et unième année. Le lieu et la date précise de sa mort nous sont inconnus, mais nous pouvons puiser dans les comptes du chapitre des données approximatives. Sévigné à touché « ses gros »

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine 56, 51. — Les notes du comptable font connaître que dès le lendemain, 10 septembre, il a payé à M. de Sévigné, 61 livres 10 sols, très probablement pour les frais de son voyage à Nantes (Id. 56, 58).

Digitized by Google

de l'année 1673-1674, expirée le 31 juillet. Sur le compte de la période suivante, il ne lui fut dû que 14 livres 10 sous, un peu plus d'un mois, ce qui semble justifier notre indication (1). Toutes les recherches que nous avons poursuivies pour découvrir l'acte de sa sépulture n'ont produit aucun résultat.

Son héritage n'a probablement pas beaucoup enrichi ses héritiers ; mais la distribution des bénéfices qu'il laissait vacants a fait plusieurs heureux. L'abbé Mazure a eu son canonicat, Pierre Huart, sa chapellenie de Saint-Gilles, et l'abbé Jean Guerry, sa belle maison prébendale, rue Saint-Sauveur, sa dernière habitation qu'il avait augmentée d'une « remise de carrosse » (2). Son abbaye de Geneston fut donnée tout de suite à Eustache le Sénéchal, abbé de Carcado, fils d'un conseiller au parlement, qui mourut évêque de Tréguier en 1694 (3). Restait sa commission comme membre de la députation à la chambre des comptes : il en fut question aux Etats tenus en 1675 à Dinan : voici ce que relate le procès-verbal :

« Les gens des trois Etats du pays et duché de Bretagne, convoqués et assemblés par le Roi en la ville de Dinan, délibérant sur ce qui leur a été rencontré que M. de Sévigné, abbé de Geneston, cy-devant nommé avec Messieurs ses co-députés pour assister à l'examen des comptes que le sr de Harouis, trésorier des Etats de Bretagne, devait rendre à la chambre des comptes de ce pays, est décédé et qu'il est à propos d'en nommer un autre de Messieurs de l'église, en son lieu et place... (nomination de messire Louis de Metz, abbé de Sainte-

(1) Id. 56, 58.
(2) Fonds du chapitre déjà mentionnés.
(3) *Gallia Christiana*, t. XIV, p. 858.

Digitized by Google

Croix de Guingamp)... Fait en la dite assemblée le 15e jour de décembre 1675 » (1).

L'abbé de Sévigné n'a pas assez vécu pour donner, dans les affaires publiques, toute la mesure de son intelligence et de son activité. A peine sortait-il de la période des débuts, et déjà il recevait de ses pairs des marques non équivoques de leur confiance. Ne cherchons pas en lui ce que ses contemporains ne lui demandaient pas, les hautes vertus ecclésiastiques. Il n'avait pas eu le courage d'y aspirer, puisqu'il s'était contenté de servir les intérêts temporels de l'Eglise sans oser franchir le pas redoutable des ordres majeurs. Sachons-lui gré de ne pas avoir sali son nom et son habit dans des scandales retentissants : s'il a failli, accusons de ses fautes morales la fragilité humaine, les mauvais exemples de ses pareils et les abus de son temps (2). Ceux-ci ont disparu : qui oserait dire que d'autres ne les ont pas remplacés ?

(Fin.) F. SAULNIER.

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine. Procès-verbal des Etats.

(2) Un testament de son frère aîné, René-François, qui fait partie des Archives du Château du Coudray (Saint-Denys du Maine-Mayenne) et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le mis de Beauchesne, révèle l'existence d'une certaine Renote du Vauberger, fille naturelle qu'il gratifie et dont il ne cache pas l'origine. Cet acte daté du 17 juin 1680 nous autorise à faire une discrète allusion aux défaillances morales du simple tonsuré.

Digitized by Google

AN INE EVRUZ

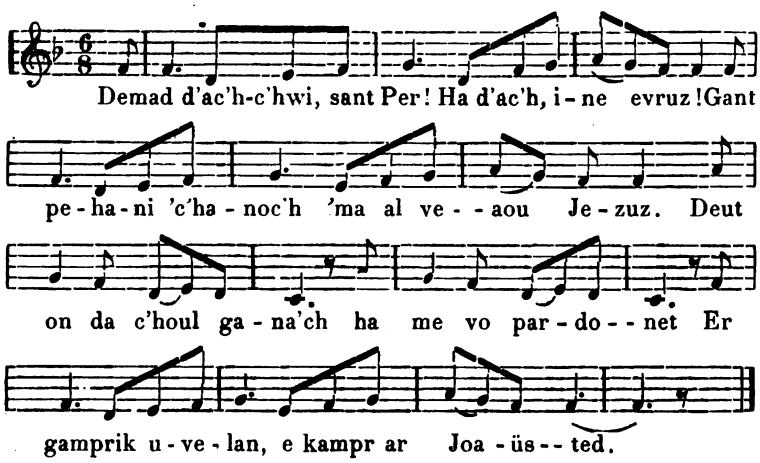

— « Demad d'ac'h-c'hwi, sant Per! » — « Ha d'ac'h, ine evruz! » —
— « Gant pehani 'c'hanoc'h 'ma alveaou Jezuz ;
Deut on da c'houl ganac'h ha me vo pardonet
Er gamprik uvelan, e kampr ar Joaüsted. » —

— « O ya zur, eme Ber, pardonet e viet,
Er gamprik uvelan, e kampr ar Joaüsted ;
Et da gavet ho korf ha d'hen trugarekat
Deuz e zentidigez hag e zervijaou mad. » —

— « Tevet, ma c'horvik paour, tevet na ouilet ket,
C'hwi a vo interet a didost d'ar porched ;
C'hwi a vo interet a didost d'an iliz,
C'hwi glevo ar belek pa gano an ofis.

Keno ma c'horvik paour, kenavo de ar Varn ;
'Ben an de divezan me a grogei 'n ho torn
'Ben an de divezan en traonien Jozafat
En em weliemp holl 'barz en tri c'hart douar. » —

— « Penôz, ma ine paour, em saviet d'ar kroec'h ?
Ha 'ben an amzer-ze na 'mo na dorn na brec'h ? » —
— « Doue 'n euz hon c'hrouet heb patrom na danve,
Hag en hon c'hrouo c'hoaz a-ben an amzer-ze. »

Digitized by Google

L'AME HEUREUSE

—«Bonjour à vous, saint Pierre! »—« Et à vous, âme heureuse! » —
— « Celui d'entre vous qui porte les clés de Jésus ;
Je suis venue pour vous demander si je serai pardonnée
Dans la petite chambre la plus élevée, dans la chambre de la Félicité. »

— « O oui certainement, dit saint Pierre, vous serez pardonnée
Dans la petite chambre la plus élevée, dans la chambre de la Félicité ;
Allez trouver votre corps et le remercier
De son obéissance et de ses bons services. » —

— Taisez-vous, mon pauvre cher corps ; taisez-vous et ne pleurez pas,
Vous serez enterré tout auprès du porche ;
Vous serez enterré tout auprès de l'église,
Vous entendrez le prêtre quand il chantera l'office.

Adieu, mon pauvre cher corps, adieu au jour du jugement ;
Au dernier jour je vous prendrai par la main ;
Au dernier jour dans la vallée de Josaphat
Nous nous verrons tous (réunis) dans trois quart (d'arpent) de terre. »

— « Comment, ma pauvre âme, me lèverez-vous en haut ?
Et pour ce temps-là, je n'aurai ni main, ni bras. » —
— « Dieu nous a créés sans modèle ni matière
Et il nous créera encore pour ce temps-là. » —

Recueilli en Haute-Cornouailles, par M. l'abbé Besco de Sainte-Tréphine.

Digitized by Google

LE

COMTE DESGRÈES DU LOU (1)

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

CHAPITRE CINQUIÈME

Le comte Desgrées reçoit à nouveau des Etats de 1778 à 1786 des marques de confiance et d'estime. — Membre de la Commission intermédiaire, il continue à défendre les intérêts de la Province. Il obtient en 1786 de la Cour de Hollande une indemnité pour M. de la Chouë de la Villedé. — Renonçant à la politique, il se retire à son château du Loû. — Aperçu sur sa correspondance avec MM. le Doüarain de Lémo et Larcher de la Touraille. — Le comte Desgrées meurt au Loû, le 28 avril 1813, âgé de 88 ans survivant à ses proches, à ses amis, à la Bretagne et à la royauté.

L'accusation qui pesait sur le comte Desgrées n'avait pu ébranler la confiance et l'estime de la plupart de ses concitoyens. Les Etats de 1778, sans vouloir tenir compte du refus notifié par écrit le 19 février aux membres de la Commission intermédiaire par l'ancien président, avaient « ordonné que, conformément à leurs délibérations des 30 décembre 1774 et 9 octobre 1776, il fût fait fond dans la présente tenue : 1° d'une somme

(1) Voyez la *Revue* de décembre 1902.

Digitized by Google

de 30.000 l. pour le rétablissement de pareille somme qu'ils avaient votée en faveur du comte Desgrées du Loû pour l'indemniser des dépenses forcées auxquelles il avait été assujetti par les intérêts de la province ; 2° d'une somme de 24.000 l. représentant l'arriéré de la pension de 6.000 qu'ils lui avaient également accordée en 1774. » Cette délibération fut, ainsi que l'avaient été les précédentes, cassée par le Conseil des ministres. Les Etats de 1780 donnèrent au comte Desgrées une dernière preuve, plus éclatante encore que les précédentes de leur considération.

Nous lisons en effet dans les Mémoires de Bachaumont (XVI, 84), à la date du 29 novembre 1780 :

« Extrait d'une lettre de Rennes du 26 novembre. L'affaire du comte Desgrée a été terminée d'une façon plus prompte et plus flatteuse encore qu'il n'aurait osé l'espérer

« Son projet était, n'étant pas satisfait de l'arrêt du Parlement, de se soumettre à la décision des Etats.

« En conséquence, dès l'ouverture, il s'est présenté ; et le comte de Boisgeslin (1), qui le favorisait dans son dessein, l'a fait nommer membre de la première commission. M. de Tremerga, l'adversaire accoutumé du comte Desgrée, s'est levé et a prétendu qu'avant de passer outre il fallait voir si certaines personnes n'étaient pas dans le cas d'être rejetées. M. Desgrée ne lui

(1) *Louis Bruno, comte de Boisgeslin*, baron de la Roche-Bernard, né à Rennes le 17 novembre 1734, fils cadet de Renaud Gabriel, marquis de Cucé, président à mortier au Parlement de Bretagne, et de Jeanne-Françoise-Marie du Roscouët ; il épousa Marie-Stanislas-Catherine de Boufflers, et présida l'ordre de la noblesse aux Etats de 1778, 1880, 1786, et 1788. Il fut guillotiné à Paris, avec sa femme, le 7 juillet 1794. Il était cousin du comte Desgrées par les du Hallay.

Digitized by Google

a pas donné le temps de s'expliquer davantage ; il lui a dit qu'il prenait pour lui ce qu'il venait de dire, et qu'en conséquence il avait écrit un mémoire justificatif de sa conduite qu'il était prêt à lire à l'assemblée. Alors on s'est écrié presque unanimement : « Point de mémoire ! Point de mémoire ! » Le tumulte a été si grand que l'on a dû lever la séance.

« A la suite de cet incident, M. Desgrée est allé trouver M. le marquis d'Aubeterre (1) pour lui rendre compte de tout ce qui s'était passé, ainsi que de son désir de ne laisser aucun louche sur sa conduite. Le commandant lui a déclaré qu'il n'avait aucun ordre de la Cour de s'y opposer et qu'il laisserait l'ordre de la noblesse de faire là-dessus tout ce qu'il voudrait.

« En conséquence, dès le lendemain, l'affaire a été agitée de nouveau. Les mêmes acclamations « Point de Mémoire ! » ayant continué, et M. de Trémerga ne se désistant pas de son opposition, le Président a imposé silence, on a été aux voix, et, à vingt-six voix près, l'unanimité a été pour regarder M. Desgrée comme parfaitement innocent ; en sorte que son mémoire est resté inutile et qu'il a été maintenu membre de la Commission. »

Le comte Desgrées fut encore élu membre de la Commission intermédiaire pour l'évêché de Saint-Malo aux Etats de 1782, 1784 et 1786 ; et ce fut à ce titre qu'il écrivit le 4 juin 1784 au duc de Villars, commandant de l'école de la Flèche, pour solliciter une place dans cette école en faveur de son neveu, René-Louis Desgrées, bien que ce jeune homme eût dépassé l'âge d'admis-

(1) Le *marquis d'Aubeterre*, était alors commandant pour le roi en Bretagne.

Digitized by Google

sion(1). Le duc lui répondit fort aimablement le 30 juin, lui « exprimant tous ses regrets de ne pouvoir lui être agréable dans cette circonstance, les règlements de l'école interdisant absolument d'admettre des jeunes gens âgés de plus de douze ans »; et lui « donnant de bonnes nouvelles de ses cousins, MM. Le Doüarain, qui sont à la Flèche et auxquels il porte le plus vif intérêt. » (2)

L'année suivante, en 1785, le comte Desgrées contribua puissamment au succès d'une réclamation faite par un de ses compatriotes, M. René-Pierre de la

(1) *René-Louis Desgrées,* était né à la Lande en Moréac, le 26 octobre 1760 ; le mauvais état de sa santé avait fait négliger son éducation, et il était âgé de dix-neuf ans et orphelin, quand son oncle Desgrées sollicita pour lui une place à la Flèche. Il épousa vers 1794 Marie-Josèphe Fablet et mourut sans postérité en 1801.

Nous voyons dans le règlement de l'école de la Flèche « qu'on n'y recevait pas les élèves passé douze ans ; la durée des cours était de trois ans ; le prix de la pension était de 750 l. payables d'avance et par semestre, plus 12 l. pour la bibliothèque et 3 l. pour les dégradations. Le collège habillait entièrement les élèves, qui, en sortant, ne pouvaient emporter leur uniforme. La famille fournissait les armes, les cahiers et les livres. On enseignait à la Flèche la langue française, la littérature, la géographie, l'histoire, la morale, le droit naturel, les mathématiques, la physique, l'anglais, l'allemand, le latin, le dessin, la musique, la danse et l'escrime en plus de la théorie et des exercices militaires. A Saint-Cyr la pension des demoiselles n'était que de 63 l. par an.

(2) Ces deux cousins, petit-fils de Madeleine Desgrées-du-Loû étaient Jean-Marie François et Jacques-Marie-Joseph le Doüarain de Lemo, âgés alors l'un de 13 ans et l'autre de 12 : le premier fut tué sans alliance en 1794 dans les guerres de l'Emigration : le second fut reçu page du Roi en 1789, il servit comme colonel dans l'armée catholique et royale durant toute la chouannerie ; il fut décoré de la Croix de Saint-Louis et mourut au château de Lemo en 1832. Il avait épousé à Vannes, en 1798, sa cousine Aglaé Desgrées-du-Loû, cousine germaine du comte Desgrées, qui mourut en 1800 ne laissant qu'une fille, le comtesse Mouësan de la Villirouët, ma grand'mère maternelle.

Digitized by Google

Choüe de la Villedé (1). Ce gentilhomme, armateur du pays de Saint-Malo, commandait lui-même en 1784 un de ses navires, nommé *Les deux amis*. Ce bâtiment ayant subi des avaries, à la hauteur des côtés de la Guyane, dut relâcher le 17 novembre 1784 à Démérary, alors colonie hollandaise. La cargaison fut en partie saccagée et pillée par les indigènes; et M. de la Chouë estima cette perte à 14.000 l. qu'il réclama au tribunal de Démérary. Celui-ci, après avoir fait traîner l'affaire pendant plus de huit mois, refusa finalement d'accueillir la réclamation de M. de la Chouë, qui dût appeler de cet arrêt devant la cour de Hollande, et établit un mémoire pour expliquer sa cause et faire valoir ses droits. Il adressa ce mémoire au comte Desgrées, qui le transmit le 7 novembre 1785 au vicomte de Damas, commissaire général de la marine et lieutenant-général, gouverneur des Iles de la Martinique. Celui-ci, également sollicité par son cousin et ami, le vicomte de Toustain de Richebourg, époux de Mlle du Bot de la Grée-de-Callac, se chargea de transmettre, en l'appuyant, la réclamation de M. la Chouë au marquis de Vérac, alors ambassadeur de France à la Haye. Malgré l'activité du vicomte de Damas, cette affaire traîna en longueur ; et M. de la Chouë, qui ne pouvait quitter Démérary, où ce qui restait de la cargaison de son navire avait été mis sous séquestre, fut atteint des fièvres de ce pays et mourut au Fort-Royal le 12 août 1786. Il était âgé de

(1) *René-Pierre de la Chouë*, sgr de Villedé, en Créhen, de la Corbonnais et du Bignon, né vers 1721. il se distingua à la bataille de Saint-Cast en 1758; il épousa vers 1744, Marguerite-Jeanne-Françoise le Forestier, et eut six enfants : l'ainée, Jeanne-Françoise-Renée, née à Bourseul en 1745, épousa à Saint-Malo le 12 mai 1767 Louis-René, du Bouays, sgr du Rocher, lequel épousa en d^es noces le 23 août 1769, Jeanne-Françoise Gervais.

Digitized by Google

66 ans et laissait une veuve avec cinq enfants dont la dernière n'avait que neuf ans et que sa mort laissait dans un état voisin de la misère. M. Desgrées multiplia ses démarches en faveur de cette intéressante famille; et après de nombreuses lettres au vicomte de Damas, au marquis de Vérac, au comte de Montmorin de Saint-Hérem, au maréchal de Castries et à M. de Bertrand, il parvint à faire obtenir à Mme de la Chouë l'indemnité et la justice qui lui étaient dues (1).

Ce fut aux Etats réunis à Rennes le 9 novembre 1784, et où son ancien adversaire, le comte de Trémargat, fut élu Président de l'Ordre de la Noblesse, que le comte Desgrées siégea pour la dernière fois. L'état de sa santé, son âge déjà avancé et le dégoût de la politique le décidèrent à se retirer définitivement à son château du Loû où sa mère venait de mourir le 27 août précédent.

Ce fut là qu'il demeura avec sa femme pendant toute la Révolution. Ils y vécurent isolés et entourés du respect de tous; et ils ne semblent pas avoir été inquiétés par les Républicains. Ils furent cependant déclarés suspects, comme le prouve ce signalement émanant du district de Mauron, et daté du 17 frimaire an VI (10 décembre 1797) : « Signalement de l'ex-comte Desgrés : « Jacques-Bertrand-Colomban Desgrés-Dulou; âgé d'en- « viron 72 ans; taille de cinq pieds (1m,66); cheveux et « sourcils blancs, barbe idem; nez aquilin; yeux bruns; « bouche moyenne; menton fourché; visage maigre; « infirme et de mauvaise santé depuis cinq ans; a ré- « sidé sans interruption au Lou depuis 1788, ainsi que « sa femme âgée de 54 ans environ. »

(1) Tout le dossier concernant cette affaire est aux archives de la famille Desgrées.

Digitized by Google

Le château du Loû était une grande maison sans style ni caractère; auprès étaient des dépendances et une chapelle, entourées d'un parc avec bois de futaie et étangs. La terre du Loû avec celle de Lesné comprenait environ 400 hectares; cette seigneurie avait droits de haute justice et d'enfeu dans l'église paroissiale de Saint-Léry.

Ce fut là que mourut la comtesse Desgrées en 1804; son mari survécut encore neuf ans à celle qui l'avait toujours entouré de son dévouement et soutenu de sa tendresse, et il mourut lui-même au Loû, le 22 avril 1813, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Il ne laissait pas d'enfant. Son frère et ses deux neveux étaient morts ; et ce fut son cousin germain, Jean-Marie-Jacques, seul représentant mâle de la famille, alors âgé de 36 ans et non marié, qui hérita de lui et devint chef de nom et d'armes et comte Desgrées du Loû. Il épousa 1° à Vannes le 23 août 1813, Eulalie Fabvre; 2° à Rennes, le 17 février 1832, Caroline de Lambilly. Il vendit en 1829 le Loû et Lesné et se fixa à Vannes où il mourut le 25 mai 1851, ayant eu neuf enfants, huit du premier mariage et un du second. Sa veuve mourut également à Vannes en 1874 (1).

Le comte Desgrées, l'ancien Président de la noblesse a laissé beaucoup de lettres et de papiers intéressants qui sont conservés dans les archives de sa famille ; entre autres tout le dossier relatif à son procès contre le duc de Duras et une généalogie manuscrite de la maison Desgrées.

Nous citerons quelques passages curieux de sa correspondance avec ses cousins, le vicomte Le Doüarain de la Touraille (2), et le comte Larcher de la Tou-

(1) Voir *Généalogie Desgrées*.

(2) *Pierre-Noël-Gabriel Le Doüarain*, écuyer, seigneur de la Tieu-

Digitized by Google

raille (3). Nous y verrons sous un jour nouveau, plus intime mais aussi honorable, le caractère et l'esprit de ces gentilshommes bretons.

M. Le Doüarain écrit au comte Desgrées, le 6 octobre 1766, du château de la Touraille, en Augan, qu'il venait d'acheter de son beau-frère, Jean-Chrysostome Larcher : « Je pars d'ici vers la fin du mois, et je compte m'embarquer à Vannes pour me rendre à Guérande vers le 30 octobre. J'espère ne jamais demeurer l'hiver à la Touraille, car, bien que notre paroisse soit belle, elle est si mal assortie pour la société que l'on y meurt de chagrin. Je revendrais même volontiers cette propriété, si j'en trouvais acquéreur au denier 25..... »

Le 19 février 1768, nouvelle lettre de M. le Doüarain au comte Desgrées : « Il demeure au Val, en Sérent, chez son parent, M. Le Doüarain de Trévélec, tandis qu'on fait des réparations à la Touraille. Il prie son cousin de lui faire envoyer de chez Ponthays, tailleur

lais et des Marchix, en Campénéac, puis vicomte de la Touraille, en Augan, par acquêt en 1765 de Jean-Chrisostôme Larcher, né au château de Lemo, en Augan, le 25 décembre 1718, fils de Thomas, chevalier, seigneur de Lemo, et de Madeleine Desgrées du Loû. Il fit les campagnes de la guerre de Sept Ans comme capitaine d'infanterie, et à la paix en 1773, il revint habiter à Augan. Il épousa à Guémené-sur-Scorff, le 5 novembre 1770, Marie-Angélique Louvart de Pontigny et mourut vers 1798, ne laissant que trois filles non mariées, qui d'accord avec leur mère vendirent la Touraille en 1820 au comte Le Doüarain de Lemo, grand-père de la marquise de Bellevüe.

(3) *Jean-Chrysostôme Larcher, comte de la Touraille*, né en 1720 au château du Bois-du-Loup, en Augan, avait épousé, en 1739, Jeanne Le Doüarain de Lemo, sœur de Pierre-Noël, et morte en 1741 ; il était alors mestre de camp de cavalerie, grand officier et aide-de-camp du prince de Condé, chevalier de Saint-Louis. Il fut guillotiné à Paris en 1794. (Voir : *Le comte de la Touraille, soldat, philosophe et poète au XVIIIe siècle*, par le vicomte de Bellevüe Lafolye, Vannes, 1890).

Digitized by Google

à Rennes, de quoi faire un habit complet de drap bleu-ciel avec un galon d'argent, tel que celui de M. de la Motte ; de joindre à l'envoi un chapeau très beau bordé d'or ; et de lui marquer la mode actuelle pour les habits.... »

Le 10 mars 1769 : « Il a reçu l'habit que Ponthays lui a envoyé au Val, le 24 février ; il est en train de le faire faire ; et il est très pressé de le voir terminé, car il compte beaucoup sur l'effet de ce bel habit pour la conquête d'une jeune fille à laquelle il fait la cour et pour obtenir le consentement des parents à son mariage avec elle (1)..... »

Il faut croire que l'effet, au moins sur les parents, ne fut pas irrésistible, car le 4 juin 1769, notre amoureux n'a encore que des espérances : « Prie Dieu, écrit-il de la Touraille à cette date au comte Desgrées, que tout se passe bien ; et tu auras sous peu une très aimable cousine, qui est riche, avec de belles perspectives, vertueuse, du meilleur caractère du monde, jolie, grande, bien faite, fort économe, aimant la ville l'hiver et la campagne l'été ; n'aimant pas le monde et pas joueuse ; ne parle pas de cela, car ce n'est déjà que trop su, et j'ai trouvé bien des ennemis cachés. Je n'ai jamais pu savoir comment cela éclata, mais toute la ville nous a cru mariés et nous a fait des compliments à elle et à

(1) M. Le Doüarain avait alors 50 ans. La jeune fille en question était Marie-Angélique Louvart de Pontigny, alors âgée de 18 ans, fille de François-Anne, sieur de Kermartin, sénéchal de Guémené-sur-Scorff, et de Marie-Elisabeth de Montlouis, dame de Plascaër, et mi-sœur de Joseph-Anne Louvart de Pontigny, commissaire civil de l'armée catholique et royale de Bretagne de 1793 à 1796, dont nous avons écrit la vie. *(Un agent administratif de la chouannerie dans l'Ille-et-Vilaine, Louvart de Pontigny.* — F. Simon, Rennes, 1899).

Digitized by Google

moi, à toutes les assemblées. Je n'avais fait cependant que la visiter chez elle, où j'avais été reçu au total fort avantageusement. En somme, il n'y a cependant rien de certain, ce dont je suis bien fâché. »

Il lui fallut en effet attendre encore plus d'un an le consentement des parents, et, enfin, le 5 novembre 1770, le mariage fut célébré à Guémené.

Les nouveaux époux habitèrent la Touraille, où ils vécurent très unis et très heureux. Il paraît cependant que les beaux-parents n'étaient pas commodes, comme le prouverait cette réponse faite le 26 mai 1772, par M. le Doüarain au comte Desgrées, qui le priait de décider le père Louvart de Pontigny à lui prêter de l'argent : « Je parlerai à mon beau père : mais je n'ose pas espérer grand'chose du papa : il est furieusement attaché à ses louis d'or, quoique sûrement il n'en sache pas le nombre, tant il en a ; et sa femme sur toute chose en fait son dieu et ses délices, mais elle est fort éloignée d'être obligeante. Cependant je ne négligerai rien pour tâcher de seconder tes vues et tes intentions. J'avais déjà l'an dernier sollicité le papa sans rien nommer en faveur d'un gentilhomme qui, à la mort de son père, devait avoir 70 à 80.000 fr. de rentes, et qui demandait un service de ce genre : j'avais même offert de mettre à ce prêt une partie de la dot de ma femme ; mais il ne voulut jamais y consentir, et ma belle-mère pensa me manger. La discussion dura jusqu'à l'accouchement de ma femme... »

Mme Le Doüarain était en effet accouchée d'une fille à la Touraille, le 19 mars 1772 ; elle devait avoir encore deux autres filles, qui, toutes trois, vécurent sans alliance et jusqu'à un âge très avancé. Veuve en 1798, elle continua à habiter la Touraille, qu'elle vendit en

Digitized by Google

1820 à son neveu le comte Jacques Le Doüarain de Lemo; elle se fixa alors en Monteneuf, où elle mourut en 1830, âgée de 78 ans.

Nous trouvons aussi dans la correspondance du comte Larcher de la Touraille avec le comte Desgrées du Loû des passages curieux.

Aucune de ces lettres ne sont signées, et il en donne l'explication dans l'une d'elles, datée du Palais-Bourbon, le 8 mars 1784. « Je ne signe pas, la plupart des lettres sont ouvertes. »

Comme M. Desgrées venait de faire un voyage en Normandie à l'occasion d'un procès, il lui écrit de Paris le 20 novembre 1767 : « Je n'aime pas les procès, surtout dans les familles. Dieu fasse paix à tous les magistrats qui sont morts sans rendre l'esprit ! J'eusse été un mauvais homme du temps de la Ligue : je ne sais ni haïr, ni cabaler, et tous les pauvres Bretons imbus des poisons de la discorde me font la plus grande pitié. Que les hommes perdent de repos et de consolation à ne se point aimer!... Mon fils (1) était recommandé aux ministres par les plus fortes protections du royaume, et le duc de Praslin m'avait promis de faire sa fortune, lorsqu'on a reçu des notes de son ignorance, de son entêtement et de son indocilité à se prêter et à se conformer aux règlements de la Cour. C'est le propre des bêtes de s'entêter ; mais, s'il ne ré-

(1) Ce fils était *Joseph-Jean-Chrisostôme Larcher, vicomte de la Touraille*, né en 1741, fils de Jeanne Le Doüarain, il devint, en 1773, enseigne de vaisseau à la brigade du Hâvre, lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis en 1785 ; il épousa 1° au château de la Villefief, en Augan, en 1773, Perrine-Gabrielle de la Fresnaye; 2° à Ploërmel en 1785 Nicole-Elisabeth Mahot de la Quérantonnais ; 3° Anne-Marie Mahot de la Quérantonnais, sa belle-sœur ; 4° Marie-Françoise Dumay de la Juctais. Il mourut sans postérité.

Digitized by Google

pare ses fautes, c'est un homme perdu, et je te demande pour lui un emploi de commis dans ta manufacture de savons (1)..... La Reine se meurt (2). ... M. Baillon est renvoyé et le président Ogier va tenir à Saint-Brieuc des Etats inutiles (3)..... »

Il écrit au même, le 10 mars 1784, du Palais-Bourbon, où il demeurait chez le prince de Condé : « J'imagine que la rivière, qui alimente l'Etang-au-Duc (près de Ploërmel) et qui passe auprès de Saint-Léry, doit être un torrent dangereux par la fonte des neiges dans la vallée de Concoret (4). Par une crue semblable, j'avais, au pont Renaudy, je crois, manqué de me noyer, il y a cent ans, en allant au Loû..... Mes hommages, mon beau cousin, aux compagnes de votre solitude (la mère et la femme du comte Desgrées, qui demeuraient avec lui au Loû), surtout à Mme Desgrées, dans le cœur de laquelle j'ai trouvé des vertus étrangères à celles des femmes de ce pays-ci : celles d'aimer son mari et de soutenir ses intérêts au péril de son repos et de sa fortune. »

Du même au même, le 8 mars 1785 : « Je vous promets de parler en faveur de M. du Vauferrier (5) au baron du Breteuil, que j'ai connu particulièrement à la guerre, à M. de Calonne et à M. de la Violais : Mais ce qui m'inquiète c'est que l'Evêque de Rennes sera sû-

(1) Le comte Desgrées avait une fabrique de savons près de Mauron.

(2) La reine Marie Leczinska, femme de Louis XV, mourut à la fin de février 1768.

(3) M. Emmanuel Baillon, directeur du Muséum de Paris. — M. Ogier, président honoraire au Parlement de Paris, fut nommé pour présider les Etats extraordinaires convoqués à Saint-Brieuc le 18 février 1768.

(4) Cette rivière a pour source la fameuse fontaine de Baranton, dans la forêt de Paimpont.

(5) M. du Vauferrier (François-Cyr, comte), né en 1730, avait été député en Cour en 1768, et l'un des commissaires interdits en 1773.

Digitized by Google

rement consulté, et certes son suffrage ne sera pas pour les gens de votre parti. Qu'il est doux mon cher cousin, de n'en avoir (de *parti*) que sur les objets d'une vraiment philosophique tranquillité ! Que le bon saint Marc, patron de ma paroisse (Augan) m'a fait de grâces ! d'abord celle de m'en avoir chassé, et ensuite celle de m'avoir donné assez de raison pour jouir de mon petit bien-être sans fatiguer ma richesse à poursuivre des chimères ! Eh quoi ! mon cher Desgrée, vous avez dépensé 60.000 fr. pour un procès que vous avez *presque* gagné ! J'achèterais avec cela le suffrage de toutes les juridictions de dame Thémis ! Comme consolation, vous avez une femme douée de toutes les qualités, et un neveu qui vous est cher, même par son nom, car vous autres vous tenez encore aux noms !

« Je ne sais ce que c'est que le mariage de mon Jean Bart avec Mlle Quérantonnais (1) ? Les pauvres insensés n'ont pas besoin de mon aveu pour faire une sottise. La susdite demoiselle m'écrivit une lettre très pathétique l'an passé. Ce projet de mariage fait pitié sous toutes façons ! Il est constant qu'à l'âge où l'on se marie, une bonne maison et 60.000 fr. (fortune du futur) ne sont que de très faibles moyens pour arriver au bonheur, à moins d'avoir de la raison ; et, si l'on en avait, on ne se marierait pas, car qui peut se vanter d'avoir une femme comme Mme Desgrée ?

« Adieu, mon cher cousin, je vous aime bien et je connais votre affection ; mais je me défie toujours du petit

(1) Cette demoiselle était Nicole-Elisabeth Mahot de la Quérantonnais, née vers 1763, fille aînée de Jean-Baptiste Mahot de la Quérantonnais, maire de Ploërmel, et de Nicole-Marie Guépin ; elle épousa à Ploërmel, le 3 novembre 1785, Joseph-Jean-Chrysostôme Larcher, vicomte de la Touraille, alors lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Elle mourut sans postérité en 1787.

Digitized by Google

bonhomme le *Temps* qui traîne à sa suite tant de révolutions, que je redoute toujours les caprices de ce vieux coquin-là... »

Hélas ! il avait raison de craindre : demain, la Révolution allait engloutir le vieux monde, et le comte de la Touraille, malgré ses 74 ans, allait périr sur l'échafaud.

Quant au comte Desgrées, après avoir souffert pour la cause des libertés bretonnes, ce vrai gentilhomme breton devait, avant de mourir presque nonagénaire, assister, témoin impuissant, à l'effondrement de toutes les grandes causes auxquelles il avait sacrifié sa vie.

C'est d'abord le Parlement qui meurt, frappé au cœur par la main inconsciente d'un gouvernement aveuglé ; ce sont les Etats de Bretagne qui succombent, et auxquels vont succéder les Etats généraux qui s'appelleront demain l'Assemblée nationale, la Convention, la Terreur. C'est la Bretagne elle-même qui s'écroule : sur l'échiquier départemental, elle n'occupera plus que cinq cases, et jusqu'à son nom va disparaître, son nom plus vieux que celui de la France ; c'est la noblesse ruinée, traquée, assassinée, qui va se faire tuer glorieusement en défendant son honneur et sa foi ; c'est le Roi et toute la famille royale emprisonnés et guillotinés ; c'est la Religion proscrite et persécutée ; c'est la France qui agonise dans le sang et dans la boue, jusqu'à ce que le coup de fouet brutal d'un maître la réveille de sa léthargie et de sa folie et la force à parcourir, saignante mais triomphante, tous les champs de bataille de l'Europe et du monde, en attendant qu'elle tombe épuisée dans les steppes de la Russie et dans la plaine de Waterloo.

Triste épave d'un glorieux passé, le comte Desgrées est condamné à assister à toutes ces agonies, à tout voir et à tout souffrir. Atteint dans son patriotisme et dans

Digitized by Google

son âme, il est blessé aussi cruellement dans son cœur. Il voit périr à ses côtés tous ses parents, tous ses amis, les uns décapités par le couteau de la guillotine, les autres lâchement assassinés à Quiberon ou expirants de misère et de faim sur la terre étrangère.

Enfin, quand la mort consent à se souvenir de lui, il est seul, fantôme errant au milieu de ruines; et il expire en pleine nuit, désespérant de son pays et de sa famille, sans avoir pu saluer l'aurore de la Restauration de la France et de la renaissance de sa race.

Comte de Bellevüe.

Digitized by Google

LÉGENDE DE LA VIe CROISADE

SUITE (1)

SYBILLE (HISTOIRE DE CROISADE).

(En l'an 1250).

UN CHEVALIER, chantant.

Sybille en vain je chante, au pied de ta tourelle,
L'heure s'avance, hélas !.. Descends vers moi, ma belle !
Si tu m'aimes, pourquoi ne presses-tu le pas ?...
Mais, cruelle, tu ne viens pas !

*
* *

L'heure douce où l'on aime est sur terre trop brève !
Sybille, ne sais-tu qu'elle fuit comme un rêve ?
Montre-toi, sans tarder, au sommet de la tour,
Je te dirai des chants d'amour.

*
* *

Enfin, c'est toi ! Mon cœur, inquiet et fidèle,
Comme un faucon léger s'élance à tire d'aile,
Pour ravir aux anges des cieux
Ton sourire délicieux ;
Pour saisir de ton âme, ô femme, les pensées,
Sous tes prunelles abaissées.

*
* *

Pour être auprès de toi, comment faut-il s'y prendre ?
Dis-le moi donc, Sybille, et rends-moi bien heureux ;
Je vais monter vers toi, si tu ne peux descendre ;
Je risque tout pour tes beaux yeux.

(1) Voyez la *Revue* de décembre 1902.

Digitized by Google

La Chatelaine

« Ne monte pas ici, chevalier sans cervelle;
« Mais laisse-moi prier, seule, dans ma tourelle.
« Ah ! laisse-moi pleurer, ainsi le veut mon sort ;
« Un troubadour, passant, m'a porté les nouvelles !
« Mon époux s'est croisé contre les infidèles ;
« Puis-je rire quand il est mort ?

*
* *

« Il est mort à Damiette, avec le bon duc Pierre ;
« Si tu m'aimes, seigneur, venge-moi, tu le peux !
« Pars pour la Palestine et, qu'au loin, ma prière
« Te protège de tous mes vœux ! »

*
* *

Lui, soudain, à genoux, il dit, prenant ses armes :
« Dieu le veut ! et je pars pour aller aux saints lieux ;
« Sur moi, de tes beaux yeux, j'ai vu tomber deux larmes,
« Je combattrai le cœur joyeux ».

*
* *

Il achevait ces mots, quand, sur sa haquenée,
Un chevalier parut, noir comme les enfers !
« C'est moi ! C'est ton époux, dit-il, ma bien aimée,
« Mon corps n'est pas rongé des vers ».

*
* *

Elle étendit les bras en criant : « Providence ! »
Et quand Châteaubriant sur son cœur l'attira,
Dans un si grand émoi, dans une joie immense,
De bonheur, folle, elle expira.

Vte R. de Courson.

Digitized by Google

APPENDICE

Les 3 listes qui suivent donnent environ 180 noms de gentilshommes Bretons, qui s'embarquèrent à Limisso (Chypre) avec le Duc de Bretagne, pour passer à Damiette. Ces noms proviennent presque tous des titres de la Collection Courtois.

On sait que quarante-et-un de ces noms seulement furent inscrits dans la salle de la VIe croisade à Versailles, pour diverses raisons que nous avons données dans nos deux articles intitulés : *Authenticité des titres des Croisades de la Collection Courtois*, articles parus dans la *Revue Historique de l'Ouest* (Vannes, Lafolye, 1896).

Les noms inscrits dans la 2e liste (car à la salle des croisades de Versailles on n'a admis que ceux des familles, existantes en 1840) n'ont pu être acceptés à Versailles ; parce qu'il a existé en Bretagne et qu'il existe encore plusieurs familles, étrangères l'une à l'autre, bien que portant le même nom.

En employant la méthode des groupements indiquée dans le premier article précité : (note de la page 15), méthode qui repose sur les bases posées dans mon histoire d'une *Maison bretonne et de ses origines Anglo-Normandes* (t. I, p. 239 et suivantes), il est à supposer que plusieurs familles, citées à la 2e liste, arriveraient à démontrer leur identité avec celle du croisé qui les intéresse (1).

Il est bien entendu que je n'ai cité ici que les noms des croisés bretons ayant pris part à la croisade de 1248-1249.

La liste générale des croisés bretons que nous publierons peut-être un jour, comprend 280 noms, ayant parus aux diverses croisades. Nous n'avons nullement la prétention de croire que nous avons été ici complets ; nous ne donnons que le résultat de nos recherches relativement à la croisade de 1248-1249.

(1) M. le vicomte Urvoy de Portzamparc a employé pour plusieurs familles et pour la sienne en particulier la dite méthode dont la loi paraît se confirmer de plus en plus.

Digitized by Google

1re Liste

Noms des croisés Bretons inscrits à Versailles, et qui, ayant fait partie de la 6e croisade, avaient encore d'une façon certaine (1) des représentants en 1840.

Audren (Raoul).
Du Boisbilly (Geoffroy).
Du Boisgeslin (Thomas).
Du Boisberthelot (Hervé).
Du Boisbaudry (Allain).
Du Boispéan (Pierre).
Budes (Hervé).
De Brosse (Roger).
De Bruc (Guethenoc).
De Chateaubriant (Geoffroy).
De Courson (Robert). (2)
Du Cozquer (Huon).
De Carné (Olivier).
Euzenou (Payen).
Freslon (Pierre).
Ferron (Payen).
De Gouyon (Guillaume).
De Goulaine (Geoffroy).
De Gourcuff (Guillaume).
Gautheron (Payen).
De Kersauzon (Robert).
De Kergariou (Guillaume).
De Kerouartz (Macé).
De Kerguelen (Hervé).
De Kersaliou (Geoffroy).
De Lorgeril (Alain).
De la Moussaye (Raoul).
Du Marhallac'h (Jean).
Du Plessis (Geoffroy).
De Quebriac (Jean).
De Quelen (Eudes).
De Rougé (Olivier).
De Saint-Gilles (Hervé).
De Saint-Pern (Hervé).
Siochan (Hervé).
De Taillepied (Thomas). (2)
De Verneuil (Ferry).
De Sesmaisons (Hervé).
De Vitré (André).
Le Vicomte (Macé).
Visdelou (Guillaume). (2)

2e Liste

Familles bretonnes existantes, mais non admises par Mr Lacabanne à la salle des croisades, faute d'identification avec le croisé qui a porté le nom, en 1249 (3).

Angier.
D'Anthenaise.
Aubert.
Bahuno.
De Beaupoil.
De Bizien.

(1) Du moins, en 1840.
(2) Familles d'origine normande.
(3) Le dossier secret de M. Lacabanne, à la B. N. contient les lettres de la plupart de ces familles demandant à l'illustre archiviste leur inscription ; j'en ai copié quelques-unes.

Digitized by Google

Le Borgne.
Bougrenet.
Du Breil (Morin).
De Coatarel.
De l'Estourbeillon.
Jarnouen.
De Kermoysan.
De Kersaintgilly.
De Lambilly.
De la Lande.
De Langle.
De Lescouet
De Lisle.
Le Long (Henri et Hamon).
Le Nepveu.
Le Normant.
Pantin.
Du Parc.
Rouxel.
Salaün.
De Talhouet.
De Thezan.
DeTinteniac.
De Tredern.
Turpin.
Urvoy.

3e *Liste*

Noms des croisés de 1249 dont il existe des actes de croisade et dont les familles sont, croyons-nous, éteintes (1).

D'Angoulvent.
Bellegant.
Bellouan.
Berard.
De Bintin.
De Blossac.
De Bodegat.
Du Boderu.
Du Boisjagu.
De la Bouexière
De Bourgneuf
Le Bouteiller.
De Bréhand.
Le Bret.
De Broons.
De Cahideuc.
De Champeigné.
De la Chapelle.
Du Chastel.
Chevrel.
De Clays.
De Coëtlayat.
De Coëtmen.
De Coetreven.
Collin.
Le Corgne.
Du Cosquer.
De Couesmes.
Le Cozic.
De Crénan.
Le Déan.
Le Denais.
Derrien.
De Dinan.
De Dreux.
De Dol.

(1) Je ne puis, à coup sûr, avoir la prétention de savoir le nom de toutes les familles éteintes ni même existantes, et j'ai pu me tromper dans cette liste, soit en en omettant, soit en en citant quelques-unes qui ne seraient pas éteintes. Nous serions heureux qu'on nous signalât avec preuves, nos omissions.

Digitized by Google

Drouet.
De l'Espine.
De la Fonchays.
De la Fontaine.
De Fontenay.
Le Forestier.
De Forges.
Du Fresnay.
Du Garo.
Giffart.
Gourmelon.
Grimaud.
Madeuc.
De Guenour.
Du Guesmeur.
Guihart.
Guinart.
Guinier.
De Guitté.
Des Hayes.
Henry ?
De l'Hermine.
Du Houx.
Garril.
Le Jeune.
De Keranrais.
De Keredy.
De Kergoet.
De Kerlouet.
De Kermarec.
De Kermeno.
De Kerprigent.
L'Abbé.
De la Landelle.
Langevin.
De Lesnerac.
Malescot.
Mallet.
Du Marc'hallach.
Marc'hec.
Marcilli.
Martel.
De Mauvoisin.
De Melesse.
Milou.
Le Moine.
De Montboucher.
De la Motte?
De Muzillac.
De Nevet.
Pasquer.
Péan.
Du Pellerin.
De Plumaugat.
De la Porte.
Des Portes.
Prevost.
Des Prez.
De Québriac.
De Quédillac.
De Quilfistre.
Du Quilly.
Rabaud.
Ramon.
De Rarecourt.
Richard.
Richer.
De la Rivière.
Robert.
Du Roscoët.
Le Roux.
De Saint-Brice.
De Saint Didier.
De Saint-Etienne.
De Saint-Hilayre.
De la Salle.
De Sausay.
De Scépeaux.

Digitized by Google

Sébaut.
Le Sénéchal.
De Sérent.
De Sévigné.
Simon.
De la Soraye.
Sorel.
Taillepied.
De Thouars.
De la Touche.
De Toulgouet.
De Treffily.
De Tremic.
De Tremigon.
De Tresiguidy.
De Tronchâteau.
La Vache.
Du Val.
Des Vaux.
Du Vergier.
De la Vigne.
De la Villegonthier.
De Volvire.
D'Yvignac.

Vte R. DE COURSON.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

Souhaits de bonne année. — Encore à propos de la langue bretonne. — La Bretagne à l'Académie. — Mort d'Alexandre Bertrand.

Dernièrement, au cours si intéressant qu'il fait à la Faculté de Rennes sur l'Histoire de Bretagne, M. de Calan parla de « Madame Claude », fille de Louis XII et de la Reine Anne, qui à deux ans et demi, fut fiancée au prince Charles qui n'était pas beaucoup plus âgé qu'elle. Je ne sais pourquoi, en l'écoutant, ma pensée se tourna vers la *Revue de Bretagne* et je me pris à la comparer à une jolie petite princesse bretonne, toute jeune puisqu'elle n'a qu'un an, mais qui commence à grandir, à se fortifier et sur laquelle on peut fonder les plus belles espérances. Ne vous en déplaise, elle est déjà fiancée ; et, si vous me demandez le nom de celui qui est dès maintenant le plus sûr garant de son bonheur, je puis vous dire qu'il s'appelle : *l'avenir*. Cela s'est fait tout simplement, sans traité de Blois ; le mariage se fera tout naturellement aussi, plus tard, quand notre petite duchesse se sera développée, quand elle aura fait la connaissance d'un plus grand nombre de ses sujets, quand elle sera vraiment reine. Nous n'en sommes pas encore là. Pour le moment bornons-nous à lui souhaiter : longue vie et prospérité. Par nature elle aime à se répandre, que tous les foyers lui soient ouverts ; elle est honnête et charmante, que toutes les mains lui

Digitized by Google

soient tendues. Agrandissons son empire ; disons partout sa science, sa douceur et son charme ; ce sera faire acte de charité, car, en la faisant connaître, nous la ferons aimer.

Au début de cette année nouvelle, nous lui adressons donc nos vœux les plus sincères et les plus affectueux ; nous les adressons aussi à ceux qui se sont chargés d'elle et en premier lieu : à son Directeur général, à M. le marquis de l'Estourbeillon. Comme son dévouement n'a pas de bornes, ses occupations sont multiples et sa tâche est lourde. Fiers de l'avoir à notre tête, nous lui envoyons l'hommage de notre vive admiration et de notre respectueuse sympathie. — Je voudrais aussi dire toute notre reconnaissance à M. le comte de Laigue, au secrétaire toujours sur la brèche, au savant toujours aimable, à celui qui est, — si je voulais continuer à parler en parabole — le grand maréchal de la cour de notre future reine. Je le voudrais... mais j'ai peur de blesser sa modestie et j'ai peur aussi qu'on ne me dise : l'amitié est aveugle. Ce proverbe est faux ; mais en supposant par impossible qu'il soit vrai, nous sommes alors tous atteints de la même maladie, d'une cécité incurable, parce que M. de Laigue peut compter sur tous les abonnés de la *Revue* comme sur de vrais amis.

Enfin, chers lecteurs, puisque nous ne formons qu'une même famille, il me semble que vous ne m'en voudriez pas, si je venais vous offrir à vous aussi, à tous et à chacun, aux connus et aux inconnus, mes meilleurs vœux de bonheur. Que vous souhaiterai-je ? Que les soucis ne viennent pas mettre leur ombre sur les fronts des pères et que les larmes ne viennent pas remplir les yeux des pauvres mères ; que la pâle anémie

Digitized by Google

s'éloigne des enfants et que la mort, l'*ankou* terrible, oublie les grands parents ; que la paix règne sur tous les foyers comme la joie dans tous les cœurs ; que tous vos chagrins soient apaisés et tous vos désirs réalisés ; que, si Dieu vous envoie des peines, il vous envoie aussi, selon la belle locution bretonne, « la bande avec la plaie »... et je résume tout dans cette vieille formule, un peu démodée, je le veux bien, mais qui reste la plus complète et aussi la plus chrétienne de toutes : bonne année, bonne santé et le paradis à la fin de vos jours.

*
* *

Il me faut encore vous parler de la langue bretonne ; la question n'est point épuisée et l'émotion causée par la circulaire ministérielle est loin de se calmer ; nous aurions tort de nous en plaindre ; pourquoi cacherions-nous qu'au contraire nous en sommes absolument enchantés ? L'idiome millénaire des bardes d'Arvor est depuis plusieurs mois à l'ordre du jour ; il a eu l'honneur d'inspirer des proses officielles et surtout officieuses ; il a été attaqué avec une frénésie qui prouve sa puissance ; il a été défendu avec une énergie qui a mis en relief toute sa valeur et toute sa beauté. Je ne me ferai point l'avocat de notre vieille langue celtique ; des voix trop éloquentes se sont élevées en sa faveur pour que je veuille y ajouter la mienne. Du reste, à quoi bon ?... On ne raisonne pas avec des gens que la rage aveugle. Ils veulent, disent-ils, perpétuer l'esprit de la Révolution et marcher sur les traces de leurs « glorieux ancêtres » et ils ignorent que, le 14 janvier 1790, la Constituante ordonna la traduction des lois et décrets en dialectes vulgaires à commencer par le breton. Ils n'ont lu ni les œuvres admirables des Brizeux,

Digitized by Google

des Jaffrennou, des Le Moal, des Le Braz, des Le Bayon, dans les formes poétiques, romantiques et tragiques ; ni les travaux magnifiques des Le Gonidec, des Vallée, des Loth, dans le domaine grammatical ; ce qui ne les empêche pas de couvrir d'injures notre idiome national et de l'appeler : « un danger public, un patois clérical et réactionnaire, un inepte charabia etc... » Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; de tout temps le breton a été attaqué et de tout temps il l'a été avec une insigne mauvaise foi que nos folliculaires d'aujourd'hui se font un devoir d'imiter. Le célèbre Abailard n'a-t-il pas écrit que la « langue bretonne le faisait rougir de honte » en ajoutant dans la phrase suivante « qu'il ne connaissait pas le premier mot de ce misérable dialecte » ? Laissons de côté, si vous le voulez bien, toutes ces élucubrations, les unes haineuses, les autres simplement grotesques, et passons en revue les réponses qu'on y a faites. Nous serons sur un terrain plus solide, plus intelligent et surtout plus logique.

Un universitaire très connu a répondu au journal « l'*Eclair* » qui lui avait demandé son avis sur la question du breton, par une longue lettre, dont nous extrayons les passages suivants : « La circulaire est une « atteinte à la liberté des cultes. La majorité des gens « d'âge mûr ne comprend pas le français. Interdire l'en- « seignement à l'église en breton, c'est entraver l'exer- « cice d'un des droits les plus importants inscrits dans « la Constitution. Si le gouvernement tient tant à ce « que les petits Bretons apprennent le catéchisme en « français, que ne le fait-il enseigner par ses institu- « teurs et ses institutrices? — Je propose aux médita- « tion de M. Combes ce passage de Tacite (1) sur les

(1) Vie d'Agricole, XIII.

Digitized by Google

« Bretons insulaires, passage dont je donne la traduc-
« tion, le président du conseil, étant peut-être quelque
« peu brouillé avec les classiques, par suite d'un trop
« long tête à tête avec saint Thomas d'Aquin : « Les
« Bretons se soumettent sans murmure aux enrôle-
« ments, aux tributs, aux autres charges que leur im-
« pose notre empire, pourvu que l'injure ne s'y mêle
« pas ; ils supportent difficilement celle-ci, assez domp-
« tés pour obéir, trop peu encore pour être esclaves. »
Le journal ne donne pas le nom de son correspondant, c'est à coup sûr celui d'un homme d'esprit.

Interrogé à son tour, M. E. Ernault, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, qui vient de voir son livre : *Etudes sur la langue bretonne* couronné par l'Académie, a dit : « Comme monument historique du passé,
« le breton présente un intérêt de premier ordre qu'au-
« cun linguiste ne contestera. Tandis que le français et
« ses frères romans ! comme : le provençal et l'italien,
« nous renseignent sur la langue de César, qui nous est
« d'ailleurs connue plus directement par tant de textes
« épigraphiques et autres, le breton et ses congénères
« néo-celtiques, comme : le gallois et l'irlandais, ont
« l'avantage de nous rendre moins ignorants sur
« l'idiome de Vercingétorix, antiquité nationale dont
« il ne subsiste que de très rares et très courts dé-
« bris. » En terminant, le distingué professeur demande de « laisser la politique en dehors d'une question où elle n'a que faire. » Ce serait juste ; mais, hélas ! ce n'est qu'un rêve !..... En tout cas, si elle y est, ce n'est pas nous qui l'y avons mise.

Charles Le Goffic, l'écrivain de grand cœur et de grand talent qui est dans la littérature une des gloires de notre province, a publié un long article dans la

Digitized by Google

Revue des Deux-Mondes. Nous y lisons ceci : « Les Bretons « rapprocheront l'impitoyable dureté des pouvoirs à « leur égard de la mansuétude témoignée aux Arabes, « aux Indoux, aux Malgaches et aux Tonkinois ; ils se « rappelleront qu'à l'heure même où paraissait la cir- « culaire ministérielle portant interdiction du breton, « une autre circulaire paraissait réglementant l'emploi « du tamoul et du bengali dans les écoles de l'Inde « Française. Serait-ce qu'aux yeux de notre Président « du Conseil le breton n'occupe dans l'échelle des « langues qu'un rang inférieur au bengali et au ta- « moul ? Ou n'est-ce pas plutôt que M. Combes pour- « suit dans le breton une forme de la pensée conser- « vatrice et catholique ? Vue singulière ! Il y aurait « donc des langues athées et des langues spiritualistes, « des langues républicaines et des langues monar- « chistes ! Cette classification d'un nouveau genre sur- « prendra bien des philologues. » Elle en surprend bien d'autres ; mais que voulez-vous !..... « par le temps qui court, comme me le disait naguère un vieux paysan, il faut gémir de tout et ne s'étonner de rien. »

Enfin notre cher Botrel a été lui aussi interviewé par un journaliste. Comme touchée par une étincelle électrique son âme de feu a bondi et il s'est écrié : « Jamais « on n'arrivera à supprimer la langue bretonne. Nos « compatriotes y tiennent comme à leur foi, comme à « leurs clochers à jour. Et qu'ils ont raison ! Brizeux « n'a-t-il pas dit :

« La langue du pays, c'est la chaîne éternelle,
« Par qui sans effort tout se tient ;
« Les choses de la vie on les apprend par elle,
« Par elle encore on s'en souvient. »

Digitized by Google

« La majorité de nos compatriotes parle plus ou « moins bien le français, mais parle également le bre- « ton et je ne sache pas que cet état de choses, que cette « éducation bilingue nuise en quoi que ce soit à la « prospérité, au bonheur de notre petite patrie, au dé- « vouement de ses enfants pour la grande. Alors quoi ? « Que faut-il de plus aux ennemis sectaires de la langue « bretonne ? Qu'ils laissent donc nos braves gâs, bercés « sur les genoux de leurs mères par les vieilles gwerzes « de jadis, prier leur Dieu, aimer leur « Douce » *en* « *breton*, puisqu'ils sont prêts à mourir gaiement pour « la France, quand on leur crie : « En avant ! » *en* « *français*. Ce ne sont pas les décrets qui empêcheront « les « loups bretons » de grincer des dents si on les « agace et de mordre si on les exaspère. » Et voilà les nobles et fiers accents que le plus doux des bardes sait faire entendre, quand on attaque sa terre maternelle, qui est sa « douce » à lui !

Toutes ces protestations sont éloquentes sans doute ; formulées par des celtisants qui mieux que personne connaissent la langue bretonne, elles ont une grande valeur et sont d'un très grand poids ; mais on pourrait leur objecter qu'elles ne sont peut être que des opinions personnelles et qu'elles ne réflètent pas le sentiment unanime de la population. La réponse ne s'est pas faite attendre. Ceux qui représentent le mieux les idées d'un département ou d'une province, ce sont les maires, n'est-il pas vrai ? Or les maires de toutes les parties bretonnantes de notre contrée ont parlé. On voulait en faire des délateurs, des espions ; on leur demandait de certifier que les curés ne prononçaient de sermons qu'en français ; ils se sont réunis et presque unanimement ils ont refusé de jouer ce rôle, le jugeant

Digitized by Google

incompatible avec le caractère et la dignité de leurs fonctions. Bien plus, ils ont prouvé que ce qu'on leur demandait serait en opposition avec la loi ; en effet : « la loi municipale a précisé et limité les attributions « de police des maires dans l'intérieur d'une église et, « s'ils ont le droit et le devoir d'intervenir lorsque « l'ordre public y est troublé, il ne leur appartient à « aucun titre de contrôler des actes que les ministres « du culte accomplissent uniquement dans l'exercice de « leurs fonctions sacerdotales avec l'assentiment et sous « l'autorité de leur évêque. » Enfin ils se sont engagés dans le cas où, par impossible et à cause de son refus, l'un d'eux viendrait à être frappé de suspension, à démissionner tous, *en bloc*, pour employer un mot tout d'actualité. Il me semble qu'après ces déclarations collectives et officielles, ceux qui voudraient soutenir que l'opinion des Ernault, des Le Goffic et des Botrel n'est pas celle de la Bretagne tout entière, mériteraient qu'on leur appliquât ces mots du Psalmiste : « *Aures habent* « *et non audient, oculos habent et non videbunt.* »

Des quatre coins de l'Armorique d'ardents défenseurs se sont donc levés pour maintenir la plus chère de nos libertés ; mais il y a aussi des frères absents qui nous ont envoyé l'expression de leur indignation ; à travers la distance ils ont mêlé leur voix à la nôtre et nous ont tendu la main. La parole « loin des yeux loin du cœur» n'est pas vraie pour les Bretons de Paris ; il serait plus juste de dire que pour eux : loin des yeux, plus près du cœur. Egarés dans la moderne Babylone, ils conservent intact en leurs âmes l'amour du sol natal, ils ont gardé la nostalgie de ses champs et de ses grêves et ils ont senti l'injure grave faite à la langue de leurs aïeux. Comme nous ici, ils se sont réunis là-bas pour la défendre ; ils

Digitized by Google

étaient 700 d'abord, ils sont plusieurs milliers maintenant et ils espèrent grouper dans une même action énergique les 60.000 électeurs bretons de Paris et des environs. Le comité prépare à cet effet une grande réunion générale où tous les cœurs des exilés battront à l'unisson pour leur patrie bien aimée.

Est-ce tout ? Non. L'initiative prise par les Bretons de Paris, si elle nous a été très sensible, n'avait rien qui pût nous surprendre ; il en est une autre qui nous a été plus chère, s'il est possible, et qui montre mieux que tous les grands discours l'union intime qui peut lier et souder entre eux les enfants d'une même race. Notre berceau, on le sait, est l'Irlande, la verte *Erin* le pays des opprimés que rien ne peut vaincre, des martyrs que rien ne peut dompter. Nos deux langues sont sœurs; les Irlandais tiennent à la leur autant que nous à la nôtre et voilà pourquoi ils ont revendiqué l'honneur, par une confraternité touchante, de venir grossir nos troupes et de combattre au premier rang. Le meeting de l'Association celtique, tenant ses assises à Dublin, ne s'est pas contenté de protester contre la circulaire gouvernementale, il a résolu d'envoyer une lettre à tous les maires et à tous les curés bretons pour les engager à persévérer dans leur résistance. De plus il a décidé qu'une délégation, qui aurait à sa tête Lord Casteltown, viendrait trouver M. Combes et plaidrait notre cause avec toute l'énergie et toute l'éloquence dont elle serait capable. Il y en a que le projet de loi ministériel met en fureur ; pour nous nous serions presque tentés de le bénir et de l'appeler : *felix, culpa*. N'est-ce pas lui qui a montré la puissance de la Bretagne et l'unité indissoluble de tous les Bretons. N'est-ce pas lui qui nous a apporté par delà les mers ces

Digitized by Google

témoignages de sympathie et d'affection que rien au monde n'effacera désormais ?

Et maintenant, où en est la question ? C'est au mois de janvier qu'on doit appliquer la circulaire et nous n'y sommes pas encore ; attendons. Toujours est-il que moins que jamais nous ne sommes décidés à accepter ces étrennes d'un nouveau genre. On espérait sans doute que le peuple breton, qui n'est composé que « d'abrutis, d'alcooliques et de sauvages », se laisserait enlever son « charabia » sans protester et en disant : merci ; on s'est trompé. Mgr l'Evêque de Quimper, dont le diocèse est le plus menacé, a dressé une statistique d'où il ressort que dans 110 paroisses du Finistère on ne parle pas le français. Le préfet de ce même département a alors écrit à tous les maires pour leur dire : « qu'il n'avait nullement l'intention de supprimer la langue bretonne, qu'il recommandait la modération et qu'il réprouvait l'agitation qui avait eu un retentissement dans la France entière ». Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que par hasard M. le préfet s'apercevrait un peu tard que tout cela n'est qu'un coup d'épée dans l'eau ? Est-ce qu'il croyait naïvement que les Bretons étaient de ceux qui se laissent égorger sans crier ? Mystère !..... Un de nos députés a déposé à la Chambre une interpellation à ce sujet ; on l'a renvoyée après les vacances, ce qui pourrait bien vouloir dire.... aux calendes. Pourquoi ? Mystère encore !..... il y en a partout, même au Palais Bourbon. Voilà où nous en sommes ! Les deux armées sont en présence, elles s'observent : « Messieurs, tirez les premiers ! » Quant à nous, nous sommes, il est vrai, le petit nombre, mais nous sommes le droit et nous avons l'honneur de dire à ceux qui sont la majorité et la force : « Tirez si

Digitized by Google

vous voulez, mais soyez bien certains que nous vous riposterons. »

*
* *

Le dévouement est plus grand chez nous que partout ailleurs, parce que la foi y est plus vive, parce que l'on y chante toujours la « vieille chanson » qui donne le courage avec l'espérance et que les doctrines décourageantes n'y ont pas encore pénétré. C'est pourquoi dans les prix décernés chaque année par les différentes Académies, la Bretagne n'a jamais cessé d'être au premier rang ; c'est pour elle un titre qu'elle revendique bien haut et un honneur dont elle aurait le droit de s'enorgueillir. Cette année l'Académie Française a attribué *A peu près le quart* de ses récompenses à des Bretons : c'est la meilleure réponse qu'elle pouvait faire à ceux qui n'ont pas rougi de monter à la tribune du Parlement pour dire que nous n'étions que des « brutes alcoolisées ». Il nous serait doux de passer en revue toutes ces belles actions, auxquelles on a payé sous la Coupole le tribut d'une légitime admiration ; nous voudrions, par exemple, raconter l'histoire de cette pauvre veuve, qui en gagnant 0.75 centimes par jour et ayant déjà à sa charge son vieux père de 75 ans et ses huit enfants, n'a pas hésité à recueillir encore chez elle trois orphelins, en donnant comme raison : « C'est plus fort que moi... je ne peux pas m'en empêcher » ; le défaut de place nous oblige à les laisser dans l'ombre, dans cette ombre discrète dont la charité, comme la violette, aime à s'envelopper. Il en est une pourtant qu'il faut mentionner, parce qu'elle touche au sublime.

Le 8 mars 1901, les guetteurs du clocher de Roscoff signalent à deux milles au large un navire en perdition ;

Digitized by Google

c'est la *Sainte-Marthe* de Bordeaux, dont le gouvernail est brisé et la voilure en lambeaux. Deux canots de sauvetage sont mis à l'eau ; ils font des efforts désespérés pour approcher ; mais c'est en vain, les récifs les en empêchent et les vagues furieuses les rejettent à la côte. Sur le rivage, trois hommes nommés : Floch, Bourel et Tanguy, assistent à ce drame terrible. « Si qu'on y allait », dit Floch à voix basse ; il saute dans un canot, les deux autres le suivent et les voilà partis ! La mer déchaînée soulève l'esquif comme une coque de noix ; à chaque minute on croit le voir disparaître ; mais non, il approche. Il était temps ! la *Sainte-Marthe* se disloque, elle va s'engloutir. Bourel, qui ne sait pas nager, se jette à l'eau, arrive au navire, empoigne quelques hommes, tout ce que le canot peut en contenir, et lui et ses compagnons les ramènent au rivage en risquant vingt fois leur vie. Le trois-mâts a sombré ; mais des malheureux naufragés sont là-bas, accrochés à des épaves, ils crient, ils demandent du secours : « Puisque nous sommes mouillés, dit simplement Bourel, si on retournait. » Ils repartent, ils font ainsi trois voyages, exposés à tous les dangers, voués à une mort presque certaine et à chaque fois ils déposent sur le sable des pauvres gens transis, couverts de sang, qu'ils viennent de sauver. — Qand on les vit ces trois héros, à la démarche lourde, au teint basané, venir recevoir de l'Académie la plus haute de ses récompenses : le prix Montyon de 2000 francs, un frisson d'enthousiasme secoua la foule et un tonnerre d'applaudissements les accueillit. Eux, gauches, un peu confus, rougissaient devant tout ce public, ils étaient plus timides là que devant la mort et l'un d'eux murmura, en sortant, cette parole qui les peint tout entiers : « C'était pas la peine ; après tout, on n'a fait que son devoir. »

Digitized by Google

L'académie a récompensé le dévouement, elle n'a pas oublié la science et elle a couronné trois Rennais, justifiant une fois de plus ce vieux dicton : « Angers est la ville du plaisir, Nantes la ville du commerce, Rennes la ville du travail. »

M. Orain, qui est un folkloriste bien connu, collectionnait depuis de longues années les chansons et les légendes de son pays. Il vient de les réunir en un gracieux volume : *Contes d'Ille-et-Vilaine* auquel on a attribué avec justice un prix Montyon. Ces contes ne sont pas tous également curieux ; mais il y en a de charmants, pleins de naïveté, de fraîcheur, et ils sont tous intéressants.

La même distinction a été accordée au *Féminisme français* de M. Turgeon, professeur d'Economie politique à la Faculté de Rennes. Féminisme ! ce mot est bien vague, bien élastique ; comme celui de socialisme, il peut servir d'enseigne à des marchandises bien diverses. M. Turgeon a su envisager cette grave question sous tous ses aspects, avec une grande richesse d'informations, un jugement sûr, un parfait bon sens et, ce qui ne gâte rien, une langue pleine de finesse et d'agrément. Il expose, il discute, il apprécie ; en un mot, dans cet ouvrage remarquable et attendu depuis longtemps, l'éminent professeur a rédigé la *Somme* du féminisme français.

Enfin le prix Guizot a été décerné à un ouvrage intitulé : « *Le Duc d'Aiguillon et La Chalotais.* » L'auteur, M. Barthélémy Pocquet, qui, il y a quelques années, avait déjà reçu le prix Thiers pour ses « *Origines de la Révolution en Bretagne* », est trop connu, trop universellement apprécié, pour qu'il soit nécessaire de faire son éloge. Journaliste de grand talent, historien de premier

Digitized by Google

ordre, il est de ceux qui ne provoquent que des sympathies et dont on ne saurait trop admirer le travail opiniâtre et la science consommée. Dans son rapport le Secrétaire perpétuel de l'Académie a dit : « L'ouvrage « de M. Pocquet nous a mis dans une situation embar- « rassante et sera cause, je le crains bien, qu'on nous « accusera de nous contredire. Il y a quatre ans, « M. Marion présentait à nos concours un livre, où il « racontait le conflit du duc d'Aiguillon avec La Cha- « lotais et le Parlement de Bretagne, qui fut un des « preliminaires de la Révolution Française. Il essayait « de prouver que l'opinion publique s'est méprise en « donnant à La Chalotais le beau rôle et justifiait d'Ai- « guillon des reproches qu'on lui adresse. Il faut bien « croire que les historiens de l'Académie jugèrent qu'il « avait raison, puisque son livre fut couronné. Mais « voici que cette année M. Pocquet nous envoie trois « volumes pour nous convaincre que le Parlement « défendait les libertés de la province et qu'il était « dans son droit en résistant aux attaques d'un grand « seigneur, médiocre et vaniteux, dont le mérite con- « sistait dans la protection de Mme du Barry et nous « couronnons le livre de M. Pocquet. L'Académie s'est « moins démentie qu'il ne le paraît. Ce qu'elle entend « avant tout récompenser dans les prix qu'elle donne, « c'est le talent, et les deux auteurs en ont mis beau- « coup à soutenir les deux thèses contraires. » Il nous semble qu'il était impossible de faire de cet ouvrage un éloge à la fois plus délicat et plus complet. — Que MM. Orain, Turgeon et Pocquet nous permettent d'applaudir de grand cœur à leur succès et qu'ils agréent nos vives et sincères félicitations.

Digitized by Google

*
* *

Il y a encore, il y aura toujours des savants en Bretagne, mais il y en a aussi qui disparaissent, et nous avons aujourd'hui à déplorer la mort d'*Alexandre Bertrand*, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et Directeur du musée de Saint-Germain, dont il fut pendant de longues années le conservateur intelligent et dévoué. Originaire de l'Ille-et-Vilaine, il était le frère de Joseph Bertrand, l'ancien secrétaire perpétuel de l'académie des sciences ; mais tandis que celui-ci s'était adonné aux mathématiques, Alexandre s'était tourné du côté de l'archéologie et il en fut pendant près d'un demi-siècle le représentant le plus éminent, le plus autorisé et le plus justement écouté.

Né en 1820, et entré à l'Ecole Normale en 1840 il fut membre de l'Ecole d'Athènes et se fit recevoir docteur ès-lettres en 1859. Napoléon III, ayant fondé en 1867 le musée de Saint-Germain, sut découvrir l'homme qui était alors le plus digne d'être placé à sa tête. Au milieu de ces collections uniques au monde, Alexandre Bertrand vécut pendant près de quarante ans. Ce musée était sa vie; il se dépensa tout entier pour l'enrichir, pour l'orner, pour en classer les objets si intéressants ; il l'étudia avec un soin et un dévouement admirables. Ce fut là qu'il écrivit ses principaux ouvrages : « *L'archéologie celtique et gauloise*, *La Gaule avant les Gaulois* « et » *la Religion des Gaulois* », résumé des leçons qu'il professa à l'école du Louvre en 1896.

Ses œuvres sont de celles qui resteront, parce que l'érudition la plus étonnante y est alliée à une savante expérience; parce que surtout la plus complète bonne

Digitized by Google

foi y règne partout en souveraine et en maîtresse. Le beau et sympathique vieillard, auquel, faisant violence à sa modestie, tant de savants allaient demander de précieux encouragements et des conseils plus précieux encore, s'est éteint doucement, entouré d'un respect universel. Il était de ceux qu'on admirait, il était surtout de ceux qu'on aimait ; ceux qui l'ont connu le pleurent comme le meilleur des amis, les autres garderont sa mémoire comme celle de l'un des maîtres de l'archéologie française.

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Fleur de Grève, par Maurice CABS (Paris, Flammarion, 3 fr. 50), Maurice Cabs, en un style naturel, sait, quand il faut, provoquer l'émotion.

L'histoire de *Fleur de grève* est celle d'une fillette bretonne orpheline, d'une petite sauvage recueillie par un ménage d'artistes parisiens qui, grâce à des qualités natives qu'ils savent mettre en valeur, en font une femme instruite, éprise d'art, de tout ce qui sort de la banalité mondaine Le peintre, qu'elle appelle son parrain, qui l'a cueillie parmi les goëmons de la côte bretonne, comme une plante de roche, qui l'a cultivée comme une plante de serre, avec qui elle se trouve en perpétuelle communion d'âme, s'aperçoit un jour qu'il ressent pour elle plus que de la sympathie ; et là, M. Cabs nous pose ce problème éternel d'un amour que les conventions sociales réprouvent ; qui se fait d'autant plus absorbant, d'autant plus impérieux qu'il ne se sent pas libre de lui-même, et se débat, comme l'eau des sources, dans la profondeur du sol, désagrège les masses souterraines pour faire sa trouée impatiente vers le soleil et la possession des plaines. Le cœur et la conscience sont entrés en lutte. Lequel des deux triomphera ? Ainsi, l'émotion va croissant, comme il convient dans un roman bien fait ; et le dernier acte du drame n'est pas dénué d'une certaine grandeur.

L'étude des caractères est fouillée, consciencieuse et intéressante ; l'auteur nous a dévoilé des âmes d'artistes, des âmes de poètes, et il a su les laisser poètes jusqu'au bout.

Peut-être a-t-il tardé un peu à nous faire entrer dans le vif de son sujet, dans le pourquoi de son livre. Les prolégomènes, en effet, sont un peu étendus. Mais, comme nous sommes prêts à le lui pardonner, en faveur des tableaux très vécus qu'il fait défiler sous nos yeux, scènes parisiennes, aussi bien que scènes de la campagne, de cette campagne bretonne dont le nom seul est synonyme de poésie, et qu'il se plaît à évoquer en deux ou trois traits d'un pinceau délicat.

Digitized by Google

Le livre de Maurice Cabs est, je puis donc l'affirmer sans crainte, de ceux qu'on lit avec plaisir, et que je conseillerai volontiers à mes amis.

EMILE LANGLADE.

*
* *

LE COURS DE LANGUE BRETONNE, à l'Athénée Saint-Germain.

L'utilité de l'enseignement public de la langue bretonne est aujourd'hui démontrée et c'est à Paris surtout, dans cette ville immense où affluent les émigrants de la presqu'île armoricaine, qu'elle se fait sentir. En dehors de toute question politique, au-dessus des polémiques irritantes et stériles, il s'est formé un groupe de Bretons de bonne foi désireux d'affirmer la pérennité et la virilité de leur idiome, intimement lié depuis dix siècles aux destinées de leur race. Des personnalités bretonnes, et en particulier des membres du Parlement unis sur le terrain de la défense des libertés bretonnes, ont pris l'initiative du mouvement et Paris a vu se créer un cour de langue bretonne dont le dévoué promoteur a été M. Maurice Le Dault, dont les journaux de tous les partis ont signalé l'importance. Au mois de décembre dernier ce cours s'ouvrait pour la deuxième fois, et dans une allocution sympathiquement écoutée M. Paul Sébillot, président du Comité, annonçait à une assistance d'élèves que le professeur serait pour la présente année un jeune linguiste au talent exercé, M. Francis Guézennec. Immédiatement après, M. Guézennec prenait la parole et donnait à son auditoire la meilleure opinion de son enseignement essentiellement pratique mis à la portée de tous et aussi attrayant qu'instructif. Les cours ont lieu deux fois par semaine : le mardi et le vendredi à l'Athénée Saint-Germain, rue du Vieux-Colombier ; ils sont déjà bien suivis.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

SAINTE ANNE D'AURAY

ET

SON CULTE EN ILLE-ET-VILAINE

I. — Sainte-Anne d'Auray.

Quand le voyageur descend à la gare de Sainte-Anne, — la seule en France qui avec celle de Rocamadour soit couronnée d'une statue, — quand, après s'être avancé dans la campagne, il jette un regard autour de lui, une impression indéfinissable le saisit. Il se voit transporté dans un pays de rêve, où les souvenirs les plus tragiques s'unissent aux plus gracieuses légendes ; il sent que l'air qu'il respire est bien celui de cette Armorique, où chaque pierre se dresse comme un témoin des vieux temps, où l'on foule à chaque pas la cendre d'un guerrier ou d'un saint, où les traditions nationales se mélangent dans une harmonie aussi touchante que sévère avec les grandeurs de la foi.

A sa droite, c'est la lande ; la lande bretonne si poétique et si jolie avec les fleurs d'or de ses ajoncs, avec sa mousse grisâtre et ses bruyères roses ; si majestueuse et si triste aussi avec l'infini de ses horizons, avec sa morne solitude et les nuages qui, en passant, la caressent de leur ombre mélancolique. A sa gauche, c'est le plateau de Kerzo où, en 1364, dans la décisive bataille qui eut lieu, le 29 septembre, entre Blois et Monfort,

Digitized by Google

le pieux duc Charles tomba frappé à mort à côté de sa bannière déchirée et où Messire Du Guesclin remit à l'anglais Chandos son épée brisée jusque-là victorieuse. C'est là que le sort de la Bretagne fut décidé et c'est là aussi que, plusieurs siècles plus tard, les débris d'un peuple de héros, après avoir vainement combattu *pro aris et focis,* choisirent les murs d'une Chartreuse pour y déposer l'ossuaire de la Légitimité vaincue. Devant lui, cette longue rue bordée de maisons dont quelques-unes sont couvertes en chaume, ces couvents qui se cachent dans d'épais bosquets, ce village qui vit à l'ombre d'une cathédrale et qui semble mis là tout exprès pour l'entourer et la garder ; c'est Sainte-Anne.

Sainte Anne !... ce nom n'évoque à la pensée de l'artiste que le souvenir d'une belle église placée dans un cadre pittoresque et c'est tout ; mais dans l'âme du pèlerin, dans le cœur de tout Breton, il fait naître des souvenirs moins tragiques que ceux que nous venons de rappeler, mais plus consolants et plus féconds. Ces souvenirs, je voudrais les redire encore, bien que des plumes plus expertes que la mienne les aient maintes fois racontés ; je voudrais montrer pourquoi cette bourgade est un lieu de charité et d'espérance, un lieu saint et sacré, pourquoi elle mérite le nom de *capitale religieuse de la Bretagne.* Un fils ne se lasse pas de publier les gloires de sa mère, il ne se lasse pas non plus de murmurer à son oreille ce mot que « l'amour redit toujours sans le répéter jamais ». Ce sera mon excuse.

*
* *

Dès leur arrivée en Armorique, au bord de la voie romaine qui allait de Vannes dans la direction de Quimper et en un lieu qui se nommait Keranna, les Bretons

Digitized by Google

construisirent une chapelle consacrée à la sainte aïeule de Jésus. En l'an 699, cette chapelle fut détruite probablement par les invasions normandes, mais son souvenir resta toujours vivant dans les cœurs des habitants du pauvre hameau dont elle avait été la protectrice. Pendant les longues veillées d'hiver les jeunes gens parlaient de la puissance, de la bonté de sainte Anne et les vieillards arrivaient au terme de leur vie avec l'espoir déçu de voir relevé de ses ruines l'ancien oratoire. Cette tradition constante et invariable à travers les âges était un témoin du culte primitif, elle n'était pas le seul ; il y en avait trois autres dont on voyait encore les vestiges au commencement du XVIIe siècle, ces trois choses que l'on retrouve à chaque rendez-vous de la piété bretonne : une chapelle, une croix et une fontaine. La chapelle, il est vrai, n'existait plus ; mais dans un champ, nommé le Bocenno, ses substructions étaient encore apparentes. A cet endroit la charrue s'arrêtait d'elle-même et les bœufs reculaient comme repoussés par une force invisible. En contrebas de ce champ la fontaine n'avait pas cessé de couler et à 600 mètres du village la croix étendait toujours sur la lande ses bras, dont le granit avait été rongé par le temps.

Or, en 1624, un pauvre laboureur de Keranna, âgé de 43 ans, un homme simple et droit, appelé Nicolazic, fut favorisé de révélations singulières. Une femme, environnée de lumière, lui apparut la nuit et pour calmer sans doute la frayeur que sa présence mystérieuse causait au paysan, dès la première entrevue elle se fit connaître et lui dit : « Ne crains rien ; je suis Anne, la mère de Marie. » Pendant plus de dix-huit mois les apparitions se renouvelèrent et, comme si la sainte eut

Digitized by Google

l'intention de rattacher le pèlerinage moderne aux souvenirs du premier sanctuaire, elle se montra successivement aux trois endroits où il y avait encore des traces du culte primitif : dans le champ du Bocenno, sur les bords de la fontaine, au pied de la croix (1). Les prodiges qui s'accomplirent alors sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les raconter une fois de plus. Affirmés par les dépositions les plus formelles, par les témoignages les plus irrécusables, ils sont entrés dans le domaine de l'histoire et, si les incrédules en rient, qu'importe ! les fidèles y croient et cela suffit.

Repoussé par le recteur de Pluneret qu'il avait prévenu, contrarié par les capucins d'Auray qu'il avait consultés, tourné en dérision par les uns, traité de fou par les autres, Nicolazic avait un défaut, — défaut qui pourrait bien être une qualité et qui en fut une dans la circonstance, — il était entêté comme nous le sommes tous et il ne céda pas. Celle qu'il se plaisait à nommer « sa bonne Maîtresse », celle qui tant de fois l'avait consolé et soutenu, lui avait donné une mission ; cette mission était difficile, à tout autre elle eut paru impossible, lui n'hésita pas un instant et se tint prêt à la remplir. De quoi donc avait-il été chargé ? Sainte Anne lui avait dit : « Il y avait autrefois ici une chapelle célèbre ; voilà 924 ans et 6 mois qu'elle a été détruite, il faut qu'elle soit reconstruite et cela par tes soins. Tu me demandes un miracle !.... les foules qui viendront seront le plus grand de tous, car Dieu veut que j'y sois honorée. » Dans ces paroles de la sainte, il y avait *trois prophéties* : un temple sera bâti, une multitude immense accourra, la volonté divine se manifestera.

(1) *Guide Morbihannais*, Lafolye, éditeur, 1901. Nous avons fait plusieurs emprunts à ce charmant opuscule.

Digitized by Google

Se sont-elles réalisées. En se couchant dans la tombe, Nicolazic a-t-il pu se rendre le témoignage d'avoir jusqu'au bout rempli sa tâche ou au contraire a-t-il pu croire que ses sens hallucinés l'avaient trompé et qu'il avait été le jouet d'un rêve ! L'histoire va nous répondre.

*
* *

Monseigneur de Rosmadec, dont la prudence alla jusqu'au scrupule, après s'être assuré que Nicolazic avait ramassé une somme de 1800 écus, l'autorisa à commencer les travaux d'une vaste chapelle dont la première pierre fut bénite le 26 juillet 1625. Les Carmes, après s'être établis à côté en 1628, en poussèrent activement la construction qui fut terminée quelques années plus tard. Transportons-nous maintenant en 1865. Les pèlerins affluent en nombre de plus en plus considérable, l'église est devenue trop petite ; Monseigneur Gazailhan, alors évêque de Vannes, se décide à en bâtir une autre. Il s'adresse à un jeune architecte de talent, M. de Perthes, et la première pierre en est posée le 7 janvier 1866. Nicolazic s'était fait mendiant pour obéir à sainte Anne, il fallait un mendiant pour construire le nouveau sanctuaire et ce mendiant fut un prêtre au zèle enflammé, à la parole vibrante, à l'âme de feu, qui s'appelait l'abbé Guillouzo. On espérait obtenir 200.000 à 300.000 francs, il recueillit deux millions et le 8 août 1877 le cardinal Godefroy Saint Marc, archevêque de Rennes, consacrait la basilique que nous voyons debout aujourd'hui.

Cette basilique, nous pouvons le dire avec fierté, est digne de la Bretagne et de sa céleste patronne. Des artistes regretteront peut-être de ne pas y trouver la demi-obscurité du roman si propice au recueillement et à la prière ; d'autres auraient préféré y voir l'éblouissante

Digitized by Google

splendeur du gothique, où éclairées par de larges fenêtres aux meneaux flamboyants, les arcades se rejoignent comme les mains d'un suppliant ; mais je crois que tout homme de goût, en acceptant la féconde variété qu'amène l'inévitable évolution de l'art, admirera sans réserve ce magnifique monument de la Renaissance, ce style composite, je le reconnais, mais où la majesté et la force s'allient à la légèreté et à la délicatesse la plus exquise.

Il faudrait un volume pour le décrire comme il le mérite. Il faudrait dire l'incomparable richesse de ses huit chapelles et de ses treize autels qui sont pour la plupart de véritables chefs-d'œuvre de sculpture. Il faudrait étudier la fresque admirable qui est au fond du chœur, où sainte Anne dans la gloire, planant dans l'infini, écoute les supplications d'un zouave pontifical, d'un marin en danger et d'une mère inquiète: images de tous ceux qui combattent, de tous ceux qui souffrent et de tous ceux qui pleurent. Il faudrait louer l'heureuse idée que l'on a eue de n'employer partout, dans le granit des chapiteaux comme sur le bois des confessionnaux, dans les grilles forgées des balustrades comme dans les encadrements des verrières, que deux motifs d'ornementation, qui sont toujours les mêmes : la coquille et le lis; la coquille : insigne traditionnel du pèlerin ; le lis : symbole de la pureté de la foi bretonne. Il faudrait aller compter les ex-voto qui en tapissent les murs, toutes ces peintures si émouvantes dans leur naïveté, où l'on voit ici un fils rendu à la joie d'un vieux père qui pleurait sa perte ; là le toit des ancêtres sauvé d'une ruine imminente ; plus loin un soldat resté intact sous le feu de l'ennemi ; plus loin encore un enfant échappant à un accident qui devait être mortel ; où l'on voit

Digitized by Google

enfin l'histoire tout entière de la Bretagne avec ses joies et ses peines, ses espérances et ses prières. Rien ne manque à cette basilique, la piété y a imprimé son cachet, l'art y a mis son génie, toutes les douleurs humaines y ont versé leurs larmes, tous les vœux exaucés y ont déposé les témoignages de leur reconnaissance, le pauvre y glisse son obole, le riche y jette à pleines mains l'or et les pierreries ; le paganisme lui-même a reconnu sa défaite et lui a fait son offrande, puisque tous les marbres du maître-autel viennent de la Rome antique et sont des débris de l'*emporium* de ses Césars.

Au commencement du XVIIe siècle, il n'y avait là que quelques chaumières disséminées au bord des champs, dans des landes arides ; il y a aujourd'hui un monument splendide qui est et restera l'affirmation permanente de la foi d'un grand peuple ; sous l'action du ciel le désert a fleuri. Le bon Nicolazic voulait construire à sa patronne une église « grande comme une cathédrale », son désir a été réalisé, et quand sainte Anne, dont la statue se dresse à 70 mètres dans les airs regarde du haut de ce piédestal l'œuvre de ses enfants, elle a le droit d'être heureuse et fière, car jamais souveraine ne s'est vu bâtir par ses sujets un palais plus digne de sa majesté, un trône plus magnifique.

*
* *

Il n'y a pas d'amour sans réciprocité ; si la mère de Marie aime tant la Bretagne qu'elle a voulu en faire sa terre privilégiée, le siège de son empire, les Bretons ne se sont jamais lassés de lui donner des preuves de leur filial attachement. La statue miraculeuse venait d'être découverte, elle était encore appuyée sur le talus du champ du Bocenno et déjà de nombreux pèlerins se

Digitized by Google

rendaient à ses pieds pour l'honorer. En vertu de cette loi divine qui veut toujours ou presque toujours que les pauvres bénéficient des bienfaits célestes avant les riches, ce ne sont d'abord que de modestes villageois, que d'humbles laboureurs, qui viennent offrir à leur Bonne Mère les trésors de leur cœur ; les bergers furent appelés les premiers à la crèche de Bethléem, les Mages ne vinrent qu'ensuite.

Mais bientôt les grands, les heureux de la terre, y arrivent à leur tour ; les têtes couronnées elles-mêmes revendiquent l'honneur de venir lui présenter leurs hommages. Anne d'Autriche, reine de France, envoie un ambassadeur auprès de sa patronne pour obtenir d'elle la grâce d'avoir un fils ; sa prière est exaucée et, quelques mois après, naissait celui qui devait être Louis XIV. Henriette de France, reine d'Angleterre, la mère du duc de Valois, la grande Dauphine, la reine Marie Leczinska accourent sur la lande bénie du Morbihan. Pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles les pèlerinages se succèdent sans interruption ; des foules immenses ne cessent de se diriger vers l'église sainte et les routes sont trop étroites pour les contenir.

La Révolution est déclarée. Comme un torrent dévastateur elle accumule partout les ruines ; les Carmes sont chassés de leur couvent ; le sanctuaire est profané ; les reliques sont jetées au vent et la statue est brûlée sur une des places de Vannes. Ce n'est plus seulement l'ère des grandes revendications sociales qui s'ouvre, c'est la Terreur qui règne dans un océan de boue et de sang. Le peuple breton fait face à l'orage ; il se dresse fièrement comme il le fait toujours quand sa foi est attaquée ; il est de la race des Nicolazic et des Keriolet, de cette race qui sait être entêtée jusqu'au sublime,

Digitized by Google

« Que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux ! » (1)

En 1792, les révolutionnaires se rendent maîtres de la province d'Auray ; ils essaient par tous les moyens d'arrêter les pèlerins, ils ne peuvent y réussir. Et pourtant que les temps sont changés ! Il n'y a plus de feux de joie, plus de carillons de fête ; la chapelle est fermée ; mais devant ses portes closes les foules viennent s'agenouiller en si grand nombre que le commissaire du gouvernement écrit en 1796 : « Le peuple est toujours affamé de miracles ; on n'a jamais vu une affluence aussi grande que cette année à Sainte-Anne. » Cette phrase ne paraîtra pas exagérée, quand on saura qu'en un seul jour il y eut là plus de 20.000 croyants. Les supplications étant inutiles, on arrive aux menaces. Un jour sur les marches du temple dévasté, devant un rempart de baïonnettes, un paysan, sans doute un prêtre déguisé, adresse à la foule agenouillée à ses pieds un long sermon en langue bretonne — il n'y avait pas *alors* de circulaire ministérielle prohibant l'idiome national. — Une autre fois un jeune homme est couché en joue ; il découvre sa poitrine, s'écrie : « Mon corps est au roi ; mon âme est à Dieu », et le fusil s'abaisse.

Pendant tout le temps que durèrent ces jours, les plus sombres de notre histoire, il en fut ainsi. Devant cette foi que rien ne pouvait altérer, devant ce courage que rien ne pouvait dompter, la Révolution dut s'incliner impuissante et, le 28 octobre 1797, le citoyen Guillon, commissaire cantonal, écrivait ces lignes qui sont le plus magnifique témoignage qu'on ait jamais rendu à la foi bretonne et qui pourront servir de leçon à ceux qui seraient tentés dans l'avenir d'y porter une main

(1) Brizeux, *Marie*, p. 172, édition. Lemerre.

Digitized by Google

sacrilège : « La persécution ne fait qu'irriter ; rarement elle corrige ; si donc nos paysans ont eu le malheur de se tromper dans leurs préjugés, ce ne sera certainement pas par la violence qu'on les dissuadera de leurs erreurs. Il faudrait des siècles pour faire adopter au peuple breton d'autres principes que ceux de sa religion (1). » Le XIXe siècle vit se continuer ce splendide mouvement qui de tous les coins de la France amenait à Keranna des multitudes de fidèles. En 1870, 708 jeunes gens de Pluneret et des environs s'enrôlèrent sous les drapeaux ; ils revinrent tous sains et saufs et le 8 décembre 1872, accompagnés de 40.000 pèlerins, ils se rendirent aux pieds de leur patronne pour la remercier de les avoir protégés et d'avoir épargné à leur pays les horreurs de la guerre.

Et pourtant malgré tant de prodiges, malgré tant de bienfaits, il manquait quelque chose à la gloire de sainte Anne ; sa statue n'était pas couronnée. On demanda cette grâçe à Rome et la réponse se fit attendre. Pie IX hésitait ; jusque-là ce privilège avait été réservé à Marie, la reine du ciel et de la France ; enfin il céda en disant avec un bon sourire : « Ces Bretons !..... on ne peut rien leur refuser. » Le 30 septembre 1868, dans les assises les plus solennelles qu'on ait vues dans notre province, quand les pontifes déposèrent sur le front de la statue vénérée le symbole de la royauté, un diadème étincelant d'or et de perles, l'abbé Freppel, celui qui devait devenir l'illustre évêque d'Angers, put crier dans un beau mouvement d'éloquence aux 60000 personnes qui l'écoutaient : « Je vois une couronne placée sur la tête de votre bienfaitrice ; mais j'en vois une autre aussi, déposée par les mains du chef de l'Eglise

(1) Archives de Pluneret.

Digitized by Google

sur le front de la catholique Bretagne pour la féliciter de la droiture de son caractère, de la simplicité de ses mœurs, de sa piété traditionnelle et de l'énergie de ses convictions. » Et par ses acclamations la foule proclama la souveraineté séculaire et impérissable de Notre-Dame sainte Anne sur le vieux duché d'Armor.

A notre époque, comme à toutes les époques troublées, il n'est pas rare d'entendre des gens pusillanimes se lamenter et gémir : « Tout est perdu, disent-ils, la foi s'en va ; même en Bretagne elle disparaît de plus en plus. » Nous leur répondrons en les engageant à aller faire un séjour de quelques semaines à Sainte-Anne d'Auray ; il n'y a pas de remède plus efficace pour bannir le découragement et retrouver la confiance. Ils pourront y feuilleter le registre de l'archiconfrérie et constater que de 1815 à 1872 il contient 22 754 noms ; et que depuis le 7 mars 1872 plus de 30 000 signatures suivent celle que le pape Pie IX y fit apposer ce jour-là. Ils y verront des soldats et des marins ; des soldats qui devant les épées des de Cathelineau, des de Sonis et des de Charette, viennent se retremper à la source du vrai courage ; des marins qui, comme ces descendants des quarante-deux matelots d'Arzon, miraculeusement protégés, le 7 juin 1673, dans un terrible combat naval contre Ruyter, viennent chaque année le lundi de la Pentecôte acquitter la dette de reconnaissance de leurs ancêtres.

Ils y trouveront toute une cour des miracles, toute une nuée de mendiants qui, je le sais, étalent leurs plaies pour exciter la pitié, mais qui implorent aussi avec une foi vive et touchante celle qui peut les soulager ; eux qui sont les rejetons de ce malheureux *Misère*, qui fut « le premier fils d'Adam et d'Eve, l'aîné d'A-

Digitized by Google

bel » comme le disent nos légendes bretonnes qui expliquent toutes choses. Ils y assisteront à de magnifiques démonstrations religieuses comme celle des soixante-douze paroisses morbihannaises qui s'y rendent chaque année à jour fixe depuis Pâques jusqu'à la fin d'août ; comme le grand pèlerinage du 26 juillet où 15000 à 20000 âmes sont confondues dans un même sentiment d'amour, dans une commune espérance. Ils y verront ces pèlerinages individuels qui ne cessent jamais même au plus fort de l'hiver ; ces châtelains au nom illustre, ces humbles paysans, qui sont partis la nuit pour faire à pied et à jeun dix, quinze, vingt lieues et qui, en arrivant, puisent dans leur foi la force presque surhumaine de faire encore le tour de la basilique en se traînant sur les genoux. Ils y verront enfin des gens de tout âge, de tout sexe, de toute condition, les uns ont quitté les environs, les autres la Belgique, l'Angleterre, l'Irlande ou même le Canada ; ils viennent pour implorer ou pour remercier, pour supplier ou pour rendre grâces, ils viennent parce qu'ils aiment sainte Anne et qu'ils savent que sainte Anne les aime.

Devant un tel spectacle qui se renouvelle chaque jour et dont tout le monde peut être le témoin, désespérer ne serait pas seulement une lâcheté, ce serait un crime. L'apparition mystérieuse l'avait dit à Nicolazic : « Le plus grand des miracles sera la multitude qui viendra m'honorer ici. » Ce miracle, comme nous venons de le voir, n'a pas cessé depuis plusieurs siècles, il continuera toujours parce que tous ceux qui savent que le nom d'Anne signifie en hébreu : grâce, amour, prière, ont la preuve qu'elle le justifie chaque jour en versant sur ses fidèles tous les trésors du ciel qu'elle a entre ses mains ; ils ont l'espérance, qu'après les avoir

Digitized by Google

consolés et soutenus pendant la vie, qui n'est qu'un pèlerinage plus ou moins long,

« Au seuil du Paradis, sous son nimbe éclatant,
« Notre Dame d'Auray, sainte Anne les attend (1). »

*
* *

On demanda un jour à un bon vieillard morbihannais : « A qui vous adresserez-vous là-haut, au ciel, puisque vous ne savez pas le français ? » — « Je ne serai point embarrassé, répondit-il ; j'irai trouver sainte Anne, celle-là me comprendra bien, car *elle est du pays, elle est d'chez nous.* » Cette parole semble naïve, elle est profonde, et il serait facile de montrer les affinités intimes qui unissent la patronne de la Bretagne au pays qu'elle a choisi pour y demeurer. Anne et Joachim, ce couple qui, il y a 2000 ans, vivait dans une petite ville de Juda, était par sa droiture, par son honnêteté, par sa foi indomptable tellement semblable à ceux de nos chaumières, qu'un grand orateur catholique n'a pas craint de l'appeler un vrai couple breton. Notre race est taciturne, elle parle peu, dissimulant sous ce mutisme les dons les plus rares et les plus précieuses qualités ; le silence, un silence majestueux et grave comme celui du sanctuaire, a toujours enveloppé la figure de sainte Anne, cachant derrière sa Fille bien aimée les abîmes d'une vertu sans égale, tous les trésors de ses grâces. Le peuple breton sait demeurer au milieu des plus grands dangers immobile comme le granit de ses falaises, rien ne le trouble, rien ne l'épouvante ; sainte Anne semble être dans l'histoire le type de l'at-

(1) Olivier de Gourcuff.

Digitized by Google

tente que rien ne decourage, de la confiance que rien n'ébranle.

Pour toutes ces raisons et pour d'autres encore, il y a donc un lieu secret et mystérieux qui unit la Bretagne à sa céleste protectrice ; et c'est pourquoi elle y est honorée avec une tendresse et une persévérance si touchantes et c'est pourquoi aussi on a eu raison d'écrire : « Sainte Anne est la patronne de la Bretagne comme saint Yves en est le patron ; mais saint Yves n'a que le respect du peuple, sainte Anne en a l'amour, il lui donne une part presque égale à l'affection filiale qu'il a vouée à la sainte Vierge » (1).

Mais comment expliquer l'extension que son culte a prise non seulement dans l'Armorique mais encore dans l'univers entier ? Comment expliquer la perpétuité, la continuité de ce culte, qui n'a pas cessé pendant les horreurs de 1793 et qui devient si universellement répandu qu'en 1901, depuis le 1er mai jusqu'au 30 octobre 200.000 voyageurs sont descendus à la gare de Sainte-Anne ? Est-ce donc la seule parole d'un ignorant, d'un fermier comme l'était Nicolazic, qui a pu mettre ainsi le monde en mouvement et attirer des peuples entiers sur un coin d'une lande perdue de la vieille Bretagne ? Non, à toutes ces questions, il n'y a qu'une réponse et elle explique tout ; c'est elle que sainte Anne avait montrée à son fidèle serviteur en soulevant devant ses yeux le voile de l'avenir et cette réponse-là on aurait dû la graver en lettres d'or au fronton de la basilique actuelle, parce qu'elle est le meilleur gage de sa durée, en même temps que toute son histoire : « *Le doigt de Dieu est là.* »

(1) Loudun, *La Bretagne*, p. 29.

Digitized by Google

II. — Le culte de Sainte-Anne en Ille-et-Vilaine

Plusieurs savants ont depuis longtemps raconté en détail ce que nous venons d'esquisser en quelques lignes ; dans des pages éloquentes ils ont décrit les miraculeuses apparitions dont le Bocenno fut le théâtre en 1624 et en 1625 ; ils ont montré l'extraordinaire développement d'un culte qui ne saurait s'expliquer sans une intervention surnaturelle et divine. L'histoire de ce que sainte Anne a fait pour la Bretagne est donc connue ; celle de ce que la Bretagne a fait pour sainte Anne ne l'est pas encore. Et pourtant, quel merveilleux livre on pourrait écrire en interrogeant la foi bretonne, en recherchant à travers les siècles toutes les preuves d'affection qu'elle a données à la sainte aïeule du Christ, en comptant toutes les confréries qu'elle a érigées et tous les pèlerinages qu'elle a fondés en son nom, toutes les statues qu'elle lui a dressées, tous les sanctuaires qu'elle lui a bâtis ! Ce travail s'imposait ; il est en voie d'exécution. L'honneur en revient à M. l'abbé Cadic, premier chapelain de la basilique, qui depuis longtemps consacre à l'église vénérée dont il a la garde toutes les ressources de son intelligence et toutes les ardeurs de son zèle. Le premier, il eut l'idée d'ajouter à la couronne de sainte Anne le seul fleuron qui lui manquât ; le premier il se mit à l'œuvre. Ayant bien voulu nous charger de faire pour l'Ille-et-Vilaine ce qu'il avait fait lui-même pour le Morbihan, nous avons pu réunir un certain nombre de documents, trop heureux de pouvoir apporter une modeste pierre au monument historique que l'on se propose d'élever et c'est

Digitized by Google

un simple aperçu de nos recherches que nous voudrions donner ici.

Le culte de sainte Anne a dans certains départements un caractère particulièrement artistique et il suffira pour s'en convaincre de relire la savante étude publiée, il y a quelques mois, par M. le chanoine Abgrall (1). Le Finistère a fourni à cet infatigable érudit une abondante moisson de tableaux intéressants, de statues curieuses, de riches autels ; et la magnifique collection de photographies qu'il a recueillie est une preuve que dans l'ancien diocèse de Saint-Corentin les trésors archéologiques ne se comptent pas. En Ille-et-Vilaine, il n'en est pas ainsi ; la mère de Marie y est honorée dans des sanctuaires dont la simplicité pourrait s'appeler pauvreté, s'ils ne témoignaient pas de la foi la plus ardente ; partout la piété y a laissé son empreinte, nulle part l'art n'y a mis son cachet. Ce serait calomnier nos compatriotes que de leur en faire un crime ; s'ils n'ont élevé à sainte Anne que des oratoires plus que modestes, que des statues sans aucune valeur, du moins ils peuvent revendiquer l'honneur de l'avoir toujours priée avec ferveur et invoquée avec amour.

Aux XV, XVI et XVIIe siècles, sa fête était d'obligation pour tout le diocèse et il est probable qu'il en était de même dans les siècles précédents. Au XVe siècle, lors de la guerre entre la France et la Bretagne, avant le mariage d'Anne avec le roi Charles VIII, la dévotion envers la sainte patronne de la Duchesse et du pays breton menacé reçut un nouvel accroissement. Anne de Bretagne l'encouragea elle-même et nous la voyons, probablement pour accomplir un vœu, alors que, poursuivie par ses ennemis elle se rendit de Redon

(1) *Revue de Bretagne*, mars 1902.

Digitized by Google

à Rennes et coucha à Lohéac, commander en 1494, pour l'église de ce bourg, « treize vitraux à deux meneaux, devant représenter soixante-dix-huit histoires de la généalogie de Madame saincte Anne, pour le prix de 300 livres tournois. » Avant 1624, c'est-à-dire avant que l'aïeule de Jésus ait apparu à Nicolazic, elle était déjà honorée en Ille-et-Vilaine, particulièrement à Maure, à Romagné, à Saint-Broladre, à Balazé, à Bécherel, à Bédée, à Chasné, à Luitré, à Saint-Guinou, à Vitré etc... Dans toutes ces paroisses des sanctuaires lui étaient consacrés et étaient le but de fréquents pèlerinages. Trois d'entre eux méritent une mention spéciale.

Sur les bords de la baie du Mont-Saint-Michel et sur le territoire de Saint-Broladre, existait naguères une chapelle qui, d'après la tradition, remontait au XIe siècle. Les riverains la croyaient plus puissante que toutes les digues pour empêcher les envahissements de la mer et allaient y prier leur protectrice sous le nom touchant de Sainte-Anne-des-Grêves. Au commencement du XVIIe siècle, Mgr de Revol, évêque de Dol, ordonna que chaque année, le 26 juillet, une procession solennelle, à laquelle devraient assister les chanoines de sa cathédrale, s'y rendrait pour implorer les bénédictions divines. — En Romagné, Marie Eschard fit construire en 1602 une église, dont l'histoire merveilleuse a été plusieurs fois racontée et qu'elle appela Sainte-Anne-de-la-Bosserie. Desservie d'abord par les Augustins de Vitré, puis par les Eudistes, vendue nationalement pendant la Révolution, puis rachetée par la fabrique de la paroisse, elle n'a pas cessé pendant trois siècles d'être le rendez-vous de nombreux fidèles qui ne se lassent pas de venir s'agenouiller au pied de sa statue miraculeuse. — Si le pèlerinage de Romagné est le plus

Digitized by Google

célèbre de l'Ille-et-Vilaine, celui de Maure, connu sous le nom de Sainte-Anne-de-Roppenart, est plus vieux encore et peut être regardé comme un des plus anciens sanctuaires consacré à la Mère de Marie dans la Haute-Bretagne. Il est très probable qu'il existait dès l'an 843 et qu'il devait être à cette époque reculée, et même auparavant, l'une des sept chapelles dépendant de l'ancienne église de Saint-Pierre d'Anast. On pourrait en donner comme preuve l'arc triomphal qui a été heureusement conservé dans les constructions subséquentes et qui remonte par son architecture bien caractérisée au début de l'époque romane. Cet oratoire est en grande vénération dans toute la région et c'est par milliers que des pèlerins s'y rendent chaque année.

Le culte de sainte Anne était très développé en Ille-et-Vilaine avant la Révolution, puisque nous avons pu en retrouver des traces dans plus de soixante paroisses; depuis cette époque néfaste il n'a fait que grandir et augmenter. Près de cent chapelles, les unes perdues dans le feuillage, les autres accolées aux transepts ou aux chœurs des églises, ont été bâties en son honneur. A certaines époques de l'année, dans des cérémonies solennelles, elles se remplissent; elles ne sont jamais vides ; à toute heure du jour de pieuses âmes viennent y répandre leurs larmes ou y apporter leurs prières. Sur le territoire du diocèse nous avons trouvé plus de cent vingt statues, de ce type classique qui représente sainte Anne debout ou assise apprenant à lire à Marie. Les ex-voto qui les entourent toutes prouvent que la Mère partage avec sa Fille bien aimée le privilège de n'être jamais invoquée en vain. Nombreuses aussi sont les confréries établies sous son vocable; quelques-unes remontent jusqu'au XVIIe siècle, comme celle de

Digitized by Google

Saint-Léonard de Fougères et celle de Saint-Aubin de Rennes ; presque toutes ont pour membres les mères de famille qui, avec une confiance touchante, par un attrait tout spontané, vont déposer aux pieds de celle qui ne fut pas seulement le modèle des mères, mais encore la grand'mère par excellence, les inquiétudes et les tourments de leur maternité.

Les pèlerinages, dont quelques-uns comme nous l'avons vu précédemment datent d'une époque très lointaine, sont plus répandus et plus suivis qu'autrefois. Il faut citer notamment ceux d'Amanlis, de Domalain, d'Izé, de Goven, de Livré, de Maure, de Sainte-Croix de Vitré, de Pacé, de Saint-Médard-sur-Ille etc... Tous ceux qui prient et qui croient, tous ceux qui souffrent et qui pleurent, s'y rendent ; mais leur foi ne s'en contente pas et nous savons que chaque année nos compatriotes se dirigent nombreux vers la lande bénie de Keranna, se rappelant sans doute cette parole de Brizeux, le doux poète de l'Isolle et de l'Ellé :

« C'est notre mère à tous ; mort ou vivant, dit-on,
« A Sainte-Anne une fois doit aller tout Breton. »

Oui ! Sainte Anne est la mère de tous les Bretons ; elle est la Reine incontestée de la Bretagne entière et à la cathédrale de Rennes, dans la chapelle, couverte de peintures, étincelante d'or qui lui est consacrée, quand on regarde au-dessus de l'autel l'admirable fresque qui la représente sur son trône recevant les hommages de ses enfants de prédilection, il nous sera bien permis de reconnaître avec une légitime fierté que ceux d'Ille-et Vilaine n'ont rien à envier à leurs frères et qu'ils doivent être au premier rang de ceux qui l'ont aimée et servie.

Digitized by Google

Si incomplet que soit ce travail, dont nous venons de parler et qui a été déposé aux archives de la basilique, il nous a du moins fourni la preuve que notre région avait toujours eu pour la sainte mère de Marie une tendre dévotion ; il contient des renseignements qui peuvent être précieux pour l'histoire de notre pays et une vue d'ensemble qui est aussi instructive que consolante. Ce n'est qu'en s'élevant sur les hauteurs que l'œil peut embrasser un horizon lointain ; si l'on veut avoir une idée exacte du culte de sainte Anne en Bretagne, un pareil relevé est nécessaire pour nos cinq départements. Le Morbihan, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine ont interrogé les siècles et les siècles ont répondu. Les Côtes-du-Nord et la Loire-Inférieure n'ont pas encore parlé jusqu'ici et pourtant que de choses éloquentes ils pourraient dire : l'un dont la foi est restée si vivace et si féconde, l'autre qui voit se dresser aux portes mêmes de Nantes, sa capitale, comme pour la défendre et la protéger, une monumentale statue de Sainte-Anne, à l'ombre de laquelle, tout un village *breton* (c'est ainsi qu'on le nomme) est venu spontanément se grouper avec sa langue si fière et ses vieux costumes si beaux, comme autrefois les paysans de Keranna entouraient les murs bénis de leur chapelle détruite !

Nous voulons croire — et c'est le vœu que nous formons en terminant — que des hommes d'intelligence et de cœur vont se lever pour combler cette lacune. Ils ne soupçonnent pas les joies intimes qu'ils y trouveront et les consolations qui les dédommageront au centuple de leur peine. La basilique morbihannaise est un résumé complet de la foi, de la piété et du sublime entêtement des Bretons ; nous saluons à l'avance l'appa-

Digitized by Google

rition de cet autre monument qui méritera à juste titre de s'appeler *Le Livre d'or de la Bretagne* et qui prouvera aux générations à venir que, si sainte Anne a comblé de grâces les Bretons, les Bretons savent ce que c'est que la reconnaissance et n'ont pas été des ingrats !

Abbé A. MILLON.

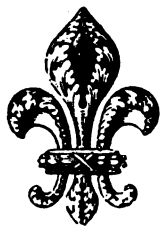

Digitized by Google

ÉCHO DE NOEL

BIEN-AIMER

Il neige. Les cloches au loin et sur la ville jettent à pleines volées le refrain de la chanson carillonnante : le Noël des bergers et des mages.... Autour de la table en fer à cheval, dans la grande salle du vieux Meudon où la Duchesse de Berri donnait à souper cette nuit-là, la conversation courait, rapide, légère, soulignée aux bons endroits, interrompue et reprise avec cet entrain endiablé qu'apportait toujours la présence de Dubois...

« Le philosophe grec, Mesdames, qui commençait l'enseignement de la sagesse par l'étude de la musique — pontifiait le cardinal en savourant consciencieusement une pêche veloutée — enseignait par ce premier point de son programme d'études que l'harmonie, c'est-à-dire l'équilibre ou la mesure, domine toutes les règles. Ceci revient à vous dire qu'en amitié comme en tout autre sentiment, il faut de la mesure : ni faim-valle ni indigestion.

Dubois, coupa le Régent de France en se renversant sur sa chaise, tu es adorable, ma parole d'honneur, avec tes théories ! Laisse-moi rire ou j'étouffe....! — Ma foi Monseigneur, riez, clama l'abbé, mais riez doucement pour ne pas effaroucher ma dialectique. Et l'âme damnée de Philippe d'Orléans, l'air entendu et suprême-

Digitized by Google

ment impertinent, tourné vers la Duchesse de Berri, reprit ».

Voyons, Princesse, trouvez-vous qu'une femme a vraiment tout son bon sens quand, aux nez de toutes les conventions sociales, sous le fallacieux prétexte qu'elle aime, qu'elle est ou se croit aimée, elle songe à se mésallier, par exemple ? (1).

— D'abord, mon cher, esquissèrent les lèvres, dédaigneuses de la fille du Régent, les mésalliances sont à la mode. Louis XIV s'est mésallié en épousant Mme de Maintenon ; la grande Mademoiselle s'est mésalliée en épousant Monsieur de Lauzun ; mon père s'est mésallié en épousant Mlle de Blois et à telle enseigne que lorsqu'il a annoncé ce mariage à la princesse palatine, ma vénérée grand'mère, elle lui a répondu plus que... vertement. Enfin vous-même, Dubois, vous vous êtes mésallié en épousant la fille du maître d'école.

Ensuite, il est fort heureux, je crois, pour les hommes, que nous ne raisonnions point avec notre cœur ; d'ailleurs, il nous faudrait être philosophes, ce qui ne serait pas plus agréable pour vous tous, car, vous l'avez dit vous-même, l'abbé, il n'y a pas de femme philosophe qui ne radote, à moins qu'un substratum de foi, comme celui de sainte Thérèse, ne vienne baser ses élans qui n'ont jamais d'assises personnelles. Et mon avis, puisque vous me faites la grâce de me le demander, Dubois, le voici : le jour où la femme raisonnera avec son cœur, ce jour-là elle aura inventé une puérilité de plus.

— Voilà bien les femmes ! elles se dupent continuel-

(1) La duchesse de Berri songeait alors à épouser secrètement de Riom.

Digitized by Google

lement et elles nous dupent par la même occasion : ce qui dans le premier cas est une naïveté et dans le second un malheur. — Ah ! les femmes ! des extrémités à cheval sur une fantaisie, rien de plus !

— Permettez, coupa la vieille Madame de Lauzun qui exécrait l'abbé, ce sont plutôt les hommes qui manquent de mesure en toutes choses. Et, en fait de naïvetés, il faut les voir... ils en résument la collection la plus complète ! Tantôt à gauche, tantôt à droite, ce sont eux vraiment qui enfourchent toutes les fantaisies...

— Oh ! Duchesse, interrompit La Rochefoucaud avec un ton de doux reproche, vous oubliez que le plus souvent ce sont « ces abrégés des merveilles des Cieux » qui nous tendent l'étrier.

— C'est cela ! dites tout de suite, répliqua la vieille dévote, que c'est sur nos conseils que nos maris songent souvent plus que de raison à leurs voisines.... Et dépités, jaloux, les petits yeux myopes de Madame de Lauzun se tournèrent vers le Duc.

— Eh bien ! quel mal y a-t-il à admirer le bien d'autrui ? Et en toute sincérité pourquoi voulez-vous qu'un gentilhomme sous le prétexte qu'il a donné « la main au Sire de Framboisy » tourne la tête du côté de la muraille quand vers lui se penche un frais minois ? répliqua le Régent, malicieux ? Voyons, que dirait la plus modeste d'entre vous, Mesdames, si elle était condamnée à admirer éternellement la même robe, si belle, si ravissante, si élégante de tons et de formes fut-elle aujourd'hui ?

— Bravo ! Monseigneur. Voilà qui vaut tout un long prêche ! Et Monsieur de Pons effleura d'un petit bruit sec ses deux mains encadrées de malines.

La Duchesse de Berri, distraite, dépliait et repliait

Digitized by Google

son éventail ourlé de marabout du même geste las, la pensée en Danemarck, près de « La Haie ».

Et quand je pense qu'on nous qualifie de cervelles d'oiseaux, d'êtres légers, frivoles, que sais-je, marmottait entre deux fondants à la framboise la Marquise de Chanlay, c'est à ne pas croire, ma parole ! tandis que le capitaine des gardes mâchonnait des énigmes et que la Duchesse de Lauzun, les lèvres serrées, avancées en fermoir de vieux missel, dans un imperceptible haussement d'épaules, soliloquait : « Philippe est décidément au seuil de la petite enfance ! »

— Eh bien, mes belles dames et mes beaux messieurs, moi je suis absolument de l'avis de cet aimable Dubois, fit tout à coup la douairière de Castellans qui avait son franc parler depuis trente années à la cour de France et que son grand âge autorisait à tout dire et à tout entendre.

Positivement nous manquons de mesure en tout et c'est surtout en amitié... tendre que nous sommes expertes à donner des « faim-valles ou des indigestions » à nos partenaires. Ainsi dans le « Je t'aime, je ne te quitte plus » que nous appelons le mariage, notre conduite est en général déplorable. Au début nous ne voyons toutes, à part quelques rares exceptions, dans cette association de sentiments « disparates » de fortune, de vie qu'une fantaisie nouvelle, une distraction agréable et jusque-là inconnue et, partant, nous nous occupons peu ou pas du tout de celui qui aux premiers jours fait tous les frais de la conversation conjugale. Nous nous livrons sans nous donner suivant le joli mot de La Bruyère. Puis, si le feu en vaut la chandelle, suivant un autre moraliste, si l'on est tendre, d'aimable compagnie, un beau jour nous retournons la

Digitized by Google

phrase. Mais le mari, à son tour, prend alors sa revanche et un certain soir nous nous apercevons que nous n'avons plus le premier rôle, que le tendre époux des jours d'antan se soucie autant de nous que de son premier habit. Que faire alors ? s'effacer un peu, donner en amitié, en camaraderie, ce que nous eussions prêté en tendresse ? Ce serait trop habile et pas une n'y songe ! L'amour bête qui exaspère et l'amour égoïste qui massacre, tous deux sous une forme de la jalousie nous soufflent vite au tunel de l'oreille : « Tu es trahie ou tu vas l'être, on ne t'aime plus, on aime ailleurs !... »

Et alors l'enfer pour le mari, le purgatoire pour la plus belle moitié du genre humain commencent. Au lieu de se métamorphoser un peu, de chercher l'esprit physique et moral qui peut reprendre le mari, on en appelle à l'injustice prétendue, au tribunal de sa propre conscience et on conclue à ce singulier verdict : « Je souffre par toi, tu souffriras par moi. »

Et dès lors notre amour, aussi fertile en ruses qu'un cerf, s'ingénie à hérisser la vie de l'ensemble de tous les clous du tonneau de Régulus. Puis, comme l'avantage reste souvent, ne vous en déplaise, mes belles amies, à la lâcheté féminine dans la lutte intime, nous spéculons sur la peur de scènes, de larmes et du vaudeville de la mauvaise humeur en face à face... oubliant que l'aveuglement est, en ce cas, ce qu'il y a de plus.....

Mais, Marquise, c'est délicieux, en théorie cette exorde-là, mais en pratique ça doit être, il me semble, sensiblement plus difficile, coupa la Duchesse de Lauzun ; tandis que son mari, rajustant son lorgnon, dans la direction de la douairière, murmurait :

— Cristi ! on ne devait pas s'ennuyer il y a vingt ans avec cette bonne femme-là ! quel esprit ! Dubois pen-

Digitized by Google

ché vers la vieille dame, l'œil fixe et démesurément ouvert sur sa personne menue, fluette et dodue à la fois, semblait en abaissant sa lourde paupière, en prendre de cérébrales photographies. Il songeait : « Le regard devait aimer à suivre la ligne très pure de sa gracieuse architecture... il devait errer, charmé, sur les lourdes boucles de sa chevelure dorée ; s'arrêter aussi à l'ovale délicat du visage où il se repose encore avec complaisance et suavité... puis... halte-là, Dubois ! il y a des choses qu'un prêtre ne doit pas remarquer...

— Mon Dieu, Duchesse, reprenait la Marquise de Castellans, la pratique n'est guère plus difficile que la théorie et, tenez, je puis bien l'avouer à présent puisque ce pauvre Arthur de Castellans a rendu sa belle âme à son bon ange : personne n'a jamais été plus tourmenté que moi par les « petites absences » du marquis car je l'aimais, je vous prie de le croire !.. à en perdre la tête si elle n'avait été si solide. Eh bien ! je n'ai jamais eu l'air de le croire capable d'une..... prétentaine. A chaque retour du frivole je souriais aussi gentiment que s'il eut été le plus constant des époux. Mon Dieu ! Oui ! même lorsque mon cœur de jalousie faisait toc, toc, toc. Je fermais les yeux vite quand je sentais que le dépit me prenait toute, de peur de révélations... occultes, et, saperlipopette, mes belles, je vous prie de croire que ça n'était pas toujours commode de fermer les yeux sur ses équipées ! Mais, à tous prix, je voulais le ravoir, ce distrait marquis.....

— Madame, interrompit soudain Monsieur de Lauzun qui continuait mentalement ses comparaisons et qui certes n'étaient pas au profit de sa femme, vous vous seriez fait aimer de saint Antoine lui-même qui pourtant, s'il faut en croire certain mémoire, était diffi-

Digitized by Google

cile. Mon compliment ! Et, malgré lui, ses yeux impertinents et moqueurs cherchèrent ceux de la Duchesse de Lauzun.

— Pour celles qui ont la dissimulation facile, clama la voix rageuse de Madame de Lauzun, cette théorie est merveilleuse, j'en conviens, mais j'estime aussi qu'une vertueuse épouse, au lieu de minauder à un mari inconstant, ferait mieux d'exiger une fidélité absolue. Je dis plus, il est de son devoir, de sa dignité de ne jamais pardonner à celui qui l'a une fois trahie : entre conjoints il n'y a pas de peccadilles et la femme qui pardonne, qui ferme les yeux — et elle soulignait ces derniers mots d'un geste saccadé — commet plutôt une lâcheté qu'une générosité. Aux aimables inconstants — et elle regardait méchamment son mari — on doit dire :

« Le monde, les mêmes intérêts nous défendent de déchirer notre contrat, nous resterons donc sous le même toit, bons amis en apparences mais au fond nous....

— Oui, Madame, coupa le Duc de Lauzun, nous savons que les épouses vertueuses ont des droits de druidesse — et l'air suprêmement dédaigneux, impertinent :

— Et pour Dieu ! c'est une vertu que nous payons cher !

Parfaitement ! clama Dubois mis en joie par cette sortie intempestive de ce ménage dont les plus intimes secrets lui étaient connus, les femmes qui n'ont pas de félures, mon cher de Lauzun, se qualifient toutes d'élection ; elles s'infatuent de leur vertu, chose appréciable, certes, par comparaison. Mais, palsanguenne ! cette infatuation-là doit peser lourd dans l'intimité.

— Dubois, coupa le Régent de France, tu ne vas pas

Digitized by Google

nous faire un autre discours, n'est-ce pas? Seulement si tu pouvais nous dire, car tu rendrais des points au diable par ta logique et ta finesse, comment on obtient la paix, la tranquillité dans un vieux ménage disloqué et la joie dans un jeune, je t'en serais reconnaissant, pour ne pas parler au pluriel.

— Monseigneur, la meilleure, à ce que l'on dit, a été enseignée il y a cinquante ans par feu de Lauzun — votre regretté parent, Madame. Et, narquois, le cardinal s'inclinait devant la Duchesse, en voici la formule : mener les filles de France, le bâton haut! et entre nous je crois que le procédé est bon car il est notoire que la grande Mademoiselle adorait son mari.

— Vous n'y êtes pas, l'abbé ! Et la douairière de Castellans murmura : Il est une autre formule pour me servir du même mot que vous, Dubois, qui s'énonce ainsi : Bien aimer ! tout est là, c'est le secret du vrai bonheur.

Toutes les têtes se tournèrent de nouveau vers la vieille dame : Gaston de Chanlay avec son sourire voluptueux de savoureur de plaisirs spirituels ; Mme de Mouchy avec une véritable curiosité au fond de ses jolis yeux gris fureteurs ; Philippe d'Orléans, une malice au coin des lèvres, tandis que Dubois et le chevalier de Riom se jetaient des regards semblables à ces coups de coude d'admiration, qu'ont les artistes balbutiant d'enthousiasme devant un chef-d'œuvre.

La Duchesse de Berri s'était tout de suite rapprochée d'un mouvement de chatte jolie près de la marquise et très intéressée, avec un sourire sur sa bouche fraîche : Marquise, qu'est-ce que vous appelez bien aimer? Quelle valeur attachez-vous à cet adverbe placé avant le verbe aimer ?

Digitized by Google

— C'est bien simple, commença la vieille dame avec un léger tremblement dans la voix.

Bien aimer, c'est aimer dans son avenir celui qui est jeune, dans ses manies celui qui est vieux. C'est s'effacer pour donner à l'être qu'on aime tout le rayonnement ; c'est se sacrifier et souffrir en silence.

Bien aimer, c'est savoir donner à temps le baiser qui efface les peccadilles, les gros chagrins, et qui met des ailes aux petites déceptions ; c'est savoir trouver l'excuse à la faute, c'est absoudre avec des paroles qui bercent comme la musique exquise de lentes mélodies. Bien aimer, et la douairière fixait de ses petits yeux malins et profonds la vieille madame de Lauzun, c'est détourner la tête, fermer les yeux sur une imprudente équipée en faveur du premier doux aveu qu'un soir on nous a murmuré.

Bien aimer, petite Duchesse, et la Marquise de Castellans prit entre les siennes les mains de la fille du Régent de France, c'est aimer jusqu'aux blessures que vous fait l'Aimé ; c'est aimer enfin jusqu'à l'abnégation et l'oubli de soi.

. . . . . .

Les blancs flocons tourbillonnent toujours dans l'air glacial autour du vieux Meudon... Au loin et sur la ville les cloches se sont tues....

GETTE DE LA SAUDRAYE.

Digitized by Google

LA BRETAGNE
DANS LES ROMANS D'AVENTURES

I

La marche franco-bretonne, c'est-à-dire la Bretagne française, a été au moyen âge l'un des centres les plus importants de la formation des légendes carlingiennes dont les chansons de geste ont été l'épanouissement.

J'ai montré ailleurs (1) que Roland n'était pas le seul comte ou marquis de Bretagne dont nos poèmes avaient gardé le souvenir, et qu'*Aquin* n'était pas le seul récit dont notre histoire ait fourni le sujet ; j'ai cité Amile ou Milon, comte-évêque de Nantes au VIIIe siècle, son contemporain Moran, évêque de Rennes, un des héros de *Mainet*, nos rois Guiomar ou Guion, Nominoé ou Naimon, Erispoé, Salomon, leurs alliés Lambert et Garnier son frère, les héros d'*Aubéri* et d'*Aie*, leurs ennemis Audulf, le vainqueur de 786, confondu avec S. Aioul de Provins, Lambert, le vainqueur de Guiomar, Renaud de Nantes vainqueur d'Erispoé, battu et tué par Lambert en 843, son lieutenant Begon, ses successeurs Hervé et Amauri, Gauzbert, le vainqueur de Lambert que nos trouvères appellent Gacelin (2).

(1) *Les Personnages de l'épopée romane*, Redon, 1900.

(2) Je ne veux pas dire que Gacelin soit la forme hypocoristique de Gauzbert. Je veux dire que le Gacelin épique tient, par suite de la ressemblance des deux noms, la place du Gauzbert historique.

Digitized by Google

Je pourrais aujourd'hui y ajouter Ogier, qui fut comte de Vannes (1).

Je ne veux pas dire que tous les récits où figurent ces personnages soient bretons, ni même que ceux dont ils sont les protagonistes soient exclusivement bretons. Pendant que Charles le Chauve luttait contre les rebelles de Bretagne, il avait à tenir tête en même temps à d'autres ennemis sur les rives de la Meuse, du Rhône ou de la Garonne. Les noms des lorrains Bovon et Gilebert, du bourguignon Girard, ses ennemis, ceux des alliés qu'il avait rencontrés dans cette région, Garin et Tibaud, se sont mélangés aux noms des chefs qui sur la Loire soutenaient le même combat. Une autre confusion a introduit dans notre épopée, à côté des comtes rebelles à Charles le Chauve, les rois ou comtes rebelles à Charles Martel. *Garin le lorrain* n'a pas seulement pour but de raconter la lutte de Begon contre les rebelles de l'ouest, mais celle de Garin contre les rebelles de l'est. *Huon de Bordeaux* confond les événements du VIIIe siècle où Charles Martel luttait contre le roi de Bordeaux Hunaud ou Huon, avec ceux du IXe où un lieutenant de Charles le Chauve, Amauri de Nantes luttait contre les Bretons, alliés aux rebelles d'Aquitaine.

De même *Renaud de Montauban* confond les luttes de Charles Martel contre Yon d'Aquitaine et celles de Charles le Chauve contre les Bretons d'Erispoé ou de Ripe, et, chose curieuse, comme les Aquitains proprement dits, les Poitevins, avaient changé d'attitude d'un siècle à l'autre, Renaud a été considéré à tort comme

(1) C'est ce que prouve la mention suivante du catalogue des évêques de Vannes au cartulaire de Quimperlé : « S. Vignorocus tempore Ogerii comitis. »

Digitized by Google

un rebelle, parce qu'il était comte de Poitiers. Pareille transformation me paraît avoir fait dans *Aie* de Garnier un serviteur de Charles le Chauve et de Sanson un comte rebelle. *Aioul* et *Gui de Nanteuil* ont subi de moindres transformations : Guion ou Guiomar qui est le principal personnage de l'un et de l'autre, a été tantôt vieilli pour en faire l'adversaire d'Audulf, tantôt rajeuni pour en faire celui d'Hervé. Ce qui prêtait d'ailleurs à cette dernière confusion, c'est qu'aux deux époques, en 825 et en 844, figurait un comte Lambert parmi les acteurs importants du drame. Les *Saisnes* et *Aspremont*, deux poèmes que je considère comme bretons, puisqu'ils sont composés à la plus grande gloire du roi de Bretagne Salomon, ne sont cependant que les prologues d'un *Bovon d'Aigremont* et d'un *Girart de Frette*, consacrés au récit de combats livrés sur la Meuse ou sur le Rhône. De même je ne doute pas qu'Olivier et Hestoul (1), les compagnons de Roland, n'aient été à l'origine les héros de complaintes bretonnes. Mais, dans *Girard de Vienne* par exemple, où se trouvent racontées les origines de l'amitié de Roland et d'Olivier, il faut tenir compte d'un autre récit, tout à fait étranger originairement à notre Bretagne, sur la défense de Vienne en 870 par le comte Girard contre le roi Charles le Chauve. Dans *Ogier* la partie qui nous montre ce comte historique de Vannes en lutte avec Carahès, le héros éponyme de la cité de Carhaix, est une œuvre bretonne, mais le reste du roman, le rôle de l'évêque de Reims Turpin, l'introduction dans la famille du rebelle Ogier, comme dans celle du traître Ganelon, de Baudoin et de Guinemer, l'instigateur et l'auteur du meurtre

(1) Ce personnage ne me paraît pas distinct d'Haston, appelé plus tard par confusion avec un nom plus connu, Oton et Otinel.

Digitized by Google

de l'évêque de Reims Foucon en l'an 900, me paraît renfermer des traces d'un récit champenois, éclos autour du fait de l'entrée en religion d'Ogier au monastère de S. Faron de Meaux (1). Même mélange dans ce qu'on appelle l'épopée méridionale, née de récits de pèlerins ou de légendes cléricales élaborées autour du tombeau du martyr Vezian au cimetière des Aliscans d'Arles ou de l'entrée en religion au monastère de Gellom en 806 du comte Guillaume de Toulouse, le protecteur du roi Louis d'Aquitaine et le conquérant de Barcelone. Le rapprochement de ces deux personnages avait d'abord répandu l'incertitude sur l'endroit précis où Vezian avait trouvé la mort, et que les uns plaçaient aux environs d'Arles, les autres dans ceux de Barcelone. Un troisième récit, né lui aussi dans la vallée du Rhône, vint se joindre aux deux premiers et prétendit expliquer comment Fouqueré ou Foucon, (que Lothaire, maître du pays par le traité de Verdun, avait fait comte de Provence), avait remplacé Tibaud, qui précédemment commandait en ces contrées pour Charles le Chauve, et, mêlant cet épisode de nos guerres civiles aux guerres contre les Sarrasins, fit tout naturellement de Tibaud un infidèle. Il y avait donc là une épopée méridionale indigène, mais il me semble douteux que ce soit ailleurs qu'en Bretagne ou du moins sous une autre influence que celle de romans bretons, que l'on ait introduit dans ce cycle des personnages tels que

(1) Nous savons d'ailleurs que la première épopée dont il soit fait mention avait trait au rôle de Faron de Meaux dans les guerres très légendaires de Clotaire contre les Saxons. La confusion du breton Audulf et de saint Aioul de Provins est encore une preuve de ces mélanges. Seuls des récits champenois ont pu maintenir l'idée de Laon capitale et du roi de Saint Rèmi de Reims à côté de l'idée du roi de Paris et de saint Denis.

Digitized by Google

ceux de Corsolt, de Cador, de Marados, de Morgan, de Malaquin, de Guirré, d'Agramar, de Sinagon, de Garlan, de Clarion, de Gorhan, de Margon, d'Achalon, de Lion et de Lionel, d'Ascanard et de Ganor, etc. (1).

Elias et *Elie de Saint-Gilles* sont deux poèmes mythologiques dont le dieu celtique Eli ou Hélinus est le héros. Le premier se passe sur les bords du Rhin, ayant été rattaché à l'histoire de Godefroi de Bouillon, mais j'ai signalé ce fait qu'une partie des localités qu'il mentionne est en réalité située sur la basse Loire. Le second renferme à la fois des données qui conviennent à des événements qui se dérouleraient sur le cours inférieur du Rhône et d'autres qui les localiseraient sur le cours inférieur de la Loire.

Ainsi devenus matière courante de l'épopée, les noms de nos héros indigènes ont pu être introduits, soit dans l'épopée mérovingienne, soit dans des cycles étrangers à la Bretagne (2), soit dans des compositions roma-

(1) De même dans *Roland*, Baligand ne me semble pas distinct du Méleagant des romans de la Table ronde, le celtique Maelwas. Marsire ou Garsile me paraît le résultat d'une confusion entre le dieu Mart, la Mort personnifiée, de la mythologie celtique, le roi Marc des romans de *Tristan*, et le nom d'homme Garsire, porté par des seigneurs bretons du pays de Retz. On m'a reproché d'avoir identifié Gwyn avec Guenes et Ganelon. Je n'ai pas voulu dire que ces noms soient philologiquement dérivés l'un de l'autre. Je crois seulement que les Français ont rendu le nom divin Gwyn par le nom propre Wenilo qui existait dans leur langue et qui leur paraissait s'en rapprocher. Je serais également tenté d'assimiler Fernagu, l'adversaire de Roland dans un poème perdu, avec Ternagant ou Tervagant, nom donné par nos romans à un dieu sarrasin, et de voir dans ce dernier le Tigernmas, le Roi des Morts, de la mythologie celtique.

(2) Je citerai comme exemples *Gormon*, consacré à la défaite de ce chef scandinave à Saucourt en 881, *Raoul de Cambrai*, sur la défaite et la mort de ce seigneur tué en 943 par les fils d'Herbert de Vermandois, *Fierabras*, sur le sac de Rome par les Sarrasins en 845 et

Digitized by Google

nesques dont les éléments sont empruntés à des pèmes antérieurs dont ils forment le prologue ou la suite, sans que ces œuvres soient pour cela des œuvres bretonnes. Elles attestent simplement l'existence d'une épopée bretonne, comme l'introduction du comte Hoël de Nantes parmi les compagnons de Charlemagne, comme les allusions à nos saints locaux, saint Malo (1), saint Samson (2), les sept saints de Bretagne (3), ou d'une manière générale, tous les saints de Bretagne (4).

J'ai de même étudié (5) la part que les trouvères de la petite Bretagne avaient pu avoir dans la rédaction des romans de la Table ronde. J'ai montré que la trame de ces récits avait été composée en Grande-Bretagne par les Bretons insulaires : notre péninsule n'en est donc pas le berceau. Mais outre que ces légendes faisaient partie du patrimoine commun aux Bretons des deux Bretagnes, j'ai dit qu'il y avait dans ces contes des Armoricains mythologiques, gens du pays que baigne la mer, habitant le pays des dieux ou des morts au-de-

la délivrance de la ville par Guion de Spolète, transformé par notre épopée en Guion de Bourgogne, événement dont la connaissance a pu être portée en France par des récits de pèlerins, le *Pèlerinage*, qui mêle un conte plaisant au récit de l'acquisition de diverses reliques par Charlemagne, etc.

(1) *Roncevaux*, ms. de Paris, éd. Forster, laisse 146, *Aliscans*, éd. Rolin, v. 587, *Foucon*, Bibl. nat. ms. fr. 25. 518, f° 2, *Guibert*, Bibl. nat ms. fr. 24. 369, f° 161, *Auberi*, éd. Tobler, p. 20, *Godefroi*, v. 3380, *Renaud*, p. 367.

(2) *Elias*, v. 5651.

(3) *Roncevaux*, ms. de Paris, éd. Forster, laisse 67. *Aimeri*, v. 2900 B.

(4) *Prise de Cordres*, v. 660, *Auberi*, éd. Tobler, p. 20 et 225, ed. Tarbé, p. 55, *Renaud*, laisse 167 et p. 429, les *Narbonnais*, v. 216, *Aimeri*, v. 2960 A.

(5) *La Petite Bretagne dans les romans de la Table ronde*, Association Bretonne, 1901, p. 87 ; *Les Romans de la Table ronde*, Revue de Bretagne, novembre 1901, janvier, février et mars 1902.

Digitized by Google

là des flots, que l'on confondit tout naturellement avec les Armoricains historiques, ce qui fit introduire notre Conan et notre Salomon dans les légendes de Maximus et de Cadwallo, dédoubler Iseut, habitante du rivage (ar mor) irlandais en une Iseut d'Armorique et une Iseut d'Irlande, et transporter dans notre Leonois, notre Cornouaille, notre Brocéliande, à Carhaix, à Lamballe, à Nantes, des événements qui se passaient dans des localités insulaires ou mythologiques dont le nom sonnait à nos oreilles comme celui de villes ou de régions connues.

II

Une catégorie de productions romanesques reste à étudier, ce sont les romans d'aventures, c'est-à-dire ceux dont les héros n'appartiennent ni au cycle de Charlemagne ni au cycle d'Artur. Parfois ce sont des personnages réels, Laure de Lorraine, châtelaine de Vergi, nièce du duc de Bourgogne Hugues IV, dont il paraît bien que le roman a un fondement réel, le châtelain de Couci et le sire de Craon, désignés par leur réputation de poètes lyriques pour être les héros d'aventures dont un homme de leur état était qualifié pour être le principal personnage (1), Philippe d'Artois, marié en 1338 comme dans le roman à la fille du comte de Boulogne, Richard sans peur, duc de Normandie, Gilles de Chin en Tournaisis, chambellan héréditaire du Hainau, tué en 1137, Gilles de Trasi-

(1) Peut-être avaient-ils adressé des vers l'un à la dame de Fayet, l'autre à la vicomtesse de Beaumont, ce qui a fait de ces dames des héroïnes de roman.

Digitized by Google

gnies en Hainau, Jean de Dammartin, Eustache le moine, hardi partisan français du XIIIe siècle, Foucon Fitz-Warin, outlaw anglais de la même époque. Jean d'Avesnes, Jean de Saintré, Conrad, empereur d'Allemagne, Guillaume II, roi de Pouille et de Sicile (1169-89), comtemporain dans l'histoire comme dans *Guillaume de Palerne*, du roi Alfonse de Castille (1158-1214) et du pape Clément III (1187-91), successeur de Grégoire VIII, les empereurs Vespasien et Dioclétien, le poète Virgile, personnages historiques que l'on choisit, soit par pure fantaisie, soit pour faire plaisir à quelque grand seigneur voisin, soit parce que leur nom ou quelque épisode de leur vie permet de les rattacher au héros d'un conte oriental ou d'un lai mythologique des Celtes. Parfois, autour d'un personnage imaginaire, on fait évoluer des personnages réels. Joufroi est un pseudonyme qui dissimule Guillaume IX, comte de Poitiers, marié comme dans le roman à une fille du comte de Toulouse, contemporain du roi Henri Ier d'Angleterre (1100-35), de sa femme Aélis, du comte Alfonse de Toulouse (1112-48) et du troubadour Marcabrun, mais rapproché dans un épisode qui me paraît postérieur d'une certaine Agnès de Tonnerre, où je vois celle qui en 1200 était femme de Pierre de Courtenai. Parmi les tenants du tournoi que raconte la *Violette*, dont la scène se passe censément sous le règne de Louis VIII, et que le romancier place entre Château-Landon et Châtillon-sur-Loing, je vois figurer, à côté des comtes de Montfort, de Boulogne, de Pontieu, cil de Bretagne et cil de Brainne (v. 5912), dont le premier est sans doute notre Pierre Mauclerc.

Dans le tournoi que raconte le *Chatelain de Couci*, entre la Fère et Vendeuil, sous le règne de Philippe II,

Digitized by Google

nous voyons le sire de Fayet joûter contre un chevalier de notre pays.

Bien sais que il estoit Breton,
Hue de Lohart avoit nom ;
Un écu portoit envoisié,
Et d'argent et d'azur faissié (v. 1579-82)

C'est Hue de Lohan, qui portait d'azur à trois fasces d'argent, et non, comme propose l'éditeur, M. Crapelet, Hugues de Lohéac.

Lorsque Jean d'Avesnes bat près de Reims Frédéric, frère de l'empereur d'Allemagne, et le marquis de Brandebourg, qui ont envahi la France où règne le roi Lotaire (1), le duc de Bretagne et le duc de Berri, faits prisonniers au début de l'action, sont délivrés par lui ; lorsqu'il va délivrer en Espagne Salamanque assiégée par les Sarrasins, conquérir Cordoue et Tolède qu'il donne à don Pèdre et à don Fernand, il a sous ses ordres 800 hommes d'armes bretons que commande le vicomte de Rohan. Celui-ci se retrouve encore avec le sire de Laval, parmi les tenants du duc de Bretagne, au grand tournoi que dans le même roman il donne à Compiègne à l'encontre du duc de Bourgogne.

Parfois il s'agit de personnages purement imaginaires, empruntés à l'onomastique des romans du cycle de Charlemagne, Blanchandin, Richard le beau, Pierre de Provence, Flore, Floris, Floriant, Florimont, Gowther, Gérard de Poitiers, Gérard de Nevers, Guillaume de Montivilliers fils de Richard de Rouen. Rarement le

(1) Il me paraît qu'il s'agit ici plutôt du mythologique Liudger ou Liudher auquel l'épopée germanique attribue le royaume de France que du roi Lotaire et du siège de Paris de 978. Le Frédéric du roman est peut-être l'empereur Frédéric III. Le marquis de Brandebourg fut parfois, notamment en 1337, un des membres les plus actifs des coalitions de seigneurs rhénans contre la France.

Digitized by Google

personnage du conte oriental conserve son nom arabe : je ne vois à citer comme exemple de ce cas qu'Alcassim d'Alcahira dont on a francisé le nom en celui d'Aucassin d'Aucaire (le Caire), puis dont on a remplacé la patrie par la ville française de Beaucaire dont le nom sonnait à peu près de même aux oreilles. Quelques noms, comme Atis, Dolopathos et son fils Lucemien, sont peut-être des noms arabes ou des noms grecs estropiés. Quelques personnages portent des noms empruntés au cycle d'Artur, mais qui paraissent avoir été systématiquement déformés pour donner naissance à des personnages nouveaux, Alimodes (Clamadas), Amadas, Baldigan (Baligan), Bleopatris (Bleoberis), Brande, Brandin, Cléomadès, Cleomatan, Clamazart (Clamadas), Cleriadus (Meriadus), Crompart, Clarmondine, Célinde, Alsimus, Carmant, Daire, Escanor ou Esclamor de Baudaire, Marcadigas, Méliacin (Méléagant), Melior, Méliadice, Mélocandis, Méliatir, Méliaduc, Guineban, Nathaniaus (Mathamas), Nubien, Sabel (Label), Nis (Ris), tous empruntés aux romans de *Méliacin*, *Cléomadès*, *Cleriadus*, la *Violette*, *Amadas*, *Guillaume de Palerne*, *Blanchandin* (1).

Comme la plupart de ces romans sont des récits merveilleux puisés aux littératures étrangères, les héros sont souvent représentés comme originaires de pays lointains : Cléomadès, fils du roi d'Espagne, conquiert sur le roi d'Arcage la main de la fille du roi de Toscane, Méliacin d'Arménie enlève à Sabel de Serre la

(1) On trouve aussi dans ces romans des personnages secondaires ou des faits empruntés à l'épopée carlingienne : dans la *Violette*, la défense de Cologne par le duc Milon contre les Saxons de Coblentz, Mayence et Worms, Amalon, Espaulart, Gontart, et ailleurs Flore, Ruham ou Rubien, Sadoine.

Digitized by Google

fille d'Alsimus de Perse, Cligès est fils de l'empereur de Constantinople, Clériadus d'Esture (les Asturies) épouse la fille de Philipus, roi d'Angleterre et d'Irlande, et d'une dame de Gascogne, Dolopathos de Troie est roi de Sicile, gendre d'Agrippa et de la sœur de César Auguste, Bérinus ou Berrinus est fils de Faunus de Rome où règne l'empereur Philippus Augustus, fils et successeur de Constantin, Ipomédon est fils du roi de Pouille, Floriant du roi de Sicile, Flore du roi de Naples, la Mannequine est fille du roi de Hongrie, Floris est né à Thèbes, Atis à Athènes; Guillaume, fils du roi de Pouille et de Sicile Embron et de Felise, fille de l'empereur de Grèce et de Romanie, épouse la fille de l'empereur de Rome et d'Allemagne, pendant que son protecteur Alfonse, fils du roi d'Espagne, devient son beau-frère, et que Brandin, mi-frère d'Alfonse, fils du roi d'Espagne et de la fille du roi de Portugal, épouse une compagne de Melior. Richard, petit-fils par sa mère du roi de Frise, épouse la fille du roi de Montorgueil, après avoir défendu la dame de Mirmande (non commun transformé en nom propre) contre des seigneurs allemands et flamands, délivré sa mère de la poursuite du soudan de Carsidone, des empereurs d'Allemagne, de Constantinople et de Babylone, et donné dans la cité d'Osterriche la sépulture à un mort dont la reconnaissance lui est plus tard très profitable. Blanchandin, fils du roi de Frise, épouse l'orgueilleuse princesse de Tormadai en Grèce après avoir triomphé, avec l'aide du fils du roi d'Athaines ou de Losgece dans l'Inde, parent du roi Octavien de Grèce, du roi de Calsidoine ou Cassidoine, seigneur des Arabis, et de son allié, le roi Butor (1) de Salimandre, qui possède

(1) Ce Butor est à la fois le Butor de Salerie de l'épopée carlingienne et le roi de Salenanc, le pays lointain des romans arturiens,

Digitized by Google

la tour d'Alixandre, c'est-à-dire d'Alexandrie. Dans les romans que nous ne connaissons que par une version scandinave, et qui sont parvenus sans doute en ce pays par un intermédiaire allemand, la scène se passe en Allemagne : Clarus, fils du roi de Saxe, élevé par l'arabe Perus, épouse Serena, fille du roi de France ; Conrad, fils de Richard le saxon, épouse Mathilde, fille du roi de Grèce, dont il a Guillaume, roi de Saxe, et Henri, roi de Grèce, qui fut le père de Kirialax ; Gertrude, sœur de Baering, épouse Gontier de Holstein.

Quand il s'agit de personnages représentés comme issus de provinces françaises, ils n'en courent pas moins les aventures dans les pays éloignés. Guillaume de Montivilliers épouse la fille de l'empereur de Rome. Robert de Normandie délivre ce même empereur, attaqué par les Turcs de Romanie (l'Asie Mineure), de Coroscane (le Korasan) et d'Alenie (le pays des Alains au sud de la Russie). Pierre de Provence épouse la fille du roi de Naples, après avoir été captif du soudan d'Egypte. Philippe d'Artois délivre le comte d'Urgel et de Roussillon, assiégé dans Perpignan par le prince de Castellongne (Catalogne), secourt la comtesse de Cardonne contre le seigneur de Moncade et lui fait épouser le prince de Vienne (Viane), frère du roi de Navarre et neveu du roi d'Aragon. Jean de Dammartin enlève au

dont on a déformé le nom pour le faire rimer avec Alixandre. Calsidoine me paraît être le résultat d'une pareille déformation d'un nom celtique sous l'influence du nom de la ville anatolienne de Chalcédoine. Blanchandin parle grec quand il ne veut pas être compris des Indois, et cependant l'auteur place dans l'Inde Athènes et cette Leogecia que Gaufroi de Monmouth, dans son récit des aventures de Brutus, place dans la mer de Grèce. Toutes ces confusions dénotent un récit d'origine mythologique.

Digitized by Google

comte de Glocestre la main de la fille du comte d'Oxford. Jean de Paris, fils du roi de France, épouse la fille du roi d'Espagne, que son père a jadis délivré alors que ses barons révoltés le tenaient assiégé dans Ségovie, à la barbe du comte de Lancastre, qui remplace ici le comte de Glocestre, sans doute en souvenir du mariage du duc de Lancastre avec la fille de Pèdre de Castille et de ses prétentions subséquentes sur la couronne d'Espagne.

Presque toujours d'ailleurs il arrive que cette province française a été confondue avec le mystérieux pays des dieux et des morts de la mythologie celto-germanique avec lequel son nom ou telle circonstance de son histoire offrait quelque ressemblance. C'est ainsi que par suite de la confusion des Burgondes et de leurs richesses avec les mystérieux Nibelungen, les fils de l'abîme, possesseurs des trésors du monde, la Bourgogne était devenue un pays fabuleux, synonyme de la Bretagne (1). Aussi je ne m'étonne pas de voir la fille du duc de Bourgogne enlevée par Amadas, fils de son sénéchal, au comte de Nevers, réduit à se rabattre sur la fille du comte de Poitiers. Ce comte de Nevers reparaît mais cette fois sous un jour favorable dans la *Violette*, où Gérard de Nevers est victime de la supercherie de Liénard ou Lisiard de Forois (Forez). Quant au comte de Poitiers, il est le héros d'un poème analogue, mais plus ancien, où il porte également le nom de Gérard, a pour ennemi le duc de Normandie et pour frère le comte de Flandre (2)

(1) Ainsi Seguin de Cornouaille (*Merlin*) devient Seguin de Bourgogne (Gaufroi de Monmouth). Cahedin de Bretagne (*Tristan*) devient Ondyaw de Bourgogne (*Gereint*).

(2) On attendrait plutôt, d'après cette parenté et ce voisinage, le comte de Pontieu. On sait qu'un roman inséré dans le cycle des croisades faisait descendre Saladin des comtes de Pontieu. C'est une comtesse de Pontieu qui arrache Jean d'Avesnes à sa vie rus-

Digitized by Google

Pareil récit met en scène l'empereur Conrad d'Allemagne et la sœur de Guillaume de Dôle, dans une action qui se passe autour de Mayence, Maëstricht, Cologne, Saint-Trond, et une autre version nous montre Jeanne (1), fille d'un seigneur de la marche entre Flandre et Hainau, accusée de même par le traître Ranoul ou Raoul, lorsqu'elle était la femme de l'écuyer Robin. Sone de Nansai est représenté comme le petit fils d'Anseau de Brabant et de la fille d'Ernoul de Flandre. Gui, fils du comte Gérard de Poitiers, ayant aidé Constantin, neveu et successeur de Néron, dont il était le sénéchal, à conquérir Babylone et Jérusalem, est placé par lui sur le trône de Constantinople.

C'est encore un comte de Poitiers que le prétendu Joufroi, fils d'un non moins imaginaire Richier, dont j'ai parlé plus haut. Et je me demande si ce rôle du Poitou ne vient pas de quelque confusion entre le pays des Pictones et celui des Picti, dont le rôle mythologique est assez considérable dans les légendes celtiques. Le mythologique pays de l'est, où se lève le soleil, a été de même assimilé avec l'Esture dans *Cleriadus*, avec l'Osterriche dans *Gowther* et *Richard le beau*, et le mythologique pays du nord, le pays des ténèbres et du froid, est devenu la Normandie dans le roman de

tique et grossière. Le conteur la marie d'abord au comte d'Artois qui partit pour la croisade. On y peut voir le frère de saint Louis dont la veuve prit en effet une autre alliance, et dans les deux mariages de la comtesse de Pontieu, une allusion à la vie de Marie de Poutieu (XIIIe siècle), mais ce sont des rapprochements très lointains.

(1) On a voulu la rattacher à un autre cycle, en lui faisant épouser le roi Flore d'Ausai (Alsace), veuf de la fille du prince de Brabaut, dont elle aurait eu l'empereur grec Florent et la reine de Hongrie Florie.

Digitized by Google

Robert le diable, roman qui a pour notre pays l'intérêt de nous restituer le célèbre sanctuaire dont une folie du Couesnon nous priva jadis, puisqu'il nous montre, après son adoubement à Rouen, le jeune Robert s'en allant tournoyer.

Au mont saint Michiel en Bretaigne. (1)

Un autre roman fait encore accessoirement mention de notre pays, c'est celle des versions de *l'Escoufle* (2)

(1) Ce roman nous permet de nous rendre compte de la manière dont se fondent à cette époque les éléments mythologiques et historiques. Le fabuleux Robert ou quelque divinité malfaisante dont le nom se rapprochait du sien, est représenté comme fils du duc de Normandie et de la fille du comte de Poitiers; mais il n'a aucun rapport avec le Robert de Normandie historique, puisqu'il refuse le duché paternel, meurt dans l'ermitage de Marbrom-Dieu, et est enterré à Saint-Jean de Latran. Or, conclut le poème, après un pèlerinage à son tombeau, un riche habitant du Puy fonda près de cette ville l'abbaye de Saint-Robert, allusion évidente au S. Robert qui, après un voyage à Rome, se retira en 1043 dans la solitude et fonda en 1046 l'abbaye de la Chaise-Dieu près d'une église ruinée que lui avaient cédée des chanoines du Puy. On voit par là quel travail de fusion la légende opère entre des personnages différents, de nom analogue ou identique. Ce qui est curieux, c'est que Gowther ou Gogwther, héros d'une autre version de la même histoire, est assimilé lui aussi à un saint, saint Gotlake, dont l'origine me paraît tout aussi nettement mythologique (c'est le Güichtlac de Gaufroi de Monmouth).

(2) Une autre version appelle le héros Pierre de Provence et lui fait épouser Maguelonne, fille du roi de Naples Maguelon. C'est une manière d'expliquer comment les comtes de Provence sont devenus rois de Naples, et de rattacher l'historiette à l'église Saint-Pierre de Maguelonne, dont les héros du roman seraient les fondateurs et où aurait été trouvé l'original du récit, dans la même bibliothèque où l'auteur de *Joufroi* prétend avoir puisé. Mais à l'origine, le héros n'était point un provençal, car ni son père Jean de Cerisi ni son grand-père maternel le comte Alvaro d'Albara ne portent des noms de Provence. Le dernier me paraît forgé sur le germanique Alf, l'elfe, l'esprit.

C'est tout auprès, à Montpellier et à Saint-Gilles, que se passe

Digitized by Google

dont le héros est Florimont, fils du duc Jean d'Orléans; lequel était frère du roi de France (comme le furent les ducs d'Orléans frère de Jean II et de Charles VI, et d'Hélène fille du duc de Bretagne. Mais j'ai hâte d'arriver à des récits où notre province tient une plus large place.

(*A suivre.*) Vte DE CALAN.

l'action de l'*Escoufle*, et je serais tenté de croire que le héros s'appelait d'abord Guillaume de Montpellier, et qu'on a substitué à ce dernier nom celui de Montivilliers qui ne laisse pas de surprendre, parce que Guillaume était représenté à l'origine comme un homme du nord, un Normand.

Digitized by Google

L'IDÉE DÉCENTRALISATRICE

ET

LES PARTIS POLITIQUES

SOUS LA RESTAURATION

I

1814. — LE PARTI ROYALISTE, LE SÉNAT IMPÉRIAL, LE ROI. — RÉGIME ADMINISTRATIF ADOPTÉ PAR LA RESTAURATION.

Quand les désastres de 1814 arrivèrent, les tentatives faites pour appliquer à la France les principes du gouvernement représentatif ne lui avaient encore fait connaître que la licence absolue, puis la servitude absolue. Le pays aspirait maintenant à posséder une liberté réglée; il appelait de ses vœux un régime, qui, tout en laissant au pouvoir l'autorité nécessaire à l'ordre public, assurât à la nation un contrôle réel, seule garantie contre l'arbitraire. Point de despotisme: on en avait trop souffert sous l'Empire ; pas d'anarchie non plus: les leçons de la Révolution n'étaient pas oubliées. Si tel était, dans sa formule abstraite et vague, le vœu unanime du pays, l'accord cessait dès qu'il s'agissait des moyens à employer pour le réaliser. Quelles institutions, dans l'état actuel de la société, étaient les plus propres à assurer le jeu du gouvernement représentatif? Le gouvernement parlementaire était-il le meilleur que l'on pût adopter? Permettrait-il de concilier le

Digitized by Google

principe de la pérennité dynastique, du droit divin de la royauté, avec la volonté bien arrêtée qu'avait la nation de prendre la part la plus large possible aux affaires publiques et de changer à son gré les directeurs de sa politique ; ou bien l'espérance de donner aux sentiments de liberté qui remplissaient les âmes la plus vaste expansion sans porter atteinte au légitime exercice du pouvoir royal, n'était-elle qu'un vain leurre ? Ces questions graves, la Restauration n'était pas appelée à les résoudre. Son histoire intérieure, si agitée, nous montre le système représentatif inauguré par elle faussé dès l'origine par les manœuvres des ministères, les subterfuges électoraux, les exigences et les querelles des partis ; le principe de l'autorité royale discuté dans les assemblées, et tour à tour méchamment invoqué ou maladroitement compromis par ses adversaires et ses amis ; le monarque rendu responsable des fautes de ses ministres, jusqu'au jour où la dysnatie elle-même se trouva emportée dans la défaveur dont fut frappé M. de Polignac. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans les événements de 1830, c'est que le principe de l'autorité royale et celui du contrôle parlementaire se trouvèrent directement engagés dans le conflit. L'un ou l'autre devait nécessairement succomber. Les défenseurs des barricades écrasés par les troupes, c'était le Roi gouvernant contre la majorité des députés, son bon plaisir déclaré supérieur à la volonté nationale. Avec le triomphe des 221, la royauté se trouva abaissée, et au lieu d'une autorité de droit divin, ne posséda plus qu'un pouvoir reçu au milieu d'une émeute des mains de la nation.

La fortune se tourna contre les Bourbons. Mais se fût-elle déclarée en faveur de la légitimité, l'échec du

Digitized by Google

gouvernement parlementaire tenté par la Restauration, pour être moins éclatant peut-être, n'en eût pas été moins complet.

Dès les premiers jours de la monarchie de Juillet, une école à laquelle se rattacha une grande partie des royalistes qui espéraient relever l'établissement tombé, imagina que, parmi les fautes commises par la Restauration auxquelles on pouvait imputer les événements de 1830, une surtout présentait une gravité singulière parce qu'elle avait été commise dès le début. Cette faute était l'indifférence dont on avait fait preuve à l'égard des libertés provinciales, et le soin qu'avait pris l'autorité royale de s'appuyer sur les institutions impériales, au lieu de reconstruire sur les plans de l'ancien régime l'édifice des sociétés locales et des corporations que deux siècles de pouvoir absolu, puis vingt ans de révolutions avaient détruit. Suivant ces mêmes esprits, certaines lacunes de la Charte de 1814 étaient la cause première de la catastrophe dans laquelle s'était brisée la monarchie légitime. « On eût donné, disaient-ils, plus de force à l'autorité royale et une meilleure disposition à l'esprit public si, au lieu de consacrer la centralisation, on avait stipulé la renaissance des provinces et la création de pouvoirs indépendants (1)... Ce fut la faute capitale de la Restauration de n'emprunter pas au passé des principes assez immuables pour donner au pouvoir un titre incontesté en même temps qu'assez flexible pour s'adopter aux besoins nouveaux (2).... Il fallait attaquer la Révolution, d'une manière plus large, plus populaire, plus

(1) Comte de Carné, *Vues sur l'Histoire Contemporaine*, tome 1, p. 188.
(2) *Ibid.* tome 1, p. 164.

Digitized by Google

confiante ; il fallait convoquer la nation pour la faire juge entre la royauté et un industrialisme oppresseur qui prétendait relever par la puissance de l'or la bannière de la féodalité détruite (1). »

Le grief une fois exposé, c'est le rôle de l'historien de rechercher comment la faute fut commise et s'il était facile de l'éviter.

Disons d'abord que la transformation du régime administratif établi par l'Empire n'était pas, au lendemain de sa chute, chose aussi naturelle que les légitimistes de 1832 semblaient le croire. Le parti royaliste, — à commencer par lui, — était loin d'entendre en 1814 le retour à l'ancien régime de la même façon qu'il le comprit vingt ans plus tard. L'ancien régime, pour la plupart des émigrés, c'était l'état de la France au moment de la convocation des notables ; un roi absolu, une cour brillante aux charges honorifiques, une aristocratie

(1) *Ibid.*, tome II, p. 279. « La nation, convoquée en assemblées primaires, venait l'affranchissement des 40.000 communes de France par une charte définitive, le droit d'administration intérieure rendu aux localités, la liberté de l'Eglise proclamée et reconnue, le monopole universitaire détruit, enfin le vote de l'impôt devenu quelque chose de plus réel que les insultantes formalités d'un budget qui est, pour les dilapidateurs, le moyen le plus simple et le plus rapide de disposer de la fortune publique et privée... C'était ainsi qu'on eût appris que la royauté avait sa force naturelle dans le peuple.

..... Il arrivait par là que le droit public de la nation française redevenait ce qu'il fut toujours ; le roi restait roi et le peuple restait libre. Ce n'était pas là une république avec une étiquette de monarchie, c'était une monarchie avec des réalités de gloire et d'indépendance ; et cette maxime, *Le roi gouverne et n'administre pas* opposée au dogme révolutionnaire *Le roi règne et ne gouverne pas*, reprenait toutes ses anciennes applications avec les modifications apportées par des besoins nouveaux. Voilà à quoi devait se réduire le combat entre la Restauration et le libéralisme. » (*Rénovateur Hebdomadaire*, tome II, 33e livraison.)

Digitized by Google

privilégiée. Quant aux libertés provinciales, qu'en restait-il après la longue série des ministres qui s'étaient succédés de Sully à Turgot en passant par Richelieu, Colbert, Maupeou ? C'était encore la rentrée en possession de leurs anciens domaines « volés » pendant l'exil, les triomphes de la vanité après les souffrances de l'humiliation et de l'attente (1). Ceux d'entre eux qui, comme M. de Vitrolles, le confident du comte d'Artois, connaissaient mieux la France pour s'être mêlés à elle et savaient combien elle était jalouse de sa liberté, insistaient vainement sur la nécessité de rendre dans la mesure la plus large possible leur vie et leur autonomie aux anciennes provinces (2) ; ils étaient l'exception et ne se faisaient guère écouter.

Sans doute, on eût pu trouver au fond de ces provinces, surtout dans les anciens pays d'Etats, un certain nombre de gentilshommes qui se souvenaient encore des luttes soutenues par leurs pères pour le maintien des franchises locales contre le despotisme royal. Mais quelle influence pouvaient-ils avoir, relégués à des centaines de lieues de Paris? Ah ! si la France avait été appelée à élire des représentants nouveaux ! Si la situation, en imposant au pays la nécessité d'une constitution neuve, lui avait permis en même temps de faire entendre sa voix par des interprètes autorisés ! Mais pour cela il eût fallu que Louis XVIII revînt sans engage-

(1) « Les émigrés espéraient un retour trop vif et trop complet vers un passé dont la restauration après ving-cinq ans écoulés n'était plus possible. » (Nettement, *Hist. de la Restauration*, tome I.)

(2) « Les institutions politiques ne se jettent point dans un moule et ne peuvent être fondées sur des théories. Revenons à la constitution de nos pères, à celle qui est conforme à notre caractère national, qui est dans le sens de nos opinions. » (De Vitrolles, *Mémoire au Roi.*)

Digitized by Google

ment préalable avec le gouvernement provisoire et le Sénat, et se réservât de décider, quand il serait présent, la question de la forme du gouvernement et des garanties à donner à la société. Le Sénat prit les devants.

Avant même que Louis XVIII fût parti d'Hartwell, avant l'entrée du comte d'Artois à Paris, le Sénat avait déjà dressé un projet d'acte constitutionnel que les efforts de M. de Montesquiou n'aboutirent qu'à rendre moins insultant pour la royauté. Nous aurons à plusieurs reprises dans ce chapitre l'occasion de faire remarquer quelle influence néfaste les circonstances exercèrent sur la rédaction de la Charte de 1814. Leur premier effet fut de dresser en face de l'autorité royale, et pour ainsi dire contre elle et aussi haut qu'elle, le pouvoir du Sénat, doué encore d'une vie active au milieu de l'annihilation des autres corps impériaux. La puissance du Sénat était en effet considérable. Outre qu'il jouissait d'une existence officielle, qu'il pouvait prétendre, — à titre plus ou moins juste, il est vrai, — représenter la France, les négociations qu'il entretenait avec les puissances alliées, la part qu'il avait prise à la déchéance de Napoléon, le 2 avril, ses relations avec le gouvernement provisoire, la protection déclarée enfin, dont le couvrait l'empereur Alexandre, faisaient de lui l'arbitre de la situation.

Ce n'était point de ce côté que les idées décentralisatrices avaient à espérer un retour de faveur. Comme tout ce qui se rapportait à l'ancien Régime, elles étaient considérées avec indifférence ou même antipathie. Par principe, la Révolution avait été hostile à toute idée de groupement susceptible de s'interposer entre l'individu et l'Etat. Or, les hommes de l'Empire étaient presque tous des fils de la Révolution. Quelques-uns

Digitized by Google

des sénateurs étaient d'anciens régicides (1). D'autres, créatures de l'Empereur, tenaient à son système administratif qui leur avait valu de tranquilles honneurs ; et l'on sait que la constitution impériale, en ce qui concerne les libertés locales, n'avait fait que mettre en pratique les principes révolutionnaires, c'est-à-dire qu'elle les avait supprimées. Un bon nombre de sénateurs avaient appartenu à l'ancienne Constituante. Imbus des idées de 1789, ils se croyaient plus à même que qui que ce fût de donner à la France une excellente constitution : ils se flattaient de n'avoir qu'à remettre en ordre et à accomplir les vœux de la première assemblée révolutionnaire, pour aboutir à cette monarchie constitutionnelle rêvée vingt années auparavant et renversée par les excès de la démagogie. Cette illusion était partagée par un certain nombre de royalistes qui montraient plus d'empressement pour le principe de liberté que pour celui d'autorité, les Grammont, les Lafayette, et qui n'avaient pas été des derniers, néanmoins, à accourir aux côtés du comte d'Artois pendant son séjour à Nancy. Une société brillante qui se réunissait autour de Mme de Staël et devait être le noyau de la future école libérale, la soutenait dans la presse et par des écrits périodiques. Benjamin Constant était l'organe le plus en vue du groupe. Il exposa ses idées dans ses *Réflexions sur les Constitutions* (2). Il y préconisait les plus larges emprunts à la constitution anglaise qui avait, à ses yeux, le mérite d'avoir fait ses preuves dans des circonstances difficiles et d'être sortie à son honneur de luttes où l'existence même du pays avait

(1) Ceux-là furent exclus de la Chambre des Pairs.
(2) L'ouvrage parut le 24 mai 1814.

Digitized by Google

été plusieurs fois compromise. Emprunts hasardeux d'ailleurs, car tous les supports du gouvernement représentatif tel qu'il était compris en Angleterre manquaient à la France. Mais Benjamin Constant ne voulait voir ni l'importance de l'aristocratie terrienne telle qu'elle existait en Angleterre, dans le recrutement de la pairie héréditaire, ni celle de l'Eglise établie qui assurait à l'Etat la primauté en matière religieuse ; enfin il méconnaissait la garantie offerte par l'autonomie des bourgs et des communes dans la représentation des intérêts du pays (1).

Plus encore que les principes, les intérêts séparaient le sénat impérial de la royauté ; après l'opposition des idées, le conflit des appétits. Là surtout était le danger de la collaboration apportée à la rédaction de la charte par les sénateurs. La forte discipline imposée par l'empereur à l'esprit de ces hommes n'avait pas changé leur tempérament révolutionnaire ; leur orgueil avait survécu à leur dignité ; et ils mettaient d'autant plus

(1) Ces idées n'étaient guère familières aux politiques du temps, pas plus à l'étranger qu'en France. Il convient néanmoins de citer, — à titre d'exception — un des plus grands hommes d'État qu'ait eus la Prusse, le baron de Stein, qui, vers 1809 écrivait : « Aussi longtemps que la constitution ne sera pas changée, que les forces de la nation ne seront pas mises en mouvement par les communes et de bonnes institutions centrales, que le gouvernement ne s'occupera que de buts personnels et intéressés et que les affaires publiques seront confiées à la bureaucratie... peu de choses raisonnables et fortes seront réalisées... » Tous les hommes qui se sont occupés des affaires publiques pourraient témoigner combien il est difficile d'appliquer les principes vrais et salutaires du *self-government* dans nos États contemporains, si fiers cependant de leurs progrès. Stein réalisa pendant son passage au pouvoir toutes les réformes qu'il était humainement possible d'accomplir. Disons cependant que l'illustre homme d'État méconnut l'intarissable fécondité de la liberté d'association.

Digitized by Google

d'arrogance dans leur rôle de champions de la liberté qu'ils l'avaient sacrifiée plus longtemps aux caprices de Napoléon. L'aiguillon de la jalousie, qui excite toujours les parvenus de la veille contre l'aristocratie de vieille date, animait contre l'ancien régime aussi bien les maréchaux de l'Empire que les plus obscurs parlementaires. Ces derniers surtout avaient peur ; acheteurs de biens nationaux, terroristes compromis en 93, ils tenaient d'autant plus à prendre des garanties pour eux et leurs fortunes qu'ils se sentaient la conscience moins à l'aise. Il suffisait que l'idée décentralisatrice se rattachât à un système administratif antérieur à 89, pour les inquiéter et être condamnée d'avance comme contraire à leurs intérêts (1). La restauration des libertés locales, c'était, à leurs yeux, dans un bref délai, la mainmise des nobles sur les circonscriptions électorales, et les premiers ils s'effrayaient du spectre de la féodalité qu'ils devaient plus tard agiter avec tant d'audace tout en n'y croyant plus.

Sous l'inspiration de ces craintes, un projet de constitution fut rédigé (2) ; après avoir été adopté par le Sé-

(1) Plus tard, pendant la discussion de la Charte, un député donna une des preuves de cette défiance excessive. Il pressa la Chambre de demander au roi une loi ainsi conçue : « La collection des trois branches de la puissance législative reconnues par l'article 15 de la Charte constitutionnelle forme essentiellement et exclusivement le parlement de France. Aucun autre corps ne peut s'en attribuer ni en recevoir le titre. » Comme le fait remarquer M. Nettement, la réunion des pouvoirs judiciaire et politique entre les mains des parlements pouvait avoir eu ses inconvénients, mais était-ce une raison pour condamner en bloc tout le système des anciens parlements, et surtout pour mettre le pouvoir en suspicion sous prétexte de prévenir une mesure dangereuse que personne ne songeait à prendre ?

(2) La commission se composait des sénateurs, Lambrechts, Destutt de Tracy, Barbé-Marbois, Emmery et Lebrun duc de Plaisance,

Digitized by Google

nat (journée du 6 avril) il fut présenté au comte d'Artois dans la soirée du 14. Dans un discours convenu avec Fouché, le comte d'Artois déclara en accepter les bases au nom du Roi. Louis XVIII à son tour, par la déclaration de Saint-Ouen s'engagea à traiter avec le Sénat sur ces mêmes bases la constitution définitive de la France. C'était admettre la réalité du gouvernement représentatif sous l'Empire et reconnaître dans le Sénat impérial une partie intégrante du nouveau régime ; c'était encore, — danger plus grave ! — s'engager à donner à la France une constitution *à priori* et à maintenir le système administratif institué par Napoléon. En fait, on retrouve dans le texte définitif de la Charte toutes les idées de la commission sénatoriale. La Charte proclamait la liberté de la presse ; — mais on remit en vigueur, à l'occasion même des critiques qu'elle souleva, le décret du 5 février 1810 qui donnait au directeur de la librairie les droits les plus étendus sur les ouvrages. En organisantle régime représentatif, la charte réglait le mode d'élection des députés et garantissait la liberté des votes ; — mais, grâce à la centralisation administrative, le pouvoir réussit presque toujours à peser du poids le plus lourd sur les collèges électoraux. Elle créait une pairie héréditaire ; — mais sans racines dans le pays, ce corps ne devait pas tarder à perdre son prestige et à se voir contester le droit d'hérédité, sans lequel une institution aussi aristocratique n'avait plus sa raison d'être. Le roi se contenta de minces satisfactions accordées à ses prérogatives et à ses prétentions d'amour-propre dans les mots « sonores et vides » du

auxquels il faut ajouter les membres du gouvernement provisoire : le prince de Talleyrand, le duc de Dalberg, le général Beurnonville, le comte de Jaucourt et l'abbé de Montesquiou.

Digitized by Google

préambule, il concéda la réalité à l'instinct démocratique, révolutionnaire même du Sénat, son collaborateur. Suivant qu'on s'en tenait aux apparences ou qu'on allait au fond des choses, l'un ou l'autre semblait triompher. Ainsi l'on s'explique que, si les royalistes virent dans la Charte le triomphe de la légitimité, M. Guizot put sans paradoxe avec cette sagacité qu'on lui connaît y voir la consécration des principes de la Révolution même. M. de Vitrolles, toujours clairvoyant malgré ses emportements, disait : « La lassitude permettra peut-être de faire marcher quelque temps cette œuvre d'égoïsme et d'imprévoyance ; mais au premier choc tout croulera et nous entrerons en révolution. » L'avenir devait montrer qu'il n'avait pas tort.

Le rôle du roi dans la rédaction de la charte fut donc très effacé (1). Comment, a-t-on dit, ne se résolut-il pas à rejeter le corps qui s'interposait entre la France et lui, afin de convoquer ensuite les électeurs et de faire reposer son système de gouvernement non plus sur les bases administratives organisées par la Révolution et l'Empire, mais sur les assises larges et sûres de la décentralisation provinciale qui eussent offert à son trône le soutien le plus ferme et à la liberté la plus sûre des garanties? Lui était-il tout au moins impossible d'ajouter aux articles de la Charte quelques autres qui eussent fixé dans ses principes généraux, un nouveau mode d'administration des communes ou des départements ?

Tout cela était impossible, ont répondu quelques historiens. Les circonstances se trouvèrent plus fortes que

(1) « La constitution n'est pas celle du Roi ; c'est celle d'un corps qui, toute la France le sait, n'a pas qualité pour le faire ». (De Vitrolles.) « C'est une constitution sans le Roi ni la nation. » (De Montequiou.)

Digitized by Google

les hommes. Etait-ce le moment de changer un système administratif que l'on connaissait, dont on avait tous les rouages dans la main, pour en essayer un autre, juste au moment où la présence de l'ennemi dans les deux tiers de la France ne rendait déjà que trop difficile l'action du pouvoir central sur les extrémités du pays ? Fallait-il en un moment si troublé ajouter aux difficultés extérieures des incertitudes et des bouleversements intérieurs ?

Si encore le vent avait été à l'idée décentralisatrice ! Mais non ; la résurrection d'institutions de l'ancien régime, sans rien ajouter au dévouement des provinces ni à leurs sympathies ardentes pour les Bourbons aurait jeté un nouveau motif de discorde parmi les esprits trop divisés de l'entourage du roi et ajouté un sujet de défiance à ceux qu'avaient déjà les anciens serviteurs de l'Empire ; ainsi eût été rendue plus pénible la tâche que Louis XVIII avait assumée de réconcilier tant d'éléments divers dans une affection commune pour sa dynastie (1).

(1) De Carné, *loc. cit...* « ... Proclamons-le donc hautement : la Charte de 1814 était tout ce que pouvait supporter la France. Et qu'on n'arguë pas contre cette constitution des malheurs que son application aurait entrainés. Il n'y avait pas de *constitution naturelle, d'école nationale* qui pussent empêcher le pays d'être divisé d'intérêts, séparé de doctrines et de sympathies. Il n'y avait aucune force humaine que le temps, premier ministre de la Providence au gouvernement de ce monde, qui pût fondre dans une unité nouvelle ces dissidences profondes, ces haines implacables, ces deux races de vainqueurs et de vaincus...

Louis XVIII ne mérite aucun reproche pour n'avoir pas devancé des vœux qu'aucun homme de la droite ne formait alors. Les seules conséquences qu'il lui eût été possible de tirer de l'ancien régime auraient porté sur des institutions discréditées dont le rétablissement eût promptement éveillé la vague inquiétude du pays sur les tendances rétrogrades qu'on supposa dès l'abord à la monarchie. »

Digitized by Google

L'effort du roi, d'après M. Nettement, dans les conditions où il était fait, était condamné d'avance à l'insuccès ; il n'est pas de livre de son *Histoire de la Restauration* où cet auteur n'indique combien fut néfaste à la dynastie cette tentative de greffe d'un esprit monarchique sur des institutions révolutionnaires. M. Nettement estime qu'il eût fallu prendre dans l'organisation de l'ancien régime tout ce qui était favorable à la liberté. Quelques cris se seraient élevés au début, mais l'apaisement n'aurait pas tardé à se faire par suite de la juste répartition entre les sujets et le roi du soin des affaires publiques. Sans nier que les circonstances étaient peu favorables à des réformes administratives radicales, M. Nettement qu'on ne saurait taxer de partialité contre la dynastie, — bien au contraire —, blâme l'indifférence du Roi à l'égard de tout ce qui touchait le mode de gouvernement représentatif. Louis XVIII, dit M. Nettement, arrivait de l'exil peu fixé sur les bases à donner aux libertés publiques ; pourvu qu'il réussît à maintenir le principe de la souveraineté royale, peu lui importait la manière dont elle s'exercerait ; il consentait au régime parlementaire parce qu'il voyait en lui une nécessité inéluctable, peut-être aussi parce que son séjour à Hartwell l'avait familiarisé avec l'idée d'un pareil régime. Quant à l'organisation de corps sociaux, à la représentation des intérêts, aux divisions administratives, il y avait peu réfléchi ; ces questions passaient à l'arrière-plan dans son esprit. Décidé à partager son autorité avec un Parlement, il prétendait du moins abandonner le minimum de ses prérogatives royales. Puisque la vieille formule n'était plus possible, il consentait bien à tolérer la nouvelle noblesse à côté de l'ancienne, à accepter l'acte consti-

Digitized by Google

tutionnel que le Sénat lui imposait ; conservant le Sénat il avait la commodité de se servir d'un instrument existant, et cela séduisait son esprit ennemi du tracas des affaires, d'arriver par une pente douce de l'Empire à la Restauration ; comme on l'a remarqué, les transitions qui tiennent à la fois de ce qui précède et de ce qui suit ont une grande influence en politique. Mais créer à sa propre volonté dans chaque province, dans chaque commune, de nouveaux corps indépendants qui pourraient un jour refuser d'exécuter ses ordres, lui faire des remontrances, en vérité ce serait revenir au régime des parlements, des Etats provinciaux, faire jaillir de gaîté de cœur des sources de conflit pour l'avenir, emprunter à l'ancien régime précisément les institutions qui avaient le plus gêné les rois ses prédécesseurs, et contre lesquelles ils avaient lutté avec des succès divers pendant plus de deux siècles. Quant à prévoir qu'un jour la lutte pourrait éclater entre la dynastie et le Parlement, unique organe de la volonté nationale, que le roi acceptait par la Charte ; que ce conflit serait infiniment plus grave, plus soudain, plus général qu'un dissentiment avec une assemblée locale, Louis XVIII n'y songea pas.

Peut-être même eut-il pour la nouvelle organisation administrative de la France un regard bienveillant. Cette centralisation absolue à laquelle ses ancêtres avaient vainement tendu, ne la trouvait-il pas réalisée et mise entre les mains de son gouvernement avec une perfection irréprochable dans les moindres détails (1) ? Cette machine si précieuse, pourquoi ne saurait-il pas la diriger ? Pourquoi les Bourbons ne profi-

(1) Tout le monde a lu, sur ce sujet, les belles études de Taine dans ses *Origines de la France Contemporaine.*

Digitized by Google

teraient-ils pas de ce que Napoléon avait fait pour augmenter le pouvoir central, pour rendre l'instrument administratif plus souple, plus docile, plus puissant ? Sur cet article, le duc d'Angoulême, — un des membres de la famille royale dont les idées étaient le plus surannées, — était révolutionnaire, bonapartiste. On connaît la réponse, consignée dans les cahiers de M. de Villèle, qu'il fit à ceux qui lui montraient, dans le Languedoc, les magnifiques travaux, ponts, routes, canaux, accomplis par les Etats de la Province. « Nous préférons, dit-il, les départements aux provinces. » Suivant le mot de Fouché, les Bourbons se couchèrent dans le lit de Napoléon, sans songer que, quand un lit se prête si bien aux occupations successives, chaque possesseur risque fort d'en être chassé bien vite à son tour.

Arrêtons-nous ici un instant et considérons combien la Restauration se rattache fidèlement aux traditions administratives de l'Empire. Comme sous Napoléon, c'est le gouvernement qui nomme et dirige tous les représentants de la société locale, au département, à la commune et dans les circonscriptions interposées, préfets, sous-préfets, maires et adjoints, conseillers des départements, de l'arrondissement et conseillers municipaux. La commune ne sent plus qu'elle est un corps naturel, composé de membres naturellement solidaires. Les changements successifs qu'elle a subis, sous l'ancien régime qui la frappe dans ses libertés, puis sous la Révolution, le Directoire, le Consulat qui l'ont mutilée ou accrue, défaite ou refaite à leur gré, lui ont fait perdre le sentiment de sa personnalité. Si l'Etat veut vendre les biens de la commune (Napoléon l'a fait, la Restauration cherchera à l'imiter) s'il veut intervenir dans les plus petits détails de ses affaires, elle n'a aucun moyen de s'y

Digitized by Google

opposer ; elle n'est qu'une chose dans les mains du pouvoir central.

« Au-dessus de la commune presque morte, le département est tout-à-fait mort » ; il n'a même jamais vécu. Il n'a jamais été qu'une expression géographique. Adieu les noms pittoresques des divisions de l'ancienne France qui marquaient la différence et l'originalité des caractères et des races ; le nom du département ne sera plus que celui d'un fleuve, d'une montagne ; il n'a plus aucune signification sociale. La Restauration en est très satisfaite. Les précautions prises par l'Empire pour éviter toute tentative d'indépendance dans les conseils généraux ont été soigneusement maintenues par elle. Le budget arrive de la préfecture dans sa forme à peu près définitive (1) ; dépenses ou recettes, tout est fixé d'avance ; pendant onze mois et demi le préfet est seul maître ; pendant la quinzaine où elle siège, le recrutement de l'assemblée locale suffit à lui enlever toute initiative personnelle, toute idée d'indépendance.

Les universités ou plutôt l'université n'en aura pas davantage. Car on ne songe guère à revenir aux anciens corps autonomes, distincts, qui par leur puissance propre s'abritaient contre l'ingérence arbitraire de la commune, de la province, de l'Etat. Napoléon voulait

(1) Le baron Louis, embarrassé dans le budget de 1814 par le paiement de l'arriéré de l'Empire, déclara réunies aux recettes générales toutes les recettes spéciales des communes et des départements, ainsi que tous les centimes dont la centralisation impériale avait laissé la disposition aux corps locaux. On appela cette opération *la réunion par confusion*. L'oppression du régime fiscal de l'Empire se trouva ainsi égalée. Quelques députés attaquèrent le budget sur l'absence d'aucune ressource laissée à la disposition des communes ; le budget fut néanmoins voté sans modification sur ce point.

Digitized by Google

façonner l'esprit des enfants de manière à en faire de fanatiques admirateurs de son génie; la Restauration essaiera d'en faire des royalistes cléricaux. Le but différera ; l'instrument sera le même, les procédés de s'en servir aussi : épuration du personnel, révocations, suspensions, attaques contre l'Institut, suppression de Facultés, martèlement des programmes, subordination absolue, obéissance passive des professeurs au Grand-maître de l'Université. Ici encore le régime centralisateur a prévalu ; l'Université impériale « une, unique cohérente, disciplinée et centralisée », a toutes les préférences de la Restauration.

Les résultats de ce système parurent d'abord merveilleux, et dès 1814 la Restauration put s'en applaudir. A la fin de cette année, la France était pacifiée, son crédit relevé, l'autorité royale partout reconnue. La cocarde blanche s'était substituée uniformément à la cocarde tricolore. Le mot d'ordre était « Vive le Roi ! » comme il avait été « Vive l'Empereur ! » et on acclama les princes par ordre préfectoral, comme on avait auparavant acclamé Napoléon, avec un enthousiasme à persuader les plus sceptiques sur la solidité de la monarchie. La machine administrative fonctionnait avec sa régularité habituelle : bureaucratie au centre, inertie et docilité aux extrémités. Sous ce rapport le mot du comte d'Artois à son entrée à Paris était bien vrai : Il y avait un Français de plus; mais rien n'était changé en France !

(A suivre.) Docteur A. Rousseau.

Digitized by Google

LE 10E LÉGER

ET LA

RÉVOLUTION DE JUILLET 1830

A NANTES (1)

Cependant de différents côtés la ville est en effervescence. Dans la rue Bertrand-Molleville (rue Santeuil), où se trouve la Poste, on attend anxieusement des nouvelles. Un M. Gonnet, blessé dans les troubles de la capitale, descend de la diligence et annonce qu'on se bat avec acharnement dans les rues de Paris. On commence alors à crier : Aux armes ! et les ouvriers réclament des fusils.

La bourgeoisie libérale qui, tout en réprouvant la conduite du gouvernement, sent le besoin de maintenir l'ordre, se réunit chez M. Bournichon, négociant rue Dauphine (rue Jean-Jacques Rousseau), et reconnaît la nécessité de demander le rétablissement de la garde nationale, afin de protéger la ville contre les excès. Un rassemblement s'était formé sur la Fosse, près de la Douane ; mais, composé surtout de jeunes gens et d'ouvriers, il inclinait davantage vers la lutte. Néanmoins, l'obligation d'agir de concert se faisant sentir, ce dernier groupe députe chez M. Bournichon. A la Bourse, de plus exaltés parlent ouvertement

(1) Voyez la *Revue* de janvier 1903.

Digitized by Google

contre les Bourbons, et le général Despinois est fort malmené. Au domicile de M. Bournichon, entre les gens d'âge mûr et l'élément plus jeune, l'entente est difficile. On se décide enfin à envoyer une députation à la maison du maire, M. Levesque, qui résidait dans la rue de Penthièvre (rue Voltaire), pour réclamer l'organisation d'une garde nationale.

Sur la place Graslin la foule attend impatiemment le résultat de l'entrevue. A la nouvelle que M. Levesque n'a rien voulu promettre au sujet de la garde nationale, avant de s'être entendu avec le général et le préfet, la populace devient houleuse, des cris séditieux sont poussés, mettant le maire en demeure de délivrer les armes déposées au château et de rendre la liberté aux prisonniers de la veille. Alors se place l'incident auquel nous avons fait allusion. Le docteur Guépin monte sur un tas de décombres et prononce ces mots : « Notre cause est juste, mes amis, mais nous devons attendre ; rapportons-nous-en à l'honneur de M. le Maire ; si par hasard il nous trompe, nous savons ce que nous aurons à faire. » Ces paroles n'ont pas le temps de produire leur effet que l'orateur est obligé, avec quelques citoyens courageux, de protéger un agent de police qui passait portant une dépêche au maire. Reconnu pour avoir opéré une arrestation la veille, il avait été désarmé et sa vie courait le plus grand danger. Le malheureux fut sauvé par l'intervention de Guépin, qui consentit aussi à faire une nouvelle démarche auprès de M. Levesque. Celui-ci, auquel le docteur remit sa dépêche intacte, remercia pour son agent ; mais, quant à la délivrance des détenus et à la convocation de la garde nationale, il déclara ne pouvoir qu'en référer à l'autorité militaire et administrative.

Digitized by Google

La réponse du magistrat municipal est fort mal accueillie ; on l'accuse de subterfuge et des cris de mort sont proférés. Sur l'invitation de la foule, Guépin consent à une dernière entrevue. Accompagné de MM. Menars, Plihon et de plusieurs autres, il trouve M. Levesque environné des siens, de M. Laënnec, bâtonnier des avocats et de quelques personnes. A la demande catégorique de libérer les prisonniers, M. Laënnec fait valoir que le maire n'a aucun droit sur eux ; à celle de rétablir la garde nationale, celui-ci répond qu'il faudrait au moins l'avis du général et du préfet, et que bloqué chez lui il ne peut même pas se rendre à l'Hôtel de ville. Il promet enfin d'intercéder pour les prisonniers, de favoriser la réorganisation de la garde nationale et se dirige vers la mairie, protégé par un groupe de jeunes gens devant lesquels le peuple ouvre ses rangs. A l'Hôtel de ville, M. Marion de Procé, conseiller municipal, s'appuyant sur le désarroi des pouvoirs publics et l'urgence de rétablir l'ordre, invitait le maire à reconstituer sans retard la garde nationale ; mais celui-ci finit par refuser d'assumer la responsabilité d'un rétablissement qui lui parut sans doute dangereux.

Alors de tous côtés se produisent des scènes de désordre. Un rassemblement se porte par la rue de la Poissonnerie vers le Bouffay afin de remettre les détenus en liberté. Avec de gros madriers on frappe à coups redoublés dans la porte de la prison pour l'enfoncer (1).

(1) Lettre originale du 29 juillet 1831 (Arch. mun., K³). Mathurin Boyer, d'Angers, qui l'a écrite à l'appui de sa demande d'une récompense nationale, est seul à rapporter divers détails. Etranger à Nantes où il se trouvait de passage, ses dires ne sont pas toujours très précis, surtout à un an de distance. On peut cependant les admettre d'une façon générale. Ainsi dut en juger la Commission des récompenses qui lui octroya une médaille.

Digitized by Google

Un sieur Chesnard, armurier sur la Fosse, avait en magasin de grandes quantités de fusils de qualité inférieure destinés à la traite. Flairant une bonne affaire, il se met à en vendre ouvertement et, aux ouvriers qui ne peuvent les payer, il en distribue sur des bons qu'on leur délivrait à la Bourse (1).

Sur la place Royale, Joseph Trastour, commis négociant, âgé de 53 ans, voit se grouper autour de lui des volontaires dont il accepte le commandement et forme le premier noyau d'une sorte de garde nationale. Les noms d'une demi-douzaine d'entre eux, parmi lesquels celui du négociant Mabon, nous sont parvenus (2).

Ailleurs on élève des barricades. Un commis journaliste, Louis Jeanjot, qui faisait partie de l'escouade de Trastour, dit avoir travaillé à plusieurs d'entre elles. Eugène Le Breton, propriétaire rue Crébillon, contribua à l'érection de la première dressée rue Jean-Jacques (3), et plus tard la ville reconnut avoir payé 11 francs pour leur destruction (4). Si la municipalité n'eut à payer que cette modique somme du fait de la démolition des barricades, les frais de l'Etat furent autres, sinon pour leur construction, du moins à leur occasion. M. Delepine, entrepreneur du canal de Nantes à Brest, vit piller ses chantiers. Le conducteur des travaux, M. Jouane, assista impuissant à l'enlèvement des outils. La réclamation de l'entrepreneur montant à 1195 fr. 20 fut admise par M. Cottin de Melleville, ingé-

(1) Pièces du procès en remboursement intenté par Chesnard à la Ville (Arch. mun.), et Dommages des guerres civiles (Arch. Loire-Inf., R 133).

(2) Décorés de juillet (Ar. mun., K[2]).

(3) Médaillés de juillet (*Ibid.*).

(4) Pièces justificatives des comptes (Ar. mun., L[1]).

Digitized by Google

nieur ordinaire, et ratifiée par une Commission (1).

Nous avons vu que des mesures avaient été prises pour loger trois escadrons de cuirassiers. Le bruit s'étant répandu que cette troupe, partie de Fontenay, se dirigeait sur Nantes, le docteur Guépin suggéra l'idée de couper le pont de Pirmil afin de s'opposer à son entrée en ville. Dans les divers récits qu'il nous a laissés des événements, Guépin ne dit point que ce fut lui qui eut cette initiative. Il se contente de relater que cinq ou six jeunes gens, accompagnés d'un plus grand nombre d'ouvriers se rendirent sur les ponts (2) à la suite d'une petite allocution prononcée par l'un d'eux (3). Mais un document contemporain non suspect, le rapport de la première commission d'enquête, en lui attribuant la médaille de juillet s'exprime ainsi : « Guépin, docteur médecin. A donné l'idée et a contribué à exécuter la coupure du pont de Pirmil. » Guépin avait alors 25 ans, étant né le 30 août 1805.

La crainte de se compromettre, alors qu'on était si peu nombreux, faisait hésiter plus d'un. Nos jeunes gens eurent recours à un stratagème banal. Partis de la place Graslin, ils traversèrent les rues, criant et courant pour exciter la curiosité, d'autres portèrent la nouvelle à la Bourse ; si bien qu'après avoir passé la place Royale et être parvenus au pont de la Poissonnerie, ils se trouvaient 15 à 20. La bande fut à ce moment grossie par ceux qui arrivaient de la Bourse et par un

(1) Dommages des guerres civiles (Ar. Loire-Inf., R 133).

(2) *Evénements*, p. 17.

(3) Le texte en est rapporté dans ses Histoires de Nantes. Comme il n'est point question de ces paroles dans la brochure *Evénements*, il est possible qu'elles aient été arrangées après coup. Cf. p. 12 ce que nous avons dit à propos d'un premier discours de Guépin.

Digitized by Google

groupe quittant le Bouffay où il y avait foule (1). Boyer, d'Angers, dont nous avons déjà cité le témoignage, rapporte qu'il s'éloigna du Bouffay avec sa bande pour se diriger vers les ponts sur le bruit qu'un régiment de cavalerie arrivait par le faubourg Saint-Jacques.

La tentative pour enlever les prisonniers ayant échoué et le Bouffay étant momentanément dégarni, l'autorité militaire en profita pour opérer le transfert des détenus. En conséquence, le commandant du château reçut l'ordre suivant : « Le lieutenant-général, commandant la 12e division militaire, ordonne à M. le colonel directeur d'artillerie, vu l'urgence et pour raison de sûreté, de recevoir dans tel local au château de Nantes qui pourra servir de prison, les seize individus dont les noms suivent, savoir : Méan, Jean-Marie, etc. prévenus d'actes de révolte et de rébellion envers l'autorité et la force publique. Leur garde sera établie et la consigne donnée par le commandant de la place. Au quartier général à Nantes, le 30 juillet 1830. (Signé) : Cte Despinois (2). »

Cependant le groupe résolu à couper les ponts poursuivait sa marche. Au pont de la Madeleine, des ouvriers munis de pioches veulent s'arrêter ; ils se décident pourtant à se rendre jusqu'à Pirmil. Là, on hésitait à commencer ; mais « une main décidée enleva une pierre du pavé et la jeta dans la Loire aux cris mille fois répétés de Vive la liberté ! » (3) En une demi-heure la seconde arche (4) du pont est coupée. On sait d'ail-

(1) Guépin, *Hist. de Nantes*, 1839, p. 582.
(2) Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièce 4.
(3) Guépin, *Hist. de Nantes*, p. 582.
(4) Dans leur *Nantes au XIXe siècle* (1835), p. 82, Guépin et Bonamy disent la seconde arche. On peut les en croire, bien que Lescadieu et Laurant, *Hist. de Nantes* (1836), t. II, p. 229, parlent de la première.

Digitized by Google

leurs qu'elle était en bois (1). Il y avait, dit Guépin, une cinquantaine de travailleurs. Seize d'entre eux sont nommément connus pour en avoir revendiqué l'honneur devant la commission d'enquête. Après quoi, les uns font retirer les bateaux de la rive gauche sur la droite et les autres rentrent en ville (2) ; certains même s'attardent à barricader le pont de Toussaint avec des pierres provenant de la démolition de trois ou quatre maisons de l'entrée de Petite-Biesse (3).

L'hôtel de la Bourse était devenu le quartier général de l'insurrection. A partir de une heure de l'après-midi des groupes de plus en plus tumultueux s'y succèdent sans relâche; mais personne n'ose prendre la direction du mouvement. D'autre part, des citoyens commencent à circuler dans les rues avec des armes. Ceux qui n'ont encore pu s'en procurer vont, pour y parvenir, employer la violence.

M. Bosset est obligé d'écrire au maire le billet que voici : « J'ai l'honneur de vous informer que mes magasins d'armes sur la Fosse sont menacés et que je n'ai aucun moyen d'y mettre opposition. Dans des circonstances aussi graves, j'ai dû mettre ma responsabilité à l'abri en portant à votre connaissance cet état de choses, afin que vous preniez les mesures que votre autorité jugera à propos de prendre » (4).

Quant à l'entrepôt si libéralement ouvert de bonne heure par l'armurier Chesnard, celui-ci bientôt n'y fut

(1) « Jules Prin, 19 ans, commis négociant, armé au 30 juillet, a coopéré à la destruction de l'arche en bois du pont de Pirmil » (Ar. mun , K³, 1re commission d'enquête).

(2) Guépin, *Hist. de Nantes*, p. 582.

(3) Déposition de Boyer (Ar. mun., K³).

(4) Ar. mun., I², Police générale.

Digitized by Google

plus le maître. Après une distribution régulière de fusils dont il espérait se voir remboursé, craignant le pillage, il se décida à fermer son dépôt et à prévenir l'Etat major. En conséquence, le comte Despinois fit passer au colonel Maillard, commandant l'artillerie, un ordre ainsi conçu : « Vous voudrez bien faire mettre sur le champ à la disposition du sieur Chesnard Adolphe, armurier, quai de la Fosse, n° 94, tel nombre de caisses d'armes qui lui seroient nécessaires pour opérer le transport immédiat de ses fusils au château, où ils seront gardés en dépôt, et lui envoyer dans cet objet l'un de vos agens qui se concertera avec lui sur l'heure et les moyens les plus opportuns (1). » Le colonel estimait que les caisses de l'artillerie, vu leur calibre, conviendraient moins que celles de Chesnard. Enfin, sur les quatre heures, quelques compagnies du 10e Léger commandées par un chef de bataillon sont dirigées vers le magasin d'armes (2). L'officier parlemente un instant avec l'entrepositaire ; mais il était trop tard. Dans l'intervalle les portes des magasins avaient été forcées, les fusils pillés ; chacun s'était armé à sa guise et la troupe n'avait plus rien à mettre en sûreté (3). On estima par la suite à 600 environ le

(1) Musée Dobrée : Autographes, n° 383, pièce 72.

(2) Extrait de l'historique du 10e Léger. C'est à tort que ce document parle d'un magasin d'armes de l'Etat. Il est évident qu'un semblable dépôt n'eût pas été laissé sans garde.

(3) Rapport de police du 3 septembre et lettres du maire des 3 septembre et 27 octobre 1830 (Ar. mun., D² et I²). D'après le rapport — les lettres ne font que s'en inspirer sur ce point et la dernière d'ailleurs est moins affirmative — ce serait le général de brigade de Cheffontaines lui-même qui, vers 5 heures, aurait conduit le détachement fort de 150 hommes. L'intervention assez extraordinaire d'un général doit être rejetée en présence du témoignage formel de l'Historique.

Digitized by Google

nombre des fusils livrés par Chesnard ou enlevés de chez lui. Ce commerçant réclamait 18,280 fr. tant pour ses armes que pour dommages à lui causés. La Ville, à laquelle il intenta un procès, n'eut pas de peine à démontrer que l'indemnité fixée par Chesnard était étrangement exagérée, que celui-ci avait été imprudent en donnant l'éveil sur son dépôt, le seul qui eût été dévalisé, que dans la circonstance, en tout cas, ce n'était point à la municipalité mais à l'Etat qu'incombait la responsabilité. Finalement, la Ville remit au réclamant, 268 fusils qu'elle avait pu faire rentrer et le Gouvernement de juillet indemnisa Chesnard d'une façon équitable en lui versant 7698 fr. (1).

Les cuirassiers sur lesquels on avait compté n'ayant pu pénétrer en ville par suite de la rupture du pont de Pirmil, le général Despinois fait sortir du château deux pièces de campagne qu'on braque sur le cours en face de l'hôtel d'Aux, siège de la division, où les diverses autorités se sont réunies. Des soldats du 10e Léger renforcent les artilleurs (2).

Cependant la foule qui avait pillé le sieur Chesnard était revenue à la Bourse. Enervés par une chaleur accablante, de plus en plus surexcités, les patriotes se décident, quoique sans chefs, à tenter la délivrance des prisonniers. 150 hommes armés tant bien que mal et dont les mieux pourvus n'ont que quelques cartouches à leur disposition, se transportent tumultueusement vers le château où les détenus ont été transférés. A leur approche, l'officier de garde fait fermer la

(1) Arch. mun., D², Reg. de correspondance; I², Police; Arch. Loire-Inf., R 133, Dommages des guerres civiles.

(2) *Evénements*, p. 19-20. Lescadieu et Laurant, *Hist. de Nantes*, II, 229.

Digitized by Google

grille à l'entrée du pont de pierre. Avec les faibles moyens d'attaque des assaillants, la forteresse se défendait d'elle-même. L'auteur de la relation anonyme, sans doute mal renseigné et se faisant au lendemain des événements l'écho des racontars, rapporte « qu'un petit nombre d'ouvriers et de mariniers du port se sont jetés intrépidement dans les douves, ont grimpé le long des murs de la digue qui conduit au château, et réclamaient des limes, des scies à métaux pour couper les chaînes du pont-levis ; et si ces outils indispensables ne leur eussent pas manqués, le pont n'eût pu être levé et le château était peut-être pris d'un coup de main par de pareils braves (1) ». Il suffit de connaître l'état des lieux pour voir qu'un pareil récit est inacceptable. On ne se jette point en été dans des douves sans eau d'une semblable profondeur et la plus longue échelle aurait peine à en atteindre le fond. Le moyen employé pour parvenir au pont-levis, encore fort périlleux, était du moins praticable. Joullain et Marchand, mariniers d'Angers, apportèrent une planche. On l'appuya, à gauche de l'entrée extérieure, d'un côté sur le mur de la douve, de l'autre sur le garde-fou du pont dormant. Un mesureur de charbon, Mordant, né au Pellerin, ex-pontonnier de la Vieille-Garde, franchit le premier ce dangereux passage. Suivi d'un autre ancien militaire médaillé de l'île d'Elbe, le roulier Gergaud, des deux mariniers et de deux ou trois autres, ils gagnèrent la digue ; mais le redressement du pont-levis rendit vaine cette première tentative, à laquelle la garnison ne s'était point opposée, bien que cela lui eût été facile. Le commandant du poste avait d'ailleurs

(1) *Evénements*, p. 22, note 2.

Digitized by Google

défendu à ses soldats de tirer sur ces braves (1).

Pendant qu'une partie des insurgés s'attarde devant le château, le reste se dirige vers la division, place Louis XVI. Le nombre des hommes armés qui y parvint était, à ce qu'il semble, relativement minime: des défections s'étant produites à chaque coin de rue (2). On réclamait toujours les prisonniers. Deux députés se rendent dans ce but auprès du comte Despinois, le sommant de les mettre en liberté; c'étaient MM. Auguste Bosset, propriétaire agriculteur à Beautour (*aliàs* à Trentemoult), 39 ans, et Félix Kitchen-Vic, commis négociant sur la Fosse, 31 ans. « Il y avait alors plus que de la bravoure, il y avait de la témérité dans une telle démarche vis-à-vis d'un tel général, car les événements de Paris n'étaient point encore résolus pour notre ville à l'époque de cette agression des citoyens contre le pouvoir (3). »

(*A suivre.*) RENÉ BLANCHARD.

(1) Lettre de Boyer déjà citée ; dépositions diverses devant la première commission d'enquête (Ar. mun., K³). et *L'Ami de la Charte*, n° du 8 août 1830. Presque tous les acteurs dans l'attaque du château reçurent la croix de juillet, d'autres obtinrent la médaille.

(2) *Evénements*, p. 23, Lescadieu et Laurant, *op. cit.*, II, 230.

(3) Lettre du 23 août 1831 de Soubzmain, maire de Nantes, au préfet de la Loire-Inf., en faveur de Bosset (Ar. mun., K³). Celui-ci, aussi modeste que courageux, ne s'était pas présenté devant la première Commission des récompenses ; ce fut sur le rapport de la seconde qu'il reçut la croix de juillet.

Digitized by Google

SONIK

DAM' C'HENVREUR KARET BARZ KERGRIST

(lez Treger.)

Pendant que la belle pièce de vers que l'on va lire était à l'impression, notre ami le Barde du Menez Bré (M. l'abbé Héry, recteur de Kerfot) se voyait supprimer son indemnité concordataire « pour usage abusif du breton dans ses prônes et catéchismes ». *En hano Breiz*, au nom de la Bretagne, nous lui envoyons nos félicitations les plus chaleureuses et nous lui disons : Merci !

La Rédaction

I

War ar mene, war an tornot
Pa bleg pep tra gant avel-skot
O yudal, e c'han, zôn ma fenn,
Ha gantan a plich din gourenn.
Neuze'kemeran dioueskel...
Me drid, pa « bok » diñ an avel...

Hag ar bed'dalc'h da gorollat
Gant ar « pokou » a ya timat.

TRADUCTION

A MON CHER CONFRÈRE LE BARDE DE KERGRIST

I. — Sur le coteau, sur la falaise quand tout s'incline à la brise qui hurle, le front haut, j'aime à lutter contre la rafale... alors je prends des ailes... je tressaille lorsque le vent daigne me caresser de son « baiser ». — Et, tandis que les « baisers » vont leur train, la terre gaiement poursuit sa gigue échevelée.

Digitized by Google

II

An de a darz, an oabl 'zo glaz ;
Daoust ma paro nebeut, siouaz !
An heol-goanv 'c'hoerz er c'hlazen ;
Strinkan'ra fulen war fulen
Mesk ar brankou, er c'hoajou med.
Nag e kavan enon gwasked,
Etouez ar c'hinvi gourveet !...
Eur « pok » din, heol binniget. — *Hag ar bed dalc'h*, etc.

III

An ed vel aour 'zo melenaat ;
Gant an tomder a verv ma goad ;
Koummoul, hini ; eur c'hlizen dân
A dev tud, loened, gwe ha mân.
Toc'hor eo pep tra gant zec'hour ;
Nag a ve neuze mad an dour !
Na dous eo « pok » an eienen
A red ous kef an halegen ! — *Hag ar bed dalc'h*, etc.

II. — Voici poindre le jour ; le ciel est bleu ; les rayons du soleil d'hiver (qui brillent si peu de temps, hélas !) rient dans la verdure. L'astre du jour fait jaillir une étincelle, puis une autre, dans les branchages des bois touffus. Pour moi quel charmant abri ! Je m'étends sur un tapis de mousse : « Vite, soleil béni, vite un « baiser », s'il te plaît ».

— Et, tandis que les « baisers. . » etc...

III. — Le blé comme or a jauni ; torride est la chaleur ; le sang bouillonne dans mes veines ; de nuages, point ; une rosée de feu brûle arbres, animaux et gens ; tout languit desséché. Qu'en ce moment l'eau est bonne ! qu'alors est doux « le baiser » de l'onde limpide qui coule en murmurant tout le long des saules ! — Et, tandis que les « baisers... » etc...

Digitized by Google

IV

Mes eur picher sistr koz ha rik
A lemm kals welloc'h ar spilvik.
Ar sistr, ar sistr eo ar vue ;
Da laouenaat eo ar roue.
Alo ! Bec'h dei ! Leiz ar weren...
Na vo ket hir an abaden...
Diskarget flour... diskarget din,
Dam' gweren leun-tenn ma « pokin ». — *Hag ar bed dalc'h*, etc.

V

Pa'n em gav ar vugaligou
O vesa war lez ar c'hoajou,
Ho zrem ken koant ha ken seder,
Nag a kevont berr an amzer !
'Pad ma ve ar zaout o peuri,
En em loskont oll da c'hoari.
Pelec'h eo et en kuz Pierrik ?
Da glask eur « pok » gant e c'hoarik. — *Hag ar bed dalc'h*, etc.

IV. - Mais bien plus efficace est, pour désaltérer, un pichet de cidre, de vieux cidre, du pur... Le cidre, c'est la vie ; pour donner de l'entrain, c'est la suprême recette. Allons-y, et hardiment... une rasade.., il n'y en aura pas pour longtemps... Versez délicatement, versez plein, que je donne à mon verre un « baiser ». — Et, tandis que les « baisers... » etc.

V. — De tout petits enfants, à la figure mignonne et épanouie, gardent-ils leurs troupeaux sur la lisière des bocages ? que courtes leur semblent les heures ! Pendant que broutent leurs vaches, heureux ils se récréent. Où donc, en cachette, s'est envolé Pierrik ? Il est allé solliciter de sa plus jeune sœur « un baiser »...

— Et, tandis que « les baisers... » etc.

Digitized by Google

VI

Pèll war he barlen ar vammik
A luskello he bugelik.
Mar dihun, mar teu da ouelañ,
Ar vamm buhan a dor deañ
Gant kant ha kant « pok ». Pegen mad
Eo pok eur vammik hegarad !
Teneran merk a garante !
Poket, mammou, d'ho pugale. — *Hag ar bed dalc'h*, etc.

VII

Ankou, 'vit skei, d'an daou lamm ru,
Te, war da varc'h, 'rede pep tu...
Da eskern a horjell frommuz...
War ma dôr gra eur zell faeuz
Mar renkañ mervel gant da « bok »,
Etrezomp vo eun tam distok ;
Me 'dalc'ho penn deus ma gwella...
Mar deus, na deu ket rog kant' la. — *Hag ar bed dalc'h* etc..

BARZ MENEZ BRE.

VI. — Longtemps sur ses genoux la mère bercera son enfant. S'éveille-t-il ? Pleure-t-il ? La mère bien vite vient à la rescousse et calme l'enfantelet par mille et mille « baisers »: Qu'y a t-il de comparable au baiser d'une mère affectueuse ? Quelle marque plus tendre de sollicitude ? Embrassez, mères, vos enfants... — Et, tandis que les « baisers .. » etc.

VII. — Toi qui, cruel trépas, va, au grand galop de ta monture, frappant de tous côtés, faisant entendre le sinistre claquement de tes os ; en passant près de ma porte montre mine dédaigneuse .. S'il est nécessaire que de ton « baiser » je meure, il y aura entre nous rude bataille... De mon mieux je te tiendrai tête... Si tu viens, garde-toi de venir avant cent ans. — Et, tandis que « les baisers. . » etc.

Imité de Th. Aubanel.

Kerfot, le 30 janvier, 1903.

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

Digitized by Google

L'OR DE FRANCE

L'HERMINE DE BRETAGNE (1)

Qu'il est beau, qu'il est saint l'or généreux de France !
Il coule comme, un baume ouaté d'espérance
Et ferme la blessure ouverte en chaque cœur,
Relève tous les fronts, ainsi qu'un roi vainqueur.

Pour le prochain triomphe il pèse en la balance
L'or qui calme la faim et promet l'abondance...
L'amour qui le récolte en double la valeur
Pour l'hermine qui souffre et voile sa douleur...

Si la Bretagne est fière, ah ! c'est qu'elle est très grande !
Noble en sa pauvreté, la vierge des aïeux,
Toujours inviolable, est une fleur d'offrande :

C'est la fleur du salut au parfum précieux
Qui, pour tout l'or reçu, saura donner son âme
Et verser son sang pur pour sauver l'oriflamme.

1er février 1903.

BERNARD STELLER

(1) Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

Digitized by Google

ELGIN

I

La mort de Jubael

Elgin, dans la tempête où tout hurle à la mort,
Dormait au bercement des rafales d'Armor.
Le vent lourd s'abattait en paquets de colère;
Mais l'enfant reposait sous l'abri tutélaire,
Et, sans penser à rien, comme un oiseau captif,
Qui toujours a vécu dans son nid primitif,
Ignorant des dangers et du péril des routes,
Mêlait sa douce haleine aux embruns en déroutes;
Parfois, grinçait la porte à leurs coups furibonds,
A croire qu'elle allait s'échapper de ses gonds.
L'enfant calme, au front pur, dans ce repos sans plainte
Qui n'a pas de remords, de regrets ni de crainte,
Souriant, poursuivait son sommeil innocent,
Sans souci des flots noirs et du ciel menaçant.

*
* *

Pourtant, c'est à frémir! Sur la lande farouche
Le vieux père, égorgé, râlait dans la nuit louche,
Tandis que l'orphelin paisiblement dormait.....
Et sa poitrine ouverte et sanglante fumait.
De ses derniers regards, dans la nuit effroyable,
Il vit venir des loups la horde impitoyable,
Il sentit leur haleine, il entendit leurs pas,
Il voulut se lever, crier, et ne put pas,
Et mourut l'œil ouvert, et dilaté.

Digitized by Google

Dans l'ombre,
Ce fut une curée ignoble, la plus sombre
Orgie, où des lambeaux qu'ils s'arrachaient, joyeux,
Les fauves se gavaient sous son regard vitreux ;
Sous leur ventre, le sang collait en larges plaques ;
Dans le creux des rochers, il s'amassait en flaques,
Et la lune y trempait sa furtive lueur.

*
* *

L'enfant, dans son sommeil, n'eut pas une sueur ;
Mais, comme il se tournait, dans l'ombre, sur sa couche,
Il sentit un baiser se poser à sa bouche.
Puis, une voix lui dit, au fond de son sommeil,
Troublant, peut-être; hélas ! un beau rêve vermeil :
« Elgin ! Elgin ! mon fils ! les suprêmes ténèbres
« Ont clos mes jours éteints sous leurs voiles funèbres ;
« Je ne reviendrai plus m'asseoir près du foyer,
« Et tu ne pourras plus, pour te faire choyer,
« Grimper sur mes genoux fatigués de la guerre.
« Les vieux, quand ils sont morts, on ne s'en souvient guère :
« L'oubli de l'homme éteint les amours de l'enfant ;
« On n'est pas un ingrat, certe, et l'on s'en défend ;
« Pourtant, l'un après l'autre, on a son heure à vivre,
« Le courant qui nous porte, il nous faut bien le suivre,
« Les vieux morts sont derrière,... et la vie est devant !
« Elgin ! Ecoute-moi ; sur ton chemin mouvant,
« Lorsque tu seras brenn, tu vengeras ton père,
« Tu poursuivras Hoël jusque dans son repaire ;
« Sans dormir, s'il le faut, tu passeras tes nuits,
« Et tu le traqueras jusqu'au fond des réduits
« Où terre ce bandit dans son pays sauvage ;
« Si tu prends ses enfants, vends-les pour l'esclavage,
« S'il a des partisans qui le suivent, ceux-ci,
« Chasse-les sans repos, ni trève, ni merci,
« Et souviens-toi toujours de ce songe d'enfance
« Où le sang de ton père Elgin, criait vengeance !

Digitized by Google

« O mon fils, lève-toi ! viens à travers la nuit,
« Et marche, confiant, où l'instinct te conduit.
« Viens ! Ne fais pas gémir mon âme trépassée ;
« Si tu m'abandonnais sur la plaine glacée,
« L'hiver, le sais-tu bien, fendrait en deux mes os,
« Et ce bruit-là pourrait t'enlever tout repos.
« Les soirs à ton chevet, viendrait mon ombre pâle
« La tempête, en bouffée, y soufflerait mon râle
« Et tu ne pourrais plus dormir. Devant tes yeux
« Tu reverrais sans cesse un tumulte odieux
« De fauves, se pressant à la curée infâme.
« Tu deviendrais, mon fils, plus poltron qu'une femme,
« Nulle fille d'Armor d'un lâche ne voudrait,
« Et notre race en toi pour toujours s'éteindrait.
« Viens, Elgin, cependant qu'il en est temps encore,
« Ne laisse pas sur moi se rallumer l'aurore ;
« Le loup parti, mon fils, surviendrait le corbeau,
« Et tu ne trouverais plus rien pour le tombeau. »

*
* *

Et l'enfant, réveillé, se leva, moite et blême,
Vit ses frères dormir, et sa mère de même ;
Quant au vieux Jubaël, il n'était pas rentré.
L'orphelin comprit tout. Il le vit éventré,
Crut entendre au dehors gémir dans la tempête,
Un frisson lui monta des pieds jusqu'à la tête ;
Un cri, dans le lointain, redoubla sa stupeur ;
Les yeux écarquillés dans l'ombre, étreint de peur,
Et pensant que c'étaient des âmes passagères
Qui venaient l'appeler, il fit lever ses frères.
Lorsqu'ils furent debout, il leur parla tout bas ;
Montrant la mère, il dit : « Ne la réveillons pas ! »

*
* *

Alors, d'un pas léger, tous les quatre, ils sortirent
Et, dans la nuit obscure et sinistre, ils partirent.

Digitized by Google

Le long des noirs sentiers, Elgin, cheveux au vent
Allait; sans hésiter, il marchait en avant.
Ses frères à son pas se réglaient en silence.
L'ouragan conservait la même violence
Et dans l'ombre, autour d'eux, sifflait dans les genêts.
On traversa des champs, des landes, des forêts ;
Le sol devint rugueux, aride et plein de pierres,
On n'y rencontrait plus que de rares bruyères.
Enfin, dans les rochers, une bête hurla ;
Et Elgin, s'arrêtant, dit aux autres : « C'est là. »

Dans le premier moment, malgré leur âme fière,
Ils auraient bien voulu retourner en arrière ;
Mais ce frisson de peur fut vite surmonté :
La conscience est sourde ; elle a sa volonté.

Des yeux brillants passaient, avides et féroces,
Qui les suivaient de loin de leurs regards atroces,
Et, serrant dans leurs mains leurs haches de silex,
Les frères se montraient ces grands yeux de l'index,
Et tremblaient, croyant voir des regards de fantômes.
« Ce ne sont, dit Elgin, ni sorcières, ni gnomes,
« Ce ne sont que des loups. Dans ce désert rocheux,
« Peut-être sont-ils cent et nous quatre contre eux. »
Et Morven dit : « Ils vont nous dévorer sans doute. »
Mais l'aîné répondit : « Poursuivons notre route. »

C'était un homme énorme, avec des cheveux roux.
Déjà, dans maints combats, son monstrueux courroux
Avait semé les morts sous sa masse sanglante
Qui fracassait les fronts, rude, lourde, croulante
Et plus terrible encore en sa poigne de fer.
La mêlée acharnée, et semblable à la mer
Ruant, dans un fracas, son écume et sa force
Sur les rochers, montait à l'assaut de son torse.
Immense, il dominait les bataillons armés
Qui tous, autour de lui, s'effondraient assommés ;

Digitized by Google

Il entassait les corps l'un sur l'autre en muraille,
Et, quand tout était mort, il quittait la bataille,
Et, s'en allait tranquille, en paisible ouvrier,
Laver dans un ruisseau son outil meurtrier.
Celui-là s'appelait Jubal ; aux yeux du père,
Elgin, l'adolescent, et lui, faisaient la paire.
C'était le même orgueil sans le même pouvoir,
Mais le même courage en face du devoir ;
Et le devoir était, là, dans la plaine obscure
Où ces yeux affamés convoitaient leur pâture.

Et ce fut un combat digne des temps lointains
Où l'homme, demi-nu, n'avait que des gourdins,
Et des arcs primitifs, et des flèches de pierre
Pour dompter à lui seul la terre toute entière,
Chasser, gibier géant, le mammouth et l'auroch,
Défendre sa demeure ouverte dans le roc
Au grand ours qui faisait des grottes son repaire,
Puis, pendant les grands froids de l'hiver quaternaire,
Pour s'en aller au loin conquérir sa toison,
En guerre pour l'habit, le repas, la maison.

Ainsi, flairant le fauve, et le fauve la viande,
Les fils de Jubaël attaquèrent la bande.
Mais le loup s'esquivait devant l'homme debout ;
Pourtant, il en venait, surgissant de partout,
Comme un troupeau de l'ombre, où couard, il se vautre.
Et l'homme, d'une part, et la bête de l'autre
Se mesuraient des yeux. Enfin, n'y tenant plus,
La meute, tout d'un coup, roula ses flots velus,
En claquant, dans la nuit, ses ardentes mâchoires.
Les hommes et les loups, chaos de formes noires,
Hurlaient. Le sol trembla d'un trépignement sourd
Qu'arrêtait, par instants, la chute d'un corps lourd ;
Puis, le bruit reprenait, dans l'ombre, opiniâtre.
Le sang qui s'imprégnait dans la glaise jaunâtre

Digitized by Google

Rendait le sol glissant, pénible au pied, visqueux.
Deux fois, Elgin faillit choir sur le sol fangeux.
Dans la fureur des coups et l'entrain de la lutte,
Hésiter un moment, trembler une minute,
Tomber, c'était la mort. Les loups aux yeux ardents,
Prêts à la déchirer avec leurs longues dents
N'auraient fait qu'un seul bond pour sauter à la gorge
De toute proie. Au bruit de leur souffle de forge,
Les quatre hommes guidaient leurs coups d'un bras fiévreux.
L'espace, malgré tout rétrécissait entre eux.

Alors, cela devint, à travers la nuit blême,
Un corps à corps hideux, une lutte suprême
Où Jubal et Morven, Elgin et Keriglant,
Haletaient, épuisés presque, et le front sanglant.
Les hommes et les loups, haleine contre haleine,
S'étreignaient d'une étreinte horrible et surhumaine;
Des touffes de longs poils restaient aux doigts crispés,
Et la nuit s'emplissait de cris entrecoupés,
L'air avait des relents qui sentaient le carnage.
Les frères essoufflés, tous quatre, étaient en nage.
Et le combat, longtemps, n'eut pu se prolonger,
S'il était demeuré des loups à égorger;
Mais, ils avaient tant fait, à la hache, à la lance,
Qu'autour d'eux, désormais, c'était mort et silence.

*
* *

S'étant mis aussitôt, penchés sur leurs bâtons,
A chercher, dans la nuit le cadavre, à tâtons,
— Les étoiles sur eux jetant des reflets ternes, —
Ils tournèrent des rocs, entrèrent aux cavernes,
Fouillèrent tout au fond d'anfractuosités
Noires, ces seuls abris des lieux inhabités.
Et l'heure leur parut longue et désespérante.

Digitized by Google

Or, Keriglant, suivant sa route différente,
Dans un endroit obscur, terrifiant, désert,
Soudain, vit à ses pieds un crâne, rouge, ouvert.
Et dont l'œil, l'œil unique, arraché de l'orbite
Semblait se rallumer d'une flamme subite
Tandis que la cervelle affreusement coulait,
Il voulut appeler, mais sa voix s'étranglait
Dans le fond de sa gorge étreinte par l'angoisse,
Et ses jambes tremblaient comme un roseau qu'on froisse.
Pourtant, se raidissant dans l'effort de vouloir,
Il courut par les rocs, de couloir en couloir,
Jusqu'à ce que fourbu, hagard, trouvant ses frères,
Il leur dit : « Allumez les torches funéraires,
Et venez ! » A sa suite, ils vinrent, soucieux.
Les torches, grandissant leurs ombres autour d'eux,
Les allongeaient sans fin le long des sentiers glabres
En les faisant danser avec des airs macabres.
Alors, à la lueur de ces brandons fumeux,
Ils eurent un spectacle à dresser les cheveux ;
Elgin eut un frisson, il en devint tout pâle ;
Jubal sentit l'effroi troubler son regard mâle :
Sur la terre marbrée et couverte de sang,
Epars et déchiré, fétide et repoussant,
Le corps de Jubaël dispersait ses épaves
Que les crapauds goulus salissaient de leurs baves.
Oh ! la tâche cruelle, et le devoir affreux
De prendre ces débris pour les unir entre eux
En un seul tas sanglant d'un odieux mélange !
Ils trouvèrent un œil qui brillait dans la fange
Et qui les regardait de son sourire amer.
Il leur fallut saisir à pleines mains la chair,
Reliefs éparpillés par les bêtes avides.
Ils allaient, se courbant, épouvantés, livides,
Ramassant ces lambeaux au milieu des rochers.
A voir leurs doigts rougis, on eut dit des bouchers.
Lorsqu'il eut retrouvé le crâne au regard drôle,
Jubal chargea le faix saignant sur son épaule,

Digitized by Google

Et les autres, tenant leurs flambeaux résineux,
L'escortèrent, muets, avec des fronts haineux.
Bientôt après, l'aurore éclaira le ciel sombre.
On vit les horizons se dessiner dans l'ombre.
Et, là bas, tout au fond, du côté de la mer
Dans un ciel pâle et bleu, plus limpide et plus clair
Lorque le calme suit la tempête calmée,
S'élevait mince et lent un filet de fumée.

Et Morven dit : « Je vois, là-bas, le campement
« Où les enfants d'Hoël dorment paisiblement ;
« Le destin qui les met ainsi sur notre route,
« A placé devant nous la vengeance, sans doute.
« Amis, ne laissons pas échapper ce hasard.
« Qui sait si nous pourrons le retrouver plus tard ? »

Mais Elgin répondit : « Les mânes courroucées
« Du père aimeront mieux qu'unissant nos pensées
« Nous trouvions pour ceux-là des supplices plus lents,
« Il a l'éternité ; nous possédons le temps.
« Tant que le souvenir demeurera vivace
« De cette nuit sinistre en notre cœur tenace,
« Couvons notre vengeance et le père, en repos,
« Satisfait, dormira son sommeil de héros.
« Mais il faut avant tout le conduire à sa tombe ;
« Plus tard, nous lui ferons une immense hécatombe ;
« Plus tard, sur des bûchers accouplés deux à deux,
« Ses assassins mourront, calcinés et hideux ;
« Egarés, à jamais, sur les plages celtiques,
« Leurs esprits sans tombeaux passeront fantastiques,
« Chevauchant le cheval fantôme de la Mort ;
« Et, dans l'ombre des nuits, un éternel remord
« Leur tenaillant le cœur, ainsi qu'une harpie,
« En croupe derrière eux, fouaillant leur âme impie,
« Les fera dévaler, sans s'arrêter jamais,
« Implacable ! »

Digitized by Google

Et. jetant un long regard mauvais
Aux huttes qui fumaient vers la grève lointaine,
Ils reprirent leur route au travers de la plaine.

∴

Quand ils furent auprès du camp de leur tribu,
« Arrêtons-nous un peu ! » fit Jubal le barbu.
Il fit une civière, en croisant quelques branches ;
Et voilà, du sayon qui lui couvrait les hanches,
Le pêle-mêle affreux des chairs de Jubaël.
« Cachons, ajouta-t-il, ce spectacle cruel.
« N'augmentons pas, du moins, le deuil de notre mère
« Qui n'y pense encor pas, de cette vue amère. »

∴

Qui peut savoir jamais quand lui vient la douleur ?
Qui peut, devant la mort, jamais garer son cœur ?
La vieille, cependant, sur le pas de sa porte,
Les attendait. En les voyant venir : « Que porte
« Ainsi Jubal, mon fils, avec autant de soin ?...
« — Pensait la pauvre femme — Ils reviennent de loin,
« Ils ont l'air épuisé... Cette pesante masse,
« C'est quelque auroch, sans doute, un produit de leur chasse...
« Mais... on n'emmène pas, dans la nuit, un enfant.
« Jubal le sait fort bien ; son père le défend.
« Pourquoi donc le plus jeune est-il avec ses frères ?

Elle courut vers eux, et vit leurs fronts sévères.

« Le vieillard qui berça tes fils sur ses genoux,
« — Dit Morven, — et qui fut si longtemps ton époux,
« Tu ne le verras plus s'asseoir sous le grand chêne ;
« Tu pourras écouter le vent qui se déchaîne ;
« Il n'emportera plus la chanson de sa voix.
« Hoël nous a ravi ses derniers jours. Tu vois,
« (Si longue qu'elle soit, la vie est éphémère),
« Tout ce qu'il reste encore de Jubaël, ma mère,

Digitized by Google

« Sous ce voile sanglant, oui ! notre père dort ;
« Et nos cœurs sont obscurs, mère, car il est mort ! »
Un éclair, tout à coup, sillonnant l'étendue,
Qui trace, un soir d'été, sa flamme inattendue,
Ne peut frapper plus vive une épouvante au ciel,
Qu'au cœur de cette femme un choc aussi cruel.
Tordant ses bras maigris, des pleurs trempant sa face,
Veule, elle se laissa tomber comme une masse ;
Mais Keriglant la prit, comme on prend un enfant,
Il la berça, lui dit, doux au cœur qui se fend,
Tout ce qu'un fils peut dire à sa mère qui pleure.

Pendant ce temps, Morven fit aux autres : « C'est l'heure !
« Allons sans plus de bruit, tous trois, à Gavr'inis,
« Vers le dolmen caché des roses tamaris.
« Là, les flots veilleront sur sa nuit éternelle,
« Et le grèbe viendra lui porter, sous son aile,
« Le parfum de la houle et de l'immensité ;
« Le père dormira sa longue éternité
« Paisible, et sans penser aux choses de la terre,
« Tranquillement bercé du ressac, solitaire.
« Dans le hurlement sourd des vents exaspérés,
« Quand les nuages bas sur les fonds azurés,
« Couvriront le ciel noir du voile des tempêtes ;
« Quand les flots porteront l'écume sur leurs têtes
« Et tout l'effroi craché des ouragans vainqueurs,
« Il n'entendra plus rien que le cri de nos cœurs.
« Ce cri, que l'ouragan, dans ses fureurs sans nombre,
« Lui portera, ce cri dont frémira son ombre,
« C'est l'éternel serment que nous aurons juré.
« Le songe de l'enfant, comme un dard acéré,
« A perforé notre âme et d'horreur et de haine ;
« Nous avons vu ton sang répandu sur la plaine
« Père, y graver ton nom ; et devant ce dolmen,
« Tu verras tes vengeurs : Elgin, Jubal, Morven !
« Marchons ! »

Digitized by Google

Et tous les trois quittèrent le village
Suivant les chemins creux, qui menaient à la plage,
Parmi les champs déserts ; quand, sinistres marcheurs,
Parvenus à la grève, ils virent des pêcheurs,
A grand renfort d'ahan, qui halaient sur le sable
Une coque de noix informe et misérable.
« Ce bateau nous convient, — leur dit Jubal. — Le flot
« Redescend; qui voudrait nous conduire à l'îlot
« De Gavr'inis ? » Malgré la tempête calmée,
D'innombrables moutons la mer restait semée.
Le maître-pêcheur dit, en étendant le doigt :
« Le courant est rapide et le chenal étroit.
« Méfiez-vous. Le vent peut remonter du large.
« Le temps menace encor. » Jubal fit : « Je m'en charge. »
— « Là-bas — reprit le vieux — un dangereux écueil... »
« Jubaël peut avoir l'Océan pour cercueil,
« — Interrompit Elgin, — si nous sombrons en route,
« Plus vite serons-nous près de lui dans la voûte. »
— « Les dieux vous gardent donc, car vous l'aurez voulu. »

On mit la barque à flot. Par le fond vermoulu
L'eau filtrait goutte à goutte. On aveugla la place.

Ils n'étaient pas encore au milieu de la passe,
Que l'esquif fatiguait, craquait, qu'à tous moments
Sa membrure geignait de sourds gémissements,
Quand le flot, sur sa proue où s'égrenait l'écume,
Frappait, comme un marteau qui s'abat sur l'enclume,
Parmi des poudroiements de globules de feu.
C'était une bataille épique ; et le ciel bleu,
Les vagues s'effrondrant dans des abîmes d'ombre,
Lui faisaient un décor à la fois clair et sombre,
Où l'esquif, surgissant et tombant tour à tour,
S'écroulait dans la nuit ou montait vers le jour.
Mais, petit à petit, s'infiltraient dans la coque
Toute l'onde perfide et le flot équivoque ;
Et bientôt le bordage apparut à fleur d'eau.

Digitized by Google

Alors un son très lent, doux comme un chant d'oiseau,
S'éleva de la mer, harmonieux et tendre ;
On vit les flots houleux se calmer à l'entendre ;
L'Océan redevint uni comme un beau lac,
Sans jusant et sans flux, sans houle ni ressac.
Alentour du canot, déjà près de sa perte,
Des sirènes peuplaient la surface déserte,
Et chantant sur sa lyre aux vibrations d'or,
Une voix murmurait : « Il n'est pas l'heure encor ;
« Pauvres aventurés sur la plaine liquide,
« Convoyeurs généreux d'un cadavre rigide,
« Rassurez-vous, il n'est pas l'heure de mourir,
« L'ouragan peut hurler ; le gouffre peut s'ouvrir,
« Et, des flots soulevés les montagnes sauvages
« Entasser des débris naufragés aux rivages ;
« N'ayez peur, car malgré la vague en désarroi,
« Qui va, bavant l'écume et soulevant l'effroi,
« Une invisible main va saisir votre proue,
« Et vous conduire au sable où le flot mort s'échoue ;
« N'ayez peur, votre guide est la reine des mers,
« Celle qui d'un seul mot calme les flots amers,
« Ou qui d'un geste rend la vague inexorable,
« Qui vous parle et vous voit d'un regard favorable.
« Seule, elle a réfréné les colères d'Hésus.
« Parmi les varechs bruns et les glauques fucus,
« Nul ne l'a jamais vue, et chacun la redoute.
« Elle est toute puissante, et sème la déroute,
« Lorsque les ouragans s'élèvent de son sein.
« Et, quand, dans ses fureurs, les prêtresses de Sein
« S'en vont, cheveux épars, sur la grève éventée,
« Troupe, hurlant la peur, confuse, épouvantée,
« Aucune force humaine, aucun effort géant
« Ne peut plus maîtriser l'assaut que l'Océan
« Livre dans les embruns à la terre éperdue.
« On dirait que l'on voit se ruer l'étendue
« Des horizons sans fin aux rocs déchiquetés,
« Parmi les cris des vents au loin répercutés.

Digitized by Google

« En maîtresse, elle règne aux plages atlantiques,
« Sur le socle durci des roches basaltiques,
« Où son trône est sculpté dans les cités d'azur.
« Elle vous guidera d'un pas rapide et sûr.
« N'ayez peur, car pour vous sa colère s'apaise,
« Le brenn aura son lit sur la haute falaise !

La voix se tut La mer se calmait, et le flot
Allait vers Gavr'inis, en berçant le canot ;
Lorsque, sans accident, il toucha l'île aux Chênes,
Les fils de Jubaël bénirent les sirènes.

*
* *

Cette île était plutôt un écueil, un récif,
Un piton émergé d'un sursaut convulsif
De la croûte terrestre à l'aurore des âges.
A peine deux cents pas séparaient ses rivages ;
En moins d'une heure un crabe en aurait fait le tour.
C'était un roc abrupt comme un nid de vautour :
De rares tamaris, des chênes séculaires
Ombraient, dans le ciel nu, les pierres tumulaires,
Dont la mousse soudait les lourds blocs de granit
Qu'avait apportés là, sans effort, dans la nuit
Des vieux temps oubliés la poigne gigantesque
De quelque ancêtre énorme, immense et titanesque.
Planté sur ce sommet ardu, mystérieux,
Ayant sous lui la mer, et devant lui les cieux,
Le dolmen contemplait l'immensité profonde,
Le temps chassant le temps, et l'onde poussant l'onde,
Les printemps revenus et les hivers bannis,
Tous les siècles nouveaux sortant des infinis,
Et l'étoile, égarée au fond des voûtes bleues,
Qui traçait son chemin à des milliers de lieues.
Et les siècles passaient ; et les vents et la mer
S'acharnaient à ce roc plus battu que le fer,

Digitized by Google

Mais plus solide aussi. Les tempêtes sublimes
Mêlaient le vent du ciel et le flot des abîmes,
Et mouraient devant lui, debout sur son rocher,
Sans avoir pu l'abattre ou même l'ébrécher.

Il apparut ainsi sévère et formidable
Comme une porte ouverte au seuil de l'insondable
Et Jubal, déposant le corps de Jubaël :
« Voilà, digne de toi, ton sépulcre éternel, »
Dit-il. « Tu dormiras en paix sous cette pierre. »
Mais Elgin, écartant les mousses et le lierre,
Morven, à coups de hache ouvrit le sol pierreux.
Lorsqu'il jugea le trou convenablement creux,
Il étendit au fond le sayon de poil fauve,
Puis les débris sanglants, les bras, le crâne chauve,
Tout ce qui, dans la vie, était, hier encor,
Un des brenns écoutés des rivages d'Armor.
Et ses fils l'ayant mis au fond de cette fosse,
Poussaient déjà sur elle une dalle aussi grosse
Que leurs bras réunis avaient pu soulever.
Leur besogne cruelle allait donc s'achever
Quand parut, devant eux, une ombre solennelle
Appuyée aux parois grises, qui dit : « C'est elle,
« C'est mon ombre, ô mes fils, qui vient vous dire adieu. »

Le vieux chef était tel, avec son regard bleu,
Son grand front basané, sa barbe longue et blanche,
Tel qu'il était, les soirs, quand, le poing sur la hanche
A l'horizon, couvert de brumes, des guérets
Il rentrait de chasser les bêtes des forêts ;
Quand, velu comme un fauve, égaré dans la plaine,
Sous le manteau de poils qui le couvrait à peine,
Il surgissait des bois dans le soleil couchant.
Comme ce primitif au front large, en marchant
Fantôme monstrueux, vers la nuit de son bouge,
Semblait superbe alors sur le fond du ciel rouge !

Digitized by Google

D'horizons inconnus, on eut cru voir venir
Le spectre grandissant de tout un avenir.
Ainsi les brenns, lointains précurseurs de nos races
Fils des âges obscurs, passaient, marquant leurs traces
Sur ces champs qu'après eux nous avons sillonnés.

Or Jubaël, aux yeux de ses fils étonnés
Parut, et, grave, il dit : « Dans le fond de ma tombe,
« Le temps va désormais, stalactite qui tombe,
« Laisser perler les ans sur mon éternité,
« Et seul, dans le silence et l'immortalité,
« Quand viendront jusqu'à moi les rumeurs de la terre,
« Puisse, un jour, mes enfants, mon vieux cadavre austère
« Tressaillir de bonheur sous ce tertre ombragé
« Si vous avez vaincu, si vous m'avez vengé!
« Adieu! mes fils, adieu! »

Sa voix se fit plus basse.
« Je m'en vais reposer ma vieille tête lasse,
« Vous ne me verrez plus, maintenant, ni jamais. »

Et l'ombre s'effaçait dans les lierres épais.
« Mon âme a vu briller les feux d'une autre rive.....
« Dans l'immortalité des dieux, enfin j'arrive.
« La terre est déjà loin..... Mes fils... Souvenez-vous!...
« Je vous lègue mon sang, mes armes, mon courroux
« Inassouvi..... J'attends la vengeance suprême
« Dont votre amour paiera l'amour dont je vous aime. »

Le spectre s'estompait comme un brouillard diffus.

« O père, dit Elgin, père! » On ne voyait plus
Déjà qu'une indistincte et grise silhouette
Que la brise arrachait, par flocons, miette à miette.

« Adieu! » redit la voix lointaine. . Et ce fut tout.

Le silence.....

Le bruit de la mer...

Digitized by Google

Et debout,
Jubal, Elgin, Morven, dans un geste sublime.
Jurant, le bras tendu, de venger la victime.....

Puis, la dalle tombant, lourde, sur le dolmen,
Scella, sous ce serment, les dépouilles du brenn.

(A suivre.) EMILE LANGLADE.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

A signaler chez nos voisins :

L'Emigration dans l'Avranchin (districts et arrondissements d'Avranches et de Mortain), par M. A. de Tesson. Avranches, Jules Durand, 1902.

Voici une œuvre très documentée qui nous donne pour l'Avranchin, avec la situation et la désignation de leurs biens, les noms des Emigrés de la première heure, et ce travail de Bénédictin est suivi d'une table alphabétique où sont corrigées les fautes des listes officielles. Comme complément l'auteur fournit des détails fort curieux sur les nobles, les possesseurs de fiefs en 1789, et les députés et délégués à particules en 1789. Nous recommandons chaudement à nos lecteurs le nouvel ouvrage de M. de Tesson où beaucoup de familles bretonnes sont citées.

***

Les Généraux de la Vendée militaire : Marigny, t. I, (1754-94), par M. Henri Bourgeois. En vente chez l'auteur à Luçon (Vendée), 2 fr. 25 franco.

Fort intéressante et très palpitante biographie d'un des héros les plus populaires de l'épopée vendéenne « dont le nom est resté comme le synonyme de bravoure, d'héroïsme et de dévouement ». R. L.

***

Au prochain numéro, je parlerai de plusieurs ouvrages sur la Bretagne ou écrits par des Bretons, dont une cruelle maladie m'a obligé d'ajourner le compte-rendu. O. de G.

***

Erratum à la Légende de la VIe Croisade, par R. de Courson.

Mettez, 3e strophe, dernier vers :

Portant harnois de hautes marques.

au lieu de :

Portant les harnois et les parques.

Ajoutez à la première liste des Croisés *Coetlosquet* et *Coëtnemprès*.

Le Gérant : J. Le Bayon.

Vannes — Imprimerie Lafolye frères.

Digitized by Google

L'IDÉE DÉCENTRALISATRICE

ET

LES PARTIS POLITIQUES

SOUS LA RESTAURATION (1)

II

LES CENT JOURS ET LA CHAMBRE INTROUVABLE

A la suite d'un procès, un homme est devenu le légitime possesseur d'une maison qu'il s'empresse d'aller habiter et où il enfouit ses trésors. A peine installé, il apprend que son adversaire ne s'est pas éloigné après avoir été chassé de sa demeure, mais qu'il rôde aux alentours, méditant sa vengeance. Une tentative de vol est à craindre. Voilà le nouveau propriétaire obligé à des mesures de conservation. Chasser l'ancien personnel, placer aux postes importants des gens dévoués, sera son premier soin. Mais notre homme est prudent ; il sait combien s'endort facilement la méfiance des plus fidèles serviteurs et combien est éveillée l'attention des méchants. Il se fait alors le raisonnement suivant : cette maison que j'habite, mon ennemi l'a occupée durant de longues années ; il l'a refaite à son gré, il en connaît les moindres détours. Qu'il y revienne à l'im-

(1) Voir la *Revue* de février 1903.

Digitized by Google

proviste, il y pourra commettre mille dégâts avant d'être arrêté. Ma sécurité exige donc que la maison elle-même soit transformée. *Detto fatto.* Ici, une porte est murée ; là, une issue est ouverte ; ailleurs la communication est interceptée entre deux couloirs ; les chambres changent de destination. Bref, la maison se modifie autant que le permettent la solidité de l'immeuble et les exigences du service. — Le voleur arrive, sûr du succès, car il n'est plus personne qui songe à lui ; la chambre aux trésors, il la connaît, il y saurait aller les yeux bandés. Mais, ses sens le trompent-ils ? dès les premiers pas il ne se retrouve plus ; il est comme dans une maison nouvelle. Comment cette porte ne s'ouvre-t-elle pas sous sa poussée ? Pourquoi cette muraille épaisse ? Où va le conduire cet escalier ?... Le voici néanmoins dans la chambre aux trésors ; il triomphe ! Non, la chambre est vide et sans issue. Les habitants de la maison se remettent de leur première stupeur : le voleur est pris au piège au moment où il croit tenir la victoire.

Que la première Restauration n'avait-elle, à la façon de notre propriétaire changé, dès l'année 1814, la maison dont elle prenait possession ! Si les Bourbons, au lieu de maintenir la centralisation excessive, œuvre de Bonaparte, qui pesait sur la France, l'avait vigoureusement jetée à bas, s'ils avaient donné aux provinces une autonomie politique plus large, élevé à la fois en dignité et en indépendance les grands corps de l'Etat, l'étonnante réussite de l'empereur en mars 1815 eût été rendue impossible. Quelle puissance n'aurait pas ajoutée aux efforts de la Rochejacquelain en Vendée, de Vitrolles dans le Languedoc, une organisation

Digitized by Google

locale préétablie ? De quelle autorité plus grande n'auraient pas été revêtus les arrêts des cours d'Aix et de Rennes, hostiles à l'usurpateur, si la faveur royale qui avait valu leur situation à tant de magistrats, ne les avait en même temps rendus suspects de complaisance? Nous avons vu précédemment que l'esprit public, les idées du roi et de son entourage s'étaient faits les complices des circonstances pour empêcher toute réforme décentralisatrice. Le danger venu, la Restauration montra la même imprévoyance. Elle se fia, pour arrêter l'ennemi, dans l'armée, les préfets, les populations. Comme si Napoléon n'était pas familier avec ces prétendus obstacles, habile à éviter l'un, à passer sur l'autre, à tourner le troisième à son propre avantage. Arrivé à Paris avec une rapidité surprenante, il se trouvait dans une véritable chambre à trésors, maître de l'administration, des bureaux, et par eux de la France entière. Quelques jours après l'entrée dans la capitale, le ministre de la guerre levait ses recrues dans tout le pays, le ministre de l'intérieur faisait des élections antiroyalistes, celui des finances puisait dans la fortune publique comme dans un coffre-fort ouvert. Une monarchie vieille de plusieurs siècles n'eût pas été mieux obéie. — Après trois mois, l'intervention étrangère mit fin, à l'aventure. La France fut envahie, ruinée, démembrée ; les Bourbons reparurent. Chose merveilleuse ! l'organisation centralisée resta intacte et survécut à ces vicissitudes qui avaient, coup sur coup, renversé deux dynasties.

Que le personnel administratif se fût, à quelques exceptions près, fortement discrédité par sa promptitude à trahir les serments solennels faits aux Bourbons, par ses adulations, sa servilité, ses palinodies envers le pou-

Digitized by Google

voir révolutionnaire, c'est là un fait indéniable. Mais comment demander de châtier ce manque de dignité, ou même d'en convenir, aux deux premiers ministres que les événements imposèrent à Louis XVIII, à ces roués qui avaient nom Talleyrand et Fouché? Maîtres en fourberie, ces deux hommes n'étaient-ils pas heureux, au contraire, de retrouver tant de souplesse, tant de platitude dans des fonctionnaires qu'ils avaient entre les mains, et sur lesquels ils comptaient pour faire les élections et se maintenir au pouvoir? C'était donc en définitive au duc de Richelieu et à ses amis, qui ne tardèrent pas à leur succéder, qu'incombait le soin de dégager la leçon des Cent-Jours, de comprendre que le manque de dignité, dont trop d'hommes avaient fait preuve durant cette période, était moins imputable aux individus qu'aux institutions, et poursuivant les conséquences logiques de cette constatation, d'abandonner un fardeau administratif écrasant pour le ministère, étouffant pour la liberté et dangereux même pour la dynastie.

Il n'en fut rien. Royalistes sincères, hommes d'État éminents, d'une compétence reconnue chacun dans sa partie, libéraux convaincus, capables de vues larges et désintéressées (l'évacuation du territoire, l'ordre remis dans nos finances en sont la preuve), les nouveaux ministres se montrèrent d'une indifférence, d'une hostilité extrêmes à l'égard de toute réforme constitutionnelle, même favorable à la liberté. Le texte de la charte bornait leur horizon du côté du gouvernement intérieur, et dans ce texte l'idée décentralisatrice n'avait point trouvé place. Ajoutez à cela que leurs antécédents les disposaient à l'indulgence envers l'administration. Anciens serviteurs de l'Empire pour la plupart,

Digitized by Google

ils ne concevaient guère d'autre instrument de règne que celui qu'ils étaient habitués à voir fonctionner depuis leur entrée dans la vie politique. M. de Vaublanc, ministre de l'intérieur, avait été successivement député à la Législative, membre du conseil des Cinq-Cents, puis préfet de la Moselle, sous Napoléon d'abord, ensuite sous la première Restauration. M. Barbé-Marbois, ministre de la justice, avait participé à l'établissement des premiers budgets du Consulat, et plus tard collaboré à la rédaction de la charte de 1814. Le conseil d'État impérial avait compté parmi ses membres M. Corvetto, le financier du cabinet. Le duc de Feltre se trouvait chargé à la guerre des fonctions qu'il avait déjà exercées sous Napoléon. Quant au duc de Richelieu, c'était, à la vérité, un émigré, mais il arrivait d'un pays autocratiquement organisé, où il avait eu personnellement trop à se louer des avantages d'une impulsion centrale rapidement transmise et exactement obéie, pour songer à se plaindre en France d'un excès de centralisation.

L'ascendant personnel du président du conseil lui ralliait la majorité à la Chambre des Pairs. A la chambre des Députés, au contraire, la clientèle du ministère était en minorité. Elle se composait d'un petit groupe de libéraux, avancés ou futurs doctrinaires, de quelques impérialistes qui redoutaient des mesures extrêmes de réaction, et aussi de ces esprits flottants que l'on trouve dans toutes les assemblées délibérantes prêts à se rallier au pouvoir existant. Sa tactique était d'augmenter les moyens d'action du ministère puisqu'il était occupé par des amis, de rester dans les limites constitutionnelles fixées par la charte et de ne tolérer à aucun degré un retour aux institutions de l'ancien régime.

Digitized by Google

Par un effet aussi naturel, l'hostilité que la majorité, les « ultras », nourrissaient à l'égard du ministère, les poussait à le chicaner sur tous ses actes et à restreindre ses attributions. En outre, beaucoup apportaient de leur pays natal un goût très prononcé pour la vie de province et une aspiration vers le rétablissement des libertés locales et la décentralisation administrative. Le sentiment de la petite patrie était en effet resté très vif surtout dans l'ouest et le midi de la France, où deux pays d'États s'étaient toujours montrés, sous l'ancien régime, résolûment décidés à résister aux ordres injustes et oppresseurs du pouvoir central. Oui, il se trouvait encore, en 1815, des provinces assez fières de leur passé, assez confiantes dans leur caractère, pour regretter la disparition des habitudes héréditaires, des usages anciens, des institutions propres, et désirer leur restauration. Précisément la Bretagne et le Languedoc (1) envoyaient à la Chambre deux hommes dignes du rôle de chef, à qui des capacités de suite reconnues valurent, à l'un les rapports de la loi d'amnistie et du

(1) Ceux qui ont lu la belle étude de M. de Bellevüe sur *Le Comte Desgrées du Loü*, récemment publiée par la *Revue de Bretagne*, ont pu se rendre compte de l'âpreté jalouse avec laquelle les Bretons savaient défendre leurs droits provinciaux à la fin du XVIIIe siècle.

Quant au Languedoc, il avait conservé jusqu'à la Révolution ses institutions locales, qui étaient vraiment les modèles du genre. Les dernières de la Gaule, ses cités avaient perdu l'organisation des municipes romains, elles s'étaient senties revivre de nouveau sous la grande poussée des affranchissements communaux à la fin du XIIe siècle. Leur lien commun était constitué par les Etats de la province dont l'esprit d'initiative et de progrès porta le pays à un haut degré de prospérité. Quelle différence entre ces assemblées actives, en relations avec toutes les communes, et le conseil général, la froide assemblée dont M. de Villèle avait fait partie, qui n'avait connaissance que des affaires que le pouvoir central voulait bien lui confier !

Digitized by Google

budget, à l'autre le rapport de la loi d'élections. Le breton, c'était M. de Corbière, né à Amanlis, près Rennes, en 1767, avocat au barreau de cette dernière ville; le languedocien, M. de Villèle, membre du conseil général de la Haute-Garonne où il s'était fait remarquer par sa courageuse opposition aux réquisitions arbitraires de l'Empire.

Quatre grands intérêts, dit M. de Carné, préoccupaient la droite et formaient ce que nous appellerions aujourd'hui le *schème* de son programme :

1° Le rétablissement de la royauté légitime sur ses bases antiques ;

2° La formation d'administrations locales indépendantes, organisées de manière à laisser place aux influences territoriales et ecclésiastiques ;

3° La création légale d'une aristocratie que la charte n'avait que vaguement constituée ;

4° La constitution politique et financière de l'Eglise et du clergé de France.

Autrement dit, la droite voulait :

A la tête du pays, un pouvoir très puissant, la monarchie héréditaire et de droit divin, pouvant exiger du fait de cette double consécration la fidélité et l'affection de tous ses sujets ; à côté du pouvoir, un contrôle sérieux exercé par la nation elle-même constituée en un certain nombre de corps moraux si intimement liés à l'organisme social qu'on ne pourrait les dissoudre sans produire une décomposition complète : une aristocratie terrienne, une Eglise établie, des communes et des provinces jouissant de droits étendus, et enfin, ajoutaient M. de Bonald et M. de Bourienne, des associations corporatives.

C'était, on le voit, un plan de décentralisation abso-

Digitized by Google

lument complet, où le souci des intérêts de la monarchie et de la religion entrait pour une bonne part, tel, en un mot, que le pouvaient concevoir les royalistes ardents de la Chambre de 1815.

A y regarder de près, on retrouve dans ce système un grand nombre des idées et des sentiments déjà exprimés dans les cahiers de 1788 : dévouement profond à la dynastie joint au désir de voir la nation participer activement aux affaires du royaume ; respect de l'aristocratie et aversion à l'égard des privilèges humiliants qu'elle avait conservés sans raison ; rétablissement des institutions traditionnelles corrigées toutefois par des sages réformes. Par contre, la droite n'avait que mépris pour l' « esprit de 1789 », pour ces terribles utopistes de la Constituante et de la Législative dont la prétention avait été de commencer par tout détruire pour reconstruire ensuite, et faire le bonheur de la France ou plutôt de l'humanité (car leurs théories emphatiques ne distinguaient guère) d'après des données philosophiques (1). Aux libertés métaphysiquement formulées par la Révolution, *aux droits de l'homme*, elle opposait victorieusement les franchises anciennes des communes, des provinces et des corporations, conquêtes infiniment

(1) « La législation que la France reçut à cette époque mémorable commença par la *Déclaration* solennelle *des Droits de l'Homme et du Citoyen*. C'est une série, non de maximes générales, mais, ce qui est bien différent, de maximes *indéterminées*, placées en tête de la constitution, comme dans Virgile les ombres vaines et les songes légers à l'entrée des enfers : propositions vagues où la logique des passions trouve seule un sens clair et précis... Par exemple, la maxime *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*, c'est du vague et de l'indéterminé que le voluptueux explique de la liberté des jouissances, l'ambitieux de la supériorité de domination, l'avare de l'acquisition des richesses. (De Bonald, *Législation primitive*. Discours préliminaire.)

Digitized by Google

précieuses des petites collectivités sur le pouvoir central, sanctionnées par le temps et l'usage. Elle pensait comme le bon Sully *qu'il n'y a que le temps et une longue expérience qui puissent remédier à ce qu'il y a de défectueux dans les coutumes d'un Etat dont la forme est décidée, et ce doit être toujours sur le plan de sa première constitution. Cela est si vrai que toutes les fois que l'on verra un Etat se conduire par des voies contraires à celles de son établissement, on peut se tenir assuré qu'il n'est pas éloigné d'une grande révolution* (1). Seulement les « ultras » faisaient preuve d'un esprit étroit et introduisaient dans leur système un élément de faiblesse, en condamnant en bloc la Révolution. Sans doute, cette dernière n'avait pu garantir aux citoyens la jouissance effective, ni de la liberté individuelle, ni de la liberté religieuse, ni de la liberté de la presse ; mais c'était déjà quelque chose qu'elle les eût proclamées. Que la Constituante eût commis une grosse erreur en supprimant d'un trait de plume tous les rouages de l'ancienne société, en brisant tous les groupements professionnels, en déclarant la guerre à toutes les situations acquises, les royalistes l'affirmaient à bon droit. Mais ce n'était pas une raison pour méconnaître que, parmi les idées confuses, souvent contradictoires, que la Révolution avait jetées comme des graines aux quatre vents de l'Europe, beaucoup contenaient un germe vivace de progrès ; que le régime issu d'elle était bien supérieur à l'ancien au point de vue de la sécurité individuelle et des jouissances matérielles ; qu'une loi même restrictive des libertés est

(1) « Une des plus dangereuses folies de notre siècle, remarquait M. de Lamennais, est de s'imaginer que l'on constitue un Etat ou qu'on forme une société du jour au lendemain, comme on élève une manufacture. »

Digitized by Google

encore préférable au régime d'une tolérance large soumise au bon plaisir. En se plaçant sur le terrain des libertés pratiques, c'est-à-dire en se tenant au programme de décentralisation, la droite était inattaquable ; à vouloir au contraire pousser ses principes antirévolutionnaires jusqu'à leurs dernières conséquences, elle risquait d'être entraînée beaucoup plus loin que certains de ses membres ne l'auraient désiré.

Comme tout parti, la droite avait ses logiciens. Tandis que les plus modérés, en détestant l'œuvre de 1789, se rendaient compte qu'elle était en certains points irréformable, et qu'en passant sur la France comme un ouragan, la Révolution avait creusé des fossés et dressé des arêtes qu'il était impossible de niveler, la noblesse de cour, les Polignac, les la Trémouille, les Juigné, les Boisgelin, ne rêvaient rien moins que le retour à l'ancien régime intégral. Rétablissement des provinces dans leurs anciennes franchises et avec leurs parlements, dénonciation du Concordat, restauration de la noblesse et du clergé en tant que grands ordres privilégiés, annulation des ventes des biens nationaux : telle était leur façon de comprendre la décentralisation. Etant donné l'état de la France en 1788 auquel ce programme nous ramène, peut-on même dire que ce fût un programme de décentralisation ? M. de Montlosier allait encore plus loin. Dans un écrit intitulé : *Des Désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier*, il proposait de revenir non pas aux lois qui régissaient la France avant 1789, mais à celles qui existaient avant Louis XIV. Singulière idée que de croire une réforme d'autant plus aisée qu'on allait en chercher le modèle plus loin en arrière ! Fantaisies de grands seigneurs, dont le moindre tort était d'avoir contre elles la petite

Digitized by Google

noblesse, la bourgeoisie, le peuple, le roi lui-même, bref la France entière, sauf quelques unités ! De pareilles chimères donnaient beau jeu à tous les centralisateurs, qui affectaient de voir dans ces idées rétrogrades le résumé fidèle des opinions de la droite. Le vicomte de Chateaubriand, qui sentait que dans une organisation trop aristocratique sa petite noblesse n'aurait point de place honnête, ni sa vanité de satisfactions, les attaquait rudement : « Se représente-t-on ce que deviendrait la France le jour où on remettrait en vigueur les ordonnances relatives aux preuves de noblesse exigées des officiers de l'armée ? Supposons encore que le roi régnant seul, et ayant toujours à payer dix-sept cents millions de dettes, sans compter les dépenses courantes, eût dit à son ministre des finances de lui présenter un plan ; que le ministre eût formé ce plan, tel que nous l'avons vu ; que sans pouvoir expliquer ses raisons, sans pouvoir entrer dans la discussion publique de ses moyens, le ministre muni d'un arrêt du conseil eût voulu mettre ce plan à exécution : nous demandons encore ce que serait devenue la France ? Le parlement de Paris, forcé à l'enregistrement, n'aurait-il fait aucune remontrance ? Les parlements des provinces n'auraient-ils point élevé la voix ? Les pays d'Etats n'auraient-ils point réclamé ? La noblesse et le clergé n'auraient-ils point fait valoir leurs privilèges ?.... Eh bien ! grâce à la charte, le budget discuté dans les deux chambres a semblé nécessaire par le fait, ingénieux par ses ressources ; il a passé paisiblement ; et le peuple, satisfait d'avoir été consulté dans ses représentants, s'est soumis à des impôts qui jadis l'auraient soulevé d'un bout à l'autre de la France..... Quant au Roi serait-il plus le maître en vertu des an-

Digitized by Google

ciens règlements que de la charte qu'il nous a donnée? D'un bout à l'autre de la France une loi passée dans les deux chambres, met à sa disposition notre vie, nos enfants, notre fortune. Qu'il parle au nom de la loi, et nous allons tous nous immoler pour lui. A-t-il à essuyer ces remontrances sans fin, souvent justes mais quelquefois inconsidérées, quand il a besoin des plus faibles impôts? Rencontre-t-il dans toutes les provinces, dans toutes les villes, dans tous les villages, des privilèges, des coutumes, des corps qui lui disputent les droits les plus légitimes, ôtent au gouvernement l'unité d'action et la rapidité de la marche? » (1)

Ce fut une des fautes de la droite d'avoir un programme mal défini, où toutes les réformes, pourvu qu'elles fussent inspirées par la haine de la Révolution, trouvaient aisément leur place; il est vrai que le parti lui-même, — on s'en aperçut plus tard, — était mal cohérent. Si un écrivain tel que Châteaubriand, rapproché des « ultras » sur la plupart des questions fondamentales, ennemi de l'administration (2), jugeait

(1) *Réflexions Politiques*. Cet ouvrage parut en décembre 1814; mais il est certain que les événements de 1815 ne changèrent en rien les sentiments de Chateaubriand sur la question.

(2) « Cette administration a-t-elle perdu, perdra-elle la France? Voilà la question.

Si elle sauve la France, le système est vrai: il faut le suivre.

Si elle a déjà perdu, si elle doit perdre encore la France, le système est faux, qu'on se hâte de l'abandonner!

Et moi je soutiens que le système des intérêts révolutionnaires nous a précipités et nous précipitera encore dans un abîme d'où nous ne sortirons plus. Je dis qu'il est incompréhensible que des ministres attachés à la couronne retombent dans des fautes qui ont produit la leçon du 20 mars.

... Point de ministres et de chefs de direction suspects ou dans le système des intérêts moraux révolutionnaires... Pour ce qui est du troupeau des administrateurs subalternes, il serait insensé de

Digitized by Google

expédient, pour exalter la charte, de profiter de l'ambiguïté qui résultait de la réunion de tant d'opinions diverses sous un même drapeau, on devine avec quel zèle les adversaires de la droite s'efforçaient de maintenir une telle confusion. M. de Bourienne vantait-il en passant les avantages du régime corporatif ? la gauche criait au rétablissement des maîtrises et des jurandes. M. de Castelbajac proposait-il d'améliorer la situation matérielle du clergé ? la dîme allait faire sa réapparition, le régime des privilèges recommencerait. Demandait-on une indépendance plus grande pour les communes ou les départements ? C'était afin de permettre aux « nouveaux grands féodaux (1) » de se créer des fiefs politiques où ils seraient les maîtres, aux dépens de l'autorité royale..... Et ainsi pour toutes les tentatives décentralisatrices de la majorité. Les aspirations chimériques de quelques-uns vers un régime détesté avaient pour effet de jeter le discrédit sur les idées les plus sages de la droite, sur les desseins qui auraient dû, au contraire, lui concilier les sympathies de la masse et des amis de la liberté.

(*A suivre.*) Dr A. Rousseau.

les juger avec rigueur ; donnez-leur des chefs fidèles, des gardiens sûrs et vigilants.

Ainsi, je veux toute la charte, toutes les libertés, toutes les institutions amenées par le temps, le changement des mœurs et le progrès des lumières... avec les principes éternels de la religion et de la morale, et surtout *sans* les hommes trop connus qui ont amené nos malheurs. » (*De la Monarchie selon la Charte.*)

(1) L'expression était de M. *Français* de Nantes.

Digitized by Google

SON MARI

D'APRÈS DES PAPIERS DE FAMILLE

Le 10 novembre 1793, une nuit d'automne très tourmentée couvrait la lande qui entoure le château de Kéroman en Basse-Bretagne. Et les rayons louches d'une lune pâle et pleine, tour à tour voilée ou découverte par des nuages noirs, courant échevelés comme un vol de sorcières, blanchissaient à peine l'écume des vagues qui grondaient, sifflaient, aboyaient entre les arêtes des dures falaises.

Pourtant, le manoir habituellement sombre, fermé, à l'instar de toutes les demeures de ces aristocrates, lesquels en ces temps troubles, s'appetissaient, disparaissaient, quand ils ne fuyaient pas, semblait vivant, presqu'en fête ce soir-là.

Des lumières piquaient de points lumineux sa façade un peu fruste, mais imposante. La cloche sonnait. Quel événement annonçait-elle donc, la petite cloche argentine de l'antique demeure de Kéroman ? Un baptême ? Mais la maison n'était habitée depuis nombre d'années que par l'abbé Sosthènes, le dernier mâle du nom, gentilhomme imposant de la double noblesse de sa race et du sacerdoce, et par sa sœur, la comtesse Athénaïs, chanoinesse d'un des chapitres les plus fermés de Bavière, héraldique vestale, que toutes les pauvretés du corps avaient, malgré toutes les richesses du cœur

Digitized by Google

et de l'esprit, condamnée au célibat et qui versait ses tendresses refoulées sur les déshérités.

Quant à un glas, les châtelains encore verts paraissaient, à moins que le bourreau ne s'en mêlât, à même d'attendre des jours meilleurs.

Restait un mariage. Et de fait, cette conjecture se trouvait être la bonne ; car, à cette heure de minuit, jadis bien portée pour les mariages, l'abbé donnait ce sacrement à sa nièce Lasthénie et au comte d'Estando d'Ittoros, jeune seigneur basque, dont la famille cousinait avec la sienne.

Or, en cette année aussi tourmentée que la nuit qui bouleversait ciel et terre, à cette époque où le comble de l'amour et de la haine, du noble et de l'infâme, de la fidélité et de la trahison, se coudoyait, où des lèvres qui criaient encore : « Vive le Roi », ne savaient plus prier Dieu et se salissaient aux blasphèmes du cycle impie et frivole dont la farandole aboutit à la guillotine ; à cette époque monstrueuse et sublime, dévastatrice et féconde, le rare n'était pas de voir deux êtres unir des vies promises à la mort ou tout au moins à l'exil, à la misère, mais de voir se nouer ce lien, qu'une heure d'ivresse eut motivé, entre deux enfants. Lasthénie, en effet, comptait à peine huit ans, et le comte venait d'atteindre sa douzième année.

Côte à côte, à genoux devant l'autel fleuri, les petits fiancés se tenaient graves, recueillis. Lasthénie poudrée, en grand habit, ressemblait à ces fillettes qu'on voit dans les portraits de famille debout, proche de leur mère, pareillement vêtues, et s'efforçant de reproduire leurs grâces maniérées, bien qu'un peu raides.

Très joli, son petit visage promettait beaucoup. Avec sa bouche en cerise, ses yeux de velours bruns, bril-

Digitized by Google

lants et doux sous leurs longs cils et leurs sourcils étroits avec ses joues roses trouées de fossettes, ses légers cheveux dont les sept pointes s'enlevaient sur un front bombé et blanc, la petite mariée avait déjà un charme raffiné, piquant.

Son cou mince, ses avants-bras fluets, sortaient du tour de gorge et des engageantes en précieuses dentelles. Un fil de perles d'un superbe orient, noué très haut, une robe de soie brochée tendue sur des paniers fort gonflés, formaient sa parure, rehaussaient ses attraits enfantins, sa gentillesse émue et toute naïve.

Pénétrée de son personnage, Lasthénie semblait moins gênée que Victurnien et l'encourageait même d'un clignement de ses grands yeux où la prunelle coulait déjà dans le coin avec une inconsciente et très gentille coquetterie.

Grand, bien planté, le marié rappellait la sveltesse, la cambrure des montagnards. Ses épaules effacées, son cou musculeux, portaient droit une tête ronde où les cheveux épais, d'un blond roux frisaient en boucles courtes autour de larges tempes légèrement brunies par les chauds rayons que reverbèrent les glaciers pyrénéens. Des traits arqués, un œil bleu vif embusqué sous un sourcil touffu, une bouche fine, au rire facile, sur des dents éclatantes, achevaient cet ensemble, évocateur d'un Henri IV ou d'un Gaston Phœbus, enfants.

Tenu beaucoup à la campagne par le marquis qui la préférait fort à la ville, tandis que la marquise, par contre, ne respirait qu'à la cour, le corps, le cœur, l'âme de Victurnien étaient peut-être plus développés que ses facultés intellectuelles ; et à l'âge où nombre de ses amis, déjà pages ou officiers avaient de l'ambition, peut-être des vices, il était sain comme l'air des som-

Digitized by Google

mets, net comme la neige qui les couronne. Cependant sans être forcée, la culture ne lui manquait pas et son précepteur, un Sulpicien, rigide, compassé, mais érudit et sage, lui avait donné de justes lumières sur la vie, le devoir, des bases solides de science, d'inébranlables principes religieux et politiques.

Aussi, bien que, retenu par le respect, il n'osât guère interroger son père, celui-ci jugeant que les menaces de l'heure présente le justifiaient de traiter son fils en homme, l'avait initié à ses craintes de fidèle serviteur du roi et presque à ses chagrins de mari d'une femme éprise des idées nouvelles, que les audaces de pensées, de paroles n'effrayaient pas, et qui, belle, fêtée, oubliait entre un athée et un roué, dans les soupers du Palais Royal, des serments sacrés.

— « Tout s'effondre, mon enfant, disait le marquis avec tristesse. Louis a les vertus sans les qualités d'un roi. Victime expiatoire des vices de ses prédécesseurs, il verra tomber son trône, et la noblesse, également coupable en ses pères, sera balayée par un peuple que ses mauvais exemples ont perverti. Et le XVIIIe siècle s'engloutira dans le volcan dont il hâte et provoque l'explosion au hurlement des haines déchaînées par lui contre Dieu et les hommes.

« Pour moi, éclairé par les déceptions et les mécomptes, ce n'est ni dans la philosophie, ni dans les idées actuelles que je chercherai refuge. Cantonné en ma traditionnelle fidélité je resterai au poste, trop heureux de tomber en couvrant de mon corps le trône et l'autel. Mais vous êtes jeune, Victurnien. Jouet de la tourmente, elle vous jettera peut-être sur les rivages inconnus des temps nouveaux. Ne résistez pas au courant de parti pris, mon fils, mais sans perdre cette boussole que la

Digitized by Google

foi et l'honneur empêcheront de dévier, restez toujours Français de France et laissez à Dieu le soin de faire ses gestes par l'homme qu'il suscitera au salut de la patrie. Bientôt je partirai pour Paris. Mes biens sont menacés non moins que ma personne. Mourir pour mourir, je préfère vendre ma vie que la livrer ; et, si j'en crois des avis sûrs, votre mère court de vrais dangers. Aveuglée par ses frivoles entours, elle croit impossible qu'on touche à l'ordre établi, elle compte sur l'abandon des privilèges pour sauvegarder les privilégiés. Erreur, lamentable erreur ! Jetez un os à la meute, elle voudra toute la curée. Le rire aux lèvres, la coupe en main, couronnée de fleurs, cette femme adorable que de faux semblants ont égarée, s'éveillera un jour en prison. Je veux être là et lui offrir ce bras, trop longtemps dédaigné, pour franchir la dernière étape. »

Le front penché, l'air sombre, le marquis parut s'absorber un instant dans de pénibles souvenirs ; puis pressant la main de son fils : « Seul ici vous seriez en butte à de vrais périls, mon enfant. J'ai donc résolu de vous envoyer en Bretagne chez nos cousins de Kéroman. Et comme le jeune homme rougissait : « Oui, poursuivit le marquis », avancée par le péril, l'heure est venue d'accomplir le vœu d'une mourante. Liée aux Kéromans par la reconnaissance d'un de ces bienfaits qui ne s'oublient plus, votre aïeule me fit promettre que mon fils aîné épouserait la petite-fille de son vieil ami, qui, en payant les dettes de mon frère, mort depuis à la Trappe, l'avait sauvé du déshonneur. Les âges concordaient. Fiancés dès le berceau, des liens plus sacrés vont vous joindre. Deux fois déjà vous avez vu Lasthénie. Tous les parfums d'une fleur éclatante sont en germe dans ce frais bouton que la jeunesse

Digitized by Google

épanouira en rose odorante, en belle rose de France. Bénis, puis séparés pour continuer une éducation que les difficultés présentes réduiront sans doute. pour vous à l'apprentissage du courage, de la lutte, de l'immolation peut-être ; pour elle, à la résignation, au travail, à cet héroïsme moral dont les femmes sont si coutumières, vous vous retrouverez un jour afin de refonder sur des ruines un foyer détruit. Partez donc, mon enfant, et, sous le noir nuage qui couvre l'horizon ne désespérez pas de voir luire le rayon d'espoir qui couronne toujours le front de ceux auxquels reste le temps d'attendre l'éclaircie. Car tout passe, sauf les pays et les races que Dieu a choisis. Et qui douterait que la France est la puissance de sa droite et verra reverdir les lis mériterait-il la gloire d'être né parmi ses fils ? »

Gravement le marquis bénit et embrassa Victurnien. Il lui remit sa miniature et celle de la marquise, quelques papiers utiles au mariage, une somme assez forte puis après un long et confidentiel entretien avec l'abbé, il se sépara des voyageurs pour prendre, à son tour, le chemin de la capitale.

Arrêté dès les premiers jours, il rejoignit à la Force Mme d'Estando qui, charmeuse et souriante toujours, s'entourait d'un cercle brillant, où la causerie, le madrigal, la chanson voltigeaient sur ces lèvres dont beaucoup, hélas ! chercheraient encore à se joindre dans le fatal panier. Pleine d'un courage qu'on aurait voulu attribuer à des sources plus hautes que le mépris du bourreau et de la populace, la marquise accueillit son mari avec bonne grâce. Durant les heures de cette singulière intimité, la délicatesse, la foi, le détachement du marquis parurent la pénétrer d'estime, d'admira-

Digitized by Google

tion et quand ils montèrent côte à côte les marches gluantes de la sinistre machine, ce fut avec plus de confiance, d'amour qu'il ne lui en avait jamais inspiré, qu'elle s'appuyait sur son bras.

Mais Victurnien et son précepteur parvenus, sans trop de peine, grâce à des déguisements, au château de Kéroman, ignoraient ce double et cruel deuil. Aussi quand l'abbé de Kéroman, levant la main, les bénit, une vraie joie, la seule qu'ils eussent goûtée depuis des mois, fit battre les vieux cœurs de la chanoinesse, de son frère, et ceux si neufs, si candides des enfants, dont l'un comprenait déjà la gravité de l'acte accompli, tandis que l'autre, ravie de cette mise en scène, de son joli rôle, variant un peu la monotonie des journées de claustration prudente sinon forcée, s'amusait mieux qu'en se jouant avec ses poupées, et recevait, en outre, une impression ineffaçable, toujours prête à renaître.

Massés derrière leurs seigneurs, une demi-douzaine de serviteurs éprouvés s'associaient à cette fête de famille. Au premier rang la vieille Gaït, la bonne de Lasthénie, fille, femme et mère de marins, à laquelle « la mangeuse d'hommes » avait tout pris et qui s'était attachée à cette jeune vie de toute la force de ses regrets. A la veille, elle-même, d'assumer une grave responsabilité, la dévote et fruste Bretonne priait avec ardeur.

Ne savait-elle pas que dès le lendemain il faudrait s'éloigner avec Lasthénie? Dénoncés comme suspects et résignés au pire, les châtelains, lesquels, l'abbé son bréviaire, la chanoinesse son chapelet et son trousseau de clefs à la main, attendaient d'heure en heure la visite des patriotes, voulaient préserver leur nièce de frayeurs, de sévices probables. Et ils l'envoyaient sous

Digitized by Google

la direction de sa bonne, très au courant des routes détournées, dans un couvent situé proche d'X... une de ces petites cités bretonnes cachées entre un étang et une forêt dans un repli vert dominé par une lande et voilé de ces brouillards qui planent sans cesse sur l'Armorique, pour la confier à l'abbesse.

Après un repas où la massive argenterie, les fleurs rares, cultivées avec passion par la noble demoiselle, firent valoir des mets de choix, des vins exquis, les deux enfants se séparèrent : Lasthénie, toute rose du baiser de Victurnien, baiser qui du bout de ses doigts s'était aventuré jusqu'à sa joue, sur un signe approbatif des portraits de famille ; Victurnien, le cœur battant d'orgueil, de tendresse.

(*A suivre.*) Ctesse OLGA.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD
PENDANT LA RÉVOLUTION

I
Le Serment

I. — *Le Clergé en 1790.*

Le 11 novembre 1790, M. Caradec, recteur de Baud, comparaît devant le directoire du district de Pontivy, et déclare... « que la population de sa paroisse s'élève à 4617 individus... qu'il n'y a eu jusqu'ici et qu'il n'y a encore qu'un seul vicaire en titre dans sa paroisse, et que le service d'icelle exige au moins 6 à 7 ecclésiastiques avec le recteur, et qu'il y a actuellement 7 prêtres dans Baud, le recteur compris... »

Ces prêtres étaient, outre M. Caradec déjà nommé, MM. Bollay, Guhenec, Calvé, Le Toux, Le Dastumer et Tanguy.

Augustin Caradec, né à Saint-Pierre de Vannes, le 27 septembre 1751, de Jacques avocat au Parlement, et de Marguerite Le Guern, avait reçu la prêtrise le 23 septembre 1775. Successivement professeur de quatrième, de troisième et de philosophie au Collège de Vannes, il fut nommé recteur de Baud, le 25 février 1787, et prit possession de cette paroisse, le surlendemain.

Digitized by Google

Yves Bollay était fils de Joseph et de Jeanne Jéhanno, de Bignan. Né le 18 février 1754 et ordonné prêtre le 16 mars 1782, il devint d'abord directeur de la congrégation à Baud puis curé (vicaire) vers le milieu de 1785.

Pierre-René Guhenec naquit au village de Kergoave, frairie de Saint-Thuriau en Baud, actuellement en Saint-Barthélemy, le 14 juillet 1763. Son père se nommait René, sa mère Marie Le Diberder, son parrain Pierre Lorcy, père de L'*Invincible*, et sa marraine demoiselle Renée Jeanne Farault du Boterf. Ordonné prêtre, le 20 septembre 1788, il retourna dans son pays natal.

Guillaume Calvé était de l'Ile-aux-Moines. Né le 25 avril 1762 au village de Brouël, de Jean, matelot, et de Julienne Pinto, il reçut la prêtrise le 22 septembre 1787, et fut nommé à Baud l'année suivante.

Jean Le Toux ou Le Touze avait pour père Claude et pour mère Jeanne Lohézic. Né à Guénin, au moulin de Tenuel, le 26 septembre 1730 et ordonné hors du diocèse, il remplit pendant dix-neuf ans les fonctions d'aumônier sur les vaisseaux du roi. En 1790, nous le trouvons à Baud, directeur de la congrégation et commissaire du comité permanent de la paroisse.

Jean-Marie Le Dastumer était de Locminé où il naquit, le 24 août 1763. Fils de Mathurin et d'Hélène Boué, il reçut la prêtrise le 19 septembre 1789, et ne tarda pas à être placé à Baud.

Jean Tanguy naquit à Réguiny de Julien et d'Olive Gaillard et fut ordonné le même jour que le précédent. Rentré dans son pays d'origine, il fut forcé de le quitter dans les derniers mois de 1790 pour faits relatifs à la Constitution, et vint à Baud remplacer M. Le Lan,

Digitized by Google

passé à Camors dès le mois d'avril de la même année (1).

Deux de ces prêtres, MM. Guhenec et Calvé, étaient de plus instituteurs. Leur école, établie au bourg, d'abord chez Lavoquer ou maison Nikolo « placée près le Chapeau Rouge faisant l'encognure d'un des côtés de la grande route de Baud à Hennebont (2) », se transféra plus tard dans un endroit nommé *Pener er Goff*. Ils donnaient aussi à quelques enfants des leçons de latin dans le but de les pousser vers le sacerdoce.

II. — *Patriotisme du clergé.*

Que tels fussent les prêtres de Baud au moment de la Révolution, cela n'est pas douteux. Le registre de la commune contenant la *contribution patriotique* porte leurs noms en toutes lettres. Ces prêtres en effet s'empressèrent de répondre à l'invitation de l'Etat et de prélever sur leurs ressources la somme dont ils pouvaient disposer afin de subvenir à la détresse publique. La déclaration que fit M. Caradec à cette occasion, le 9 décembre 1789, donne l'idée de la manière dont il comprenait ce devoir :

« Moi, Augustin Caradec, recteur de cette paroisse et membre du comité permanent de cette ville, désirant de donner à la nation une nouvelle preuve de mon respect pour tous les décrets qu'elle a portés par l'organe de nos augustes représentants... et regardant comme un de mes principaux devoirs de subvenir, suivant mes facultés, aux besoins de l'Etat, je déclare avec vérité que je ne possède jusqu'à présent aucun bien de patrimoine, que je n'ai point aussi d'argent en réserve, et

(1) Arch. de Baud et notes de Luco.
(2) Alexis Le Louer, *Mémoires*.

Digitized by Google

que mon argenterie peut valoir aux environs de 250 livres pour lesquels je m'engage à payer à l'Etat la modique somme de six livres cinq sols. Ne possédant autre chose que le revenu de ma cure dont le produit fixe vaut annuellement 1800 livres, j'offre avec plaisir à la patrie la somme de 450 livres (1). » Il ne préleva rien sur le casuel de la cure, qui s'élevait à 1500 livres environ, parce que les charges de son bénéfice et ses obligations personnelles absorbaient annuellement cette somme (2). D'ailleurs il ne donnait pas son argent à fonds perdu, l'espoir lui était permis de le recouvrer un jour, et, en vue de cette éventualité, voici quelles dispositions il prit :

« Dans le cas où cette nation généreuse, laquelle ne demande maintenant des secours à ses enfants que pour leur rendre dans la suite et même avec intérêt, soit, de mon vivant, dans le cas de faire le remboursement qu'elle projette, ou que le décret auquel j'obéis soit révoqué, je me réserve le remboursement. » Si le remboursement ne survenait qu'après son décès, il désignait comme légataire sa nièce Rose-Angèle Caradec, à la charge de faire célébrer cent messes pour le repos de son âme (3) !

Jean Le Toux ne montra pas moins de générosité. L'ancien aumônier se plaignait cependant d'avoir longtemps servi le roi « au préjudice de son avancement dans le diocèse, sans récompense proportionnée aux pertes » qu'il avait faites dans la dernière guerre. Cette considération ne l'arrêta pas. Dans le désir « de contribuer de tout son cœur aux besoins de l'Etat et de donner à la nation une nouvelle preuve de son attache-

(1) Arch. comm. de Baud. — (2) *Id.* — (3) *Id.*

Digitized by Google

ment », il offrit 275 livres. Il s'engageait à les verser aux trois termes indiqués par le décret ; et en cas de remboursement il en disposait en faveur de sa nièce à la charge de faire dire 120 messes à son intention, 60 à Guénin et 60 à Baud, « à raison de vingt sols par messe (1). »

Les autres prêtres, étant moins riches, firent aussi de moindres offrandes.

Yves Bollay, « curé de la ville de Baud », promit 12 livres ; Jean Le Lan, « prêtre de la paroisse de Baud », qui demeurait au village de Scavouit, 15 livres ;

Pierre-René Guhenec, 9 livres ;

Guillaume Calvé, 6 livres ;

Jean-Marie Le Dastumer, 6 livres.

Leurs déclarations furent conçues en termes à peu près identiques. Voici de quelle manière s'exprima ce dernier:

« Messire Jean-Marie Le Dastumer, prêtre desservant de la paroisse, déclare avec vérité que la somme de 6 livres dont il contribuera aux besoins de l'Etat, est conforme aux fixations établies par l'Assemblée nationale (2). »

Les prêtres de Baud, remplissant avec le même zèle leurs devoirs envers l'Eglise et envers l'Etat, se rendirent sympathiques à la commune, qui pourvut leur chef d'un poste d'honneur.

III. — *M. Caradec procureur de la commune.*

Les postes d'honneur, il était de mode de les conférer aux prêtres, lors de l'organisation des municipalités au commencement de 1790. Plusieurs étaient nommés maires, d'autres notables, d'autres procureurs. Le

(1) Arch. de Baud. — (2) *Id.*

Digitized by Google

procureur aux termes de la loi n'avait pas voix délibérative ; sa mission consistait à poursuivre l'application de la loi, à faire des remontrances ou des réquisitions. Cette fonction exigeait quelques qualités littéraires; aucune ne pouvant mieux convenir à M. Caradec, ancien professeur, il y fut appelé, le 19 février, par l'assemblée primaire (1).

Le conseil général de la commune ne fut complété que le 24 suivant. Le même jour la municipalité fixa au mardi 2 mars, à 10 heures du matin, « la religieuse cérémonie du serment à prêter avant d'entrer en exercice (2). » Prié de l'annoncer en chaire, le recteur ne fit aucune difficulté. Il proposa même, pour donner plus d'éclat à la cérémonie, de la faire précéder « de la grand messe solennelle du Saint-Esprit et du cantique d'actions de grâces ». (3) Cette offre fut acceptée avec empressement.

M. Caradec s'acquitta de cette fonction pendant plusieurs mois avec son zèle ordinaire. Sa modération naturelle le mit en état de faire beaucoup de bien et de ralentir le mouvement qui portait les esprits aux mesures extrêmes, à l'exécution intégrale de lois mal conçues, mal rédigées, profondément hostiles à la discipline ecclésiastique. La situation finit cependant par devenir intolérable, et, le 14 novembre, il donna sa démission en prétextant l'impossibilité de concilier ses devoirs de procureur avec ses nombreuses occupations de recteur : « Je prie MM. les commissaires des sections de Notre-Dame et de Saint-Yves de vouloir bien prévenir les électeurs qu'ils auront à choisir un procureur de la commune parce que je mets, quoique à re-

(1) Arch. de Baud.— (2) *Id.*— (3) *Id.*

Digitized by Google

gret, et en les remerciant de l'honneur de leur choix et confiance, ma démission de cette place, que la multiplicité de mes occupations en qualité de recteur ne me permet plus de gérer (1). »

Les occupations ecclésiastiques de M. Caradec n'avaient pas augmenté depuis le jour de sa nomination. Le motif qu'il allégua pour se retirer n'avait donc aucun fondement. Le vrai motif nous le connaissons : c'était la constitution civile imposée au clergé et que le roi avait sanctionnée le 24 août. Cette constitution non seulement était opposée à la discipline ecclésiastique, elle frisait encore l'hérésie et le pape la condamnait expressément. L'Assemblée nationale entendait cependant y tenir la main, et, pour qu'aucun doute ne planât sur ses intentions, un décret du 27 novembre obligeait tous les prêtres en fonctions d'y adhérer par serment et de la maintenir de toutes leurs forces. Dès lors que devaient faire les prêtres qui voulaient rester fidèles à Dieu et à la sainte Eglise? Tout supporter plutôt que de prêter le serment demandé. Est-ce de cette manière que se comportèrent les prêtres de Baud en cette grave circonstance?

IV. — *Défection de l'abbé Le Toux.*

Suivant les *Mémoires* d'A. Le Louer, tous les prêtres eurent à se prononcer le même jour sur la question du serment. La cérémonie eut lieu après la messe, dans l'église paroissiale, vers dix heures et demie, devant une foule considérable qui en attendait l'issue avec anxiété. M. Caradec se présenta le premier sur les degrés de l'au-

(1) Arch. de Baud.

Digitized by Google

tel, et à peine eut-il proféré quelques mots que ses vrais sentiments se déclarèrent :

« Il annonça d'une voix entrecoupée de sanglots que sa conscience, son devoir et le caractère divin dont il jouissait ne lui permettaient pas de faire un serment contraire aux droits de la religion, de la hiérarchie ecclésiastique et de son monarque très chrétien qui gouvernait la France... Il ajouta que la Convention avait agi par des procédés insultants et déshonorants à l'égard des archevêques et évêques de France ainsi qu'à l'égard du clergé en général et qu'il augurait spirituellement que la France, ce royaume florissant, serait chargé de maux innombrables grâce à la réforme impie qu'on voulait y introduire... Il finit son discours en suppliant le peuple d'implorer et prier le Tout-puissant de désarmer sa juste mais redoutable colère et vengeance (1) ».

Son discours dura bien un quart d'heure. MM. Bollay et Le Lan lui succédèrent , mais leur harangue fut à double sens et personne ne sut ce qu'ils pensaient au fond. Le Toux qui vint ensuite se montra plus franc ; il prêta le serment « d'un ton de gendarme, à haute et intelligible voix (2) ». Les autres prêtres qui partageaient les idées du recteur l'imitèrent dans sa résistance (3).

Alexis Le Louer prétend qu'il fut « témoin oculaire » de ce qu'il a écrit (4). Cela est possible ; mais il n'avait alors que 12 ou 13 ans, et cet âge est plus susceptible d'impression que d'exactitude. Aussi les erreurs abondent dans ses *Mémoires*, notamment à l'endroit qui nous occupe. Par exemple, il met 8 prêtres en Baud qui n'en avait certainement que 7 ; il range parmi les vicaires de la paroisse MM. Le Lan et Célard, alors que

(1) *Mémoires*. — (2) *Id*. — (3) *Id*. — (4) *Id*.

Digitized by Google

le premier avait quitté Baud pour Camors depuis près d'un an et que le second était vicaire de Quistinic ; enfin le discours de M. Caradec me paraît arrangé après coup, sinon inventé de toutes pièces. Pour retracer cet épisode il convient donc de faire abstraction des *Mémoires* en question, et de raconter les faits tels qu'ils ressortent de documents précis et authentiques. Voici d'après eux ce qui s'était passé.

L'abbé Le Toux prit l'initiative de l'acte d'adhésion à la constitution schismatique. Lui simple prêtre, que rien n'obligeait à se montrer puisque la loi concernait seulement les fonctionnaires publics, il se rendit, le samedi 12 février 1791, à l'assemblée du conseil général de la commune et s'exprima en ces termes.

« MM., en conformité de la loi du 27 novembre dernier, je me présente à cette municipalité et déclare que mon intention est de prêter le serment prescrit par cette loi demain dimanche 13 de ce mois, à l'issue de la messe paroissiale qui y sera ditte et célébrée, et de me décerner acte de ma présente déclaration ».

Le conseil général était ainsi composé : le sieur Le Portz de Tallenay, maire ; Pierre Terrien, Jean Félix de Brossard, François Lorcy, Jean Nicolo, François Nédelec, René Le Jossec, François Le Strat, Simon Paulic, officiers municipaux ; Louis Lorcy, Pierre Lecorre, François Maho, Marc Le Gouguec, Mathurin Roho, Jean Hémono, René Lorcy, Pierre Morvan. Pierre Lorcy, François Le Moigno, Joseph Raut, Julien Le Dortz, Yves Robino, Augustin Lamoureux, notables. Les conseillers firent bon accueil à la proposition de Le Toux, et décidèrent de se réunir le lendemain à 9 heures à la maison commune, et de se rendre en corps à l'église pour recevoir le serment de ce

Digitized by Google

prêtre et de tous autres qui voudraient le prêter (1).

Cette invitation directe à la forfaiture n'eut pas de succès. Les municipaux entendirent l'abbé Le Toux, qui jura comme il s'y était engagé. Aucun autre ne leur donna cette satisfaction. Ce qui le prouve, c'est un *état* envoyé à Pontivy, le 9 mars suivant, par la municipalité de Baud, état d'après lequel 1 prêtre prêta le serment et 2 le refusèrent (2).

Cette pièce établit de plus que trois prêtres seulement apportèrent au sujet du serment une déclaration. Sans que leurs noms soient donnés, il est facile de les connaître. Ce sont, outre Le Toux déjà nommé, MM. Caradec et Bollay. Ceux-ci seuls avaient un titre et tombaient sous le coup de la loi, les autres en leur qualité de prêtres habitués ou auxiliaires n'étaient pas encore soumis à cette formalité.

Les prêtres de Baud se montrèrent donc dignes de la sainte Eglise puisque sur sept un seul consentit à la trahir ; et ce seul, ordonné prêtre à l'étranger, avait passé dix-neuf ans sur la flotte, temps suffisant pour altérer en son âme ces vifs sentiments de foi qui distinguaient le clergé rural. Ce qu'ajoute A. Le Louer est assez vraisemblable. Au discours de Le Toux « il y eut quelque bourdonnement du peuple dans l'église, mais qui cependant n'occasionna aucun tumulte. Ce ne fut qu'après que tout fut fini et que les habitants furent hors de l'église que chaque individu commença à discourir à part et en public sur les conséquences aggravantes de la triste cérémonie de ce jour (3) ».

(*A suivre*) Abbé Guilloux.

(1) Arch. de Baud.
(2) Arch. dép. L. 771.
(3) A. Le Louer, *Mémoires*

Digitized by Google

ELGIN[1]

Les noces de sang

Sous les grands sapins noirs, et dans l'ombre des roches,
Des moutons tout entiers tournent autour des broches,
Et sur des troncs fendus qui leur servent d'étal,
Des gens à cheveux longs, l'air sauvage et brutal,
Apportent des quartiers de viande pantelante.
Par la masse, du moins, la table est opulente.
Hoël le vieux,... le brenn que les ans ont blanchi,
Dont le chef est branlant, dont la taille a fléchi,
Et qui marche, appuyé sur deux branches de hêtre
Vient voir si rien ne manque au banquet. C'est le maître.
Comme tel, promenant ses yeux inquisiteurs,
Il va, regardant tout, pressant les serviteurs,
Faisant poser ici la galette qui fume
Toute chaude ; plus loin, débordante d'écume,
L'écuelle en terre grise où la cervoise bout ;
Placer des bancs grossiers que l'on met bout à bout
Des deux côtés, au long de la table rustique.
Autour de lui s'agite un nombreux domestique ;
C'est qu'il veut, aujourd'hui, faire tout grandement,
Ce ne sont pas toujours les noces de l'enfant.

Hoël, sombre vieillard, sur son ciel incolore,
Veut à son crépuscule une lueur d'aurore,
Il veut ouvrir son cœur, sinistre et ténébreux
Au rayon de soleil d'un sourire amoureux ;

(1) Voir la *Revue* de février 1903.

Digitized by Google

Vautour qui construirait un nid pour la colombe,
Il rêve d'un berceau, sans penser à sa tombe,
Ou, peut-être qu'il songe à tout le sang versé,
Au crime sur le crime en montagne entassé,
Tout au long de sa longue et sanglante carrière ;
Peut-être qu'au travers de la frêle barrière
Qui le sépare encor du terrible au-delà,
Il entend Jubael, que sa haine immola,
Ecarter lentement sa pierre tumulaire,
Il sent déjà, sur lui, son bras plein de colère,
Tout prêt à lui planter, trouant son cœur chenu,
Le remords froid, comme un poignard, dans son sein nu.
Il sait bien que, pour lui, l'au-delà n'est pas vide,
Que l'écheveau des jours sûrement se dévide
Vertigineux, qu'il va vers l'abîme naissant
La conscience lourde et les doigts teints de sang.
Il s'aperçoit trop tard que son âme hautaine
Ne l'arrêtera plus dans sa marche certaine.
Il voudrait être bon, il voudrait s'étourdir,
Racheter le passé pour sauver l'avenir ;
Mais, dans l'horreur des nuits, sa vie épouvantable
Se dresse, et secouant son âme lamentable
Montre à sa conscience un immense chaos,
Où nagent, dans du sang, des crânes et des os ;
Et, contraint d'explorer tout le fond des abîmes,
L'assassin lit sa vie aux yeux de ses victimes
Qui luisent tout au fond de ce gouffre effrayant,
Où l'attire, après soi, le vertige ondoyant.

Or, ce jour-là, Hoël, sur son cœur rempli d'ombre,
Ne sentait plus peser le poids du remords sombre.
Tout lui semblait lumière, et ses yeux sans sommeil
Avaient vu, pleins d'espoir, à l'horizon vermeil,
Poindre le jour.

Sa fille Elda ! la douceur même,
L'enfant qu'il suffisait d'entrevoir pour qu'on l'aime,

Digitized by Google

Avec son regard tendre et ses yeux ingénus,
Et ses beaux cheveux blonds, à peine retenus,
Dont les cascades d'or roulaient sur sa poitrine,
Encadrant de rayons sa grâce féminine,
La fille de Hoël ! femme de Kériglant !
Le vieux remords défunt ! Tout le passé croulant !
C'était la main des dieux lavant son âme obscure.
Et, rejetant d'un coup sa blanche chevelure,
Rajeuni de sentir ses regrets émoussés,
Le veillard redressait ses membres affaissés.

Il allait, surveillant les tables que l'on orne,
Le terrible vieillard. Un faible bruit de corne
Prolongea sur la lande un long appel lointain..,
C'était un triste appel, comme un cri du destin.

D'où vient donc ce chasseur qui passe dans la plaine
Et dont le cor gémit ainsi qu'une âme en peine,
Auquel l'écho sinistre et froid a répondu ?

Le veillard affairé ne l'a pas entendu.

*
* *

Déjà, de tous côtés, les uns, seuls, sans escorte,
Et les autres suivis de toute une cohorte,
Arrivent des pays entre Vanne et Penmarch
Tous les brenns chevelus. Ils ont la fronde et l'arc,
La lance et le carquois plein de flèches de pierre ;
Ceux-ci le front sournois, ceux-là la tête altière,
Figures de héros, ou faces d'assassins,
Tous en guerre constante, et plus ou moins cousins.
Il en est de très loin, portant en bandoulière,
Le sac en cuir de bœuf. Leur taille singulière
Etonne les regards. On dit qu'ils sont venus,
A travers l'Océan de pays inconnus,
Et chacun. en passant auprès d'eux, les remarque.

Digitized by Google

Hoël voulait ainsi, comme un puissant monarque,
S'entourer, ce jour-là, d'une brillante cour
Il a donc convoqué tous les clans d'alentour.
Et bientôt près de lui l'assistance est nombreuse ;
Mais ces gens, assemblés dans la clairière ombreuse,
Les cheveux en désordre et les cils broussailleux
Dans le décor abrupt de ces bois rocailleux
Ont plus l'air de forbans, tramant quelqu'œuvre atroce
Que d'invités joyeux, venus pour une noce.
Tout est sombre ; et les pins, où perce le ciel clair,
N'ont pas un seul rayon qui ne semble un éclair ;
Tout est sombre ; et les fronts ont cet aspect sauvage
De gens qui font métier de meurtre et de ravage ;
Dont le vol est le droit ; la force, l'équité ;
Dont le seul sentiment, est la rapacité.
Car ces Kymris d'Armor, maîtres des solitudes,
Guerriers par le hasard, sont brigands d'habitudes.
C'est bien là le milieu qui convient à Hoël.

L'ombre, pour le serpent ; mais, pour l'oiseau, le ciel !
Ce n'est pas sans frisson, qu'on voit, spectacle étrange,
Elda, la Vierge blonde, avec ses regards d'ange,
Souriante, s'asseoir parmi ces noirs démons.

Les parfums de la plaine ont soufflé sur les monts,
Aux caresses du vent, qui va, frôlant les mousses.
« Levez-vous et chantez, géants aux barbes rousses
« Dit Hoël. Levez-vous ! Pour chanter la beauté,
« Bardes, inspirez-vous ! Votre cœur indompté
« Doit saluer ici, dans l'ombre des vieux chênes ;
« Cet amour souverain qui prépare nos chaînes ;
« Chers amis, à cet âge, où je suis arrivé
« Quand, depuis bien longtemps, pourrait être élevé
« Mon tumulus, les dieux illuminent ma vie
« D'un reflet du bonheur auquel je vous convie...
« Vous connaissez l'épouse, amis, voici l'époux ! »

Digitized by Google

Et sa main désignait, tout droit, parmi les houx,
Dans sa force superbe et son orgueil de celte,
Keriglant de Kemper, dressant sa taille svelte ;
Le vieillard regardait, heureux et satisfait.
Comme une plaie affreuse, il pansait son forfait ;
Lui, l'assassin, tendait ses mains à sa victime,
Au delà des remords et par-dessus l'abîme ;
Et ses yeux s'allumaient d'un éclair triomphant ;
Des jours volés au père, il remboursait l'enfant.

« Allons, ajouta-t-il, que le barde commence ! »

L'auditoire assemblé formait un groupe immense,
Autour de la clairière, en cercle, on se tassa.

Hoël avait parlé ; le barde s'avança.

Poète ténébreux du vieux monde celtique,
Il semblait incarner tout le mystère antique
Avec son regard sombre et ses yeux inspirés.

Il préluda, d'un geste, en accords effleurés
Sur sa harpe grossière ; et la forêt obscure
Tressaillit. L'assistance applaudissait l'augure,
Dont le chant s'élevait, mollement nuancé.

Seul, Keriglant, pensif, songeait à son passé,
Et, tandis que son cœur lui murmurait : « Espère ! »
Une voix lui cria : « Souviens-toi de ton père ! »
Or, le barde, entonnant la prière aux aïeux,
Evoquant, tout-à-coup, leurs spectres dans les cieux,
Il vit l'ombre géante, au travers de l'espace,
Aller, le dos courbé, comme un errant qui passe
Et qui le regardait de son air désolé.
Le barde réveillait tout le temps écoulé :

« De la plage immortelle, abordez notre grève,
« Vous qui sonnez du cor dans vos chasses sans trêve

Digitized by Google

« Au paradis des dieux !
« Des gibiers poursuivis, abandonnez la trace,
« C'est l'heure de renaître au sang de votre ra ce,
« Sous la clarté des cieux. »

Et voilà qu'en effet le cor se fit entendre.
Les celtes, étonnés, ne purent se défendre,
Hoël même, barbare et superstitieux,
D'un geste de frayeur au bruit mystérieux
Dont le vent apportait, grandi de proche en proche,
L'écho répercuté, heurtant à chaque roche.
Keriglant soupira : « Père, serait-ce vous ? »

Mais le barde reprit, tourné vers les époux :

« Les générations, dans le lointain des âges,
« S'en vont, l'une après l'autre, ainsi que des nuages
« En marche dans le ciel.
« Ouvre donc à l'amour, ouvre donc à la vie
« Le calice embaumé de ton âme ravie,
« Elda, fille d'Hoël !

« Enfant, tu dois aimer ; c'est la loi qu'il faut suivre ,
« Tu dois vivre d'abord, pour plus tard te survivre
« Dans les siècles futurs.
« Le bonheur, en chemin, te rencontre et t'arrête,
« Il t'offre ses genoux pour reposer ta tête.
« Ces genoux-là sont sûrs.

« Mets donc à tes cheveux la couronne de lierre
« Et lorsqu'elle ornera ta hutte familière,
« L'emblème en soit heureux !
« A présent, que ta main, l'emplissant de cervoise
« Offre à ton fiancé cette coupe gauloise
« Qu'on offre aux amoureux ! »

Alors Kériglant vit, devant lui, grave et tendre,
Elda prendre la coupe, et l'emplir, et lui tendre.

Digitized by Google

Mais le destin des jours est d'énigme vêtu.
Ne lui dites donc pas : Je veux ; mais bien : Veux-tu ?
Qui donc saura jamais le mot du grand mystère ?
L'avenir est le sphinx qu'interroge la terre ;
Il ne nous livrera, jusqu'au dernier moment,
Ni l'heure, ni l'endroit du fatal dénoûment.

« O mon amant superbe, à la marche hautaine,
« — Dit Elda — ton épouse avec la coupe pleine
« Se donne toute entière et t'offre pour toujours,
« Au hanap de son cœur, le philtre des amours.
« Bois la coupe enchantée. »

Il venait de la prendre.
Pour la troisième fois, le cor se fit entendre.
Le vieil Hoel sentit une haleine de mort
Passer, comme un vent froid, réveillant son remord.
Le cor sonnait, sonnait ; mais non plus dans la plaine ;
Sa fanfare éclatait dans la forêt prochaine,
Derrière les taillis, derrière les fourrés ;
Dans l'ombre des sapins, il sonnait, là, tout près,
Et le bruit grandissait ; comme le vent qui gronde,
Il venait, en poussant des cris d'un autre monde,
Lugubres.

Tous les brenns s'interrogeaient des yeux,
Ne sachant si c'étaient les morts, ou bien les dieux.

Mais, Kériglant levant la coupe vers sa bouche,
S'abattit tout d'un coup avec un cri farouche :
« Ha ! » fit-il ; et son corps un instant tressaillit ;
Jusqu'aux lèvres d'Elda, du sang tiède jaillit.
« Oh ! – dit la jeune fille — oh, père, on l'assassine ! »
Il avait une flèche à travers la poitrine.

Alors, on entendit un brusque craquement
De branches qu'on écarte ; aussitôt, brusquement,

Digitized by Google

Bondit, comme un vengeur qui surgirait de terre,
Hors des fourrés, criant : « Ahmra ! » le cri de guerre,
Elgin, tenant en mains deux dogues accouplés.
Et, s'arrêtant aux yeux des Celtes assemblés,
Toisant Hoël, il dit :

« C'est moi ! fatale engeance !
« Tu cherchais le pardon, j'apporte la vengeance.
« Tremble, vieillard honteux, tremble et n'espère pas
« Circonvenir ma haine et désarmer mon bras.
« Sur les temps écoulés, cette heure enfin conquise
« Ne m'arrêtera pas devant ta barbe grise.
« De la pitié pour toi ! C'est bien pour un enfant,
« Une femme sensible, ou bon pour Keriglant.
« Mais Keriglant n'est plus, vieillard pour te défendre.
« Il implore, à présent, pardon pour son cœur tendre
« Au père dont le sang a marqué sur ton front
« Sa trace ineffaçable ; oui, pardon de l'affront
« Qu'il lui fit en voulant mêler à notre race
« Ton sang de malfaiteur. Si Jubaël fait grâce
« Au fils de notre mère, et pardonne là-bas,
« Moi, j'ai juré vengeance et ne pardonne pas.
« Des fils de l'ennemi, tu pensais être quitte :
« L'aîné, le doux géant, mort d'un mal insolite,
« Et Morven disparu, sans qu'on ait découvert
« Sa dépouille ou ses pas sur le sable désert,
« Et Keriglant venu te demander ta fille !...
« Ainsi, tu croyais bien vivre heureux en famille,
« Et parmi tes enfants couler tes derniers jours,
« En prenant pour abri l'arbre de leurs amours.
« Elgin ne comptait pas, pauvre adolescent frêle,
« L'aigle a grandi, vieillard ! Il vient d'ouvrir son aile.
« On a tort d'oublier, vois-tu, l'essentiel :
« Tu regardais la terre et n'as point vu le ciel ! »

« De ton compte à régler, l'heure est enfin venue ;
« Salie avec du sang, ton âme toute nue

Digitized by Google

« S'en ira dans l'abîme y suinter l'horreur.
« Des justices du ciel, je suis l'avant-coureur ;
« Je tiens ta conscience en mes mains, et ta vie
« Est, à ma volonté, maintenant asservie.
« Le présent répondra des crimes de jadis.
« Qui frappe au jour le père, attende au soir le fils !
« Hoël ! ton cœur n'est plus que fange et pourriture,
« Les vautours du remords en ont fait leur pâture ;
« Tu fais tache à la nuit de toute ta noirceur ;
« Ta conscience hideuse est du crime la sœur,
« Assassin ! »

— « Mes amis, laisserez-vous l'infâme
« Insulter un vieillard ? Qui de vous a de l'âme ?
« L'injure faite au père éclabousse l'enfant ;
« Voyons... Elda ma fille est pour qui me défend. »

« Hoël, ta lâcheté toujours se perpétue.
« L'ombre de Jubaël attend que je te tue.
« Finissons-en, vieillard ! »

— « Mes amis ! mes amis ! »

Cependant, parmi tous, deux ou trois s'étaient mis
Sur le chemin d'Elgin pour lui barrer la route.

« Qu'on s'écarte, dit-il. J'aurai, coûte que coûte,
« Dussé-je, en des ruisseaux de sang, tremper ma main,
« Ma vengeance sur lui complète, avant demain.
« Sa mort doit assouvir ma haine impitoyable. »
Elgin, comme un taureau, s'avançait effroyable ;
Et les brenns, indécis, n'osaient pas l'attaquer,
Le barde dit : « Les morts que je viens d'évoquer,
« Vous regardent, là-haut, sévères, dans l'espace,
« Brenns, ne bougez pas ! c'est... la Justice qui passe ! »

« Ah ! tu veux, dit Elgin, mêler au sang des miens,
« Ton sang tout au plus bon pour le ventre des chiens.

Digitized by Google

Cinglant à coups du fouet l'échine des colosses,
« Taiaut, taiaut ! » fit-il aux terribles molosses.
Il leur montrait Hoël : « Taiaut, taiaut mes bons ! »
Et les chiens affamés, grondants et furibonds
Coururent sus à lui, montrant leurs cros féroces.
Et Hoël reculait avec des yeux atroces !

« Elgin ! » criait Elda, lui pressant les genoux,
— « Il n'est pas de pitié désormais entre nous ;
« Arrière ! » — « Elgin ! Elgin ! c'est au nom de ton père ! »
— « Dent pour dent ! Quand le tien, sorti de son repaire,
« Comme un lâche assassin ourdit son guet-apens
« Et frappa Jubael affaibli par les ans,
« Tu voudrais, pauvre folle, implorer ma clémence !
« Va donc, je suis l'outil dans la main de l'Immense ;
« Ma volonté n'est plus auprès de mon serment,
« Et j'étouffe mon cœur. Je suis le Châtiment !
« Arrière ! » — « Elgin ! » — « Arrière ! » Et d'un geste de rage,
Elgin, tournant son fouet, lui coupa le visage.

Et cependant, Hoël, les deux bras en avant,
Fuyait comme il pouvait, et plus mort que vivant,
Fonçait vers les taillis, traversait la clairière,
Et les chiens aboyaient, le mordant par derrière.
Elgin, les excitant du fouet et de la voix,
Gibier, chiens et chasseur disparurent sous bois.

Et ce fut une chasse étrange et fantastique,
Dont seule fut témoin l'ombre du bois antique
Raidissant ses jarrets, dans un effort suprême,
Hoël, toujours suivi par l'épouvante blème,
Sautait par dessus rocs, troncs abattus, fossés ;
Mais, après lui, les chiens, leurs longs poils hérissés,
Et l'implacable Elgin s'acharnaient à ses traces.
Toujours à ses talons, il les sentait, tenaces,
Et faiblissait. Alors, le péril grandissant,
Il saisit un caillou, le jeta, frémissant,

Digitized by Google

Sur l'un des animaux qui venait de le mordre
Il le vit retomber, tout sanglant, et se tordre ;
La pierre avait frappé le dogue entre les yeux.
L'autre chien s'élança, féroce et furieux.
Le vieillard, trébuchant, reçut la bête en croupe.
L'un sur l'autre, dès lors, ne firent plus qu'un groupe
Qui courait, qui courait ; le dogue, sur le dos
Du vieux, fouillait sa chair, mettant à nu ses os
Fuyard, il emportait son supplice sauvage,
La ronce, ensanglantée, indiquait leur passage.
Le bois hurlait les cris de Hoël, plein de sang,
Que la bête écharpait avec son croc puissant,
Et qui se débattait, et, sans reprendre haleine,
Courait, désespéré, dans sa route incertaine,
Toujours, toujours tout droit, ne pensant plus à rien
Qu'au martyre effrayant des mâchoires du chien.

La justice, parfois est lente, mais sévère.
Pour son dernier chemin, Hoël eut ce Calvaire
Quand, tout à coup, le sol s'effondra sous ses pas ;
Un gouffre était ouvert, qu'il n'apercevait pas.
Ainsi, l'abîme obscur achevait son supplice ;
L'homme avec l'animal roulait au précipice,
Déchiré sur les rocs, et se brisant les reins,
Masse rouge de chair, s'effondrant aux ravins.

Or, Elgin écoutait, suspendu sur l'abîme ;
Elgin, l'aigle éployé de la haine sublime
Ecoutait les deux corps s'écrouler dans la nuit.
Mais, du gouffre, vers lui, ne montait d'autre bruit
Que l'haleine des fleurs et le baiser des feuilles...

Alors, une voix dit : « Hoël, que tu le veuilles
« Ou non, tu n'auras pas dans l'immortalité,
« Pour boire l'hydromel ta place à mon côté ;
« Car tu promèneras ton âme irrepentie
« Dans le désert du ciel, sinistre, anéantie ;

Digitized by Google

« Et, lorsque passera, fuyard, ton spectre obscur,
« D'ordre des dieux, j'irai le chasser de l'azur.
« Et ton nom, sous le faix qui charge tes épaules,
« Demeurera maudit sur la terre des Gaules.
« Tes enfants s'en iront, pâles déshérités,
« En mendiants honteux à travers les cités ;
« Et tribu sans foyer, comme toi dans l'espace,
« Ils seront la misère éternelle qui passe ;
« Eux-mêmes maudiront le nom de leur aïeul ;
« Tu n'auras même pas leur oubli pour linceul.
« Ainsi seront punis les lâches et les traîtres ;
« Du respect de leur race ils ne seront plus maîtres ;
« Car les fils à leur père, un jour jetant l'affront
« Lui viendront reprocher la tache de leur front.
« C'est aux dieux de juger, pour nous tous, si le drame
« S'arrête avec la vie, on survit avec l'âme :
« Ils ont jugé. C'était trop tard te repentir,
« A cette heure où la mort venait t'anéantir.
« Tes regrets, maintenant, Hoël, sont superflus
« Le ciel a vu ta vie et ne voit rien de plus. »

La voix se tut. Elgin, sur le roc qui surplombe
Ecoutait en tremblant les mots de l'outre-tombe ;
Et, dans le grand silence,.. il écoutait encor.

La nuit vint.

Dans le ciel muet, sonna le cor.
Les chiens avaient repris leur poursuite éperdue,
Chassant l'âme d'Hoël à travers l'étendue.

. . . . . .

Dès lors, pendant les nuits épaisses de l'hiver,
On entendit passer cette chasse d'enfer.

ÉMILE LANGLADE.

Digitized by Google

LE 10E LÉGER

ET LA

RÉVOLUTION DE JUILLET 1830

A NANTES (1)

Tandis que ces pourparlers avaient lieu à l'hôtel d'Aux, les insurgés débouchant par les rues de l'Evêché et Chauvin se répandaient sur la place, les chapeaux au bout des baïonnettes pour montrer leurs intentions pacifiques (2). Un officier d'état-major ayant prévenu le colonel Deshorties, le reste du régiment avait précipitamment pris les armes. Trois détachements successifs formant trois compagnies de 60 hommes chacune, sortis de la caserne (3), étaient venus se ranger devant le quartier général, faisant face au corps de garde situé de l'autre côté de la place. Les militaires invitent la foule à se retirer. En même temps, des habitants massés le long de l'hôtel de Martel, connu maintenant sous le nom d'hôtel des colonnes ou Cercle Louis XVI, se trouvant près d'un peloton distant d'une quinzaine de pas, engagent la troupe à ne pas tirer (4),

(1) Voyez la *Revue* de février 1903.
(2) *Evénements*, p. 23.
(3) Extrait de l'historique du 10e Léger.
(4) Lescadieu et Laurant, *op. cit.*, II, 230.

Digitized by Google

et de fait celle-ci paraît décidée à ne point faire usage de ses armes (1). Quoi qu'il en soit, un coup de feu parti d'un endroit qu'on n'a pu préciser, de dessous la voûte sise sous les colonnes, a-t-on dit, fut lâché plutôt par un maladroit, semble-t-il, que par un malintentionné (2). Le résultat on l'entrevoit sans peine : chacun se croyant attaqué, des décharges ont lieu de part et d'autre. Au dire de Guépin et de Lescadieu et Laurant, les soldats qui eurent à supporter le premier feu se débandèrent (3) ; mais ceux-ci sont bientôt secondés par des renforts accourus du quartier, formant demi-cercle avec les militaires déjà postés des deux côtés. Les manifestants « reçurent avec sang-froid et fermeté les décharges réitérées de plusieurs pelotons. Ils ripostèrent autant qu'ils le purent ; mais sans autre expérience que celle du courage et du dévouement le plus

(1) Plusieurs officiers avaient déclaré qu'ils ne feraient point tirer leurs soldats (*Evénements*, p. 23).

(2) La relation anonyme rapporte comme certain qu'un second coup de fusil chargé à plomb fut tiré des fenêtres voisines, blessant M. Petit à la tête et au bras (*Evénements*, p. 24). Ce bruit prit assez de consistance pour que M. Gustave de Martel, qui habitait l'hôtel de ce nom et d'où la décharge était partie, disait-on, crut devoir protester et prouver que le soir du 30 il n'était pas à Nantes, mais à Plessé. M. Briand-Dumarais, également accusé d'avoir fait feu par sa croisée, déclara qu'au moment de la collision il se trouvait à sa campagne sur la Côte Saint-Sébastien (*L'Ami de la Charte*, suppléments aux nos du 8 et du 10 août). La nature des projectiles reçus par Petit ne prouve rien, car il n'est pas démontré que tous les insurgés eussent des balles dans leurs armes. Aucune pièce d'archives et les narrations postérieures ne parlent plus du second coup de feu.

(3) Ici surtout on doit regretter la perte de la lettre de Dumoustier que nous avons signalée (ci-dessus, p. 13). Un rapport de l'autorité militaire eût été nécessaire pour faire la contre-partie du du récit de Guépin, trop mêlé aux événements qu'il raconte pour ne pas avoir besoin du contrôle d'une source plus indépendante.

Digitized by Google

entier à la liberté. Il est facile de prévoir combien un combat aussi disproportionné dut être fatal et meurtrier parmi des citoyens frappés à bout touchant par une troupe disciplinée et obéissant à un commandement régulier (1). »

Si court qu'eût été l'engagement entre les Nantais et les militaires du 10e Léger — cinq à six minutes, dit l'Historique de ce régiment — il fut excessivement funeste. Selon Guépin, les hommes armés qui parvinrent sur la place Louis XVI étaient à peine 80, et Lescadieu et Laurant ont répété ce chiffre. Il est certainement au-dessous de la réalité. Le nombre des tués, des blessés et de ceux qui déclarèrent s'être trouvés sur la place, et dont les dépositions furent reconnues exactes, monte déjà à 120. En y ajoutant une partie des citoyens qui ne précisèrent pas leurs déclarations, se contentant d'affirmer qu'ils s'étaient montrés aux trois journées ou à celle du 30, et qui pourtant furent récompensés, comme aussi quelques-uns de ceux qui, ayant quitté Nantes après la Révolution, virent classer leurs dépositions parmi les incertaines, on arrive facilement au double du chiffre indiqué par Guépin. Même en portant le nombre des combattants à 160 environ, la proportion des victimes fut considérable. Sept succombèrent sur place ou dans les 24 heures ; trois autres moururent dans le courant d'août ; huit furent blessés si grièvement que six mois après on les considérait comme estropiés pour la vie ; trente autres avaient été atteints plus ou moins sérieusement.

Les noms des morts sont bien connus à Nantes : toutes

(1) Lettre du 25 janvier 1831 du maire Soubzmain au préfet, en lui adressant le rapport de la Commission d'enquête (Orig., Arch. Loire-Inf., M ; minute et copie, Arch. mun., K^3 et D^2).

Digitized by Google

nos histoires, tous nos guides les reproduisent, et ils sont gravés sur le mausolée monumental qu'on leur a élevé dans l'une de nos nécropoles. Nous ne saurions les omettre ; nous y ajouterons leur âge et leur position sociale passés jusqu'ici sous silence : Reseau, 34 ans, maître cordonnier ; Rigaud, 20 ans, commis quincaillier ; Chauvet, 24 ans, commis négociant ; Pottin, 29 ans, relieur ; Dolbeau, 36 ans, marinier ; Racineux, 17 ans, tisserand ; Lasnier, 30 ans, épicier ; Camin, 23 ans, docteur médecin ; Voruz, 23 ans, fondeur ; Robert, 27 ans, ouvrier raffineur.

Emile Camin était lui-même fils d'un honorable médecin de Nantes. Armé des premiers, il fut atteint, à bout portant, d'une horrible blessure à la cuisse et dut subir l'amputation. Un moment on espéra le sauver, mais il succomba le 7 août à son domicile, rue Contrescarpe. Précédé du clergé de Saint-Nicolas, son cercueil fut accompagné du corps médical, de la garde nationale, des officiers du 10e Léger et d'une foule immense, et plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe (1).

Pierre-Samuel Voruz était le chef de la fonderie de sa mère veuve, avenue de Launay. Très actif, il avait été l'un des promoteurs de la Société industrielle de Nantes. Arrivé place Louis XVI avec un groupe dans lequel se trouvait son frère cadet Jean-Simon, âgé de 20 ans, il avait poussé les cris de Vive la Charte ! Vive le 10e ! et aussi, au dire d'un témoin, celui de Vive le général Despinois ! L'officier supérieur flatté aurait alors envoyé aux militaires l'ordre de ne pas sévir, ordre malheureusement prévenu par le coup de fusil, cause du conflit. Très grièvement frappé, Voruz fut

(1) *Le Breton*, du 9 août, et *L'Ami de la Charte*, du 14 août.

Digitized by Google

d'abord porté sur sa demande chez le général, où nul soin ne fut épargné, et de là à l'hospice (1). Toute l'école de médecine rivalisa de dévouement pour le sauver, mais il succomba le 19 août. Le président du Consistoire de l'Eglise réformée et des amis lui adressèrent sur sa tombe les derniers adieux (2). Le cadet des Voruz, atteint d'une balle au pied droit, fut recueilli par M. Charron et conduit chez sa mère le lendemain. La gravité de sa blessure en lui rendant la marche très difficile, compromettait les intérêts de cette famille éprouvée, sur laquelle le maire attira l'attention du Gouvernement (3).

Hubert Robert, né en Belgique, était depuis peu fixé à Nantes avec sa famille qui tenait, place Bretagne, l'auberge du Mouton-Blanc. A la suite de son décès advenu le 22 août, le maire reçut la lettre suivante : « Une nouvelle victime de la fatale journée du 30 juillet vient de succomber à l'Hôtel-Dieu. Ce n'est qu'un ouvrier, mais cet ouvrier s'est conduit aussi bravement que le chef d'atelier dont, il y a peu de jours, nous déplorions la perte. Exposés aux mêmes dangers, les citoyens étaient égaux et la mort les frappait indistinctement ; il nous semble que les mêmes honneurs doivent être rendus à leurs restes inanimés ! Deux com-

(1) Lettre du 7 août adressée par Mme Voruz au rédacteur de *L'Ami de la Charte* (Supplément au n° du 8 août), rectifiant une assertion précédente de ce journal, d'après laquelle son fils aurait été transporté et soigné chez Mme du Couëdic, habitant les cours (n° du 5 [lisez 6] août), et lettre d'un élève en médecine (*L'Ami de la Charte*, n° du 20 août).

(2) *Le Breton*, nos des 20 et 21 août.

(3) Lettre de Mme Voruz, du 7 août, déjà citée, Rapport de la 1re Commission d'enquête et Rapport du 25 janvier 1831 du maire au préfet (Ar. mun., K3).

Digitized by Google

pagnies de la garde nationale accompagnaient M. Voruze, nous attendons de votre justice que le même nombre d'hommes soit commandé dans cette occasion, puisque la seule différence qui existe entre ces deux victimes, c'est que l'une était riche et que l'autre était de la classe ouvrière, qui au reste a prouvé qu'elle ne manquait ni de courage ni de patriotisme. (Signé) : Lucas, ouvrié rafineur, Proutier, mécanicien, Hubert, chapelier, Lagrange (1). »

La municipalité n'avait certainement pas besoin d'être stimulée par le ton quelque peu impérieux de cette lettre pour faire faire à Robert des obsèques convenables. Des gardes nationaux à pied et à cheval, et un piquet du 14e Léger (le 10e venait de quitter Nantes) envoyé par le général Dumoustier lui rendirent les honneurs militaires. Son cercueil recouvert du drapeau national et d'une couronne de chêne ornée d'immortelles et de rubans tricolores, fut porté, au milieu d'une affluence considérable, de l'hôpital à Saint-Nicolas, puis au cimetière, où Victor Mangin prononça un long discours reproduit dans sa feuille *L'Ami de la Charte*. L'occasion était trop belle pour que le journaliste de l'Opposition omît de critiquer les régimes antérieurs, Napoléon, Louis XVIII, Charles X enfin, ce « roi sans sagesse, imbu des idées gothiques (2) ».

Au cours de l'engagement, M. de Hersant, 30 ans, propriétaire originaire d'Orléans, mais habitant Nantes, aperçut à sa fenêtre le comte Despinois donnant des ordres. Il s'avança de très près malgré les baïonnettes et fit feu sur le général ; toutefois le coup dévia : M. de

(1) Ar. mun., K³.

(2) *L'Ami de la Charte*, du 24 août, et *Le Breton*, du 26.

Digitized by Google

Hersant ayant au même instant été renversé lui-même par une balle morte qui lui causa une forte contusion à l'épaule droite (1).

Sur le lieu de l'action, M. Dufort, capitaine-adjudant de place, fut saisi au collet par un sieur Coreau, marinier, qui le somma de se rendre. Désarmé par plusieurs hommes du 10e, Coreau put se retirer sans encombre (2). L'aide de camp du général Despinois — sans doute le capitaine Legrip — fut également arrêté par le citoyen Giraud, marbrier, qui s'était mis à la tête d'un peloton d'insurgés (3).

Un élève en médecine, Charles Durand, natif de la Chapelle-Basse-Mer, âgé de 26 ans, se fit remarquer par son sang-froid. La ceinture garnie de quatre pistolets, il tira sur la troupe, et quand les tambours du 10e battirent la charge, de son côté il sonna de la trompette. Il contribua aussi à la délivrance du nommé Mulin qui avait été désarmé et fait prisonnier par les soldats (4).

La brochure anonyme raconte que Taupier enlevait du champ de bataille son ami Pottin (une des victimes, très gravement atteint dans la région lombaire (5), quand se voyant poursuivi de près par un soldat, il déposa le blessé à terre, tira sur son ennemi qu'il mit hors de combat et reprit alors son fardeau (6) ; mais ce

(1) *Evénements*, p. 25 ; Guépin, *Hist. de Nantes*, p. 583 ; Commission d'enquête : blessés.

(2) Commission d'enquête.

(3) Lettre des officiers et pompiers de la 4e compagnie de Nantes au préfet, réclamant pour Giraud, leur sergent-major, la croix de juillet, alors qu'il n'avait obtenu que la médaille (Ar. Loire-Inf., M), et pour le nom de l'aide de camp (*Annuaire militaire pour 1830*, p. 77).

(4) Commission d'enquête : décorés, et *Evénements* p. 25, où il est appelé Bertrand au lieu de Durand.

(5) Certificat de décès (Ar. mun., E).

(6) *Evénements*, p. 25.

Digitized by Google

qu'elle ne dit pas, c'est que Taupier — nous l'avons déjà rencontré à l'affaire du 29 (1) — fut lui-même blessé d'une balle qui lui enleva une portion du cuir chevelu (2). Pottin fut alors emporté sur deux fusils (3). Parmi ceux qui remplirent envers lui ce devoir d'infirmier se trouvait, paraît-il, une jeune femme dont le frère était au rang des combattants et qui, pendant la fusillade, parcourait la place, ramassant les armes des citoyens tombés et les remettait à ceux qui en étaient dépourvus, les engageant à venger leurs amis (4).

Se distinguèrent encore dans la rencontre : Célestin Pavec, né à Guérande, âgé de 21 ans, clerc d'avoué chez M. Pouponneau. Une balle lui avait traversé les reins ; il eut le courage de marcher jusqu'à la rue de Briord où il s'affaissa. Recueilli place du Pilori par les époux Colin dans leur magasin, le seul resté ouvert, il y fut soigné pendant plusieurs jours (5). Sirat, tourneur en faïencerie, bien qu'un projectile lui eût perforé l'os des hanches, ne voulut jamais abandonner son fusil (6). Pieau, commissionnaire en bateaux, garçon de 22 ans, originaire d'Angers, établi à Nantes, avait été blessé sur la place Louis XVI. Un détachement de la garde nationale d'Angers vint solennellement le chercher à Nantes ; ce fut l'occasion d'une petite manifestation enregistrée par les journaux (7). Minié, corroyeur,

(1) Cf. plus haut, p. 17.

(2) Commission d'enquête : blessés.

(3) *Ibid.*, déposition de Chailloux, médaillé.

(4) Récit d'un témoin (*L'Ami de la Charte*, n° du 8 août).

(5) *L'Ami de la Charte*, supplément au n° du 12 août, *Le Breton*, du 13 août.

(6) Commission d'enquête.

(7) *Le Breton*, des 20 et 21 septembre, et *L'Ami de la Charte*, du 21 septembre 1830.

Digitized by Google

arrêta seul un peloton du 10e Léger en tenant en joue le capitaine de grenadiers qui le commandait. Véron, commis négociant, 19 ans, portait secours à Chauvet, frappé à mort, quand il fut ajusté par le factionnaire du général. Se glissant rapidement sous le fusil du militaire et lui mettant un pistolet sur la poitrine, il parvint à le désarmer. Un an plus tard, Véron était officier de cavalerie à l'Ecole de Saumur (1). Trois Grignon-Dumoulin, négociants, le père et ses deux fils, s'armèrent le 30 juillet. Le plus jeune eut la cuisse fracturée et l'aîné remplaça son frère à Paris dans la députation des blessés nantais envoyée au roi qu'il eut l'honneur de haranguer. *Le Breton* (2) a reproduit son discours à Louis-Philippe ainsi que la réponse du monarque.

Un combattant zélé ce fut Chapé, menuisier sur le quai d'Aiguillon, âgé de 31 ans et père de cinq enfants. Il relata que l'un deux était né le jour même du 30 juillet. Ses titres à une récompense — bris aux magasins d'armes de Chesnard — parurent d'ailleurs insuffisants à la Commission qui se contenta d'enregistrer sa déposition. Celle du citoyen Foucaud eut le même sort. Et pourtant quels brillants états de service il faisait valoir ! Qu'on en juge : « Foucaud, Pierre, 30 ans, marchand de vin, rue du Pas-Périlleux. A fait feu sur le général Despinois, a brûlé cinq cartouches sur le 10e Léger, s'est présenté au château et est le troisième qui soit passé sur la planche qui conduisait sur le pont, s'est emparé du poste central où il a protégé l'officier commandant, a forcé les douaniers à rétrograder après leur avoir enlevé leurs cartouches. Certificat revêtu de 26 signatures.

(1) Commission d'enquête.
(2) N° du 25 septembre 1830.

Digitized by Google

Ne s'est pas présenté à la Commission » (1). Ce beau certificat signé par 26 clients du marchand de vin — le bénéficiaire n'osa pas se présenter pour l'appuyer devant les enquêteurs — n'empêcha pas ceux-ci de classer la pièce parmi les documents incertains et de renvoyer Foucaud sans croix ni médaille. Ce n'était que justice, car il est positif qu'il mentait en disant qu'il passa le troisième sur la planche du château, nous le savons par ailleurs (2).

(A suivre). RENÉ BLANCHARD.

(1) Commission d'enquête.
(2) Cf. p. 153.

Digitized by Google

PAQUES

Au grand jour de la Pâque allez à Notre-Dame,
Jeunes gens de Paris, philosophes, lettrés,
Toi peintre et toi sculpteur... recevoir le dictame
Des effluves de foi, pauvres cœurs égarés.

Confondez votre orgueil devant Dieu qui s'abaisse
A se donner à nous sous la forme du pain
Sincères, répondez au cri de sa tendresse
En venant, repentis, vous courber sous sa main.

Qui donc vous retira du néant et de l'ombre ?..
Vous sacra pour la gloire en vous marquant au front
Artistes ou penseurs ?.. qui donc sait votre nombre
Votre nom à chacun et votre mal profond ?...

Sinon Celui qui peut aussi guérir votre âme
Et la créa pour Lui ? le Dieu qui jugera
L'homme prix de son sang, — le saint comme l'infâme, —
Ce Dieu que vous niez... Dieu ! qui se vengera !..

A l'aurore quittez, ce matin, votre couche,
Franchissez le parvis, montez jusqu'à l'autel,
Laissez pleurer vos yeux et gémir votre bouche...
En voyant des chrétiens, croyez à l'Eternel !

BERNARD STELLER.

(1) Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

Digitized by Google

CONVERSION [1]

A François Coppée.

S'il est doux de tracer son sillon dans la gloire
Au parfum de l'encens, de ceindre le laurier,
De vaincre dans la lice et s'inscrire premier
Sur la page qui marque un âge dans l'histoire...

S'il est doux de sentir près du sien quelque cœur
Qui jamais ne saurait se montrer traître ou lâche...
S'il est beau jusqu'au soir de poursuivre sa tâche
Des suprêmes pensers distillant la liqueur...

Il est plus doux, plus beau de frapper sa poitrine
Et devant l'homme et Dieu de tomber à genoux
Et, sublime, d'oser un jour crier à tous
De cette voix de barde à laquelle on s'incline :

« J'ai marché dans la vie ignorant des vrais biens...
« Amour, honneur et gloire au cours de chaque année,
« Est-ce la fin, le but de notre destinée ?..
« N'est-il d'autres devoirs ou de meilleurs liens ?..

« J'ai prié, j'ai souffert, j'ai pleuré sur mon âme...
« Du chemin parcouru j'ai payé le rachat ..
« Et, maintenant, armé pour le dernier combat
« Je sens, tout rajeuni, mon vieux cœur qui s'enflamme. »

Oh ! qu'il fut beau ce geste et vrai ce repentir !
Comme il est fort cet homme accusant sa faiblesse !
Et, comme il devient grand celui-là qui s'abaisse
Et de sa propre main semble s'anéantir.

Bernard Steller.

(1) Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

Digitized by Google

POTRED PLEVIN

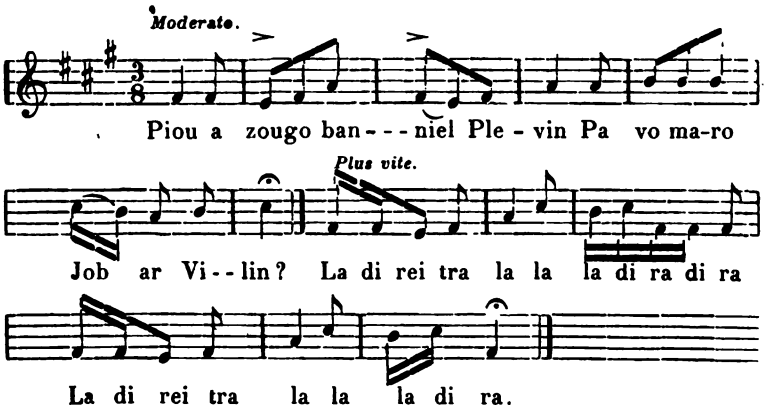

Piou a zougo banniel Plevin
Pa vo maro Job ar Vilin ?

DISKAN

La di rei tra la la la di ra di ra
La di rei tra la la la di ra.

Marvet o Jobik pa garo,
Banniel Plevin a yey en dro.

TRADUCTION

LES HOMMES DE PLÉVIN

Qui portera la bannière de Plévin
Quand sera mort Job du Moulin ?

REFRAIN

La di rei tra la la la di ra di ra
La di rei tra la la la di ra.

Meure leur petit Job quand il voudra,
La bannière de Plévin marchera !

Digitized by Google

Rak en Plevin zo pôtred vad
'Zo reud o brec'h ha tom o gwad.

Avel uhel, avel izel,
Banniel Plevin vo gwelt a bell.

An hani 'n euz gret ar son-man
N'an euz roched nemet unan.

Pa ve e roched er c'houë
E renk chom paket 'ne wele.

Car à Plévin il y a des hommes solides
Dont le bras est raide et le sang chaud.

Vent haut, vent bas,
La bannière de Plévin se verra de loin.

Celui qui a composé cette sône-ci,
En fait de chemises n'en a qu'une seule.

Et lorsqu'elle est à la lessive
Il doit rester empaqueté dans son lit.

(Recueillie par MM. les abbés Besco, de Sainte-Tréphine, et Ollivier, supérieur de Plouguernével).

Digitized by Google

LA BRETAGNE

DANS LES ROMANS D'AVANTURES[1]

III

Partenopeus, comte d'Angieus (Anjou) et de Blois, fils de Lucrèce, sœur du roi Cloevi (Clovis), s'égare en chassant dans la forêt d'Ardenne. Etant monté sur un bateau qu'il a trouvé sur le rivage, il est conduit chez la fée Melior, reine de Besance (Byzance), dont le château est à l'embouchure de l'Oire ou de la Loire, près de Marberon, où commande le garde-côtes Ernol, l'époux de Béatris, la terreur des pirates. La fée lui fait promettre de ne pas chercher à la voir, et ils vivent heureux jusqu'à ce que le chevalier ayant par curiosité manqué à sa promesse, Melior le bannit de sa présence. Partenopeus devient fou. On le guérit, et sa dame finit par lui pardonner et l'épouser.

Dans son état actuel, ce roman me paraît une œuvre normande, il mentionne Chiereborc (Cherbourg), v. 495, comme la limite occidentale des possessions de Clovis, parle de Troisport (le Tréport), v. 1370, fait lutter le successeur de Clovis, campé à Pontoise, contre un ennemi campé à Gisors et à Chaars (v. 2076). L'œuvre ne me

(1) Voyez la *Revue* de février 1903.

Digitized by Google

paraît pas antérieure au second quart du XIIIe siècle, car on y trouve l'Albigeois assimilé à la forêt d'Ardenne (v. 1380), considéré par conséquent (v. 566), de même que dans *Garin de Montglane*, comme une sorte de pays païen et dangereux, les trouvères de cette époque distinguant mal les hérétiques et les infidèles. A le prendre cependant au pied de la lettre, il se passerait principalement sur les bords de la Loire (v. 1964), à Blois et Angers dont Partenopeus est seigneur (v. 536), à Nantes (v. 4298), à Saint-Martin de Tours (v. 7810), et en Grèce, à Byzance dont Melior est la dame (v. 1346), à Colche (Colchos, v. 6158), à Tenedon (Ténédos, v. 7622). Le nom du héros paraît emprunté au roman de *Thèbes*. En réalité, il me paraît que le fonds du récit est celtique. Dans Partenopeus je vois une altération du nom que les Gaëls appellent Partolon et les romanciers arturiens Bertolai, et de même que Guinas le bloi des romans arturiens est souvent écrit Guinas de Blois, je lirais Partenopeus le bloi et non Partenopeus de Blois, et j'y verrais un personnage mythologique (1). Le fleuve sur lequel il navigue n'était pas à l'origine la Loire, mais l'Oire, v. 1653 et 1752, et ce ne serait autre chose que le fleuve d'or, *flumen aureum*, sur lequel circule la barque du soleil. Presque toute l'onomastique est arturienne : Sornegur, v. 2076, contre lequel lutte le successeur de Clovis, Maruc l'enchanteur, v. 5826, qui retrouve Partenopeus dans la forêt d'Ardenne où il est devenu fou, Ernol, seigneur de Marberon (2), v. 1741-42,

(1) C'est toujours ce que signifie l'épithète bloi, en celtique glas, azuré, céleste. La Bretagne bloie des romans arturiens est la Bretagne mythologique. Mythologiques aussi les cadeaux de la fée, une déesse de la nuit, le cheval noir, les lévriers noirs, etc.

(2) A rapprocher du Marbrom Dieu où *Robert le diable* va trouver

Digitized by Google

peut être rapproché de l'arturien Hervil, du germanique Gernot, et il n'est pas jusqu'à son oncle Clovis où je ne serais tenté de voir une transcription destinée à faire entrer dans le cadre de l'histoire de France un récit dont le héros était à l'origine le neveu du dieu celtique Lud (1). Gaudin le blond, qui lui succède comme comte de Blois, porte un nom arturien, déformé sous l'influence d'un nom roman (2). Les juges du tournoi où Partenopeus triomphe du soudan de Perse qui lui disputait la main de Melior, portent des noms que l'on trouve à la fois dans le cycle carlingien et dans le cycle arturien, mais qui paraissent plutôt celtiques : Corsol, Clarin, Corsable ou Corsabré, Genor (lisez Ganor), Ernaus ou Gernars de Crète (3). Le roi Arman de Ténédos, qui retient captif Partenopeus, se retrouve dans *Tristan* (4).

l'ermite chargé de lui dicter sa pénitence. On trouve ce nom écrit plus loin Marbreon et Malbreon.

(1) Cloevis et son fils Lohier jouaient dans l'épopée germanique le rôle des divinités malfaisantes contre lesquels combat le héros. Ainsi dans les *Nibelungen* Liudger de Saxe et Liudgast de Danemark ; dans *Gudrun* Ludwig de Normandie. Dans la *Plainte* le personnage s'appelle Liudiger de France.

(2) Son caractère mythologique est attesté encore par son origine, il est fils d'un sarrasin d'Espagne et s'est fait baptiser à Saint-Martin-de-Tours. Il épouse Persewis, fille du roi de Miletis, localité sans doute analogue au Carmelide des romans arturiens, le château du dieu Miletos ou Mile, facilement confondu avec la ville grecque de Milet.

(3) Deux autres, Anfors ou Ansors de Gétule (lisez Aufars et tenez compte de l'influence du nom espagnol Aufons ou Alfonse) et Gondrede ou Gondré sont plutôt des noms germaniques, v. 7342, etc, v. 8101.

(4) Citons encore parmi les noms à physionomie celtique deux Lucan ou Lugan, v. 2235, un Brunolt, v. 2183, un Marukin d'Orcanie, v.2424, allongement de Maruc, un Heldin, v.2175, que l'on retrouve dans Gaufroi de Monmouth, parmi les noms à physionomie

Digitized by Google

Ce qui nous intéresse le plus dans *Partenopeus*, c'est le portrait des différents habitants des provinces françaises, qui se rendent au tournoi. C'est d'abord le roi de France (v. 7254), puis le roi de Beurges (Bourges), beau (grand) chevalier et bon (beau) et surge (sorge), personnage légendaire qui symbolise le souverain de l'Aquitaine romaine, maître à la fois de la Gascogne et du Poitou.

Les Gascons et les Poitevins
Sont de bon cœur à li enclins.
Ils sont courtois et gabéeurs,
Mais tôt s'ennuient d'un seigneur.
O lui vient le roi de Bretaine,
Povre d'avoir s'il ne gaaigne.
Loyaux chevaliers sont Bretons
Et bons, mais auques sont bricons
Et fol parler sans vilanie (var. felonie).
Cil de Tors sont en leur aïe ;
Pour ce qu'ils tiennent d'un seigneur,
S'entr'aiment, si font leur honneur (1).
Delà est le roi d'Angleterre
Qui ne peut vivre un jour sans guerre,
Tant est sa terre désirée.
Ne la peut tenir sans mêlée

germanique un Bueson, un Francon, v. 8788, un Loemer de Norvège, v. 2375 Ebron, v. 8144, est un nom de l'épopée romane, comme Fabur, v. 5561, et Faburin de Guenelande, v. 2405. L'auteur affectionne beaucoup le nom de Fursin, v. 2237, 2443, 2483, 5561, ce dernier fils de Fabur et neveu de Sornegur, appelé en France Guillemot (cf. le Guillennhin roi de France du *mabinogi* de *Kuhlwch*) et baptisé sous le nom d'Anselet (peut-être Lancelot).

(1) Je ne sais à quelle époque la Touraine et la Bretagne ont pu obéir au même prince, depuis le Xe siècle où les comtes de Blois possédèrent un moment l'une et l'autre.

Digitized by Google

Cil amenra (var. qu'il aüne) bons chevaliers,
Forts et délivres et légers,
Hardis et courageux et pros (preux),
En bataille durs et estols (var estors)
Et beaux sur toute rien vivant,
Mais trop boivent... (v. 7257-7278) (1).

Cette réputation qu'avaient au moyen âge nos Bretons d'être un peu timbrés, nous la retrouvons dans *Ipomédon*. Il s'agit ici encore d'un tournoi où se rencontrent les prétendants à la main de la fille du duc de Calabre dans la ville de Candre, capitale du duché. On y voit le roi d'Irlande et sa gent « durement hardie », l'orgueilleux souverain d'Allemagne qui ne tient compte de personne, le roi de Russie, le duc de Normandie, prince jeune et léger, dont le père est mort il n'y a pas deux mois, et sa gent « fière et esbaudie », enfin le comte de Bretaigne et ses chevaliers « moult prus (preux)»;mais non moins « légers et estous » (v.3365 et suiv.) (2). Cette réputation les poursuit encore dans

(1) *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* tome 34, 1re partie, p. 219.

(2) Ces personnages sont affublés de noms grecs, empruntés pour la plupart au roman de Thèbes, Adrastus, Amphion, Amphiorax (Amphiaraus), Antenor, Atreus, Créon, Dirceus ou Duteus, Daire, Egeon, Eurimedun, Hermogenes, Ipomedon, Ismeine ou Imeine, Ismenun ou Ismeun, Jasun, Meleager, Minos, Monesteus, Nestur, Nisus, Perseus ou Parseus, Sicanius, Thoas, Tholomeu. Jasius est une erreur de scribe. Les autres viennent des cycles arturien ou carlingien, Caeminus ou Caeninus, Candor, Drias, Leonin ou Lionin fils de l'aumacour d'Inde, Malgis. Le héros est le fils du roi de Pouille, l'héroïne, nièce par sa mère du roi de Sicile, a pour demoiselle la fille du duc de Bourgogne. Le roi de France est en guerre avec son frère le duc de Lorraine, dont les sujets sont les plus francs hommes du monde. Le roman, composé vers 1185, est l'œuvre d'un trouvère du Hereford.

Digitized by Google

une série de quolibets recueillis par Jacques de Vitry vers 1228, où on leur reproche leur légèreté (Britones leves et vagos), et où l'on tourne en dérision leur attente de la mort d'Artur (Arturi mortem eis objiciebant), attente aussi persévérante qu'infructueuse, à laquelle on trouve encore des allusions dans les lettres de Pierre de Blois (vers 1160) et dans les poésies de Rutebeuf (XIIIe s.) (1).

(*A suivre.*) Vte DE CALAN.

(1) Ces quolibets nous montrent les ridicules des différentes nations ou provinces, Anglicos potatores et caudatos, Francigenas superbos, molles et muliebriter compositos, Teutonicos furibundos et in conviviis suis obscœnos, Normannos inanes et gloriosos, Pictavos proditores et fortunæ amicos, Burgundiones brutos et stultos.

Une série de dictons recueillis à la suite de l' *Historia Britonum* de Nennius signale de même, à une époque plus reculée, la *duritia* et la *magnanimitas* des *Pieti*, la *livido* et la *fidelitas* des *Scotti*, l'*ira* et l'*hospitalitas* des *Brittones*, la *stultitia* et l'*instantia* des *Saxones*, la *gula* et la *firmitas* des *Galli*, la *ferocitas* et la *fortitudo* des *Franci*, la *rapacitas* et la *communio* des *Normanni*, la *luxuria* et l'*agilitas* des *Wascani*, la *vinolentia* et l'*argutia* des *Hispani*, l'*hebetudo* des *Bavarii*, la *crudelitas* des *Huni*, l'*immunditia* des *Sabini*, la *vana gloria* et la *largitas* des *Langobardi*, la *sobrietas* des *Gothi*, la *varietas* et l'*ingenium* des *Afri*, la *levitas* et la *sagacitas* des *Caldei*, la *fallacia* et la *sapientia* des *Græci*, la *gravitas* des *Romani*. Déjà Salvien écrivait au Ve siècle : Gothorum gens perfida, sed pudica, Alamannorum impudica, sed minus perfida, Franci mendaces, sed hospitales, Saxones crudelitate efferi, sed castitate mirandi.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

La langue bretonne à la Chambre des Députés. — Au pays de la faim : la misère, la charité, les causes. — A Paimpol : bénédiction de la flotille islandaise. — Fouilles archéologiques dans le Morbihan.

Emile Faguet a écrit cette phrase : « Autrefois on lisait les journaux pour s'instruire ou pour se distraire; maintenant on les lit pour se mettre en colère. » Quand les feuilles publiques ont apporté en Bretagne le compte-rendu de la séance du 16 janvier dernier à la Chambre des Députés, je ne sais pas quel sentiment a agité l'âme de nos compatriotes, mais je suis certain que, s'ils n'ont pas frémi d'indignation, ils ont dû hausser les épaules avec une immense pitié et un suprême dédain.

Ce jour-là devait être discutée la question de l'interdiction de la langue bretonne. Un député du Morbihan, M. Lamy, s'en fit le défenseur énergique et éloquent. Après avoir montré que le breton n'est pas un dialecte mais une langue véritable et que sa suppression serait la ruine des relations commerciales et sociales de notre province, il s'écria : « L'amour, que les Bretons ont pour leur pays et pour leur langue, ne diminue en rien l'amour qu'ils ont pour la France. Tout leur passé glorieux est là pour l'attester. Dans l'armée, dans la marine ils ont toujours tenu une place, qui est le meilleur témoignage de leur patriotisme. Encore aujourd'hui les deux tiers des équipages de nos flottes se recrutent sur les côtes bretonnes. Ils parlent breton ; sont-ils pour ce-

Digitized by Google

là de mauvais marins ? » Ce magistral discours reçut sa récompense dans les applaudissements qui le saluèrent ; il ne devait pas tarder à recevoir son châtiment. Parler de la bravoure, de l'héroïsme d'une race qui a le courage de sa foi, la haine de l'oppression et l'amour de sa liberté !... allons donc !... ces choses-là on ne les connaît plus à l'heure actuelle et on n'en veut plus ! C'est alors qu'un homme, un ministre, le chef responsable du pouvoir, se leva. Voulant assouvir la rancune, que lui a laissée sa peu glorieuse campagne aux champs de bataille ? de Ploudaniel et de Saint-Méen, il lança ces mots, que je copie à l'*Officiel* et qu'il faut redire encore, toujours, pour que nous n'en perdions jamais le souvenir et qu'ils restent profondément gravés dans toutes les mémoires, comme dans tous les cœurs : « Quand ma circulaire a été rédigée, je croyais que la Bretagne était en France. Cependant, à en croire quelques-uns, *il semble que là-bas l'on est breton avant d'être français.* »

On remarquera tout le mépris qui est caché sous ces deux mots : « là-bas »... comme s'il s'agissait de la Papouasie ou des îles Fidji ! Et c'est en pleine Chambre, qu'on a pu jeter cette sanglante injure à la face d'une province, qui a conquis l'estime de tous les peuples et forcé l'admiration de tous les siècles ! On n'est pas français, *là-bas*, dans la patrie de Du Guesclin ! On n'est pas français, *là-bas*, dans le pays de La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, mort au champ d'honneur ! On n'est pas français, en Armor, où s'illustrèrent des hommes comme : Caradeuc, Brizeux, Duguay-Trouin, Alexandre Duval, Jobert de Lamballe, Surcouf, Laënnec, Châteaubriant, La Motte-Piquet, Lariboisière, Le Flô et tant d'autres ! On n'est pas français, *là-bas*, sur la terre de ces marins, que Guillaume II

Digitized by Google

voulut complimenter naguères et qui chaque année s'engagent par milliers sous le pavillon de France ! On n'est pas français, *là-bas*, sous le ciel de ces soldats, de ces mobiles, qui, lors de l'année terrible, sur tous les champs de bataille, dans les plaines de la Champagne ou sur les coteaux de la Bourgogne, se battaient comme des lions et mouraient comme des martyrs !

Il faudrait s'entendre. Qu'est-ce qu'un français à notre époque ? Est-ce celui qui jette à la porte les religieuses et retire aux prêtres leur dernier morceau de pain ? Est-ce celui qui se laisse arracher sa langue, ses costumes, et qui envie le sort de la Pologne et de l'Irlande ? Est-ce celui qui renie son passé, son histoire, la foi de ses aïeux, et qui se fait décerner un brevet de Sans Dieu et de Sans Patrie ? Pour employer la formule dont s'est servi M. Combes « à en croire quelques-uns », est-ce qu'il faut être ainsi pour être français ? Alors, disons-le bien haut, crions-le de toutes nos forces, nous ne le sommes pas et nous ne le serons jamais ; parce que nous sommes l'opposé de tout cela ; nous sommes et nous resterons *Bretons* ! Plutôt mille fois la mort que ce déshonneur-là ! C'est cette pensée, que notre vaillant Botrel a magnifiquement exprimée dans ce sonnet, auquel la Bretagne tout entière applaudira :

« Non ; nous ne sommes pas de votre France, *à vous* :
« France antilibertaire, antirépublicaine,
« Qui mâchonne en sa bouche et roule en ses yeux fous
« Des paroles d'orgueil et des regards de haine !

« Debout, calmes et fiers, nous attendons vos coups ;
« Un cœur indompté bat sous nos tricots de laine,
« Et le Celte jamais n'a plié ses genoux
« Que devant sa « promise » ou sa Vierge de chêne !

Digitized by Google

« Non, la France pour qui sont morts tant de nos gâs,
« O ministre ! n'est pas celle des renégats ;
« C'est la France croyante et pure... c'est la vraie !

« Celle que nous aurons quand viendra Messidor,
« Et que les gens de Gaule, unis aux gâs d'Arvor,
« Du vieux champ paternel auront sarclé l'ivraie. »

Et maintenant, chers lecteurs, vous allez peut-être me demander : quel a été le résultat de la violente discussion du Palais Bourbon ? Quelle sanction le gouvernement a-t-il prise contre ceux qui parlent la langue bretonne ? A-t-il par exemple condamné à la déportation et envoyé à la Nouvelle Calédonie les deux millions de gens, qui s'obstinent à ne pas vouloir du jour au lendemain se servir d'un autre langage que celui dont ils se sont toujours servis ? Non... vous n'y êtes pas !... on a inventé un moyen beaucoup plus radical : on a supprimé le traitement de plusieurs curés et vicaires ; comme si c'était avec du vinaigre que l'on prenait les mouches bretonnes ! Et si vous m'objectez : qu'empêcher les prêtres de manger ne vous paraît pas très efficace pour avancer les limites de la langue française ; je vous répondrai que vous êtes trop curieux et que je ne suis pas assez sorcier pour vous en donner l'explication. Ce qu'il y a de certain c'est qu'on parle tout autant breton depuis le 16 janvier qu'auparavant, car, selon la belle parole de M. le duc de Rohan : « chez nous la tête est aussi dure que le cœur est brave. » Je pourrais même vous dire tout bas et en confidence, que jamais notre vieille langue bretonne n'a été aussi fêtée que dans ces derniers temps. Les binious ont eu et ont encore à Paris un immense succès. Presque partout nos bardes, nos chanteurs, sont adulés.

Digitized by Google

Naguères, dans une soirée littéraire à Vannes, pendant trois grandes heures, on a applaudi des drames et des chansons en dialectes des vieux tronçons celtes épars dans le monde : dialecte cornique, dialecte cornouillais, dialecte gallois. Cela ne s'était jamais vu. Et voilà la première réponse à nos persécuteurs. Mais il y en a eu une autre, plus éloquente encore, à laquelle des circonstances douloureuses devaient donner le caractère le plus touchant et la plus splendide unanimité.

*
* *

Avez-vous jamais songé, en voyant paraître sur vos tables ces sardines toutes dorées par le feu du gril ou mollement allongées dans leur boîte de fer blanc, que ce poisson, si petit, suffisait à faire vivre presque toute la population de nos côtes? Les hommes le poursuivent à la haute mer et quand, après l'avoir emprisonné dans leurs filets, fins comme des tissus de soie, ils le rapportent à terre, ils le vendent à des usiniers, qui en achètent des quantités considérables pour en faire des conserves. La pêche est un gain pour les hommes ; ces fabriques offrent en toute saison du travail aux épouses, aux veuves, aux petits garçons, aux petites filles, à tous les orphelins, aux plus jeunes, comme aux plus grands. Si elles entourent nos côtes d'une ceinture qui est loin d'être gracieuse, si elles déparent souvent de pittoresques paysages, si elles étalent leur laideur sur la plupart de nos grêves, du moins elles sont l'unique ressource et comme la providence des Bretons.

Or, au commencement de l'année, une nouvelle sinistre se répandit comme une traînée de poudre. Il ne s'agissait pas d'un désastre local, ni de douleurs isolées ;

Digitized by Google

mais un peuple tout entier mourait de faim. De Paimpol à Douarnenez, de Concarneau à Nantes, nulle part la sardine n'avait « donné » ; et c'étaient quarante mille pêcheurs, quinze mille familles, plus de cent mille femmes et enfants, qui tendaient les bras et demandaient du pain. Les barques étaient parties, comme d'ordinaire, à l'époque accoutumée ; les pêcheurs avaient jeté leurs filets ; mais le poisson n'était pas venu ; les bancs de sardines avaient disparu et les bateaux étaient rentrés au port vides comme ils en étaient partis. Pendant de longs mois ces pauvres gens souffrirent sans se plaindre. Comme l'a si bien dit récemment Brunetière : « ils se courbèrent sous le vent du malheur, comme de bons catholiques qui courbent leur front sous la main de Dieu. » Parce que la mer leur avait menti, ils ne firent point de révolution ; avec cette dignité fière, qui est une des caractéristiques de leur race, avec une résignation héroïque et touchante, ils attendirent, ils espérèrent... quoi ?.... on ne sait ; mais la pudeur instinctive, qui est en eux, leur faisait regarder comme une honte d'avouer leur détresse et... ils se turent longtemps. Il fallut que la dernière ressource leur manquât, que la dernière bouchée de pain ait disparu de la huche vide, que le dernier crédit fut épuisé chez le boulanger impayé, pour qu'ils se décidassent sous la menace imminente de la mort à implorer la vie.

Pour se faire une idée de l'étendue du désastre, il suffira de citer quelques chiffres. Au Guilvinec, la pêche qui rapportait bon an mal an aux sept ou huit cents pêcheurs de la commune 400000 francs, n'en a produit cette année que trente-cinq mille. Chaque pêcheur, qui gagnait ordinairement quatre cents francs en moyenne, en a gagné quarante. A Audierne, les patrons de bar-

Digitized by Google

que, qui touchaient mille francs, ont pu à peine en toucher trente. Des femmes, qui avaient eu cent soixante-dix francs pendant la campagne de 1901, en ont gagné treize en 1902

On comprend facilement comment dans ces conditions la misère est devenue bien vite épouvantable, effrayante. Des reporters, des âmes compatissantes, des journalistes ont pénétré dans les chaumières ; ils ont vu ce qui s'y passait et ils nous ont envoyé des récits, qui font pleurer. M. de Maizières raconte, qu'en entrant dans une masure où vivaient un pêcheur, sa femme et dix enfants et en entendant râler le plus jeune, âgé de huit ans, qui se mourait d'une pneumonie, il essaya de prodiguer quelques consolations banales. Alors la mère, à travers ses sanglots, lui dit : « Qu'il meure donc le pauvre petit ; je ne le regretterai pas ; cela vaut mieux que de mourir de faim ? » Quand le rédacteur du *Matin* pénétra dans la chaumière du pêcheur Larnicol, huit enfants étaient réunis dans les deux pièces de la petite maison. La mère et les plus petits étaient assis dans la cheminée et se chauffaient à un misérable feu de paille et de goëmon. Le père, un fort gaillard, au torse solide, était accoudé contre le bahut du lit, les bras croisés : « Nous n'avons pas mangé depuis hier, dit-il sourdement. Je suis allé ce matin sur les rochers, espérant rapporter des coquillages et je suis rentré les mains vides. On va coucher les petits, comme ça ils ne s'apercevront pas de la faim. Ah !... tout de même !... » Et de sa main calleuse il essuya de grosses larmes... On a vu, à Penmarck, des enfants se jeter gloutonnement sur du varech, sur des herbes gluantes ; d'autres mangeaient du pain noir trempé dans de l'eau mêlée de suif. On a vu des gens arracher dans un champ de choux

Digitized by Google

les troncs coupés pour s'en repaître avidemment ; des mères de famille qui nourrissaient leurs enfants et qui s'alimentaient elles-mêmes avec des morceaux de betteraves crues !

Devant une résignation si stoïque, devant une calamité si terrible, un immense mouvement de charité nationale s'opéra de toutes parts. Mais le bien peut se faire de différentes façons et dans cette circonstance, comme dans bien d'autres du reste, on a vu qu'il y avait plusieurs manières de donner. Lorsqu'avant la guerre, le choléra éclata à Amiens, l'impératrice, alors dans tout l'éclat de sa grâce et de sa beauté, quitta les Tuileries et vint s'asseoir au chevet des moribonds, interrogeant sur place tout le personnel des hôpitaux, restant pendant des heures au milieu d'une atmosphère pestilentielle, où la mort était partout. « Merci, *ma Sœur* », répondit une malade, qui n'avait pas reconnu l'impératrice, penchée sur son lit. On voulut faire remarquer son erreur à la pauvre femme : « Ne la détrompez pas, dit la souveraine ; car elle me donne le plus beau de tous les noms. » Voilà ce qu'était autrefois la charité officielle !

Il n'en est pas du tout de même à présent. Le chef du gouvernement ne s'est pas dérangé ; il a envoyé un Monsieur, qui a fait.... une enquête ; et qui a distribué des milliers..... de paroles consolantes ! Puis, à la Chambre, Mr Lasies a déposé un projet pour décider qu'une retenue de cinq pour cent serait faite sur l'indemnité du mois de janvier des députés pour être distribuée aux pêcheurs bretons dans la misère. Des clameurs et des récriminations s'élevèrent de tous côtés. Envoyer de l'argent à des gens qui tous n'ont pas bien voté aux dernières élections et qui suspendent, dit-on, des cruci-

Digitized by Google

fix dans leurs misérables demeures, au-dessus de leurs grabats !... quelle naïveté !... Cinq pour cent !... y pensez-vous ?... Enfin le gouvernement s'est décidé à abandonner 500000 francs. Mais cette somme est arrivée en retard. A l'heure où j'écris ces lignes, depuis deux mois que des milliers d'affamés souffrent et pleurent, est-elle même distribuée? qu'en a-t-on fait? La question est peut-être indiscrète ; mais pourtant j'ai bien le droit de la poser. Hélas ! je n'aurai pas de réponse !...

Heureusement qu'à côté de l'aveugle et boiteuse charité officielle, il en est une autre, qui s'est montrée « moins formaliste dans son principe et plus élastique dans ses mouvements », comme l'écrivait ironiquement, il y a quelques jours, le curé doyen de Concarneau. Les catholiques ont compris qu'il ne fallait rien attendre des solidarités de partis, que la pitié était plus qu'une opinion et la charité chrétienne s'est levée spontanée, généreuse, sublime. C'est à elle que nos malheureux compatriotes doivent la vie ; qu'ils ne l'oublient pas ! Je n'essaierai pas de rappeler toutes les générosités qui se sont montrées, tous les actes de dévouement et d'héroïsme qui se sont affirmés. La liste en serait trop longue ; et pourtant, ces choses-là on devrait les redire sans cesse ; ne sont-elles pas la meilleure des consolations et le plus puissant des réconforts ? De toutes parts sur toute la surface de la France, et ailleurs, des fêtes de charité, des concerts ont été organisés ; partout on a donné ; le riche a offert son or, le pauvre a envoyé quelques sous et un journal de Rennes, *le Nouvelliste de Bretagne*, qui s'est mis dès le début à la tête du mouvement avec une intelligence et un tact remarquables, a pu récolter à lui seul près de cent mille francs. Les prêtres se sont multipliés pour venir en aide aux mal-

Digitized by Google

heureux ; ils ont tous été à la hauteur de leur tâche, même ceux qui venaient de voir leur traitement supprimé (comme le moment était bien choisi !) Le curé de l'importante paroisse de Penmarck était dans ce cas ; il fit l'aumône jusqu'à ce qu'il ne lui restât plus en caisse que la somme de quarante centimes ! De généreux catholiques se sont dépensés avec un dévouement au-dessus de tout éloge et grâce à eux, grâce à ce merveilleux élan, *tout le monde mange maintenant sur la côte bretonne.*

Au premier rang de ceux qui ont droit à la reconnaissance, il faut mettre Mgr l'Evêque de Quimper. On sait qu'évêque du plus éprouvé de tous nos diocèses, il ne fut pas appelé à faire partie du comité de secours organisé par le préfet du Finistère. La réponse de Mgr Dubillard à cette inconvenance fut des plus simples: Pendant que les autres parlaient, discutaient, enquêtaient lui... agissait. Il centralisa l'argent, se mit en route et sans se lasser, sans s'arrêter un seul instant, visita les chaumières avec une grâce parfaite, laissant partout de généreuses offrandes, faisant briller dans les âtres sans feu, dans les cœurs abattus un rayon d'espérance. Monseigneur, vous avez donné au monde un grand exemple, vous lui avez montré que l'évêque est le père de son peuple ; ceux que vous avez traités comme des enfants s'en souviendront. Les autres comprendront que la vraie charité, la charité chrétienne qui est la seule agissante et la seule efficace, ne consiste pas seulement à *donner* mais encore à *se donner*. La Bretagne, qui est si fière de voir Votre Grandeur à la tête d'un de ses plus beaux diocèses, est heureuse, Monseigneur, de pouvoir en cette occasion vous témoigner respectueusement sa reconnaissance pour votre intervention et son admiration pour votre dévouement.

Digitized by Google

Essaierons-nous maintenant de rechercher la raison intime, qui a fait si spontanément s'ouvrir dans le monde entier toutes les âmes et toutes les bourses ? Essaierons-nous d'expliquer pourquoi, au premier appel des Bretons dans la détresse, la terre entière s'est émue et a envoyé vers nous des sommes considérables et les trésors plus précieux encore de son affectueuse sympathie ? Ah ! certes, il y a eu là une grande compassion, une grand pitié : cette pitié et cette compassion si naturelles au cœur de l'homme, qui le font se pencher vers ses semblables, quand ils souffrent et quand ils pleurent. Mais cette générosité n'a-t-elle pas eu un autre but : n'a-t-elle pas eu une portée plus haute ? N'est-elle pas une réponse à l'insulte, jetée du haut de la tribune par le président du Conseil, à une population qui, à l'heure même où on l'accusait de ne pas être française, avait ses buffets vides ; alors que les pères de famille, ces vaincus de la mer, entendaient leurs petits enfants leur demander un morceau de pain qu'ils ne pouvaient pas leur donner ?... Et puis la France n'a-t-elle pas compris qu'elle avait là un moyen d'acquitter une sorte de dette nationale ? Ces pêcheurs énergiques ne sont-ils pas la pépinière où se recrutent nos marins ? Ne sont-ce pas ces hommes-là qui, admirables de discipline, d'honnêteté, de patriotisme, représentent au loin sur nos vaisseaux de guerre et sur nos grands bâtiments de commerce le bon peuple de France, loyal et généreux ? Ces vieux à cheveux blancs ont couru les mers, en portant haut et ferme notre pavillon et ces petits, qui hier s'étiolaient de langueur, ce sont nos robustes matelots de demain !... Quoi qu'il en soit, cette explosion de sympathie, au seul nom de la Bretagne, l'a vengée noblement de toutes les vexations

Digitized by Google

mesquines qu'on lui a fait subir et plus que jamais notre vieux pays goûte et savoure la douceur d'un de ses proverbes qui dit :

« *N'hen eus mann a vad'bars ar bed,*
« *Met caroud ha bezan caret* » —
« Il n'est rien de bon dans le monde,
« Que d'aimer et d'être aimée. » (1)

Pourquoi la sardine a-t-elle déserté nos côtes ? quelle est la cause de cette crise ? Indiquons, en terminant, celles que l'on a émises. Comme vous allez le voir, les raisons que l'on a invoquées sont les plus diverses et les plus singulières. Les uns soutiennent que la sardine a battu en retraite devant l'invasion des marsouins et des dauphins qui la déciment et l'épouvantent. Les autres déclarent, sans rire, qu'elle a eu peur du canon, dont le bruit et les vibrations ont pris une intensité formidable avec les progrès de l'artillerie moderne. Quelques-uns en ont accusé le bouleversement provoqué dans la masse liquide de l'Océan Atlantique en général, et dans le courant d'eau chaude, baptisé Gulf-Stream, en particulier, par la catastrophe de la Martinique. Enfin on a crié : contre la cherté de la rogue, contre la brutalité de certains engins, qui raclent l'herbe des fonds et tuent le frai etc.. etc... A moins toutefois, que sans aller chercher midi à quatorze heures, l'on ne doive s'en tenir à la plus simple de toutes les explications, à savoir : que les fruits de la mer, qui sont les poissons, (pardon pour cette métaphore !) ont, comme les fruits de la terre, en raison de vicissitudes indéterminées, leurs hauts et leurs bas, qui en font varier la

(1) Le Braz, *La Légende de la mort*, I, p 63.

Digitized by Google

récolte d'une année à l'autre dans des proportions extraordinaires.

Il y a encore une dernière raison, qui a été donnée avec un sérieux imperturbable par un journal de Paris et qui a été reproduite par un autre journal, *breton*, hélas! avec la plus candide des naïvetés. Sachez donc que la sardine n'est pas seulement un poisson intelligent, mais qu'il est encore l' « intellectuel » de l'Océan. Depuis des siècles il venait bénévolement se faire prendre pour chasser la superstition de la Bretagne, pour y apporter les lumières du progrès et y prêcher, avec une éloquence aussi muette que celle d'une carpe, les bienfaits de l'anticléricalisme. Cette constance n'ayant pas été récompensée, et les Bretons persistant à aimer, à vénérer leurs vieilles et puériles croyances, la sardine, elle, qui est anticléricale, oh! combien!.... s'est détournée de sa route traditionnelle et voilà pourquoi elle est partie! Je parie avec vous qu'il y a des gens qui croiront sérieusement cette farce de pince-sans-rire!..... N'a-t-on pas vu, en 1867, pendant une disette de grains, le comte de Quatrebarbes obligé de faire garder par deux brigades de gendarmerie son château de Chanzeaux en Anjou, pour empêcher qu'il ne soit incendié par les paysans qui prétendaient qu'il y avait dans l'étang une baleine qui dévorait 250.000 hectolitres de blé par jour?..... Ne m'a-t-on pas dit à moi-même, en 1871, qu'Henri V et Pie IX, pour avoir un entretien, s'étaient mis chacun dans une barrique et ces deux barriques, attachées l'une à l'autre, on les avait *vues* descendre la Loire et on avait *entendu* les deux souverains qui se parlaient par la bonde?.... Ne riez pas!... ne sont-ce pas les Jésuites qui ont été la cause de l'éruption du mont Pelé?.....

Digitized by Google

*
* *

Partout sur notre littoral les préparatifs de la grande pêche sont poussés avec une fiévreuse activité. La morue n'a peut-être pas des idées aussi avancées que sa petite sœur, la sardine, et elle se laissera sans doute prendre plus facilement. Le dimanche 8 février a eu lieu à Paimpol la cérémonie si touchante de la bénédiction de la flotille islandaise et cette année plus de quinze cents étrangers étaient venus assister à ce beau et religieux spectacle. Le temps était radieux. Dès le matin la ville avait pris un air de fête avec ses rues ornées d'arcs de triomphe, décorées de verdure ; avec ses drapeaux et ses oriflammes, qui ondulaient doucement sous la caresse de la brise.

Après les vêpres la procession se déroula et se dirigea vers le port. En tête, après la croix, venaient d'abord, placés sur deux rangs, des petits garçons, de futurs Islandais sans doute ; puis la statue de la Vierge, cette grande protectrice des marins, portée par quatre vigoureux pêcheurs. Après le clergé, les armateurs, les capitaines, les équipages et la foule suivaient dévotement. En arrivant sur le quai, on déposa la statue sur un élégant reposoir et sa blanche silhouette se détacha sur le bleu du ciel, plana sur le bleu de la mer, comme celle d'une reine qui domine son empire. M. Le Provost, vicaire général, délégué par Sa Grandeur Mgr Fallières, prononça une émouvante allocution et la cérémonie proprement dite de la bénédiction commença. Les trente-huit goëlettes, alignées dans le bassin, inclinèrent par trois fois leurs pavillons tricolores en guise de salut et à bord de chacune d'elles la cloche sonna à toute

Digitized by Google

volée. Tout le monde s'agenouilla sur la terre et sur les flots et dans un silence à la fois solennel et tragique la voix de l'officiant s'éleva, majestueuse, appelant sur ceux qui allaient partir la protection d'En-Haut.

Tous les cœurs étaient émus, tous les yeux pleins de larmes ; et le retour fut triste et impressionnant. Les épouses, les mères, les sœurs sentaient que tout était prêt maintenant et que dans quelques instants leurs bien-aimés allaient s'embarquer. O les longues, les interminables veillées, quand le vent du large s'engouffre dans la cheminée et fait trembler les vitres !... O les inquiétudes, les transes mortelles à chaque courrier, à chaque lettre, venant de là-bas, de ce pays noyé de brume où ils seront demain !... O la solitude morne, écrasante, dans la pensée qu'un père, un époux, un fils agonise peut-être loin de tous ceux qui le chérissent, loin de tout ce qu'il aime ! O les cruelles heures, qui se traîneront monotones dans la peur et dans l'angoisse, dans cette attente énervante, presqu'aussi douloureuse qu'une mort !... Elles pensaient à tout cela les femmes, au retour de la procession, en se serrant bien fort contre ceux que leur amour n'était pas assez puissant pour retenir et dont les yeux rêveurs semblaient perdus dans l'au-delà, dans cet infini des mers, qui va peut-être les engloutir pour jamais. Et tous, celles qui vont rester et ceux qui vont partir, ceux qui vont souffrir et celles qui vont pleurer, unissaient leur foi, leur espérance et leur commune douleur, en chantant le refrain de ce vieux cantique, que plusieurs de ces pauvres marins entendaient pour la dernière fois :

« Dame de Bonne-Nouvelle,
« Patronne des matelots,
« Gardez bien notre nacelle,

Digitized by Google

« Contre la fureur des flots.
— « Contre la fureur des flots,
« Gardez bien nos matelots. »

*
* *

Le Morbihan, encore plus que le Finistère et les Côtes-du-Nord, pourrait être appelé : le pays des mégalithes. Les dolmens et les menhirs s'y dressent à chaque pas, continuant à travers les siècles à faire le désespoir des archéologues, qui discutent sans se lasser sur leur origine et leur destination, et l'admiration des touristes qui, sans les comprendre, sont frappés de leur sauvage majesté. A côté des célèbres alignements de Carnac et les dominant de sa hauteur imposante, s'élève un monument d'un autre genre : le mont Saint-Michel. Tout le monde connaît ce gigantesque tumulus ; mais si les voyageurs se bornent à en gravir le sommet pour jouir d'un horizon superbe, les savants, sans être insensibles aux beautés de la nature, sont plus curieux. Ce qui est sur la terre les intéresse beaucoup moins que ce qui est au-dessous ; et c'est pourquoi ils exhument sans cesse et fouillent avec ardeur ces tombeaux préhistoriques, que la Bretagne recèle en si grand nombre.

Il y a longtemps que celui de Carnac a intrigué la science. En 1862, M. René Galles y perça un puits au centre et fut assez heureux pour tomber sur une crypte dolménique, contenant des objets qui sont la gloire du musée polymathique de Vannes. Depuis cette époque, on n'avait plus rien tenté ; mais l'opinion de plusieurs était que ce monticule, formé d'environ 40000 mètres cubes de pierres et couvert d'une épaisse couche de vase pour le préserver de l'humidité, devait cacher

Digitized by Google

plus d'une sépulture. Etait-il un tombeau unique ou une nécropole ? En 1900, M. d'Ault du Mesnil entreprit de creuser une galerie dans ce tumulus, en partant de l'extrémité est. A environ dix mètres, il rencontra, sur la gauche, un beau dolmen bien conservé, dont le mobilier était malheureusement assez pauvre. Il y a quelques mois, le tunnel fut continué. Il a actuellement quarante mètres de long et l'on croit n'être plus qu'à 50 ou 60 centimètres du puits de M. Galles. Ce travail si difficile et souvent dangereux devait être couronné de succès. On a trouvé successivement cinq *stone-cists*, (ou tombelles), dont un seul jusqu'ici a pu être vidé en partie. Il ne contenait aucun ossement, aucune poterie, mais une masse considérable de charbon et une très belle perle de callaïs. Les quatre parois de ce *stone-cist* sont formés par des murets en grosses pierres et le plafond par des dalles plates imbriquées. M. Aveneau de la Grancière, à qui nous devons ces renseignements, croit que le mont Saint-Michel doit être de la dernière période de la pierre polie.

Ce savant archéologue, ce fouilleur intrépide, continue à faire chaque jour dans le Morbihan des découvertes qui enrichissent son musée de Moustoir-Lan. Il a trouvé à Bieuzy (Castennec) une *Vénus* et un *Amour* en bronze, des monnaies, des poteries samiennes sigillées et une bague mérovingienne très rare. Enfin, au nouveau cimetière de Vannes on récolte toujours des objets du plus haut intérêt, comme : un moule à monnaies, des vases samiens presque intacts et très bien conservés dont les dessins représentent : des chasses, des danses, des animaux etc... Toutes ces fouilles feront l'objet de *Mémoires* spéciaux qui paraîtront à leur heure. Nous nous bornerons à les signaler.

Digitized by Google

aujourd'hui, en rendant hommage au désintéressement et à la persévérance de ces hommes, qui consacrent à la science toutes leurs forces et tous leurs efforts.

Admirons-les ; envions-les même ; mais ne les plaignons pas. Ils ne s'occupent que de la préhistoire et pas du tout de politique ; ils vivent en contact journalier avec les populations disparues, avec les vieux Romains, ce qui vaut certes bien mieux que de fréquenter certaines gens de notre époque ; s'ils ont quelques déboires, quelques déceptions, ils goûtent en revanche des émotions saines, des joies sans mélange ; ils oublient le présent ; ils n'ont pas le temps de lire des journaux... Oh non ! ne les plaignons pas parce que ce sont des sages !

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Passion ou Devoir ? par Bernard Steller. — Paris, Société d'Éditions scientifiques et Littéraires, F. R. de Rudeval et Cie, 4, rue Antoine Dubois, 1902.

Le nouvel ouvrage de Bernard Steller comprend plusieurs nouvelles également bien écrites dont la principale donne son titre au volume.

« Passion ou devoir ? »... Telle est la question que se pose anxieusement la jolie Hélène Dalnois, toute jeune femme d'un savant archéologue dont le seul tort est moins d'avoir quarante ans que de négliger pour ses chères études sa trop séduisante compagne. Naturellement, elle s'en aperçoit tout de suite et en souffre ! Naturellement aussi, un ami de son mari s'éprend d'elle en faisant son portrait. Aimée enfin, comme elle avait rêvé de l'être, la jeune femme aime à son tour mais non sans lutte, car au demeurant elle est fort honnête cette jolie Hélène, et, si son savant mari avait été seulement un tant soit peu moins ennuyeux, elle n'eût jamais eu à se poser cette question : « Passion ou devoir » ?

L'auteur prétendrait-il avec le sire de Framboisy « qu'à jeune femme il faut jeune mari » ? En thèse générale cela semble certain ; mais dans le cas qui nous occupe, Bernard Steller croit-il que l'amour de Mme Dalnois n'est allé qu'à la jeunesse de Maurice Shenau, par comparaison avec les 40 ans de son mari ? Pour ma part je ne le pense pas ! Si cette jeune femme n'est pas heureuse dans sa vie conjugale, cela tient moins à une différence d'âge, qu'à une différence de caractère et de tempérament. N'eût-il que 25 ans, cet excellent mais trop platonique Gabriel, qu'il ne serait pas davantage le mari convenant à cette « amoureuse de l'amour » qu'est

Digitized by Google

Hélène. En revanche, Maurice eût-il 40 ans, elle l'aimerait fatalement dans les circonstances où ils se rencontrent. Cependant après bien des luttes parfaitement décrites et étudiées par l'auteur, c'est le *Devoir* qui l'emporte dans une scène finale très belle ou Hélène prête à succomber avoue tout à son mari. La façon dont il reçoit cet aveu nous rend enfin sympathique le bon Gabriel ; comme il est intelligent, rempli de droiture et, à sa façon, amoureux de sa femme, il reconnaît loyalement qu'il a eu les premiers torts et prend l'héroïque et très sage résolution d'être un peu moins savant, un peu plus mari et surtout de ne plus laisser à ses amis le soin d'apprendre à sa femme qu'elle est jolie... Et le livre se ferme sur le bonheur d'Hélène qui a su conquérir l'Amour par le Devoir.

Le très réel talent de Bernard Steller étant de ceux qui valent d'être critiqués, je me permettrai de lui demander s'il n'use pas un peu trop de certaines constructions de phrases d'aspect compliqué et très moderne, dont un Brunetière seul peut impunément se jouer ?...

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop recommander la lecture de cette attachante étude sur la Passion et le Devoir.

GWENN.

*
* *

LA DUCHESSE DE BERRY A BEAUPRÉAU. — UN MONUMENT AU GÉNÉRALISSIME D'ELBÉE, par le marquis d'Elbée. — Angers, Siraudeau, éditeur, 1902.

Dans les hommages posthumes qu'elle rendait aux défenseurs du trône et de l'autel, la Restauration ne pouvait oublier le second général en chef des armées vendéennes, le brave et vertueux d'Elbée. Le jour même de l'inauguration de la statue de Cathelineau, sur la place du Pin-en-Mauges, le sous-préfet de Beaupréau, M. de Chantreau, proposait l'érection d'un monument à la mémoire du généralissime. Ce projet

Digitized by Google

rencontrait de la part du Préfet de Maine et-Loire, de la famille de d'Elbée et de ses compagnons d'armes survivants le plus chaleureux accueil, et un Comité se formait qui pouvait inscrire parmi ses souscripteurs la famille royale elle-même. Le voyage de la duchesse de Berry en Vendée, dans l'été de 1828, permettait à la princesse de poser la première pierre du monument. à l'entrée de la ville de Beaupréau, et la cérémonie provoquait l'enthousiasme des populations avoisinantes. M. le marquis d'Elbée, qui nous raconte ces faits avec une éloquente précision, nous explique aussi comment les hésitations du Comité et les lenteurs administratives empêchèrent de donner au projet une suite immédiate ; le monument, qui consistait en une colonne commémorative et avait été confié au sculpteur nantais Molchnecht (artiste, il faut l'avouer, assez médiocre), n'était pas exécuté quand la Révolution de 1830 éclata. L'idée ne pouvait plus être reprise. On trouvera tous les détails sur cet épisode peu connu dans la précieuse brochure du marquis d'Elbée qui se termine par l'éloge des plus inattaquables parmi les généraux vendéens : un Cathelineau, un La Rochejacquelin, un Bonchamps, un d'Elbée, n'avaient certes pas besoin, pour laisser une renommée sans tache, que le marbre ou le bronze immortalisât leurs traits.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Paul Eudel, THÉATRE. — Paris, librairie Molière, 1903.

Les projets littéraires de M. Paul Eudel se réalisent, un à un, dans un ordre méthodique : la persévérance bretonne n'est pas étrangère à leur achèvement, car l'auteur est Breton plus qu'à demi, une bonne partie de sa laborieuse carrière s'étant écoulée à Nantes. C'est un solide et excellent esprit qui se délasse d'un travail par un autre, et qui, venant à peine de livrer au public, en un ouvrage monumental, le fruit de ses longues recherches sur l'*Orfèvrerie algérienne et tunisienne*, assemble

Digitized by Google

les matériaux d'un livre bien différent, et, cette fois plus agréable qu'utile, de son *Théâtre*.

Ce *Théâtre* comprend une vingtaine de pièces extrêmement variées de genre et de ton, et qui vont, non point tout à fait de la tragédie au madrigal, mais de la comédie au ballet, en s'arrêtant complaisamment à la pantomime, au monomime, voire au mimodrame.

Le « geste » est, en effet, le domaine préféré de M. Paul Eudel, qui aurait pu écrire, qui a même écrit d'amusants et fins monologues, de jolies comédies parlées (*Le Clavecin*, *Double Epreuve*), et *Polichinelle et la Mort*, si curieusement macabre qu'il évoque le souvenir de ces saynètes du pseudo-*Théâtre de Clara Guzul*, où le mâle talent de Mérimée faisait son apprentissage. Mais l'art mimique attire irrésistiblement M. Eudel et le retient ; il lui doit — ou il lui donne — cette *Statue du Commandeur*, cent fois applaudie, qui est un modèle, un classique du genre, et ces ravissantes fantaisies à un personnage *Retour de Bal*, l'*Orage*, *Nuit Blanche*, *La Geisha*, *Le Trottin*, qui épuisent la gamme des séductions féminines, qui sont, pour ainsi dire, du Marivaux et du Meilhac en gestes.

Dans la production dramatique du temps, ce *Théâtre* tient une place à part. Les curieux le rechercheront au même titre que les autres ouvrages de Paul Eudel. Qu'ils se gardent bien de *sauter* la préface, où M. Jules Claretie le présente de la plus attrayante façon du monde ; ils y perdraient beaucoup.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Au moment où la Société nantaise des *Amis des Arts* ouvre son exposition annuelle (la 13e, je crois), on lira avec beaucoup d'intérêt l'exposé historique du rôle rempli et du progrès accompli par cette Société depuis l'année de sa fondation (1890), dans une élégante brochure du baron de Wismes. Rien n'est oublié au cours de ce consciencieux travail, et justice est rendue à chacun des dévoués organisateurs, au premier rang des-

Digitized by Google

quels il faut nommer M. G. Bourcard, le collectionneur et critique d'art si apprécié. En tête des chapitres de l'intéressante brochure se trouvent des vues du *Vieux Nantes,* que l'on est tout heureux de connaître ou de retrouver.

Toute différente est une autre brochure que nous envoie le baron de Wismes, et qu'il a consacrée à la mémoire du vénéré évêque de Nantes, ancien président d'honneur de la Société Archéologique de cette ville, Mgr Fournier. On peut dire que M. de Wismes a parlé de la Société des Amis des Arts avec son esprit, et de Mgr Fournier avec son cœur. Venant après M. l'abbé Pothier, secrétaire du prélat, il retrace cette noble vie trop tôt brisée où la tendresse d'un fils pour sa mère, sa ville natale, a tenu tant de place, comme l'attestent la construction de Saint-Nicolas, la reprise et l'achèvement des travaux de la cathédrale. Le baron de Wismes a raison d'exprimer l'espoir qu'à l'occasion d'un prochain centenaire, les Nantais sauront se souvenir de leur évêque chéri, une de leurs gloires les plus pures.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

ORAN, TLEMCEN, SUD ORANAIS, par le commandant de Pimodan. — Paris, Honoré Champion, 1902.

Je viens de lire, tout d'un trait, et sans pouvoir m'en détacher, ce livre de voyages et d'impressions aussi remarquable par la sincérité de l'accent que par le charme du style. J'avais suivi avec grand plaisir le commandant de Pimodan dans ses *Promenades en Extrême-Orient*, en Chine, au Japon ; j'ai encore mieux aimé le suivre en terre française, dans notre grande colonie africaine, à Oran, dont il connaît à fond l'histoire, le passé et le présent, à Tlemcen, dont il décrit curieusement l'antique civilisation, les admirables mosquées, dans le Sud Oranais, tout peuplé de ses souvenirs d'expédition. Il a des reminiscences de lettré et d'artiste toujours ingénieuses et justes ; tel pèlerinage à Tlemcen lui rappelle les pardons de

Digitized by Google

Bretagne où les paysans arrivent, dès la veille, « qui en charrette, qui à cheval ou à âne, qui à pied, tous en habit de fête ». Mais aux récits, pourtant si colorés, du commandant de Pimodan, je préfère encore les passages de son livre où s'affirment ses vertus militaires et son honneur de soldat. On me permettra de citer celui-ci : « La vie commune au cours des « marches et dans les camps, le long partage des mêmes fa- « tigues, des mêmes ennuis, parfois des mêmes souffrances « amènent, entre nous tous, officiers et soldats, un très vif « sentiment d'intérêt les uns pour les autres, de mutuelle « confiance, d'affection. Loin de s'amoindrir parmi les plus « humbles détails de la vie journalière, le prestige de l'officier « grandit. Il ne paraît plus commander en vertu de ses ga- « lons, de son grade, des règlements militaires, mais par « l'ascendant d'un droit supérieur émané de Dieu ou du libre « suffrage de ses soldats. » Enregistrons ces nobles déclarations d'un officier dont la bonne foi n'est pas suspecte ; notre armée, trop souvent humiliée, a bien droit qu'on lui parle quelquefois ce langage.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LETTRE DU P. LACORDAIRE A LA Ctesse EUDOXIE DE LA TOUR DU PIN. 2e édition. — Paris, ancienne maison Doumol, Téqui, successeur, 1903.

Une main pieuse avait, en 1863, assemblé et publié ces *Lettres*, si intéressantes, qui ajoutent à la gloire du P. Lacordaire. L'éditeur Téqui les réimprime aujourd'hui dans un moment où la situation religieuse ne permet pas de donner à la célébration du centenaire de l'éminent dominicain toute l'ampleur désirable; il a grandement raison. Ce recueil, qui embrasse une période de vingt-cinq ans (1837-1861), sera lu avec fruit par tous les chrétiens idéalistes ; il est le résumé, sous une forme d'où l'élévation constante des idées n'exclut pas, par rencontres, un honnête enjouement, de la vie militante et apostolique du P. La-

Digitized by Google

cordaire ; il abonde en observations sur les hommes du jour, sur les événements contemporains. J'y cueille entre cent autres de même valeur, cette phrase: « Pour moi, homme naturellement doux et bienveillant, il ne m'en coûte rien d'aimer les plus grands pécheurs et de ne point abuser contre eux de la vérité même. »N'est-ce pas l'esprit du Christ,tout de mansuétude, qui anime le grand religieux ? O. DE G.

*
* *

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ET SON ÉCOLE, d'après les documents originaux, par Paul Henry. — Paris, Téqui, libraire-éditeur, 1903.

Nous avons de bonnes raisons pour parler de ce livre. Son auteur, M. Paul Henry, professeur aux facultés catholiques d'Angers, est le père du lieutenant Paul Henry, tué glorieusement à Pékin pendant le siège des légations : la dépouille mortelle du jeune officier fut rapportée en Bretagne, et sa mort héroïque inspira de beaux vers à notre barde national, Théodore Botrel. M. Paul Henry dédie pieusement à la mémoire de son fils, et à celle d'une fille non moins regrettée, l'ouvrage de foi et de science qu'il vient d'écrire sur saint François, et celui qu'il appelle « un tenant de l'école franciscaine en Bretagne », saint Yves de Kermartin.

Tout un chapitre du livre, le dernier, rédigé dans le même esprit de clairvoyante admiration que les précédents, est consacré au saint patron des Bretons et des pauvres. Les Témoins de l'enquête de canonisation de saint Yves, l'office primitif découvert à la Bibliothèque Nationale par notre éminent historien, M. Arthur de la Borderie, sont interrogés comme Thomas de Celano,le naïf biographe et le *Speculum perfectionis* l'ont été sur saint François. M. Paul Henry connaît à fond toute la « littérature » de l'immortel ami des pauvres, du grand thaumaturge d'Assise ; il aurait pu enrichir cette littérature d'un livre nouveau qui,conçu dans un esprit plus chré-

Digitized by Google

tien que ceux de M. P. Sabatier et de Mme Arvède Barine, n'en eût pas été moins attrayant. Il a préféré remonter aux sources, originales et nous raconter saint François avec un accent simple et vrai. Remercions-le, au nom de la Bretagne, d'avoir étendu la même faveur à notre saint Yves.

O. DE GOURCUFF

*
* *

PREMIÈRES POÉSIES, par Jean Plémeur. — Paris Librairie Vanier, 1902.

Je suis un peu gêné pour louer ce livre, dont j'ai écrit la préface, et je n'aurais, peut-être, pour le bien louer, qu'à démarquer cette préface elle-même. Il m'est, malgré tout, agréable de revenir sur un poète qui a fait brillamment ses preuves et sur une œuvre que je goûte fort.

Trois parties composent ce volume que M. LeMarant de Kerdaniel, à l'imitation d'Alfred de Musset, intitule modestement : *Premières Poésies* : l'une toute bretonne et comme filiale, *Les Echos du Pays* ; la seconde, inspirée par les Alpes, au flanc desquelles les hasards de sa carrière ont accroché la tente de Jean Plemeur, *Les Voix de la Montagne* ; la troisième, intime et recueillie, sans couleur locale tranchée, *Les Chants du cœur*. Malgré l'accent sincèrement ému de ces derniers *Chants*, malgré l'impression d'art que donnent *Les Voix de la Montagne*, je leur préfère, aux uns et aux autres, les vers que l'auteur a simplement modulés en se souvenant de sa Bretagne, en la regrettant. N'est-ce pas d'ailleurs son avis à lui-même ?

Oui, j'admire le mont et son aspect sauvage,
Blanc durant les frimas, sombre pendant l'été !
Très volontiers, ici, je lui rends cet hommage
Ayant goûté son charme et compris sa beauté.
Mais pour parler bien franc avec sincérité,
Je lui préfère encor la mer et son rivage...

La mer — et quel autre Océan que la mer bretonne possède ce charme ? — la mer a eu les premiers regards de notre poète

Digitized by Google

et n'a jamais cessé, en face des splendeurs alpestres, de le hanter, de le toucher. Cet amour

...qui des aïeux lui vient en héritage,

lui porte singulièrement bonheur, et j'aurais grand peine à choisir, parmi les trente pièces dont se composent les *Echos du pays* (*Armor-Marines*), celle qui me plaît le mieux, tant elles ont toutes l'éloquence et la sensibilité vraie qui viennent du cœur.

Je recommande aussi une fort belle étude placée en tête du volume, sur la *Décentralisation*. Ces pages montrent dans l'excellent poète un fervent apôtre des théories qui nous sont chères.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LA BRETAGNE ET LE CULTE DU PASSÉ, par G. Dottin. — Rennes, Plihon et Hommay, 1902.

Trop de personnes croient encore que les monuments mégalithiques ont été élevés par les Celtes, que les dolmens sont des autels à sacrifices, que les Romains n'ont jamais conquis l'Armorique et que les culottes de nos paysans dérivent directement de la braie gauloise. Nous devons donc remercier M. Dottin d'avoir une fois de plus fait justice de ces vieilles erreurs dans une langue élégante et claire, lors même que sur d'autres points nous ne partagerions pas les idées du savant professeur.

C. C.

*
* *

LE LIVRE DE L'EMERAUDE (En Bretagne), par A. Suarès.— Paris, Calmann-Lévy, éditeurs, 1903. Prix : 3 fr. 50.

M. Suarès aime la Bretagne et la comprend. Il sait la décrire ou plutôt la peindre, car son style est d'un coloriste et parfois sa plume semble se transformer en pinceau. Bien que je ne le croie pas Celte d'origine, on sent que rêver est pour lui tout à la fois un besoin et une volupté. Il a un grand souci d'être

Digitized by Google

naturel et vrai dans ses descriptions ; mais me permettra-t-il de lui dire que son *naturel* s'égare parfois jusqu'au *naturalisme*. Comment a-t-il pu prendre plaisir à étudier certains tableaux et à les faire voir ensuite à ses lecteurs ?

La vie ne nous impose-t-elle pas trop souvent le spectacle de ses laideurs et de ses brutalités ? Faut-il encore qu'un écrivain, un poète (car il y a du poète chez M. Suarès) dépense son talent à nous les décrire presque minutieusement. N'y a-t-il pas un peu de puérilité dans ce souci du réalisme ? Les mots mêmes, sont souvent trop forts pour ce qu'ils prétendent exprimer. Mais aussi que de pages délicieuses dans ce livre de l'Emeraude ! Pour les citer on a le grand embarras du choix.

L'une d'elles m'a paru particulièrement touchante. Elle est intitulée : « Le jour des Anges », et l'auteur y met en scène un jeune ménage de paysans bretons faisant la toilette funèbre de leur enfant qui vient de mourir, leur beau petit Yvon... Je défie bien une mère de lire cela sans pleurer !...

Soit qu'il la présente attristée ou rieuse, brillante Emeraude sous les rayons d'un chaud soleil ou mystérieuse opale aux nuances indécises toute ouatée de brouillard, M. Suarès a l'évident désir de faire *aimer* notre Bretagne, parce qu'il en a lui même le cœur tout plein.

GWENN.

*
* *

CONCOURS

L'*Etendard*, (8, rue de l'Héroïsme, Lorient, 4e année), ouvre du 1er mars au 1er mai 1903, son 5e Grand Concours littéraire de Poésie, Prose et Volumes. Il sera décerné aux lauréats un prix du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, et de nombreuses récompenses : médailles, diplômes, objets d'art ou autres, etc.

Le programme détaillé est envoyé sur simple indication d'adresse parvenant :

Au Siège central, 8, rue de l'Héroïsme, Lorient ;

Ou à la Rédaction Lyonnaise, 4, boulevard des Brotteaux, Lyon.

Digitized by Google

*
* *

Notre compatriote et ami Théodore Botrel a donné cet hiver son concours à quantité d'œuvres, et partout il a fait acclamer la Bretagne : Châteaugontier, la Rochelle, Angers, Cholet, la Flèche, Rennes, Vannes, Lorient, Le Mans, Versailles, Lunéville, Nancy, Epernay, Bourges, Châteauroux, Limoges, Angoulême, Bergerac, Périgueux, Bordeaux, Auch, Toulouse, Perpignan, etc., etc. l'ont entendu ou *l'espèrent* ces jours-ci. C'est décidément le 28 mars qu'il s'embarquera avec sa vaillante et charmante compagne, au Havre, à bord de la *Bretagne*, pour le Canada où de grandes fêtes s'organisent avec leurs concours au profit du monument malouin à Jacques Cartier.

*
* *

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

Section de langue et littérature bretonne. — Concours de 1903.

Les différents journaux de Bretagne ayant publié, depuis le mois de novembre dernier, des notes diverses et contradictoires au sujet du concours breton de l'Union Régionaliste en 1903, le directeur et le bureau de l'Union croient devoir faire connaître aujourd'hui au public de la province la liste complète et *ne varietur* des prix offerts sous le patronage de l'Union Régionaliste Bretonne.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — CONCOURS GÉNÉRAL.

1° *Prix Mosher* : 500 francs offerts par Mme Mosher, bienfaitrice de l'Union.

Sujet : Un *poëme panceltique* en breton, exaltant le passé des cinq nations sœurs, dont l'apothéose fut le Congrès de Dublin en 1901.

Digitized by Google

Adresser les travaux, avant le 1er juillet 1903, à M. de l'Estourbeillon, directeur de l'Union et de la *Revue de Bretagne*, 10 place de l'Evêché, à Vannes.

NOTA. — Par mesure d'ordre et de bonne administration, tous les travaux devront, à moins d'indications contraires figurant au programme, être adressés au Directeur de l'Union, M. de l'Estourbeillon, qui les fera parvenir, dans la première quinzaine de juillet, aux différents jurys chargés de les examiner.

2° *Prix de la Bretagne* : 100 francs offerts par M. de l'Estourbeillon, directeur de l'Union et de la *Revue de Bretagne*.

Sujet : L'œuvre faite à la gloire de la Bretagne depuis le 1er octobre 1902 (livre école, cours d'instruction, organisation théâtrale, travaux divers) qui aura le plus efficacement contribué à répandre l'*Idée bretonne* et à développer l'*Esprit breton*.

Ce prix sera attribué lors du Congrès de 1903, par le Bureau de l'Union Régionaliste constitué en jury spécial.

3° *Prix Théodore Botrel* : 50 francs offerts par M. Botrel.

Sujet : La meilleure *chanson anti-alcoolique* composée en 1903, *en breton*. Ce prix sera unique, mais divisé en deux parties, suivant le vœu du donateur : 10 fr. seront remis à l'auteur couronné, et 40 fr seront consacrés à l'impression de la chanson dont l'auteur recevra 100 exemplaires et les autres serviront à la propagande.

4° *Prix des Ecoles* : Trois prix de 30 francs et trois prix de 20 francs offerts par M. de l'Estourbeillon.

Sujet : Un devoir en breton sur *la nécessité de conserver la langue bretonne*. Ces prix de 30 fr. et 20 fr. réservés aux enfants, seront attribués aux deux meilleures copies de chacun des trois départements bretons.

Adresser les devoirs à M. de l'Estourbeillon, 10 place de l'Evêché, à Vannes, avant le 1er juillet 1903.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — CONCOURS PARTICULIER

5° *Prix de l'Union Régionaliste* : 1er prix, 50 francs ; 2e prix, une hermine vermeil ; 3e prix, une hermine argent.

Digitized by Google

Sujet : Concours de *Sônes*. Le choix du sujet est laissé à l'inspiration des poètes. La chanson devra être accompagnée, si possible, d'une mélodie genre breton, autant que possible inédite. Toute chanson, accompagnée de sa mélodie, recevra une majoration de 20 points.

Adresser les manuscrits avant le 1er juillet 1903, à M. de l'Estourbeillon, 10 place de l'Evêché, à Vannes.

6° *Prix de la Tradition* : 50 francs offerts par l'Union Régionaliste.

Sujet : *Giverz* sur un sujet héroïque concernant l'histoire de Bretagne ou la vie des Saints et héros bretons.

Envoyer les manuscrits comme ci-dessus.

7° *Prix Web :* 120 francs offerts par Me Web.

Sujet : *Un drame anti-alcoolique*. Suivant la volonté du donateur, ce prix ne pourra être atrribué qu'à un drame en vers bretons du dialecte de Vannes.

Envoyer les manuscrits comme ci-dessus.

8° *Prix Picquenard* : 50 francs offerts par le Docteur Picquenard, trésorier de l'Union Régionaliste.

Sujet : On désire composer pour les Bretons, un *recueil de récits* tirés de l'histoire de Bretagne, qui soit, à la fois, agréable à lire et utile pour apprendre à nos compatriotes ce qu'ont été nos pères et ce qu'ils ont fait.

Les auteurs devront présenter au concours *un* ou *deux* récits sur l'un des sujets suivants :

1° Saint-Paul Aurélien : arrivée des Bretons en Armorique, la Bretagne primitive.

2° Weroch et le Bro-Weroc : l'origine des Bretons de Vannes.

3° Saint Judicaël : Les premiers Rois de Bretagne : lutte contre les Francs.

4° Le roi Morvan : Lutte des Bretons contre les Carolingiens.

5° Saint Convoyon et Noménoé.

6° Alain Le Grand et Alain Barbe-Forte : lutte contre les Normands.

Digitized by Google

7° Alain Fergent, duc de race bretonne : les Croisades.

8° Saint Yves : les ducs de la famille de Dreux.

9° Salaun du Folgoët : la guerre de Blois et Montfort.

10° Arthur de Richemont : du Guesclin, Clisson.

11° La reine Anne : union de la Bretagne à la France.

12° Michel le Nobletz.

13° Le père Maunoir et ses successeurs.

14° Pontcalec : les Etats de Bretagne, la Bretagne aux siècles passés.

Nota. — En dehors de ces prix, nous croyons savoir que certains concours particuliers de prose et poésie bretonne, ont été organisés en dehors de l'Union Régionaliste qui, à son vif regret, n'a pas été autorisée à les faire figurer à son programme.

Concours des autres sections

Voici, par ailleurs les sujets proposés à l'étude par les autres sections de l'Union Régionaliste pour le Congrès de 1903. Des *hermines* de *vermeil* et d'*argent* seront attribuées aux meilleurs mémoires présentés au Congrès sur les sujets proposés.

Section économique :

1° Le régime de la pêche au chalut.

2° Le régime des eaux en Bretagne et l'utilisation de leurs forces.

3° De l'utilisation des richesses houillères et minérales de la province.

4° Les conditions des serviteurs ruraux en Bretagne.

Section de décentralisation :

1° Etude de l'unité territoriale au point de vue breton.

2° Nécessité de l'extension des pouvoirs locaux de la province.

Section des Beaux-Arts :

1° Des transformations et de la conservation du costume

Digitized by Google

national breton. De la création d'une Revue de la Mode bretonne.

2° La mélodie populaire bretonne à travers les âges. Se manifeste-t-elle par des créations nouvelles ayant un genre propre.

Le président de l'Union Régionaliste Bretonne,
DE L'ESTOURBEILLON.

Les secrétaires,
LÉON LE BERRE — YVES BERTHOU.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

ACQUISITION DE LA NOBLESSE

PAR LA

POSSESSION DES FIEFS NOBLES

« Au XIIIe siècle, la noblesse formait une classe à part « mais qui n'était pas fermée et les hommes libres pou- « vaient y entrer assez facilement (1) ». Tant de nobles tombaient sur les champs de bataille, que, sans l'admission de nouveaux nobles, la noblesse eût bientôt disparu (2. Le recrutement extérieur était indispensable pour combler les vides.

Le recrutement se fit, de trois manières : la possession de certaines charges ou honneurs, l'anoblissement par lettres du prince, la possession d'un fief noble dit aussi *franc fief*.

Je ne parlerai que de l'anoblissement par acquisition et possession d'un fief noble (3).

Cette étude aura un double objet : 1° acquisition du

(1) M. Viollet. *Précis de l'histoire du droit Français.*

(2) Hévin, *Consultation* CXXI, p. 639-640. De trente-quatre familles bretonnes représentées à Bouvines (1214,) il ne restait plus que quatre ou cinq quand Hévin écrivait : il fut avocat de 1640 à 1692.

(3) J'ai déjà effleuré ce sujet dans mon étude *Seigneurs nobles et Seigneurs roturiers* (*Bretagne et Vendée*, 1886), en réponse à cette affirmation de M. Lavisse (*Première année de l'Histoire de France.* p. 20 n° 84) : « Tous les seigneurs étaient nobles ; tous ceux qui n'étaient pas seigneurs étaient des roturiers. »

Digitized by Google

fief noble par les roturiers (1), 2° effet de cette acquisition en ce qui concerne l'anoblissement.

Dans son *Histoire de Bretagne* Lobineau n'a examiné que le premier point de vue. Il a donné (p. 652, 818 et surtout 850) des indications exactes mais nécessairement sommaires; et il conclut ainsi sa trop brève explication : « Cette matière est des plus embarrassées ; et « l'article 357 de la coutume élude la question au lieu « de la décider (2). »

Rien n'est plus vrai ; mais pourquoi l'illustre historien, qui avait éclairci tant de problèmes, n'a-t-il pas fait une étude spéciale de cette « matière si embarrassée ? » Nous ne voyons pas qu'un autre ait entrepris cette étude : c'est pourquoi nous osons la tenter.

Nous avons en vue principalement l'acquisition des fiefs nobles en Bretagne, et nous ne ferons quelques excursions en France que lorsqu'il sera nécessaire.

1° Acquisitions de fiefs nobles par les roturiers.

De même qu'il y avait « deux ordres de personnes, nobles et roturiers, il y avait des fiefs nobles et des fiefs roturiers (3). » Les premiers destinés uniquement aux nobles ne furent chargés que des services nobles, services de guerre et de plaids.

C'est pourquoi ils furent dits *francs fiefs*, « ne pouvant

(1) J'emploie sans scrupule le mot *roturier* au lieu de *non-noble*. C'est le sens originaire et vrai.

(2) Reproche très mérité, comme nous le verrons plus loin.

(3) D'Argentré dans Du Parc-Poullain, *Coutumes générales de Bretagne*, II. p. 618-19. Il cite *les livres des fiefs*. Belordeau. *Coutumes générales de Bretagne*, (1643) cite ce mot de *fiefs roturiers* ou *plébéiens* « dans les coutumes de Nivernais, Orléans, Blois, Tours, Loudu- « nois, Anjou, Auvergne, Angoulême et autres. » P. 514.

Digitized by Google

« être possédés que par gens *francs* c'est-à-dire nobles « ou libres, exempts de toutes impositions dont les « roturiers sont chargés (1). »

Donc, à l'origine, les nobles seuls possédèrent des fiefs nobles ; et réciproquement les fiefs roturiers furent aux mains des roturiers seuls.

En Bretagne, les trois quarts des terres étaient roturières (2), et de bonne heure les nobles en possédèrent une grande partie (3) ; mais les roturiers pouvaient-ils posséder des fiefs nobles ?

C'était « contraire au droit des fiefs », les roturiers étant incapables de remplir le devoir essentiel du fief noble : le service de guerre (4). Que fera en effet l'acquéreur roturier ? « Il se rédimera du service personnel « en payant une taxe comme font les nobles invalides « ou les veuves, ou bien il fournira en sa place son fils « ou un serviteur aussi inhabile que lui-même au fait « de guerre (5). »

L'acquisition des fiefs nobles par les roturiers avait donc un grave inconvénient pour les princes.

Ce mot *acquisition* que je trouve en nombre d'actes et

(1) Ferrière. *Dictionnaire de Droit*. V° *Francs-fiefs* I. p. 950.

(2) Hévin. *Questions féodales*, chap. V, p. 127.

(3) Et ils les possédèrent *exemptes de fouages*. Du Parc-Poullain I. p. 351-353. Le fouage étant de ces impôts que nous nommons *impôts de répartition*, la part afférente aux terres roturières possédées par des nobles et non payée par ceux-ci retombait sur les propriétaires roturiers. — C'est pourquoi « plusieurs se disaient nobles ». De là, « la réformation de 1513 pour la qualité réelle et personnelle. » Belordeau, sur l'art. 541, p. 756.

(4) Dumoulin. *Cout. de Paris*, § IX. V° *Fiefs*. Du Parc-Poullain. II, p. 619.

(5) Préambule de la déclaration du roi Louis XIII (29 novembre 1641) supprimant le ban et l'arrière ban. *Dict. raisonné des Fiefs*. V° *Francs fiefs*, p. 429.

Digitized by Google

que je viens d'employer, je l'ai vu, je ne sais où, interprété par le mot *vente*. L'erreur est certaine. L'*achat* ou *vente* sera le mode le plus ordinaire de l'acquisition ; et pour cette raison ce mode d'acquérir a surtout attiré l'attention ; mais les textes qui interdisent aux roturiers de « s'*accroître* en fiefs nobles (1) » frappent au même titre tous les modes d'acquisition : vente, donation, legs, héritage ; et pour une raison bien simple : tous ces actes ont le même effet : obliger au service de guerre.

Pourtant cette acquisition sous toutes ces formes, si dérogatoire qu'elle soit au droit des fiefs, elle va, et de bonne heure, passer dans les mœurs et dans les lois. Voici pourquoi :

Les nobles se ruinaient dans la guerre et le luxe ; les roturiers, les bourgeois des villes surtout, s'enrichissaient par le travail, le négoce « la marchandise » selon l'expression ancienne, l'économie ; l'argent était entre leurs mains (2). Devenus héréditaires (Kiersy-sur-Oise, 877) les fiefs entrent dans le commerce. Les nobles vont les vendre ; mais la vente se fera mal si les roturiers ne peuvent les acheter ; les nobles tiennent à

(1) C'est l'expression employée par la Très Ancienne Coutume, passée dans l'Ancienne et enfin dans la Nouvelle.

(2) Du Parc-Poullain. II. 619. Belordeau. p. 693-94. « Le trafic des « roturiers peut augmenter leurs biens ; au contraire ceux des « nobles sont diminués par le plaisir, le jeu et le contentement où « le plus souvent sont portés les nobles, désirant toujours paraître « selon leur qualité, et sans l'appréhension de la grande dépense. » — Pour être juste, il faut dire que le service des armes fut souvent une cause de ruine.

Dès le milieu du XIIIe siècle, des bourgeois de Guingamp, Lannion, Morlaix prêtent de grosses sommes au Vte de Léon dit le *Prodigue*. Lobineau. *Hist.* p. 211. Un bourgeois de Lamballe et un autre de Paris sont en relations d'affaires d'argent avec le duc Jean-le-Roux (1276). (Morice *Pr.* II. 1037).

Digitized by Google

avoir les bourgeois pour acquéreurs ; les princes tiennent au contraire à leur interdire ces acquisitions pour les écarter du service de guerre.

Ce point de vue différent, cet intérêt contraire des nobles et des princes vont amener entre eux une lutte qui a commencé dès le XIIIe siècle.

De bonne heure, et, dit-on, dès le temps de Charlemagne, des roturiers furent en possession de fiefs nobles (1). Ces acquisitions furent fréquentes et autorisées au temps des Croisades, où des seigneurs vendaient leurs terres pour s'équiper (2). Les *Etablissements* de Saint-Louis (1270) constatent des possessions de fiefs nobles par des roturiers (3). Philippe-le-Hardi en reconnait la légitimité en 1275, puisqu'il les soumet à un droit dit *de rachat* ; — qu'il fixe au revenu de deux années (4).

Lobineau a écrit (*Histoire*, p. 71).

« Les fiefs étaient si appropriés aux nobles que ç'a « été une chose inouïe en Bretagne pendant plus de « 800 ans, qu'un roturier osât acquérir des terres nobles. »

J'en demande pardon à l'illustre historien, mais lui-même nous fournit non la preuve mais un indice

(1) Les capitulaires de Charlemagne cités sur l'article 357 de la N. C., par le président de la Bigottiére, seigneur de Perchambault. *Coutume de Bretagne*. Ed. de 1720, p. 389.

« (2) Aucuns roturiers eurent la permission d'acquérir des sei- « gneurs qui se croisaient partie de leurs fiefs. » Préambule de « l'ordonnance de 1656 sur les francs-fiefs.

(3) M. Viollet, p. 220-221 — « Les *Etablissements* portent la manière dont on les partageait. » La Bigottière sur art. 357.

(4) Isambert. *Lois Françaises*, II. p. 657 et suivantes.— Ce droit *de rachat* passa, comme nous verrons, en Bretagne. Ne pas le confondre avec un droit dit aussi en Bretagne *de rachat*, qui est un droit *de mutation* ouvert par le décès du seigneur au profit du suzerain, que Jean-le-Roux substitua (1275) au droit de *bail*, et qui consiste dans le revenu d'une année. Morice *Pr*. I. 1037-39.

Digitized by Google

d'acquisitions de cette nature faites très anciennement. Il donne un acte de 871 (antérieur à l'édit de Kiersy-sur-Oise) dans lequel un noble pose en principe qu'il peut faire ce qu'il veut de « son fief aussi bien que de « son héritage... (1) » Aurait-il la prétention de le vendre à un roturier? Mais poursuivons...

Lobineau appelle l'attention sur un acte de 1294, où on lit. « Le seigneur duc de Bretagne a fait une « constitution que nul bourgeois non noble ni aucun « roturier ne peut acheter fiefs nobles ni s'accroître en « fiefs nobles... » (2)

Le duc auteur de la constitution n'est pas nommé. De là il semble permis de conjecturer que l'acte parle du duc régnant, Jean II, successeur de son père Jean-le-Roux en 1286. La constitution se placerait donc entre 1286 et 1294 et serait postérieure de quelques années à l'ordonnance de Philippe-le-Hardy.

Mais une question se pose : En interdisant ces acquisitions, la constitution de Jean II a-t-elle coupé court à un usage, abrogé la faculté d'acquérir des fiefs nobles, ou bien, répondant à l'ordonnance du roi et statuant *préventivement*, a-t-elle averti les Bretons que le droit établi en France ne serait pas admis en Bretagne? — C'est ce que nous ne pouvons dire.

Mais ce que nous savons c'est que ce droit est écrit dans un article de la Très-Ancienne Coutume colligée entre 1330 et 1340. Des termes que vous allez lire on peut, ce semble, inférer que la Coutume confirme un usage sinon un droit préexistant, et n'innove qu'en ce

(1) Lobineau. *Preuves*, 67.

(2) Lobineau *Hist.* p. 850 et *Pr.* 1636. Morice, Pr. II, 63. Ce fragment d'acte est écrit en latin que j'ai traduit mot à mot.

Digitized by Google

qui concerne la condition à laquelle sera soumis l'exercice de ce droit.

S'il en est ainsi, il faudra conclure que la constitution de Jean II s'est heurtée à un usage déjà bien établi, ou du moins que l'exemple donné en France a été suivi en Bretagne. En tout cas, et quand il serait démontré que la première acquisition d'un fief noble en Bretagne a été faite en vertu de la Coutume, après 1330, où intercaler avant cette date les *huit siècles et plus* dont parle Lobineau?

L'article 262 de la Coutume est une dérogation formelle à la constitution de Jean II (1). Il dit : « Nul rotu-« rier ne se peut accroître en fief noble sans païer rachat. » Ainsi voilà la Bretagne soumise sur ce point à la même loi que la France : seulement le rachat à payer sera d'une année de revenu et non de deux. — Les roturiers s'empressèrent de profiter de l'autorisation et semble-t-il, en grand nombre. — C'est ce que démontre le fait suivant.

Nous sommes en 1379. Le duc Jean IV a fui en Angleterre. L'armée française, commandée (hélas !) par du Guesclin, est maîtresse de presque toute la Bretagne. Le roi Charles V ordonne de saisir toutes les terres nobles possédées par des roturiers : il compte percevoir les revenus des terres n'ayant pas des barons pour seigneurs supérieurs. Ce qu'apprenant, Jean IV espérant gagner le roi de vitesse prescrit en hâte la même saisie.

Mais, on peut le dire, ce sont là faits de guerre. Le duc a grand soin de faire savoir aux barons qu'il ne s'agit que de « contrecarrer » la mesure ordonnée par le

(1) Lobineau. *Hist.*, p. 850.

Digitized by Google

roi, et que cette saisie « ne portera aucun préjudice à « leurs droits, justice, rentes et autres devoirs » (1).

Ainsi expliquée la saisie du duc est dirigée contre le roi de France et non contre les suzerains bretons ni les roturiers seigneurs de terres nobles. Le duc reconnait donc la légitimité de leurs acquisitions, conformément à l'article 262 de la coutume.

Le duc Pierre II, petit fils de Jean IV, va démentir son aïeul. De tous nos ducs Pierre II est celui qui s'est le plus occupé de l'administration intérieure de la Bretagne. Il régna seulement six ans ; et, chaque année, il réunit son parlement général, c'est-à-dire les Etats. De ces assemblées, et sous l'heureuse influence de Françoise d'Amboise sortiront plusieurs réformes très utiles (2).

Les premiers Etats tenus par Pierre II s'ouvrirent à Vannes au mois de mai 1451.

Ces Etats furent très solennels. Le duc y parut ayant à sa droite son oncle le comte de Richemont, le connétable, tout rayonnant de la gloire de Formigny. Après avoir chassé le dernier anglais de la Normandie, le connétable avait accompagné son neveu allant saluer Charles VII à Angers ; et, suprême honneur, le roi était venu au devant d'eux jusqu'à la porte extérieure du château, pour les remercier des services rendus par la Bretagne à la cause française. (24 octobre 1450) (3).

(1) Lobineau. *Hist.*, p. 850 et *Pr.* 1635-37. Morice, *Pr.* II. 63-64.

(2) Il faut rappeler l'*assistance judiciaire* organisée par une constitution de 1451 (art. 26). Les auteurs de la loi bienfaisante du 24 janvier 1851 ont cru de très bonne foi *inventer*. Pas du tout : ils n'ont fait que suivre la pensée de Pierre II en développant les dispositions édictées par lui, juste quatre siècles auparavant.

(3) En ce moment même, des conseils municipaux bretons refusent leur souscription à la statue de Richemont. — Sans doute ils ne savent pas que « sans Richemont et les Bretons, la France

Digitized by Google

C'est dans ces Etats de Vannes que Pierre II promulgua la liste dressée par lui des neuf barons de Bretagne, liste qu'il complétait par la création de trois baronnies.

— Quelques jours plus tard, il publiait une constitution relative aux acquisitions de fiefs nobles par les roturiers.

On lit partout que Pierre II avait « aboli la permission d'acquérir fiefs nobles résultant de la Coutume (1) », « qu'il avait ordonné l'exclusion absolue de ces acquisitions (2), « qu'il avait prononcé une exclusion rigoureuse, à peine de commise et de confiscation au domaine ducal » (3).

Cette dérogation à la Coutume déjà vieille de plus de cent ans pouvait paraître surprenante .. J'ai reconnu une fois de plus qu'il y a prudence et profit à vérifier toutes les citations. Voici en abrégé la constitution (4).

Pierre II considère que l'acquisition des fiefs nobles par les roturiers oblige ceux-ci « aux servitudes de no-« blesse (service de guerre) appartenant au duc, servi-« tudes que bonnement les roturiers ne peuvent faire « ni exercer .. » Toujours, on le voit, la même objection que nous retrouverons encore.

Le duc en « a délibéré avec les princes de son sang, « prélats, barons et autres gens des Etats assemblés », et voici le résultat de la délibération :

« n'aurait pas été au milieu du XVe siècle, délivrée du joug an-« glais. » La Borderie. *Cours d'histoire de Bretagne,* t. III. p. 184.

(1) Lobineau. *Hist.*, p. 850

(2) Du Parc-Poullain. Sur l'art. 71. I. p. 312.

(3) Id. sur l'art. 357. II p. 609. La *commise* est proprement la réversion du fief au seigneur supérieur en punition d'une faute grave du vassal. Sur l'origine de la *commise*. Furetière I. p. 434 et suiv.

(4) On peut la lire dans Sauvageau à la suite de la Très Ancienne Coutume. T. II p. 40 2e pagination et aux *Preuves* de Morice II. 1589-90. Je donne la copie *littérale* du texte de Sauvageau qui a rajeuni l'orthographe du XVe siècle.

Digitized by Google

« Avons ordonné et ordonnons... que les gens rotu-
« riers de simple estat et basse condition usant de bourse
« commune (faisant le commerce) praticiens ou autres
« qui ne sont de noble condition, et se gouvernans et vi-
« vans comme gens nobles, ne puissent par quelconque
« titre acquérir, retirer ne avoir à eux héritellement en
« notre pays et duché de Bretaigne héritaiges ou fiefs
« nobles, ne acquérir, ne approprier en quelconque ma-
« nière *sans nos congés et licence*, sous peine es dits contrac-
« teurs d'iceux héritaiges nobles perdre et céder à nostre
« profit le sort des dits contracts de nullité d'iceux avec
« de payer nos grosses amendes arbitraires sur chacun
« d'iceux exécutables à communs dépens. »

Voilà le texte de la constitution. Remarquez les mots que j'ai soulignés « *Sans nos congé et licence.* » Ces mots changent tout ; et d'une disposition excessive font une règle d'administration très sage et très utile à l'Etat.

La plupart des acquéreurs roturiers n'entendent rien à la guerre et n'ont pas le goût des armes ; s'ils sont nombreux, leur présence à l'armée peut être un embarras : le duc a grand intérêt à les en écarter.

Mais, parmi les bourgeois, il s'en trouve pourtant qui pourront utilement servir en guerre. Pierre II le sait bien. Son père Jean V a été heureux de voir des bourgeois s'équiper volontairement et rivaliser de courage et de dévoûment avec ses barons en 1420. Il les a très justement anoblis pour le concours qu'ils ont apporté à « son recouvrement. (1) » Si Pierre II trouve

(1) Voir aux *Actes de Jean V* publiés par la Société des Bibliophiles bretons la noblesse accordée à plusieurs bourgeois « qui ont été en « bon et suffisant appareil d'armes, à grands frais et coustages, et « se sont gouvernés notablement ainsi que les nobles... à la con- « dition qu'ils continuent à servir en armes. »

Digitized by Google

des bourgeois semblables à ceux-là (et il en trouvera) il leur donnera « congé et licence » d'acquérir fief noble.

Pierre II veut donc choisir ceux qu'il jugera dignes de servir dans l'armée ducale, en devenant possesseurs de fiefs nobles. N'est-ce pas une pensée très juste et très utile à l'intérêt général ?

Est-il téméraire de supposer que le connétable fût pour quelque chose dans cette résolution ? Il aura dit au duc et aux Etats ce qu'il disait au Roi quand il le détermina à créer les *compagnies d'ordonnance* : « Le nombre importe moins que la qualité », et l'expérience lui avait donné raison. Les compagnies d'ordonnance avaient paru pour la première fois sur un champ de bataille à Formigny (1450) ; pendant plusieurs heures, elles avaient vaillamment soutenu le combat follement engagé avec un ennemi deux fois supérieur en nombre ; et donné ainsi au connétable le temps d'accourir pour remporter la victoire.

Ce n'est pas sans quelque surprise que, dès l'année suivante, on voit le duc retirer la constitution solennellement délibérée en séance des Etats, et revenir à l'article 262 de la Coutume : autorisation illimitée d'acquérir fiefs nobles à la seule condition de payer le rachat. Seulement le duc rend l'acquisition un peu plus onéreuse. Le rachat sera du revenu de deux années au lieu d'un an (1).

Comment expliquer ce brusque changement de volonté ? Peut-être le duc s'est-il montré trop sévère dans ses choix, et a-t-il accordé les permissions d'acquérir avec trop de parcimonie ? Il aura ainsi soulevé les plaintes des nobles mécontents de ne pouvoir vendre

(1) Lobineau. *Hist.* p. 850. Du Parc-Poullain sur l'art. 357 N. Coutume II. p. 619.

Digitized by Google

à de riches bourgeois et celles des roturiers froissés du rejet de leurs demandes d'autorisations.

Il lui aura fallu reconnaître que la constitution est inexécutable parce qu'elle « trouble le commerce et l'Etat » (1). Il la retire, c'est sagesse; mais rien ne montre mieux combien l'acquisition des fiefs nobles s'était *ancrée* en Bretagne.

En 1492, le roi Charles VIII vient à Rennes. Les bourgeois ont montré à la duchesse Anne une courageuse et constante fidélité. Pour leur témoigner sa gratitude, — ou mieux la gratitude de la reine, — le roi accorde aux bourgeois possesseurs de biens nobles la dispense de l'arrière-ban : preuve que ces possesseurs roturiers sont nombreux (2). Cette dispense, que confirmeront les successeurs de Charles VIII, va donner une impulsion nouvelle au « commerce des biens nobles qui s'exercera librement jusqu'en l'année 1510 (vieux style). »

Cette année, « les lois de Bretagne » sont présentées au roi Louis XII, comme époux de la duchesse Anne, pour qu'il en jure l'exécution. Le roi ordonne l'exécution de la constitution de 1451 (3); c'était la ressusciter, puisque Pierre II lui-même l'avait retirée en 1452; mais l'ordonnance reste lettre morte jusqu'en 1535.

(1) La Bigottière, sur l'article 357. N. C. p. 389.

(2) Lobineau. *Hist.* p. 818. Privilège *confirmé* par François 1er, Henri II, François II, Charles IX et Henri IV. Une rue du vieux Rennes est encore dite des *Francs-Bourgeois*. Ce nom garderait-il le souvenir de ce privilège ?

(3) Du Parc-Poullain écrit (I. p. 312) que Louis XII abolit la constitution de Pierre II. « parce qu'elle était dérogatoire à la Très Ancienne Coutume » T. II. p. 619, il se corrige et dit : « Louis XII ordonna que la constitution de Pierre serait entièrement gardée. » C'est la vérité. Belordeau, p. 514. Lobineau, *Hist.* p. 850. Morice. *Pr.* III. 900. — Const. publiée aux Etats de Vannes février 1511 (n. s.) Sauvageau II. p. 147 (2e pagination).

Digitized by Google

A cette époque, le roi François Ier administrait la Bretagne comme usufruitier et père du dauphin François. Il revint à la constitution de Pierre II, et prétendit frapper même de la confiscation les acquisitions faites depuis 1510. Des poursuites, que d'Argentré appelle vexatoires, furent exercées en grand nombre. Plusieurs restèrent sans suite. L'argent semble avoir joué un grand rôle en cette affaire (1).

En 1539, se fait la première *réformation* de la Coutume vieille de plus de deux siècles, dont il faut au moins rajeunir le style et qui doit être (c'est la pensée du roi) mise à la mode française.

On en vient au chapitre 262 cité plus haut. Le procureur général du roi insiste pour la prohibition absolue portée en 1451, et, comme sanction, la confiscation. Les Trois Ordres, « ayant reconnu combien cela importait au public (2), » demandent le maintien de l'article : c'est-à-dire la liberté pour le roturier d'acquérir fiefs nobles en payant rachat. Les commissaires du roi n'osent pas se prononcer, et réservent la rédaction « au Roi et à son conseil privé pour y être ordonné selon son bon plaisir (3). »

Et, après mûre délibération sans doute, le conseil du roi écrit dans l'article 343 : « Par coutume ancienne-« ment, homme roturier ne se pouvait accroitre en fief « noble sans en païer rachat. »

(1) « Ceux qui furent frappés d'amendes furent confirmés dans leur possession. D'autres trouvèrent le moyen d'empêcher les jugements ou leurs effets. Mais ils se rachetèrent en payant.. » Du Parc-Poullain, II. 619. Quel désordre!

(2) Belordeau. p. 514.

(3) Proc. verb. dans Du Parc-Poullain, I, p. XLII et LV. — Du Parc dit que les commissaires ont rédigé l'article 343. Erreur. C'est le conseil du roi qui a fait cette belle besogne.

Digitized by Google

Il fallait une règle de droit ; et le conseil du roi écrit la constatation historique de ce qui se faisait *anciennement*!

Quarante ans après, en 1580, nouvelle et dernière réformation de la Coutume.

On discute sur l'article 343, et les députés des Trois-Ordres s'opposent à ce que l'article soit gardé dans la Coutume nouvelle. — Ils font deux objections : « Oncques les ducs ni les rois de France depuis l'union « à la couronne n'ont pris ce rachat ; — l'article ne « décide rien, mais présuppose seulement ce qui ne fut « jamais pratiqué en ce pays.. » Le procureur général demande que « l'article tel qu'il a été trouvé dans la Coutume soit maintenu pour la conservation des droits du roi ». — Ainsi est-il fait, et l'article 343 devient l'article 357, sans qu'un mot y soit changé. (1).

« Ce qui fait connaître que ce droit est tout à fait douteux ; mais le roy l'a mis hors de doute, l'ayant levé de plusieurs façons (2). »

Soit, mais ce qui n'était plus douteux, c'était le droit pour les roturiers d'acquérir fiefs nobles.

Mesurez, si on peut ainsi parler, le chemin parcouru de 1539 à 1580. — En 1539, les Trois Ordres demandent pour le Tiers le droit d'acquérir *en payant le rachat*. Le procureur général requiert la prohibition absolue. En 1580, les députés abandonnent, disons mieux démentent leurs conclusions de 1539; ils réclament le droit d'acquérir *sans rachat*. Le procureur général se démentant à son tour requiert la rédaction qu'il repoussait en 1539.

Mais les États et les jurisconsultes auront beau dire : La constitution de Pierre II ressuscitée en 1510 par

(1) Procès verbal, p. CIII et CIV.

(2) La Bigottière sur l'article 357. p. 389 et 390. — Nous verrons plus tard ces « *façons* ».

Digitized by Google

Louis XII « est demeurée hors de tout effet : on ne voit pas d'exemple que les roturiers aient payé le rachat. » Soit ; mais ils le paieront « plus qu'équivalemment au « Roi en payant les *francs fiefs* (1). »

Nous verrons en effet que l'article 367 suffit au roi selon l'expression de son procureur général de 1580, « pour la conservation de ses droits. »

Mais, malgré un acte royal dont nous parlerons plus loin (2), l'acquisition des fiefs nobles continua. C'est au point que, soixante-deux ans après, dans le préambule de sa déclaration du 29 novembre 1641, le roi Louis XIII constatait que « la plus grande partie des francs fiefs est tombée aux mains des ecclésiastiques, communautés et roturiers (3). » Or ces possesseurs roturiers tenus au service de guerre auquel « ils ont peu d'expérience, » ils sont si nombreux que, pour ne pas en embarrasser l'armée, le roi prend un moyen héroïque : il supprime le service du ban et de l'arrière-ban !

Mais l'exemption de ce service si onéreux aux roturiers va leur être un encouragement à « s'accroitre en fiefs nobles. » Le roi successeur de Louis XIII va essayer d'un *correctif*. C'est vers cette époque qu'apparait le nouvel impôt dit des *francs-fiefs*.

Nous y viendrons tout à l'heure ; mais, auparavant, sous peine de n'être pas compris, il nous faut parler de l'acquisition de la noblesse par la possession des fiefs nobles.

(A suivre.) J. Trévédy,
ancien président du tribunal de Quimper.

(1) Du Parc-Poulain sur l'art. 71. I. p. 312-313.
(2) L'édit de Blois de 1569, auquel nous allons venir.
(3) Préambule de la déclaration du 29 novembre 1641 supprimant le service du ban.

Digitized by Google

UN POÈTE BERRICHON

Parmi les « Petites Patries » qui parlent le plus au cœur de leurs enfants, le Berry semble décidément disputer la première place à la rude Bretagne des Bardes et à la Provence ensoleillée des Félibres. Il n'a pourtant ni la féerie de la lumière ardente, ni la sublimité de l'Océan heurtant le granit, mais il est si câlin ce Berry ! Il y fait si bon vivre ! S'il ne subjugue pas l'âme, il la prend par caresses ; il l'enveloppe d'un désir si harmonieux, d'une si douce atmosphère de paix heureuse, qu'il se fait aimer d'amour non moins vivace — amour mêlé de reconnaissance filiale pour la bonne terre nourricière... Comme le dit le jeune poète dont je veux saluer ici l'aurore,

« Not' Pays fait pas d'embarras :
Y'a ni grands fleuves ni grand' montagnes,
All' est douce et fraîch' not' campagne,
Et l' Bon Dieu la prend sous son bras
Et l' pésan qui l'habit' lui r'semble :
Confit dans l' calme et la douceur,
Y r'gard' sa terr' comme un' grand' sœur
Avec qui faut qu'y viv' ensemble ».

Et, pensant tour à tour aux trois âges de la vie, il s'écrie :

La bonn' terr' ! comme a nous amuse !
. . . . . .
La bonn' terre' ! comme a nous fait vivre !
. . . . . .
La bonn' terr' comme a nous endort !

Digitized by Google

Il faut le dire aussi, cette bonne terre a eu sa Fée bienfaisante, qui du bout de sa plume, en guise de baguette magique, l'a engendrée à la Poésie et à l'Art. George Sand a jeté à pleines mains dans les sillons généreux du Berry une semence dont la moisson renaît perpétuellement après elle et qui ne paraît pas près de s'épuiser. Et le Berry le sent bien, il n'est pas ingrat envers le Bon Génie familier émané de ses champs, de ses bois et de ses landes ; il se tourne toujours reconnaissant vers le petit cimetière rustique où repose la Bonne Dame de Nohant...

« Et, vois-tu, si dans l'herbe et la mouse mouillée
La Femme qui dort là se dressait, réveillée
Au souffle frais de la forêt,
Alors, reconnaissant de sa bonne tutelle,
Le Berry tout entier marcherait avec elle
Tout dret !

Or donc, à nouveau, le bon grain a levé : un poète vient de naître en Berry, je vous le dis en vérité.

Chose curieuse, c'est par une voix bretonne — je pourrais dire par la voix de la Bretagne même, car c'était celle de Botrel — que j'en eus la révélation.....

Un soir, à la veillée, Botrel se leva et, sans crier gare, se mit à nous parler un langage surprenant : ce n'était pas un patois, mais un Français rustique, différencié seulement par un accent et quelques mots de pays, un Français naïf, mais plein de fine bonhomie sous son vêtement paysan et fleurant bon le terroir... bref c'était le parler des campagnes bérichonnes.

Et, maniant ce langage tout comme un « fin laboureux » de la Vallée Noire, jouant son personnage en homme pris par son sujet, Botrel nous dit à la cadence

Digitized by Google

d'un vers aisé, des paysanneries d'une rare saveur.

C'était d'abord l'hommage ému d'un bon gâs du Berry à la Dame de Nohant, pieuse poésie liminaire, pleine d'amour pour la terre natale toujours peuplée de l'ombre des humbles héros de Georges Sand. Puis vinrent des récits où l'âme du paysan s'exprime avec cette vérité criante qui fait dire « comme c'est ça ». Vérité telle qu'on ne sent même pas l'ouvrier de rimes et de mots entre soi le personnage ; c'est celui-ci seul qui vit, qui parle, et tout l'art disparaît — ce qui est le grand art : l'âme paysanne ! Elle apparaît là à nu, avec sa simplicité naïve mais aussi sa finesse, sa malice aiguisée, avec son bon sens « tout dret » qui juge parfois si sainement ceux qui sont au-dessus, avec ses révoltes aussi contre la vie rude, mais en fin de compte avec la philosophie résignée qu'y ont gravée tant de siècles de labeur et de christianisme.

C'est une bonne vieille qui dit sa longue vie de pauvreté, où la nécessité primordiale de vivre lui a fait traverser toujours peinant, toujours trimant, tant d'épreuves et de deuils...

Quèqu' vous voulez, faut ben durer !.
. . . . . .
A vingt-cinq ans, me v'là donc veuve,
Seule au monde avec mont p'tit gâs.
Pauv' p'tit drôle ! Y compernait pas,
Y riait d'avouère eun' casquett' neuve...
L' souer, je m' pris à m' désespérer,
J' parlais d' me fiche à la rivière,
Quand le p'tit m' dit : « j'ai faim, ma mère ! »
Quéqu' vous voulez, faut ben durer !....

Puis c'est un vieux paysan qui revient du marché

Digitized by Google

dans sa carriole, au trot de sa vieille jument Brillante ... Aye donc toué !

« Pauvre Brillant', Pauvre carrosse !
Dame ! Y sont pas faits d'aujourd'hui
Pisque c'était l' jour de mes noces
L' premier jour que j' les ai conduits.
Eun' rich' voiture ! Eun' fièr' pouline !
L'eun' peinte en vert, l'autre en boi brun,
A faisiont l'envi d'un chacun :
Si ben roulante et si maline !
C'était à la saison fleurie,
Ça sentait bon, l'air était doux,
Pis, j'rom'nais cheux moué, su mes g'noux,
Ma boun' femm', défunt' la Marie...
Qu'all' tait mignounn' sous son bonnet !
C'était la pus bell' qu'on connaisse...
Roul', l'amour, et roul'. la jeunesse !
Aye donc, toué !

Ecoutez-le encore, le vieux paysan, philosophant sur les trépassés et « l' jardin qu'on a su' la tête » :

... Enfin d'un mort tout est ben r'çu,
Y a ren à dire, y a pus qu'à s' taire.
On gagne autant d' vartus sous terre
Qu'on n'avait d' vic's quand' on n' tait d'ssus !
V'êt's esprité si v' étiez bête.
Si v' étiez vilain, v' êt's joli ;
On plant' des fleurs pour vous fair' fête
Et on arrach' les pissenlits
Dans l' jardin qu' v' avez su' la tête... »

Combien « vécu » encore, d'un réalisme vrai le monologue du « gardeux d' cochons » qui s'interrompt de temps à autre pour exciter son chien.

Digitized by Google

« .... Bon ! v'là mon bestiau qui s' promène
Et qui rentr' dans du blé su' pied !
Hardi, Patounn' ! Amène, amène !
Patounn ! Hardi ! Mords-le au pied !

Pardessus tous ces portraits et ces tableaux champêtres plane l'amour immense de la terre natale, du clocher...

... C'est pas creyab' comm' j'aim' not' plaine.
Aucun pays n' me serait meilleur,
Et, ma bours' s'rait' ell' vingt fois pleine,
J' voudrais point m'en aller ailleurs,
C'est ça mon pays, c'est ma terre
Qui m' tient par force et par secret,
Et j' veux, sans cachett' ni mystère,
Y suiv' le ch'min d' ma vie entière
Tout dret !

Mais si le bon Berrichon aime sa terre, il sait aussi en détacher ses yeux pour les lever vers le ciel.

« ... Bon Dieu du ciel et d' la campagne,
Bon Dieu d' jadis et d'à présent,
Espoir des blés, pèr' des pésans
Quand la misère les accompagne,
Vous qu'on entend l' soir par les prés
Quand l' crapaud chant' dans la nuit noire,
Vous qu' êt's si loin d' nous dans vot' gloire
Et qu'on d'vin' pourtant tout auprès,
Vous dont la main droite est pas fière
Et s'tend aux pauv's pour leur soutien,
Daignez écouter not' prière
Pour l'âme de « Jean-François j' veux ben ».

Ainsi Botrel nous tint sous le charme tout un soir avec ces vers tout frais éclos du pays berrichon, et c'était

Digitized by Google

comme une source pure coulant à travers une prairie de là-bas, « emmi » les saules argentés... une source limpide où il fait bon se désaltérer et se rafraîchir—la route est si ardente que nous suivons tous ! Et ce fut seulement quand Botrel s'arrêta qu'il voulut bien satisfaire notre curiosité. Alors il nous tendit un minuscule et coquet volume—petit livre à glisser dans sa poche pour aller rêver par la campagne — ; sur la couverture je lus « *Contes de la Limousine* (1) » et le nom de l'auteur *Gabriel Nigond*.

Ce nom, c'est paraît-il celui d'un tout jeune homme ; c'est assurément celui d'un poète, d'un vrai. Son inspiration lui vient du sentiment profond de la Nature, de l'amour du « pays » de la compréhension si parfaite du paysan, de ses misères et de ses beautés, qu'on pourrait croire qu'il a lui-même grandi et vécu sous le chaume...

Rollinat grisonne à peine, Hugues Lapaire est en pleine maturité et voici venir Gabriel Nigond qui nous offre la fleur de ses vingt ans... Allons ! Y' a du bon pour le Berry ! « Vivent les petites patries et gloire à la grande ! » comme dit Botrel.

MARCEL MONMARCHÉ.

(1) *Contes de la Limousine*, par Gabriel Nigond, 1 vol. in-32, chez Stock, 27, rue de Richelieu, Paris.

Digitized by Google

LE 10E LÉGER

ET LA

RÉVOLUTION DE JUILLET 1830

A NANTES (1)

Deux malheureuses femmes furent atteintes par les projectiles. Une journalière nommée Deberge, âgée de 60 ans, était à sa porte rue Saint-Clément quand une balle lui traversa la joue droite. Elle en fut quitte pour une infirmité de la vue qui lui valut une pension. La veuve Pavageau, tricoteuse, 67 ans, qui habitait le Port-Communeau, eut le talon fracturé. Restée estropiée, on la fit entrer à l'hospice des vieillards (2). Une victime d'autre façon, ce fut la femme Chassergue. Nous donnons ici le certificat qui la concerne parce que, seul peut-être, il précise aussi bien l'heure de l'engagement : « Le commissaire de police soussigné certifie qu'il résulte des renseignements qui lui ont été donnés, que la veuve Chassergue, marchande de liens et de cirage, se trouvait sur la place Louis Seize le 30 juillet dernier, entre cinq et six heures du soir, et qu'ayant été effrayée par la fusillade, elle abandonna sa marchandise sur la place, qui ont été perdues (*sic*). Elle estime que sa perte peut se monter à 28 francs. Nantes, le 19 septembre 1830. (Signé) : Niel. » Le maire Soubz-

(1) Voyez la *Revue* de mars 1903.

(2) Rapports du maire au préfet du 25 janvier 1831 et de la Commission d'enquête (Ar. mun., K²).

Digitized by Google

main, en apostille, pria le comptable de la Ville de payer 15 fr. à la veuve Chassergue (1). A ce prix, les liens et le cirage étaient sans doute largement payés; mais ce n'était pas trop cher pour l'effroi que la fusillade avait dû causer à la pauvre marchande.

Les narrations contemporaines disent incidemment que les militaires eurent quelques pertes à déplorer, sans en indiquer l'étendue. Nous nous souvenions bien, pour avoir habité jadis une maison de la place Louis XVI, qui portait encore à cette époque les traces des balles de 1830, avoir entendu parler d'un malheureux sapeur mortellement frappé; mais, grâce aux documents de l'état civil des archives de la Ville et aux registres d'entrée de l'Hôtel-Dieu, nous pouvons préciser le nombre des morts et des blessés. De ce côté aussi il fut considérable, preuve de l'acharnement de la lutte. Lorsque celle-ci se produisit, Charles X régnait toujours et les citoyens en armes n'étaient encore que des insurgés. On ne saurait donc blâmer les soldats d'un dénouement fatal qu'ils n'avaient point provoqué ; il faut se contenter de les plaindre de la cruelle extrémité où ils se trouvèrent d'obéir et de se défendre. Les noms de leurs victimes ne sont pas moins dignes d'être signalés que ceux de leurs adversaires.

Le 10e Léger vit mourir six des siens. Deux succombèrent dans les 24 heures : Laurent Meilheureux, chasseur à la 2e compagnie, et Gilbert Melin, sapeur des voltigeurs du 1er bataillon, tous deux originaires de l'Allier. Le 12 août moururent Toussaint Thiéry et Jean-Baptiste Martin, chasseurs à la 1re compagnie du 1er bataillon ; le 20, François Harnoux, caporal aux ca-

(1) Certificat original (Ar. mun., L1, pièces justificatives des comptes).

Digitized by Google

rabiniers du 2e bataillon ; enfin, le 3 septembre, Jean-Anselme Soubeyrand, né à Aubenas (Ardèche), sergent-fourrier aux carabiniers du 2e bataillon. Ces six hommes, ainsi que huit autres, entrèrent à l'hôpital le 31 juillet. On peut juger de la gravité des blessures de ces derniers par le temps qu'ils passèrent à l'hospice. A part un qui sortit au bout d'une semaine, les autres firent de trente à cent journées d'hôpital ; l'un d'eux même, de la compagnie de Thiéry et de Martin, y demeura sept mois. Cette compagnie et celle des carabiniers de Soubeyrand semblent avoir particulièrement souffert. Le sous-lieutenant Delpy de la Roche, 28 ans, conduit à l'Hôtel-Dieu le 4 août, dut y rester 64 jours. Enfin, vers la mi-août, lorsque le régiment quitta Nantes, quatre blessés furent encore hospitalisés : trois soldats et un autre sous-lieutenant, Pierre de Cardi, âgé de 37 ans et ayant 14 années de grade. Le 10e Léger eut donc pour le moins 19 hommes atteints, car quelques autres purent être frappés assez légèrement pour être soignés au corps et avoir suivi leurs camarades au départ.

IV

Le général Despinois s'était enfin décidé à faire grâce aux prisonniers du 29 et avait signé l'ordre suivant : « M. le colonel directeur d'artillerie fera, au reçu du présent ordre, élargir des prisons du château et remettre entre les mains du commissaire de police les seize prévenus dont les noms suivent : Méan, etc. Au quartier général, le 30 juillet 1830 » (1). En conséquence,

(1) Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièce 1. La date de cet ordre prouve le mal fondé de la relation anonyme qui retarde cette mesure jus-

Digitized by Google

le chef de bataillon d'état-major Dupouey se rendit au château, accompagné de MM. Bosset et Kitchen-Vic, qui s'étaient, nous l'avons vu, présentés à la division dès l'arrivée des premiers groupes sur la place Louis XVI. Au retour, un rassemblement de gens exaspérés se forma autour du commandant et mit ses jours en danger. Fort heureusement, MM. Bosset et Vic parvinrent à protéger sa retraite et à le sauver, ainsi que le déclara lui-même cet officier supérieur (1).

Après avoir épuisé le peu de munitions qu'ils avaient pu se procurer, les citoyens se replièrent en désordre (2) vers la Bourse. Là, sur la place du Port-au-vin, aujourd'hui du Commerce, se trouvait le poste central. La foule y fait irruption. Le marinier Coreau, qui s'était déjà signalé place Louis XVI (3), désarme le factionnaire. Sommé de se rendre, l'officier commandant le poste s'y refuse ; mais les soldats résistent peu. Un assaillant déclara pourtant avoir été blessé à la jambe

qu'au 31 juillet, ajoutant que si elle eût été prise la veille, elle eût épargné un sang précieux (*Evénements*, p. 31). L'Historique du 10e Léger dit bien aussi : « Le 31, les prisonniers du 29 ayant été rendus, la ville rentra dans l'ordre ; » mais la phrase n'est pas très explicite Elle ne prouve pas absolument que les détenus ne furent libérés que le 31 ; il faut s'en tenir à la date du document officiel de Despinois. On s'explique d'ailleurs que le commandant Dupouey ait couru du danger le 30; le 31, on ne le comprendrait plus.

(1) Lettre du maire du 23 août 1831, et Rapport de la Commission d'enquête (Ar. mun., K³).

(2) Plus d'un abandonna ses armes ; Guépin le dit formellement et le 22 août on pouvait lire dans *L'Ami de la Charte* la réclamation suivante : « Il a été perdu un fusil de chasse à piston, à deux coups, sous les colonnes, le vendredi 30 juillet 1830, jour de l'affaire qui s'est passée sur la place de la Pyramide. » Suit la description de l'arme, avec prière de la remettre au café Martinique, rue du Couëdic.

(3) Cf. p. 226.

Digitized by Google

au Port-au-vin et un autre y avoir été contusionné. Quoi qu'il en soit, les militaires furent désarmés, deux ou trois personnes protégèrent l'officier et ses hommes furent renvoyés indemnes à la caserne (1). Une trentaine d'individus déclarèrent à la Commission d'enquête avoir contribué à la reddition du poste central.

Le corps de garde de la Comédie est envahi à son tour; le sergent qui y commande et ses soldats sont faits prisonniers et conduits au Port-au-vin (2). Les postes du Bouffay et du Port-Maillard furent également forcés.

M. Giovanetti, directeur des douanes, avait reçu de l'autorité supérieure l'ordre de mobiliser son personnel. Les douaniers se préparaient à faire leur jonction avec le 10e, quand ils rencontrèrent les citoyens qui venaient de s'emparer du Port-au-vin. Ceux-ci s'opposèrent à leur passage. Trop de sang déjà avait été versé, les préposés des douanes s'arrêtèrent. Guépin ajoute même : « La plupart étaient d'excellents patriotes, loin d'opposer de la résistance, ils s'empressèrent de donner au peuple les cartouches dont ils étaient pourvus (3). » Un article de *L'Ami de la Charte*, du 20 août, avance le même fait, répété par Gaudet, l'un des huit ou dix individus qui, lors de l'enquête, déclarèrent avoir contribué à la retraite des douaniers. Le récit de Gaudet, le seul des déposants qui parle de la livraison des cartouches, est fortement entaché de vantardise. Quant aux autres témoignages, tout en rendant justice à l'honorabilité de ceux qui les ont produits, on peut faire des réserves au sujet de personnages dont les opinions

(1) Commission d'enquête.

(2) Dépositions de Chapin, faïencier, ancien militaire, et de Cosson, forgeron (Commission d'enquête).

(3) *Hist. de Nantes*, p. 583.

Digitized by Google

étaient quelque peu exaltées. Quoi qu'il en soit de la réalité d'une particularité dont il n'est point question dans la relation anonyme, parue un mois après les événements, il semble préférable d'adopter la version de Lescadieu et Laurant, des contemporains eux aussi : « Les douaniers armés de leurs fusils, parvinrent jusqu'à la place du Commerce ; mais, sympathisant avec la douleur du peuple, ils déchargèrent leurs armes en l'air (1). »

La tragédie était terminée. Comme on achevait d'enlever les blessés, les compagnies envoyées au magasin d'armes de Chesnard, où elles n'avaient rien eu à réprimer, regagnaient la caserne. On y fit rentrer de même le 2e bataillon du régiment et le 1er resta seul de service devant l'hôtel du général (2). La ville se trouva alors partagée en deux camps : le château, les cours et la Division occupés par la troupe, les autres postes militaires gardés par les citoyens.

Sur les neuf heures du soir, M. Hoguet, avocat, collaborateur de *L'Ami de la Charte*, se rendit sur le cours pour parler au commandant militaire. Les soldats sont irrités de la perte des leurs, ils vous fusilleront, lui disait-on. M. Hoguet trouva le comte Despinois accompagné du général de Cheffontaines et du colonel Deshorties. Il le pria d'user de son autorité pour empêcher les troupes de tirer sur les Nantais. Je n'en avais pas donné l'ordre, répondit le général. Déplorant la division entre la population civile et les soldats encore liés au gouvernement, M. Hoguet fit devant ceux-ci le récit des événements qui s'étaient passés à Paris, espérant par là contribuer au rapprochement entre la troupe et les ha-

(1) *Hist. de Nantes*, t. II, p. 231.
(2) Extrait de l'historique du 10e Léger.

Digitized by Google

bitants. Le général Despinois donna sa parole d'honneur de ne pas attaquer si on ne l'attaquait pas, ajoutant qu'il se regardait comme un enfant adoptif de Nantes, depuis dix ans qu'il y résidait. De son côté, M. Hoguet promit de se rendre dans les postes conseiller l'apaisement (1).

L'ordre d'ailleurs ne fut plus troublé. Le principal mérite en revint, tout le monde se plut à le reconnaître, à un modeste travailleur. Mais laissons ici la parole à la voix la plus autorisée, celle du maire de Nantes. Le 25 août 1830, il écrivait au général Dumoustier: « Le sieur Tessier, tailleur de pierres, prit les armes avec les ouvriers de cette ville dans la triste mais mémorable journée du 30 juillet, et partagea avec ceux-ci les périls de cette journée. L'absence de toute intervention de l'autorité laissa la plus grande partie de cette ville à la disposition, je puis même dire à la discrétion de cette force armée. Tout était à redouter au point d'exaspération où étaient arrivés les esprits contre les ennemis de nos institutions et de nos libertés. Maîtres de la fortune publique et de la fortune particulière, cette masse d'ouvriers aurait pu se livrer à tous les excès, à tous les désordres, puisque personne n'avait encore été institué légalement pour la diriger. Le sieur Tessier, animé des meilleures intentions, s'en fit le chef et en dirigea les mouvemens. Il établit des postes partout où le bon ordre et la prudence l'exigeaient, fit placer des sentinelles sur les points exposés, institua et régularisa, autant que sa capacité put le permettre, un service qui devint essentiellement protecteur des personnes et des choses. Par son influence, aucune in-

(1) *L'Ami de la Charte*, du 8 août.

Digitized by Google

sulte n'eut lieu, aucun dommage ne fut causé. Les caisses publiques, celles mêmes qui étaient sous la main de ce peuple armé, les caisses particulières, tout fut respecté. Pas un cri, pas un fait qui n'annonçât l'ordre dans ce désordre instantané. Qui a contenu ce mouvement dans de si justes bornes, qui a préservé la ville de malheurs presqu'inévitables ? Un simple, un modeste ouvrier qui a pris ses inspirations dans le sentiment du bien public, dans celui du patriotisme le plus ardent et le plus désintéressé (1). » Le général Dumoustier en conséquence obtint du roi la croix de la Légion d'honneur pour ce brave homme qui, un moment, avait « exercé un pouvoir dictatorial » et n'en avait usé que pour la tranquillité et la sécurité des citoyens (2). On alla même jusqu'à comparer le tailleur de pierres nantais au pêcheur napolitain Masaniello (3), auquel *La Muette de Portici* venait de donner un regain de célébrité.

La brochure anonyme attribue le maintien de l'ordre à Perraudeau, conducteur de travaux, et lui donne pour auxiliaires Tessier et Desmolinais *(sic)*, celui-ci ancien soldat de la grande armée (4). Perraudeau, attaché aux travaux du canal, avait quitté Nantes lors de l'enquête pour les récompenses. La Commission se plut néanmoins à rendre témoignage à son mérite. Quant à Du Moulinet, commis négociant, il publia

(1) Arch. mun., D², Registres de correspondance.

(2) Lettre du général au maire (Ar. mun., K³).

(3) Billet de Soubzmain, maire de Nantes, à l'un de ses chefs de service (*Ibid.*).

(4) *Evénements*, p. 28. La relation doit faire erreur sur ce dernier point : Du Moulinet n'ayant que 28 ans en 1830. La confusion s'explique par ce fait que quelque temps après il fut nommé sergent au 41e.

Digitized by Google

dans *Le Breton* du 5 octobre une lettre où il exaltait fort sa conduite et celle d'un pompier. Les enquêteurs ne semblent pas avoir pris au pied de la lettre toutes ses assertions. Il reçut la croix de juillet qu'il paraît, somme toute, avoir bien gagnée.

On a rapporté que ceux qui prirent part aux événements de 1830 dans notre ville, étaient des jeunes gens et des ouvriers. En général, on pourrait en dire autant pour tous les mouvements révolutionnaires. Les travaux des deux commissions d'enquête où figurent près de 250 noms, accompagnés, sauf de rares exceptions, de l'âge et de la profession des intéressés, concordent sur ce point avec les sources narratives.

Les professions libérales sont représentées sur les listes par une quinzaine de personnes, dont la moitié appartenait au corps médical : quatre jeunes médecins, au nombre desquels les docteurs Guépin, qui joua le rôle que nous avons vu, et Camin blessé mortellement place Louis XVI, et trois élèves en médecine, Marie, Bodet-Lacroix et Durand (1). Citons encore un professeur de 33 ans, un étudiant de 16, le clerc d'avoué Pavec dangereusement blessé (2) et son ami Gosseaume, commis greffier, qui lui porta secours.

La classe aisée comprend quelques propriétaires, négociants, industriels, une quinzaine également. Plusieurs étaient déjà d'un certain âge, ainsi MM. Auguste Bosset, Grignon-Dumoulin père, Trastour et Mabon, que nous avons eu l'occasion de citer ; tandis que les frères Voruz, fondeurs, n'étaient que des jeunes gens.

(1) Nous avons noté plus haut (p. 226) la conduite de Durand. Quant à Marie, après avoir assisté au combat, il prodigua ses soins aux blessés.

(2) Cf. p. 227.

Digitized by Google

Les commis sont nombreux, commis négociants 18, commis journalistes 3, commis voyageurs 2, etc. Le monde des spectacles est représenté par Auguste Brémens, dit Vochez, artiste dramatique, un figurant âgé de 54 ans et un garçon de théâtre. Les petits commerçants, à part une demi-douzaine de cafetiers et débitants, étaient peu nombreux.

Le reste des manifestants, près de 200, était des ouvriers appartenant aux professions les plus diverses : des mariniers à l'affaire du château, une dizaine de tisserands, en majeure partie de la fabrique de M. Petit-Pierre, sur les Ponts. Celui-ci favorisa le mouvement et le maire de Nantes réclama pour lui la croix de la Légion d'honneur qui lui avait été accordée avant la Restauration (1). Les corporations les plus représentées furent, en première ligne, les cordonniers — nous n'en avons pas compté moins de 19, dont un mort (Reseau) et six blessés — puis les tanneurs, les menuisiers, les forgerons. Une catégorie à laquelle nous devons encore une mention, c'est celle des anciens militaires. Neuf figurèrent dans les rangs des insurgés; deux avaient fait partie de la Vieille garde, un autre était décoré de l'île d'Elbe. Quand la Révolution fut accomplie, plusieurs des jeunes gens qui y avaient pris part demandèrent du service. En récompense de leur conduite, quatre furent nommés sous-lieutenants, deux autres sergents.

(A suivre). RENÉ BLANCHARD.

(1) Lettre du 17 sept. 1830 (Ar. mun., D², Reg. de correspondance).

Digitized by Google

POUR LES PÊCHEURS BRETONS

De Nice à la Bretagne !

Longtemps a mugi la tempête,
et l'apocalyptique Bête
qui convulse les Océans
des abîmes de l'Insondable
a d'un maëlstrom formidable
assailli les récifs géants.

La tiédeur des courants propices
s'est perdue ; et des maléfices
ont labouré les goëmons ;
et sous la terreur des nuées
les vagues cabrent leurs ruées
comme des bandes de démons.

Et maintenant le vent du large,
aux tourmentes sonnant la charge,
longuement en glas inlassés
mêle dans l'effroi des ténèbres
des vivants les clameurs funèbres
aux cris lointains des trépassés.

Sur l'immensité le deuil plane ;
la Mer a refusé la manne,
tenace en son hostilité ;
et le pêcheur sent, fou de rage,
dans l'impuissance son courage
plier sous la fatalité !

Tandis que la maison *espère*,....
dans l'ouragan qui s'exaspère,
de l'horreur du gouffre sans fond
c'est comme un flux maudit de haines
au gouffre des douleurs humaines,
plus implacable et plus profond !

Digitized by Google

Le long de la côte bretonne
où le raz aboie et bourdonne
sa lamentation sans fin,
sourde et lente c'est l'agonie !
O siècle ! O Progrès ! Ironie !....
Un peuple souffre ! un peuple a faim !

L'âtre est glacé ; la huche est vide :
autour de l'aïeule livide
les enfants pleurent. Plus de pain !
La mère en vain sanglote et prie ;
acharné l'homme en sa furie
en vain repart et lutte en vain !

De l'Espace plainte obstinée,
profères-tu leur destinée,
dans l'ombre lugubre du soir ?
A ceux anxieux qui t'attendent,
pêcheur vers qui des mains se tendent,
qu'apportes-tu ?.... Le désespoir !

Heureux, oh ! plus heureux sans nombre
ceux avec le bateau qui sombre
sous la lame engloutis, perdus !
ceux sous l'herbe du cimetière
qui dorment ou sous quelque pierre !
Plus heureux !... Ils ne souffrent plus !

Quoi ! sans merci ? Vers leur détresse
sans nulle pitié qui se dresse ?
Quoi ! sans recours ?..... Il est pourtant
des cœurs, un devoir !.... Espérance,
prends ton vol !. ... Il est une France,
vieille Bretagne, qui t'entend ;

toujours vibrante et toujours prête,
cette France que rien n'arrête,
pour qui, héros, au premier rang,

Digitized by Google

sous la rafale des mitrailles
les fils d'Armor dans les batailles
ont sans compter versé leur sang !

Tocsin du môle et de la grève,
sur les brisants râle sans trêve,
appels si touchants et si doux,
allez répéter leurs misères !
Les enfants, les vieillards, les mères
nous implorent : A l'aide, tous !

Propageant la divine flamme,
leur âme touchera votre âme,
o Privilégiés du sort ;
de votre émoi l'élan sublime,
du plaisir prélevant la dîme,
leur prodiguera son trésor.

De l'enchantement des rivages
où le sable vermeil des plages
ourle d'argent l'ombre des pins,
or du riche, obole des foules,
aux bords que harcèlent les houles
allez ! Portez, souffles alpins,

de nos fleurs avec le délice
comme un rayon du ciel de Nice,
tribut béni, tribut fêté !
l'effusion de la tendresse
où la Pitié mit sa caresse,
où s'exalta la Charité,

pour rendre, aumônes fraternelles,
aux tristesses de ces prunelles
l'aube où s'annonce un meilleur jour,
aux pauvres petits leurs chimères,
un peu de joie au cœur des mères
dans la douceur de notre amour !

OCTAVE JUSTICE.

Digitized by Google

SON MARI

D'APRÈS DES PAPIERS DE FAMILLE (1)

Cette nuit-là, bien des songes frôlèrent le chevet où reposait la tête mutine de Lasthénie, mélangeant les contes de fées narrés par sa tante avec cet art qui s'est perdu comme celui de la conversation, et les légendes dont, malgré toutes les défenses, Gaït la nourrissait. Lasthénie se sentit errer, en robe couleur de soleil et couronnée de fleurs d'oranger, dans des parterres aux gigantesques corolles, aux papillons plus grands que des mouettes. Mais, tout à coup, un sombre oiseau, couvrant le ciel de ses ailes funèbres, fit la nuit et enleva dans ses serres la petite mariée que son jeune époux s'efforçait en vain de délivrer en brandissant l'épée flamboyante du Saint-Michel de la rosace du chœur. Puis, tout disparut, et Lasthénie, presque aussi vieille que la chanoinesse, se vit s'avancer bras dessus bras dessous avec Victurnien, non moins courbé et chenu que l'abbé, vers la charrette grinçante de l'*Ankou*, cahotant à travers la lande, où les genêts se tordaient, sous un vent de mort, autour des menhirs devenus des catafalques. Aussi, dès l'aube, transparente et douce comme celles qui suivent les colères atmos-

(1) Voir la *Revue* de mars 1903.

Digitized by Google

phériques, la petite fille, sautant de cette couche hantée, sortit-elle en robe de basin, un chapeau de paille sur les bouclettes de ses cheveux bruns rattachés par un ruban feu, pour faire le tour du jardin à la française, abrité par les bâtiments contre les souffles du large.

Sur le sable un peu détrempé des allées bordées de buis, d'yeuses bizarrement taillés, de plates-bandes que les dernières floraisons d'automne, si riches en couleurs veloutées et profondes, égayaient encore, sur l'allée molle, la fillette imprimait ses talons pointus et de sa main potelée cueillait, de-ci de-là, un dalhia retardataire, un chrysanthème précoce, de suaves roses d'automne, car :

« La rose d'automne est plus qu'une autre exquise. »

— « Pour qui ce bouquet ? » demanda une voix gaie, quand, sous les centenaires tilleuls rangés en quinconce autour du socle où un amour moussu bandait, sans se lasser, son arc de pierre, la petite mariée se fut assise sur un des bancs de granit du rond-point, afin d'arranger sa collecte.

— « Pour qui, ma mie, cette offrande ? » Et Victurnien en clair déshabillé, — à cette époque Noël et Pâques, seuls, variaient le vestiaire, — sortant de derrière la statue, fit de son tricorne, à Lasthénie, avec un rond de bras conforme aux règles, un grand salut qui balaya les feuilles mortes.

Avant que l'enfant eut pu répondre, son ami prit la gerbe et la déposa aux pieds de l'Amour.

— « Méchant ! » murmura Lasthénie, lui rendant toutefois sa révérence et lui tendant même ses doigts potelés : « méchant ! je les voulais porter à Notre-Dame des

Digitized by Google

Vagues, cette statue posée au chef de la presqu'île et qui, depuis qu'elle se dresse, toute blanche sur le ciel noir, a servi d'étoile à plus d'un marin. »

— « Nous en cueillerons d'autres », répondit le jeune Basque émerveillé de voir sa petite femme parler presque aussi bien que la chanoinesse.

— « Quand je serai parti, prierez-vous la Madone pour moi? » continua-t-il s'asseyant à côté de Lasthénie.

— « Oui », répondit simplement la fillette : « je lui demanderai de vous rendre courageux et fort, de vous donner beaucoup de succès, de bonheur. »

— « Et pour vous, ne demanderez-vous rien, Lasthénie? questionna Victurnien qui caressait les longues boucles échappées du ruban feu et éparses sur les frêles épaules de la mignonne.

— « Oh ! si », fit-elle, hochant la tête d'un air profond : « je supplierai Notre-Dame de me rendre très sage, très savante et..... très jolie. »

Toute empourprée elle baissa sa petite figure éveillée, et glissant vers Victurnien, entre ses cils recourbés, un regard vif comme un rayon dans une haie, elle ajouta :

— « Car si je devenais laide, qui sait, quand nous serons grands, tous deux, si vous m'aimeriez toujours... ? »

— « Toujours ! » affirma Victurnien avec chaleur. Car il ne doutait pas que ce frais minois ne s'épanouît en une beauté semblable à celle de sa mère ; créature exquise et séduisante, dont les rares baisers, les distraites tendresses l'avaient rendu parfois si fier, si heureux. Car il se disait, tout bas, combien il serait dommage que la petite vérole ou quelque autre vilain mal altérât le derme savoureux des joues satinées,

Digitized by Google

l'éclat des yeux noirs de la mutine petite mariée. Puis, comme des pas, des voix bruissaient à travers les buis. Il se pencha vers sa gentille compagne.

— « Voici l'heure, Lasthénie, murmura-t-il ». « On me cherche. Le coche est attelé. Il me va falloir saluer vos parents et prendre, devant eux, congé de vous. Quand et où vous retrouverai-je ? Ne me donnerez-vous point un souvenir, un gage d'amitié, un talisman de bonheur ? »

Alors, joignant le geste aux paroles, il souleva une des boucles flottantes, et avec une paire de petits ciseaux d'or, tirés de son gousset, la coupa sans hésiter. Prestement, il fit disparaître l'objet de sa rapine puis, détachant quelques tiges de la gerbe éparse aux pieds de l'Amour :

— « Pour vous », dit-il, « gardez ces brins de réséda. Ils perdront leur couleur, leur forme ; mais comme notre affection qui va s'étendre, grandir, ils garderont leur parfum..... »

Vivement, Lasthénie ouvrit un médaillon suspendu à son cou, et dans le boîtier ciselé, entre les miniatures de son père, de sa mère, glissa les thyrses gris. Alors, passant son bras déjà robuste à la taille ronde de Lasthénie, Victurnien l'embrassa fraternellement sur les joues, sur les franges de ses longues paupières.

Quelques heures plus tard, l'enfantine comtesse, pelotonnée au giron de sa tante, pleurait doucement, tandis que l'érudite chanoinesse lui détaillait, des racines au faite, l'arbre généalogique où le mariage venait de la greffer, tant et si bien, que la petite tête brune tomba sur l'épaule de Mlle de Kéroman et que Gaït dut porter la fillette toute endormie dans le lit étroit dont une

Digitized by Google

branche d'oranger étoilait, entre le Christ et la Madone, le candide chevet.

Cette nuit fut la dernière de Lasthénie au manoir.

Harcelés de menaces, dénoncés, suspects, à la veille d'une arrestation, le frère et la sœur convinrent de hâter le départ de leur pupille, décidés pour eux-mêmes à rester au poste, à ne quitter leur demeure que pour le ciel, dont la prison, l'échafaud, n'étaient, après tout, que le passage pénible, mais court.

Aussi Gaït, bien munie d'instructions, et cachant sous son devantiau de bure des bijoux, voire des papiers d'importance, s'embarqua avec Lasthénie dans le lourd bateau d'un vieux pêcheur, son beau-frère. Quand la petite, vêtue en paysanne, et toute baignée des larmes de sa tante, toute chargée des bénédictions de son oncle, eut pris place entre eux, sur le banc recouvert d'une toile à voile, on eut dit une famille de caboteurs allant porter au marché les légumes de la presqu'île, renommée pour ses primeurs et ses fruits tardifs.

L'important, toutefois, était d'éviter la ville, les bourgs, même les fermes. Aussi à l'aube naissante, le pilote accosta-t-il dans une anse couverte de rochers, et tirant son sabot sous des broussailles, se jeta-t-il avec Gaït et la demoiselle dans un taillis assez bas, mais touffu, qui, de sentiers ravinés par les premières pluies en chemins creux défoncés d'ornières, les mena sur une vaste lande.

Formant plateau, elle s'étendait rase, d'un gris plus foncé entre le gris perlé du ciel et verdâtre de la mer, et de nombreuses pierres, menhirs, dolmens, caïrns, la hérissaient.

Ce fut vers le plus vaste de ces indestructibles vestiges d'une époque à laquelle l'esprit rêveur et mélan-

Digitized by Google

colique du Celte se reporte toujours malgré le recul du temps, qu'Yves Le Gaour dirigea les voyageuses. Bien avant que la nuit ne fut venue les couvrir, et tandis qu'ils achevaient leur frugal repas, adossés à l'autel informe d'un Teutatès protecteur, un piétinement de chevaux, un murmure confus de voix courut sur la lande.

Dominant la respiration de la mer, les rumeurs indistinctes de quelques demeures très lointaines, ce bruit montait de la côte, portait droit sur eux.

Vivement, — tout Breton est né chouan et, d'instinct, devine la guerre d'embuscades, de caches, — Le Gaour enleva ses compagnes, dans ses bras noueux, et les déposa l'une contre l'autre au fond de la cuve où, dit-on, les druides faisaient couler, sous la faucille des Vellédas, le sang des victimes; à la force du poignet, lui-même se hissa près d'elles, et, terrés là, retenant leur souffle, — Lasthénie, imprégnée des terreurs ambiantes, comprenait déjà ce qu'on attendait d'elle, — tous trois virent venir le danger. Il les frôla.

Le groupe d'hommes débraillés qui sabottait sur la lande, les jambes lasses de battues au suspect, revenait sans doute de forcer le manoir; car, parmi les refrains avinés et les grossières saillies, le nom des Kéroman résonnait souvent.

Cette escouade, synthèse des colères de brutes, des haines aveugles, des turpitudes de la populace montée à la surface du peuple, fit mine de s'adosser à la cuve où les fugitifs se blottissaient. L'un d'eux, le chef, un hideux Marseillais, traîneur de ferraille, hirsute et bourgeonnant, y jeta même sa pipe qu'il venait de casser dans un juron. Les cheveux de Lasthénie faillirent prendre feu, et leur âcre odeur eut, sûrement,

Digitized by Google

révélé l'ingénieuse cachette. Le moment fut angoissant... Ce qui faisait le péril l'écarta.

Maugréant contre sa maladresse, l'homme voulut gagner au plus vite le bourg, afin de réparer sa perte. Sur ses talons, la bande détala d'autant plus prestement que la pierre druidique venait d'exhaler un long soupir, indice certain de malheur sinon pour le Marseillais au moins pour ses superstitieux acolytes, épaves récoltées sur les ports, parmi des gas bretons ivrognes et paresseux.

La brune était venue. A sa faveur le trio aurait pu faire du chemin. Une pluie fine, silencieuse, qui trempait jusqu'aux os, le força de dévier, de se jeter sous bois.

Avant de l'atteindre, une pire frayeur les attendait : Gaît qui s'était dévêtue de sa cape, puis de son tablier de laine pour envelopper Lasthénie endormie sur l'épaule d'Yves, s'immobilisa soudain. Rigide, de son doigt tendu elle indiquait le chemin creux, hérissé d'ajoncs et bordant le taillis. Le grincement d'une charrette s'y faisait entendre, d'autant plus criard que le lourd véhicule ne semblait pas cahoté par des bœufs, mais vivement entraîné par des chevaux dont les fers clapotaient dans la boue des ornières.

En outre, la lune ayant paru entre deux nuages, et le chemin devenant montueux, on vit émerger une masse noire entourée de plusieurs silhouettes d'hommes fantastiquement hauts, qui pressaient deux chevaux de stature non moins colossale. De la machine elle-même sortait des psalmodies vagues, et des formes blanches, pressées, y parurent un instant, pour se replonger dans la double pénombre des cieux obscurcis et du bois où le lugubre cortège s'enfonçait.

Digitized by Google

Claquant des dents, l'œil dilaté, les membres secoués, Gaït murmurait : « l'*Ankou!* c'est l'*Ankou!* » Et elle semblait rivée au sol, paralysée de terreur.

Bien qu'il frémit des pieds à la tête le marin la secoua rudement, et se signant :

— « Eh bien! » fit-il, « c'est pour toi ou c'est pour moi. A moins que l'*intersigne* ne soit pour ceux du château. En tout cas, il ne faut point mourir avant d'avoir fait son devoir. Marche. Bientôt nous serons en vue du couvent. Alors, je te laisserai pour retourner là-bas. Mets la demoiselle en lieu sûr ; puis, si c'est ton heure, accepte la mort, ma vieille, la conscience tranquille, et remercie encore Dieu de ne pas t'en garder une pire. »

Galvanisée par le grand mobile de sa vie : la fidélité, Gaït retrouva des jambes, et, quand le matin se leva, frissonnant et mouillé, Le Gaour montra de son bâton à sa compagne, harassée plus encore de terreur que de fatigue, un vallon paisible, enserré de futaies où une petite ville crénelée dormait au bord d'un large étang, noir sous les branches, mais gris comme le ciel dans la partie découverte qui baignait les remparts.

Monacale et noble, la cité séculaire avait une ceinture de mâchicoulis ; des tours, des flèches surmontaient ses demeures aux silhouettes hardies, aux girouettes écussonnées et ses clochetons accrochaient le premier rayon d'un soleil aussi pâle que la lune qui se dissolvait à l'horizon.

— « Tu connais le couvent? » fit Yves, déposant doucement à terre son précieux fardeau. Il effleura avec respect de ses lèvres gercées la petite tête luisante :

— « Notre-Dame d'Auray vous garde, mademoiselle, et vous rende à vos proches. Pour moi je retourne les défendre ou les suivre, ajouta-t-il avec gravité. »

Digitized by Google

Puis, donnant à sa belle-sœur, mi par affection, mi pour la dégourdir, une forte accolade, le pêcheur se rejeta sous bois, en marmottant, non un de ces vieux chants gaéliques qu'il trouvait jadis au fond des bolées, mais une litanie où les noms d'Anne, d'Yves, de Guénolé revenaient en invocations.

Restée seule, la vieille bonne se raidit. Elle n'avait rien répondu, son visage gardait l'épouvante que la rencontre de l'*Ankou* lui avait imprimée; mais la petite, réveillée par l'air froid et fortifiée de son somme sur le cou d'Yves, ne demandait qu'à marcher. Cependant, malgré sa légèreté de faon, elle eût assez vite de l'allure de Gaït, laquelle dévalait la pente sans se soucier des ajoncs piquants, des pierres roulantes, des touffes de bruyère trop durs aux pieds délicats de Lasthénie.

— « Pas si vite, pas si vite! ma bonne, suppliait-elle, la détenant par la cape alourdie de pluie que la Bretonne avait revêtue.

Gaït n'entendait pas. Et, quand, embouchant un sentier pris entre les remparts et un clos dont les épaisses murailles, dépassées par les têtes à demi dépouillées d'ormes séculaires, enserraient de vastes bâtiments, la bonne et l'enfant parurent à une grille aux panneaux pleins, marqués d'un judas, elles étaient rendues.

Echevelée, rouge, à bout d'haleine, mademoiselle de Kéroman se laissait traîner et Gaït, ses cheveux gris hors de la coiffe, sa jupe effilochée, sa cape pendante, tremblait, presque inconsciente, en proie à un délire de fatigue ou d'horreur, effrayante, avec ses yeux secs, ses pommettes ardentes, ses lèvres arides d'où sortaient des mots confus, des souffles courts.

Machinalement, elle leva la main pour sonner. A sa

Digitized by Google

surprise, la cloche ne pendait plus au-dessus du porche, mais celui-ci céda sous la pression de son corps pantelant qu'elle venait d'y appuyer.

Relever Lasthénie, tombée de fatigue à ses pieds, l'enlever comme une plume malgré son poids d'enfant de huit ans grande et bien proportionnée, fut un jeu pour la vieille Gaït dont les forces semblaient décuplées, et hagarde, elle s'avança dans le jardin.

Quelle dévastation ! Une fois, la Bretonne y était venue avec la chanoinesse ; quelle paix ! quel ordre y régnaient alors !

Maintenant, à travers les arbustes hachés, au bout des allées bordées de buis arrachés, de fleurs fanées, elle apercevait la porte béante du cloître dont les fins arceaux découpaient leur guipure blanche sur le fond sombre des charmilles. Silencieuse, bien qu'il fût l'heure des matines, la cloche se taisait, et pas un de ces bruits pareils à des battements d'ailes ne s'élevait du doux colombier où tant de colombes avaient trouvé le bonheur, la paix ; car, à l'inverse d'autres bénéficiaires, l'abbesse, une Kéroman, ne recevait que des épouses du Seigneur, non des victimes jetées par l'orgueil ou l'avarice des familles dans ces cloîtres que l'amour seul doit peupler.

Sentant sa terreur grandir en face de ce vide, de cette sacrilège profanation et ses forces décliner, Gaït fit un suprême effort. Elle gagna, titubant, et presque aveugle, le porche de la chapelle gothique, et là, desserrant les bras, sans un cri, sans un soupir, s'effondra tout d'une pièce sur les dalles de marbre que son chef heurta avec un lugubre son.

Lasthénie roula auprès d'elle, mais, se dégageant, essaya avec une raison au-dessus de son âge, fréquente

Digitized by Google

chez les enfants, élevés par des vieillards, de soulager sa bonne.

Tout en tirant les épingles de son fichu, en soulevant sa tête d'où un mince filet rouge découlait, la pauvre petite pleurait silencieusement et appelait Gaït à voix basse, entrecoupée, car l'effroi était dans l'air, car tout, le ciel bas, pluvieux, les feuilles sèches, arrachées par les rafales aux rameaux gémissants, le croassement des corbeaux dans les cimes, lui semblaient des ennemis, des pièges.

Mais Gaït ne bougeait pas, et Lasthénie songeait, malgré sa terreur, à se risquer dans ces grands bâtiments muets, quand une main toucha son cou.

Froide, sèche cette main glaça Lasthénie. Toutes les légendes lui revinrent : goules, gnômes, vieux de la mer, sirènes perfides.

Cependant, c'était une Kéroman, elle se retourna. Une ombre se penchait vers elle. Oui, vraiment une ombre, avec son visage décoloré, ses prunelles vagues, fanées, ses longues mains cireuses, ses vêtements blancs enroulant son corps fluet. Pour sûr, pas le fantôme de sa tante l'abbesse, car sur le front de l'ombre nul autre bandeau que de larges ondes d'un blond dédoré, cachées en partie par une riche mantille.

Un fantôme toutefois, tant il était pâle, silencieux, fluide. Afin de fuir la vision fatale, Lasthénie couvrit ses yeux, fit effort pour secouer la pression des doigts décharnés. Mais l'elfe ou la fée ne l'entendait pas ainsi. Sans desserrer sa prise, elle écarta de l'autre main celles de la petite, et demanda d'une voix de souffle:

— Qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? Comment vous appelez-vous ? »

Même pour les oreilles inexercées de Lasthénie, l'ac-

Digitized by Google

cent était étrange. Ni la rude prononciation de Gaït, ni les intonations nuancées, onctueuses, vives, de la chanoinesse, de l'abbé, des rares voisins qui fréquentaient au manoir ; quelque chose de saccadé, de sifflant, de distingué, toutefois. Si étrange fut-elle, cette voix, où sonnait la compassion, rassura un peu l'enfant.

Elle releva la tête, mais non les paupières pour répondre :

— « Je suis une petite fille, je viens du château. Je m'appelle Lasthénie de Kéroman. »

— « Chut ! chut !» fit l'ombre, coulant autour d'elle des regards effrayés. » Ne prononcez jamais ce nom-là ; oubliez-le au plus vite ; il vous ferait mourir. »

Tout en prononçant très bas ces mots lugubres, la dame en blanc s'occupait de Gaït. Agenouillée, elle posa son oreille sur les lèvres décloses, sur la poitrine découverte, puis, se relevant après de mortelles secondes pendant lesquelles Lasthénie pleurait à grosses larmes, comprenant d'avance ce qui tomba de la bouche de l'étrangère : « C'est fini. » Alors, avec douceur : « Venez, mignonne, il ne faut pas qu'on nous trouve ici ». Et elle cherchait à détacher l'enfant du corps de sa bonne.

Mais Lasthénie, à son tour, n'entendait pas qu'on l'en séparât. Etendue près d'elle, son petit visage collé au sien, elle l'adjurait tout haut, maintenant, de l'entendre, de l'emmener. Elle appelait l'abbé, sa tante, Victurnien même. Dans ces mouvements désordonnés, un cordon qui retenait quelque chose au cou de la servante se rompit, un portefeuille tomba de sa guimpe.

Vivement, la dame s'en saisit, et montrant plus de force que son aspect fragile ne pronostiquait, elle emporta Lasthénie en proie à un violent accès de désespoir.

Digitized by Google

— « Paix ! paix ! » répétait-elle, cherchant à étouffer les sanglots de la petite dans les plis de sa mantille. « On ne laissera pas votre pauvre bonne sans sépulture. Dick l'ensevelira. Avant de partir vous mettrez des fleurs sur sa tombe. »

Traversant la chapelle dont les vitraux brisés laissaient passer le vent qui tournait les feuilles du missel et éparpillait les roses tombées des vases renversés, la dame pénétra dans un passage voûté, et par une longue suite de salles hautes et claires, garnie de pupitres, de bancs, de larges armoires, gagna une pièce reculée, de moindres proportions, mais ornée de meubles superbes.

Une fois là, elle déposa Lasthénie, en proie à une réaction de torpeur et d'épuisement, sur un lit à baldaquin, courut verrouiller la porte puis s'approchant d'une fenêtre, percée sur le coin le plus reculé du parc, siffla faiblement. Un autre sifflement lui répondit. Sortant d'une touffe de lauriers, un homme parut. Trapu, roux de poil, rouge de peau, l'œil du bleu d'une faïence peinte, il avait la mine effrayante et rassurante à la fois, tant elle était terriblement forte et bonnement placide. Foulant de ses gros souliers la plate-bande très soignée que dominait la fenêtre, il avança par l'ouverture sa tignasse flamboyante, respectueusement découverte, et regardant la dame, attendit.

L'étrange personne lui adressa quelques mots dans une langue inconnue à Lasthénie. Un bref acquiescement suivit. et l'homme, se rasant sous les charmilles, s'éloigna dans la direction de la chapelle.

Refermant la fenêtre, abaissant les lourds rideaux, ce qui fit aussitôt la nuit, la dame alluma deux bougies

Digitized by Google

roses dans un candélabre de Saxe et revint à sa petite compagne.

Doucement, avec des mains adroitement maternelles, elle la dévêtit, l'étendit entre les draps fins, puis fouillant dans une commode en bois de citronnier, elle produisit un verre, des fioles, mélangea quelque chose dont le parfum emplit la chambre, et força la fillette à boire.

Presqu'aussitôt, la tête brune s'enfonça dans l'oreiller, et une respiration, d'abord entrecoupée de sanglots puis régulière, apprit à sa garde que le bienfaisant sommeil venait enfin de délivrer la fugitive du sinistre cauchemar des heures de veille.

(*A suivre.*) Ctesse OLGA.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

DANS LES ROMANS D'AVENTURES (1)

IV

Hélène est un roman très chargé d'épisodes qui se sont groupés autour d'un noyau central.

Ce noyau, c'est le conte populaire de la fille qui s'enfuit pour échapper à l'amour incestueux de son père, de la méchante belle-mère qui, pendant une absence de son fils, opère une substitution de lettres pour perdre sa belle-fille, et de la femme qui recouvre par miracle les mains qu'elle avait perdues.

La base m'en paraît être un conte mythologique, localisé de bonne heure en Angleterre, peut-être par conséquent d'origine celtique, où un roi épouse une fée qui a quitté son pays, situé à l'est, du côté du soleil levant, au delà des flots (2).

Dans une seule version de la légende elle est représentée comme la fille du roi du nord, le mythologique pays des êtres pervers dans la mythologie scandinave, assimilé par l'auteur anglais de cette version à l'Angleterre du nord, dont York est la capitale.

(1) Voir la *Revue* de mars 1903.

(2) Je me sers pour cette analyse des ms. Bibl nat, fr, 12.482 (rédaction en vers) et 1489 (rédaction en prose), et pour l'étude des autres versions du conte, des analyses de M. Suchier dans son édition des œuvres poétiques de Beaumanoir.

Digitized by Google

Dans la plupart des versions (1) l'héroïne, échappant à la fureur de sa belle-mère, se réfugie à Rome où elle est plus tard retrouvée par son mari. C'est un des épisodes de notre roman, mais ce n'est pas le seul, car l'auteur paraît avoir voulu fondre ensemble différentes rédactions du même conte. Dans l'une, la scène se passait uniquement en Grande Bretagne, comme dans la vie d'Offa, et la reine se réfugiait

En l'île de Contasse delès un grand passage (f° 46),

ou

Dessous la haute roche qu'on appelait Costance
Qui a nom Ecosse, le pays de Mourance (f° 47),

et de là vient sans doute le rôle du roi d'Ecosse Amauri, qui devient l'allié de son mari, se fait baptiser, est pris par les païens, crucifié et canonisé (2). Sa sœur Ludiane ou Ludiene, après la mort de son autre frère Agamar, Gama (er), Gaman (er), f° 97, roi d'Ecosse ou d'Antone, épouse Brice (3). Plus tard, ce qui correspond à une autre version du conte, l'héroïne se réfugie dans la petite Bretagne, à Nantes (f° 48), qui, dit le romancier, était encore païenne, et de là à Tours. L'auteur voulait en effet en faire la mère de saint Martin et de Brice ou Brisson qui succéda à saint Martin comme évêque de

(1) Versions 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, de Suchier. Il y faut joindre *Lion de Bourges*. La version 1 est strictement localisée en Angleterre. Je ne sais s'il faut assimiler Neufchastel à Newcastle, car le Tyme sur lequel il est situé porte les marques d'une abréviation qui le rend trisyllabique et se trouve remplacé dans la prose par Londres sur Ch (er?) ime.

(2) Je ne connais pas de saint Amauri dans le martyrologe. Le roman dit cependant formellement que l'on bâtit une église au lieu où il fut martyrisé. Peut-être a-t-on confondu avec saint Maurice.

(3) Les versions en prose l'appellent Gamanus, Gamaux, Gramaux, Ghamaux. Certaines transforment Hantone en Narbonne.

Digitized by Google

Tours. Martin et Brice sont les noms que reçoivent au baptême les fils d'Hélène, Lyon et Bras, dont le premier au moins porte le nom d'une divinité celtique, Leol ou Leon. Peut-être est-ce la ressemblance entre les noms de Bras et de Brice qui a amené cette confusion. L'auteur est d'ailleurs très friand d'étymologies hasardées : Bras est ainsi nommé parce qu'il porte au cou le bras de sa mère, Lion, parce qu'il a été enlevé par un lion, l'ermite qui recueille les enfants et qui s'appelle Felis (1) (f° 49) voit ailleurs son nom interprété par le mot feuillu (f° 47) à cause du vêtement de feuilles dont il était vêtu (2), Courtrai tire son nom de la courte taille de son premier possesseur, Josseran du jaseran où on l'a trouvé enveloppé.

Mais c'est surtout Rome qui attire l'attention de l'auteur, il y fait enterrer Hélène et le roi Henri, peut-être par suite d'une confusion avec Hélène, mère de Constantin. Dans son récit l'absence du roi est motivée, non plus par une guerre contre les Ecossais (3), mais par une expédition de secours destinée à délivrer Rome, assiégée par le roi Butor (f° 21), un nom de chef arabe que l'épopée carlingienne a recueilli. C'est de même pour secourir Rome, assiégée par Burian (f° 1) ou Bruyant (f°s 3, 7), Hertaud f° 7) et Abel (f° 7), qu'Antoine se fait autoriser par son beau-frère le pape à épouser sa fille. C'est ainsi que la ville de Crante, Crance ou Trante (4)

(1) Ne faut-il pas y reconnaître le dieu celtique Beli ou Heli dont le nom aurait été déformé sous l'influence du nom latin Felix ? M. Suchier, analysant une autre version, l'appelle Alexis. C'est le vacher Elie qui dans *Lion de Bourges* élève Olivier.

(2) De même Boulogne est censée avoir reçu son nom du roi Boullu (f° 25).

(3) Comme dans les versions 1, 7, 11.

(4) Le seigneur de cette ville est appelé Hertaut dans la rédaction

Digitized by Google

(f° 132), appelée Castres dans le fragment en vers publié par M. Suchier et dans la version en prose de Wauquelin, Jaffres, Gaffres, Grasse ou Graffes dans d'autres rédactions en prose, est assimilée à la ville italienne de Plaisance. C'est ainsi que le sénateur romain Josseran joue vis-à-vis du fils de Robastre de Bordeaux (1) le rôle que le sénateur Roboal joue vis-à-vis des fils de Beaflor et le sénateur Arsemius ou Arcenius (2) vis-à-vis du fils de Constance.

Ce Josseran sert à l'auteur pour lier son récit à l'histoire de l'évangélisation de la Gaule. Il réunit en effet à cette époque les trois auteurs principaux de ce grand événement, le pape Clément, auquel les partisans de l'apostolicité de nos églises en attribuaient l'initiative (3), l'évêque Martin et le roi Clovis. D'après lui, c'est au siège de Crante que Clovis se convertit. Josseran, fils de Constantin de Rome, est là pour servir de père à Richier, le compagnon de Flourent (f° 126), ce fils de Clovis que notre épopée appelle également Floo-

en vers, Hurtault dans la rédaction en prose. C'est lui qui fait mourir Amauri. Hertaut et Amauri sont deux noms de l'épopée carlingienne. Il meurt subitement et a Madrican pour successeur (f° 171).

(1) Ce Robastre de Bordeaux a enlevé Plaisance, fille du roi Audemborc ou Ardembourch de Jérusalem et femme du roi Priant (Priam) d'Escalonne (Ascalon), f°s 97, 120, 121. Robastre et sa femme Plaisance sont des personnages de *Garin de Montglane*. Il devint roi de Rome, ajoute le roman, sous le nom de Costancien (rédaction en vers) ou Constant (rédaction en prose), et il est honoré comme saint à Breteuil en Beauvoisis (f° 98).

(2) M. Suchier rapproche avec raison le nom de cet Arcenius et de sa femme Hélène de celui de l'empereur Artyus et de sa femme Erayne de la version 13. L'un et l'autre me paraissent des formes défigurées de notre Antoine.

(3) Dans la saga de *Mirman* c'est le pape Clément qui envoie saint Denis évangéliser la Gaule. Ici Clément est l'oncle d'Hélène.

Digitized by Google

vant, dans un poème où figure Richier, fils de Josseran (1).

On peut encore relever dans le roman les traces d'une quatrième localisation des épisodes qu'il raconte, en Amiénois, en Boulenois et en Flandre. Ce n'est pas de Constantinople qu'Hélène arrive en Angleterre, mais du port flamand de l'Ecluse où elle s'est arrêtée et d'où elle a fui pour échapper à l'amour du roi païen qui gouverne le pays (2). Henri, vainqueur du roi Boullu au pont de la Bricque ou de Bucque, fonde Notre-Dame de Boulogne et s'empare de tout le pays jusqu'à Amiens (f°s 26, 27), ses fils défendent Boulogne contre le roi Anténor de Flandre (f° 85), c'est à Amiens où ils se sont rendus, en quittant Boulogne, par Montreuil et Hesdin, que Martin donne son manteau à un pauvre Après la conquête de Tournai par Clovis (f° 176), les rois alliés entreprennent la conversion de la Flandre; Morandin ou Moradin de Bruges, fils d'Anténor, est vaincu, pris et baptisé : ce sera Morand de Rivière ; Bervic de l'Ile (Lille) se fait également chrétien ; Malostru de Courtrai est tué; Maloré de Cantin est vaincu (f° 191); Lens est fondé, etc. (3).

Une dernière modification a consisté à remplacer l'Ecosse par la Bavière, au point de vue des aventures matrimoniales des fils de Henri : leur séjour chez Gloriande, fille du roi Grabaux, Gribaux ou Grambaut

(1) Certaines versions de la légende de Flore ou Florent, nom qui désigne tantôt Clovis, tantôt son fils, le rattachent à la famille de Constantin.

(2) Dans la prose (f° 4), ce roi s'appelle Bantabron ; dans le poème (f° 13) Vantabron est l'ancien nom de la Flandre.

(3) Lille était alors simplement un château dans la forêt du Bure: mais la ville n'existait pas encore : Lille et Gand ont été bâtis par le comte Landri. Aras (Arras) portait alors le nom de Noble.

Digitized by Google

(f° 57), converti par Antoine et devenu ermite sous le nom de S. Loys, me paraît être un doublet des exploits de Brice chez la sœur de Gamaux d'Ecosse, et comme il épouse Ludiane, Gloriande est obligée de se contenter pour époux du comte de Glocester (1). Le pays de l'est a ici encore remplacé le pays du nord.

Si maintenant l'on compare entre elles les différentes versions du conte, il me semble que l'on peut se rendre compte de son évolution. Il s'agit primitivement d'un conte celtique, dont l'héroïne, la déesse celtique Helena, fille du dieu celtique dont le nom est devenu Antoine d'Antone (2), épouse une divinité successivement identifiée à Offa de Westanglie, nom qui peut désigner la Mercie, ou le souverain du pays de l'ouest, par opposition au pays de l'est, dont vient l'héroïne, à Alle de Northumberland, pays réel auquel on identifie le mythologique pays du nord où est censé se passer l'histoire, au roi danois de Northumberland Anlaf, au roi Henri d'Angleterre (3), au roi d'Ecosse. Un de ses fils, dont le nom a été assimilé à celui de Brice, épousait la fille, Ludiane ou Gloriande, noms forgés sur ceux des dieux celtiques Lud et Lary, de Gramaux qui devenait ermite sous le nom de Loys,

(1) Ce comte de Glocester, qui devient souverain de l'Angleterre, me paraît le dieu Glevos (Llew) dont on a fait le fondateur de Glevo castrum ou Glocester.

(2) L'Artyus de la version anglaise, l'Aliermus ou Aleaume roi de France d'un autre récit, sont des variantes d'Antoine. Les noms de Telion et de Julien qu'il porte ailleurs sont des variantes du nom divin celtique Heli. Celui de Tiberie Constantin peut venir simplement d'une erreur historique, mais il ne faut pas oublier le Lucius Tiberius de Gaufroi de Monmouth qui paraît bien mythologique (peut-être Heber) et le Tiber de *Ponthus*.

(3) A cause des trois rois de ce nom aux XIIe et XIIIe siècles.

Digitized by Google

forme christianisée du nom divin celtique Llew, et, comme seigneur de Glocester, régnait sur l'Angleterre, c'est-à-dire sur le pays du dieu Glevos ou Llew.

La confusion de la déesse Hélène avec la mère de Constantin amena un changement dans l'histoire, d'autant plus aisé à comprendre qu'il était facile d'identifier Constantinople avec le pays oriental dont était censée venir l'héroïne. De plus Anlaf avait épousé une fille du roi Constantin d'Ecosse. De là vient Hélène, fille de l'empereur de Constantinople, morte et enterrée à Rome avec son mari : de là dans la version de Trivet, Constance, fille de l'empereur Tiberie Constantin, personnage du VIe siècle, femme du roi Alle de Northumbrie, mère de l'empereur Maurice (1) qui succéda à Tibère, enterrée à Rome avec son père, pendant que son mari repose au château blanc mythologique, assimilé à Winchester comme dans les romans de la Table ronde, et que le sénéchal Elda ou Olda, transformation germanique du dieu celtique Héli devenu ailleurs l'ermite Félis, est enterré dans la localité mythologique dont le nom ressemblait assez à celui de la ville de Tours pour pouvoir lui être assimilé.

La version allemande se laisse également ramener au thème mythologique celtique. Mai de Meienland, neveu du roi de Castille, qui habite par conséquent l'Iberie ou le pays de l'ouest, fils d'Eliacha de Claremont, l'Elioxe de nos chansons de geste, forme féminine du nom divin Heli, qui habite le pays de la lumière, épouse la fille de l'empereur de Rome, c'est-à-dire du pays orien-

(1) Ce Maurice est notre Amauri et l'un et l'autre ne sont que des adaptations d'un nom divin celtique. Amauri est canonisé, de même Antoine, comme Gribaux devenu saint Louis et Robastre saint Constantin.

Digitized by Google

tal, Telion, lisez Heli. Son ennemi Cobar de Marsilis n'est autre que le Gombaud ou Gombert de Gaufroi de Monmouth, roi du pays de la mort (Marth) que l'on a tout naturellement identifié à Marseille, dans un récit où le héros était censé proche voisin de l'Espagne. Ainsi s'explique-t-on dans une autre version l'introduction de Pierre de Provence.

Le pays de l'est est ainsi devenu successivement l'empire romain, l'empire grec de Constantinople, la Hongrie, la Bavière, la Russie, Cypre, ou simplement la France. Parfois on a voulu expliquer par ce mariage les possessions des rois d'Angleterre sur le continent, et on a fait l'héroïne fille du comte d'Anjou ou du duc de Guyenne. Certains auteurs ont renversé les rôles et fait épouser au roi de France la fille du roi d'Angleterre. D'autres ont voulu rapprocher de l'Orient le pays où elle se marie, et lui ont fait épouser un roi de Grèce ou un comte de Grèce, d'autres, pour la rapprocher de Rome, y ont amené le comte Pierre de Provence, un roi d'Espagne, un roi de Galice. Le comte de Bourges dont l'auteur de la *comtesse d'Anjou* a fait le mari de son héroïne, est en réalité le possesseur du mythologique Berri, la terre déserte des romans de la Table ronde. Ce roman, qui localise strictement l'action en France, la fait nièce de l'évêque d'Orléans, dans *Hélène* elle est nièce du pape (1). Ainsi se retrouvent d'une version à l'autre des traits épars qui permettent d'en reconstituer l'ensemble (2).

(*A suivre.*) Vte DE CALAN.

(1) Dans la version rimée elle est sa petite-nièce, fille d'Antoine et petite-fille d'un certain Richier que nos romanciers plaçaient assez volontiers sur le trône de Constantinople.

(2) L'héroïne de l'une des versions, Emaré, reine de Galice (Suchier) ou de Galles (Ward), est représentée comme la mère du héros mythologique arturien Sagremor.

Digitized by Google

L'IDÉE DÉCENTRALISATRICE

ET

LES PARTIS POLITIQUES

SOUS LA RESTAURATION

II

Les Cent-Jours et la Chambre Introuvable (*Suite*) (1).

La réaction furieuse contre les Cent-Jours qui marqua la fin de l'année 1815, en unissant tous les « ultras » dans une œuvre commune de violence ajouta encore de la vraisemblance aux bruits tendancieux semés par l'esprit de parti sur les dangers que le triomphe des idées de la majorité ferait courir à la paix intérieure. La presse s'en fit l'écho. Le roi lui-même, qui n'avait qu'une sympathie médiocre pour les députés de la droite, tout en reconnaissant leur zèle et leur dévouement à la cause monarchique, prêtait l'oreille à ces rumeurs. Il croyait le pays alarmé, et M. Decazes avait soin de l'entretenir dans cette disposition (2).

(1) Voir la *Revue* de mars 1903.

(2) « La masse du peuple, et malheureusement trop de gens sages comme presque toute l'Europe, voient, dans les membres de cette majorité, des nobles qui veulent rentrer dans leurs biens, qui croient les droits féodaux aussi sacrés que les droits du Roi au trône et leurs propriétés aussi inviolables que la couronne (M. Decazes, *Mémoire au Roi*.)

Au moment où M. Decazes intriguait pour obtenir de Louis XVIII la dissolution de la Chambre Introuvable, il ne se contenta pas de ses écrits personnels ; il utilisa aussi la plume de M. Pasquier et celle de M. Guizot. Ce dernier, dans le troisième de

Digitized by Google

A la tribune, le ministère se servait fort habilement de la divergence qui se manifestait entre les vues du roi et celles de la majorité. Aux tentatives d'émancipation de la droite, à ses projets de réforme constitutionnelle, il opposait soit la volonté royale, soit le texte de la Charte, ce qui était encore un moyen de se couvrir de l'autorité du roi, puisque c'était le roi qui l'avait signée et qui voulait la maintenir dans son intégrité. M. de Corbière avait beau rétorquer cette objection en disant : « Si comme les anciennes cours souveraines nous n'avions qu'à soumettre à Sa Majesté le résultat de nos réflexions, nos obligations seraient plus faciles : mais notre ministère est bien plus pénible. Appelés à concourir à la formation de la loi, ce n'est pas un pouvoir plus étendu qui doit nous éblouir, ce sont des devoirs plus rigoureux dont nous devons nous pénétrer. Si le roi n'était pas obligé de présenter ce projet aux Chambres (1), du moment qu'il se détermine à le présenter, il nous impose de le délibérer de la même manière que les lois ordinaires et de n'exprimer que notre

ses rapports, faisait appel à la fois aux intérêts du pays et à ceux de la dynastie. « On avait vu des députés soi-disant monarchistes faire de ce qu'ils appelaient la représentation nationale le principal corps de l'Etat. Depuis la prorogation, les prétentions des chambres étaient restées les mêmes : *les autorités locales étaient envahies, le système des administrations provinciales et municipales était devenu l'objet des débauches et des prétentions des partis.* Peu leur importe d'énerver et de démembrer ainsi l'autorité royale ; peu leur importe de lui enlever l'avantage inappréciable d'une administration uniforme qui assure la forte et prompte exécution des ordres. » Le Mémoire concluait à la dissolution de la Chambre, au nom du repos du peuple, de la stabilité du trône et des prérogatives de la couronne également menacés. (Voir DUVERGIER DE HAURANNE, *Histoire du gouvernement parlementaire.)*

(1) Le projet de loi sur l'amnistie.

Digitized by Google

opinion propre. » Le respect profond, l'admiration aveugle que la droite professait pour son roi, lui rendaient néanmoins la discussion plus difficile, le rôle d'opposition plus délicat, le champ d'évolution singulièrement plus restreint.

Aussi ne développa-t-elle dans la session de 1815-1816, qu'une très petite portion de son programme de réorganisation administrative. Elle se borna à saisir l'occasion qui lui était offerte par le dépôt de certaines lois ou par la discussion du budget pour en préciser quelques formules, pour critiquer des abus criants. Ses interventions en faveur de la décentralisation ne connurent guère le succès, ses vœux acquirent rarement force de loi ; du moins dans cette première législature leur objet fut-il toujours légitime puisqu'il consistait à obtenir du pouvoir des libertés nouvelles qui étaient autant de garanties pour l'ordre public. Plût au ciel que la droite eût toujours et en toutes choses montré la même retenue, le même sens pratique, la même intelligence de l'état et des besoins de la nation !

Le premier effort des députés de la majorité se porta contre la puissance excessive de l'administration. Par suite des empiétements successifs de ses agents, l'Etat était devenu le maître absolu dans les départements ; les mairies n'étaient plus que les prolongements des bureaux de la préfecture. L'administration avait mis la main sur une quantité de services qui auraient pu être avantageusement laissés à l'initiative privée. De là, avec un amoindrissement des libertés, une tendance à multiplier les fonctionnaires salariés, devenus un fardeau pour les contribuables. Les communes étaient partout sacrifiées. Après les avoir autorisées à s'imposer cinq centimes pour leurs besoins locaux, l'Empire s'était em-

Digitized by Google

paré des ressources ainsi créées pour le paiement des préfets. Et la Restauration continuait de pareils errements ! Les conseils généraux n'avaient pas été moins cavalièrement traités. Grâce à un expédient, les crédits dont ils auraient dû disposer étaient livrés totalement à la discrétion du gouvernement. Après cela, la Cour des Comptes pouvait venir vérifier les finances communales et départementales ; une petite erreur de calcul suffisait pour faire renvoyer un compte, tandis que les virements de fonds les plus considérables échapperaient à l'examen, s'ils étaient pratiqués avec habileté. Comme le gouvernement avait la haute main sur les affaires locales par la nomination des conseils qui y étaient préposés, le petit contribuable ne possédait aucun moyen de se faire entendre. Aussi le marquis de Saint-Géry, rapporteur de la loi sur la réorganisation de la Cour des Comptes, concluait-il qu'il fallait revenir aux anciennes administrations provinciales et communales qui régissaient paternellement le pays. Les conseils actuels en fourniraient les éléments, si on leur rendait la réalité des attributions dont ils n'avaient que l'apparence.

L'éloquence de M. de Bonald donna une ampleur magnifique à la discussion sur l'aliénation des bois des communes. On sait que le budget présenté aux chambres par le ministère portait au chapitre des recettes la somme de quatre-vingts millions, produit de la vente des bois communaux autorisée antérieurement par une loi du 23 septembre 1814. M. de Bonald attaqua cette loi, comme ayant disposé indûment en faveur des créanciers du Trésor, de biens qui n'appartenaient pas à l'Etat. A cette époque où la propriété privée était sacrée, il ne manquait pas de grands esprits qui dou-

Digitized by Google

taient de la légitimité de la propriété communale (1), de sorte que l'orateur exprimait des idées originales et pour ainsi dire nouvelles quand il demandait aux spoliateurs des communes : « ... Quel crime imputer à ces petits Etats domestiques, éléments de l'Etat public, celtiques avant d'être gaulois, gaulois avant d'être romains ? Les communes avaient pu exister avant la monarchie, elles avaient existé sans l'Etat. Et l'Etat n'avait pu exister sans elles.... Le pouvoir en France, dans aucun temps et sous aucune forme de gouvernement n'a pas plus le droit de disposer des biens des communes que la commune de disposer des biens des particuliers, que la province de vendre une commune, l'Etat une province. Cette propriété commune est l'unique moyen de l'indépendance de la commune ; elle constitue à proprement parler la communauté ; sans elle, il n'y a de commun entre les habitants du même lieu que ce qui est commun à tous les habitants du globe : l'air, la terre et le ciel. » M. de Bonald s'élevait contre la prétention des ministres de donner en échange aux communes des

(1) L'avocat général Servan disait en 1790 : « Les corps politiques doivent leur existence à la nation, comme les individus doivent la leur à la nature. Ce n'est pas pour eux que la nation les crée, c'est pour elle. De même que la nature a droit de vie et de mort sur nous, de même la nation a droit de vie et de mort sur tous, corps moral. » Et Thouret : « Les individus sont antérieurs à la loi et jouissent de droits imprescriptibles. Tout corps au contraire n'existe que par la loi et, ses droits dépendent de la loi ; elle peut les modifier, les annuler. » Ces théories n'étaient pas une découverte de Rousseau. Pour en retrouver la source il faudrait remonter plus haut que le gallicanisme et le jansénisme, plus haut que le despotisme des Bourbons, jusqu'aux légistes qui entouraient la royauté au XIVe siècle et s'efforçaient de justifier dans leurs écrits subtils les actes arbitraires de Philippe le Bel et de ses successeurs.

Digitized by Google

rentes pour un chiffre équivalent au revenu des biens vendus ; car, disait-il, « la propriété des communes avait survécu à huit ou dix siècles, tandis que personne n'oserait prétendre que dans huit ou dix siècles elles auraient encore des rentes au Grand Livre. » Napoléon avait cherché en 1813 à spolier les communes, le Corps Législatif avait cédé tout honteux ; mais, du moins, s'était-il rencontré soixante-quinze opposants, chiffre qu'on n'avait encore jamais vu ! « Et quoi ! terminait M. de Bonald, c'est en présence du retour de cette race bienfaisante dont les ancêtres ont affranchi les communes que les ministres vous proposent de les dépouiller! » M. de Villèle, de son côté, résumait son opinion sur le débat en disant : « Je vote contre le projet du ministère parce que je trouve injuste de vendre les biens des communes sans leur consentement et contre leur droit et leur intérêt (1) ».

M. de Bonald ne définissait pas le rôle politique de la commune avec moins de netteté que ses droits financiers.

« La commune est la véritable famille politique. C'est avec la constitution de la commune ou son affranchissement qu'a commencé en France la forme régulière et même déterminée de la constitution de l'Etat. La commune est dans le système politique ce que le franc est dans notre système monétaire, l'unité première et génératrice, l'unité indivisible, parce qu'on ne peut le diviser sans tomber dans des fractions sans valeur et des monnaies sans poids et sans titre. Remar-

(1) La discussion se termina par l'abrogation des lois du 27 mars 1813, et du 23 septembre 1814, et par la remise à la disposition des communes des biens leur appartenant. Dans cette question l'intervention de la droite ne fut donc pas inutile.

Digitized by Google

quez que la commune est un corps plus réel et plus visible que le département, que le royaume, qui sont plutôt des corps moraux.... Ce beau système de gouvernement dont la commune est le fondement a été trouvé dans les bois, dit Montesquieu. C'est donc sur le fondement invariable, inébranlable d'un élément indestructible comme tous les éléments, sur la commune, qui a précédé les gouvernements et qui leur survit, qu'il faut asseoir la première pierre d'une représentation vraiment nationale (1). »

La puissance des conceptions politiques et philosophiques de M. de Bonald, la dignité de sa vie, ses qualités oratoires, l'influence considérable que ses ouvrages antérieurs lui avaient value dans le parti royaliste, la part importante qu'il prit aux délibérations des assemblées de la Restauration, méritent que nous nous arrêtions sur cette belle et sereine figure pour considérer comment ce philosophe concevait l'organisation des contrepoids au pouvoir central et quelles vastes proportions son esprit ingénieux donnait au développement de l'idée décentralisatrice (2).

Les deux discours cités plus haut nous ont montré que M. de Bonald faisait de la commune l'unité *politique*. Mais la commune n'est elle-même qu'un agrégat de familles : la famille, voilà en définitive l'élément *social* primordial, élément doué de deux propriétés précieuses : la *stabilité* et la *continuité*, incomparablement

(1) Ce discours fut prononcé en 1816, après la dissolution de la Chambre Introuvable. Nous l'avons cependant cité ici parce que les idées qu'il exprime en font le complément naturel du fragment qui précède.

(2) Le système de M. de Bonald est exposé dans ses deux ouvrages. *La Théorie du Pouvoir* paru en 1796 et *La Législation primitive considérée par les seules lumières de la raison*, qui date de 1802.

Digitized by Google

supérieur, par conséquent, à l'*individu* choisi malgré sa mobilité, sa nature essentiellement périssable, comme fondement de l'établissement révolutionnaire. D'autre part le sentiment religieux était trop vif chez M. de Bonald pour lui permettre de croire au développement et à la durée d'une société en dehors de l'idée chrétienne. L'existence de toute société suppose donc, d'après lui, une sorte de contrat entre l'État, la famille et l'Église. « La famille ne peut y manquer parce qu'elle est faible ; l'Etat le peut encore moins parce qu'il est fort. La famille opprimée par l'Etat en appelle à la religion et l'oppression de la famille est une cause de trouble perpétuel et de malheur pour l'Etat. » Le droit du plus faible est, par malheur, trop souvent méconnu. Si l'Etat, au risque « d'un trouble perpétuel », use injustement de son pouvoir, la famille n'aura-t-elle aucun moyen de résister à sa tyrannie ? Non, si elle reste isolée. Mais elle s'en donnera de garde ; elle s'unira à d'autres familles de façon à constituer des groupements *naturels* résultant soit du voisinage des habitations (communes), soit de la similitude des intérêts (organisations corporatives). Rejetant donc comme une duperie la prétendue dignité de l'individu se dressant superbe de ses droits, mais désarmé par son isolement si on vient les attaquer, M. de Bonald proclame la fécondité du droit d'association. Deux autres institutions *naturelles*, l'héritage et la propriété, permettront aux groupements comme aux familles elles-mêmes de se perpétuer, de survivre aux individus, d'acquérir l'esprit de corps, surtout si on étend le droit de possession transmissible par l'héritage aux plus humbles fonctions. Grâce encore à l'héritage et à la propriété, l'Eglise formera un corps indépendant et respecté, et les frais du service

Digitized by Google

ecclésiastique mis à la charge des terres cédées au clergé seront moins onéreux que couverts par un impôt.

Comme tout corps vivant, la famille est susceptible de développement. Chaque génération peut marquer un progrès sur la précédente dans le domaine de la richesse, de l'influence morale, de l'aisance matérielle ; cet avancement est même à désirer, mais à condition que la progression soit « lente et successive comme toutes les autres opérations de la nature ; ce qui doit durer est lent à croître. » Le terme assigné à l'industrie des familles est « de sortir de l'état purement privé pour se consacrer au service de l'Etat dans l'exercice des fonctions publiques », dont les plus nobles sont la magistrature et le métier des armes. Ces charges seront *gratuites*, fixées et *héréditaires* dans les familles, « le désordre de l'état sauvage ayant commencé quand le ministère public est devenu amovible et salarié ». En échange de leurs sacrifices, les familles qui se consacrent au service de l'Etat reçoivent des distinctions honorifiques ; car ici, il n'y a plus de titre sans fonction, c'est au contraire la fonction qui entraîne le titre à sa suite, une des grandes fautes de l'ancien régime ayant été l'abus des dignités, des cordons ne correspondant à aucune charge. — Si l'on objecte que beaucoup de talents se trouvent ainsi éliminés des affaires publiques, M. de Bonald répond que dans un Etat *naturellement* constitué avec des règlements bien faits, les grands talents sont peu nécessaires pour la gestion des affaires courantes ; que l'essentiel est d'être garanti contre les vices et les irrégularités publiques de conduite : qu'enfin l'organisation qu'il préconise aura l'avantage certain d'éliminer le danger des choix arbitraires du pouvoir, danger plus grand encore dans les sociétés où le peuple est souverain.

Digitized by Google

Le tort de M. de Bonald était de raisonner trop exclusivement sur des abstractions, et de méconnaître de parti pris la nécessité de certaines transformations sociales, parce qu'elles se faisaient dans un sens contraire à ses idées. Peu lui importait que l'institution des armées permanentes, le développement des industries exigeant chez l'ingénieur des connaissances techniques spéciales et absolument personnelles fussent peu compatibles avec le rétablissement de la transmission héréditaire de certaines places ; il ne se souciait guère non plus de ce que le droit de propriété, tel qu'il comprenait, étendu aux moindres métiers, créait un obstacle à la liberté du travail et à l'initiative individuelle. Son esprit planait trop haut pour se heurter à d'aussi menues considérations. Les armées permanentes ? il les condamnait au nom de la raison. L'instruction ? elle était inutile au peuple. Le progrès matériel ? il se traduisait par l'invasion du machinisme qui transforme l'homme lui-même en une véritable machine ; il avait cet autre défaut de faire oublier le progrès moral pourtant bien plus nécessaire. En vain le philosophe voyait-il la multiplication et la rapidité des communications faciliter les échanges entre les hommes : « Rapprocher les hommes n'est pas les unir. » Il est inutile d'insister sur ces faiblesses d'un grand esprit. Retenons seulement du plan conçu par lui l'aversion qui s'y manifeste à l'égard des doctrines individualistes, les barrières que son auteur s'efforce d'élever contre l'arbitraire de l'Etat, la large part qui y est faite à la famille, enfin le projet d'organisations corporatives et l'extension des libertés communales. En voilà assez, ce nous semble, pour mériter à M. de Bonald une place parmi les grands théoriciens de l'idée décentralisatrice et justifier l'étude un peu étendue que nous avons cru devoir lui consacrer.

Digitized by Google

Il nous reste à dire quelques mots d'une tentative faite par la droite en faveur du clergé dans le cours de la session de 1815-1816. Le 19 décembre 1815. M. de Castellajac déposa un projet de loi qui tendait à constituer au clergé des dotations territoriales par la création de petits patrimoines attachés aux fonctions et non aux hommes. Il y avait là un moyen de rendre au clergé son indépendance vis-à-vis du pouvoir, et de faire disparaître cette anomalie du salariat que toute la droite proclamait indigne du sacerdoce. L'intervention de l'Etat dans les questions religieuses avait été jusque-là peu heureuse en somme, puisqu'elle avait conduit l'Eglise officielle au schisme en 1791, abouti à la correction du Concordat par les articles organiques, fait perdre au clergé une bonne partie de sa dignité pendant l'Empire. Quelques députés eurent aussi l'intuition de la vérité politique que devait signaler plus tard un clairvoyant publiciste, M. de Tocqueville, c'est que dans une monarchie représentative il y aurait avantage pour la liberté politique à introduire dans le corps électoral une nouvelle classe de propriétaires qui, par leurs lumières et leur haute moralité, donneraient des gages à la société (Nettement). A dire vrai, la plupart des députés songeaient bien moins, en demandant une amélioration de la situation matérielle du clergé, à faire un pas dans la voie de la décentralisation qu'à satisfaire leurs sentiments de respect pour les ministres de la religion catholique. Leurs idées sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat étaient d'ailleurs imbues du préjugé gallican. Aussi crurent-ils bien faire en adoptant le projet de M. de Castelbajac avec un amendement, qui subordonnait à l'autorisation royale la faculté accordée au clergé d'accepter des donations ou des

Digitized by Google

legs (1). Comme le fit remarquer un député, jamais le roi ne descendrait à de si petits détails. Le ministre comprit qu'une prérogative nouvelle lui était offerte et se hâta d'accepter le projet de loi amendé. Ainsi se trouve tranchée une fois de plus par la négative la question de l'indépendance du clergé vis-à-vis de l'Etat dans le domaine des intérêts matériels.

C'est ici, comme a dit Montesquieu, qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Tant de haute philosophie, tant de batailles livrées à la tribune par les députés de la droite, tant d'éloquence répandue à profusion, tant d'efforts sincères, à quoi avaient-ils abouti? Du vaste plan de réorganisation politique et administrative élaboré par des esprits honnêtes et éle-

(1) C'était continuer les traditions de l'école des légistes et des gallicans. De Hugues Capet jusqu'à Philippe le Bel, les rois non seulement avaient doté et enrichi l'Eglise, mais ils s'étaient constitués les défenseurs de son patrimoine contre les violences féodales; ils lui en assuraient la libre gestion et leur autorité veillait à ce que l'élection de ses dignitaires fût indépendante. A partir des derniers Capétiens directs, le développement de la monarchie administrative amena un changement dans la situation : « *Quidquid principi placuerit, legis vigorem habet* », avaient dit les légistes byzantins. Cette maxime impériale passa dans les ordonnances royales. Le Concordat de 1516 fit perdre à l'Eglise gallicane ses meilleures franchises. Le roi nommait à tous les grands bénéfices et à nombre de titre ecclésiastiques secondaires. Il intervenait en matière religieuse (discipline régulière des monastères, fonctions spirituelles des évêques, appels comme d'abus, et en général sur toutes les questions autres que celles de pure doctrine). Les édits de 1579, de 1595, de 1661 et 1666, de 1749 aggravèrent encore les dispositions du concordat de François Ier. La loi qui donnait à Louis XVIII et à ses successeurs un droit de surveillance sur les biens des cures et des diocèses avait donc des précédents nombreux dans l'histoire de la monarchie (Voir à ce sujet dans *le Correspondant*, 1870, tome 1, un article intitulé : *L'Ancienne Eglise Gallicane et la Révolution.*)

Digitized by Google

vés, que s'était-il montré au jour, dans la session de 1815-1816? Rien ou presque rien. Quelques principes exposés avec netteté, quelques abus signalés, et c'est tout. L'affaire des bois des communes fut la seule victoire de la majorité ; encore empêcha-t-elle un recul plutôt qu'elle ne marqua un pas en avant dans la voie de la décentralisation. Il ne tint pas aux députés royalistes que le résultat fût moins chétif : des difficultés plus fortes qu'eux les arrêtèrent. Décentraliser, c'était enlever à l'administration, au ministère une partie de leurs attributions. Eh bien ! telle était la solidarité que Louis XVIII avait établie entre lui et les membres de son conseil, l'appui public qu'il leur prêtait, leur dextérité à s'en prévaloir, qu'il était impossible de toucher aux attributions ministérielles sans ébranler l'autorité royale, extrémité dont la droite redoutait jusqu'à l'apparence. Le rôle d'opposante où la gauche se montra plus tard si redoutable ne convenait pas à la droite. En 1821 seulement, quand M. de Villèle sera devenu ministre elle pourra prendre son programme par les points qui lui plairont et le développer à sa guise. Ce sera le moment d'étudier quelles parties, suivant les circonstances, la droite jugea à propos d'en mettre en lumière ou d'en laisser dans l'ombre. Mais auparavant nous avons à nous occuper des législatures qui se succédèrent de 1816 à 1821, et en particulier du groupe important qui se forma, crût et s'imposa à l'attention dès la session qui suivit la dissolution de la Chambre Introuvable : le parti libéral.

(*A suivre.*)

Dr A. Rousseau.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD

PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

V. — *Enthousiasme municipal.*

Si la cérémonie était déplorable aux yeux des fidèles qui pressentaient déjà les dangers de l'avenir, elle ne l'était pas moins, à un autre point de vue, pour les municipaux dont l'attente avait été trompée. Cet échec ne les découragea pas, et ils escomptaient l'élection d'un nouvel évêque pour s'en dédommager. Convoqués à Vannes à cet effet, les électeurs de Baud Corbel, Nédelec et Guégan n'eurent garde de manquer à l'appel. Seulement, avant de se mettre en route, ils demandèrent à être traités sur le même pied que les électeurs des autres communes, qui recevaient trois livres par jour « pour faire face à leur dépense et loyer (2) ». Le 28 février, le procureur intérimaire Claude Nédelec plaida en leur faveur et la somme fut votée.

On sait que l'assemblée électorale, qui se tint le 6 mars, choisit d'abord pour évêque M. Guégan, recteur de Pontivy ; et que, contrainte de se réunir de nouveau sur le refus de ce dernier, elle porta ses suffrages sur M. Le Masle, recteur d'Herbignac dans la Loire-Inférieure. Celui-ci accepta sans scrupules, heureux d'arri-

(1) Voir la *Revue* de mars 1903.
(2) Arch. de Baud.

Digitized by Google

ver au premier rang. Aucune nouvelle ne pouvait causer plus de plaisir aux patriotes de Baud. Le Bureau municipal s'assembla le samedi 2 avril pour arrêter quelques mesures destinées à célébrer ce triomphe. Etaient présents : le maire, Pierre Terrien et Jean-Félix de Brossard. Le procureur Pouliquen les harangua de son mieux, et, aux expressions enthousiastes qui sortaient de sa bouche, on comprenait que son cœur débordait de joie :

« Dieu dans sa bonté, s'écria-t-il, vient de nous donner, par le suffrage des électeurs de notre département, un évêque selon son cœur, un vray apôtre de la religion catholique, apostolique et romaine, un pasteur vertueux, zélé, charitable, propre enfin à conduire son troupeau dans la voie du salut..... C'est un grand sacrifice pour lui d'abandonner une paroisse qu'il gouvernait depuis 38 ans ; mais que ne ferait un vrai chrétien et citoyen pour l'amour de la paix, de la religion et de la patrie ? » L'élu était un prêtre vénérable, tous en faisaient les plus grands éloges, et, comme le même soin présidait à toutes les élections de ce genre, la religion n'avait rien à craindre ; au contraire, « les nouveaux prélats vont contribuer à la faire refleurer et lui donner tout le lustre du christianisme naissant ». Loin qu'il fût question de la renverser, il s'agissait de la ramener « à la discipline primitive ». Non, elle ne périra pas, l'Eglise de Jésus-Christ, « elle est fondée sur le roc contre lequel se briseront tous les efforts de l'erreur, de l'ambition et de la vanité (1) ».

Le procureur parlait en apôtre et on dirait qu'il était convaincu. Seulement, comme tous les gens de son es-

(1) Arch. de Baud.

Digitized by Google

pèce, il fermait les yeux à la lumière : l'aveuglement de son esprit dépassait même toutes les bornes puisqu'il préconisait la réforme de l'Église sans le concours, que dis-je? malgré la défense de ceux qui en avaient la garde. Cette opposition paraissait à ses yeux un détail et il était d'avis de n'y pas regarder de si près. Aussi son enthousiasme était très grand, augmenté encore par la nouvelle qu'il avait reçue du rétablissement « de la santé du roi, la plus chère de France ». De pareils événements n'étaient pas dûs au hasard, mais « à la main de Dieu qui conduit tout et qui a bien voulu nous être favorable » ; dès lors il convenait de lui « rendre les hommages les plus profonds et les actions de grâces les plus sincères » en ordonnant de chanter le *Te Deum* « en actions de grâces de la convalescence du roy », de carillonner toutes les cloches avant et après la grand' messe, « en conséquence de l'heureux choix de l'évêque du département » ; d'annoncer aux fidèles du haut de la chaire la nomination et l'acceptation de cet évêque, enfin de procéder à une illumination générale de 8 à 10 heures du soir (1). »

Tant d'éloquence ne fut pas dépensée en vain. Le Bureau municipal, qu'animait « la joie la plus vive et la plus pure », fut entièrement conquis et accorda sans tergiverser ce qu'on lui demandait, en précisant certains points laissés à sa discrétion. Par exemple, il décida que l'illumination des maisons se ferait moyennant une chandelle placée à chaque fenêtre des appartements : que les notables de la commune et les gardes nationaux en armes assisteraient au *Te Deum* ; enfin que copie de l'arrêté serait remise à M. Caradec, avec prière d'en faire lecture au prône de la grand'messe et

(1) Arch. de Baud.

Digitized by Google

d'annoncer l'heure à laquelle il chantera le *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir rétabli la santé du roi et pourvu le département d'un évêque constitutionnel (1).

Cette résolution dut jeter M. Caradec dans un grand embarras. Un *Te Deum* en faveur du roi ne lui aurait pas coûté assurément. Il était royaliste ; et bien que Louis XVI eût sanctionné la constitution civile du clergé, son cœur était plus porté à le plaindre qu'à le blâmer, Mais annoncer au prône l'élection d'un évêque qu'en son âme et conscience il considérait comme un intrus, présider à une cérémonie destinée à glorifier un événement qui n'était rien moins qu'un criant abus du pouvoir et un sacrilège : voilà ce qui devait le révolter. Surmonta-t-il ses sentiments au point de consentir à la démarche qu'on sollicitait de lui ? les archives ne le disent pas. Jusqu'à preuve du contraire, il est permis de croire qu'il résista à toutes les instances, étant donné son ardent amour pour l'Eglise et la correction générale de sa conduite dans ces difficiles conjonctures.

VI. — *Usurpation de Le Toux.*

Le jour même où la ville de Baud carillonnait et illuminait en l'honneur de Le Masle, l'assemblée des électeurs du district se tenait à Pontivy et se mettait à la recherche de curés disposés à donner des gages au nouveau régime. Malgré de belles promesses, les prêtres firent défaut et trois paroisses seulement furent pourvues : Pluméliau, Guern et Baud. Pour Baud le sujet était tout trouvé, c'était Le Toux qui avait prêté serment moins sans doute par conviction que par le désir de supplanter M. Caradec. Avisé le jour même de son

(1) Arch. de Baud.

Digitized by Google

élection, il partit pour Pontivy et se présenta le lundi matin, dans l'église paroissiale, devant l'assemblée, afin la de « remercier du choix qu'elle avait fait de lui pour remplir la cure de Baud qu'il a déclaré accepter (1) ».

Cette démarche accomplie, il se hâta de rentrer et son retour fut un triomphe. En quoi consistait-il au juste? Il est probable que les municipaux allèrent à sa rencontre et qu'après lui avoir exprimé leurs meilleurs souhaits de bienvenue, ils ordonnèrent un carillon. Toujours est-il que cette manifestation lui toucha l'âme et releva son courage : « J'ai jugé par là, disait-il le 28 mai, que vous me désiriez, et elle n'a pas peu contribué à me soutenir dans les sentiments que j'ai de me rendre utile à mes concitoyens et à ma patrie, parce que j'ai toujours cru que, pour être bon pasteur, il faut avoir l'amitié de tous les bons chrétiens et citoyens, comme vous me l'avez témoigné (2). » En même temps qu'elle relevait son courage, cette réception lui imposait de grands devoirs : « Je suis prêt à sacrifier pour la religion, pour vous et pour ma patrie, ma fortune, mon repos et ma vie, s'il le faut (3). »

Le Toux se prenait donc au sérieux et voulait jouer convenablement le rôle qu'il avait assumé. Pendant plus de six semaines, il est vrai, il était demeuré oisif, il n'avait exercé aucune fonction curiale, ni témoigné du moindre zèle; mais cette inaction ne lui était pas imputable ; elle était au retard apporté à sa prise de possession qui ne pouvait avoir lieu qu'après son institution canonique par l'évêque du Morbihan. Les pouvoirs qu'il attendait avec une vive impatience ar-

(1) Arch. dép. L. 770.
(2) Arch. de Baud.
(3) Id.

Digitized by Google

rivèrent enfin le mardi 24 mai ; le samedi suivant il se présenta devant les municipaux pour leur en donner connaissance et leur rappeler à la fois dans quelles conditions devait s'opérer son installation : « Il m'est prescrit, pour y parvenir, de prêter le même serment que les évêques dans leur église, au jour du dimanche avant la messe paroissiale, en présence des officiers municipaux du lieu, du peuple et du clergé. J'ai l'honneur de vous prier, messieurs, d'y assister et de rapporter procès-verbal de ma prestation de serment... (1) »

L'entrain du curé émerveilla Pierre Terrien, René Le Jossec et le procureur Pouliquen, qui composaient en ce moment le Bureau. Aussi ne bornèrent-ils pas leurs soins à la stricte exécution des formalités légales. Jaloux de frapper l'imagination populaire, ils résolurent de convoquer pour le dimanche matin à 8 heures, non seulement les officiers municipaux, mais encore les notables de la commune ; puis de faire sonner trois carillons : le premier à 6 heures du samedi soir pendant une demi-heure, le deuxième d'une égale durée le lendemain à l'issue de la messe matine, le troisième au moment où le conseil sortirait de la mairie pour se rendre à l'église ; enfin de requérir le commandant de la garde nationale de mettre ses hommes sous les armes (2).

Il va sans dire que les dispositions susdites furent suivies dans toute leur rigueur et que Le Toux prêta joyeusement le serment prescrit : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution votée par

(1) Arch. de Baud.
(2) Id.

Digitized by Google

l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi. » Cela ne l'empêchait pas de devenir un intrus en prenant possession d'un poste qui ne lui appartenait pas.

VII. — *Retraite de M. Caradec.*

Entre l'élection et l'installation de Le Toux, la situation de M. Caradec n'avait guère changé. Il continuait d'exercer le ministère à l'église et dans la paroisse, sans se soucier beaucoup de son remplacement. Ce zèle intempestif déplaisait aux purs de l'endroit, qui résolurent d'y mettre un frein.

Ces purs faisaient partie de la *Société de la Constitution*. Etablie à Baud comme dans toutes les localités importantes pour veiller au maintien intégral de toutes les dispositions législatives votées par l'Assemblée nationale, elle resta à la hauteur de la mission qu'on lui avait assignée en dénonçant M. Caradec et en priant le Bureau municipal de lui donner un avertissement. Le Bureau ne pouvait que déférer à cette invitation. Le 25 avril, il arrêta de prévenir le recteur d'obéir à la loi relative aux fonctionnaires qui avaient refusé le serment, autrement dit, d'avoir à cesser toute fonction publique (1). On ne sait quelle réponse il fit à cette injonction, mais il est facile de la supposer.

Après le 28 mai, jour de l'installation de Le Toux, la position de M. Caradec devint très difficile. Soutenue par les autorités locales, l'intrus gouvernait l'église en maître et ne souffrait pas que son pouvoir fût partagé. Dès lors il ne restait au pasteur légitime qu'à céder à la force ; c'est la décision qu'il annonça, le 11 juin, au

(1) Arch. de Baud.

Digitized by Google

Bureau municipal : « Il y a bientôt cinq ans que la Providence m'avait placé à la tête de cette paroisse. Je m'en vois déplacé par une loi impérieuse dont je ne fais plainte à personne et au sujet de laquelle je ne me plains de personne : Je n'ai moyen empêchant, sans approbation toutefois de mon remplacement, de remettre, dès ce jour, le presbytère ayant été vuidé à ce sujet les clefs d'iceluy (1). »

M. Caradec ne donnait donc pas sa démission, il était recteur de Baud et il entendait garder ses droits ; mais, impuissant contre la force, il abandonna le presbytère pour éviter des troubles et transféra son ménage dans le bourg (2).

Outre la clef de la maison presbytérale, M. Caradec en remit plusieurs autres : celles du coffre-fort, du tronc de la chapelle de la Clarté, des effets offerts à l'église. Il avertit en même temps les membres du Bureau qu'il leur appartenait de constater le montant de la somme qui se trouvait dans les troncs, et que suivant l'usage il avait tiercé jusqu'au 1er janvier précédent (3).

La résignation de M. Caradec et la modération de son langage auraient dû susciter chez les municipaux quelques regrets, provoquer quelques témoignages de sympathie. De tels sentiments n'entraient pas dans leurs cœurs et ils n'avaient sans doute qu'un désir, celui de se voir au plus tôt débarrassés de sa présence. Il leur donna quelque temps après satisfaction. Laissant son mobilier à Baud, il partit pour Rochefort-en-Terre, où M. Brebion lui fournit l'hospitalité (4). Pour

(1) Arch. de Baud.
(2) A Le Louer, *Mémoires*.
(3) Arch. de Baud.
(4) Notes de Luco.

Digitized by Google

avoir ses franches coudées à son égard, M. Brébion promit même de le surveiller. Cette promesse ne suffit pas au département, qui recommanda une grande vigilance au directoire du district (1). L'exilé résidait encore au 1er octobre suivant dans la même localité, et y touchait une partie du traitement qui lui était dû en qualité de curé remplacé (2).

Quant à Le Toux, le départ de M. Caradec lui laissait toute liberté de s'établir au presbytère. Il n'en fit rien cependant, bien qu'il déclarât, le 23 juin, avoir « un pressant intérêt (3) » à s'y loger. Il attendait que le corps municipal voulût bien, par un procès-verbal, en constater l'état et les dépendances. Ce désir fut naturellement exaucé, en sorte que l'intrus eut bientôt la joie d'occuper avec la place la maison du pasteur légitime.

Ce ne fut pas la seule.

(*A suivre.*) ABBÉ GUILLOUX

(1) Notes de Luco.
(2) Départ. L. 1232.
(3) Arch. de Baud.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Le Pays qui parle, par M. Yves Berthou. — Paris, A. Lemerre, 1903.

I

Pour les poètes et les rêveurs, la Bretagne demeure la plus intéressante de nos provinces. Elle a une physionomie tout à fait spéciale que ses écrivains ont rendue de façon exquise et profonde. A côté des sites les plus âpres et les plus sauvages, elle a des coins charmants, des vallons calmes et doux où l'on voudrait rester, oublier le monde. Et la mer, qui se lamente à ses pieds, a l'air de pleurer des Atlantides englouties. Ses écueils, ses roches, ses dolmens, ses menhirs géants dressés en lignes dans les plaines, ses bois de chênes, ses ruines, ses fontaines, ses chapelles, ses villages, ses cimetières, ses églises, ses vieux calvaires rongés de lichen d'or, ses landes désolées, sont enveloppés d'un ciel mélancolique qui émeut l'âme.

La population de cette terre toute fleurie de merveilleuses légendes est une race affamée d'au-delà, race simple, héroïque et timide, peu expansive, mais douée d'une imagination grandiose et d'une sensibilité délicieuse. Dès les temps les plus reculés, c'étaient les chevaliers, les druides et les bardes qui faisaient sa gloire; elle produit encore aujourd'hui, plus qu'aucun pays de France, des soldats, des prêtres et des poètes...

Et ils sont légion, les représentants actuels de la poésie celtique, ceux que personne n'égale « pour les sons pénétrants qui vont au cœur ».

Voici *Louis Tiercelin*, directeur de L'Hermine, avec cette devise « Bretaigne est poësie »; *Frédéric Plessis* (la Lampe

Digitized by Google

d'argile, Vesper) à l'accent virgilien ; *F. Le Guyader*, qui célèbre en sonores accents l'*Ere bretonne* et dit *La Chanson du Cidre* où sonne un bon gros rire ; *Charles Le Goffic*, le petit forgeron aux ferronneries si délicatement recourbées et qui, après avoir étudié les plus subtils secrets de son art chez les grands Maîtres, fit lui-même preuve de maîtrise dans une suite de menus chefs-d'œuvre... *Là-Bas*, *Les peupliers de Kéranroux*, *Premiers doutes*, *Bouquet* (Amour Breton), — *Chanson paimpolaise*, *Romance sans parole*, *Novembre* — dédié à Daniel de Venancourt — *Evocation*, *Noël de mendiants*, *les Violiers*, *Tryptique*, *Soir d'Annonciation* — un tableau d'une touche naïve et vigoureuse qui fait penser à François Millet — *Marivône*, *Le Cœur en dérive* et *Jean Daoulas* (Le Bois dormant) ; voici *Anatole Le Braz*... la savante pureté de son verbe, l'abondance de son inspiration, l'éclat de sa couleur, la variété de ses tons, l'ample et nombreuse harmonie de ses rythmes, en font un grand poète. *La Chanson de la Bretagne*, qui est en même temps la chanson de la mer, est une œuvre de premier ordre et d'une perfection classique. Et il s'en exhale un capiteux parfum de terroir, comme un bouquet de bruyères et de genêts fleuris secoués par les brises marines. Le Braz est bien le plus puissant et — avec Yves Berthou — le plus profond des poètes d'Armor...

II

Yves Berthou n'est pas un débutant. Il a déjà publié chez A. Lemerre *La Lande fleurie*, *Les Fontaines miraculeuses* et *Ames Simples*. Après ces recueils déjà remarquables à tant d'égards, le même éditeur nous donne aujourd'hui *Le Pays qui parle*.

Ce livre, d'une belle unité, contient l'odyssée du poète à travers le monde, ses dégoûts invincibles et le retour au pays natal où il est heureux de se refugier et où il espère mourir.

Il visite les îles d'or où les moines de Bangor ont abordé « quelque mille ans avant le bienheureux Christophe » ; les

Digitized by Google

Indes enchantées où, par des allées superbes, se promènent avec lenteur des hommes beaux comme des statues qui marchent ; il séjourne en ces villes d'Extrême-Orient endormies dans les boues de leurs deltas, comme de monstrueux caïmans dans la vase rouge et chaude des grands fleuves. A la vue des corruptions étalées, un infini dégoût le prend et son âme, douloureusement repliée sur elle-même, revient toujours « à sa Douce », aux joies pures et mystiques de jadis, aux saintes tendresses de son enfance. L'amertume de ses regrets lui arrache d'admirables accents. Oh ! voici le toit familial : il le voit déjà par la pensée ; et cet Enfant prodigue, pendant que le repentir l'attendrit, se représente d'avance la fête qui va l'accueillir.

Nous marchons à la nuit... Le Père est sur la porte
Pour recevoir le Fils dont il fut séparé ;
Je vois ses bras s'ouvrir sur le fond éclairé...
Mon cœur bat à coups sourds sur sa poitrine forte...

Voilà ce que notre poète a dit dans les Prolégomènes de son livre. Reconnaissance de la patrie, apaisement de l'âme, c'est le Prélude. Oh ! c'est bien la vieille terre maternelle qui n'a pas oublié, elle non plus, son enfant d'autrefois chéri du Rêve !

Toutes les choses générales qui donnent à la Bretagne son caractère spécial, sa physionomie si caractéristique, prennent une voix ; et ce que disent ces choses forme la *première partie* du poème.

L'Ile des Bardes se fait reconnaître...

Regarde autour de toi sur la mer d'émeraude...

Le Chemin creux...

qui va, vient, descend, monte,
Et, flânant, paresseux, n'arrive nulle part,
Qui n'ayant aucun but n'éprouve aucun mécompte
En se trouvant enfin presque au point de départ.

Digitized by Google

La Fontaine miraculeuse où

L'étape est douce au gueux qui trempe ici son pain...
Dans la nuit du passé se perd mon origine ;
J'ai toujours habité ce temple naturel,
Mais si pure est mon eau que chacun s'imagine
Que ma source naquit dans les Vergers du ciel.

Les Chênes nains, couverts de plaies et mutilés, qui se plaignent dans la nuit. Quand, au clair de lune, ils dressent sur le haut des talus leurs silhouettes déformées et inquiétantes, les passants attardés, pâles d'effroi, prennent la fuite.

Les Pierres celtiques parlent à leur tour à celui qui comprend « les rumeurs des bois et les sanglots des jeunes sources » ; puis ce sont *Les Pierres druidiques*, *Les Ecueils*, *Les Chapelles*, *Les Phares*, *Les Cathédrales*, *Les Calvaires*, *Les vieux Châteaux*, *Les Roches terriennes*, *Les Pierres branlantes*.

Après avoir ainsi communié avec les choses extérieures, générales — si je puis dire — dont il avait tant la nostalgie, le jeune barde chante en langage breton la gloire de « la Douce ».

Il va maintenant se retremper dans le coin plus spécial, plus intime, où son enfance a fleuri. C'est l'imagination qui domine dans la première partie, c'est le cœur dans la seconde. Et, pour mon compte, je déclare n'avoir rien lu de comparable, comme intensité et profondeur d'émotion, à cette belle suite de poèmes contenus dans la deuxième partie du *Pays qui parle*.

Il faut voir comme choses et gens font accueil au fils qui leur revient avec une charmante compagne au bras !

La ferme d'abord...

La terre maternelle est fidèle en Bretagne
A tous ceux qui sont fiers de se dire ses fils.

La servante de cent ans salue à son tour le jeune couple. A combien de suprêmes départs n'a-t-elle pas présidé !

J'ai goûté le bonheur de voir les enfants croître,
Mais aussi les chagrins muets, les plus amers :
J'ai vu partir les belles filles pour le cloître,
Et des gars vigoureux s'en aller sur la mer.

Digitized by Google

Les belles filles, à leurs vœux fidèles, ne sont jamais plus revenues au foyer ; quant aux autres — les braves marins — ils ont dû, après de courtes visites, tragiquement finir. Quelle figure de noblesse et de dévouement que cette vénérable aïeule ! Répandre le bien autour d'elle est tout son bonheur et toute sa gloire.

Les beaux linceuls blanchis sur l'ajonc épineux
Sont dans la terre avec les morts roulés en eux...
Pour prier sur les morts je reste presque seule.

Mais maintenant, elle peut mourir en paix, car elle sentira, en fermant les yeux pour jamais, la main du petit-fils bien-aimé lui serrer la main. Je ne puis me tenir de citer encore cette strophe.

Le temps n'a pas encor courbé ma haute taille,
Mais sous le faix qu'il se donna mon cœur est las.
D'un coup je vais tomber comme un pan de muraille,
Et le bruit de ma chute au loin retentira.

Ces belles élégies *La Salle commune*, *La Table familiale*, *Le Lit clos*, *La Cheminée*, *L'Armoire*, quelle essence de poésie elles contiennent ! Le poète leur a confié le sang de son cœur meurtri. Elles font penser à des amphores d'un travail un peu rudimentaire mais pleines, jusqu'au bord, de lacryma-christi...

L'épilogue termine le livre d'une façon grandiose. C'est le soir. Le poète est couché sur la lande ; il songe avec angoisse aux épreuves actuelles traversées par son cher pays. Et voici que le fantôme du vieux barde Gwiklan apparaît pour annoncer que bientôt Breiz-Izel « entrera dans la gloire ».

III

Qui ne se rappelle les plaintes déchirantes d'Electre, dans Sophocle ? « Jamais je ne cesserai... de faire retentir mes accents plaintifs aux portes du palais de mon père... La plus grande partie de mes jours s'est écoulée à nourrir de vaines

Digitized by Google

espérances, et je n'y puis résister... Mes lamentations n'auront point de terme ; jamais mon tourment ne mettra fin à ces pleurs intarissables. »

Le beau poème d'Yves Berthou contient beaucoup de ces cris profonds sortis des entrailles de l'être humain. Sa poésie vibrante sonne triste comme la vie où la douleur a toujours le dernier mot.

Son âme est une rose suave et mystique fleurie au soleil de Bretagne . Vous en trouverez les plus beaux pétales mélancoliquement effeuillés entre les pages du *Pays qui parle...*

LOUIS BOULÉ.

*
* *

UNE LIBRAIRIE BRETONNE A PARIS

C'est une excellente idée et qui ne manque ni d'originalité ni de hardiesse que cette création d'une librairie bretonne en plein Paris ; elle n'est pas pour nous surprendre à la *Revue de Bretagne* car nous l'attendions depuis longtemps, mais elle nous cause un sensible plaisir puisqu'elle nous montre tout le chemin parcouru en ces dernières années par l'œuvre de décentralisation qu'ont entreprise l'Association Bretonne et sa sœur cadette l'Union Régionaliste, œuvre qui marche à pas de géants et va même jusqu'à faire reculer M. le Président du Conseil dans sa lutte sectaire contre notre idiome national.

La meilleure garantie de succès de la Librairie Bretonne c'est qu'elle a été fondée par notre ami Marius Le Dault, un travailleur intelligent et infatigable s'il en fut, pour lequel je réclame le droit d'avoir un faible car il est Redonnais comme moi. Cette librairie ne compte pas encore six mois d'existence et la voilà qui devient un lieu de réunion pour les Bretons de là-bas, à tel point qu'elle semble asseoir ses bases sur un coin de terre armoricaine émigré exprès pour elle en la Ville Lumière, 6, rue du Val de Grâce.

Les projets de M. Le Dault sont considérables et ses efforts doivent être secondés ; tous, nous sommes un peu en-

Digitized by Google

gagés moralement dans l'œuvre de réussite de la Librairie Bretonne, et tous aussi nous lui apporterons aide et soutien.

Il suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur ses catalogues pour voir aussitôt l'intérêt considérable qui en découle. Parmi les nouveautés sous presse : *Sous les Pommiers*, saynète bretonne de Jean Le Fustec ; — *Les Celtes, le Réveil de la Race*, par Charles de Gaulle, avec préface, notes et additions de Jean Le Fustec ; — *Pontcallec*, drame breton en 5 actes en vers par Jaffrennou, préface en français (1 fr. 25) ; — *Histoire du Peuple Breton*, par Yves Sébillot (3 fr. 50) ; etc. Et pour paraître probablement à la fin de l'année : le *Manuel d'Agriculture* dont la traduction bretonne a été faite par le colonel Bourgeois, — et *Nozveziou Breiz*, recueil de contes de M. Gwennou, texte breton et traduction française.

A côté de ces nouveautés qui sous des titres si alléchants portent des noms d'auteurs tant aimés chez nous, la Librairie Bretonne met en vente une foule de ces bons et beaux ouvrages devenus à peu près tous classiques, dont quelques-uns sont rarissimes et d'autres le seront bientôt, et qui sans exception ont leur place marquée dans les bibliothèques publiques et privées de notre province. Citons au hasard :

Bepred Breizad de Luzel ; — la *Petite Chouannerie* de Rio ; — les *Bombarde Kerne* de Prosper Proux dont Le Dault s'est procuré tous les exemplaires encore dans le commerce ; — la *Bretagne artistique* de du Cleuziou dont la publication fut arrêtée si tristement par la mort de l'auteur, un artiste consommé doublé d'un charmant écrivain ; — l'*Armorial* de Briant de Laubrière dont s'inspira Pol de Courcy ; — la *Géographie ancienne et historique de la Péninsule Armoricaine* par le Cte de la Monneraye qu'on n'égalera jamais et à laquelle La Borderie a donné toute l'autorité de son admiration sans réserve ; les *Recherches sur la Chevalerie du Duché de Bretagne* de Couffon de Kerdellech si précieuses pour les généalogistes et les descendants des vieilles familles nobles de Bretagne ; la *Poésie Bretonne Contemporaine* de Pierre Laurent que nos lecteurs ont pu apprécier ici même ; — l'*Histoire de Montfort-sur-Meu* par

Digitized by Google

Vigoland ; — les *Derniers jours de Barbe-Bleue* par l'abbé Bossard ; — enfin la *Tradition Celtique et ses adversaires* du Docteur Maurice Adam, et les *Influences Celtiques avant et après Colomban* de M. Charles Rœsseler dont nous parlerons plus longuement dans un autre numéro.

N'avais-je pas raison de dire en commençant que la création de la Librairie Bretonne était une œuvre excellente ? Je suis convaincu que les lecteurs de la *Revue de Bretagne*, après avoir lu ce court exposé, croiront comme moi qu'elle est appelée à un grand et bel avenir. Cte R. DE LAIGUE.

*
* *

LES ACTES DES SAINTS DE REDON, par R. de Laigue. — Saint-Brieuc, R. Prud'homme 1903.

Les Actes des Saints de Redon, recueillis par Dom Mabillon, reproduite par Dom Morice, constituent un document qu'Arthur de la Borderie appréciait pour sa sincérité, pour sa valeur historique, autant que pour le charme du récit. M. le comte R. de Laigue, un des érudits bretons qui recueillent l'héritage de notre grand historien national, a extrait des *Actes*, dans le style même de leur pieux et naïf auteur (un Albert le Grand du VIIIe siècle), quelques-uns des passages les plus caractéristiques ; il a relié entre eux ces passages par des réflexions sagaces, des phrases pittoresques et, si nous ne craignions d'employer un langage trop fleuri, nous dirions qu'il a tressé, en mémoire de saint Convoion et des vertueux anachorètes ses compagnons, à la louange de la vieille abbaye et de la ville même de Redon, le plus odorant des bouquets.

O. DE G.

*
* *

EMILIENNE, lettres d'une mère, par Jean Charruau. — Paris, librairie Téqui, 1903.

Nous ne croyons pas commettre une double indiscrétion en disant que M. Jean Charruau est nantais et qu'il est prêtre.

Digitized by Google

Les personnes pieuses et les lecteurs de cette *Revue* n'en connaîtront qu'avec plus d'intérêt les joies, les tristesses, les vertus d'Emilienne, dans le roman par lettres qui porte son nom.

« Roman » est un mot impropre quoique l'œuvre soit de l'invention de M. Charruau. Les cinq parties du livre, *Louise et Marie*, *Lune de miel*, *Pauvre Emilienne*, *Lutte pour la vie*, *Mère et enfants*, nous racontent l'histoire d'une âme ou, si vous le préférez, la noble vie d'une femme d'abord dupe de ses illusions, puis instruite par l'expérience, et trouvant dans la conscience de ses devoirs d'épouse et de mère, dans une fervente piété, la force de résister aux plus cruelles épreuves.

Dirons-nous que le livre est écrit avec autant de clarté que d'élégance ? Ce sont qualités que l'auteur, tout occupé d'édifier et d'instruire, possède par surcroit.

O. DE G.

*
* *

MISÈRES HUMAINES, par Edouard Hamon, S. J. — Paris, Téqui, 1903.

On dit que le Canada est une vieille France ; le Père Hamon, qui l'habite, serait souvent tenté d'y voir une France nouvelle car il retrouve chez les parents et les enfants, les maris et les femmes de là-bas, les mêmes ridicules, les mêmes vices, les mêmes misères qui affligent ici le moraliste. A ces maux qu'il signale et flétrit avec une vertueuse et verveuse indignation l'auteur, estimant qu'on ne peut servir deux maîtres à la fois, Dieu et le Diable, indique un simple remède : être chrétien. Avant de résider au Canada, le Père Hamon avait vécu en Bretagne, son pays d'origine ; dans une jolie page de son chapitre « Les abords du mariage » il nous rappelle comment se marient les Bretons, et rend du même coup un hommage à notre Bretagne.

A la même librairie le même auteur publie une brochure toute de triste actualité : *Le Roi du jour, l'Alcool.* Sur ce point

Digitized by Google

encore, le Canada ne peut être pris comme modèle, mais il est douloureux de constater que l'alcool règne sur la France et sur la Bretagne d'une façon plus despotique encore.

O. DE G.

*
* *

Sous le beau ciel de Provence qui ne lui fait pas oublier le ciel nuageux de son pays natal, M. H. Bout de Charlemont continue de porter la bonne parole bretonne. La grande infortune qui frappe les pêcheurs de nos côtes ne pouvait manquer de l'émouvoir, il a mêlé sa voix à tant d'autres voix éloquentes : il a écrit « *Pour les Bretons* », une poésie que Mme Bout de Charlemont a dite dans un concert de charité donné à Aubagne, et qui vient d'être publiée en brochure (à Valence, Imprimerie-Valentinoise). Comme on ne fait jamais mieux apprécier les poètes qu'en citant leurs vers, nous en extrayons quelques-uns de cette pièce vraiment inspirée :

Le crime est consommé. De l'homme et de la barque
Il ne reste plus rien. Sur la grève, demain,
Dans la brume funèbre où rôdera la parque,
On trouvera l'épave avec un corps humain,
Et puis ce sera tout. Une veuve navrée,
Une veuve de plus au désespoir livrée
Et des enfants sans père, avec de vieux parents,
Des martyrs ignorés auront grossi les rangs.

Hâtons-nous d'ajouter que le poète a d'autres cordes à sa lyre ; son œuvre s'achève sur une rayonnante vision de la Charité.

O. DE G.

Le vicomte de Colleville, dont nous avons déjà signalé plusieurs œuvres aux lecteurs de la *Revue de Bretagne*, vient de traduire et de publier, de concert avec M. F. de Zepelin, deux drames de jeunesse du célèbre Henrik Ibsen : *Madame Inger à Ostraat* et *Catilina* (Paris, librairie Nilsson, Per Lamm succes-

Digitized by Google

seur). Il est très intéressant d'étudier les débuts du grand écrivain norvégien, qui devait s'élever jusqu'à ces ouvrages admirables en leur genre, *Les Revenants*, *Solness le constructeur*. *Maison de poupée*, *Brand*. Il est curieux aussi de comparer le *Catilina* réhabilité par Ibsen au même personnage tel que l'ont traité, d'après Cicéron, Ben Jonson et Crébillon. Quant à *Madame Inger à Ostraat*, nos Bretons, qui ont l'horreur de la tyrannie, y pourront suivre avec intérêt la lutte d'une patriote norvégienne contre l'autorité danoise. Comme la Pologne, l'Irlande et la Grèce, la Norvège fut autrefois persécutée; mais, pas plus que la Bretagne, elle n'a supporté le joug. Remercions le vicomte de Colleville de nous avoir fait éprouver, en traduisant Ibsen, de saines et patriotiques émotions.

O. DE G.

*
* *

LE CENTENAIRE DE BRIZEUX

C'est au mois de septembre, et, sans doute, pour en rapprocher la date de celles des congrès de l'Association Bretonne et de l'Union Régionaliste, que la ville de Lorient a décidé de célébrer le centenaire du plus illustre de ses enfants, Auguste Brizeux. Nous ne pouvons que souhaiter, à la *Revue de Bretagne*, que les fêtes soient dignes du poète, que de nombreux pèlerins visitent le tombeau de l'auteur de *Marie* et admirent sa statue, œuvre charmante de M. Pierre Ogé. Les carillons des clochers bretons tintent déjà. Mme Mosher, l'américaine celtisante, qui encourage par un prix de mille francs les poètes Français de Bretagne à chanter Brizeux, a droit à notre vive reconnaissance, M. Le Garrec récompensera de son côté les poètes bretons désireux de traiter le même sujet.

*
* *

DONATIENNE, par René Bazin, Paris, Calmann-Lévy, 1903.

Dire que M. René Bazin tient ses lecteurs sous le charme de son style, n'est-ce pas maintenant un lieu commun?...

Digitized by Google

C'est pourtant cette expression qui convient pour parler de son roman de *Donatienne*. L'âme rêveuse et si mélancolique de cet écrivain devait évidemment comprendre l'âme Bretonne et l'a comprise ! Ses personnages sont très réels, très « bretons », surtout ce Louarn, le mari de Donatienne. M. René Bazin a repris dans ce livre la thèse des *Remplaçantes* de M. Brieux dont on n'a pas oublié le succès encore assez récent. Il déplore comme lui le désastre presque fatal qu'est pour un pauvre ménage l'envoi de la femme comme nourrice, surtout à Paris.

Donatienne est si fatiguée de la misère, sa nature sensuelle est si avide de plaisir qu'elle oublie jusqu'à ses enfants..... Je dirais même, si j'osais me permettre une critique, qu'elle les oublie vraiment un peu trop tôt, car enfin le sentiment maternel est assez vibrant chez elle pour la décider dans la suite à revenir partager leur vie de miséreux.

Quoi qu'il en soit, après quelques mois de séjour à Paris, elle laisse sans réponse les lettres si gauchement touchantes de son mari. Et l'exode de ce malheureux et de ses trois enfants après la vente de leur closerie de Roz-Grignon est, à mon avis, la meilleure partie de cet excellent ouvrage,

Il y a des pages si émouvantes et si *vraies* qu'on ne peut les lire sans pleurer..... Celle par exemple, qui nous montre Louarn soupçonnant son malheur et sentant que tous savent autour de lui ce qu'il ignore encore ! Avec quelle anxiété il interroge,... avec quel désir inavoué, mais cuisant, mais passionné que cette femme ne soit pas coupable ! Car une fois l'enquête finie il faudra *vouloir* et il sent bien, le malheureux, ce que lui coûtera le réveil de sa volonté.

Je voudrais pouvoir citer ici toutes les scènes qui m'ont charmé dans cette Donatienne, mais le nombre de ces pages exquises rend un choix vraiment trop difficile. Je veux pourtant parler encore de cette attachante Noëmi, cette enfant de six ans, sa fille aînée, à laquelle le malheureux abandonné conte parfois ses espérances, ses projets, sa peine même,

Digitized by Google

parce qu'elle a les yeux de la coupable « absente », sa nature rêveuse et énergique *à lui*, et que c'est si bon quand on souffre de rencontrer quelqu'un, fût-ce un enfant, qui soit bien dans « votre nuance de cœur » !

M. René Bazin connaît bien les laideurs de la vie et ne craint pas de les peindre ; mais comme sa sensibilité est habile à à les estomper pour ménager la nôtre ! Et si sombres, si mélancoliques que soient généralement ses conclusions, elles ne laissent pas le lecteur sous une impression trop douloureuse parce qu'elles sont toujours éclairées d'une douce lueur d'idéal Chrétien. GWENN.

*
* *

LE GÉNÉRAL MELLINET EN AFRIQUE. — Un siècle de batailles, 1741-1843.

Sous ce titre, un de nos plus distingués compatriotes bretons, M. George Bastard, vient de faire paraître un ouvrage qui est un véritable monument érigé à la mémoire d'un de nos plus glorieux soldats nantais, le général Mellinet.

Aucune œuvre n'avait été publiée encore sur ce vétéran de nos gloires militaires. Il n'est donc pas étonnant qu'un réel intérêt s'attache à ces pages émues et vibrantes. Un beau souffle patriotique les anime et l'âme du guerrier semble planer au-dessus d'elles.

L'auteur, mis en possession des lettres du général à son frère, a tiré un excellent parti de cette correspondance, qu'il nous présente d'une façon très littéraire sous forme de mémoires, en lui conservant son empreinte originale et son cachet autobiographique.

Ce volume d'histoire embrasse trois générations successives, celles :

Du conventionnel François Mellinet, mort en 1793 ;

Du lieutenant-général Anne Mellinet, blessé à Waterloo ;

Du lieutenant-colonel Emile Mellinet, de son frère Camille.

Digitized by Google

C'est-à-dire toute une époque agitée, troublée, souvent tragique, à partir de 1741 jusqu'en 1843.

Nous remercions M. George Bastard d'avoir rendu un hommage à la mémoire du général Mellinet, et nous le félicitons de l'avoir si bien fait. Son ouvrage a sa place marquée dans toutes les bibliothèques bretonnes.

*
* *

Union régionaliste bretonne. — Section économique.

Le Bureau de la section économique de l'U. R. B. adresse aux propriétaires, agriculteurs et négociants bretons l'appel suivant :

Morlaix, le 3 février 1903.

Monsieur et cher compatriote,

L'Union Régionaliste Bretonne, fondée en août 1898 à Morlaix, se proposait d'après son programme primitif de développer toutes les formes de l'activité bretonne. Des circonstances impérieuses ne lui ont permis jusqu'ici, d'étendre son action comme elle l'aurait désiré, et il lui a fallu borner son effort à la préservation et à l'extension de la langue bretonne.

Les résultats si brillants qu'elle a obtenus, sous ce rapport, le nombre croissant des bonnes volontés qui s'adjoignent à elle, lui permettent aujourd'hui de constituer les sections annexes qu'elle avait dû jusqu'ici laisser à l'état presque embryonnaire et notamment celle qui doit avoir sur la Bretagne entière la plus heureuse et la plus féconde influence, la *Section Economique*.

La *Section Economique* de l'Union Régionaliste propose plus particulièrement de grouper, de resserrer et de défendre les *intérets matériels* de la Région.

Ces intérêts ont déjà des représentants au Parlement et l'action de ces représentants s'est plusieurs fois traduite par la prise en considération et l'adoption de mesures excellentes.

Digitized by Google

Aussi ne prétendons-nous pas substituer notre action à la leur, mais aider, éclairer, fortifier celle-ci, par la constitution d'une sorte de conseil permanent et général des intérêts bretons.

Ce qui manque à notre région, c'est précisément l'union, la solidarité, qui, en détruisant l'isolement si fatal à toutes entreprises, triomphent des difficultés. C'est cette union, cette solidarité que nous prétendons établir.

A l'heure où le *commerce de Bretagne* tout entier est menacé par la concurrence étrangère ou par les grands magasins de la capitale, l'union de tous est une nécessité qui s'impose.

Nous aurions à dire la même chose au sujet de *l'industrie et de l'agriculture bretonnes*, trop souvent sacrifiées au bénéfice d'autres régions plus favorisées. C'est par l'entente commune qu'on pourra les protéger.

De plus, un certain nombre de questions vitales pour notre pays ne peuvent être efficacement examinées par des individus isolés. Une collectivité, au contraire, réussira là où ils seraient forcés d'échouer.

Quelques exemples nous feront mieux entendre :

La question de *Terre-Neuve* et de nos droits dans le *French Shore* est toujours pendante entre les cabinets de Paris et de Londres. Cette question est de celles qui intéressent plus vivement notre région. Nous l'étudierons avec soin et nous nous ferons un devoir d'éclairer nos représentants sur la valeur exacte des prétentions anglaises et sur les risques que leur adoption pourrait faire courir à l'armement breton dans l'Ille-et-Vilaine et dans les Côtes-du-Nord.

Au moment où l'*Industrie sardinière* qui constitue en quelque sorte l'unique gagne pain de plus de 100,000 Bretons, nos compatriotes, se trouve gravement compromise, notre section se fera un devoir d'étudier les causes déterminantes de cette crise et en particulier la question si capitale pour l'avenir de nos pêcheurs, de la réglementation de la pêche par les chalutiers à vapeur.

Digitized by Google

Autre exemple : *L'Avenir de Brest* est intimement lié au rattachement de nos principales lignes transatlantiques, à ce point extrême de l'ancien monde, le plus rapproché du nouveau. Nous insisterons pour que ce rattachement s'effectue à bref délai et qu'on ne compromette pas davantage par l'isolement systématique, de la plus belle de nos rades, les intérêts communs de la Bretagne et de la France.

La question des *Ports Francs* si à l'ordre du jour à l'heure actuelle ne saurait non plus nous laisser indifférents ; à l'heure où Bordeaux et Marseille travaillent à obtenir la franchise de leurs ports, il faut absolument faire bénéficier la Bretagne d'une mesure semblable. Si le choix du port est à discuter, la nécessité d'en avoir un s'impose à tous les yeux.

La *ville de Nantes* tirerait à son tour un immense profit de la transformation de la Loire en voie navigable. Comme le faisait observer il y a quelques années le rapporteur général du budget, l'on trouve des millions pour la rectification du Niger, on n'en trouve pas pour cette grande entreprise nationale. La *Section Economique* de l'Union Régionaliste fera tout le possible pour seconder les efforts de la Société la *Loire navigable* et satisfaire sur ce point les aspirations de la ville de *Nantes*, qui se confondent ici encore avec celles de la Bretagne.

Enfin, les questions si importantes, concernant les *tarifs de transport*, les *constitutions de syndicats* et de *coopératives*, les *tarifs douaniers*, les *exportations aux Iles Normandes* et en *Angleterre*, le *développement des voies ferrées* et des *autres voies de communications fluviales et terrestres, l'amélioration des méthodes agricoles, la culture des pommiers*, *l'élevage* et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, feront tour à tour l'objet de nos travaux.

Nous apporterons un intérêt spécial à promouvoir dans le pays l'*utilisation des chutes d'eau*, si nombreuses en Bretagne, comme sources d'énergie électrique, et ferons nos efforts pour que la *Houille blanche* appliquée aux petits moteurs entre dans l'usage courant de nos industries.

Digitized by Google

Dans toutes ces questions, notre rôle cependant ne saurait excéder celui d'un comité d'études, tant que l'adhésion d'une fraction considérable des populations intéressées ne nous aura pas permis d'entrer comme nous le souhaitons dans une voie plus féconde et plus large. Ce que nous voulons en effet et par-dessus tout, c'est multiplier les initiatives, les rapprocher et les fondre, afin de favoriser par cette cohésion puissante la mise en valeur, le développement et la fructification de nos ressources les plus diverses.

En vue de traiter utilement toutes ces importantes questions, nous diviserons en tant que besoin sera, suivant l'esprit de nos statuts, la *section économique* en différents bureaux d'études spéciales correspondant aux diverses branches de notre industrie et de notre commerce : Branches *agricole*, *industrielle*, *commerciale*, *maritime*, *scientifique*, etc.

A cet effet, nous adressons un pressant appel à toutes personnes compétentes appartenant à l'agriculture, à l'industrie et au commerce breton. Nous espérons, Monsieur et cher compatriote, que vous voudrez bien vous associer à nous et nous donner votre adhésion. Nous vous invitons en conséquence, à prendre part à la réalisation de ce projet de section, dont l'importance ne saurait nous échapper.

Dans le but de pouvoir grouper toutes les bonnes volontés l'*Union Régionaliste* n'a fixé sa cotisation annuelle qu'à la somme de *cinq francs* par personne.

De plus, elle admet toute Société ou tout groupement à s'affilier à elle et à envoyer à ses congrès un ou plusieurs délégués, moyennant le même versement d'une somme annuelle de 5 francs par délégué, et l'échange de son bulletin, au cas où ce groupe ou cette Société en publiraient un.

En conséquence, nous vous prions également, d'user de votre influence sur les Sociétés, les syndicats ou les coopératives dont vous faites partie ou ceux où vous pourriez avoir accès, pour les déterminer à unir leurs efforts aux nôtres et à coopérer avec nous à l'œuvre que nous vous indiquons.

Digitized by Google

Nos statuts sont à votre disposition ; il suffit de les demander à M. Francisque Guyon, rue Charles Le Maout, 14, Saint-Brieuc.

En terminant, nous tenons à vous signaler ce point fondamental de nos constitutions. Toute politique de parti, et toute discussion religieuse sont rigoureusement bannies de l'*Union Régionaliste*.

Veuillez agréer, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de notre considération.

COMTE DE LAIGUE, Président de la S. E. Rédacteur en chef de la *Revue de Bretagne*.

A. LAJAT, Vice-Président.

FRANCISQUE GUYON, Secrétaire.

Vu et approuvé,
Le Président de l'Union Régionaliste :
MARQUIS DE L'ESTOURBEILLON,
Député du Morbihan
Directeur de la *Revue de Bretagne*.

Prière d'adresser les adhésions au secrétaire, M. Francisque Guyon, 14, rue Charles Le Maout, Saint-Brieuc.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

L'ABBÉ J.-M. DE LAMENNAIS

SA VIE ET SES ŒUVRES

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT (1)

Nous avons reçu de notre éminent collaborateur, le Docteur Rousseau, l'article qu'on va lire. Avant d'en commencer la publication nous tenons à dire hautement que la Direction et la Rédaction de la *Revue de Bretagne* s'unissent du plus profond du cœur pour envoyer à tous les religieux proscrits un triple hommage de respect, de reconnaissance et d'admiration.

N. D. L. R.

Au moment où l'Institut des Frères de Ploërmel disparaît, sous l'effort de la vague monstrueuse qui vient d'emporter d'un seul coup, à part quelques rares épaves, toutes les congrégations françaises d'hommes, un livre se répand dont le mérite littéraire, la richesse documentaire, la scrupuleuse exactitude dans les détails puisés aux meilleures sources, auraient en tout temps assuré le succès, mais qui emprunte en outre aux circonstances actuelles un intérêt spécial. Cet ouvrage que la *Revue de Bretagne* doit à ses lecteurs de leur présenter et de leur recommander, c'est la vie de l'abbé Jean-Marie de Lamennais par M. l'abbé Laveille, prêtre de l'ancien Oratoire ; je dis « ancien », hélas ! car la célèbre congrégation des Bérulle, des Malebranche, des Gratry,

(1) *Jean-Marie de Lamennais,* par le R. P. Laveille, prêtre de l'Oratoire; 2 vol. Paris, Poussielgue.

Reproduction interdite.

Digitized by Google

accompagne, avec tant d'autres, l'Institut de Ploërmel dans sa ruine.

Combien d'espérances la lecture de ce bel ouvrage de M. l'abbé Laveille n'eût-elle pas éveillées en nous, il y a quelques années ? Un institut digne d'avoir reçu de la Providence un fondateur tel que M. de Lamennais, à quelles hautes destinées la sagesse divine ne semblait-elle pas l'avoir réservé ! Ah ! ni les vertus du premier supérieur général des Frères de l'Instruction Chrétienne ni les services rendus à la société par lui et ses fils spirituels, n'ont écarté de leurs humbles personnes les colères de la méchanceté humaine. Une loi passe : la volonté des hommes abat ce que la volonté de Dieu même avait édifié ; après soixante années d'une lutte glorieuse contre l'ignorance et l'irréligion, la congrégation de Ploërmel disparaît. Toute une province en est ébranlée, la secousse agite les grandes villes, elle se propage au moindre hameau : les esprits se surexcitent, j'entends même pousser de nouveau des clameurs de rébellion semblables à celles qui, il y a quelques mois, tinrent la France entière attentive. Ces murmures qui éclatent d'un océan à l'autre ce n'est pas seulement le cri de l'âme religieuse de la Bretagne qui souffre de la persécution et exhale ses plaintes ; j'y vois encore le soulèvement de l'instinct de la race, la protestation de tous les esprits avides de liberté, qui, sans comprendre la beauté du christianisme et des dévouements qu'il enfante, se plaisent à suivre, étape par étape, le réveil du génie celtique, la rénovation de notre vie provinciale, et voyaient à juste titre dans l'Institut Lamennais l'une de leurs plus glorieuses, de leurs plus fécondes manifestations.

Pour savoir quels liens attachaient à la Bretagne les

Digitized by Google

Frères de l'Instruction Chrétienne, combien était bretonne l'âme de leur fondateur, combien était jusqu'à la fin resté breton l'esprit de l'institution, il suffisait de vivre quelques moments dans l'intimité de ces bons religieux. Bretons ! ils l'étaient par leur recrutement, par le siège de leur maison-mère, par la distribution de leurs établissements, par leur fondateur, par leurs qualités et leurs vertus surtout, leur désintéressement, leur ténacité, leur dévouement, leur patriotisme. Aujourd'hui qu'il ne leur est plus permis de continuer leur apostolat que sous l'habit laïque, que le nom de leur Institut, ce nom qui était une gloire à lui tout seul, a été supprimé, félicitons-nous de ce que l'œuvre de M. l'abbé Laveille est venue pour permettre aux Bretons à venir de connaître les bienfaits répandus par les Frères sur les générations d'hier, et pour nous permettre à nous qui avons pu les apprécier, d'en conserver le souvenir. La lecture de ce travail double notre regret en nous dévoilant la richesse du trésor que nous venons de perdre, mais il exalte notre orgueil de Bretons, quand il nous apprend que notre petit pays, toujours triste, parfois misérable, souvent dénigré, a su produire, nourrir et grouper, dans un siècle d'égoïsme, un pareil ensemble d'hommes humbles, amis du pauvre et puissants pour le bien, à force de sacrifices librement consentis.

Si l'Institut des Frères a rendu le nom de Lamennais populaire, c'est toutefois se tromper étrangement que supposer que la direction et le soin de cet établissement aient suffi à remplir la vie de son pieux fondateur. Peu de prêtres ont été à même de manifester leurs aptitudes dans autant de places que lui. L'abbé Jean, comme on disait pour le distinguer de son frère, l'abbé Féli, fut,

Digitized by Google

tour à tour, professeur de collège, secrétaire de l'évêché de Saint-Brieuc, vicaire capitulaire, administrateur de fait de ce diocèse pendant dix ans, publiciste, missionnaire, vicaire général de la Grande-Aumônerie, enfin supérieur général de l'ordre religieux qu'il avait fondé ; et dans tous les postes qu'il occupa, non seulement il se montra homme de devoir et de dévouement, mais il fit preuve des plus hautes qualités intellectuelles jointes aux dons les plus éminents de l'âme.

Malgré cette diversité des occupations, malgré cette dispersion apparente des efforts, quelle unité dans sa vie !

A vingt-trois ans, Jean-Marie de Lamennais est ordonné prêtre. Le premier consul vient d'assurer à la France la paix intérieure ; les prêtres reparaissent sans crainte d'être livrés au bourreau ; l'Eglise s'abandonne de nouveau à l'espoir et se prépare à relever ses ruines. Que de désastres à réparer ! Plus d'écoles, plus de séminaires, plus de collèges chrétiens ; un clergé décimé par la persécution et l'exil ; ses misérables restes menacés de disparaître faute de recrues nouvelles ; ni retraites ecclésiastiques, ni missions ; la philosophie voltairienne maîtresse des beaux esprits, les populations des campagnes en proie à l'ignorance la plus honteuse des choses divines et humaines. Beaucoup de pasteurs ferment les yeux devant la tâche qui leur est offerte et se confinent dans le strict accomplissement d'un ministère paroissial limité aux fidèles, sans se demander s'il n'y a pas à côté d'eux des âmes en friche qu'il faudrait visiter et remuer. L'abbé de Lamennais n'est pas de ces pusillanimes. *Zèle de feu, courage de fer*, dira plus tard sa devise. D'un coup d'œil, au lendemain de son élévation au sacerdoce, il envisage l'état de la Bre-

Digitized by Google

tagne et du pays malouin où il sera appelé à porter la lumière évangélique. La misère de l'Église n'y est pas moins grande que dans le reste de la France. A grand mal, grands remèdes ; voici ceux que propose l'abbé de Lamennais : contre la pénurie de prêtres, il veut lutter par la création de grands et de petits séminaires, sans oublier, dans les principaux centres des départements, celle d' « écoles de théologie », sortes de grands séminaires supplémentaires destinés à éviter l'entretien onéreux des séminaristes dans la résidence même du chef du diocèse ; — à l'ignorance des foules, on opposera la prédication sans relâche ; — à l'irréligion voulue de la bourgeoisie la formation de prêtres savants dont la fonction spéciale sera de combattre l'erreur dite scientifique ; — enfin au défaut d'instruction primaire, la fondation d'écoles pour les enfants pauvres.

Besogne rude, besogne immense, mais inférieure encore à la bonne volonté de l'ouvrier ! Une fois son programme de vie tracé, l'abbé de Lamennais ne s'en départira plus.

Eh ! savez-vous que c'est quelque chose que de pouvoir se fixer ainsi un plan de vie dès la jeunesse et d'y rester fidèle pendant une longue existence, et que cela n'est point donné aux caractères faibles ni aux esprits médiocres ? Il y faut une parfaite connaissance de soi-même, une intelligence capable de vues larges, une volonté susceptible de braver toutes les contrariétés, un sens pratique profond, enfin une foi inébranlable dans la noblesse du but que l'on poursuit. L'abbé Jean ne manquait d'aucune de ces qualités. Breton et chrétien, il mit la ténacité de sa race au service de la vérité de sa religion.

J'aurais aimé à pénétrer à la suite de M. l'abbé La-

Digitized by Google

veille, guidé par son consciencieux travail, dans les moindres incidents de cette vie si riche en exemples salutaires. Que le temps et l'espace ne me sont-ils moins étroitement mesurés ! C'est par l'étude de ses menus actes que se révèle le caractère d'un homme ; l'abbé de Lamennais n'a rien à craindre de cette dissection attentive.

Pressé de passer de la théorie à la pratique, il se met de suite à l'ouvrage ; après avoir été architecte, il se fait ouvrier. A Saint-Malo, il fonde un collège pour les études de latinité des futurs prêtres ; il y adjoint une école de théologie où entrent les élèves les plus avancés, dont, à force de travail, en dépit de ses études tronquées par les troubles révolutionnaires, il parvient à se faire le professeur ; il est, en outre, vicaire à la cathédrale, prêchant, officiant, confessant, faisant les catéchismes, absorbant ainsi à lui seul les charges et les soucis de plusieurs hommes. Lorsqu'en 1812 le collège de Saint-Malo fut fermé par décret impérial, les fruits qu'avait portés dans la région l'apostolat de l'abbé de Lamennais étaient déjà considérables. Ils attirèrent l'attention de Mgr Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, qui appela le jeune prêtre près de lui. Qu'avait donc le prélat à lui offrir ? Des honneurs ? non ; des contradictions et du travail. C'est bien ainsi que l'abbé de Lamennais comprenait la mission du prêtre, et il accepta la proposition qui lui était faite.

Les années que l'abbé de Lamennais passe dans le diocèse de Saint-Brieuc peuvent compter parmi les plus fécondes de sa carrière. Il restaure la discipline ecclésiastique, jette les bases des collèges de Tréguier et de Dinan, du petit séminaire de Plouguernével, soutient les couvents de femmes soumis à des vexations de toutes

Digitized by Google

sortes, fonde la congrégation de la Providence, attire les frères la Salle à Saint-Brieuc, visite les paroisses les plus éloignées, multiplie les missions, enfin commence à réunir les premiers sujets de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. Si, en 1822, il est arrêté dans sa tâche, la difficulté ne vient pas de lui, mais de l'évêque qui a remplacé Mgr Caffarelli, Mgr de la Romagère, prélat mauvais administrateur, intelligence médiocre, que M. de Lamennais se croit obligé d'avertir de ses fautes. Il en coûte au censeur sa place de vicaire général.

M. de Lamennais était trop insensible aux honneurs terrestres pour être humilié par le coup qui le frappait; il avait d'avance renoncé à toute gloire purement humaine. Sans avoir le génie de son frère, il eût pu être un écrivain distingué. Dieu l'avait doué aussi des qualités qui font le grand orateur de la chaire ; dans les cahiers qu'il écrivit à l'époque où il recevait les ordres sacrés, on retrouve telle ample période digne d'un Bossuet, telle effusion sortie du cœur que ne désavouerait pas un Fénelon. Mais, débordé par les occupations, il renonça de propos délibéré à toute élégance de style, comme à un vain ornement inutile à la fin qu'il s'était proposée. Son éloquence se fit simple, brève, sans rien perdre pour cela de son influence sur les foules ; les églises se trouvant trop petites, il les quittait pour s'en aller prêcher sur les places, dans les cimetières ; les masses le suivaient enthousiasmées, et il y a sur ce sujet dans l'ouvrage de M. Laveille, des détails de missions à peine croyables qui rappellent les plus grandes scènes de la prédication monastique au moyen-âge.

La décision de Mgr de la Romagère ne blessa donc pas l'abbé Jean dans son amour-propre ; elle l'affligea cepen-

Digitized by Google

dant parce qu'elle lui fermait un champ de travail où la moisson était loin d'être achevée. Une place plus haute devait d'ailleurs lui être offerte, bien propre à le consoler de sa déception. Vicaire général de la Grande-Aumônerie, il eut pendant un an une grande part à la nomination des évêques, et ses choix peuvent compter parmi les plus heureux de la monarchie. S'il se montra, là comme partout, ouvrier de bonne volonté, son cœur restait toutefois attaché à la Bretagne : lorsque le 26 août 1824, parut l'ordonnance qui, en enlevant au grand aumônier une partie de ses fonctions, transformait le poste de l'abbé Jean en une complète sinécure, il considéra cette occasion de quitter Paris comme une véritable libération ; il refusa différents évêchés et résolut de se consacrer tout entier à l'apostolat breton.

Une union intime existait alors entre Jean et Féli. De nombreux ouvrages aussi audacieux que sages étaient sortis de leur collaboration, et avaient porté de rudes coups aux traditions gallicanes ainsi qu'aux prétentions du pouvoir en matière de discipline ecclésiastique. Les deux frères s'associèrent de nouveau, croyant les temps mûrs pour la réalisation de leurs grands desseins. Ce fut l'époque des espérances ; l'Institut des « petits frères » de Bretagne se développait ; la congrégation de Saint-Pierre et l'école de Malestroit groupaient autour des deux Lamennais une pléiade de prêtres savants, comme les Gerbet, les Rohrbacher, les Salinis ; la Chesnaie était devenue un véritable cénacle. Jean et Féli purent croire qu'avec de tels éléments ils allaient renouveler l'enseignement secondaire et supérieur, et donner un élan décisif à l'esprit religieux des campagnes. Cet espoir dura six ans. La débâcle de l'*Avenir* vint interrompre le beau rêve et briser l'œuvre commencée. Quand

Digitized by Google

Féli reçut communication de l'encyclique *Mirari vos* qui le condamnait, sa foi ultramontaine se trouva mise à trop rude épreuve. Je n'ose insister sur des faits connus de tous. La contradiction avait toujours été pénible au grand écrivain ; venant du pape dont il avait défendu, exalté les prérogatives contre les doctrines gallicanes, elle lui parut de l'ingratitude. On sait de quelles sombres méditations, de quelles luttes intérieures le petit domaine de la Chesnaie fut alors le théâtre. Hélas ! de ce violent combat ce fut l'orgueil qui sortit vainqueur. Félicité se révolta contre la sentence du pape.

Féli contre Rome ! Quel coup pour l'abbé Jean ! Quels déchirements pour son cœur d'assister à la chute lente d'un frère bien-aimé, de le voir résister à ses efforts multipliés, répondre à ses avances par des reproches amers, fermer les yeux à la lumière et s'enfoncer de plus en plus dans les sentiers de l'erreur jusqu'à l'apostasie ! Toutes les peines qui peuvent accabler l'âme humaine semblent alors s'être donné rendez-vous pour assaillir en même temps le pauvre prêtre. La réprobation qui frappe le révolté s'étend à tous ceux qui, même après s'être séparés de lui, ne peuvent s'empêcher de lui témoigner un peu d'intérêt, de pitié ou d'affection ; l'abbé Jean, malgré ses loyales déclarations de soumission à l'autorité du Saint-Siège, est enveloppé dans ce grand mouvement de défiance ; son dévouement fraternel lui est imputé à crime ; l'épiscopat l'abandonne ; ses amis doivent se disperser, la congrégation de Saint-Pierre est dissoute et l'école de Malestroit fermée.

Spectacle déplorable, mais où va se révéler mieux que jamais la grandeur d'âme de l'abbé de Lamennais. Si en refusant les honneurs ecclésiastiques qui lui étaient offerts, il avait donné, à des époques antérieures

Digitized by Google

de sa vie, l'exemple de la modestie la plus sincère et du plus beau désintéressement, il va atteindre, en montrant dans cette crise de douleurs une humilité plus grande que les humiliations mêmes, les plus hauts sommets de l'héroïsme chrétien. Pas une phrase de récrimination ne sort de sa bouche ; il se tourne vers la Providence, et voyez les pensées que lui inspire l'abîme de désolation où il vient d'être plongé. Il juge l'épreuve qu'il a subie comme nécessaire à son perfectionnement ; la dispersion de ses œuvres de Saint-Pierre et de Malestroit lui paraît une indication d'en-haut ; il abandonne sans retour ses glorieux projets et se résout à ne plus s'occuper que de ses Petits Frères et des Sœurs de la Providence. Alors Dieu, qui ne reste jamais en retard, qui rend au centuple ce que l'on sacrifie pour lui, viendra au lendemain des jours d'angoisse, de déception, d'abaissement, lui tresser pour sa vieillesse la plus belle des couronnes et prodiguer à ses derniers jours les plus précieuses des consolations.

En 1832, époque à laquelle nous sommes arrivés, l'œuvre des Frères était déjà florissante. On n'en était plus aux classes faites dans les granges, aux dévoués instituteurs nourris comme les plus pauvres de leurs élèves, obligés de coucher dans des chambres sans feu, à peine closes. Les bienfaits de l'institution commençaient à se répandre et leur évidence s'imposait aux plus récalcitrants. Les « libéraux » du temps, bourgeois imbus de l'esprit de Voltaire, poursuivaient bien l'œuvre de leurs sarcasmes et s'opposaient de toutes leurs forces à ce qu'elle s'implantât dans les villes où ils étaient les maîtres ; il fallait compter aussi avec les ministres, dont l'esprit renfermait plus de préjugés qu'il ne concevait de haines à l'égard de la religion, mais

Digitized by Google

qui prenaient souci, avant toute chose, de ne pas mécontenter l'opinion publique ; leurs sous-préfets commettaient parfois des excès de zèle qui mettaient le pauvre supérieur dans un cruel embarras. Sa fermeté ou sa diplomatie savaient, il est vrai, déjouer toutes les ruses, abattre tous les obstacles. A mesure que les années s'avançaient, il se sentait soutenu davantage par le clergé, par le peuple, et la multiplité des vocations qu'il groupait autour de lui était à ses yeux un témoignage bien sûr de la bénédiction de la Providence. A sa mort, survenue en 1860, il laissait derrière lui huit cents religieux soumis à sa règle ; la Bretagne était parsemée d'écoles primaires ; l'ignorance fuyait sans cesse devant ces nouveaux conquérants ; elle avait perdu droit de cité dans notre province. Le zèle du supérieur s'était même étendu au-delà des mers ; les colonies françaises avaient subi l'invasion pacifique ; Miquelon comme le Sénégal, les sables brûlants comme les froides régions du nord possédaient, grâce aux Frères de Ploërmel, un enseignement chrétien régulier et fécond. Et cependant quarante ans, au plus, séparaient la date où le fondateur des Frères quittait cette terre pour aller recevoir dans un monde meilleur la récompense de ses travaux, des temps difficiles où il recueillait avec peine trois ou quatre disciples, et se demandait, l'angoisse dans l'âme, si ce frêle noyau serait jamais susceptible de se développer !

Pauvreté, humilité, obéissance, telles étaient les trois vertus sur lequelles l'abbé de Lamennais avait posé, comme sur un roc inébranlable, les fondements de son puissant Institut. N'en avait-il pas été lui-même le parfait modèle ? Nous qui avons connu les Frères bretons à l'aurore du vingtième siècle, nous pouvons leur rendre

Digitized by Google

ce témoignage que l'esprit de leur fondateur régnait toujours parmi eux. La forte discipline qui rattachait les frères à leurs provinciaux et à leur supérieur général est le meilleur gage de leur esprit d'obéissance : discipline et obéissance également douces à tous, puisqu'elles provenaient d'une adhésion libre à la règle, d'une affection mutuelle et d'un dévouement sans bornes au peuple et à Dieu. Quant à leur pauvreté, n'éclatait-elle pas à tous les yeux ? Et si je voulais prouver leur humilité je n'aurais qu'à regarder, qu'à écouter autour de moi ; je verrais des centaines de frères passant leur vie entière dans les villages obscurs, sans aucun espoir de récompense terrestre ; j'entendrais l'un des membres les plus éminents de la congrégation, supérieur d'une importante maison de l'ordre, entouré de l'estime et du respect universels, m'avouer qu'il regrettait le temps, où, caché à tous, il dirigeait une petite école de campagne !

Aujourd'hui, voilà qu'une force majeure a délié les Frères de tous les vœux qui assuraient entre eux la cohésion, l'unité ; ils ont déposé la soutane qui était l'un des symboles de leur renoncement au monde. Rien, sinon leur bonne volonté, ne les rattache plus à la souche mennaisienne. Que demain leur réserve-t-il ? Peut-être une pauvreté plus grande encore que celle de la communauté, peut-être aussi l'exil, le dur exil, dont le poète chantait l'amertume dans les vers célèbres :

Tu lascerai ogni cosa diletta
Più caramente ; e questo è quello strale
Che l'arco dell'esilio pria saetta.

Tu proverai si come sa di sale
Lo pane altrui, et com' è duro calle
Lo scandere e il salir per l'altrui scale.

DANTE, *Par.* CH. XVII VERS 19 et 20.

Digitized by Google

Ils disparaissent au moment où la vigoureuse impulsion d'un supérieur général aux facultés brillantes, célèbre dans le monde savant, portait le nombre des religieux au chiffre de trois mille, et semblait devoir conduire l'Institut aux plus glorieuses destinées. Catastrophe inattendue ! Ainsi jadis Jérusalem était tombée sous les coups des Babyloniens alors qu'elle se confiait pleinement dans sa force ; et les Hébreux pendant leur longue captivité se lamentaient sur les bords de l'Euphrate, en songeant aux malheurs de la cité et aux ruines de leur temple.

Nous aussi, nous serions tentés de nous écrier : le temple de Salomon a été détruit ! Quelle main sera assez hardie, assez pure pour le réédifier ? Nous sera-t-il accordé de le voir relever de ses ruines ? En attendant ce jour, à supposer qu'il vienne, qui donnera l'éducation religieuse aux enfants pauvres de nos cinq départements ? Et comment la Bretagne restera-t-elle chrétienne ? Gardons-nous toutefois de franchir l'abîme qui sépare la douleur du désespoir. Quel homme connaît les desseins de Dieu ? Le malheureux auteur de l'*Essai sur l'indifférence* a dit : « Le siècle le plus malade n'est pas celui qui se passionne pour l'erreur, mais le siècle qui néglige, qui dédaigne la vérité. » Qu'on se rappelle l'indifférence religieuse du XIXe siècle, les calomnies de l'impiété restant sans réponse, les pouvoirs publics refusant de connaître les plus belles manifestations de la vie ecclésiastique, le scepticisme parfois méchant, parfois gracieux, toujours déprimant répandu sur les esprits ; que l'on mette en regard de ce tableau les sentiments de sympathie si chauds, si vibrants, à l'égard de nos Frères, qui viennent de jaillir spontanément et avec éclat de tant de cœurs

Digitized by Google

bretons. Peut-être alors quelqu'un de mes lecteurs arrivera-t-il à cette conclusion que l'effort de l'irréligion, dont les Frères de Lamennais ont été la victime, a absorbé les dernières forces de leurs ennemis, et qu'il faut voir dans le spasme suprême de leur haine un symptôme de l'approche de la guérison.

Docteur Roussbau.

Vitré, 1er mai 1903.

Digitized by Google

SON MARI

D'APRÈS DES PAPIERS DE FAMILLE (1)

Au bout d'un assez long temps on gratta à la porte. La dame ouvrit à celui qu'elle nommait Dick. En phrases nettes et courtes, ils eurent un rapide dialogue à la suite duquel Dick, qui risquait parfois un bon regard vers le lit, se retira de nouveau.

Alors, la dame dépouillant sa robe blanche, ceignit son cou, ses poignets de plusieurs colliers ou bracelets d'un grand prix, à en juger par leurs feux. Elle se couvrit d'une lévite de soie foncée, d'un manteau sombre à plusieurs collets, chaussa des brodequins solides, coiffa un bolivar en feutre protégé d'un long voile, et bourrant un sac-à-main de papiers, de lettres, de miniatures éparses sur les bonheurs du jour, les consoles rehaussées de cuivre, parmi cent bibelots coûteux, elle songea à équiper Lasthénie pour un exode qui paraissait prochain. Ainsi vêtue, l'ombre se matérialisait et prenait l'aspect d'une femme très grande, très frêle, de haute mine, dont la beauté avait dû être frappante, puisqu'elle conservait un vrai charme sous les épais cheveux encadrant les joues pâles de touffes dédorées.

(1) Voir la *Revue* d'avril 1903.

Digitized by Google

Aussi Lasthénie ne la reconnut-elle pas, et un nouvel effroi se peignit dans ses prunelles effarées quand sa protectrice l'éveilla.

— « Vite », dit la dame, « levez-vous, il faut fuir. »

L'enfant obéit, chercha ses vêtements.

Trempés, souillés, elle voulait pourtant les rémettre. Fuir était aussi son instinct, son désir ; fuir n'importe où, loin des mauvais hommes de la lande, de sa Gaït froide, insensible ; des terreurs sans nom qui la poursuivaient. A sa surprise, au lieu de ses tristes hardes, la dame lui tendit des vêtements à sa taille, d'une coupe un peu singulière, bien que très élégants de tissu, de garnitures. Et quand Lasthénie, dans une robe de fillette taillée à la mode de Louis XV et coiffée de même, se vit dans la psychée qu'éclairaient les bougies roses, elle ne put s'empêcher de croire qu'elle même faisait partie de toute cette fantasmagorie, et d'admettre qu'elle avait dû échouer, sinon parmi des poulpiquets et des korrigans, au moins chez la reine des fées.

Sa toilette achevée, la dame qui ne lui avait pas adressé la parole et dont elle n'osait troubler le silence, aussi actif qu'anxieux, souffla les bougies, ouvrit la fenêtre, et dans un flot de lumière grise filtrant à travers l'humide buée, les voyageuses virent surgir une lourde silhouette embossée dans une limousine dont le col joignait son chapeau rabattu, deux mains énormes s'étendirent dans la pièce, les saisirent l'une après l'autre, pour les déposer au recoin le plus obscur de la charmille, toute roussie, mais non dépouillée.

Une étroite ouverture se dessinait derrière les branches entrelacées. Désusée, il fallut la débarrasser et son pène résista à la grosse clef que le solide poignet de

Digitized by Google

Dick secouait avec rage. De guerre lasse, il pesa de tout le poids de ses épaules carrées sur le vanteau de chêne vermoulu qui, en s'écroulant sur un sentier extérieur feutré de feuilles mortes, ne produisit qu'un bruit sourd.

Au bout de la ruelle, enclose de jardins, une voiture stationnait. Lourde, profonde, attelée de deux mules caparaçonnées, elle semblait devoir attirer l'attention, mais sans doute que Dick n'avait pas eu le choix, et, plutôt que de louer en ville, s'était servi du seul véhicule oublié par les fournisseurs de guillotine, quand, la veille, ils entassaient dans le carrosse abbatial, les religieuses dont la robe blanche, la suprême psalmodie, non moins que l'encolure imposante des chevaux de gala et les panaches des commissaires, avaient fait croire à Gait que l'*Ankou* rôdait sur la lande avec sa macabre escorte.

Et puis, Lady Northcote ; — tel était le nom de la dame inconnue, — n'emportait-elle pas les passeports qui l'avaient sauvée déjà de la « fournée », comme disaient les bandits, et serviraient de sauf-conduit au trio, d'autant que la petite fille de mylady, morte dans le couvent, y figurait, et que lui-même, Dick, s'y savait couché en toutes lettres. Seulement il s'était agi de dépister le jardinier du cloître, le Judas de ses bienfaitrices, qui trouverait encore moyen de nuire à l'anglaise, en détaillant à ses complices, des bijoux, des valeurs, qui, pour eux n'ont pas de nationalité.

Pour l'heure, il cuvait son vin dans le cellier réservé, et Dick hâtait les mules afin d'entrer sous bois avant que la ville, remise de la stupeur de cette arrestation en masse, et se sentant toute entière suspecte, ne se fut décidée, non à la résistance, — hélas ! les bons résis-

Digitized by Google

taient-ils plus qu'à présent ? — mais à se garer de la tyrannie des lâches, avec les inutiles et égoïstes précautions de la peur.

Contre toute espérance, ce trajet entravé et, à la fois, favorisé par une pluie torrentielle qui retenait jusqu'aux bestiaux à la paille, se fit sans encombre.

A nuit close, le village de pêcheurs où Dick comptait louer une barque pour rallier un vaisseau anglais croisant dans les parages, afin d'attendre mylady qui y avait retenu son passage et projetait de s'y embarquer quand l'horrible invasion l'avait surprise, retardée ; le petit port apparut, coin de marine, désolé, lugubre.

Après avoir recommandé au pêcheur de cacher le carrosse, de se défaire des mules, pour sauvegarder sa propre tête, Dick embarqua mylady et sa fille, — ainsi désignait-il Lasthénie, — qui n'essayait plus de protester, depuis que la main fluette de la dame avait fermé sa bouche épanouie et véridique, à la première dénégation de cette surprenante parenté.

Bientôt le bon navire s'orienta vers Albion, dont la politique perfide renverse les souverains que son ostentation accueille, et les voyageuses, courtoisement reçues par le capitaine, cousin de mylady, se reposèrent dans une élégante cabine, tandis que Dick, corrigeait l'eau absorbée par ses pores, avec un verre fumant de whiskey, et que la première page du livre de vie de la petite mariée se fermait sur les heureuses années de son enfance, les scènes inoubliables de ces derniers jours, mélangés de joies et de deuils.

Digitized by Google

II

« Le livre de la vie est le livre suprême.
« Nul ne peut le fermer ou l'ouvrir à son choix,
« On voudrait s'attacher à la page où l'on aime.
« Et la page où l'on meurt est déjà sous les doigts. »

Quand, plusieurs années écoulées, nous rouvrons avec Lasthénie ce livre, écrit au jour le jour, et dont, depuis le mystérieux exode sa main d'enfant et de jeune fille n'a tourné que les feuillets heureux, l'orpheline ne porte plus son nom breton aux syllabes sonores, ni son nom de baptême déjà passé de mode. On ne la connaît que comme Lady Lilian Northcote, fille unique de Lady Diana Northcote de Northcote Castle, revenue *at home* après de longues années sur le continent où une double menace : la santé d'un mari passionnément aimé, et celle d'une fille unique fort délicate, l'avaient poussée.

Apparemment, la châtelaine avait perdu l'un et sauvé l'autre. Et maintenant cette fille émerveillait les paysans, les voisins, par sa beauté brune, vivace où ils ne retrouvaient rien de la mère, être vaporeux qui certes mourrait pur esprit, ni du père, un de ces poétiques phtisiques que la robuste et féconde Angleterre donne en sacrifice au climat, son Moloch.

Lente, songeuse, ses cheveux noirs et frisés retenus par un ruban aurore, couleur qu'elle affectionnait, débordant d'un large *Paméla* de paille, Lilian, à l'heure où reprend ce récit (1802) descendait vers le jardin des roses, un panier au bras, et le vieux jardinier debout sur sa bêche, la regardait relever d'un geste

Digitized by Google

aisé sa robe de basin et poser ses pieds cambrés sur le gazon tondu, afin de couper au plus court.

Pour tout autre, Jim aurait grommelé; mais qui s'opposait jamais aux fantaisies de Lady Lilian? Fleurs rares, toilettes coûteuses, bibelots de prix, sa mère lui donnait tout, ou plutôt le lui offrait, car la jeune fille depuis quelque temps ne demandait rien. Son œil, noir, si mutin sous ses longs cils et ses fins sourcils arqués, se voilait, et sa bouche fraîche où les rires et les chansons butinaient, jadis, comme des abeilles, prenait un pli mélancolique, presque amer.

— « A quoi rêve-t-elle donc? » se demandait Lady Northcote affaissée dans une bergère de sa *morning room*, ses mains diaphanes où les veines bleues saillaient, disjointes sur ses genoux, ses prunelles fanées ouvertes sur le paysage de pelouses, de futaies, d'eaux, que le brouillard enveloppait d'une gaze parfois irisée des pâles rayons d'un soleil lunaire. Au passé, sans doute? A ce passé toujours présent dans cette intimité douce, dans ce cadre somptueux, entre la mère et la fille, entre leurs souvenirs, leurs rêves. Passé douloureux, pour la mère, vague, insaisissable, pour l'enfant. Passé que la pauvre femme, au cœur écrasé par deux cercueils, ne se laissait pas d'évoquer ; et qui, demeuré pour Lilian une énigme, un mystère irritant, presque effacé par les larmes, les affres de son enfance, reculait chaque jour davantage dans un lointain indécis, assombri encore des changements de pays, de lieu, de nom, presque de personnalité.

Passé attirant toutefois vers lequel mylady malade, découragée, déçue, se rejetait pour résister à l'attirance d'un avenir pire, inévitable et trop proche : la mort.

Souvent dans un coup de mémoire et de cœur, elle

Digitized by Google

l'interrogeait, ce passé. Et ce n'était plus, à de telles heures, la femme mûre, prête pour la tombe, qui rêvait sur la bergère au petit point dans l'élégant boudoir tendu de pékin rayé, empli de meubles, de vitrines, où les porcelaines fragiles, les éventails nacrés, les cristaux colorés, les portraits aux nuances improbables dans leurs cadres fouillés, faisaient revivre cette cour de France, asile de ses belles années, c'était une joyeuse, une exquise jeune fille de quinze ans. Légère et brillante comme un flocon de sa brume, de ses vagues natales, elle ornait le bucolique et coquet décor de Trianon, montait les marches de granit rose et, sur la terrasse du Palais de Versailles, solennel comme le siècle à perruque dont il reproduit la pompe un peu gourmée, elle dessinait sa plus profonde révérence au passage de Marie-Antoinette, de cette reine qui aurait dû être roi, ainsi que sa mère Marie-Thérèse et ne fut que l'épouse sans crédit du plus vertueux, mais du plus irrésolu des princes, la mère martyre d'innocents martyrs.

Issue d'une de ces familles qui payèrent aux Bourbons la dette des Stuarts. Diana O'Kerry, doublement orpheline, avait été appelée à Paris par sa marraine Frances Dillon, nièce elle-même des belles Dillon que Saint-Simon esquisse en des tons de pastel. Comme Marie d'Ecosse, Diana aima la France. Elle eut voulu y vivre. Mais pour des yeux clairvoyants, l'horizon se chargeait, et sa marraine, d'accord avec son tuteur, un évêque anglican, accepta l'alliance des Northcote qui mettrait sa protégée au premier rang de la pairie et lui assurait un des plus beaux fiefs des trois royaumes.

Le cœur ayant parlé, le féodal *castle* valait certes mieux que la chaumière que, faute d'amour, Diana lui

Digitized by Google

eût préférée. Elle y entra sous les rayons d'une lune de miel qui ne devait jamais quitter l'horizon, jusqu'au jour où la mort tendit soudain un voile funèbre sur ce ciel constellé. Phtisique, par cela même moins matériellement beau, plus délicat, plus raffiné, que ses compatriotes, lord Northcote, vécut avec Diana comme en un pays enchanté, et, quand leur fille Lilian naquit, rien ne pouvait se comparer à ce bonheur que le luxe encadrait, que la bonté diffusait, que les goûts les plus nobles, avivaient.

Ainsi que toute œuvre parfaite de cette vie imparfaite, cette félicité fut brisée. Après un séjour en Italie où s'égrenèrent leurs derniers jours d'ivresse, Diana revint en France, veuve, et sa fille entre les bras.

Certes, ni la cour, ni les amitiés changeantes laissées à Paris ne l'attiraient, seulement un climat plus doux, des sympathies plus promptes. Cherchant l'ombre, elle la trouva sur cette terre un peu funèbre de Bretagne, dans le cloître où Louise de Kéroman ensevelissait sa séduisante jeunesse, que les fausses amours, les faux semblants d'une vie factice, avait tôt désabusée. A bras ouverts, elle accueillit la pauvre Diana et dans ce nid calme dont un tel orage devait la chasser, la jeune veuve vécut ses heures de larmes, reprit des forces pour en verser de plus amères. Sa fille mourut.

Poignée au cœur par ce souvenir qui depuis vingt-cinq ans la minait, mylady essuya les pleurs qui, dans ses moments de solitude, débordaient des coupes douloureuses de ses grands yeux, toujours si calmes quand ils commandaient, si indulgents, si tendres pour Lilian. Par la baie ouverte le rire de la jeune fille venait, rire perlé, rire de France, comme disait sa mère adoptive, et il vibra soudain, plus doux, parce que plus rare. Alors

Digitized by Google

mylady, quittant ses propres souvenirs, évoqua la chère enfant telle que ses soins l'avaient faite.

Fille d'Albion, libre, franche, Lilian était en outre la fille, fine, spirituelle, de ce peuple aimable dont toute l'Europe recommençait de subir l'influence, depuis qu'au sortir des orgies sanglantes et boueuses de la Terreur, du Directoire, il renaissait sous l'égide de l'homme extraordinaire qui le relevait de ses forfaits, de ses turpitudes dans l'apothéose des victoires.

Rompue aux exercices du corps, Lilian, sur un cob-rablé, sautait les barrières ; elle tenait la rame ; maniait le fleuret de fort bonne grâce ; mais c'était surtout au clavecin, devant une harpe, ou, l'éventail déployé, causant, ses pieds cambrés dépassant sa robe collante au court corsage, que la jeune fille était bien *elle*. Et si ce charme complexe agissait sur tous ceux qui fréquentaient au Castle, il subjuguait surtout Roydon Northcote, Roy comme on disait en famille avec cette habitude anglaise d'accourcir les noms, méthode inverse de celle d'Italie dont l'idiome enveloppant traîne sur les appellations en syllabes caressantes ; Roy, fils d'un cadet de cette puissante maison des Northcote, réduite à un seul mâle, en demeurait l'héritier.

Aussi lady Northcote se flattait-elle, sans oser le suggérer, que les jeunes gens s'éprendraient. D'un côté la chose était faite. Roy aimait Lilian et cet amour devenait si visible que Liliane ne pouvait manquer de s'en apercevoir, de quitter le ton détaché, fraternel, qui jusqu'ici avait arrêté, sur les lèvres du jeune homme, un aveu, capable de provoquer un arrêt. Compatissant à son embarras mylady résolut, contre les us de sa nation, de s'entremettre. Installé dans un pavillon de chasse, situé au centre des vastes forêts de son propre domaine joi-

Digitized by Google

gnant celui de Northcote, son neveu dînait ce soir même à sa table. Or, à l'issue du repas la châtelaine comptait ménager aux cousins, — ils se traitaient de tels, — un tête à tête dans le jardin d'hiver, où, sous les palmiers, les bambous, les rosiers grimpants les fleurs des tropiques tant de soupirants avaient mis à l'épreuve leurs espérances et leurs craintes.

Justement Lady Northcote venait d'apercevoir Roydon. Il sortait de l'allée des châtaigniers, contournait les pelouses liserées de cordons fleuris, se dirigeant de son pas élastique et ferme, vers la porte-fenêtre du boudoir où il pensait la trouver. Un beau Saxon, pour sûr. Haut, carré, viril l'air d'un bon géant dont Eton avait élargi les épaules, plus, peut-être, que Cantorbéry le cerveau, mais qui faisait pourtant honneur aux Alma Maters par sa gentilhommerie, son loyalisme sinon son orthodoxie, car depuis peu Roy s'était converti au catholicisme, apportant à cette action tout le sérieux d'une âme saine, habitant un corps sain où battait un cœur sincère et chaud. Sportman inégalable, si parfois le jeune lord se laissait entraîner, dans de joyeuses parties, battues ou courses, à quelques excès, le vice bas qui égalise dans l'ignominie la noblesse et le peuple anglais, ne menaçait pas, au cours des années, d'abolir sa volonté, d'avilir son foyer, de stigmatiser ses fils; et jamais il n'avait porté les santés d'une actrice, d'une bouquetière à la mode, alors que les fumées du champagne montaient toutes les têtes à l'issue des soupers, où, l'un après l'autre, ses brillants camarades enterraient leur vie de garçon...

Très perspicace, Lady Northcote le sentait digne de Lilian par certains cotés, bien qu'une inquiétude lui demeura sur cette sympathie complète qui l'avait unie

Digitized by Google

à son mari et sans laquelle le mariage fait banqueroute à la femme, de la seule vraie richesse : l'amour. Donc, pour ne pas subir les instances du jeune homme, qui auraient pu l'attendrir, l'influencer, elle gagna sa chambre où sous les doigts de sa *maid*, ses opulents cheveux argentés s'éclairèrent de diamants, tandis que ses frêles épaules se voilaient des dentelles ivoirées de sa royale corbeille.

III

L'aveu avait été prononcé. La réponse fut un arrêt, arrêt sans appel. Adorable sous la lueur réflétée du grand salon à travers les fougères dentelées, les mimosas emplumés, les palmiers rigides, Lilian laissa Roy répandre son cœur en quelques paroles simples, émues.

— « Je vous aime, Lilian », avait-il dit, usant de ce seul mot que tout qualificatif affaiblit. « Depuis toujours. Soyez mienne, et s'il est en moi de vous rendre heureuse, vous aurez tout le bonheur qu'un homme peut donner à la seule femme qu'il ait désirée, qu'il veuille rechercher ». Levant des yeux suppliants vers le fin visage soudain assombri, Roy cherchait à lire son sort dans les prunelles de velours qu'une larme lustrait.

— « Merci, Roy », dit Lilian doucement. « Vous m'avez offert ce que toute jeune fille prise par dessus tout : le premier hommage d'un cœur libre. Je m'en souviendrai avec reconnaissance, avec tendresse. Oui, car je vous aime, mon cousin, comme une sœur aime un frère ; une amie, son meilleur ami. Pour l'autre amour, il est à naître. Mon cœur l'ignore. Et pourtant,

Digitized by Google

chose étrange », poursuivit-elle comme contrainte à s'ouvrir devant l'amant loyal qu'elle déchirait, « parfois il me semble qu'il en est incapable, ou plutôt que jadis il a connu..... puis perdu cet unique amour, et, qu'un jour il doit le retrouver..... Où ? Comment ? Je ne le sais, ni ne le prévois ; mais certes tout n'est pas illusion, rêve, chimère ! Il me souvient d'avoir mis ma main dans une autre main d'enfant, celle d'un fiancé, dont un prêtre faisait, en nous bénissant, mon époux. Et bien que Lady Northcote m'ait affirmé que lui..... que..... Victurnien était mort glorieusement ainsi que tous les miens, une voix secrète murmure qu'il vit, que je lui appartiens, que je n'ai pas le droit d'être à un autre, de me donner, de me reprendre.

Ctesse OLGA.

Digitized by Google

LE 10E LÉGER

ET LA

RÉVOLUTION DE JUILLET 1830

A NANTES (1)

V

La nuit du 30 s'était passée sans désordres. Néanmoins les événements de la veille et les bruits de changement de gouvernement mettaient les autorités légales dans une fausse position. Vu la gravité des circonstances, le Tribunal et la Chambre de commerce, mus par le péril éminent où se trouve la sûreté des personnes et des propriétés, se réunissent dès la première heure en Commission extraordinaire à l'Hôtel de la Bourse, à l'effet de former une garde urbaine composée des habitants intéressés au bon ordre (2). Un arrêté signé de Maës, président du Tribunal, de Soubzmain, président de la Chambre de commerce, et de trois autres noms, annonce pour midi l'ouverture des listes d'inscription. En moins de deux heures, 1500 citoyens sont enrôlés (3). La Commission négocie avec MM. Bosset et Cie, armuriers, pour la livraison des fusils, desti-

(1) Voir la *Revue* d'avril 1903.

(2) Considérants d'un arrêté du 4 août (Ar. mun., D2, Reg. des arrêtés, f° 240).

(3) *Le Breton*, du 1er août.

Digitized by Google

nés à la traite, qu'ils possédaient en magasin. Plus de 1500 fusils et carabines furent distribués de la sorte, et postérieurement la ville ratifia cette dépense qui s'élevait, défalcation faite des armes rendues, à 11.808 fr. (1).

De son côté, l'autorité militaire prenait des mesures. Deux compagnies du 10e Léger se rendirent au château pour prévenir toute surprise (2). En même temps qu'il donnait cet ordre au régiment, le général Despinois transmettait au colonel Maillard, directeur d'artillerie, un avis ainsi conçu : « Le château de Nantes doit être approvisionné en denrées et liquides à raison de 8 jours de vivres pour sa garnison, et leur transport dans cette forteresse commencera par deux charrettes chargées de biscuit, sous l'escorte d'un détachement de 60 hommes du 10e régiment d'infanterie légère, qui entreront par la porte de secours (3). » Un peu plus tard, M. Despinois écrivait encore au colonel Maillard : « On a trouvé dans le 10e régiment d'infanterie légère dix anciens canonniers de marine en état de servir des pièces ; mais je les garde temporairement pour suppléer les canonniers de la 11e compagnie sédentaire qui sont excédés. Le moment difficile une fois traversé, je ferai mettre à votre disposition les dix chasseurs ; pour peu d'ailleurs que vous ayez besoin de renfort, je vous en enverrai. Je vous recommande la plus grande surveillance, tant à l'intérieur que dans les avenues du château (4). » La mention relative aux canonniers s'explique par ce fait que deux pièces d'artillerie étaient toujours postées

(1) Ar. mun., H³, Garde nationale.
(2) Extrait de l'historique du 10e Léger.
(3) Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièce 5.
(4) Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièce 10.

Digitized by Google

sur la place Louis XVI devant la Division (1). D'autre part, les munitions en dépôt à la poudrière de Barbin furent transportées d'urgence au château (2). Après avoir passé sous les armes dans la cour de la caserne la journée du 31 juillet, une partie des hommes alla vers minuit prendre un repos bien gagné (3).

Le 1er août, alors que les Nantais organisés en garde nationale s'installent dans les postes de la ville dont les citoyens s'étaient emparés pendant la soirée du 30, le général voyant le maintien de la tranquillité, informe le directeur d'artillerie qu'il vient de donner ordre « aux compagnies de carabiniers et de voltigeurs du 10e régiment d'infanterie légère de se rendre immédiatement au château pour y tenir garnison. Il voudra bien en conséquence les y recevoir avec les deux pièces de campagne qu'elles sont chargées d'y ramener (4) ». Il semble pourtant que seules les deux compagnies d'élite du second bataillon pénétrèrent dans la forteresse pour se joindre aux deux compagnies du même bataillon qui y étaient entrées la veille (5), et il ne resta plus qu'une compagnie sur la place, en face de la Division où le préfet et le maire résidaient à peu près en permanence avec le général. En même temps, comme on avait appris la constitution à Paris d'un gouvernement provisoire, le Tribunal et la Chambre de commerce, faisant acte de pouvoir, affichaient des

(1) Lescadieu et Laurant, *Hist. de Nantes*, t. II, p. 231.

(2) Lettre du 16 août 1830 de la Municipalité à M. Mosneron, directeur des Contributions indirectes (Ar. mun., D², Reg. de correspondance).

(3) Extrait de l'historique du 10e Léger.

(4) Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièce 9.

(5) Extrait de l'historique du 10e.

Digitized by Google

proclamations où ils invitaient les habitants au calme en attendant les événements politiques.

Le 2 août, le général Dumoustier, vieux soldat de l'Empire, retraité à demi-solde depuis seize ans et retiré dans une petite maison de campagne qu'il possédait au Douet, en Saint-Sébastien près Nantes, cédant aux sollicitations, accepta le commandement de la garde nationale dont il fut nommé colonel. De concert avec le Tribunal et la Chambre de commerce, il se mit en rapport avec le comte Despinois. Une convention écrite fut conclue entre les deux partis. Elle stipulait la fusion des troupes régulières et des gardes nationaux pour le maintien de l'ordre, et l'occupation simultanée des postes par les deux forces armées. Il était formellement convenu que nul n'essaierait de détourner les soldats de leurs devoirs envers leurs chefs. Ces faits furent portés à la connaissance du public par deux proclamations, l'une du Commerce aux habitants, l'autre de Dumoustier à la garde nationale (1). En disant dans la sienne que les citoyens qui tenteraient d'écarter les militaires de l'obéissance, seraient chassés de la Garde comme perturbateurs de la tranquillité publique, nous ne voyons pas bien en quoi Dumoustier méritait la désapprobation. Guépin pourtant semble lui en faire un reproche en disant que ses débuts ne furent pas heureux (2).

Un nouvel avis de Despinois au colonel d'artillerie enjoignait à cet officier de recevoir et de faire réintégrer à l'arsenal du château les deux pièces de campagne qui avaient été, sur son ordre, mises à la disposition

(1) Affiches orig. (Ar. mun., D²). Ces proclamations sont publiées dans *Le Breton* du 3 août.

(2) *Hist. de Nantes*, p. 584.

Digitized by Google

du 10e Léger (1). En même temps il prescrivait à un détachement d'artilleurs envoyé de Rennes de retourner sur ses pas (2). Ce furent les derniers actes à Nantes du lieutenant-général commandant la 12e division. A 2 heures du matin, il se rendait à la caserne, faisait prendre armes et bagages aux 12 compagnies du 10e qui s'y trouvaient encore et les emmenait furtivement par la route d'Ancenis, laissant au château les 4 compagnies qui y avaient été détachées (3).

Ce départ était une véritable fuite ; aussi fut-il sévèrement jugé. Sans doute la situation de Despinois était fort épineuse en présence des pouvoirs conférés au général Dumoustier ; sans doute aussi, au moment où il abandonna Nantes entraînant les soldats, la chute de Charles X n'était pas encore définitive ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en quittant son poste, il prêtait le flanc aux imputations que les journaux et les correspondances du temps ne se firent pas faute de formuler. En tout cas, il est certain qu'il manqua de sang-froid dans la circonstance. On l'accusa, à tort ou à raison, d'avoir voulu soulever la Vendée avec les troupes dont il était suivi. Quoi qu'il en soit, si nous mettons à part le préfet de Vanssay et les aides de camp de Despinois qui l'accompagnaient et pouvaient en savoir plus long, il est avéré que le colonel du 10e Léger et ses officiers n'avaient aucunement l'idée de favoriser le pouvoir qui s'écroulait et de résister aux événements. Les uns pensaient n'avoir à escorter leur vieux général qu'à quelques lieues de Nantes (4), les autres croyaient réel-

(1) Ordre du 2 août (Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièce 14).
(2) *L'Ami de la Charte*, du 4 août.
(3) Extrait de l'historique du 10e Léger.
(4) Lettre de l'avocat Massé-Isidore que nous apprécions plus loin en lui faisant de longs emprunts.

Digitized by Google

lement que Despinois allait transférer son quartier général à la Rochelle qui faisait partie de la 12e division (1).

Comme elle venait de quitter Nantes, la colonne se croisa avec les trois escadrons du 9e cuirassiers. Nous avons dit que des logements leur avaient été préparés à Nantes, mais qu'ils n'avaient pu, le 30, pénétrer dans la place par suite de la rupture du pont de Pirmil (2). Obligés de rebrousser chemin, les cavaliers durent cantonner dans les parages ; une partie du moins s'installa aux Sorinières. En remontant la rive gauche de la Loire, fort basse en cette saison, le gros du corps avait fini par trouver un gué et traverser le fleuve à Saint-Julien-de-Concelles pour attérir vers Thouaré. Les escadrons reçurent du général en chef l'ordre de revenir en arrière et réunis aux fantassins continuèrent leur route vers Ancenis (3). Quant aux cuirassiers demeurés aux Sorinières, le général Dumoustier, le 5 août, leur donna commandement de se rendre à Nantes avec leurs chevaux (4), et de fait un détachement du 9e y fit son entrée. La dépense pour les chevaux logés à l'hôtel de la Maison-Blanche, rue Bon-Secours, fut plus tard remboursée par la Municipalité à la Chambre de commerce (5).

Arrivées à Ancenis, les troupes apprirent l'abdication

(1) Lettre du [8 août] adressée au général Lamarque par Dumoustier, où, tout en traitant de folie la conduite de Despinois qu'il qualifie de Don Quichotte de l'absolutisme, il met hors de cause les soldats qui avaient dû le suivre (Bibl. Nantes, col. Dugast-Matifeux, série révolutionnaire, liasse 41).

(2) Cf. plus haut, p. 19 et 148.

(3) Lettres citées de Dumoustier [du 8 août] et de Massé-Isidore Cf. *L'Ami de la Charte*, du 4 août.

(4) *L'Ami de la Charte*, du 6 et *Le Breton*, du 7 août.

(5) Ar. mun., L1, Pièces justificatives des comptes.

Digitized by Google

de Charles X. Cette nouvelle y mit forcément le désarroi. Leur général songea-t-il vraiment à rentrer à Nantes ainsi que le relate la lettre de Massé-Isidore? Quoi qu'il en soit, la soirée du 3 août fut employée à disposer des barques pour le passage du fleuve et le 4, les 12 compagnies du 10e avec le drapeau et 17 officiers franchirent la Loire et allèrent coucher à Beaupreau (1). Les cuirassiers les avaient suivis.

La relation de Massé-Isidore parle de 20 et quelques officiers et de 300 soldats qui refusèrent de suivre M. Despinois, et retournèrent en partie à Nantes. Bien que l'Historique du 10e se taise sur ce point, on ne saurait révoquer en doute ce fait confirmé par les journaux et par cette particularité que le chiffre de 17, indiqué comme étant celui des officiers qui passèrent la Loire, constituait à peine le tiers dans un corps qui en comprenait 60 (2), et dont 32 au moins (3) se trouvaient en notre ville le 6 août, signant une lettre dont nous donnons plus loin le texte.

VI

On fut fort surpris à Nantes dans la matinée du 3 août en apprenant le départ du général en chef. Dumoustier se trouva par le fait investi du commandement suprême. Il se rendit auprès du général de Cheffontaines, qui était à la tête de la subdivision de Nantes, exigea que la portion du régiment détachée au château

(1) Extrait de l'historique du 10e Léger.

(2) *Annuaire militaire pour 1830.*

(3) Nous savons que le major Clemanson et l'aumônier l'abbé Candebat, qui ne signèrent point la lettre du 6, étaient également à Nantes.

Digitized by Google

fût renvoyée à la caserne et qu'on y conservât seulement un poste d'égale force à celui fourni par la garde nationale (1). Par suite de cette injonction, M. de Cheffontaines écrivit à M. Maillard de Liscours, commandant du château : « M. le Colonel, Je crois qu'il n'est pas possible de se dispenser de recevoir au château des hommes de la garde nationale pour partager le service de la porte avec la troupe de ligne. Je vous prie d'insister pour que ce ne soit que la compagnie d'artillerie qui se trouve chargée de ce service, et auquel il appartient de préférence. C'est dans l'intérêt de la conservation du matériel qui est confié à vos soins et cette mesure est aussi dans l'intérêt de la tranquillité (2). » L'ordre fut promptement exécuté, ainsi que le constate l'entrefilet suivant : « Le château a été remis hier à 9 heures du matin au lieutenant-général Dumoustier ; notre belle compagnie d'artillerie, que les Prussiens ont pris en 1815 pour de la garde impériale, en fait le service ; le drapeau tricolore flotte sur ses tours (3). »

En même temps que s'effectuait la remise du château, 130 gardes nationaux descendaient la rivière par bateau à vapeur et se rendaient à Paimbœuf. Il s'agissait d'enlever les 40 milliers de poudre qui s'y trouvaient. Vingt-cinq hommes du 10e Léger composaient la garnison. L'embarquement se fit sans difficultés sur une gabare qui fut remorquée à Nantes ; les soldats rallièrent cette ville et la poudre fut déposée au château. *L'Ami de la Charte* qui raconte cet épisode (4),

(1) Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièce 12.
(2) *Ibid.*, pièce 13.
(3) *L'Ami de la Charte*, du 4 août.
(4) N° du 4 août 1830.

Digitized by Google

avance que le sous-préfet de Paimbœuf avait voulu noyer les poudres et, d'autre part, faire passer la troupe dans la Vendée ; mais aucun indice ne vient corroborer cette insinuation d'un chroniqueur quelque peu suspect de partialité. Les comptes municipaux nous apprennent qu'on avait acheté, au prix de 93 fr. 70, deux pavillons tricolores pour l'expédition de Paimbœuf (1), et que le transport des poudres, les vivres et le passage pour les gardes nationaux et pompiers, monta à 721 fr. 95 (2). Les citoyens nantais qui avaient pris part à l'expédition s'en firent un titre de gloire. Trois au moins d'entre eux le déclarèrent à la Commission des récompenses.

Cependant les diverses administrations de la ville se reconstituaient d'une façon régulière quoique provisoire. M. Mayet, doyen du Conseil de préfecture, remplaçait M. de Vanssay, des pouvoirs étendus étaient conférés à M. Etiennez, secrétaire en chef de la Mairie, et Dumoustier acceptait par intérim les fonctions de commandant militaire. Nous n'avons pas l'intention

(1) Les drapeaux furent ensuite arborés, l'un au château, l'autre chez le général Dumoustier.

(2) Fournitures au compte de la ville par ordre de la Chambre commerce (Ar. mun. L[1]). En dehors des frais payés par la Ville et par l'Etat (cf. plus haut les réclamations de Delepine, p. 147, de Chesnard, p. 152, de Bosset, p. 396), il se produisit d'autres demandes d'indemnités. Citons notamment celles de M. Fouquet, entrepreneur de la compagnie d'omnibus dite des Dames blanches, qui par le fait de la rupture d'une des arches du pont de Pirmil perdait au moins 1000 fr. (Ar. mun., I[2], Police du Roulage), et de M. Nanteuil, directeur du Grand Théâtre, lequel, à raison de la nullité des recettes pendant les deux mois qui avaient suivi la Révolution, réclamait un secours de 15.000 fr. (Ar. Loire-Inf., R 133). Il ne fut point donné suite à ces requêtes, parce que la loi relative aux dommages n'avait eu en vue que les pertes effectives et matérielles.

Digitized by Google

de détailler ici la suite des actes officiels et autres qui se succédèrent jusqu'au complet rétablissement de tous les rouages : érection du drapeau tricolore sur les édifices publics, proclamations, etc. ; nous voudrions seulement noter les faits intéressant le 10e Léger, ou auxquels il se trouva mêlé avant de quitter Nantes. Il n'y restait, il est vrai, que 4 compagnies avec leurs cadres, sur 16 ; mais, par suite des retours isolés, l'effectif de cette portion du régiment s'était notablement accru et près des deux tiers des officiers résidaient au chef-lieu du département.

Le 4 août, M. Mattei, capitaine au 10e, était nommé commandant de la place de Nantes. L'ordre est signé : Dumoustier, lieutenant-général, commandant la garde nationale et les troupes de la garnison (1). Le choix de l'adjudant de place ayant été laissé à M. Mattei, ce fut au lieutenant Adriani que fut confié ce poste (2).

La Révolution accomplie, et voulant peut-être montrer à tout le monde qu'ils n'étaient point responsables de l'équipée où se trouvaient engagés leurs camarades, qui suivaient le comte Despinois, les officiers du régiment d'infanterie crurent devoir adresser au rédacteur de *L'Ami de la Charte* la lettre suivante. Il n'est pas sans intérêt de savoir les noms de ceux qui la signèrent et combien ils étaient : « Nantes, 6 août 1830. Monsieur, Les officiers du 10e Léger présents dans ces murs, tous animés des sentiments patriotiques qui distinguent les habitants de cette cité, vous prient de vouloir bien faire connaître, par la voie de votre estimable journal, aux braves Nantais, toute l'admiration que leur ont inspirée le courage raisonné et la modération dont ils ont donné

(1) Ar. mun., H², et *Le Breton*, du 7 août.
(2) *L'Ami de la Charte*, supplément au n° du 6 août.

Digitized by Google

tant de preuves pendant les journées mémorables qui viennent de s'écouler. Veuillez, Monsieur le rédacteur, les assurer aussi que leur noble conduite a fait naître en nous des sentiments d'affection, dont nous serons prêts à leur donner des preuves dans toutes les circonstances possibles. Nous avons l'honneur d'être, etc. *(sic)* : Le chef de bataillon Mompez. Officiers de tous grades : P. Huard, Buquemont, Vannucci, Choquier, Adriani, Sarra, de Calages, L. Mattei, de Labareyre, P. Demesmay, Beuret, de Mortemart, Colonna, Panzani, Morati, Montera, Beaudouin, Boudran, Filippi, de Cardi, Pastourel, Folacci, Tollon, Foulcher, Lormeau, de Monval, Polidori, Nicolay, Privat, de Roccaserra, Delpy de la Roche (1). »

Comme suite aux sentiments patriotiques exprimés par leurs chefs, le public qui s'était rendu au spectacle put voir, le soir même, un détachement du 10e portant le drapeau national rangé au fond de la scène pendant que M. Théophile, l'acteur en vogue, entouré de tout le personnel du théâtre, faisait entendre un chant de circonstance (2).

Le lieutenant-général Lamarque ayant été nommé commandant en chef des départements de l'Ouest, Dumoustier, dans la même journée du 6, avait publié un ordre du jour relatif aux honneurs qui lui seraient rendus. Le commandant du 10e d'infanterie légère devait se tenir prêt à faire prendre les armes à sa troupe. « M. l'aumônier du 10e régiment étant resté ici avec la portion de son régiment, exercera ses fonctions religieuses ; en conséquence la messe militaire aura lieu

(1) *L'Ami de la Charte,* supplément au n° du 8 août. Reproduit dans *Le Breton* du 9.

(2) *Le Breton*, du 7 août.

Digitized by Google

comme à l'ordinaire. » Des places devaient être réservées à l'église aux officiers des différentes armes (1).

Le 7 août, Dumoustier qui n'avait eu jusque-là que l'intérim du gouvernement militaire, était placé à la tête de la 12e division. Sa première mesure fut de prescrire « aux généraux commandant les (cinq) subdivisions de la Division et aux chefs des régiments d'arrêter partout le comte Despinois, ex-commandant ladite Division, lequel ayant abandonné son poste à Nantes, a passé sur la rive gauche de la Loire dans l'intention d'organiser la guerre civile... Tous les détachements qui se trouveraient avec le comte Despinois rentreront à leurs corps et notamment celui du 10e d'infanterie légère (2). » Le lendemain du reste, on apprenait à Nantes la soumission de Despinois.

Le 9 août, le nouveau divisionnaire constituait le Conseil de guerre séant à Nantes. Presque tous ses membres appartenaient au 10e Léger. En voici d'ailleurs la composition : MM. Guilley, lieutenant-colonel du génie, président ; Clemanson, major au 10e, Nicolaï et Polidori, capitaines au 10e, Privat, lieutenant au 10e, Colonna Anfriani, sous-lieutenant au 10e, Alfonsi, sergent-major au 10e, juges ; Mattei, capitaine au 10e, commissaire du gouvernement ; Laurençot, capitaine au 15e de ligne, rapporteur (3). »

Ces diverses mesures et l'ensemble des actes de Dumoustier démontrent bien que celui-ci comptait sur le

(1) Affiche orig. (Arch. mun.), publiée dans *L'Ami de la Charte* et *Le Breton*.

(2) *L'Ami de la Charte*, du 8 août, et lettre [du 8 août] de Dumoustier à Lamarque (Bibl. Nantes, col. Dugast-Matifeux, série révolutionnaire, liasse 41).

(3) Bibl. Nantes, ms. fr. 1412, pièce 17.

Digitized by Google

retour prochain à Nantes du reste du régiment, et qu'il n'avait aucune intention d'en demander le départ. Il venait d'ailleurs de recevoir son adhésion au nouveau régime et s'était empressé d'en informer le ministre de la Guerre : « J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai reçu de MM. les officiers du 10e régiment d'infanterie légère, des corps du génie, d'artillerie et de l'intendance militaire en garnison ici, leur soumission au nouveau gouvernement, ainsi que celle de l'administration des douanes et de ses employés (1). »

Cependant, M. Mayet qui remplissait les fonctions de préfet, ayant, le 11, lancé une proclamation aux habitants de la Loire-Inférieure pour leur annoncer officiellement l'avènement de Louis-Philippe, la ville de Nantes s'apprêta à célébrer dignement, le 12, l'inauguration du nouvel état de choses. En conséquence, le général Dumoustier fit paraître l'ordre du jour suivant : « L'élévation de S. A. R. le prince lieutenant-général du Royaume au trône de France sera célébrée aujourd'hui à midi par une salve de 101 coups de canon. La garde nationale, les troupes de la garnison et toutes les autorités militaires se rendront sur la place Royale à six heures et demie, à l'effet d'y entendre l'adresse des Chambres. Les autorités civiles et municipales, le Tribunal et la Chambre de commerce, ainsi que le Tribunal de première instance sont invités à y assister. J'invite M. le Maire de Nantes à engager les habitants à illuminer ce soir (2). » Le maire fit publier à son de trompe, puis afficher un avis conforme, tout en pre-

(1) Lettre du 10 août de Dumoustier au comte Gérard, ministre de la Guerre, publiée dans *L'Ami de la Charte*, du 12.

(2) Ar. mun., D3, Reg. des arrêtés municipaux.

Digitized by Google

nant des mesures de police pour qu'il n'y eût pas de désordres (1).

Tout se passa conformément au programme. Dumoustier donna lecture du procès-verbal de la séance des Chambres où Louis-Philippe avait prêté serment, se contentant d'ajouter : « Enfin nous entrons dans le gouvernement constitutionnel ; félicitons-nous de cette conquête, car elle doit assurer notre bonheur (2). » M. Mayet fit un discours aux gardes nationaux, puis, devant le général entouré de son état-major et des fonctionnaires, défilèrent toute la garde nationale : infanterie et cavalerie, les pompiers, la gendarmerie, le corps des douaniers et le 10e régiment d'infanterie légère. Les illuminations furent brillantes, dit-on, et agrémentées de divers transparents allégoriques (3).

Le 13 août (4), le général de cavalerie Merlin, chargé d'inspecter tous les corps de la 12e division, passa en revue le 10e régiment. Il lui adressa l'ordre suivant que nous croyons devoir reproduire dans son entier : « *Ordre pour le dixième léger.* Vous vous êtes trouvés dans la position la plus affreuse pour des soldats français, puisque vous avez été dans le cas de faire feu sur vos concitoyens. Un général coupable vous avait égarés, la faute en retombera sur lui seul. Aujourd'hui, libérés des serments que vous aviez prêtés à un roi parjure,

(1) Prévoyant le cas où certains habitants s'abstiendraient d'illuminer, les commissaires de police et le commandant de place s'étaient très sagement entendus pour prévenir toute violence à leur endroit (Ar. mun., D², Reg. de correspondance, nos 21519 et 21520).

(2) *Le Breton*, du 16 août.

(3) *Le Breton*, du 13 et *L'Ami de la Charte*, du 14 août.

(4) C'est la date donnée par *L'Ami de la Charte*. *Le Breton* dit, vraisemblablement par erreur, le samedi [14 août].

Digitized by Google

vous avez le bonheur d'obéir à un roi-citoyen. Louis-Philippe 1er a porté la glorieuse cocarde tricolore dans l'origine de notre révolution, il a combattu dans nos rangs pour la liberté et jamais il ne réclamera l'usage de vos armes que contre les ennemis de la France. Les jours malheureux provoqués par le roi parjure doivent être oubliés à jamais. Distinguez-vous, comme vous l'avez toujours fait, par votre discipline et votre obéissance à vos chefs. Conservez la bonne harmonie heureusement rétablie entre vous et les citoyens de Nantes, et persuadez-vous bien que désormais les bons services seront récompensés et que l'avancement militaire ne sera plus donné à la faveur, ni à la protection, mais bien au mérite et à la bonne conduite. Vive la Charte ! Vive Louis-Philippe 1er ! le roi-citoyen ! (1) »

Le 14, à une heure après-midi, le général Lamarque, commandant supérieur des 4e, 10e, 11e, 12e et 20e divisions militaires, faisait son entrée à Nantes. La cavalerie de la garde nationale et les gendarmes à cheval s'étaient portés à sa rencontre sur la route de Bourbon-Vendée. L'artillerie et l'infanterie de la garde nationale, le 10e Léger et la gendarmerie étaient échelonnés sur le passage de Lamarque qui descendit à l'hôtel de France. Le soir, il fit au théâtre une courte apparition.

Le lendemain, sur le cours Saint-Pierre, le général en chef passa la revue des troupes. Le 10e y figura en même temps que la garde nationale forte de 3 à 4000 hommes. Malgré un temps déplorable qui, d'autre part, empêcha de sortir la procession de l'Assomption, Lamarque ne put s'interdire de féliciter la milice ci-

(1) *L'Ami de la Charte*, du 14 et *Le Breton*, du 16 août.

Digitized by Google

toyenne de sa tenue et de son instruction. Il ajoutait, dans l'ordre du jour qu'il publia ensuite, que les Nantais, en choisissant Dumoustier pour les conduire dans un moment critique, avaient mis à leur tête le courage, l'expérience et la gloire, et qu'en arrivant à Paris il ne manquerait pas de faire connaître au roi la conduite des habitants « qui, aussi généreux que braves, ont traité en frères les soldats égarés qui les avaient combattus (1). »

Bien que depuis les malheureux événements du 30 juillet le régiment eût donné toutes les preuves possibles de son attachement au nouvel ordre de choses, accueilli avec joie par la majorité des citoyens de Nantes, et que depuis quinze jours l'apaisement se fût produit de part et d'autre, le changement de garnison du 10e Léger s'imposait en quelque sorte. Le jour même où le régiment était passé en revue par le général Lamarque, le 14e Léger venant de Bourbon-Vendée faisait son entrée à Nantes (2), et un ordre de Dumoustier prévenait la garnison que Lamarque avait désigné le lieutenant en réforme Ferrand comme adjudant de place à dater du 15 août (3). Le lieutenant Adriani, du 10e, qu'il remplaçait, pouvait donc partir avec son corps. Le capitaine Mattei, du 10e également, restait provisoirement à Nantes comme commandant de place. Nous aurons bientôt l'occasion d'en reparler.

C'est vraisemblablement le 16 août que le 10e Léger quitta notre ville, peut-être le 17, jour où furent hospitalisés les derniers soldats blessés légèrement, de-

(1) *L'Ami de la Charte*, du 16 et *Le Breton*, du 17 août.
(2) *Ibid.*
(3) Ar. mun., H².

Digitized by Google

meurés jusqu'alors à la caserne (1). Il se rendit à Bourbon-Vendée rejoindre la portion du régiment partie avec son colonel à la suite de Despinois.

VII

Cette autre portion nous l'avons suivie jusqu'au moment où, le 4 août, elle se rendait coucher à Beaupreau. L'extrait de l'historique du régiment se borne à ajouter : « Le régiment marche par journées d'étapes, les 5, 6, 7 et 8 août, et arrive à Bourbon-Vendée. Dans cette ville, il reçoit l'ordre de reconnaître comme commandant la Division militaire M. le général Dumoustier et d'arborer les couleurs nationales. » Sur les incidents de la route, on le voit, il est absolument muet. Pour remédier à un semblable laconisme, nous avons une relation contemporaine, datée des Herbiers, le 6 août, de l'avocat Massé-Isidore, et dont nous avons déjà fait usage. Il n'y a point lieu de suspecter la bonne foi du narrateur ; mais son épître qu'il intitule : *Dernière équipée du lieutenant-général Despinois*, et à laquelle, dans un pareil moment, il serait excessif de demander une impartialité absolue, est rendue quelque peu diffuse, tant par les réflexions dont elle est accompagnée, que par le récit de certains épisodes accessoires que nous ne pouvons autrement contrôler. Dans ces conditions, le document nous a paru trop long pour mériter d'être reproduit ici in-extenso ; il suffira d'en donner la subs-

(1) L'extrait de l'Historique dit que ce fut le 14 que la partie du régiment restée à Nantes rejoignit la portion principale à Bourbon-Vendée ; mais les documents que nous avons cités prouvent que le 14 et le 15 août, le 10e Léger était encore à Nantes.

Digitized by Google

tance, tout en renvoyant le lecteur aux rarissimes exemplaires de *L'Ami de la Charte* qui nous l'ont conservé (1).

Le général Despinois se trouvait à Beaupreau avec environ 700 hommes que le sous-intendant militaire de Messey qualifiait fastueusement, dit-on, d'état-major général de la 12e division. Des tentatives, avec distribution de vin sont essayées, vainement d'ailleurs, pour entraîner la troupe dans le parti anti-libéral. D'autre côté, M. de Civrac, qui avait reçu à dîner dans son château une partie des officiers, ne leur cacha pas que tâcher de soulever la Vendée serait une chimère. Cet état de choses décida le général, ses deux aides de camp et M. de Messey à gagner la Rochelle pour s'y embarquer (2).

Continuant sa route, la colonne se dirige vers Cholet. Il est deux heures du matin, le drapeau tricolore flotte déjà sur la ville et la résistance y est organisée. Pour passer à une heure aussi tardive devant Cholet, Despinois savait évidemment à quoi s'en tenir sur les intentions de ses habitants auxquels il ne comptait point demander l'hospitalité. Quoi qu'il en soit, on tourne la petite ville et l'on arrive à Mortagne. « Là on se repose un instant, la désertion éclaircit les rangs, les soldats murmurent, les officiers parlent hautement de leur

(1) N° du 14 août 1830.

(2) *L'Ami de la Charte* avait avancé qu'à Beaupreau, Despinois fit sonner le tocsin et que 12 à 1500 paysans s'étaient rassemblés; mais M. Massé-Isidore, qui habitait la région, réfute ce faux bruit dans le même journal. Suivant lui, le sous-préfet de Beaupreau, MM. de Civrac, de la Bretesche, de Vesins et autres auraient au contraire menacé leurs métayers qui prendraient les armes de les congédier, et seule Mlle de La Rochejacquelein ayant fait sonner le tocsin dans six communes, ne parvint pas à réunir plus de sept hommes.

Digitized by Google

mécontentement. » On repart bientôt dans la direction des Herbiers. Le sous-intendant y avait envoyé un ordre réclamant des vivres, des fourrages, des logements et des transports pour 700 hommes et 200 chevaux. On avait hésité un instant, puis, par humanité, on s'était décidé à obéir à cette réquisition.

« Sur le soir, les cuirassiers arrivent ; ils descendent le mont des Allouettes au milieu d'un nuage de poussière. C'était l'image parfaite d'une déroute. Deux voitures arrivent ensuite au grand galop; c'étaient MM. Despinois, de Messey et les deux aides de camp. Enfin, vers les dix heures du soir, les faibles restes du 10e entrent en ville; hommes, chevaux, tout est épuisé de fatigue. Partis précipitamment au milieu de la nuit, ne croyant qu'aller conduire le lieutenant-général à une lieue ou deux, ils n'avaient emporté ni linge, ni argent ; tous témoignent le plus grand mécontentement et la désertion a réduit leur nombre à peu près de moitié... A deux heures du matin, les cuirassiers se mettent en route, décidés à regagner Fontenay, lieu où ils étaient auparavant en garnison. Vers les 8 heures, les voitures du général partent pour Bourbon-Vendée et l'infanterie reste seule aux Herbiers. »

En présence des murmures et de la désertion, les officiers du 10e Léger sont fort hésitants. Il est un moment question de se laisser conduire à travers les bois jusqu'à Clisson, pour de là regagner Nantes. Mais à la nouvelle que le général Lamarque vient d'arriver à Bourbon-Vendée, on se détermine à l'y aller rejoindre et prendre ses ordres. Sur les trois heures, le rappel bat, le régiment s'aligne et, aux accords de sa musique, s'avance vers Les Essarts. Il y parvient à la nuit tombante sous une torrentielle pluie d'orage. Le lendemain les soldats arrivent enfin à Bourbon.

Digitized by Google

Une lettre datée de cette ville et signée : Tardif, fut adressée le 21 août à *L'Ami de la Charte*. Son but était de rectifier certains détails donnés par Massé-Isidore relativement à la dernière étape de la colonne. Ces rectifications ne portant en somme que sur les hésitations plus ou moins prolongées du comte Despinois à adopter les trois couleurs pour lui et pour ses hommes, n'auraient ici qu'un intérêt secondaire. De cette missive nous n'aurons donc guère à retenir qu'un nouveau détail applicable à la dernière journée de marche du 10e Léger. A La Ferrière, à mi-chemin entre Les Essarts et Bourbon, M. Duplantis, préfet intérimaire de la Vendée, se porta à cheval au devant des troupes avec lesquelles il rentra au chef-lieu, où l'on venait d'arborer le drapeau tricolore sur l'Hôtel de ville. « Les cuirassiers vinrent se ranger sur la place, sous le drapeau, et le général se rendit à l'hôtel de l'Europe, entouré d'une foule d'habitants dont la présence parut un instant l'inquiéter. Après un moment d'hésitation, lui et ceux qui l'accompagnaient sortirent de voiture, au milieu d'un calme parfait. » D'autre part, un bataillon du 14e Léger et la garde nationale de Bourbon s'empressèrent de faire bon accueil aux arrivants et de fraterniser avec eux.

Le 10e était au terme de ses épreuves. Peu de jours après, ainsi que nous l'avons dit, la partie demeurée à Nantes rejoignait le colonel à Bourbon, d'où l'on détachait quelques compagnies aux Sables-d'Olonne, à Saint-Gilles-sur-Vie et à Challans (1).

Pour le général, qui avait entraîné à sa suite le 9e cuirassiers et le 10e Léger, déjà décrété d'arrestation

(1) Extrait de l'historique du 10e Léger.

Digitized by Google

par Dumoustier, il fit, aussitôt son arrivée à Bourbon, sa soumission au gouvernement établi. Le lendemain, accompagné de deux gendarmes, il se retirait à Sainte-Hermine dans la propriété de M. de Chabot. Enfin, sur l'ordre de Lamarque, il fut arrêté par la garde nationale de Niort, puis envoyé en surveillance à la Rochelle. Sa punition ne fut pas d'ailleurs de longue durée ; car dès le 27 août, *Le Breton* annonçait que le ministre de la Guerre venait de donner l'ordre de mettre sur-le-champ en liberté le comte Despinois.

Quant à ceux qui l'avaient suivi et qui, par suite des premières injonctions de Dumoustier, pouvaient se croire visés dans les mesures prises contre Despinois, le nouveau chef s'empressa de les rassurer. Pour compléter son ordre du 8 août, dans lequel il prévenait tous les officiers et employés militaires que ceux qui n'avaient pas fait partie de la colonne de l'ex-lieutenant-général, devaient se considérer comme n'ayant point quitté leur poste et reprendre leurs fonctions (1), il en fit paraître un autre où il disait : « Depuis qu'on a connaissance de l'ordre que j'ai donné dans les départements composant la 12e division militaire, de faire arrêter le lieutenant-général comte Despinoy, je reçois journellement des lettres de personnes qui avaient leurs parents dans la colonne du comte Despinoy, m'exprimant leurs craintes que j'eusse ordonné leur arrestation. Je déclare et je crois avoir donné assez de garantie de ma loyauté et de mes principes de modération aux habitants, qu'à mes yeux le seul grand coupable est le chef de cette folle expédition et qu'il est le seul que j'aie accusé devant le ministre

(1) *L'Ami de la Charte* et *Le Breton*, du 10 août.

Digitized by Google

de la Guerre. Quant aux employés civils et militaires qui auraient suivi le comte Despinoy, ils doivent s'adresser à leurs chefs respectifs pour justifier leur conduite (1). »

Dumoustier, il faut en convenir, fit preuve au cours des événements qui se passèrent alors dans un pays qu'il devait bien connaître, de circonspection et de bienveillance. Déjà, dans sa lettre [du 8 août] à Lamarque que nous avons citée (2), il avait dégagé la responsabilité des chefs du 9e cuirassiers et du 10e d'infanterie légère. Aussi, quand le gouvernement de Louis-Philippe crut devoir sévir contre les officiers de ce dernier régiment, Dumoustier s'empressa-t-il de plaider en leur faveur. La lettre suivante qu'il adressa au ministre de la Guerre et que nous avons tout lieu de croire inédite, mérite à tous égards de prendre place ici : « Bourbon-Vendée, 5 septembre 1830. M. le Maréchal, J'arrive à l'instant et j'apprends que le colonel Deshorties, le lieutenant-colonel Beauval et le chef de bataillon Coullibœuf ont reçu l'ordre de vous de se rendre dans leurs foyers, en attendant qu'ils reçoivent de nouveaux ordres. Sans connaître les motifs qui vous ont décidé, M. le Maréchal, à ordonner pareille mesure, je dois vous déclarer que ces officiers, on ne peut plus distingués par la manière dont ils servaient au régiment, emportent les regrets de leurs subordonnés, et que je pense qu'en les employant dans un autre régiment, ils donneront au gouvernement les garanties les plus honorables. Agréez, M. le Maréchal, ma haute

(1) Ordre du 12 août (*L'Ami de la Charte*, du 12 et *Le Breton*, du 13 août).

(2) Cf. p. 400, note 2.

Digitized by Google

considération. Le lieutenant-général, commandant la 12e division militaire, Comte P. Dumoustier (1). »

Depuis un mois le 10e Léger avait quitté Nantes. Seul de son régiment le capitaine Mattei y était resté, à raison de ses fonctions de commandant de place. Son départ donna lieu à un échange de correspondances dont la publication, en donnant une nouvelle preuve des sentiments de Dumoustier, servira d'épilogue à l'historique du 10e d'infanterie légère pendant son séjour dans notre ville.

« Au quartier général, à Nantes, le 13 septembre 1830. M. le Maire, Des raisons de service ayant déterminé le remplacement de M. le capitaine Mattei au commandement de la place de Nantes, j'ai l'honneur de vous prier, dans le cas où vous voudriez bien apprécier la conduite de cet officier dans les momens difficiles qui se sont passés à Nantes, de vouloir bien, au nom des habitans de cette Ville, lui donner un témoignage écrit de votre reconnaissance. Le logement qu'il occupait cessera d'être au compte de la Ville à dater du 20 du courant, jour de son départ pour rejoindre son régiment, etc. (signé) : Comte Dumoustier (2). »

« 14 septembre 1830. A M. Mattei, capitaine au 10e Régiment. Monsieur, J'apprends par M. le lieutenant-général que vous quittez le commandement de cette place pour rejoindre votre régiment. La ville vous doit un témoignage de regret, et j'ai d'autant plus de plaisir à vous l'exprimer ici que je sais combien il est mérité. Votre conduite, Monsieur, a été à la fois celle d'un

(1) Original à M. Marion de Procé. Cf. p. 13 ce que nous disons de la provenance de cette lettre.

(2) Orig. (Ar. mun., H²).

Digitized by Google

brave officier et d'un bon citoyen. Vous vous êtes associé, dès le moment du danger et dans les circonstances difficiles où nous nous sommes trouvés, à nos efforts pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité, et vous avez puissamment contribué à en assurer le succès. Enfin, Monsieur, votre caractère et vos qualités personnelles avaient établi entre nous des relations on ne peut plus agréables et que je vois avec peine cesser. Je ne puis donc que désirer que d'aussi honorables services reçoivent leur récompense (1). »

« Nantes, le 15 septembre 1830. A M. Soubzmain, maire de la ville de Nantes. J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier. Je n'ai rien fait pour mériter les éloges qu'elle renferme; mais si la ville de Nantes avait eu besoin de mon épée pour défendre ses libertés, j'étais tout prêt à verser mon sang pour elle. Les relations que j'ai eues avec vous, M. le Maire, et avec MM. de la Garde nationale, pendant mon commandement, ont été si agréables, qu'elles me feront toujours regretter cette ville à laquelle je suis sincèrement attaché. Je désire trouver l'occasion de vous prouver combien je suis reconnaissant de vos nobles procédés. J'ai l'honneur d'être avec une considération très distinguée, M. le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur. L^s Mattei, capitaine au 10e Léger (2). »

René Blanchard.

(1) Minute d'une lettre du maire de Nantes (Ar. mun., H²); copie (*Ibid.*, D², Reg. de correspondance).

(2) Orig. (*Ibid.*, H²).

Digitized by Google

LA BRETAGNE

DANS LES ROMANS D'AVENTURES (1)

V

Le roman de *Mélusine*, composé de 1387 à 1393 par Jean d'Arras pour la duchesse Yolande de Bar, renferme des éléments mythologiques empruntés à la mythologie celtique, dont j'imagine que Mellusine ou Merlusine était une des personnalités. Le nom me paraît en effet un allongement de celui de Merlin ou Mellin qui, comme la fée du roman, fut à la fois un prophète et un bâtisseur. Mélusine, ainsi que ses sœurs Melior (2) et Palatine ou Palestine, est la fille du roi d'Albanie ou d'Ybernie Elinas (3) et de la fée Pressine ou Presine. Ce nom d'Elinas, que j'ai signalé si fréquemment dans l'épopée romane, n'est autre que celui du dieu celtique que Gaufroi de Monmouth appelle indifféremment Beli ou Heli, le transformant en roi de Bretagne. Il meurt dans la montagne de Brumbelioys qui porte son nom, légèrement défiguré, et qui est située en Northumberland, dans ce mythologique pays du nord,

(1) Voir la *Revue* d'avril 1903.

(2) Ce nom se retrouve dans *Partenopeus* et *Guillaume de Palerne*.

(3) Coudrette, qui a versifié le roman, l'appelle Elimas. La variante Thians de la p. 21 de Jean d'Arras est une faute de copiste.

Digitized by Google

pays des ténèbres où meurt le soleil, identifié par les trouvères anglo-normands avec le nord de leur île. Sa femme se retire sur le mont Elineos dans l'île d'Avalon ou île perdue, que le versificateur Coudrette ne distingue pas du Northumberland (1), ce qui prouve bien le caractère mythologique du récit.

Le nom de Merlusine a été interprété par les trouvères du moyen-âge comme s'il signifiait la mère Luse ou la mère Lusine, et de là est venue la croyance qui en fait la mère des Lusignan et des Luxembourg. C'est à l'histoire de ces deux familles qu'est consacré le roman.

Trois éléments s'y trouvent mêlés : 1° une biographie légendaire des Lusignan, Huon IX, appelé ici Odon, qui devint comte de la Marche en 1199 et transmit ce comté à sa postérité qui le conserva jusqu'en 1308, Guion qui devint roi comme dans le roman en épousant l'héritière d'un royaume, mais qui le fut de Jérusalem (1185-94) et non d'Arménie (2), Aimeri ou Amauri, qui reçoit le nom celtique d'Urian (3), épousa la fille du roi de Jérusalem et non du roi de Cypre, et devint roi de Cypre (1194-1205) (4), Jofroi qui vint postérieure-

(1) P. 223. Elimas a pour fils Mathathas ou Nathas (Jean d'Arras, p. 15 et 20), peut-être analogue au Mathan des romans arturiens, époux de Dioris et père du célèbre Florimont

(2) Il y a là une confusion entre le roi Guion de Jérusalem, et Guion de Lusignan neveu du roi Henri II de Cypre, qui fut en réalité le premier Lusignan roi d'Arménie, son frère Jean, qui en 1342 avait épousé l'héritière, n'ayant fait que passer sur le trône. La perte de l'Arménie par Léon VI de Lusignan, auquel le général du soudan d'Egypte l'enleva en 1375, est rattachée par le romancier à une outrecuidance fabuleuse d'un roi d'Arménie.

(3) Urian est appelé une fois par erreur Brien par Coudrette, p. 62.

(4) Le roi de Cypre, père d'Ermine, et le roi d'Arménie père de Florie (on attendrait plutôt le contraire), sont frères et ont épousé

Digitized by Google

ment au secours de ses frères, et eut avec l'abbaye de Maillezais de violents démêlés. Ceux-ci ne firent que s'accroître sous son fils, appelé comme lui Jofroi, qui, confondu avec son père, a formé le Jofroi du roman, destructeur, puis reconstructeur de l'abbaye où il fut enterré. Tiéri, souche des seigneurs de Parthenay, est représenté comme un frère de Jofroi. En réalité, ils descendent des Lusignan par les femmes, Huon de Parthenay ayant épousé la petite-fille du premier Jofroi, nièce du second. En revanche les Pembroke, qui sont censés descendre des Lusignan par les femmes, ont pour ancêtre un fils de Huon X, donc un petit neveu de Guion et de Jofroi. Les villes dont le roman attribue la fondation à Mélusine, Lusignan dans la forêt de Colombiers, Melle, Niort, Saint-Maixent, Vouvant, Mervent (1),

les filles du roi de Mallogre (et non Mallègre, comme a imprimé l'éditeur), c'est-à-dire de Majorque, qui forma de 1262 à 1343 un état indépendant. Il y a peut-être là une allusion au mariage de la fille de Huon IV de Lusignan avec l'Infant de Majorque, frère du dernier roi. Jean d'Arras donne pour fils à Urien un Henri qui est sans doute l'un des deux rois de Cypre de ce nom (1218-53, 1286-1324). Coudrette lui substitue Griffon qui acquitta le pas de Colcos, fut prince de Morée et conquit Triple et Jafe (p. 80 et 81), allusion possible à l'infant Fernand de Majorque prince de Morée et seigneur de Matagriffon, tué en 1316.

Après s'être embarqués à la Rochelle, les deux frères font escale à Rhodes, passent l'île de Coles, débarquent à Limassol (Limisso) et délivrent Famagouste assiégée par le soudan de Damas. Une seconde attaque est dirigée par le calife de Baudas (Bagdad), l'émir de Cordes (Cordoue), Brandimont de Tarse, ville retombée en 1375 aux mains des Sarrasins, Anténor d'Antioche, reprise par eux en 1269, le soudan de Barbarie, Gallofrin de Damiette, etc. Jofroi étant venu rejoindre ses frères, on s'empare de Jafe (Jaffa), dont Jofroi fut comte après Guion, de Barut prise plus tard par Aimeri, et le roi de Damas, vaincu sous les murs de sa capitale, se reconnaît tributaire.

(1) Souvent écrit Marment ou Merment.

Digitized by Google

Parthenay, le pont de Niort (1), sont localités poitevines, et l'auteur de la famille nous est représenté comme fils d'une sœur du comte de Poitiers (2).

2° Ce récit qui a pour noyau une histoire légendaire des exploits en Orient des trois frères Lusignan, paraît s'être greffé sur un autre où les Lusignan n'avaient primitivement rien à voir. Guion et Jofroi portent seuls des noms de la famille, où l'on ne trouve ni Odon, ni Tiéri, ni Fromond, ni Raimond, ni Urien. Ce dernier nom est évidemment celtique et se rapporte à un état antérieur de la légende. Il n'y a aucune trace de parenté entre les comtes de Forez et les sires de Lusignan, tandis que le mari de Mélusine, Raimond, est représenté comme frère du comte de Forez, et que son fils Raimond devient comte de Forez après la mort de son oncle (3). Il n'y a pas de comte de Forez du nom de Raimond (4). Il n'a pas existé davantage de comte de Poitiers du nom d'Aimeri (5). Tout ceci semble donc

(1) Peut-être aussi la Rochelle, Coudrette, p. 189. Ajoutez la mention du seigneur d'Argenton, de Notre-Dame de Poitiers où est enterré le comte, de Saint-Hilaire de Poitiers, de l'abbaye de Moutiers (sans doute Montierneuf).

(2) Dans Coudrette il est simplement son cousin.

(3) Celui-ci aurait été tué au château de Jalensi, aujourd'hui Marcilli près Montbrison.

(4) Je ne connais en ce pays que des Guillaume, des Ertaud et des Giraud, puis après le passage du comté dans une maison qui paraît celle des dauphins de Viennois, deux Guigues.

(5) Cet Aimeri fut, nous dit-on, père de Bertrand, que Coudrette appelle par erreur Ydon, p. 34, et de Blanche, et grand-père de saint Guillaume l'ermite, fondateur des Blancs Manteaux. Ce dernier n'est autre que saint Guillaume de Maleval, mais on l'a confondu avec saint Guillaume de Gellone, que la tradition épique faisait fils et non petit-fils d'Aimeri de Narbonne. Il est évident qu'il y a là contamination entre deux légendes distinctes. Le nom d'Aimeri a d'ailleurs été porté dans la famille Lusignan.

Digitized by Google

indiquer l'existence d'une version antérieure, et je serais porté à la croire bretonne, étant donnés les éléments celtiques qu'elle renferme ; la contamination des deux légendes se serait opérée par suite des alliances bretonnes des Lusignan, Huon XI ayant épousé Yolande de Bretagne, fille du duc Pierre, sa sœur Marguerite Jofroi de Châteaubriant et son fils Huon XII Jeanne de Fougères (1).

En tout cas, une partie du récit est censée se passer en Bretagne. Raimond, l'époux de Mélusine, est le fils d'un noble de la brute Bretagne, Hervieu ou Henri (2) de Léon qui, ayant eu querelle avec le neveu du roi des Bretons, l'avait tué et s'était retiré en Forests (3). Cet Henri avait un frère, Alain, seigneur de Queméguigant (Guémené-Guingamp), lequel avait deux fils, Alain et Henri. L'instigateur de la querelle était un certain Josselin du Pont qui s'était fait donner le comté de Léon et dont le fils, pour cette raison, s'appelait Olivier du Pont de Léon (4).

Peu de temps après son mariage avec Mélusine, Raimond se décida à aller réclamer son héritage de Bretagne, qui comprenait entre autres terres Pointièvre (5) (Penthièvre) et Guérande ; il se fait reconnaître

(1) Ce mariage est symbolisé dans Coudrette par le mariage de Tiéri en Bretagne, p. 252

(2) Hervieu est la leçon du ms. Bibl. nat. fr. 1482, f° 106, Henri celle de l'imprimé.

(3) N'y a-t-il pas une confusion entre le nom commun *forêt* et le nom propre *Forez*. L'ancêtre des comtes d'Anjou était de même, d'après la légende, un Breton qui, banni par le roi du pays, s'était retiré dans les forêts.

(4) Le ms. fr. 1482 écrit Olivier de Pontlelio.

(5) C'est la leçon du ms. Bibl. nat. 1482, f° 21. L'imprimé donne Penicense.

Digitized by Google

de son oncle Alain, défie Olivier du Pont et en triomphe en champ clos à Nantes devant le roi. Josselin et Olivier sont pendus. Le châtelain de Derval (1), neveu de Josselin, tend un guet-apens à Raimond près de la forêt de Guérande : il est vaincu, pris, conduit à Vannes devant le roi, condamné à mort et pendu à Nantes. En reconnaissance Alain et Henri fondent le prieuré de la Trinité aux environs de Sussinio (2).

Plus tard Jofroi revient en Bretagne où il triomphe du géant Gaidon ou Guédon, qui, retranché dans sa tour de Monjouet en Guérande, désolait le pays depuis Guérande jusqu'à la Rochelle, et fait planter sa tête sur les murs de la Rochelle, continuant ainsi une tradition de famille, puisque l'aïeul du géant avait péri dans le comté de Penthièvre sous les coups du père de Raimond. Il réprime ensuite la révolte des trois frères Claude, Guion et Clarenbaud de Sion qui s'étaient insurgés en Irlande contre son père, il s'en empare et les fait pendre, mais pardonne à leur cousin Garnier ou Guérin de Valbruiant et à son neveu Girard de Montfrin, qui n'ont pas encore faussé leur foi.

On pourrait trouver dans l'histoire des traces d'événements analogues à ceux de notre récit, mais non pas toutefois complètement identiques. A l'extinction de la branche aînée des Lusignan en 1308, le roi de France Philippe IV confisqua leurs biens de Bretagne, mais il s'agissait du Porhoët. En 1214 Henri, fils du comte Alain de Penthièvre, fut dépouillé de son comté par le duc Pierre de Bretagne. Alain de Rohan racheta en

(1) Darval, p. 103. Le nom est écrit Arval, p. 101.

(2) Le ms. Bibl nat. fr. 1482, f° 23, porte Sensilio au lieu du Stouriou de l'imprimé, p. 83, qui plus loin donne une meilleure forme, Sussinnou.

Digitized by Google

1377 Guémené-Guingamp, ancien démembrement de sa seigneurie de Rohan, et ce même Alain épousa précisément l'héritière d'Hervé de Léon. Derval, Sion et un Guémené-Penfao que l'auteur a pu confondre avec Guémené-Guingamp, sont des localités de l'arrondissement actuel de Châteaubriant, assez peu éloignées de Guérande ; si l'auteur place Sion en Irlande, on peut dire que c'est parce que, depuis les romans de la Table Ronde, on confondait volontiers entre eux les différents pays celtiques, la Bretagne, l'Irlande, l'Ecosse ou pays au nord de l'Humber, et ce qui tendrait à le prouver dans le cas présent, c'est que les trois expéditions dans ces trois pays contre Gaidon, Grimaud et les seigneurs de Sion semblent empreints d'une sorte de caractère parallélique. Enfin il a existé au XIIe siècle, dans ce même pays de Châteaubriant et de Saint-Nazaire, un Olivier de Pont ou de Pontchâteau très mal famé dont le souvenir a pu avoir quelque influence sur le traître Olivier de notre roman (1).

Et cependant je crois plutôt que là encore ces traits d'histoire ou de géographie réelle ne sont que des déformations d'éléments mythologiques primitifs. Alain est dans les romans de la Table Ronde le nom d'un personnage divin, le roi du Graal, oncle de Perceval. Penthièvre, comme plus haut Poitou, ne sont que deux variantes d'un terme mythologique qui paraissait ressembler au nom de ces deux pays, et que l'on identifiait alternativement avec l'un ou avec l'autre, suivant qu'on voulait rattacher l'histoire aux Lusignan du Poitou, ou qu'obligé de la localiser partiellement en Bretagne, on cherchait dans cette province une région dont le

(1) Les Trinitaires de Sarzeau furent fondés en 1341, dit Ogée, par le comte Jean de Montfort.

Digitized by Google

nom se rapprochait du mot Poitou. Guérande n'était pas à l'origine la coquette petite ville qu'admirent les touristes, c'était au sens étymologique du mot gaulois, Icoranda, devenu ailleurs sur le sol gaulois Eygurande ou Ingrande, la marche, le pays frontière, celui qui limite notre monde et dans lequel habitent tout naturellement les géants et les êtres malfaisants de toute espèce.

3° A ce roman un auteur du XIV° siècle, probablement Jean d'Arras (1), en ajouta un autre, où il calqua sur les aventures d'Urien et de Guion de Lusignan celles de Regnault et d'Antoine de Luxembourg, deux personnages qui ne figuraient pas originairement parmi les enfants de Mélusine, puisqu'ils en porteraient le nombre à dix, tandis que le roman le fixe à huit, tout en contredisant ce chiffre par son énumération. Il s'agissait d'expliquer comment les deux frères Charles († 1378) et Venceslas († 1383) étaient, l'un roi de Bohême, l'autre comte puis en 1354 duc de Luxembourg, avoué d'Alsace et duc de Lothier. Pour cela il plaça à la même époque le mariage de 1214 qui fit entrer le Luxembourg dans la maison de Limbourg et celui de 1311 qui lui apporta la Bohême, et supposa un Antoine et un Regnault de Lusignan s'acheminant, par Mirabel (Mirebeau), Dan ou Dam (Dun) sur Meuse et Virton, sur Luxembourg où Christienne (Christine), héritière d'Asselin, est assiégée par le roi d'Aussai (Alsace) qui veut l'épouser. Celui-ci est battu et pris et Antoine épouse Christine. Mais le roi d'Aussai a un frère, Fedric

(1) Les Luxembourg et les Bar étaient alliés, Henri Ier de Luxembourg épousa en 1240 Marguerite de Bar, la duchesse Marie était petite-fille de Bonne de Luxembourg et Bonne de Bar épousa un Luxembourg-Ligni.

Digitized by Google

de Bohême, allusion à la fraternité du roi Charles de Bohême et de Venceslas, avoué d'Alsace, et ce frère est assiégé dans Prague par Zelodus de Craco, allusion aux guerres entre Polonais et Bohémiens, par exemple aux victoires de Venceslas de Bohême en 1300 sur Uladislas IV de Pologne. Antoine laisse le Luxembourg à la garde du seigneur d'Argenton, et par Aix et Cologne les deux frères s'acheminent vers Prague, rejoints en route par un nouvel allié, Odon de Bavière, cousin du roi de Bohême (1). Ils mettent les Polonais en déroute et Regnault épouse Aiglentine fille du roi Fedric. Il en eut Oliphart qui conquit la Suède, la Norvège et le Danemark, avec la basse marche de Hollande et de Zélande, personnage dans lequel je vois un des nombreux Olaf de l'histoire des pays scandinaves (2), la Hollande et la Zélande étant la transcription des îles d'Oland et de Seeland, moins connues des romanciers français que ces contrées limitrophes de la Flandre, possédées de 1229 à 1433 par des princes de Hainau, puis de Bavière.

Plus tard, Antoine a maille à partir avec le duc d'Autriche, le comte de Fribourg en Suisse et le comte de Soleure (3), qui assiègent le roi d'Aussai dans Porentrui près de Bâle (4). Il fait appel à ses frères restés en pays poitevin. Ceux-ci se mettent en marche, traversent Bonneval, où le comte de la Marche reçoit la soumission du comte de Vendôme, allusion à l'union des deux comtés en 1373, Durres (Dun) sur Meuse, rejoignent

(1) Allusion aux nombreuses alliances des Bavière et des Luxembourg.

(2) Son père Regnault serait alors un des Regnald dont le nom a été fréquemment substitué dans les récits scandinaves à celui du mythologique Regin.

(3) Et non Salerne, comme porte l'imprimé.

(4) Et non Labbe, comme porte l'imprimé.

Digitized by Google

Antoine à Luxembourg, s'emparent de Fribourg, et sous les murs de Porentrui font le duc d'Autriche prisonnier, allusion à la bataille d'Ampfingen (1322) où Jean de Luxembourg aida l'empereur Louis de Bavière à se rendre maître de la personne de Frédéric d'Autriche. Le roi d'Aussai, personnage de l'épopée carlingienne, symbolise ici le suzerain des fiefs autrichiens d'Alsace. Les deux fils d'Antoine, Bertrand et Lothier ou Lohier, figurent les deux titres d'avoué d'Alsace et de duc de Lothier portés par Venceslas de Luxembourg ; le premier épouse Mellidée ou Melitée, fille du roi d'Aussai, le second bâtit le pont de Mézières (1).

Tous ces noms, Fedric, Asselin, Antoine, Regnault, Odon, Bertrand, Lothier, Christienne, Aiglentine sont des noms courants dans la production romanesque du XIV° siècle (2), et je ne crois pas que l'auteur ait eu en vue le roi Frédéric de Bohême (1178-90), Antoine de Bourgogne, gendre de Valeran III de Luxembourg, Regnault de Gueldre ou Oton II de Bavière (1231-53).

VI

Le roman de *Ponthus* est, par le lieu de la scène et par le nom des personnages, le plus breton de nos romans d'aventures (3).

(1) Coudrette ajoute I moy, lisez I voy.

(2) Fedri et Asselin se trouvent par exemple dans *Huon Capet*.

(3) Je le cite de préférence d'après le ms. Bibl. nat. fr. 1486, (A). J'en ai collationné le texte, en ce qui regarde les noms propres avec les ms. Bibl. nat. fr. 1487, papier, écrit en 1462 (B), 12.579, papier, XV° siècle, (C) 15.219, papier, XV° s. (G), avec l'imprimé de Nicolas Chrestien, vers 1550, Bibl. nat. Rés. 12 567 (E), avec les ms. d'Oxford et de Cambridge (R, H, F,) et l'imprimé d'Ortuin (O), cités par M. Mather dans son édition du *Ponthus* anglais, Baltimore, 1897, et avec cette traduction anglaise (D et W).

Digitized by Google

Il y avait une fois en Orient un soudan de Babylone(1) qui avait quatre fils. Désirant assurer à son fils aîné la paisible possession de ses Etats, il donna à chacun des trois autres une armée de 30.000 hommes payée pendant trois ans et les envoya à la conquête des pays chrétiens. L'un, Broadas (2), se dirigea vers l'Espagne et vint débarquer à la Corogne (3) en Galice où régnait le roi Tiber (4) dont la femme était sœur du roi d'Aragon. Déguisant une partie de ses matelots en marchands cypriotes, vendeurs d'épices, de draps d'or et de soie, il se fait ouvrir par cette ruse les portes de la ville, s'en empare et tue le roi. La reine se sauve dans les bois. Son fils Ponthus(5) est caché avec treize enfants de la noblesse par leur précepteur, le prêtre Denis, mais mourant de faim dans cette retraite, ils en sortent au bout de deux jours et sont faits prisonniers. Le soudan les somme de renier la foi chrétienne, ils refusent. Le soudan les condamne à mort. Un chevalier espagnol, Patrice, qui avait abjuré par peur, mais qui restait chrétien au fond de l'âme, demande à être chargé de l'exécution et les fait embarquer secrètement pendant la nuit. Il se vante ensuite au soudan de les avoir exposés dans un bateau percé et sans vivres, capte ainsi sa confiance, se fait nommer sénéchal du pays et en

(1) Le roman ne dit pas s'il s'agit de Babylone d'Egypte (Le Caire) ou de Babylone de Perse (Bagdad).

(2) A, W. Var. Bourradas (C), Brodas (V).

(3) Coullongne P. la Quillonie B.

(4) A, V ; Thibour ou Tybour B, C, P, Thibor D, Tiburt en allemand.

(5) Le prénom a été porté au XVe siècle par un petit-fils du chevalier de la Tour Landry, au XVIe siècle par l'évêque poète Ponthus de Thiard et le capitaine languedocien Pontus de la Gardie. Il y a en Plonéour-Trez un port de Pontusval.

Digitized by Google

profite pour retirer de prison le frère du roi, le comte d'Asturies, dont le fils Polides était parmi les compagnons de Ponthus : il lui persuade d'abjurer de bouche et tous deux obtiennent que, moyennant le payement d'un tribut, les chrétiens du pays auront la vie sauve.

Cependant la tempête jette les enfants sur la côte d'Armorique (1) ou de petite Bretagne. Leur esquif est jeté entre deux roches qui l'arrêtent court et sur lesquelles ils se hâtent de se réfugier, aux environs de la forêt de Susinio (2) où il y avait une abbaye (3).

Le sénéchal du roi de Bretagne, Herlant, chassait ce jour-là en forêt. Il aperçoit les enfants, va à eux, les conduit en terre ferme et les interroge. L'un d'eux, Béral (4), lui raconte leur histoire, et le sénéchal, ému de pitié, les conduit à Vannes (5) à la cour du roi son maître. Ce prince, prud'homme et loyal, mais fort âgé, nommé Huguet (6), avait épousé la sœur du duc de Normandie; sa femme était devenue tellement goutteuse qu'elle ne pouvait se bouger et qu'il fallait quelqu'un pour la remuer (7) ; il n'avait qu'une fille unique, Sidoine (8), modèle de toutes les vertus.

(1) D'après V. A a Morique, W Morygne, P Morgue, R Mongrant.

(2) A, R. V a Susteny, W Suffone, C et D Susiniou, Susimiou, Surismou, P Sulino.

(3) Sans doute l'abbaye de Saint-Gildas de Ruys. Ce trait manque dans V.

(4) D'après P. Barart C et D, Viceat V, Werrac W, A et B ne lui donnent pas de nom.

(5) Vannes s'écrivant alors Vennes, B l'a confondu avec Rennes.

(6) Hugues C et D, Huguell V, Hyel ou Hoyel B, qui l'a confondu avec Hoël de Bretagne des romans de la Table Ronde.

(7) Le texte porte « elle ne se pouvait bouger qu'on (ou qui) ne la tournât (ou ne la remuât en tournant) ». Cette phrase manque dans plusieurs versions.

(8) Ce mot veut dire la sidonnienne au sens de l'étrangère, comme Suliane, la Syrienne, Roxelane ou Rosiane, la Russe, etc.

Digitized by Google

Le roi de Bretagne fut très affligé du triste sort de la Galice. Il se souvenait que le roi Tiber lui avait fait moult de bien et d'honneur quand il avait été guerroyer en Espagne avec le roi de France contre les Sarrasins. Et c'est pour nous autres Bretons, ajoute-t-il, un événement encore plus fâcheux, car nous avions l'habitude d'y vendre nos blés et de les échanger contre leurs bons vins (1).

Le roi confia l'éducation de Ponthus à Herlant, celle de Polides au sire de Laval (2).

Sous la direction de cet habile précepteur, Ponthus ne tarda pas à offrir le modèle de toutes les perfections chevaleresques. Il était très dévot; sitôt levé, il se lavait les mains, récitait ses prières, allait entendre la messe, et ne voulait rien boire ni manger qu'il n'eût accompli tous ses devoirs religieux. Il était très charitable et donnait en secret aux pauvres du peu qu'il avait. Il ne jurait pas et ne s'exclamait jamais autrement que « Vraiment » ou « Dieu m'aide ». Il ne disait jamais de mal de personne, et, quand la conversation tournait à la médisance, il y coupait court aussitôt. Il était très poli et saluait tout le monde; quand il jouait à la paume, il faisait également bon visage, qu'il gagnât ou qu'il perdît; si on se comportait mal envers lui, il le faisait remarquer en termes modérés, et nul ne pouvait le mettre en colère.

Au bout de trois ans, le sénéchal le ramena à Vannes (3) pour la Pentecôte. Sidoine en avait déjà entendu parler,

(1) B ajoute aux blés de Bretagne les bacons du même pays (c'est le lard) et parle en plus de leurs vins « du fer qu'ils amenaient à notre marché de deçà ».

(2) D'après B, P, V. A écrit le sire de Lain.

(3) Rennes, B, C.

Digitized by Google

elle le fit venir, le fit chanter et danser devant elle et le trouva charmant; lui de son côté laissa doucement aller son cœur à cet amour.

Cependant le second fils du soudan, Carados (1), avait débarqué en Bretagne et établi son camp à Brest (2). Il envoya un chevalier sommer le roi de se convertir à la foi musulmane. Ponthus le défia en champ clos. Le roi l'arma chevalier, et l'enfant triompha du géant, il lui trancha la tête et la fit porter à Carados par les deux écuyers du mort.

Aussitôt le roi convoque dans les provinces voisines tout ce qu'il pouvait avoir d'amis. Il envoie prévenir en Normandie le vicomte d'Avranches (3), le comte de Mortain (4), Jean Painel (5), dans le Maine le comte du Maine (6), les sires de Laval (7), de Doucelles (8), et de Sillé (9), en Anjou, où le comte (10) était mort, laissant sa femme veuve et un fils âgé de dix ans (11), Paien de

(1) C'est le géant Carados des romans de la Table Ronde. Carodes A, Caradas D, Carados, R. W, Carodas V.

(2) V dit l'île de Brest.

(3) Avrenches A et B, Evrenches B et D, Avrences et Averenses, V.

(4) Mautaing ou Mortaing A, Mortaing D, Mortaigne P, Morteyne V.

(5) Painel ou Peinel A, Paynel ou Paynell W, Pronel P, Parnel B, Peonny, Panell et Pamell V, Pennel D.

(6) Manque dans B et D.

(7) M. dans B.

(8) Canton de Beaumont près Mamers (Sarthe). Var. Doncholles C, d'Oulchelles D, d'Oucelles P, Dounelles V. Plus loin Ousselles A.

(9) Sans doute Sillé le Guillaume, arr. du Mans. Cillié A, Sicile D, Sylle V, dédoublé par B en Loys de Secile et le sire de Sablé. Plus loin Cecile P. Plus loin Hamelin A, Henlin B, Amelin C, Avelin D de Scillé A, Sully B C, Sailly D, Syllé R et W. Plus loin Meri de Sillé A. Maury de Cecile B. Martin de Sillés D.

(10) V l'appelle duc d'Anjou.

(11) D'après B, R, W, deux ans d'après A, D, m. dans V.

Digitized by Google

Château Gontier (1), Guillaume des Roches (2), Bertran de Doué (3), Landry de la Tour, les sires de Montejehan et de Maulevrier (4), en Poitou, dont le comte était parti pour Rome, Geoffroy de Lusignan, Leonel de Mauléon (5) et Henry de la Marche. Au bout de quinze jours toutes les forces chrétiennes se trouvent concentrées à Vannes et par Quimper Corentin (6) s'acheminent vers Saint Mahé (7) près de Brest où était l'armée ennemie qui mettait à destruction tout le pays, précédées d'une avant-garde de 4000 chevaucheurs qui éclairaient sa marche. Près de Quimper on eut une alerte et l'on se mit en ordre de bataille. Les Bretons forment le second corps où se trouve le roi, auquel à cause de son grand âge, on donne pour gouverneurs, des Bretons Bretonnants (8), le vicomte de Léon (9), le sire de Laval et le

(1) Parent de Chausteau Gunter B, Pain de Chateau Gaultier P, Payne de Chateau Gontyer W, Payen R, Paon O. Plus loin Girard A, Girardin C, Cardin D, de Chateau Gontier ou Chateau Gauter A, P. Plus loin encore Giraut A.

(2) Les mss l'appellent Guillaume de Roches. C'est le fameux sénéchal d'Anjou, contemporain de Philippe Auguste.

(3) Breton de Doé A, le sire de Douué B, Bertran de Doué C, Brun de Doué D, Briault de Douay P, Bortane de Doune K, Bertame de Doke, V. Parfois dédoublé en un sire de Douay et un de Douné, W.

(4) Le ms. A qui est seul à le mentionner écrit Maulevrer. Plus loin P écrit Melevrier, W Melcurier.

(5) Larmel ou Lermel de Mauléon A, Leoncel de Monleon B, plus loin Maléon, Lyonnel de Mâcon C, D, Leoncel de Monlleon P, Lernel de la Mavelyon V, plus loin Leonell et Lancel de la Maléon.

(6) Simplement Colentin dans P.

(7) D'après A qui donne S. Matheu, V. donne S. Malewe, P. S. Malo.

(8) Ces mots manquent dans la plupart des ms. Ils sont dans P, R et W.

(9) A dit de Lion.

Digitized by Google

sire de Dinan (1), et des Gallos (2) Guy de Vitré (3), Roland de Dol (4) et Rogier de Rougé (5). Les Normands du vicomte d'Avranches et du comte de Mortain paraissent composer l'avant-garde, avec Ponthus et Herlant. Le troisième corps comprend les Manceaux du comte du Mans, les Angevins ou Hérupois de Guillaume des Roches et Landry de la Tour, et sans doute les Tourangeaux des sires de Baussay, de Maillé et de la Haie (6).

Vte DE CALAN.

(1) Le sire de Dynaux ne figure que dans W et P.

(2) D'après R. et W. Galois B, Gallois P, de Galice V.

(3) P l'appelle Edmond de Vitry, A de Nice, B de Valtroy, D de Victry ou Victré. C'est depuis 1251 le nom de tous les sires de Laval-Vitré.

(4) Doues B, Raoul de Dol C, Doul P, Dole V, Dueil W.

(5) D'après W et R, Rogier de la Roche B et V, Regnier de Houldres C, Regnier de Hongrie D, Ogier P, aliàs Rogier de Roge A, de Loges V.

(6) Je suis ici P, la phrase manque dans A, B, C, V. D écrit Houssay et Malestrac qui envahi (dans P. Richard de) la Hare.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD
PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

II

Consolations du curé constitutionnel

I. — *Auxiliaires.*

Il n'est tel pour s'encourager au crime ou pour calmer les remords que le crime peut susciter, que d'avoir des complices. Le Toux eut cette chance, et sa joie sans doute fut extrême en voyant se grouper autour de lui quelques ecclésiastiques ralliés à son exemple au nouveau régime. Le premier en date était l'abbé Bollay.

L'abbé Bollay avait certainement refusé le serment au mois de février ; mais, pour employer une expression populaire, il ménageait la chèvre et le chou, évitant également d'adhérer à la constitution et de rompre avec elle. Sans s'être soumis à la loi, il fréquentait le curé, agissait d'après ses ordres, officiait dans l'église. Les hésitations étaient si grandes qu'elles duraient encore au milieu de l'année suivante. Un état des ecclésiastiques du district de Pontivy, en date du 18 juin, le range parmi les récalcitrants et accole à son nom la note que voici : « Bollay, vicaire, assiste le curé dans

(1) Voir la *Revue* d'avril 1903.

Digitized by Google

toutes ses fonctions et paraissant agir de bonne foi » (1). Bien qu'il fût censé réfractaire, il était donc d'intention sermentaire ; il le devint de fait, le 12 août 1792, jour où il prêta publiquement dans l'église de Baud le serment pur et simple du 27 novembre 1790 » (2).

Le second vicaire se nommait Jean le Goff, né à Saint-Allouestre d'Yves et d'Isabelle Moisan, et dont l'ordination de prêtrise était du 20 septembre 1790. Exerça-t-il le ministère dans quelque paroisse avant les lois relatives à la prestation du serment? On l'ignore. Il ne paraît nulle part avant le 17 mars 1792 (3). A cette date, il remplaçait comme vicaire de Guern l'ex-récollet Drogo, nommé à Saint-Samson, et, vers la fin de juin ou tout-à-fait au commencement de juillet, il passait à Baud en la même qualité 4). Son traitement était de 700 livres.

Le curé avait à son service un troisième prêtre. Pierre Louis Bloyet, né à Vannes le 16 octobre 1737, et qui avait fait profession chez les capucins, le 5 novembre 1755, sous le nom de Père Antoine (5). Ce religieux était depuis deux ans au couvent d'Auray, lorsque parut le décret supprimant les congrégations. Le 1er novembre 1790, il opta pour la vie commune ; mais au mois de mars 1791 ses sentiments changèrent et, vers la fin d'avril, il prêta serment dans l'église de Saint-Gildas (6). Le 30 du même mois, il vint à Baud et offrit ses services à la municipalité, qui les accepta (7).

(1) L. 240.
(2) L. 1123.
(3) L. 1124.
(4) L. 1124.
(5) Notes de Luco.
(6) Id.
(7) Id.

Digitized by Google

Le directoire départemental le récompensa de sa complaisance, en lui accordant un traitement de 800 livres (1). L'empressement qu'il mit à se rendre utile ne lui valut pas cependant le titre de vicaire. Du moins deux états du clergé, l'un de juin 1792 et l'autre de janvier 1793, le qualifient *non fonctionnaire public* (2).

C'est avec le secours de ces prêtres que Le Toux administra la grande paroisse de Baud. Heureux de leur appui, il l'était plus encore du zèle que les autorités locales déployaient en sa faveur.

II. — *Zèle municipal.*

En acceptant la cure de Baud, Le Toux savait n'avoir rien à craindre de la part de l'autorité civile ; elle était tout-à-fait prévenue à son égard et désireuse d'aplanir tous les obstacles qui pourraient entraver la liberté de son ministère. Elle lui en donna un témoignage, huit jours après sa nomination, en réalisant une mesure qui dut le combler de joie.

De tout temps Baud a été le centre d'un grand commerce, que l'agitation révolutionnaire n'avait pas ralenti. Les marchands étrangers y affluaient, et sans vergogne étalaient « les jours de dimanches et fêtes différentes espèces de marchandises ». Les étrangers ne méritaient pas seuls ce reproche. Les marchands locaux étaient également coupables, mais pouvaient invoquer cette circonstance atténuante, qu'en face de la concurrence il leur était impossible, sous peine de périr, d'agir autrement. Cette flagrante « contradiction aux lois divines et civiles » révolta le conseil communal. Esti-

(1) L. Notes de Luco.
(2) L. 1124.

Digitized by Google

mant que les meilleures étrennes à offrir au nouveau curé était de proscrire cet usage, il prit à ce sujet le onze avril un arrêté prohibitif, dont la violation entraînait « dix livres d'amende au profit des pauvres de la paroisse (1) ».

La défense d'étaler constituait un grand point. Cela ne suffisait pas à l'ardeur de Le Toux, qui se proposait en outre d'amener les fidèles à ses offices et à la fréquentation des sacrements. Mais le moyen d'obtenir ce résultat, sans leur inspirer confiance et les tenir en garde contre les instructions susceptibles de les éclairer ? Le curé n'eut qu'à se louer sous ce rapport de la vigilance de la municipalité, dont les yeux étaient toujours ouverts pour épier le péril et les mains toujours prêtes à lancer la foudre. Yves Le Louer, épicier à Baud, nous en fournit la preuve.

Dans un voyage qu'il fit à Auray, en avril 1792, un inconnu lui remit une lettre avec prière de la faire passer à Guern. Rendu chez lui, il en fit donner lecture devant plusieurs personnes, entr'autres Corbel, cultivateur à Kerven, village aujourd'hui situé en Saint-Barthélemy. Cette lettre, qu'on prétendait venue en droite ligne du pape, ne mâchait pas la vérité ; elle fait entendre « qu'il n'y avait pas de Paradis pour ceux qui avaient été et pour ceux qui iraient à confesse, à la messe et aux offices des prêtres assermentés, les expressions étaient si fortes et si sensibles que ceux qui l'écoutaient tremblaient d'effroi (2) ».

Corbel trembla tellement qu'ayant ce jour-là l'intention d'aller à confesse, il recula « de crainte d'être damné » et reprit le chemin de son village. C'était le samedi

(1) Arch. de Baud.
(2) Id.

Digitized by Google

14 avril. Revenu le lendemain, il alla trouver Pierre Kerru qui demeurait au bourg, et lui conta l'histoire. Kerru l'estima trop grave pour la tenir cachée. En citoyen zélé, il se présenta le mardi suivant à la séance municipal pour dénoncer un fait passé en cette ville qui « cause les plus grands troubles religieux, trop communs dans cette paroisse. Il croirait manquer au devoir de citoyen, s'il n'en vous en faisait part (1). »

Ce rapport produisit un grand émoi. Quoi ! des instructions du pape oser venir à Baud ! Fermer le Paradis à ceux qui fréquentaient les prêtres assermentés ! outrager de la sorte la *Sainte Constitution* ! Les municipaux qui se croyaient déjà en face d'un complot voulurent en avoir le cœur net et, appelant à leur barre les personnes qui passaient pour avoir entendu la lecture suspecte, ils leur firent subir un interrogatoire en règle. L'interrogatoire ne leur apprit que ce qu'ils savaient déjà. Yves Le Louer, cité à son tour, fut sommé de livrer la lettre. C'était trop tard, il l'avait confiée à un homme de Saint-Nicolas qui s'était chargé de l'envoyer à destination. Devant l'impossibilité d'éclaircir le cas, les municipaux transmirent toutes les pièces au juge de paix, en lui laissant le soin de faire des poursuites, s'il le jugeait à propos.

Quelle était donc au juste la nature du document qui avait bouleversé les têtes municipales ? Ce ne pouvait être un vrai bref, car Yves Le Louer l'appelait aussi un *cantique* ; puis le pape, bien que la Constitution eût depuis longtemps attiré ses anathèmes, ne s'était pas servi pour la condamner de pareilles expressions. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que la doctrine

(1) Arch. de Baud.

Digitized by Google

contenue dans le *cantique* reproduisait en d'autres termes les déclarations pontificales. En outre il était vrai d'affirmer que, la Constitution étant schismatique, les prêtres assermentés de Baud n'étaient « que des instrus et ne reconnaissaient pas le Saint-Père le Pape », comme disaient les prêtres catholiques de Guénin.

Ces appréciations ne troublèrent pas l'esprit ou la conscience de Le Toux, ou, s'il en éprouva quelques chagrins, ils furent bientôt dissipés par la superbe manifestation qui signala la fête de la *Clarté*.

III. — *Plantation d'un arbre de la liberté.*

Le pardon de la Clarté compte parmi les plus célèbres du département. Les pèlerins y viennent en foule pour demander des faveurs à Notre-Dame ou pour la remercier de leur en avoir accordées. Ce n'est pas de nos jours que date ce grand concours de peuple. Le pèlerinage était en pleine prospérité au moment de la Révolution. Un rapport évalue à 10.000 le nombre des personnes qui assistaient à la procession, le matin du 2 juillet 1792 (1).

La vue de cette foule immense exalta les patriotes, notamment le capitaine de la gendarmerie nationale Beysser. Accompagné du lieutenant Picard et du procureur-syndic Pouliquen, il se rendit au conseil municipal qui s'était assemblé, pour lui communiquer une inspiration que son cœur ne pouvait plus contenir. C'était la fête patronale, huit prêtres constitutionnels la présidaient, 10.000 personnes étaient présentes, et Baud n'avait point d'arbre de la liberté. N'était-ce pas le moment de s'offrir cette consolation (2) ?

(1) Arch. comm. de Baud.
(2) Id.

Digitized by Google

La réponse du maire était facile à prévoir ; un si beau projet ne pouvait contrarier ses sentiments, et, bien qu'il s'étonnât peut-être de n'en avoir pas eu l'initiative, il l'accueillit « avec la plus grande satisfaction », heureux de saisir toutes les occasions « de faire chérir le doux nom de la liberté (1) ». Le conseil n'avait pas non plus la moindre envie de s'y opposer. Au contraire, se laissant gagner par l'enthousiasme, il décida, suivant le désir de Beysser, que l'arbre serait planté le jour même, et chargea l'officier municipal Terrien de l'acheter sans retard. On avisa ensuite aux moyens de donner à la cérémonie un grand éclat ; la délibération ne fut pas longue ; d'un commun accord on arrêta d'y inviter le commandant de la garde nationale avec la garde, Beysser avec ses brigades, et les officiers municipaux des communes de Naizin, Pluméliau, Languidic et Camors qui avaient suivi la procession du matin (2).

Le rendez-vous fixé à deux heures et demie, fut avancé un peu, et dès deux heures le maire et les municipaux sortirent en écharpe de la maison communale et se mirent solennellement en marche, escortés des militaires et précédés d'un gendarme qui portait sur une pique le bonnet de la liberté. Une heureuse idée fit choisir l'arbre parmi ceux qui entouraient la fontaine de Notre-Dame. A l'arrivée du cortège, il était déjà abattu. Six hommes le prirent avec respect et, marchant devant les autorités, le portèrent au milieu de la place où il devait s'élever. Pendant qu'il y restait sous la garde des gendarmes, les municipaux se rendirent à la chapelle entre deux rangs de nationaux

(1) Arch. comm. de Baud.
(2) Id.

Digitized by Google

pour prendre la procession et la conduire vers l'arbre sacré. Surmonté d'un bonnet rouge et de rubans tricolores, il attirait tous les regards, et dès que le trou fut creusé, on l'y planta en présence de la multitude. Les prêtres constitutionnels entonnèrent aussitôt le *Te Deum* qui suivit une vive harangue de Beysser au peuple : « Voilà la liberté, s'écria-t-il, c'est autour de cet arbre de la liberté que tous les amis de la constitution doivent se réunir et plutôt mourir qu'il y soit porté atteinte (1) ». Les municipaux répondirent par un triple vivat : « Vive la nation, vive la Constitution, vive la Liberté, et des milliers de voix répétèrent ces doux mots (2). » Puis ce fut le spectacle le plus émouvant qu'on puisse imaginer. Avant de quitter la place, prêtres, gendarmes, municipaux, peuple, tous défilèrent autour de l'arbre et l'embrassèrent pieusement, « les porteurs de croix et des étendards les firent toucher ». C'était du délire. Comme d'ordinaire les femmes eurent à cœur de se distinguer, plusieurs avaient à leur coiffure une cocarde tricolore (3).

Le Toux rentra chez lui réconforté. Ses paroissiens lui paraissaient acquis à la religion constitutionnelle dont il s'était fait l'apôtre et il avait d'autant plus raison de le croire que, quelques semaines après, on hésitait à dépouiller l'église de peur de soulever les colères du peuple.

IV. — *Attachement du peuple aux vases sacrés.*

On sait qu'une loi, en date du 10 septembre 1792, ordonnait de dresser, dans le plus bref délai, un inven-

(1) Arch. cons. de Baud.
(2) Id.
(3) Id

Digitized by Google

taire de l'argenterie des églises. Les municipalités du district de Pontivy ayant témoigné à cet égard beaucoup de répugnance, le directoire les gourmanda de la manière qui suit dans une circulaire du 1er novembre :

« En conformité de la loi du 10 septembre dernier, vous deviez faire inventaire de l'argenterie de vos églises et il vous était ordonné de les déposer au directoire, à l'exception des vases sacrés qui sont absolument nécessaires au service du culte. Ou vous aurez rempli littéralement les dispositions de cette loy pour lundy prochain, ou le mardy suivant des commissaires iront exécuter la loi pour vous, mais à vos frais (1). »

La loi avait parlé, des menaces avaient suivi, la municipalité de Baud n'essaya plus de résister. Seulement avant d'obéir, quelques mesures de precautions lui semblaient nécessaires. Non qu'elle eût à redouter une opposition effective de la part du curé. Aux yeux de la Constitution, le curé n'était qu'un instrument, un serviteur, pour ne pas dire un valet, sans autres droits ni pouvoirs que ceux qu'elle lui conférait... Mais il y avait le peuple, quelle attitude allait-il prendre ? Sa docilité égalerait-elle celle de Le Toux ? On ne s'y fixait pas ; on peut croire même que l'annonce de l'inventaire avait déjà suscité des plaintes, puisque le 8 novembre, le conseil municipal demanda la permission « de convoquer une assemblée générale des paroissiens pour de leur consentement y procéder » (2).

On ignore ce qui advint de cette démarche, si le peuple donna son consentement à l'inventaire dont il s'agit ou si l'ordre était de passer outre. Toujours est-il que, le 12 du même mois, deux commissaires furent

(1) Arch. dép. L. 1118.
(2) Arch. de Baud.

Digitized by Google

désignés pour examiner l'argenterie dont l'église pouvait disposer. Ils jetèrent leur dévolu sur deux croix d'argent, une lampe un encensoir avec sa navette, que le maire en personne porta le lendemain à Pontivy (1). L'orfèvre, Nicolas Noel Jan, qui en fit la pesée, les estima ainsi : deux croix, 26 marcs ; la lampe, 13 marcs, 6 onces, 4 grains ; l'encensoir, 3 marcs et trois grains (2) c'était peu eu égard aux autres argenteries dont la nécessité ne se faisait pas sentir ; mais l'attitude du peuple avait sans doute inspiré une crainte salutaire et Le Toux eut le bonheur de conserver à peu près tout ce qui importait à la splendeur du culte (3).

Il n'est pourtant pas de roses sans épines. Les épines de Le Toux étaient ses anciens confrères restés fidèles à la sainte Eglise. Il réussit assurément à les expulser de Baud, mais cela ne fit qu'aggraver le mal par l'asile que leur fournit le peuple de Guénin.

(A suivre.) ABBÉ GUILLOUX.

(1) Arch. de Baud.
(2) Arch. l. 1103.
(3) Deux ans après le maire en envoyait pour le poids de 40 marcs.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

LE DÉPART DES TERRENEUVAS

SOMMAIRE : Les Bretons expulsés : Le P. Janvier. — Cours de MM. de Calan et Le Braz à la Faculté de Rennes. — Les Terreneuvas : I. *Les Préparatifs ;* II. *Le Départ.*

Je ne vous cacherai pas, chers lecteurs, qu'en commençant cette causerie, je suis très perplexe et très préoccupé. Je sais en effet qu'une chronique est, par définition même, une œuvre d'actualité et qu'elle doit raconter fidèlement tous les événements qui se passent sous nos yeux ; mais je sais aussi que s'adressant à tous, elle doit respecter toutes les croyances et se tenir rigoureusement à l'écart de tout ce qui irrite et de tout ce qui divise. Or les questions si graves, les questions vitales, qui s'agitent en ce moment, surexcitent à un degré extrême et passionnent violemment l'opinion ; elles apportent le trouble et font naître des haines farouches dans notre pauvre pays, qui aurait tant besoin de tranquillité et de paix.

Faut-il parler ?... et alors vous pourrez me reprocher de manquer à la parole que je vous ai donnée de ne jamais faire escale aux rivages si dangereux et si fertiles en naufrages de la politique.

Faut-il me taire ?... et alors vous pourrez m'accuser de ne pas remplir ma tâche, en laissant de côté les sujets qui, à l'heure actuelle, sont à l'ordre du jour et plus intéressants que tous les autres. Comme vous le voyez, le dilemme est em-

Digitized by Google

barrassant !... Eh bien ! je me tairai ; parce que je crois qu'il est parfois salutaire de détourner les yeux des tristesses qui nous entourent et de s'élever plus haut pour respirer un air plus pur et plus sain ; je me tairai, parce que je veux que les *choses de chez nous* soient de celles qui rallient tous les suffrages et unissent tous les cœurs ; je me tairai enfin, parce que, s'il y a des silences qui sont une approbation, il en est d'autres qui sont le plus éloquent des blâmes.

Je me tairai ; et pourtant je ne veux pas laisser partir, sans leur adresser un affectueux témoignage de sympathie, sans leur dire un cordial au revoir, tous ces Bretons qui, les larmes aux yeux, vont quitter notre chère Bretagne. Quels qu'ils soient : frères, dont l'humble soutane savait si bien grouper les enfants du pauvre ; religieuses, dont la cornette était la dernière consolation des moribonds ; moines, dont la prière s'élevait comme un murmure réparateur ; ils sont des nôtres : ce sont nos compatriotes, nos parents, nos amis ; ils ont respiré le même air que nous et le même sang coule dans nos veines et dans les leurs. Ils ont été charitables ; ils ont fait le bien ; ils sont respectés, vénérés, aimés ; ils peuvent partir la tête haute et le cœur fier. Et quand sonnera l'heure, peut-être prochaine, de leur retour, la Bretagne, cette sainte et vieille aïeule à cheveux blancs, leur ouvrira ses bras et les pressera sur son sein avec l'amour et la tendresse d'une mère qui retrouve ses enfants après un long et pénible voyage.

Si c'est un devoir pour nous d'envoyer à tous ces chers expulsés, à tous sans exception, l'hommage de notre admiration reconnaissante, il en est un que nous voulons saluer à part, parce qu'il s'est élevé au-dessus des autres, sinon par son dévouement, au moins par son incomparable talent. Nous voulons parler du Père Janvier, dominicain. On sait qu'il est né dans l'Ille-et-Vilaine, près de la petite ville de Saint-Méen, au village du Parson, où par une curieuse coïncidence, Botrel passa les dix premières années de sa vie, chez sa grand'mère, à quelques pas seulement de l'habitation des parents du célèbre orateur. Les deux enfants jouaient ensemble, allaient

Digitized by Google

ensemble à l'école et la plus tendre amitié unissait ces jeunes âmes, qui devaient plus tard vibrer avec tant d'enthousiasme pour ces deux causes, les plus nobles, les plus belles de toutes, qui s'appellent : la religion et la patrie. Digne successeur des Lacordaire, des Ravignan et des Monsabré, le P. Janvier sut pendant le carême dernier grouper autour de la chaire de Notre-Dame l'élite de la société catholique de Paris. Hélas ! sa voix si chaude, si entraînante, retentira-t-elle l'an prochain sous ces voûtes qu'elle savait si bien faire frémir ? Espérons-le, malgré toute espérance.

Au moment où le P. Janvier recevait la défense de parler en public dans un pays qui se proclame celui de la liberté, un autre Breton, un autre moine, franciscain celui-là, le P. Gabriel Maurice, recevait du gouvernement chinois une des plus hautes récompenses de l'empire, et était élevé au rang de mandarin de cinquième classe, « avec droit au bouton de cristal de roche » pour avoir pacifié tout le nord de la province du *Chan-Si*. Vraiment ce sont des temps bien étranges que ceux où nous vivons et où la France reçoit des leçons de tolérance de la Chine ! . . .

*
* *

Si les orateurs sont suspects quand ils portent un froc ou une soutane, du moins jusqu'à présent on n'a pas inquiété encore ceux qui portent une jaquette ou une redingote. Les deux savants conférenciers qui, l'année dernière, avaient été écoutés avec tant de plaisir à la Faculté de Rennes, ont continué leurs cours avec un succès qui n'a eu d'égal que leur talent. M. le vicomte de Calan a étudié, cette année, le règne de Louis XII, le voyage de la duchesse Anne en Bretagne, le procès du maréchal de Giers, l'épiscopat breton aux XVe et XVIe siècles, l'héroïque naufrage de la *Cordelière*, la réformation des fouages de 1513 et enfin notre première histoire de Bretagne et son premier historien, Alain Bouchard. Ce ne furent pas les seuls sujets traités par le sympathique orateur ;

Digitized by Google

il se permit des digressions et ouvrit des parenthèses qui ne furent pas moins goûtées que le reste, comme : la biographie si documentée de Nicolas Coatanlem, l'analyse si spirituelle et si mordante du caractère tourangeau, l'éloge du grand évêque de Rennes, Yves Mayeuc, etc... M. de Calan est de ceux pour lesquels les applaudissements sont superflus et dont la science n'a plus besoin d'éloges. On l'avait apprécié en 1902; on l'a de plus admiré et aimé en 1903 ; la meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est l'assiduité de son nombreux auditoire, dont la fidélité ne s'est pas démentie et qui ne fera que s'accentuer dans l'avenir. Sa récompense — s'il a besoin d'en avoir une — doit être de savoir qu'il peut désormais compter sur les Rennais ; les Rennais de leur côté savent qu'ils peuvent compter sur lui, puisqu'il a dépassé toutes leurs espérances.

M. Le Braz a continué ses études si intéressantes sur le théâtre populaire breton. Je pourrais bien vous donner le résumé de ses cours ; mais ce que je ne saurais vous dire, c'est la joie intime et profonde, c'est le charme que l'on goûte à entendre parler de notre cher pays quelqu'un qui le connaît si bien. M. Le Braz n'emploie jamais ces phrases creuses, ces périodes déclamatoires et ronflantes par lesquelles tant de conférenciers remplacent la science qui leur fait défaut. Lui, il a vu ; il a fouillé les vieilles armoires ; il a questionné les paysans ; le bâton à la main, il a vagabondé dans les chemins creux du Trégor ou rêvé sur les hautes falaises de la Cornouaille, et c'est tout cela qu'il raconte avec une richesse d'images et une précision de détails qui ne sauraient s'inventer. On *voit* vraiment le théâtre qu'il dépeint avec les quelques planches qui lui servent de scène, les arbres et les prairies verdoyantes qui sont tout son décor ; on *entend* réellement les acteurs répéter leur rôle pendant les longues veillées d'hiver ; et nous qui savons que M. Le Braz pourrait se contenter de faire appel à son intelligence, nous osons le remercier de laisser de plus parler son cœur, car si jamais personne n'a mieux que lui connu la Bretagne, jamais personne non plus ne l'a aimée davantage.

Digitized by Google

*
* *

On va élever cet été deux nouvelles statues en Armorique et on prépare de grandes fêtes à cette occasion. L'une, celle de Renan, sera, je le crains, un sujet de discordes et une cause de polémiques ardentes, plutôt qu'un événement capable d'apporter à notre province la concorde et la tranquillité. J'espère que l'autre, celle de Jacques Cartier, planera au-dessus de toutes les opinions, de tous les partis, et que tout le monde applaudira, quand la mâle silhouette du hardi navigateur se dressera fièrement sur un des quais de sa ville natale. Nous attendrons que ces deux cérémonies aient eu lieu pour les décrire d'abord et ensuite pour juger, impartialement et sans parti pris, l'œuvre des deux Bretons qui recevront presque en même temps le même honneur.

Jacques Cartier qui, le premier, remonta le fleuve Saint-Laurent en 1535, est né à Saint-Malo. Ce n'est pourtant pas lui qui m'attirait, le 17 mars dernier, dans la ville des corsaires ; c'était la *Revue de Bretagne ;* c'était vous, amis lecteurs, et voici pourquoi. Depuis longtemps j'entendais parler du fameux départ des Terreneuvas ; je savais que chaque année de nombreux curieux allaient y assister et en rapportaient des émotions fortes, des impressions énergiques et salutaires. Lorsqu'en venait l'époque, malgré d'affectueuses instances, malgré mon vif attrait pour toutes les choses de la mer, je voulais partir et..... je ne partais pas. Il y a ainsi dans la vie tant de projets qu'on forme sans cesse et qu'on ne réalise jamais ! Mais cette fois-ci, j'ai pensé à vous, chers lecteurs, j'ai cru que la narration de cette scène pourrait peut-être vous intéresser et c'est avec cet espoir que je me suis mis en route. Avant de commencer mon récit, dans lequel je me sens si impuissant à faire passer tout le charme et tout l'intérêt que le voyage a eus pour moi, je tiens à vous dire : merci, puisque c'est vous qui en avez été la cause. Ce n'est point à une comédie que j'ai assisté ; c'est un drame que j'ai vu, un drame

Digitized by Google

aux tableaux variés, fertile en péripéties, et dont les deux actes principaux pourraient s'appeler : le premier, les préparatifs ; et le second, le départ.

I. — *Les Préparatifs.*

Il est inutile, n'est-ce pas, de vous décrire Saint-Malo. Tous vous connaissez et vous avez admiré cette petite cité, qui, à l'abri de ses murailles, entourée de son corset de pierre, ressemble à une reine un peu triste et très fière, qui aurait la mer pour royaume et qui promènerait sur son mouvant empire un regard à la fois mélancolique et hautain. Par sa situation pittoresque, par sa renommée si méritée, elle est comme la perle précieuse d'un collier, dont les autres joyaux s'appelleraient Dinard, Saint-Servan, Paramé, Saint-Briac, Saint-Lunaire et qui serait la plus riche et la plus luxueuse parure de la Côte d'Emeraude. Les touristes qui, à l'époque des bains, viennent si nombreux dans cette région, s'arrêtent étonnés devant les deux ports de Saint-Malo et de Saint-Servan ; ils les voient tristes, déserts, à peu près vides, et se demandent avec naïveté, pourquoi on a fait des dépenses si considérables, des travaux si gigantesques, pour abriter un ou deux vapeurs, quatre ou cinq torpilleurs et sept ou huit yachts de plaisance. On les surprendrait certes beaucoup si on leur disait que ces ports, vides pendant l'été, sont pendant l'hiver très insuffisants et beaucoup trop étroits.

C'est par centaines en effet, qu'entre leurs quais, se pressent, se coudoient ces goëlettes si admirablement décrites par Loti, Le Braz, Le Goffic et tant d'autres; de loin leurs mâts enchevêtrés les uns dans les autres ressemblent à une immense forêt. Bien que quelques-unes soient lourdes et massives, elles sont en général assez élégantes ; pourtant il est facile de voir qu'elles n'ont pas été construites pour la course, mais que, d'une solidité à toute épreuve, leur carène rebondie peut affronter les vagues les plus furieuses et résister à tous les déchaînements de l'Océan. Elles sont propres, bien lavées,

Digitized by Google

pimpantes, et semblent impatientes de partir. Pensez donc !.. depuis six mois on s'occupe d'elles! on les a d'abord soignées; elles étaient si malades au retour de la dernière campagne! Leurs voiles étaient déchirées, leurs mâts brisés, leurs sabords défoncés. Ensuite on a fait leur toilette; on a astiqué les cuivres, mis des cordages neufs; on les a couvertes d'une couche de vernis bien noir, sur lequel se détache de la proue à la poupe un liseré blanc. Enfin on s'est occupé de l'armement; on l'achève avec une activité fiévreuse et on descend dans les cales des engins de pêche, des conserves, d'immenses cargaisons de sel, qui empoisonnent l'air de leurs exhalaisons âcres. Sur le pont, à côté du mât de misaine, chacune d'elles embarque douze ou quinze *doris*. Devant la fragilité de ces petits bateaux, à fond plat, si légers, si minces et si frêles, qu'ils ressemblent à des joujoux d'enfants, on ne peut s'empêcher de frémir en pensant que des hommes n'auront que ces quelques planches entre eux et les insondables abîmes de la mer. Ils ont presque la forme d'un cercueil; hélas! combien de pêcheurs chaque année disparaissent avec eux pour jamais!....

Les deux navires, qui vont conduire les marins à Terre-Neuve, sont attachés au quai de Saint-Malo. Le premier, le *Burgundia*, jauge 1588 tonneaux et la force de sa machine est de 1500 chevaux. Son aspect n'a rien de flatteur : « Il ne sert ordinairement qu'à transporter des marchandises », me dit nn douanier. Je le remercie de son renseignement, mais vraiment il était inutile, il suffisait d'ouvrir les yeux. Le second, le *Notre-Dame-de-Salut*, qui jauge 1561 tonneaux et dont la machine a une force de 1200 chevaux, est tout différent. C'est un splendide vapeur de cent vingt-cinq mètres de long sur douze de large, qui a été spécialement construit pour les pèlerinages de Jérusalem et qui est très confortablement aménagé. Les premières peuvent recevoir un certain nombre de passagers, elles sont presque luxueuses; une coquette chapelle s'élève à l'arrière, sur le pont; tout est propre, élégant même; rien ne manque. Ces deux transports furent visités le dimanche

Digitized by Google

15 mars, par une foule énorme ; l'affluence était si considérable l'après-midi qu'il fut nécessaire d'établir un service d'ordre.

En même temps, le long des remparts, sur la promenade, la fête foraine, appelée, je ne sais pourquoi, l'assemblée de Sainte-Ouine, bat son plein. De toute part, des cris stridents retentissent, des détonations éclatent, des chansons s'envolent. L'orgue de Barbarie se mêle aux boniments des forains, les tirs à la carabine font concurrence aux chevaux de bois, les clowns du cirque paradent à côté des diseuses de bonne aventure, des charlatans de toute espèce écoulent leurs produits merveilleux et leurs remèdes incomparables. Et sur tout cela, dans un ciel d'une admirable clarté, d'une douceur printannière, brille un soleil radieux ; et au milieu de tout cela, au milieu d'une atmosphère empestée par l'odeur du cidre, des galettes et des saucisses, dans un nuage de poussière, la foule joyeuse va, vient, boit, chante et s'amuse, insouciante, ne pensant pas au lendemain, c'est-à-dire au départ. Pourquoi s'inquiéterait-elle ? Pourquoi attristerait-elle les dernières heures que passent à terre ceux qui bientôt vont partir pour le pays des brumes ? Est-ce qu'ils sont tristes, eux ? Regardez-les passer ces beaux gars à l'œil éveillé, à la mine fière, à la démarche hardie ; sur leurs habits du dimanche, ils ont épinglé des rubans, des aigrettes, tous ces colifichets qu'on achète aux baraques, les jours d'assemblée. Ils chantent, ils ont l'air gai ; leur gaieté est-elle réelle ? est-elle factice ? Qu'importe ! .. Ils s'amusent comme de grands enfants qu'ils sont, et celles qui pleureront demain ne pensent aujourd'hui qu'à rire et à s'amuser avec eux.

La vie n'est qu'une suite de contrastes. Le dimanche tout était joie, le lundi tout est tristesse ; le vent souffle du sud en tempête ; le soleil s'est caché sous des nuages bas et menaçants ; le cône du sémaphore annonce du gros temps ; et puis... c'est le jour de l'embarquement, le *Burgundia* doit appareiller le lendemain. Les vrais préparatifs du départ commencent. Dès l'aube, les routes sont couvertes de camions, de charrettes,

Digitized by Google

de chars-à-bancs qui se pressent et se bousculent dans un pêle-mêle indescriptible ; on dirait une vaste émigration, l'exode de tout un peuple. Sur le quai, c'est un désordre inouï d'hommes, de femmes, d'enfants, de chevaux, de bagages. Chaque partant apporte avec lui un coffre, lourd et solide, fait sur un modèle uniforme, que les gendarmes visitent pour s'assurer qu'il ne renferme pas d'eau-de-vie, et une paillasse où il se reposera pendant les dix ou douze jours de la traversée, et là-bas, à bord de la goëlette où il fera la pêche. Les arrivées se succèdent sans interruption ; l'encombrement devient général. Les douaniers veulent s'assurer que les formalités d'usage ont été remplies ; les hommes, qui sont ivres pour la plupart, réclament et protestent ; on crie, on s'injurie ; les femmes s'interposent, les charrettes versent, les colis roulent à terre ; c'est une immense cohue, un invraisemblable brouhara. Pendant ce temps, les flancs du *Burgundia* s'emplissent : on y descend des paillasses et des coffres par centaines ; on embarque des légumes, puis des bœufs, des poules, des canards, des moutons qui serviront de nourriture pendant le voyage. La journée entière se passe ainsi ; à 9 heures du soir on charge encore.

Le mardi, 17 mars, le vent qui a soufflé violemment toute la nuit, fait rage. Au loin la mer est démontée ; c'est un triste présage et un mauvais début pour nos pauvres marins. A sept heures, ils sont peu nombreux sur le quai quand arrive M. Pelletan, ministre de la marine. Je mentirais, si je prétendais que sa visite a causé une grande impression ; j'exagérerais, si j'affirmais qu'il fut reçu avec un enthousiasme délirant. Il fut si peu remarqué, que je m'en voudrais d'en parler plus longuement. Qu'il vous suffise de savoir, qu'après avoir visité les deux navires, il assista au départ et que, ne trouvant sans doute rien de mieux à faire que de suivre l'exemple qu'il venait d'avoir sous les yeux, il partit lui aussi.... pour Paris.

Cependant la foule augmente et il devient impossible de circuler. Cette foule, je l'étudie ; elle est impressionnée, mais calme. J'ai souvent remarqué que le Breton regarde comme

Digitized by Google

une faiblesse de pleurer et qu'il semble avoir honte des larmes. Ce jour-là, tous les yeux sont rouges, mais on n'entend ni cris, ni sanglots. On dit que les orages secs sont les plus terribles ; ne sont-ils pas l'image de ces grandes douleurs qui ne pleurent pas ? L'opposition est saisissante entre ceux qui restent et ceux qui vont partir ; les premiers sont silencieux, graves, contenant avec peine une émotion que l'on devine intense ; les autres affectent une gaieté exubérante, ils chantent, ils plaisantent et je ne sais pas si cette joie menteuse n'est pas plus navrante que la douleur morne et muette qui lui fait un contraste si éloquent.

II. — *Le Départ.*

La marée, qui bat son plein, soulève le navire ; il domine toute la rade de sa masse imposante. Les neuf cents pêcheurs qu'il emporte sont à bord ; quelques-uns grimpent dans les échelles, sur les vergues, pour être les derniers à apercevoir cette terre, qu'ils vont quitter peut-être pour jamais. Parmi eux, il y a beaucoup d'enfants ; ce sont ces « graviers », qu'a chantés Botrel, et qui s'en vont là-bas faire le séchage de la morue. Pauvres petits ! ils paraissent insouciants des dangers qu'ils vont courir, en continuant le métier qui leur a ravi leur père ; ils sourient en pressant entre leurs bras des accordéons, des pots de fleurs, des cages avec des oiseaux ; objets futiles, mais si précieux pour eux, souvenirs d'une sœur, d'une mère peut-être et qui, pendant de longues heures de la traversée, leur rappelleront le jardin paternel, la terre natale. Comme dans tout drame, il y a des notes comiques. Voici une femme qui traîne après elle un jeune homme et qui lui crie : « Dépêche-toi donc, tu vas le manquer. « Le malheureux se dépêche si bien que la paillasse, qu'il porte sur sa tête, tombe sur celle de M. Pelletan, tandis que la foule s'amuse aux dépens du ministre. Presque en même temps, du haut du bateau, un pêcheur reconnaît sa payse ; il lui envoie d'ardents baisers et se penche tellement

Digitized by Google

qu'il tombe à l'eau. On crie : « Un homme à la mer ! » on se précipite, mais nageant comme un poisson, notre amoureux, transi et penaud, saute sur le quai et remonte à bord.

Il est neuf heures ; un dernier coup de sifflet retentit. le capitaine debout sur la passerelle donne un ordre, on retire les escaliers, on largue les amarres ; c'est le départ. Le navire oscille un instant et se déplace lentement. Il y a alors un moment d'une émotion intense, d'une angoisse indescriptible. De la masse compacte qui noircit le pont du *Burgundia* monte une clameur folle, sauvage. A terre, tout le monde se découvre, les mouchoirs s'agitent, les mains se tendent ; des femmes appellent leurs bien-aimés, comme s'ils pouvaient les entendre : « Yves... Jean-Marie !... » Le bateau s'éloigne, c'est fini !

Pendant qu'il évolue majestueusement au milieu du port, tous les assistants, cinq ou six mille personnes, se précipitent comme une vague immense et courent se masser à l'entrée de la passe pour le voir une dernière fois. Tout-à-coup des instruments de cuivre font entendre la *Marseillaise*. On croit que c'est M. Pelletan qui a donné cet ordre à la musique du régiment de Saint-Malo. Non , c'est celle d'un cirque qui, spontanément, a eu la délicate et touchante pensée de venir mettre cette note joyeuse au milieu de la tristesse de tous et on l'applaudit chaleureusement. Le navire passe au pont roulant. A bord les hommes entonnent une chanson du pays ; toutes les mains envoient des baisers ; des cris, des adieux partent de toutes les poitrines ; tous les yeux sont pleins de larmes ; c'est poignant ! Le lourd transport a doublé le môle ; ballotté par une forte houle ; il s'éloigne; pendant que, garnissant les remparts, couvrant la jetée, des milliers de personnes, silencieuses et émues, restent là longtemps, suivant du regard la masse immense, dont les contours s'effacent, qui disparaît à l'horizon et qui semble maintenant un point à peine perceptible, noyé dans la tempête, dans la pluie, dans la brume, dans l'inconnu !...

Les mêmes péripéties, les mêmes scènes déchirantes se re-

Digitized by Google

produisirent le lendemain, mercredi, 18 mars, au départ du *Notre-Dame de Salut*. Ce fut plus impressionnant, plus navrant peut-être encore, parce qu'ils étaient plus nombreux à partir, douze cents environ, et que la pluie tombait à torrents, noyant tout dans un vrai déluge. « Vous devriez écrire quelque chose là-dessus », dit à côté de moi Sullian Collian, le poète délicat que vous connaissez tous, en s'adressant à Tiercelin. — « Non répondit le distingué directeur de l'*Hermine*, c'est trop triste ! » Et pourtant, mieux que personne, il pourrait faire un tableau saisissant de ce drame, lui dont la prose évoque chaque jour tant de scènes pittoresques et dont les vers sont un régal pour tous ceux qui savent encore comprendre et goûter la poésie. Je voudrais avoir sa plume pour raconter par exemple ces deux faits, dont j'ai été témoin et dont la touchante simplicité m'a si profondément ému.

Un enfant de 14 ans allait s'embarquer. Il était entouré de son père, de sa mère, de sa sœur et pas une parole ne sortait de ce groupe. Les parents regardaient l'enfant et l'enfant les regardait. Ils étaient là depuis longtemps muets, immobiles, quand, à un appel de la sirène, le père dit ce seul mot : « Allons ! » et s'approchant du petit, qui a tiré son béret de laine, il l'embrasse brusquement et, pour lui cacher son émotion, disparaît dans la foule. La mère s'approche à son tour ; les sanglots la gagnent ; elle les réprime ; presse longuement l'enfant sur son sein et disparaît à son tour. En embrassant son frère, la jeune fille, elle, ne peut retenir ses larmes ; alors c'est lui, qui doucement la repousse, en lui disant : « Va-t'en ! » et le pauvre petit reste là tout seul, cherchant du regard avec une tristesse infinie ceux qu'il n'avait jamais quittés jusqu'alors.

Quelques heures après, auprès du pont roulant, une femme en cheveux, un mouchoir à la main, regardait sortir une goëlette. Elle parlait toute seule et, en m'approchant, j'entendis sortir de sa bouche d'atroces injures, d'ignobles imprécations. Elle maudissait ce bateau, son capitaine, et semblait au paroxysme de la fureur. Comme je lui demandai la raison de sa

Digitized by Google

colère, elle me dit d'une voix entrecoupée par les sanglots : « C'est mon gâs qui s'en va pour la première fois..... il a quinze ans..... pauvre petiot !.... j'ai fait ce que j'ai pu pour le retenir..... je n'ai pas pu..... il a voulu..... ah ! tout de même !.... » Et, en se tordant les bras, elle disparut.

Il a voulu !.... C'est que la mer exerce sur les populations de nos côtes une fascination, qui est toujours la même, toujours plus forte, plus attirante, toujours victorieuse. N'est-ce pas elle qui explique que chaque année on trouve, cachés dans la cale des navires, dissimulés au milieu des bagages, des enfants trop jeunes pour être enrôlés et qui se blotissent là pour partir, malgré leurs parents, malgré les règlements, pour « faire la pêche? » N'est-ce pas elle encore qui explique ce mot qu'un père disait, il y a quelques mois, à un de mes amis : « Ah ! Monsieur, nous sommes bien heureux ma femme et moi ; notre fils vient enfin de choisir une belle situation. » — « Laquelle ? » — « Il va être pêcheur ! » C'est là leur rêve à tous, ils n'en ont pas d'autres ; notre race bretonne est toujours restée et restera toujours une race de marins. Et voilà pourquoi la grande mangeuse d'hommes, celle qui chaque jour fait tant de veuves, tant d'orphelins, demeure l'éternelle ensorceleuse, celle que l'on craint et qu'on aime, celle qui fait frémir et celle qu'on adore.

Un mois après, un jeune passager envoya à sa famille une lettre, pour leur raconter sa traversée. Elle fut difficile, périlleuse même, comme on le verra par ces quelques extraits, dont nous respectons le style, afin de lui laisser toute sa saveur : « Mes chers parents — Ce n'est pas sans pousser un « soupir de soulagement que nous avons posé le pied sur la « terre Saint-Pierraise. Nous avons couru des dangers de « toutes sortes. Depuis notre départ de Saint-Malo le vent « avait soufflé continuellement en tempête. C'est une « veine pour nous d'être arrivés à bon port. Il y a beau- « coup de blessés à bord par des coups de mer ; nous avons « vu même un homme enlevé sous nos yeux et il a été « impossible de porter secours au malheureux, qui a

Digitized by Google

« bien nagé pendant dix minutes à l'arrière du navire.
« Depuis le 30, à deux heures du matin, jusqu'au 31, c'était
« encore moins amusant pour nous. Nous étions entourés
« d'ice-bergs, dont les plus petits étaient de la grosseur du
« Mont-Dol. Enfin, le 31 au soir, nous avons été obligés
« de virer de bord, car les montagnes de glaces devenaient
« plus nombreuses et, heureusement pour nous, nous avons
« pu échapper juste à temps pour ne pas être bloqués. Si ce
« malheur nous était arrivé, je doute que nous nous en fus-
« sions tirés vivants, car nous sommes arrivés à Saint-Pierre
« à bout de charbon et de vivres ; on avait commencé à taper
« dans le biscuit qui était à fret. Les passagers étant à la ra-
« tion commençaient à groumer *(sic)* d'une façon inquiétante.
« Certaines glaces pouvaient avoir 300 à 400 mètres de hau-
« teur. Tout le monde ici était très inquiet de nous ; on re-
« doutait beaucoup une catastrophe, etc... »

Que là-bas la mer soit désormais clémente pour tous ceux qui sont partis ; qu'elle leur abandonne une large part des inépuisables richesses de son sein ; qu'elle n'ait pour eux que des caresses et des sourires. Ce vœu, nous le leur adressions en assistant à ces départs, dont nous garderons l'inoubliable souvenir ; nous le formons encore pour eux aujourd'hui et notre affectueuse sympathie leur crie à travers la distance : « Pauvres gens, votre métier va être bien dûr, vous allez être exposés à tous les périls ; mais courage ! La Bretagne vers laquelle vous tournerez si souvent les yeux, ne vous oubliera pas, parce que vous êtes les plus braves et les plus énergiques de ses enfants. Elle pensera à vous ; elle priera pour vous et elle demandera à l'*Etoile de la Mer,* qui vous a déjà si visiblement protégés pendant votre voyage, de vous ramener bientôt sains et saufs dans vos chaumières. Il y a là des cœurs qui vous aiment, qui tremblent, qui vous « espèrent » ; des cœurs, qui attendent votre retour, comme on attend une joie sans mélange et une consolation infinie. »

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Les Idées de Matutinaud, par l'abbé E. Duplessy. — Paris, Téqui, éditeur, 1903.

Un prêtre, homme d'esprit, M. l'abbé Duplessy, vicaire à Neuilly, vient de réunir en volume des articles de journal aussi finement pensés qu'alertement écrits. Le livre a pour titre *Les Idées de Matutinaud,* du nom de l'interlocuteur ordinaire de l'abbé, un jeune homme qui n'est ni bon ni méchant, mais que de sages conseils, donnés sans avoir l'air d'y toucher, ramèneront à la vertu active. Matutinaud va en Bretagne, il n'y observe rien, il ne trouve à critiquer qu'un mandement de Mgr de Saint-Brieuc interdisant l'abus des fleurs dans les enterrements ; gageons que, quand il y retournera, son correspondant l'abbé recevra de lui des impressions de voyage plus intéressantes. Il s'amuse déjà à surprendre le Victor Hugo du centenaire en flagrant délit d'apologie du christianisme (et à grand renfort de citations. Vous voyez qu'il est sur le chemin de Damas, comme saint Paul, qui au dire de l'abbé Duplessy, aurait été, de notre temps... journaliste.

O. de G.

*
* *

La vie et la mort du poète Gilbert, l'une si intéressante, l'autre si dramatique, n'avaient pas encore, je crois, fait la matière d'une œuvre de théâtre. Il y avait de quoi tenter le talent élevé et original de Mme Madeleine Lépine, qui vient d'écrire un *Gilbert* égal ou supérieur à ses meilleurs ouvrages jusqu'ici publiés. Je ne doute pas du succès qu'obtiendraient sur une scène littéraire ces beaux vers et cette action émouvante au premier chef, mais, comme l'auteur qui en parle dans sa préface avec une spirituelle vérité, je connais les multiples obstacles qui séparent une œuvre présentée d'une œuvre représentée. En attendant de pouvoir applaudir *Gilbert* au théâtre, lisons-le dans l'édition que vient de donner l'auteur (Paris, Bibliothèque de l'Association, 1903). Dans les salons du grand monde où on l'accueille avec un peu d'étonnement,

Digitized by Google

dans sa mansarde où il résiste aux tentations de la volupté et de l'argent, sur son lit d'hôpital, où il retrouve la foi de son enfance, Gilbert nous apparaît un homme d'esprit et de cœur, un poète vraiment inspiré. Madeleine Lépine a mis dans la bouche de son héros quelques-unes des pièces les plus justement célèbres qu'il ait écrites, et le meilleur éloge qu'on puisse faire de ses vers à elle, c'est de dire qu'ils ne pâlissent pas à côté.

O. DE G.

∴

Notre confrère Emile Blémont, qui naguère célébrait dignement Du Guesclin, a été désigné, dans une récente fête littéraire, pour faire l'éloge d'un artiste, fort différent à coup sûr du grand connétable. Gavarni. Il s'est acquitté de sa tâche en écrivain, en poète, qu'aucune difficulté ne rebute, et qui manie avec bonheur tous les rythmes, comme il cultive avec succès tous les genres. Son « Gavarni » Lemerre 1903, est écrit en vers de dix pieds, alertes, pimpants qui se prêtent à merveille au dessinateur des élégances parisiennes. Emile Blémont dit de « Gavarni » :

Qu'en illustrant la mode éphémère
Il crée à plaisir de l'art éternel.

On ne saurait mieux définir l'artiste.

O. DE G.

∴

SAINT FRANÇOIS XAVIER, de la Compagnie de Jésus. Son pays, sa famille, sa vie. Documents nouveaux, par le P. L.-Jos.-Marie Cros, S. J. Un fort volume in-8° de x-544 pages. Prix : 5 fr. (Ancienne maison Douniol, P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris).

Il s'agit ici, moins d'une histoire proprement dite, que des documents qui serviront un jour à élever à la gloire de l'apôtre des Indes un monument digne de lui. Mais dans ces travaux d'approche du grand œuvre, déjà que de lumières et de clartés! Non seulement de nombreuses gravures nous représentent

Digitized by Google

les sites, montagnes et vallées, palais et villes fortes où l'enfant a passé ses premières années ; nous suivons encore pas à pas les destinées de sa famille, et dans chacun de ses membres, qui connaissent pour ainsi dire toutes les extrémités des choses humaines sans jamais se départir de la fidélité absolue aux souverains légitimes, nous trouvons exquissés d'avance les éléments constitutifs du caractère de François. A ceux qui nieraient l'influence de l'atavisme, nous opposerions les pièces si nombreuses que la sagacité infatigable du P. Cros a extraites de la poussière des archives. On a l'impression que son héros, avec ses qualités natives transfigurées par la grâce, est la plus haute personnification de sa race. Nous sommes encore initiés aux mœurs de cette époque, dans cette Navarre si tourmentée par les guerres, si processive même par certains côtés qu'on la confondrait avec la Normandie, mais aussi chevaleresque et foncièrement chrétienne.

Du manoir paternel, François est conduit par la Providence à l'Université de Paris. L'auteur nous montre le fonctionnement de cette grande institution et des collèges qui l'entourent. Et au milieu de l'agitation bruyante du collège de Sainte-Barbe apparaît, à côté de Xavier, la figure de cet autre écolier de génie, Inigo de Loyola, le futur blessé de Pampelune dont le nom ne deviendra si célèbre dans les temps modernes que parce qu'il a été prédestiné à être le marteau de l'hérésie. Ce qu'a fait Luther pour renverser l'Eglise, Ignace le fera pour relever les colonnes du sanctuaire, et, dans cette lutte incessante nous avons le secret de toutes les haines, aussi tenaces que ridicules, contre l'admirable, la vaillante et sainte Compagnie de Jésus.

Vient enfin le départ pour les Indes. On comprend que l'auteur ne touche que d'une main légère aux travaux de l'apôtre, à ses prédications, à sa mort. Les documents racontent, à leur manière, les incidents variés dont la trame constituera, entre les mains de l'historien, tout un drame du plus haut intérêt. Où nous nous trompons fort, où il est impossible de mieux connaître François. Sa haute stature émerge, comme le chêne au milieu de la forêt, de cette ossature de textes. Au lieu de nous offrir un portrait aux tons souples et délicats, ils nous révèlent l'enfant, l'étudiant, l'apôtre, le prêtre dans le

Digitized by Google

milieu où il a vécu, avec cette simplicité de touche, et parfois cette crudité d'expression qui ne peuvent être que le langage de l'exactitude et de la vérité.

*
* *

SAINT JEAN-FRANÇOIS RÉGIS, de la Compagnie de Jésus. Son pays, sa famille, sa vie. Documents inédits. Troisième mille. Un volume in-8° de XII-369 pages, par le P. L.-Joseph-Marie Cros, S. J. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne maison Charles Douniol, P. Téqui, éditeur, 29, rue de Tournon, Paris).

Il semble que, après le P. Labroue, le Ribadeneyra de saint Jean-François Régis, comme après Tannoia, l'historien si précis de saint Alphonse de Liguori, l'hagiographie moderne n'ait plus qu'à s'incliner respectueuse et à imiter de Conrad le silence prudent. Le P. Antoine Bonnet (1692), le P. Guillaume Daubenton (1710), le P. Frédéric de Curley (1886 et 1893) et Mlle Ourliac elle-même si ingénieuse dans ses hypothèses, n'ont pas toujours étudié la vie de l'apôtre du Velay avec la méthode rigoureuse d'une critique qui ne connaît que les textes et les documents de première main. Aujourd'hui nous ne voulons plus des développements oratoires, de cette rhétorique de convention où la richesse de la forme dissimule mal la pauvreté ou le vague des idées. Nous voulons remonter aux sources, et s'il s'agit d'un héros ou d'un saint, connaître, avec l'antiquité de sa race, et les milieux où il a vécu, la genèse de sa formation naturelle et surnaturelle, en un mot les causes initiales des effets merveilleux qui le distinguent des autres hommes. Le P. Gros est entré résolûment dans cette voie, et il s'est trouvé que, tout en se défendant de faire œuvre d'historien, il esquissait de main de maître le portrait dont il entendait seulement consigner les éléments épars çà et là dans la poussière des archives et des bibliothèques. Chercheur infatigable autant que sagace et heureux dans ses découvertes, ses contributions à la vie de saint François Régis dépassent les bornes d'un compte-rendu ordinaire. A la Grasse et à Carcassonne, à Foncouverte et à Béziers, à Toulouse et à

Digitized by Google

Montpellier, à travers le Vivarais, le Forez et le Velay, il s'attache aux pas de son héros, interrogeant pour ainsi dire les pierres du chemin et arrachant à tous les échos de la renommée les secrets les plus intimes de cette grande physionomie, gloire incomparable de la Compagnie de Jésus.

N'est-il pas curieux de voir le P. Cros appliquer à la vie des saints ces procédés d'investigation critique qui ont rajeuni l'histoire profane et la vivifient ?

Notre époque qui chasse les religieux au nom de la *foi* laïque ferait bien de méditer à l'école de saint François Régis, ce dont ils sont capables, avec cette foi surnaturelle et divine, aujourd'hui si désirée, qui inspire leur vie toute entière.

Les deux biographies du P. Cros sont des livres de vulgarisation que leur prix modique met à la portée de toutes les bourses. Il n'en est que plus juste d'insister sur le mérite d'une illustration documentaire puisée aux meilleures sources.

G.

*
* *

Mon Père (Pages d'enfance), par Yann Scorff. — Paris, Léon Vannier, A. Messein, successeur, 19, quai Saint-Michel.

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement », a dit Boileau. Pourquoi donc M. Yann Scorff, qui semble très sincèrement pénétré de son sujet, manque-t-il aussi absolument de clarté dans son style ? Ne serait-ce pas que ce littérateur débutant cherche trop à copier quelques-uns de nos modernes décadents, au lieu de rester tout simplement lui-même ? Le souci d'être original semble pourtant le dominer parfois au point de le jeter jusque dans la bizarrerie. Le français de ce jeune auteur est-il celui de l'avenir ?.. J'espère bien que non ! En tout cas, dans le présent, je ne sache pas que personne regarde comme bien tournée une phrase comme celle-ci, par exemple, où l'auteur a sous les yeux sa photographie d'enfant : « *Je m'ai là*, sur mon portrait d'élève de huitième », ou bien cette autre : « Ecrire, pourquoi ? forfanterie d'un naïf ou d'un « cabotin comme moi ? Oh ! retourne vers l'ombre de son

Digitized by Google

« marbre ! Soulève le crible de son voile. (??) » ou encore : « Toi seule je puis aimer, humble comme mon Père. De ton « rire agreste tu me donneras la fête. Je prendrai tes deux « bras et mon Père se mirera sublime dans tes pas. Temple « béni où dorme mon Immortalité ! » J'ai cru comprendre que cette phrase, à peu près aussi limpide qu'un passage de l'Apocalypse, était adressée par l'auteur à sa future femme... Je souhaite à cette jeune personne d'en sonder toute la profondeur.

Il y a cependant une chose qu'on ne saurait trop louer dans le livre de M. Yann Scorff, c'est sa très haute et très respectueuse conception de l'idée de Famille et de Paternité, et l'évidente, l'absolue sincérité de ses sentiments. Chez ce jeune auteur, le cœur a de la bonté, l'imagination est brillante et l'intelligence active. Mais pourquoi a-t-il adopté le style de nos décadents, qui rend fatigante, pénible même la lecture de *Mon Père*, où il y a de bonnes et jolies choses à prendre ? Je veux croire que M. Yann Scorff se comprend bien lui-même ; mais il faut bien qu'il sache que, pour beaucoup de ses lecteurs, sa pensée, s'il n'en modifie pas la forme, restera aussi mystérieuse qu'un oracle de la Sibylle de Cumes.

GWENN.

* * *

MUSIQUE

Nous recommandons à la bienveillante charité de nos lecteurs une Chanson Bretonne, paroles et musique de notre collaborateur Bernard Steller. Cette chanson se vend au profit des Pêcheurs Bretons. On la recevra franco de port contre un mandat-poste de 1f,50 adressé à M. Emile Dhont, éditeur de musique à Roubaix (Nord). On peut se la procurer au même prix par l'entremise des facteurs de pianos, ou des libraires.

Le Gérant : LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES ARTISTES BRETONS

ET LES

PEINTRES DE LA BRETAGNE

AUX SALONS DE 1903

J'avais bien pensé que les événements récents dont la Bretagne a été le théâtre amèneraient une recrudescence d'intérêt artistique en sa faveur ; que les Parisiens voudraient voir, plus que jamais, les effigies peintes ou sculptées de ces paysans enracinés, fidèles à leur foi et à leur langue. Mais l'événement a dépassé mon attente. Il y a, aux deux salons, trop de tableaux à sujets bretons pour que leur description même sommaire puisse tenir dans un article même développé. On en compte bien, en moyenne, quatre ou cinq par salle d'une trentaine de toiles, et c'est un lieu commun de répéter que la Bretagne demeure, pour ses artistes nationaux comme pour les artistes étrangers, l'inspiratrice par excellence. J'indiquerai seulement quelques œuvres, celles qui m'ont le plus frappé ; j'aurai aussi à parler des peintres nés en Bretagne qui, choisissant et traitant d'autres sujets, gardent et laissent percer dans leurs tableaux, quelque chose d'indéfinissable, le sentiment breton.

Croyez-vous, par exemple, que M. Luc-Olivier Merson, par son accent profondément religieux, n'est pas de chez nous ? Son *Annonciation*, si suave, si mystique, n'est point un pastiche des primitifs italiens ou flamands, par delà le Pérugin. Fra Angelico lui-même, le maître se remonte jusqu'aux sources de l'inspiration chrétienne, que son origine bretonne lui ouvre toutes grandes. Et sa science merveilleuse nous frappe moins que sa foi sincère. D'ailleurs, l'accord est parfait.

Dans de moins hautes sphères artistiques, mais bien au-

Digitized by Google

dessus de notre pauvre humanité plane M. Joseph Aubert, un Nantais dont les grandes compositions religieuses, harmonieuses et originales, n'ont jamais cessé d'appeler notre attention. Son Triptyque de cette année, qui comprend trois des épisodes de la vie de la Sainte Vierge, ne vaut peut-être pas les *Saints patrons de la vie des champs*, chef-d'œuvre de l'artiste, si bien placé dans l'église surtout bretonne de Notre-Dame-des-Champs à Paris. Mais cette peinture murale à la cire unit à de grandes qualités de métier, ordonnance habile, art du groupement, couleur fine et juste, un sentiment religieux très digne d'un Breton. Nous la verrons bientôt, sans doute, dans quelque église, et l'apprécierons mieux encore qu'au Salon.

M. Alexis Douillard, autre Nantais, autre artiste dont les envois annuels sont fort goûtés, a une *Sœur de Charité* soignant un malade, autour de laquelle les tristes événements du jour créent un courant de sympathies. Mais le mérite du peintre s'imposerait quand même l'actualité ne l'imposerait pas.

Le talent de M. Maxence est de la qualité la plus rare. Tout jeune, cet artiste s'est affirmé par des portraits peints en plein air, par des figures de saintes, de vierges et de châtelaines d'une exquise pureté, d'un coloris éclatant et juste. On aurait pu craindre un instant qu'il ne s'attardât à peindre des plafonds et que l'art conventionnel ne nuisît à la sincérité de son pinceau. Mais ses envois de cette année, son *Étude* d'une idéale pureté de lignes et son *Calme du soir*, pour lequel il faudrait inventer, s'il n'était déjà en usage, le qualificatif « virgilien », appliqué à des motifs du moyen âge, sont bien faits pour rassurer les admirateurs du jeune maître.

Les Petites Fées de M. Paul Chabas sont un des thèmes favoris de cet artiste très sûr de lui-même, très apprécié de ses confrères et du public, qui abuse peut-être des naiades folâtrant sur les plages ensoleillées, mais qui trouve toujours avec elles le secret de nous charmer. Je préfère du même M. Paul Chabas un portrait de femme d'un fini et d'un modelé merveilleux qui ne pâlit point à coté de celui de Mme Constans tant remarqué l'an passé.

Digitized by Google

Si M. Maurice Chabas, transfuge de la Société Nationale, est cette année moins heureux que son frère, la faute en est surtout au sujet de son tableau. Que de peintres nous ont montré l'éternelle Suzanne et les sempiternels deux vieillards! M. Maurice Chabas se sauve par ses qualités de coloriste; mais, en fait de « Suzanne », le public ira de préférence à la plaisante et moderne caricature de M. Veber, et nous ferons comme le public.

De tous les peintres de Bretagne, M. Chantron — est-ce parce qu'il habite Nantes? — nous paraît le moins Breton. Malgré l'habileté de la facture, ses deux envois de cette année, *Madeleine repentante* et *La femme aux œillets* n'accusent pas non plus une personnalité artistique bien tranchée. C'est brillant et adroit, voilà tout; par son tableau du salon précédent, *Feuilles mortes*, M. Chantron s'est mis dans le cas qu'on lui demande davantage.

Les paysagistes nés en Bretagne, et que la nature bretonne n'a pas inspirés cette année, sont assez peu nombreux. Citons, à la Société Nationale M. Laboureur que les jardins et les champs de course intéressent surtout, et qui note spirituellement ses impressions rapides; M. J. Meslé, dont *le Vallon*, *le Matin d'hiver*, *le Lever de lune* se rapprochent, et c'est tout à sa louange, du paysage aujourd'hui classique des Th. Rousseau et des Daubigny; M. de la Villéon que les vallées profondes, les effets de neige dans la forêt attirent et retiennent sur les confins de la Franche-Comté et de la Suisse, dans une région ou son tempérament de peintre sincère et un peu fougueux de la nature trouve heureusement à s'exercer.

Aux Artistes Français, les peintres bretons, qui ne bretonnisent pas, sont plus nombreux. Je note, parmi les paysagistes, un maître, M. Cabié, qui s'inspire en Dordogne et M. Joubert, qui va à Chinon, et M. Nobillet qui s'attarde dans une garenne de Bretagne... ou d'ailleurs. Il y a de bons portraits de deux Nantais, Mlle Joséphine Houssaye, M. Levreau. J'ai noté deux très gracieux tableaux de genre plutôt parisien, de M. Bellet, *Persuasion* et *Prélude*; de M. Fougerat, qui nous

Digitized by Google

donne aussi le portrait du général Donop, une agréable et touchante composition, l'*Enfant ;* de M. Duvanel, une scène rustique spirituellement traitée, *Chez le Père Onfroy* à Briis-sous-Forges.

Maintenant, abordons la Bretagne et ne la quittons plus. Je classerai les peintres d'après l'impression qu'ils m'ont donnée, sans leur demander un certificat d'origine.

Ainsi le livret de la Société Nationale nous apprend que M. Charles Cottet est né au Puy, et je ne sais pourtant pas de peintre plus breton. Le *Deuil marin,* avec sa rangée de femmes sévèrement drapées dans leurs mantes, le *14 Juillet à Camaret,* manifestation sans exubérance ni entrain, peignent sous deux aspects caractéristiques la tristesse et la joie du peuple breton, tristesse coutumière, joie toujours un peu voilée. La nature, animée et inanimée, d'un pays qu'il connaît à fond n'inspire pas moins heureusement l'artiste : le port de Douarnenez, la côte près du cap de la Chèvre, une crique sont rendus avec une justesse de tons parfaite et il n'est pas jusqu'au *Vieux cheval breton*, méditatif à sa manière, que l'on ne puisse dire ressemblant. Je regrette que M. Cottet n'ait pas envoyé *la Femme d'Ouessant tenant son enfant mort,* très saisissante, et quelques autres des études naguère exposées par lui chez Durand Ruel ; il aurait ainsi complété une galerie bretonne d'une intensité rare et qui n'a point actuellement sa pareille.

M. Alfred Guillou (on voit avec quel eclectisme j'écris ce compte-rendu) voit les côtés gais de cette Bretagne dont M. Cottet accentue les cotés sévères. Et, chose curieuse, les deux peintres voisinent souvent,

Car Concarneau n'est pas bien loin de Douarnenez,

eût dit dans ses veines de prosaïsme un poète que nous aimons. M. Guillou se plaît donc à retracer la vie de famille, laborieuse et joviale, des pêcheurs de nos côtes, et nous plaît en la retraçant. Le poisson, à l'en croire, n'a pas, à l'exemple de la volage sardine, déserté la Bretagne, car ses toiles amusantes, qui s'animent encore et s'éclairent de vives légendes, nous

Digitized by Google

racontent des pêches heureuses. Les deux qu'il expose aujourd'hui, *C'est mon père qui l'a péché* et *Au poisson frais* compteront parmi ses meilleures. J'aime surtout la seconde ; le bambin que l'on balance dans un panier, en guise de poisson, y rit de si bon cœur ! M. Guillou a un art aimable de la composition, une couleur fraîche et gaie qui s'harmonisent à merveille avec la nature des sujets qu'il traite.

A ces différences près, qu'il abandonne la côte pour s'enfoncer dans l'intérieur des terres et qu'il remplace par des chemins creux, ombragés de genêts, les petits ports grouillants de vie, M. Deyrolle est un artiste de la même famille que M. Guillou : leurs deux Bretagnes, gracieuses et ensoleillées, s'apparentent. Depuis longtemps naturalisé Breton, M. Deyrolle envoie au Salon de 1903 une *Etude de lavoir* et un *Soir de marché* exécutés dans sa manière habituelle, toujours charmante. Les paysans de M. Deyrolle n'engendrent pas plus mélancolie que les marins de M. Guillou.

M. Lucien Gros (Société Nationale) donnait jadis dans l'écueil d'une Bretagne un peu trop Opéra-Comique du *Pardon de Ploërmel* ; mais, depuis deux ans, son observation se fait plus sincère et sa vision du pays plus vraie. L'*Arrivée des barques* sur la digue de Concarneau qu'il expose au présent salon, est pleine de vie et de mouvement. Son *Premier né* et sa *Paysanne tricotant* surtout sont aussi d'excellentes études, que l'on sent bien prises sur le vif.

Ce n'est pas à M. Fernand Piet que l'on a pu jamais reprocher de l'afféterie ; par un heureux contraste, ses envois de cette année ont un aspect plus aimable, un coloris plus doux que d'ordinaire. C'est qu'aussi il a choisi, cette fois, ses modèles dans la Bretagne, harmonieuse et attrayante, de Morlaix et de Quimperlé. Sa *Place de la cathédrale* à Quimper est solidement peinte, mais ses *Lavoirs morlaisiens*, très typiques, m'ont surtout charmé.

M. Charles-Léon Godeby est de Rennes, mais si ma mémoire ne me trompe, il fit à la Bretagne de nombreuses infidélités. Il lui revient cette fois et s'acquitte envers elle du

Digitized by Google

devoir filial. Je ne vois pas, à ce Salon, de tableau donnant mieux l'impression de la douceur rustique, du calme succédant à la journée de travail, que celui de M. Godeby. *Après le labour*. En vue du clocher de Scaër, bourg du Finistère illustré par Brizeux, un jeune paysan revenant des champs, arrête ses chevaux et se découvre. Son salut va-t-il sans partage à la vieille église ? ne s'adresse-t-il pas aussi à l'une des deux paysannes stationnant au bord du chemin ? Le peintre ne nous le dit pas, mais nous pouvons prêter à ses personnages de gracieuses autant que de pieuses intentions. L'essentiel est que cette toile si joliment peinte nous donne à penser.

A la peinture de genre appartiennent encore les scènes bretonnes en Plougastel-Daoulas que M. Pelecier a notées d'un trait juste et sûr ; trois tableaux de M. Léon de Fournis dont les deux meilleurs, où le regard s'attache volontiers, représentent une *Laveuse* et une femme qui attend *Sur la falaise* ; deux toiles inspirées par la pêche à la sardine, sujet de poignante actualité, *Sardinières attendant la rentrée des bateaux* et *Mousse sardinier*, de M. Granchi-Taylor ; *A la conquête des tartines*, où M. Thurner met plaisamment aux prises deux petits Bretons avec une oie vorace ; un *Marché au beurre* dans le Finistère, bien étudié et bien rendu par M. Grégoire ; *L'Aumône*, composition touchante en sa simplicité de M. Varin ; et les *Mousses* de Mlle Henriette Desportes et les *Apprêts pour la communion* de M. Benjamin Bowen et les *Intérieurs de paysans* de Basse-Bretagne de Mme Garnot-Beaupré et de M. Albert Pinto, toutes œuvres qui nous prouvent que peintres français, peintres étrangers du Nord et du Midi, fraternisent dans l'expression de la nature bretonne (le mot nature étant pris dans tous les sens.)

Au double point de vue de la vérité et de l'originalité, je goûte fort la *Bretonne et sa vache*, aussi béatement matérielles l'une que l'autre, de M. Guinier. Très intéressant l'*Imagier* de Trégor que M. Fanty-Lescure, d'après Le Braz, montre peignant un saint Yves sur le mur d'une chaumière. Un des artistes qui rendent le mieux le personnage breton est

Digitized by Google

M. Louis Baader, originaire de Lannion ; sa *Vieille pêcheuse de crevettes*, son *Futur marin* semblent échappés d'un roman de Loti.

J'en ai passé, sans doute, parmi les peintres de genre, et non des moins bons. J'allais oublier, par exemple, la *Bénédiction de la mer à Paimpol*, de M. Alcala Gahano, un Espagnol pour qui la Bretagne n'a pas de secrets, et cette scène qui, pour être moins bretonnante, n'en fait pas moins d'honneur à l'esprit d'observation de son auteur : *Enterrement dans la Loire-Inférieure* ; *Dernière halte en attendant le curé*. Un Nantais, M. Gabriel Chanteau, dont le frère a été séduit par l'Italie, demeure fidèle à la Bretagne dans une jolie composition à demi allégorique appelée *L'attente*. Au-dessus d'une jeune fille, dont la rêverie anxieuse interroge la mer, un vol de mouettes s'élève gracieusement; on dirait des messagères d'amour allant vers le fiancé attendu.

Ceci nous ramène à l'Océan breton, qui a ses peintres comme il a ses poètes. M. Maufra, M. Jousset n'exposent pas cette année, mais nous avons M. Paul Abram avec sa digue de Douarnenez, M. Dézaunay dont le *Port de Camaret* a le relief et la vigueur que l'artiste donne d'ordinaire à ses figures, M. Thomas Maisonneuve, un transfuge de l'aquarelle, à qui les *Bruyères de Rothéneuf* ont révélé leur charme mélancolique, et vingt autres au nombre desquels on me permettra de placer hors pair M. Meslé (déjà nommé), MM. Le Gout-Gérard, Le Sénéchal de Kerdréoret, et Mme Elodie La Villette.

J'ai déjà dit que l'exposition de M. Joseph Meslé, de Saint-Servan, à la Société Nationale, était des plus variées ; elle comprend des vallons, des levers de lune, des vues prises à Ormoie, à Sainte-Aulde, au Haut-Chamigny, mais la *marine* avec son effet de soleil voilé, admirablement rendu, est bien bretonne, et je n'hésite pas à la proclamer la perle de cette intéressante exposition.

Jadis, au Salon de *L'Eclectique*, à la Galerie des artistes modernes et, depuis plusieurs années, à la Société Nationale on a pu apprécier le talent sincère de M. Le Gout-Gérard qui, origi-

Digitized by Google

naire d'un département voisin de la Bretagne, la Manche, s'est attaché à la Bretagne et a une manière bien personnelle de la traduire avec le pinceau. Je ne saurais trop recommander, autant pour le fond que pour la forme et les qualités de facture, son *Port d'Audierne*, son *Retour de pêche*, son aspect de la cale de Concarneau, et son *Temps gris*, tout pénétré de tristesse poétique. Les études italiennes du peintre, très intéressantes, ne valent pas celles-là.

M. Le Sénéchal de Kerdréoret, est, en peinture, un vétéran de la marine bretonne. Les gros temps, les coups de mer l'ont souvent attiré. Ne nous plaignons pas qu'aujourd'hui il montre les vagues redoutables venant doucement expirer *sur la plage de Rochebonne*, dans l'Ille-et-Vilaine. C'est le côté séduisant de son talent expressif et il l'accentue encore en peignant avec charme *Un coin de Villefranche*, sur la côte d'azur, en plein pays du soleil.

Madame Elodie La Villette ne veut voir et peindre que l'Océan breton; habitant Quiberon, elle en peut noter, pour ainsi parler, les aspects souriants et terribles, les caprices et les fureurs. *La marée basse au fort Penthièvre, La vague écumeuse au Port Blanc* ne valent pas seulement que par le contraste. Ces deux marines, solidement dessinées, peintes avec une fougue toute virile, ont des mérites de vérité qui n'échapperont à aucun des visiteurs de la côte morbihannaise; elles ajouteront beaucoup à la réputation déjà brillante de l'auteur.

J'arrête ici cette revue des peintres bretons et des peintres de la Bretagne aux Salons de 1903. Complète, elle comprendrait près du quart des œuvres exposées. Telle que je la présente, elle donnera au moins l'idée de l'immense production artistique dont la Bretagne est aujourd'hui l'objet et le sujet. On peut regretter qu'un petit nombre de peintres bretons aient puisé leur inspiration ailleurs; que quelques artistes éminents, M. Dagnan-Bouveret, M. Jules Breton, M. Lucien Simon aient remis à une autre année la suite de leurs pages bretonnes, si originales et si savoureuses. Mais, pour trois ou quatre qui manquent, on compte une multitude de nouveaux venus: et si

Digitized by Google

j'avais une inquiétude à exprimer tout bas, ce serait que la Bretagne ne ressemblât un jour à cette Italie d'Alfred de Musset, trop visitée, trop explorée, trop exploitée aussi.

Je ne puis m'arrêter aux dessins, aquarelles, pastels, modèles d'architecture, objets d'art industriel. A la sculpture, je veux, au moins, indiquer les effigies de deux héros bretons : celle du connétable duc de Richemont, détachée du monument de Formigny par un statuaire qui a de grandes idées et sait les traduire, M. Le Duc ; celle de Surcouf, que M. Caravaniez a énergiquement campée et que la ville corsaire de Saint-Malo s'enorgueillira bientôt de posséder. Je cite encore, mais sans ordre et un peu au hasard, *Le Temps et la Sagesse*, statuette en bronze de M. Georges Bareau, qui fera, sans l'ombre d'une épigramme, un très joli sujet de pendule ; *Le Bavardage*, groupe très gracieux d'intention et d'exécution de M. Gaucher; d'élégants médaillons de M. Nicot; les *Deux veuves* et la *Paysanne bretonne* de M. Halon, d'un saisissant réalisme; un buste terre cuite, *Bigouden*, qui traduit chez l'auteur, M. Berthoud une certaine affectation d'archaisme; l'*Idole*, groupe pierre et bronze, un des ouvrages les plus importants et les plus honorables du rennais M. Dolivet; la très remarquable maquette du monument du grand peintre Cazin, par Mme Marie Cazin, sa fille ; deux bustes, celui de Mme Gaboriau, docteur en médecine, celui du Dr Marx, modelés avec un grand souci de la ressemblance et une réelle maestria par Charles Le Bourg, un des sculpteurs dont Nantes a le droit d'être fière.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

L'EXTENSION ANCIENNE DE LA FORÊT DE NÉVET

La découverte de coërons, accompagnés d'objets fossiles, sur deux points de la côte sud de la Cornouaille Armoricaine, a prouvé qu'à l'époque préhistorique une vaste forêt descendait des Montagnes Noires jusqu'*au delà* du littoral actuel.

Je n'ai pas l'intention de rechercher les limites de cette forêt ; ce que je veux, c'est essayer de retrouver, en étudiant la végétation actuelle de la région, les anciens cantons de la forêt de Névet, tels qu'ils devaient exister à l'époque où saint Corentin, saint Ronan et saint Primel prêchèrent l'Evangile dans notre pays.

— Entreprise téméraire! diront quelques incrédules... Comment prétendre, après quinze siècles, retrouver la trace d'un état de choses disparu ?

Je réponds. Nous avons, pour nous guider dans ces recherches, à tenir compte des éléments suivants. D'abord il nous faut dénombrer les massifs boisés d'une certaine importance qui se groupent actuellement autour de la forêt de Névet. Ensuite, mais dans le même ordre d'idées, nous avons à tenir compte des cartes et des témoignages anciens relatifs à la forêt de Névet. Poussant l'analyse

Digitized by Google

plus loin, nous devons examiner les essences d'arbres qui constituent la forêt et le sous-bois qu'elles abritent ; j'insiste sur ce dernier point : le sous-bois est composé de plantes herbacées et d'arbustes qui présentent une résistance extraordinaire ; en des points nombreux, sur des espaces de 20 kilomètres de longueur nous retrouverons abondamment le sous-bois de la forêt dont *tous* les grands arbres ont disparu, parfois depuis très longtemps. Enfin, parmi les végétaux qui habitent d'ordinaire les forêts, il est une classe, celle des lichens, dont l'étude nous fournira de précieux documents. J'insiste encore, car il importe que dès le début de ces recherches les principes scientifiques sur lesquels je m'appuie soient nettement établis : il y a des lichens qui vivent sur la terre des landes ; il y en a d'autres qui vivent sur les rochers ; il y en a d'autres qui se fixent à l'écorce des arbres *isolés*, arbres des promenades, arbres bordant les champs ; il y en a d'autres aussi qui n'élisent domicile que sur le tronc et les branches des arbres *forestiers*. Il en est, en un mot, de ces espèces végétales, comme des races humaines et des espèces animales : Dieu a assigné à chacune d'entre elles *un milieu où elle se développe et se multiplie normalement* ; chacune d'elles a son *habitat* spécial. Nos lichens forestiers sont particulièrement exigeants sous le rapport de leur habitat : leur présence simultanée à Névet et dans les massifs boisés qui l'entourent, qui en divergent, nous sera d'une grande utilité pour l'établissement — approximatif — des anciennes limites de la forêt.

Ces principes étant posés, nous pouvons sans crainte entrer dans le vif de notre sujet.

La plus ancienne tradition populaire relative à la forêt de Nevet nous est rapportée par Albert le Grand

Digitized by Google

dans *Les Vies des Saints de la Bretagne Armorique*. Celui-ci nous apprend, en effet, que saint Ronan établit son ermitage dans la forêt de *Nevet*, « à trois lieues de Kemper-Corentin ». La forêt de Névet, était, d'ailleurs, alors la *Sylva Nemea* d'où son nom en usage autrefois de forêt de *Nemée*. Albert le Grand ne nous laisse rien présumer au sujet de l'étendue de cette forêt. Plus tard, c'est-à-dire il y a plus d'un siècle, la carte de Cassini nous montre la forêt de Névet avec son étendue actuelle : quiconque en douterait n'a qu'à noter les noms des villages, qui l'entouraient à cette époque et à étudier leurs positions respectives par rapport aux contours de la forêt ; les villages sont les mêmes maintenant et leur situation par rapport aux limites de la forêt est restée la même.

Aujourd'hui la forêt de Névet s'étend sur une superficie de 400 hectares à l'ouest de Locronan et à l'est de Kerlaz. Sur les hauteurs, elle est composée de taillis qui tombent régulièrement tous les dix-sept ans ; dans les vallons la forêt est aménagée en taillis sous futaie, avec la même période de révolution que le taillis simple ; enfin aux deux extrémités opposées, nord-ouest et sud-est, autour des châteaux de Coz-Castel et de Névet, il y a des futaies.

Je n'insiste pas sur l'intérêt que présentent certains points de la forêt au point de vue archéologique. Je préfère livrer de suite aux méditations de mes lecteurs une observation que j'ai faite en examinant les cartes de l'Etat-Major et du Ministère de l'Intérieur.

Jetons, en effet, les yeux sur la région qui s'étend immédiatement à l'est de Locronan. Voici une bande boisée, dénommée forêt du Duc, qui recouvre le sommet et les flancs d'un chaînon des Montagnes Noires et se

Digitized by Google

dirige, toujours vers l'est, dans la direction des villages de *Pennevet-Goër* et de *Pennevet-Laurent* près desquels elle se termine. *Pennevet !* Mais c'est tout simplement « l'entrée, l'orée, de Nevet »... L'étude d'une carte nous fait donc entrevoir qu'à un moment donné la forêt du Duc, située à l'*est* de Locronan, et la forêt de Névet, située à l'*ouest* de Locronan, ont formé *un tout* qui s'appelait « forêt de Névet », et qui donnait leur nom aux deux villages situés sur la lisière orientale de la forêt. Les noms de ces villages renferment un autre enseignement, c'est qu'à l'époque où ils furent créés le défrichement avait définitivement fixé les limites de la forêt de ce côté. Mais nous verrons par la suite qu'il existe encore, malgré le défrichement, assez de témoins végétaux de l'ancien état de choses pour nous permettre d'affirmer qu'à une époque historique la forêt se reliait, en suivant la chaîne des Montagnes-Noires, à la forêt de Laz, au bois de Toul-Laëron et à la forêt de Conveau, massifs situés sur les confins de la Basse-Cornouaille et du Bas-Vannetais. De tout ceci il résulte qu'un premier fait est définitivement acquis : *la tradition a conservé le souvenir d'une époque où la forêt de Névet s'étendait sans interruption depuis les environs de Kerlaz, à l'ouest, jusqu'aux villages de Pennévet-Goër et de Pennévet-Laurent, à l'est*, c'est-à-dire sur une superficie de 1.000 hectares ou un peu plus.

Je prétends maintenant que la forêt de Névet n'a pas été limitée, *à une époque historique*, à cette bande boisée qui couronnait un chaînon des Montagnes Noires ; je prétends que la forêt se prolongeait au nord vers un autre chaînon des Montagnes Noires et à l'ouest vers la pointe du Raz ; je prétends que la forêt émettait de nombreux prolongements vers le sud-est, jusque sur les bords du Stêir ; je prétends aussi que la même forêt se reliait vers

Digitized by Google

l'est à la forêt centrale de la Basse-Cornouaille (1). Précisant encore plus, je crois pouvoir affirmer que la portion occidentale de la forêt, celle qui s'étendait vers la pointe du Raz, a été détruite avant ou pendant la conquête romaine tandis qu'il est vraisemblable de supposer que les autres parties se sont effritées peu à peu depuis que les Bretons d'Outre-Mer sont venus coloniser notre péninsule épuisée par sa lutte contre les Romains et changer son nom d'Armorique en celui de Bretagne. Et je vais essayer de le démontrer.

Dans toutes les directions que je viens d'indiquer nous trouvons, en effet, des *témoins* de l'ancienne végétation forestière et il y a trop d'analogies entre cette flore survivante et celle du massif forestier principal pour qu'on puisse nier l'ancienne homogénéité du massif principal et des massifs qui en sont aujourd'hui séparés. De plus, dans des endroits actuellement déboisés, mais jamais bien loin de l'ancienne forêt, des noms se sont transmis comme *Penhoat* (chef du bois), *Creac'h ar forest* (le tertre de la forêt) etc... qui sont absolument significatifs : ces lieux-dits ont été ainsi nommés à cause de la présence de bois ou de forêts. Mais, si de semblables appellations se retrouvent couramment dans la partie orientale de notre champ d'exploration, il n'en est pas de même dans la partie occidentale, entre Douarnenez et la pointe du Raz, et cependant là aussi se retrouvent des témoins, plantes du sous-bois et lichens sylvicoles, de l'existence ancienne de la forêt. Pas de « coat » dans les noms de lieux-dits sur toute cette côte. Que doit-on en inférer sinon que les Bretons, en venant coloniser notre péninsule, ont trouvé cette région déjà déboisée ?

(1) C'était donc comme un canton de la forêt de *Domnonée*.

Digitized by Google

Ils ont donné aux villages des noms en rapport avec certaines particularités qu'ils présentaient, mais ils n'avaient pas à faire entrer dans ces noms le mot « coat » parce que rien n'y eût justifié sa présence. Je connais assez les Bretons pour savoir combien ils sont observateurs et combien ils respectent la tradition. Le nom d'un lieu-dit est toujours à mes yeux une appellation juste et souvent aussi on doit le considérer comme s'étant transmis sans grand changement depuis une époque assez éloignée, justement à cause de cet esprit conservateur qui caractérise notre race.

Mais quittons ces aperçus généraux pour rechercher quels sont les liens botaniques qui unissent la forêt de Névet aux régions plus ou moins voisines.

Les arbres de futaie spontanés dans le pays sont les mêmes dans tous les bois et forêts du groupe ancien de Névet ; le *chêne pédonculé* y est dominant ; le *hêtre* vient ensuite. Ces feuillus appartiennent, d'ailleurs, à des espèces banales dans toute la Bretagne et dans une partie de la France ; il en est de même pour l'*aulne*, le *coudrier*, le *houx*, la *bourdaine* etc... qui peuplent aussi ces bois.

C'est pourtant dans les feuillus, mais dans les feuillus de l'humble sous-bois, que nous trouverons une des espèces les plus utiles pour nos recherches. Il s'agit de l'airelle ou myrtille (*Vaccinium Myrtillus* L.,) qui existe en quantité considérable dans le massif central de Névet et qui présente aux agents destructeurs une force de résistance extraordinaire ; nous le retrouverons dans beaucoup d'endroits aujourd'hui déboisés.

Parmi les conifères il n'y en a qu'une seule, l'if, (*Taxus baccata* L.,) qui soit spontanée dans l'extrême-ouest de la Bretagne ; cette essence, qui à l'état normal

Digitized by Google

habite nos forêts, est également douée d'une grande vitalité ; sa présence dans les landiers, soit au voisinage des forêts, soit entre deux massifs boisés, surtout si le myrtille n'est pas loin, permet d'affirmer l'ancienne extension des forêts sur les points où se rencontre cette conifère.

Au nombre des espèces herbacées qui forment le sous-bois dans les forêts de Basse-Bretagne il me faut maintenant signaler une légumineuse-papillonacée, l'orobe tubéreux *(Orobus tuberosus* L.,*)*. L'examen des stations de cette plante nous sera particulièrement utile. Cette légumineuse, répandue presque partout en France, est, en effet, très localisée en Basse-Bretagne ; elle y forme des zones, des taches ; elle abonde parfois dans ses localités, mais, je le répète, elle a ses cantons de prédilection. Or, voilà une plante que nous rencontrons dans la partie sud de la forêt de Névet et dont nous pouvons suivre l'aire d'extension actuelle vers Quimper et vers la pointe du Raz : nous avons là des indices précieux pour la reconstitution de l'ancien domaine forestier de Névet.

Je ne veux pas multiplier les exemples ; ce serait m'exposer à des redites, car je vais maintenant étudier sur le terrain, d'une façon précise, les espèces végétales dont l'existence peut nous renseigner sur l'ancienne étendue de la forêt de Névet.

Comme le massif principal de cette forêt, en y comprenant la forêt du Duc, appartient à la région montagneuse, c'est par cette région que je commencerai.

Remarquez comment les Montagnes Noires, qui forment d'abor dune chaîne dirigée de l'est à l'ouest, se bifurquent au nord de Briec : le chaînon nord, par le Ménez Kerque, les Trois-Canards et le Ménez C'hom,

Digitized by Google

va finir à la base de la presqu'île de Crozon ; le chaînon sud, par Quéménéven et Locronan, va se terminer à l'extrémité occidentale de la forêt actuelle de Névet. Entre les branches de cette fourche s'étend un plateau cultivé, de plusieurs milliers d'hectares de superficie, où l'on remarque les bourgs de Plonévez-Porzai, de Plœven, de Plomodiern. Les montagnes et leurs chaînons sont alternativement couronnés de bois ou de landes : c'est dans ces landes et dans les endroits déboisés qu'il sera intéressant de retrouver des traces manifestes de l'ancienne extension des forêts. Mais d'abord quels sont les principaux massifs boisés utiles à connaître pour étayer notre thèse ?

Ce sont de l'est à l'ouest, dans la chaîne qui s'étend de la limite du Morbihan jusque vers Briec : la forêt de Conveau et le bois de Toul Laëron situés respectivement au nord-est et au nord-ouest de Gourin ; la forêt de Laz, à l'est du bourg du même nom, et le bois de Coat Borc'h, à l'ouest ; à partir de la bifurcation nous relevons sur le chaînon nord, en allant vers le nord-ouest : les bois de Pennarc' hoat et du Loc'h, au pied du Ménez Kerque ; le bois du Chapt et le bois de Lelzac'h, à l'est et à l'ouest de Dinéault ; enfin un taillis, au voisinage et à l'est de la chapelle de Saint-Corentin, en Plomodiern, et un misérable *maquis* de chênes pédonculés, sur la pente nord-ouest du Ménez C'hom ; le chaînon sud est plus boisé ; nous y remarquons, en allant vers le sud-ouest : le taillis de Kervénal, sur la pente nord de la montagne de Roc-veur ; un autre taillis près du moulin de l'étang du Duc ; le bois de Coat-Squiriou, au sud-est de Quéménéven ; la forêt du Duc ; un taillis entre Locronan et Plogonnec ; la forêt de Nevet.

Eh bien ! Nous possédons dans le chaînon nord comme

Digitized by Google

dans le chaînon sud trois espèces végétales largement répandues qui occupent non seulement les forêts, *leur habitat normal*, mais encore les espaces intermédiaires aujourd'hui déboisés. L'aire d'extension de ces plantes se continue enfin à l'est, dans la chaîne principale vers le département du Morbihan. De ces plantes, deux noms sont déjà connus, l'*If* et le *Myrtille*; il en est une autre fort apparente, quoique plus humble, avec laquelle nous allons maintenant faire connaissance; c'est une belle fougère, le *Polystichum æmulum* Corb., — Cette cryptogame possède, dans les bois, des frondes largement développées, d'un beau vert foncé; là où elle a survécu au déboisement, c'est-à-dire sur le versant *nord* des talus des Montagnes Noires, elle est rabougrie, gazonnante; les frondes sont jaunâtres, d'aspect crépu. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer nos connaissances sur la distribution géographique de cette fougère qui forme quelques colonies depuis les îles Canaries jusque sur la côte occidentale de l'Ecosse et qui, par sa large dispersion dans notre Cornouaille et notre Léon, apparaît comme un des types les plus caractérisés de la végétation occidentale. Ce que je veux, c'est montrer au lecteur qu'elle est confinée en Basse-Cornouaille, à une zone que les Bretons insulaires ont dû trouver couverte d'une forêt unique, quand ils sont venus s'établir dans la péninsule armoricaine.

Presque partout, en effet, depuis la limite du Morbihan et du Finistère jusqu'auprès de l'extrémité des bifurcations des Montagnes Noires, on retrouve cette fougère, au voisinage ou en compagnie de l'if et du myrtille, non seulement dans les bois et les forêts, mais aussi, comme je l'ai fait déjà remarquer, sur le versant nord des talus de la même région. Au reste, voici un

Digitized by Google

aperçu de sa distribution dans les Montagnes Noires, en allant de l'est à l'ouest. Elle apparaît, au nord du village de Keralvé, en Gourin, au bord d'un chemin dont le talus sépare le Finistère du Morbihan, vers la cote 303 ; elle est bien développée à la forêt de Laz ; au delà, pendant plus de 20 kilomètres, *elle se montre constamment en terrain découvert ou à peine abrité*, entre la forêt et le bourg de Laz ; le long de la route de Laz à Edern ; sur la montagne de Kerrek an Tan, en Gouëzec ; sur la pente nord et au sommet du Ménez Kerque ; au bois du Chapt et le long des routes de Chateaulin à Dinéault et de Chateaulin à Sainte-Marie du Ménez C'hom ; sur le chaînon sud on peut la suivre depuis la pente nord de la montagne de Stang Kergoulas, en Edern, jusqu'au point culminant de la forêt du Duc, près de Locronan en passant par les localités de Kerdrein, Landrevarzec et Saint-Vénec.

Ces témoins vivants, l'if, le myrtille et le *Polystichum aemulum* (1), nous permettent donc d'assigner au massif forestier central de la Basse-Cornouaille, à une époque historique, une forme bifurquée. La tradition a conservé un nom aux deux plus grands cantons aujourd'hui subsistants de cette forêt, c'est-à-dire à la forêt de Laz, qui a recouvert la partie centrale des Montagnes Noires, et à la forêt de Névet, qui a recouvert le chaînon sud ; la forêt qui s'étendait sur le chaînon nord, au delà de la bifurcation des Montagnes Noires, est aujourd'hui complètement morcelée et nous ignorons le nom général qui servait à désigner ce massif forestier :

(1) Je pourrais citer encore d'autres plantes, comme la grande luzule (*Luzula maxima* DC.,) et la bourdaine (*Rhamnus Frangula* L.) qui se trouvent à la fois dans les forêts et sur les rochers montagnes des intermédiaires.

Digitized by Google

nous connaissons seulement les noms de quelques-uns de ses cantons encore debout, je ne sais trop pourquoi et comment (1) après de longs siècles d'une exploitation (?) qui a ruiné le reste.

Mais la forêt de Névet avait, comme je l'ai annoncé au commencement de cette étude, des connexions avec d'autres massifs que les massifs centraux et du chaînon nord. Avant de parler de ces connexions je suis obligé d'énumérer une autre série de plantes qui se trouvent à la fois dans le massif de Névet et dans d'autres endroits qui ont été englobés jadis dans la vieille forêt bretonne. Cette série de plantes forestières se compose essentiellement de lichens : *Usnea articulata*, Ach.. *Cladonia incrassata*, Flk., *Sticta aurata*, Ach.. *Sticta pulmonacea*, Ach., *Ricasolia herbacea*, D. C. *Ricasolia glomulifera*, D.C., *Physcia leucomela*, Ach., *Physcia speciosa*, Ach., et d'une mousse, *Hypnum flagellare*, Dichks.

Cette série n'est pas complète dans la forêt de Névet actuelle ; on n'y trouve que *Cladonia incrassata*, les deux *Sticta*, le *Ricasolia herbacea* et *Hypnum flagellare* ; elle est représentée par une partie de ses éléments sur la lisière sud-ouest de la forêt du Duc qui n'est, en somme, qu'un canton de la forêt de Névet. Là j'ai recueilli : *Usnea articulata*, *Sticta pulmonacea*, les deux *Physcia*. Enfin, c'est un peu au sud de la forêt du Duc, dans les bois de Bonnescat, en la commune de Plogonnec, que la série se retrouve presque en entier sauf le *Cladonia* et l'*Hypnum*. Ces trois massifs, forêt de Névet, forêt du Duc et bois de Bonnescat, situés dans trois communes limitrophes,

(1) Le campagnard Bas-Cornouaillais a pour les bois et les forêts *qui font du tort aux champs avoisinants et qui ne rapportent pas autant que la bonne terre cultivée*, une aversion native qui a entraîné sans doute la destruction d'un bon nombre de massifs forestiers.

Digitized by Google

possèdent donc entre eux, on vient de le voir, neuf espèces cryptogamiques fondamentales dont nous pourrons suivre la trace, dans diverses directions, à une bonne distance du chaînon sud des Montagnes Noires.

(*A suivre.*)

Dr Picquenard.

Digitized by Google

ACQUISITION DE LA NOBLESSE

PAR LA

POSSESSION DES FIEFS NOBLES (1)

En commençant, nous avons dit que, originairement et en principe, « le fief noble dit aussi *franc fief* ne pouvait être tenu que par homme franc libre de toute charge roturière (2) ». D'où cette conséquence : « Le fief noble communique sa franchise ou noblesse au roturier qui le possède (3) ».

Ce point est mis hors de doute par les jurisconsultes et les feudistes (4). Et cette règle énoncée par eux était admise sans conteste par les gentilshommes, ceux qu'on nommait « gentilshommes de nom et d'armes, de noble sang, des quatre lignes ».

Nous en avons une preuve certaine à la fin du XVe siècle.

Entre 1483 et 1502, Olivier de la Marche, le chroniqueur, dédie à Philippe-le-Beau, duc de Bourgogne, son

(1) Voir le numéro d'avril, p. 273.

(2) Ci-dessus p. 275, citation de Ferrière.

(3) Laurière. *Préface du Recueil des Ordonnances* (1723).

(4) Loisel. *Institutions coutumières* (1607). Liv. VIII. tit. 1. règle 9 : « Nobles étaient jadis non seulement les extraits de noble race en mariage, ou qui avaient été anoblis par lettres ou pourvus d'offices nobles, mais aussi ceux qui tenaient fiefs et faisaient profession des armes. »

Digitized by Google

Advis du Gage de Bataille. Il traite des *gentilshommes* et des *anoblis* ; il montre les princes anoblissant les bourgeois pour « leur bon service ou pour leur vertueuse vie ou pour leur richesse » ; et, insistant sur ce point, il ajoute : « Il est apparent que les anciennes noblesses sont venues d'anciennes richesses (1). » Donc, dans la seconde moitié du XVe siècle, en Bourgogne (et la Bourgogne fief de France suivait la loi de France) l'acquisition du fief noble anoblissait ; et cette règle était admise sans conteste par la noblesse ancienne.

Et, cela se comprend très bien dans les mœurs du temps. Aux tournois, qui sont l'image de la guerre, pour entrer dans la lice il faut faire preuve de noblesse (2). Cette sorte d'égalité exigée dans les tournois ne sera-t-elle pas naturellement admise dans l'armée féodale ? L'acquéreur du bien noble y paraîtra-t-il comme roturier ? Le grand seigneur verra-t-il dans sa compagnie ou dans sa *chambre* des nobles et des roturiers pareillement armés ? Même au point de vue de la

(1) Dans sa consultation CXXI (p. 640) Hévin cite cette phrase avec plusieurs autres qu'il attribue à Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, auteur du *Traité du gage de bataille* dédié à Philippe-le-Bon, bisaïeul de Philippe-le-Beau. Hévin a été induit en erreur par le volume qu'il cite imprimé en 1587. (Voir sur ce point les explications que j'ai pu fournir dans : *Etude sur le titre de noble homme*. 1902. *Revue Morbihannaise*.) Mais il n'importe pas : Olivier de la Marche, plus jeune que Jean de Villiers, n'ayant pas moins d'autorité que lui.

J'ai fait remarquer qu'au même endroit Olivier de la Marche annonce cinq *causes* d'anoblissement ; et qu'il passe de la *première* à la *troisième* omettant la *deuxième*. Nous avons conjecturé que la deuxième cause omise est l'acquisition de biens nobles, et la citation (ci-dessus p. 486) de Loisel nous semble autoriser cette conjecture.

(2) Hévin cite des exemples : même consultation, p. 643 et suivantes.

Digitized by Google

confraternité d'armes, n'y a-t-il pas intérêt à ce que tous soient nobles ?

Mais, dira-t-on, en Bretagne en était-il de même ?

La règle a dû s'établir encore plus facilement en Bretagne. — Pourquoi ? — En vertu d'un principe qui pourra surprendre : parce que originairement en Bretagne tous sont présumés nobles jusqu'à preuve contraire ! C'est le chapitre l'article) 156 de la Très Ancienne Coutume (1). Sans doute il y a des exceptions : ne sont pas nobles ceux que la Coutume déclare *infâmes* (2), ceux qui paient la taille au seigneur, et les propriétaires fonciers des domaines qui paient la taille (3). — Mais tous les autres ont pour eux la présomption de noblesse (4).

Jusqu'à quelle date cette présomption originaire de noblesse dura-t-elle *en fait* ? C'est ce que nous ne pouvons dire avec une suffisante certitude.

(1) Article 156 *in fine* : « Et comme l'on doit présumer que chacun « soit bon tant qu'il aparège du contraire, aussi doit-on présumer « la noblesse des gens selon l'état d'eux, tant qu'il soit apparu du « contraire. »

(2) Chap. 155 et 156.

(3) Const. de Jean II de 1301. art XXV — et art. XXVI. Hévin, *Questions féodales* (à la suite) p. IV. — « Un noble est issu de noble sang et il est mis sous la taille d'aucun. Doit-il être témoin ? Nenni, s'il est demeuré sous la taille cinq ans ; car partant il a renoncé à la noblesse. »

(4) Cette présomption de noblesse ne serait-elle pas un souvenir lointain de l'état de la propriété et des hommes libres chez les Francs entrés en Gaule ?

Sur ce point Le Huérou *Institutions Carolingiennes*. Chap. VII, p. 442. Le président Hénault *(Abrégé Chronologique)* dit à propos de l'anoblissement : « Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochait les roturiers des nobles, ne faisait que rétablir les choses dans le premier état. Les citoyens de France, même depuis Clovis, sous la première et la deuxième race, étaient tous d'une condition égale. » T. I. p. 252. Ed. de 1785.

Digitized by Google

Nous avons vu (1) que, lors de la réformation de 1539, les Etats ont obtenu la reconnaissance *historique* du droit d'acquérir des fiefs nobles ; mais de ce souvenir historique ils vont essayer de faire en pratique une règle de droit *actuel*. C'est dans cette pensée qu'en renonçant à la présomption générale de noblesse écrite dans l'article 156 de la T. A. Coutume, ils écrivent dans l'article 155 :

« Ceux qui portent état de noblesse et se gouvernent « comme nobles sont présumés nobles jusqu'à ce que le « contraire soit vérifié. »

Il est clair que l'article 155 a surtout en vue les bourgeois riches possesseurs d'une terre noble, et à ce titre sujets au service de guerre avec les nobles. Il suffisait donc aux bourgeois ambitieux de noblesse de la possession d'une terre noble pour être présumés nobles.

Les années qui séparent 1539 de 1580 furent le bon moment de ces anoblissements, surtout pour les bourgeois de Rennes, que Charles VIII a exemptés du service de l'arrière ban.

C'est, on le dirait, pour encourager aux acquisitions de terres nobles que d'Argentré écrit : « Une terre exempte de fouage soumise au service militaire, inscrite au rôle des terres nobles, anciennement comprise à des partages nobles, ayant une justice, surtout une haute... Voilà les vrais caractères de la terre noble, question sur laquelle tant de gens déraisonnent (2). »

La leçon ne sera pas perdue. Les bourgeois achèteront de ces terres et vivront noblement. Bien mal intentionné ou malavisé celui qui leur contesterait la pré-

(1) Ci-dessus p. 285. L'article 262 de la T. A. C. devient l'article 343.
(2) Du Parc-Poullain III, p. 510-511, note 1.

Digitized by Google

somption résultant de l'article 155! Mais que les acquéreurs bourgeois se hâtent : la prochaine réformation de la Coutume va supprimer cette présomption.

Nous avons dit la répugnance des princes à reconnaître aux bourgeois la liberté d'acquérir les fiefs nobles et comme conséquence à leur ouvrir l'accès de l'armée féodale ; et nous avons exposé les résistances des ducs de Bretagne Jean II, au XIIIe siècle, Pierre II, au XVe, enfin, au XVIe, Louis XII et François Ier agissant le premier comme époux de la duchesse Anne, le second comme tuteur de son fils François.

Il semble que sur cette question les rois de France se soient sentis — si l'expression m'est permise — les coudées moins franches que les ducs de Bretagne. Ils doivent prendre en considération le vœu des seigneurs favorables à la vente des fiefs. Dès la fin du XIIIe siècle, sinon auparavant, pas un roi ne l'interdira, mais plusieurs essaieront de l'entraver.

Nous avons dit ci-dessus (p. 277) que les *Etablissements* de saint Louis montrent des fiefs nobles en la possession des roturiers. Ajoutons que c'est saint Louis qui, semble-t-il, introduisit cette nouvelle cause d'anoblissement qu'on appelle « l'anoblissement par les fiefs » (1). Mais le roturier ne devient pas noble du jour de l'acquisition du fief : cet effet fut soumis à la condition que voici :

« La noblesse s'acquérait par la possession d'un fief « (mais seulement) à *tierce foi* ; c'est-à-dire qu'un rotu- « rier acquérant un fief, ses descendants étaient nobles « *au troisième hommage* du même fief et partageaient no-

(1) Chérin, *Abrégé chronologique d'édits, déclarations concernant le fait de noblesse*, 1787. T. 1. *Discours préliminaire*, p. XX.

Digitized by Google

« blement le dit fief à la troisième génération (1). »

Cette innovation est rapportée à l'année 1270 (2).

Il est certain que le roi s'est proposé d'écarter les acheteurs roturiers, qui ne pourront espérer acquérir la noblesse que pour leurs petits-fils. Peut-être aussi a-t-il pensé que cette disposition encouragerait les héritiers de l'acquéreur roturier, futurs nobles, à s'exercer au métier des armes auquel leur auteur fut étranger.

Nous avons vu Philippe-le-Hardi soumettant ces acquisitions à un impôt *supplémentaire* énorme, le rachat.

Le roi a compté, c'est bien clair, que les conditions onéreuses mises à la vente écarteront les acheteurs. Il s'est trompé ! Les bourgeois riches se résigneront sans peine à payer le rachat. Ils estiment ne pas payer trop cher l'espérance de la noblesse.

Encore un expédient insuffisant sinon inutile.

Nous avons vu le roi François Ier essayer vainement d'empêcher les roturiers d'acquérir fiefs nobles en Bretagne. On ne voit pas que en France il ait tenté rien de semblable, ni ses successeurs non plus.

(1) Chérin, T. I, p. 5. — Remarquez les mots *descendants* et *troisième génération*. Sont-ils employés en se référant au cas le plus ordinaire : la succession du père au fils puis au fils de celui-ci ? — La noblesse à tierce foi n'était-elle pas acquise même au cas où le fief passait du roturier acquéreur à son fils aîné, puis au frère puîné ? ou, d'une manière générale, au cas de succession collatérale ?

Voici un extrait du texte des *Etablissements*. Chap. 143 : *Dhoms coustumier qui acquiert férage*. — Roturier partage roturièrement « jusqu'à *la tierce foi*, et dilecques en avant si aura l'aîné les deux « parties (les deux tiers) et se départira gentiment (noblement) ». C'est dire qu'après la tierce foi, *le troisième hommage*, les coparta geants sont considérés comme nobles.

Ordonnances des rois de la 3e race. T. I, p. 226-227 et à la suite commentaire avec renvoi aux sources.

(2) C'est l'année de la mort du roi, qu'il s'embarqua à Aigues-Mortes, le 1er juillet, et mourut devant Tunis, le 25 août.

Digitized by Google

Mais le troisième de ceux-ci, Henri III, essaya (il l'espérait du moins) de rendre l'acquisition des fiefs nobles moins enviable aux roturiers.

L'ordonnance de Blois (mai 1579) décida que la possession d'un fief noble, quelque prolongée qu'elle soit, n'anoblira plus (1). C'est dire aux roturiers : « Quel grand intérêt avez-vous encore à acquérir des fiefs nobles ? vous paierez le rachat et la possession de ces fiefs ne vous permettra même plus l'espérance lointaine de la noblesse pour vos descendants. »

Mais ce langage ne peut être tenu aux bourgeois bretons acquéreurs de fiefs nobles en Bretagne.

Nous l'avons vu (ci-dessus p. 285-86), la Coutume réformée en 1580 a maintenu l'article 343 de la réformation de 1539 dans l'article 357 : c'est la sauvegarde de la liberté d'acquérir fiefs nobles. En même temps, les Etats ont maintenu en faveur de l'acquéreur roturier l'espérance de la noblesse non pour lui mais pour ses héritiers.

On dirait que les Etats ont voulu répliquer à l'ordonnance de Blois retirant l'anoblissement par la *tierce foi*.

Je veux parler de ce que l'on a nommé *la prescription de noblesse* par cent ans de gouvernement noble. Expression inexacte car « la noblesse ne se prescrit pas, « seulement on la suppose bonne après cette posses- « sion de gouvernement noble, quand il n'apparaît pas « de titre contraire (2) ».

Du Parc-Poullain montre bien l'importance de la réformation sur ce point. Il imprime l'article 155 de

(1) « Les roturiers et non nobles achetans fiefs nobles ne seront pour ce anoblis ni mis au rang des nobles de quelque revenu et valeur que soient les fiefs... » (Art. 258). Charondas. *Conf. des Ordonnances royaux*, p. 866.

(2) La Bigottière, sur l'article 541.

Digitized by Google

l'Ancienne Coutume : « Ceux qui portent état de no-
« blesse... sont présumés nobles (1)... » ; et il ajoute :
« C'est une règle rejetée comme entièrement fausse, et
l'on tient au contraire que tout homme est censé rotu-
rier, s'il ne prouve pas sa noblesse. L'article 541 établit
une espèce de prescription de noblesse par cent ans de
gouvernement noble (2) ».

On déduisait cette conséquence des termes de l'article 541 : « Les maisons, fiefs etc. et les meubles seront
« partagés noblement entre les nobles qui ont eux et
« leurs prédécesseurs dès et paravant les cent ans der-
« niers vécu noblement. » — S'ils partagent noblement de par la Coutume, c'est qu'ils peuvent se dire nobles.

Cette acquisition de la noblesse a dû être fréquente vers cette époque ; mais, comme nous le verrons, n'a pas duré longtemps.

Le bourgeois enrichi dans un honnête commerce acquérait une terre noble, ayant, s'il se pouvait, haute justice (3). Il quittait « la marchandise » et se mettait à vivre noblement. Il savait bien que personnellement il ne deviendrait pas noble : il n'en aurait pas le temps. Mais il acheminait ses héritiers à la noblesse. Ceux-ci allaient avoir soin, à l'exemple de leur auteur, de vivre noblement ; leurs héritiers feraient de même, et après cent ans, ils invoqueront le bénéfice de l'article 541 de la Coutume... à la condition, bien entendu, qu'il n'y ait pas *d'actes contraires* à la présomption.

Mais, hélas ! ces actes contraires, il y en aura toujours

(1) Voir le texte entier de l'article ci-dessus, p. 489.

(2) Du Parc-Poullain, I, p 479.

(3) D'Argentré dans Du Parc-Poullain, III, p 510-511. - Il devenait seigneur haut justicier sans devenir noble.

Pour plus de détails, je prends la liberté de renvoyer à mon étude : *Seigneurs nobles et seigneurs roturiers*.

Digitized by Google

depuis l'ordonnance dite des *Francs-Fiefs*, dont nous pouvons enfin parler.

A partir de 1656, le roi fera publier de temps en temps, tous les trente ou quarante ans, une « ordonnance des francs-fiefs ou nouveaux acquêts de fiefs nobles par des roturiers » ; et les possesseurs anciens ou nouveaux paieront une taxe. Pas de retard dans la déclaration à faire ! La terre serait saisie et l'évaluation qui serait faite aux frais et dépens du propriétaire, coûterait très cher. Surtout pas d'omission même involontaire ou recel de la moindre rente, pas d'évaluation insuffisante ! Les biens seraient confisqués au profit du roi et réunis au domaine. Quant à la taxe, elle sera de six années de revenu, si la terre relève du roi, de trois années, si elle relève d'un seigneur.

Quel est le vrai caractère de cette énorme imposition ?

Est-elle, comme on l'a dit, purement fiscale ? Imaginée par les rois « à sec de finances et grands inventeurs de subsides » (1) ? — Assurément l'intérêt du trésor ne fut pas étranger à cette innovation. Mais elle avait un fondement juridique qui manque à plus d'une imposition de nos jours.

L'ordonnance de 1656 l'explique ainsi : « Pour réfréner aux acquisitions de ce genre devenues trop nombreuses », on fit payer cette finance aux roturiers « comme un rachat de la peine (confiscation) qu'ils avaient encourue pour la jouissance des biens nobles, contre les prohibitions des ordonnances qui les en rendaient incapables ». Mauvaise raison : l'incapacité native avait été levée par les ordonnances qui avaient autorisé ces acquisitions.

(1) Expression d'Hévin caractérisant le duc Jean IV et, par une intuition prophétique, les gouvernements qui se succèdent en France.

Digitized by Google

Mais voici de meilleures raisons :

Un jurisconsulte a écrit : « C'était une indemnité à raison du devoir de guerre que l'acquéreur roturier ne rendait pas en personne (1).

Un autre écrit : (2) « Suivant l'ancien droit, les fiefs nobles communiquaient leur noblesse à leurs possesseurs roturiers. Nos rois n'approuvèrent pas ces usurpations (3) de noblesse et, pour distinguer les nobles des roturiers possesseurs de fiefs, ils ordonnèrent que ceux-ci paieraient de temps en temps une certaine finance, pour interrompre la prescription de noblesse. »

Envisagée à ce point de vue, l'ordonnance des francs-fiefs complète et sanctionne l'article de l'ordonnance de Blois de 1579, déclarant que la possession d'un fief noble ne conduira plus à la noblesse son possesseur roturier.

Tout possesseur de fief noble qui n'a pas fait preuve de sa noblesse est soumis au droit. La quittance qui lui est délivrée, et dont l'Intendance garde la mention, est la preuve authentique de sa non-noblesse. Elle sera un de ces *actes contraires* faisant obstacle à « l'espèce de prescription de noblesse » établie, comme nous l'avons vu, par l'article 541 de notre Nouvelle Coutume.

Mais cette noblesse acquise par la possession centenaire du gouvernement noble commencée par l'acquéreur du fief noble ne produira son effet qu'au profit de ses arrière petits-enfants ou neveux. Et combien cette possession est précaire, exposée comme elle est aux *actes contraires* !

(1) Dictionnaire des *Francs-Fiefs*.

(2) Laurière. Préface du *Recueil des Ordonnances*.

(3) Le mot *usurpation* est impropre puisque la *communication* de la noblesse avait lieu suivant *le droit* : il fallait, me semble-t-il, dire *extension*.

Digitized by Google

Résumons :

1° Anciennement, la possession de la terre noble anoblit, notamment en Bretagne où la T. A. Coutume (1340) présume la noblesse de tous jusqu'à preuve contraire (art. 156).

2° Sous l'Ancienne Coutume (1539), pour « ceux qui portent état de noblesse et se gouvernent noblement » présomption de noblesse jusqu'à preuve contraire (art. 155).

3° Sous la Nouvelle Coutume (1580) la roture est présumée, sauf preuve de noblesse résultant du gouvernement noble continué pendant cent ans, sans actes contraires (art. 541).

4° Depuis l'édit des francs-fiefs (1656) cette « espèce de prescription de cent ans » sera toujours interrompue par le paiement du franc-fief, au moins contre les roturiers possesseurs de terres nobles ; et, pour eux, l'article 541 restera sans application.

Conclusion. La possession de la terre noble, qui fut autrefois une cause d'anoblissement, puis un acheminement à la noblesse, y est un obstacle depuis l'ordonnance des francs-fiefs.

Mais par bonheur il y a un moyen de se passer de ce gouvernement noble continué cent ans (1) ; et le bourgeois enrichi peut espérer acquérir pour lui-même la noblesse que ses enfants recueilleront dans sa succession.

Il suffit d'acquérir une de ces charges ou sinécures conférant la noblesse et que les gentilshommes appelèrent injurieusement savonnettes à vilain. Une sur-

(1) Je fais abstraction de l'anoblissement par charges ou lettres du roi.

Digitized by Google

tout est enviable, c'est celle de secrétaire du roi, qui aux termes de l'édit de Charles VIII, de 1484, « rend habile à parvenir à la chevalerie et à toutes les dignités, de même que si la noblesse remontait à la quatrième génération (1) ».

Le secrétaire du roi obtiendra des lettres d'honneur après vingt ans, et, s'il meurt en charge avant ce terme, ses fils les obtiendront.

La noblesse dans vingt ans, au lieu d'un siècle, sans crainte aucune des actes contraires à la présomption de noblesse ! Le moyen est trop prompt et trop sûr pour n'être pas un appât puissant. C'est à qui sera secrétaire du roi.

Mais, bien que le nombre des secrétaires du roi ait été successivement élevé de soixante à trois cent quarante (2), il n'y a pas assez de ces titres pour tous les ambitieux de noblesse ; et puis la charge de secrétaire coûte cher et n'est pas à la portée de tous.

C'est, pour ces raisons, que beaucoup vont essayer de se *faufiler* au rang des nobles, pour se donner au moins l'apparence de la noblesse... en attendant mieux.

Mais je n'ai pas aujourd'hui même à mentionner ces fraudes. Peut-être quelque jour les étudierai-je sous l'ancien régime et, — ce qui paraît plus surprenant — dans la France républicaine ?

J. Trévédy,
ancien président du tribunal de Quimper.

(1) Ferrière. V° *Secrétaire du Roi.* II. p. 885.
(2) Edit de mars 1704. Il fut réduit de cent par l'édit d'avril 1724.

Digitized by Google

KLOAREK AR C'HLAOUDER [1]

Lento.

Kloa - rek ar C'hlaou - - der a zo pôtr mad

Pa'z a gant e ves - trez d'an e - -- bad. Tra li ra,

Tra li ra li ra ley. Tra li ra - a.

Autre version. *Lento.*

Kloa - rek ar C'hlaou - der a zo pôtr mad

Pa'z a gant e ves - trez d'an e - - bad. Tra li

ra. Tra li ra li ra ley. Tra li ra - -- a.

(1) Comparer *Kloarek Laoudour, Kloarek an Ammour, Kloarek Lambaul* (Luzel, Gwerziou, vol. II, p. 458-483).

Digitized by Google

Kloarek ar C'hlaouder a zo pôtr mad
Pa 'z a gant e vestrez d'an ebad,
Tra lira
Tra lira, lira ley, tra lira a.

— « Ma mestrezik vad, leret dime
Ha ni yey, hon-daou, d'al leur neve ? » —

— « D'al leur neve, Perik, nan in ket ;
Ma zad na ma mam n'am lezeint ket.

Chevalier Lambal a vo eno
Hag en deuz gourdrouzet ho laho. » —

— « Biken, Annaïk, tra ma paro
War ho pizajik koant ma zello !

Bravoc'h eo ho proz indïen glaz
'Vit hini ma c'hoar 'zo tapetaz ;

Bravoc'h eo ho proz indïen gwen
'Vit hini ma c'hoar 'zo zey melen. » —

*
* *

Kana re al lapousedigou
'Hed ar wenojen, 'uz d'o fennou,

Hag el leur neve pa'z int digouêt
Chevalier Lambal an deuz laret :

— « Kloarek ar C'hlaouder ni renk hon-daou
Gouren diwar-benn ar manegaou :

Hag an diviz-man a vo laket :
An hini 'gouezo na zavo ket.

An hini gouezo na zavo ket,
Mez e wad a renk beza skuilhet. » —

. . . . . .

Digitized by Google

*
* *

— « Oh ! ma mammik kez, dime leret
Na ma dujenni ha hi zo graet ?

Na ma dujenni zouben d'al lez,
Rag ma c'halon baour 'zo gwall-diez. » —

— « Na petra 'peuz-te a-neve gret
P'as kavan hirie ken glac'haret ? » —

— « Chevalier Lambal am euz lahet
Ha triouac'h dimeuz e zoudarded. » —

— « Mar 'peuz-te ar Chevalier lahet
Hep dale nemeur e vi krouget. » —

— « Nan, mé yey da balez ar roue
'Vit goul assurans euz ma buhe.

Troc'ha a rin eur penn-baz kelen
Hag a gavin-me d'en em difenn. » —

*
* *

— « Demad d'ac'h, roue ha rouanez,
Pa'z oun deut d'ho kavout d'ho palez. » —

— « Na petra 'peuz-hu a neve gret
Pa ' zoc'h deut ken yaouank d'am gwelet ? » —

— « Chevalier Lambal am euz lahet
Ha triouac'h dimeuz e zoudarded. » —

— « Mar 'peuz-hu ar chevalier lahet
A-benn tri devez c'houi vo krouget. » —

— « Ma ven-me krouget a-benn tri dez
Me'm bo rezet d'ac'h tout ho palez.

Digitized by Google

Digast ho soudarded d'in er porz
Triouac'h ha triouac'h me na ran forz. » —

— « Kloarek ar C'hlaouder dime leret
Gant petra hoc'h-euz-hu o lahet ? » —

— « Gante e oa peb a gleze noaz
Ha ganin ne oa 'med eur penn-baz.

Tol ha tol baz me 'o diskare
Hag en eur bern eno o lake. » —

— « Kloarek ar C'hlaouder dime leret
'Tro pe oad a hellfac'h da gavet. »

— « Pa vo deut tri devez a viz mae
E vezo achu ma zriouac'h vlae » —

— « Birviken n'hallfe ma c'halon pad
Gwelet lakat d'ar marv eur pôtr mad.

Setu aze eur pez a gant skoed
Evit prena bizou d'hoc'h eured. »

Digitized by Google

LE CLERC LE KLAOUDER

Le Clerc le Klaouder est un solide garçon
Lorsqu'il va avec sa maîtresse à la danse.

— « Ma bonne petite maîtresse, dites-moi,
Irons-nous, tous deux, à l'aire neuve ? » —

— « A l'aire neuve, petit Pierre, je n'irai pas ;
Mon père ni ma mère ne me laisseront pas.

Le chevalier de Lamballe sera là
Et il a menacé de vous tuer. » —

— « Jamais, ma chère Annette, tant que brilleront
Sur votre gentil visage mes regards !

Plus belle est votre jupe d'indienne blanche
Que celle de ma sœur qui est de taffetas ;

Plus belle est votre jupe d'indienne blanche
Que celle de ma sœur qui est de soie. » —

*
* *

Les petits oiseaux chantaient
Le long du sentier, au-dessus de leur tête,

Et à l'aire neuve quand ils sont arrivés,
Le chevalier de Lamballe a dit :

— « Kloarek le Klaouder, nous devons tous deux
Lutter au sujet des gants ;

Digitized by Google

Et cette condition-ci sera posée :
Celui qui tombera ne se relevera plus.

Celui qui tombera ne se relevera plus,
Mais son sang doit être versé. »

. . . . . .

*
* *

— « O ma chère mère, dites-moi,
Mon déjeuner est-il prêt ?

Mon déjeuner de soupe au lait,
Car mon pauvre cœur est bien mal à l'aise. » —

— « Et que viens-tu donc de faire
Que je te trouve aujourd'hui si affligé ? » —

— « J'ai tué le chevalier de Lamballe
Et dix-huit de ses soldats. » —

— « Si tu as tué le chevalier,
Sans tarder tu seras pendu. » —

— « Non, j'irai au palais du roi
Pour demander assurance de ma vie.

Je couperai un penn-baz de houx
Que je trouverai pour me défendre. » —

*
* *

— « Bonjour à vous, roi et reine,
Puisque je suis venu vous trouver à votre palais. » —

— « Et que viens-tu donc de faire
Pour venir si jeune me voir ? » —

— « J'ai tué le chevalier de Lamballe
Et dix-huit de ses soldats. » —

Digitized by Google

— « Si tu as tué le chevalier,
Dans trois jours tu seras pendu. » —

— « Si je dois être pendu dans trois jours
J'aurai rasé, avant, tout votre palais.

Amenez vos soldats dans la cour,
Dix-huit et dix-huit, peu m'importe ! » —

— « Clerc le Klaouder, dites-moi,
Avec quoi les avez-vous tués ? » —

— « Ils avaient chacun une épée nue
Et je n'avais qu'un penn-baz.

Coup par coup je les abattais
Et les mettais là en un tas. » —

— « Clerc le Klaouder, dites-moi,
Environ quel âge pourriez-vous avoir ? » —

— « Quand seront venus trois jours du mois de mai.
J'aurai achevé mes dix-huit ans. » —

— « Jamais mon cœur ne saurait supporter
De voir mettre à mort un solide garçon.

Voilà une pièce de cent écus
Pour acheter l'anneau de vos noces. » —

Cette gwerz a été recueillie en Haute-Cornouaille par M. le chanoine Ollivier, supérieur de Plouguernevel. La première version de l'air, qui est fort beau, m'a été donnée par M. Ollivier et la seconde par M. Louyer de Villehermay, de Saint-Brieuc).

F. Vallée.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

DANS LES ROMANS D'AVENTURES (1)

Enfin les Poitevins du quatrième corps obéissent à Lusignan et à Mauléon (2).

Tout étant réglé de la sorte, chaque moitié de l'armée veille à tour de rôle pendant que dort l'autre moitié. Vers minuit, il y eut un grand remue ménage, et l'on crut à une attaque de l'ennemi, mais on se rassura bientôt. C'était un renfort de trois cents (3) chevaliers et écuyers, conduits par Robert de Chauveigni. Re-

(1) Voir la *Revue* de mai 1903.

(2) Il est très difficile, dans les renseignements contradictoires et confus des manuscrits, de démêler l'ordre exact des batailles. J'ai suivi V. mais dans les habitudes des romans de l'époque, la première bataille, ici commandée par Ponthus, devrait être uniquement composée de tous les jeunes chevaliers de l'armée sans distinction de province. B et P portent à 4000 le chiffre des Bretons, C. à 1200 ; A et P donnent 600 Normands, C. 1200, V 900 ; A et P 900 Manceaux ; A et C 1000 Angevins ; A 300 Poitevins. C 600 ; V évalue en bloc les Angevins et les Poitevins à 4000 hommes, P. à 2000. Tantôt les Normands sont unis aux Manceaux et aux Angevins, tantôt aux Manceaux seuls, tantôt aux Manceaux et aux Poitevins. Ailleurs les Touraugeaux sont placés sous les ordres du roi, ailleurs mêlés aux Poitevins. Ailleurs la Tour, Doué et des Roches sont dits commander les corps de réserve.

(3) D'après A. R, W ; 400, B ; 200, D ; 3000, V. A en fait des Poitevins

Digitized by Google

gnault de Suilly et Aigret de Pouilli (1) qui se rangèrent sous la bannière angevine.

Un peu avant le jour, les chrétiens se mettent en marche afin de surprendre l'ennemi durant son sommeil. Ponthus harangue les siens. « Voici, dit-il, les Sarrasins qui veulent nous enlever notre religion. Nous sommes au service du Très-Haut : aussi que nul ne doute que chacun de nous vaut beaucoup des leurs. Je vous demande deux choses: la première est de vous fier en Dieu, car par sa puissance vous viendrez au-dessus d'eux, la seconde est de ne tirer à aucune pillerie ni convoitise qu'à les déconfire et bouter hors de notre pays, pour l'amour de notre foi et pour la pitié du menu peuple qui ont le travail et la peine des biens et des délits (jouissances) dont nous vivons et qui maintenant sont boûtés hors de leurs hôtels et répandus parmi les champs. Nous sommes établis et tenus à les défendre et l'Eglise aussi. »

Ceci dit, et le roi ayant fait de son côté un appel chaleureux au dévouement de la Tour et de Doué, Ponthus et les siens se jettent sur l'ennemi, abattant leurs tentes et mettant le feu à leurs logements. Bientôt ils en ont porté par terre 7000, environ le quart. Mais Carados les rallie et le combat devient acharné. La seconde division où se trouve le roi est vivement pressée, le roi qui, malgré sa vieillesse, se comporte en vaillant

(1) B. donne Robert de Chemaugé et le sire de Sully, C. Carmougne et Sailly, D. Camoigne et Scailly, V. Sauguyn et Ranald de Sylle, R. Chenegue et Sulli, P. Chamille et Suilly, W qui omet le premier écrit le second Sully. Le troisième, qui manque dans B et V, s'appelle Edgard de Pouilly C, Aygnet de Privily P, Aigret de Prully R, Aygret de Poully W.

10. Je suis ici P, la phrase manque dans A, B, C, V, D écrit Houssay et Malestrac qui envahi (dans P. Richard de) la Hare.

Digitized by Google

chevalier, est jeté à bas de son cheval. Le sire de Laval et Rougé (1) le défendent. Ponthus accourt et remet le roi à cheval, mais, comme il avait le bras droit rompu, on l'entraîne, voulant ou non, hors du champ de bataille. Enfin, grâce aux efforts du vicomte de Rohan (2), de Gautier de Rays (3), de Bernard de la Roche (4), de Geoffroy d'Ancenis (5), de Bernard de Quintin (6), des sires de Montfort, de Clisson et de Malestroit, l'aile gauche des Bretons fait plier et met en déroute le corps qui lui était opposé.

D'autre part, Carados pressait vivement la Tour et Doué qui s'étaient jetés sur lui pour détourner son attention du point où le roi était en péril ; le comte du Mans (7), le sire de Craon, Hamelin de Sillé, Gervays (8) de la Porte, Thibault de Mathefelon (9), Pierre de Doucelles, Savary de la Haye (10), Gerard de Châ-

(1) A et B ne parlent pas de ces deux seigneurs, V mentionne Ponthus et le sire de Laval, C' D et P mentionnent Royart de Rougemont, Rogemont ou Rourcy.

(2) Rouen A, C, Roche B, Roam P, d'Anjou V, comte de Dongres W. R a la mention correcte.

(3) Gaultier. P, Guill B, Roys B, Reis P, Rex C, la Roye D.

(4) Barnart B, Bertrand C. Benoist D, Valognes V.

(5) Geofoi de Doucenis C, Geuffroy de Lusignan D, Geffroy d'Autins. P, Geffroy d'Anien V. Plus loin d'Ancier P, d'Avrences D.

(6) Quantin (lisez Quintin) est innommé dans A, ainsi que Montfort, Cliçon et Malestroit. C dit Bernard de Quintin, V Breul de Quyntyn, P. Bernard de Cressy, D donne Quentin. B s'arrête après Bernard de la Roche, V après Montfort, auquel il ne donne pas de prénom, C. écrit moult fort (Montfort) homs (Clisson) de Malestroit, P redouble Quitellet après Quintin et écrit de Montfort et Guyon de Malestret. D écrit Malestrac

(7) de Mons, B.

(8) Garveyse B, Gervaise C.

(9) Mathefalon P, Mataffellon B, Thibert de Mathuelon C, Thibert de Montefelon D, Matheselon R. et W.

(10) Les ms. ajoutent ici Lusignan et Mauléon. Cela me paraît le

Digitized by Google

teau-Gontier, Guillaume des Roches sont renversés de leurs chevaux et fort en peine de se défendre à pied, malgré les prouesses de Landry de la Tour et de Bertran de Doué (1). Aux appels désespérés de Guillaume des Roches, Ponthus accourt. Carados, son cousin Broalis et son oncle Corbadan, faisaient des prodiges de valeur : c'étaient eux qui avaient démonté Guillaume des Roches et tué Roland de Dinan (2). Ponthus montre le trio sarrasin à Herlant et à Landry de la Tour : les trois chrétiens se précipitent sur eux, Ponthus donne à Carados un coup si violent que le roi païen se brise le cou en tombant. Herlant tue Broalis (3), et la Tour tue Corbadan. Un seigneur breton, Vitré ou Clisson (4), je ne sais lequel, dit ingénument le romancier, comme s'il racontait un fait historique, tue le gonfalonier qui portait le lion royal. Le troisième corps ennemi est en pleine déroute.

Restait sur le rivage de la mer un gros de Sarrasins qui ignorait l'issue de ces différents engagements et qui maltraitait fort la bataille qui lui était opposée, sous le commandement du sire de Baussay, de Gervais d'Am-

résultat d'une confusion ; car il n'est mention que des Manceaux, ou des Manceaux et Hérupois, c'est-à-dire des Angevins. On voit d'ailleurs Landry de la Tour appelé ici Lancel.

(1) Ce passage est fort maltraité dans les ms. On y voit Leoncel de Mauléon et Landry de la Tour confondus dans A en Leoncel de la Tour, Landry de la Tour appelé Henry dans B, Robert de Clery substitué à Bernard de la Roche.

(2) On est assez étonné de trouver là ce Breton qui ne figure pas plus loin parmi les morts, et on attendrait plutôt comme V Ralond d'Avyon (Anjou), mais les ms. portent tous C. Raoulent de Dignen, P. Dirian, R. Rol. de Dynain, W. Guillam de Dignan.

(3) Broalis (V. Brealis) et Carbadan (V. Corbadan) P. Corboram, sont forgés sur Broadas et Corboran qui sont dans ce même roman avec Carados les trois fils du Soudan.

(4) Bicre P, Clipson A, Clison P.

Digitized by Google

boise (1), du sire de Montejehan et de Paien de Rochefort (2). Ponthus, Herlant, Lusignan, la Tour, Mauléon, Guillaume des Roches, Bernard de la Roche se portent d'un furieux élan vers ce point, renversant et tuant tout ce qui leur résistait (3). La déroute devient générale. Les Sarrasins, pour sauver leurs vies, se sauvaient vers leurs navires. Ponthus se jette dans un bateau, se fait montrer par ses prisonniers les navires où se trouvaient les trésors de Carados, y court et s'en empare. La victoire des chrétiens était complète.

Cette belle victoire, gagnée par un contre six (4), coûtait cher aux triomphateurs. Les morts étaient nombreux et illustres : c'étaient, parmi les Normands, le vicomte d'Avranches, Jean Paynel, Tournebeuf (5), messire Jean de Villiers (6), parmi les Manceaux Hugues de Beaumont (7), le sire de Doucelles et Méry de Sillé, parmi les Hérupois ou Angevins, Gasse de

(1) Bausey B., Bauceis A, Vaucay V, Bausaye W qui ajoute Mayle (Maillé), comme plus haut. Plus loin André A, Ouedes B. Houdes de Bausy V.

(2) Gervast V, Germain C, D, d'Anjou, A, C, D, V, d'Avoir B, d'Aner W. J'en ai fait Amboise. Plus loin Gervais d'Anjou A, Gervoyse d'Aunoys P.

(3) Paen de Beaufort B, Richefort P, Lewpeyne V. Payne W. Plus loin Parent P, Paraunt W.

(4) Ceci n'est pas tout à fait exact. Les Sarrasins n'étaient que 30.000 et les chrétiens au moins 8 à 9000.

(5) Je suis V, Turnebeufe, B dit Tourneboulle. Le nom manque partout ailleurs.

(6) Le sire de Villers A, Messire Jehan de Villes B, le sire de Ville (r) s D, le sire Wybron V, Villyers W. Plus loin Pierre de Villers A ou Chevalier P.

(7) Hungres V, Ho (n) gre B, D, W, O, Roger V, Henry Maugeron P (?)

Digitized by Google

Montreuil (1), Robert de Chemillé (2), Hugues de Pouencé (3), frère Jehan de la Haye (4), parmi les Poitevins, Gautier de Châteaumur (5), André de Montagu (6). Hunbault de la Forest (7), parmi les Bretons, Pierre de Deul (Dol) (8), Raoul de Rex (Rays 9), Jean de Vaugor (d'Avaugour) (10), Hardy de Léon (11), Humbert de Dinan (12), Godefroi de Rohan (13), Henry de Rays (14).

Pendant trois jours le roi festoya ses alliés à Quimper, et d'une commune voix on se plut à reconnaître qu'après Ponthus c'étaient la Roche, la Tour et Lusignan qui avaient été les trois héros de la journée. Puis chacun s'en retourna chez soi, et Ponthus revint à Vannes, où il avait fait porter dans le château le trésor conquis sur les Sarrasins, et où le roi, de l'avis de tous ses barons, le nomma son connétable.

(1) Gastel de Monteruel, A, Josses de Monsteroeulx B, Gassous de Montereu D, Gaciane de Mounteriel V, Gassos de Mountreul W.

(2) Roland B, D, V, Chanillès B, Chenullé D, W et O, Tenull V. Plus loin Chanoille P, Chenulle W.

(3) Hundres de Proucre V, Eudes de Penauncès W.

(4) Fery de la Haye B, Fresill V. Plus haut Richard ou encore Savary ou Savaron de la Haye.

5) Girrard de Chausteaumul B, Gaultier de Chasteauneuf D et W, Chastameny V. Plus loin Chasteamur A ou Chastemur W.

(6) Andry D, Mounte Agnant V.

(7) Hugaut de la Fourest A, Hunbault de Larest B, Orbain de la Forest D, Hubault W, Urbain O, Hullaud V.

(8) Doul, B, D, Doule V.

(9) Des Rais P. Ryoud de Rey V, ici s'arrête la liste de A. Je cite d'après B.

(10) Avauche (r) s P, Maugon V, Avaugor W, Avaucheus O.

(11) Lion P, Herdy de Lyon V.

(12) Hubert de Dinant P, Hubberd de Deysur V, Dygnan W, Dinant O.

(13) Geofroi de Rouen P, Gaudyffry de Rouen V.

(14) Auberi de Rais P, Aubry de Rays V.

Digitized by Google

Ponthus s'acquitta parfaitement de ses nouvelles fonctions. Partout il faisait régner la justice, pacifiant les différends et protégeant le pauvre peuple, chassant, donnant des fêtes, et ne manquant jamais d'entendre ses trois (1) messes par jour. Il était en toute honnêteté l'amoureux courtois de Sidoine.

La jalousie d'un de ses compagnons, Gannelet (2), vint troubler son bonheur. Il avait refusé de lui donner un cheval, présent de Sidoine, auquel il tenait beaucoup. Pour se venger, le traître alla conter à l'une des demoiselles de Sidoine que Ponthus aimait une autre femme et se moquait de sa maîtresse. La princesse, à laquelle la chose fut aussitôt redite, s'en affligea et fit mauvaise figure à Ponthus. Notre chevalier en fut au désespoir : mais Helios (3), la plus intime amie de Sidoine, ne put le renseigner.

Ponthus appelle alors le vieil écuyer Girard, lui fait préparer ses malles et demande au roi un congé, nomme Herlant son lieutenant, et pendant qu'on le croit en Pologne ou en Hongrie, se retire dans la forêt de Brocéliande où il prend gite dans un prieuré voisin d'un ermitage où tous les jours il entendait la messe. Il commence par s'abandonner à son chagrin. Il jeûne trois fois la semaine, porte la haire le vendredi, se confesse

(1) Var. deux (R, W, X)

(2) Guennelet B, Guenelete V, Guynelot ou Evenylet X, Gendelot en allemand, Gendel en scandinave. C'est le traître Ganelon de l'épopée carlingienne.

(3) Var Elios, Helyos B, Elious ou Ellyous V, Eloix R. C'est une forme féminine, analogue à l'Elioxe des *Enfants Cygnes*, du nom divin Elias.

(4) Briscelien ou Bresselon A, Bartelion B, Brucelier ou Béthelien P, Breselyn V.

Digitized by Google

souvent et compose une chanson dont le refrain était :

« Chant des oiseaux ne nulle joie
Ne me peut réconforter,
Quand celle que je tant amoie
Si me veut d'elle estranger (eslonger pour éloigner). »

Puis il songe à tenir un pas d'armes et, ayant fait venir un nain, il l'envoie porter dans tout le pays une lettre où il défie les chevaliers de venir joûter contre le chevalier noir aux armes blanches tous les mardis à la fontaine de Baranton (1). Il se tient là à heure de prime et quand les chevaliers sont arrivés et ont suspendu leur bouclier à un arbre, le nain sonne du cor, une vieille femme, vêtue de soie, un cercle d'or sur la tête et un mouchoir devant la figure, une amie de Ponthus, qu'il a envoyé chercher à Rennes (2), sort de la tente du chevalier noir, sur un cheval dont Ponthus, déguisé en ermite à barbe blanche, tient la bride, armée d'un arc turcois dont elle décoche une flèche contre le bouclier de l'adversaire choisi par le chevalier noir. Puis tous deux rentrent sous la tente, dont le chevalier sort bientôt après, armé de la lance et de l'épée sans pointe, prêt à combattre à outrance.

Le premier mardi il vainquit Bernard de la Roche, le meilleur des chevaliers bretons, le second Geoffroy de Lusignan, le meilleur des Poitevins (3), le troisième Landry de la Tour, le meilleur des Angevins, le quatrième le comte de Mortain, le meilleur des Normands,

(1) Bellaton A, Bellacion ou Bellacon V, Bellemon R, Bryllaunson ou Belenson W.

(2) Que l'on appelait autrefois, ajoute-t-il, le Château rouge ou la Ville Rouge.

(3) Geoffroy de Lusignan, blessé par la chute de son cheval, est transporté à Montfort pour y être soigné.

Digitized by Google

puis successivement Tibaud de Blois, le comte de Dammartin, Henry de Montmorency. Robert de Roussillon, puis le duc d'Autriche, le duc de Lorraine, le duc de Bar, le comte de Savoie, le comte de Montbéliart, le comte de Montfort, messire Guillaume des Barres, messire Arnaud de Hainau (1), et ainsi chaque semaine il abattait un adversaire et l'envoyait de la part du chevalier noir se constituer le prisonnier de la plus belle personne qui fut en la petite Bretagne. La renommée désignant Sidoine, la fille du roi vit défiler devant elle les 52 chevaliers vaincus.

Quand l'année fut écoulée, Ponthus convoqua tous ses adversaires, le roi et ses hommes à se rendre à la fontaine le jour de la Pentecôte et là, il leur fit connaître son nom. L'évêque de Rennes chanta la messe, qui fut suivie d'un grand banquet. Les joûtes durèrent toute la journée et les riches prix, tirés par Ponthus du trésor du soudan, furent donnés, le cercle d'or et la lance au gonfanon semé de pierreries à Geoffroy de Lusignan, la couronne d'or et l'épée au pommeau d'or incrusté de perles à Landry de la Tour.

Le lundi et le mardi suivants, il y eut joûte à Vannes (2) après que l'on eût entendu la messe à Saint-

(1) J'ai donné à tous ces noms leurs formes modernes. V, donne Bolois, et remplace le Daumartin de A, le Dampmartin de B, W et R, par Guillaume de Roche, B écrit Aulteriche, W et R Osteryche, A écrit Montmorensi, B Montmoreux, A Resillon, B Rossillon, V Rosylyon, W Resyllyon, R. Tybault de Roussilon. A et V remplacent le duc d'Autriche par le duc d'Avrenches ou Averenses. A écrit Laurrene, B et V Loreyne, V écrit Barry pour Bar, Montbernard pour Montbéliart, Savye pour Savoie ; Guillaume de Barres est remplacé dans A et V par Guillaume de Bavières ou de Baviers. On trouve Arnault de Carremont B, Armel de Hanault A, Arnoul de Henauld C, Arnold de Hennolte V, Hernault de Henault P. B ajoute Pierre de Dampierre.

(2) A et B donnent Rennes, P et W Vannes.

Digitized by Google

Pierre. Ponthus, Herlant, Polides, Bernard de la Roche, le vicomte de Léon et le vicomte de Donges (1), tinrent le champ contre tout venant. Ponthus, dont le cœur était à la joie, se faisait appeler le chevalier blanc à la rose rouge, et obtint en prix une bague ornée d'un rubis, Bernard de la Roche reçut un riche fermail. Parmi les assaillants le comte de Montbéliard, le mieux faisant du lundi, eut une ceinture et une aumônière, et le duc d'Autriche, le vainqueur du mardi, reçut un épervier avec un collier de perles et le chapelet de la plus belle des dames. On dansa et l'on chanta jusqu'à minuit. Puis on alla boire des vins épicés. Et les étrangers, que Ponthus escorta jusqu'à Châteaugiron (2), sur la frontière bretonne, s'en retournèrent chez eux en chantant ses louanges.

Pendant que la cour s'en retournait vers Susinio (3), Gannellet, dont la jalousie n'a pas désarmé, réussit à jeter dans l'esprit du roi des doutes sur la nature des sentiments de Ponthus à l'égard de sa fille. Désespéré, notre héros s'éloigne une seconde fois, s'embarque à Saint-Malo de l'île (4) pour l'Angleterre, débarque à Hantonne (Southampton) et se rend à Londres où il entre au service du fils cadet du roi. Entre autres prouesses, il jette la pierre plus loin que le plus habile joueur d'Angleterre, Roland, fils du comte de Glocestre (5).

(1) Je reconstitue ce nom d'après le Danges de A, le Daunges et Dounges de V, le comte de Donges de C et D, le sire de Donne de B. Le vicomte de Léon est titré comte dans D.

(2) Chateauguyon R, Castellyon V.

(3) Syclynere, W, Encoais B.

(4) S. Solo, W.

(5) Clocestre A, plus loin Clossestre, Gloe P, parfois qualifié duc (D). Ce personnage figure là peut-être à cause de l'importance mythologique de Glocester dans les romans de la Table

Digitized by Google

Le roi d'Irlande étant entré sur les terres du roi d'Angleterre avec une armée forte surtout en infanterie des communes, les Anglais, commandés par le maréchal comte de Northampton (1), les deux fils du roi, Jehan et Henry (2), et son neveu le roi de Cornouaille (3), se portent à sa rencontre avec une armée moins nombreuse, mais où prédomine la cavalerie noble. Ponthus, qui cache son vrai nom sous le sobriquet de *surdit de la droite voie* (4), est assez heureux pour faire prisonnier le roi d'Irlande ; mais, aussi généreux que brave, il propose et obtient qu'une paix honorable suive la victoire, et que le roi d'Irlande obtienne la main de la fille cadette de son vainqueur.

(A suivre.) Vte DE CALAN.

Ronde, ou du rôle important des comtes de Glocester, Robert, fils naturel du roi Henri I, Richard de Clare (1222-62), Gilbert I son fils (1243-95), Gilbert II son petit-fils (1291-1314), Thomas le Despenser (1373-1400). Le premier duc de Gocester est Humphrey fils de Henri IV.

(1) Norhantonne A, Herantonne B. Le comte de Northampton Guillaume Bohun fut un des meilleurs généraux d'Edouard III.

(2) Henri III et Edouard I eurent l'un et l'autre deux fils appelés Jean et Henri, qui moururent jeunes.

(3) A l'appelle Guyot. Tous les mss. mettent les Gallois sous ses ordres.

(4) Sans doute le calomnié, celui qui a été jeté hors de la droite voie.

Digitized by Google

L'IDÉE DÉCENTRALISATRICE

ET

LES PARTIS POLITIQUES

SOUS LA RESTAURATION

III

Les adversaires de la décentralisation : le parti libéral, les doctrinaires.

Le parti libéral, qui, grâce à l'appui du ministère, releva la tête et triompha aux élections de 1816, n'était point un parti homogène.

Dès le lendemain de son succès, il se dessinait en lui deux courants que les sinuosités de la politique rapprochèrent sans cesse, bien que leur direction naturelle eût semblé les destiner à s'écarter toujours davantage. Les adversaires de la dynastie suivaient le courant de gauche ; les légitimistes et les constitutionnels, celui de droite. A dire vrai, l'étiquette libérale ne convenait guère aux premiers, — raison de plus d'ailleurs pour eux de s'en prévaloir sans cesse. Bonapartistes ou jacobins alliés en vue d'établir un despotisme dictatorial ou populaire, (peu leur importait pourvu qu'il s'appuyât sur la démagogie), utopistes en quête d'une république

(1) Voyez la *Revue* d'avril 1903.

Digitized by Google

idéale comme la Fayette, dévoyés comme Benjamin Constant, ils professaient, quand la passion les emportait, les doctrines les plus subversives qui pussent germer dans des cerveaux de sophistes et d'ambitieux pressés. Les audaces de la tribune parlementaire et l'agitation légale leur semblant insuffisantes et inefficaces à renverser l'ordre de choses existant, ils avaient recours à des moyens inavouables, sociétés secrètes, émeutes, conspirations, érigés en droits sacrés et en indispensables devoirs. Révolutionnaires par le but qu'ils se proposaient, révolutionnaires encore dans le choix de leurs méthodes et de leurs procédés, telle est la caractéristique des hommes de gauche.— Au contraire, les esprits qui suivaient le courant de droite ne voulaient devoir le triomphe de leurs idées qu'à l'action sur les intelligences et à des mesures conformes à la légalité. Ils se rangeaient derrière le groupe des *doctrinaires*. Ce n'est pas que le régime issu de la Restauration leur donnât toute satisfaction : il leur déplaisait à cause de la porte qu'il ouvrait aux lois d'exception, au rétablissement de l'ancien régime, à la satisfaction des vanités aristocratiques. Mais tandis que les politiques d'extrême-gauche prétendaient établir la liberté par le désordre, les doctrinaires la voulaient seulement dans l'ordre et par l'ordre. Comme on le vit plus tard, il y avait en eux l'étoffe d'hommes de gouvernement bien plus que d'opposants à outrance. « Je vous croyais innocent, disait plus tard Royer-Collard à la Fayette qui lui avouait sa participation à des menées révolutionnaires. Je vois maintenant que vous n'étiez qu'impuni. »

Comment deux courants aussi divergents furent-ils amenés à se confondre pendant plus de quinze ans?

Il ne suffit pas de dire ici que c'est un des jeux fa-

Digitized by Google

voris de la politique parlementaire de rapprocher en certaines circonstances les partis les plus opposés et de rappeler à l'appui de cette thèse la chute des ministères de Villèle ou de Martignac, ou encore la « coalition » célèbre qui renversa en 1839 le cabinet Molé. Ces unions furent toutes passagères ; ce n'est pas à elles que s'appliquerait la devise d'un grand publiciste : *Destruam et aedificabo*, car si elles pouvaient détruire, elles étaient, par leur nature même, condamnées à ne rien édifier ; dès le lendemain, une des fractions du parti vainqueur — généralement la conservatrice — les regrettait. Au contraire, l'alliance de la gauche et des doctrinaires ne se démentit point sous la Restauration, et il ne semble pas qu'aucun des deux groupes ait eu à s'en plaindre. Ils se livrèrent bien quelques escarmouches, mais à toutes les grandes batailles ils redevinrent frères d'armes. Cela ne tient pas seulement à ce que leurs ambitions, leurs amours-propres trouvaient des avantages à faire cause commune. La satisfaction des passions explique des solidarités passagères, elle n'engendre pas d'accords persistants. Examinez les unions solides qui s'établissent entre des hommes de tempérament différent, ne fussent-ils que deux : toujours vous découvrirez que ces hommes professent les mêmes doctrines fondamentales et obéissent dans la conduite de leur vie à des principes directeurs identiques. Ce fonds commun d'idées et de sentiments, qui est la véritable origine comme aussi la condition nécessaire de toute entente durable entre les individus, nous le retrouvons à la base de l'union libérale. Tous les membres du parti, depuis M. de Serres jusqu'à Manuel, étaient à des degrés divers les adeptes de la philosophie du dix-huitième siècle, et, qu'ils s'en défen-

Digitized by Google

dissent même à l'exemple de Royer-Collard, avaient subi l'influence de Jean-Jacques Rousseau et du *Contrat Social* plus encore que celle de Montesquieu et de l'*Esprit des Lois ;* tous professaient le culte du régime moderne pris dans son intégralité, le respect du mécanisme administratif organisé par l'Empire, une sereine confiance dans la sagesse de l'Etat dirigé par une représentation nationale. Tous, en un mot, mettaient à la base de leurs théories sur le gouvernement *l'intangibilité de notre régime centralisé*. C'est de cette cause profonde que relève la cohésion du parti libéral jusqu'en 1830. Les divergences apparurent au lendemain des journées de juillet, quand il fallut constituer un gouvernement stable et que les doctrinaires se furent révélés hommes d'autorité. Mais tant que dura le règne des Bourbons, elles s'effacèrent devant l'ennemi insaisissable que les libéraux voyaient partout : la contre-révolution.

Si les théories jacobines en matière d'omnipotence de l'Etat sont trop connues pour que j'insiste ici sur elles, le parti doctrinaire mérite de nous arrêter davantage. Peu nombreux, car il resta fermé aux esprits médiocres, il a exercé sur les hommes de l'époque une influence considérable. Son action se prolonge encore jusqu'à nos jours par les monuments que ses membres nous ont laissés de leur éloquence et de leur savoir. Quel parti a jamais présenté un ensemble de talents comparable à celui que formaient les Royer-Collard, les Camille Jordan, les de Serres, les de Broglie, et parmi les plus jeunes que l'âge tenait encore éloignés des assemblées sinon des affaires publiques, les de Barante, les de Saint-Aulaire, les Guizot, les de Rémusat ? Ces hommes distingués se trompèrent parfois : ils en ont fait l'aveu depuis ; mais leur loyauté est hors de doute.

Digitized by Google

Quelques-uns dédaignèrent le pouvoir ; si d'autres l'aimèrent et s'acharnèrent à le conquérir, ce ne fut pas pour satisfaire un vain appétit mais pour gouverner la France d'après des principes qu'ils croyaient nécessaires à la liberté et au progrès. Une étude approfondie de leurs théories ne seraient pas de mise ici (1) ; mais je crois, du moins, rester pleinement dans le sujet que j'ai entrepris, en m'efforçant de montrer, même au prix de développements un peu longs, comment les doctrinaires malgré l'indépendance de leur caractère, la sincérité de leur libéralisme, le désintéressement de leur ambition furent amenés à méconnaître la fécondité de l'idée décentralisatrice et à devenir ses adversaires acharnés.

« La raison finit toujours par avoir raison », disait récemment un de nos hommes d'Etat les plus en vue. Voilà une maxime doctrinaire. La pierre angulaire du système, c'est, en effet, l'obéissance naturelle des sociétés aux règles fixées par la raison. « La raison, dit Guizot, est la souveraine légitime qui régit le monde qu'il cherchera toujours. Les meilleures formes de gouvernement sont celles qui nous placent plus sûrement et nous font plus sûrement avancer sous sa loi sainte. » Les doctrinaires en concluent que pour déterminer ces formes les meilleures de gouvernement, plus n'est besoin de recourir aux législations primitives graduellement modifiées par le temps, la succession des événements, les efforts lents des peuples ; il suffira pour la

(1) Elle a d'ailleurs été faite à plusieurs reprises d'une façon qui ne laisse rien à désirer. Pour m'en tenir aux ouvrages récemment parus, je recommande particulièrement au lecteur les monographies de *Guizot* par A. Bardoux et de *Royer-Collard* par E. Spüller, dans la collection Hachette ; et surtout les fortes et substantielles analyses de M. Faguet dans ses *Politiques et moralistes au XIXe siècle*.

Digitized by Google

besogne de quelques cerveaux bien faits, d'esprits éminents capables, dans le silence d'un cabinet, de réfléchir avec loyauté et désintéressement sur les besoins de la société. Les doctrinaires sont rationalistes en politique comme M. de Bonald est traditionnaliste et empirique. Il est vrai que le philosophe royaliste, voyant le danger qu'il y aurait à laisser aux mains de ses adversaires seuls une arme aussi puissante que celle de la raison, l'emploie au service de sa cause ; et c'est, nous l'avons vu, après avoir examiné par les seules lumières de la raison la législation naturelle, qu'il proclame l'excellence d'institutions calquées sur celles de l'ancien régime. Est-ce là l'opinion des doctrinaires ? Leur rationalisme de principe va-t-il aboutir aux mêmes conclusions que le rationalisme méthodique de M. de Bonald ? Vont-ils avec lui demander le rétablissement de l'aristocratie, de l'hérédité, des maîtrises et des jurandes, et d'une monarchie intolérante dans les questions religieuses ? Non, pour bien des raisons. D'abord leur sens pratique, leur intelligence des « possibilités » du moment, — tout cela fait un peu défaut à l'esprit spéculatif de Bonald, — les avertit que de grands corps sociaux, une fois détruits, ne peuvent se reformer de suite, surtout dans leur forme antérieure, quelque consécration qu'elle ait reçue des siècles. Aphorisme qui nous semble évident aujourd'hui après plus d'un siècle d'agitations stériles, mais qui l'était beaucoup moins au temps de la Restauration. Une magistrature se recrutant elle-même, un clergé indépendant, une noblesse érigée en caste avaient pu imposer durant des siècles un frein utile, sinon toujours suffisant, à l'absolutisme royal, et permettre parfois à la voix nationale de faire entendre en présence d'abus excessifs ses accents indignés. « Du seul

Digitized by Google

fait de la durée, dit Guizot, on peut conclure qu'une société n'est pas absolument absurde, insensée, inique, qu'elle n'est pas absolument dépourvue de cet élément de raison, de vérité, de justice, qui seul peut faire vivre les sociétés. » Les doctrinaires veulent donc bien reconnaître qu'il y avait dans les coutumes et les traditions de la France monarchique les éléments d'une constitution excellente et que pour l'obtenir il eût suffi de réformer les anciennes institutions au lieu de les abattre. Mais enfin cette révolution modérée ne s'est pas faite ; à la séparation très tranchée des trois ordres s'est substituée l'égalité sociale absolue qu'il faut accepter comme un fait accompli. Les doctrinaires vont plus loin encore. L'établissement de l'égalité sociale n'est pas seulement pour eux un fait brutal qui s'impose, il est surtout un acte de justice, une marque de progrès. Aux jours troublés de la Législative et de la Convention, la passion qu'il ressentait pour l'égalité avait entraîné Royer-Collard, le chef de l'école, à la suite des Girondins, et l'avait porté à accepter une place de secrétaire dans l'un des premiers conseils de la Commune. Les années et les régimes les plus opposés avaient passé ; l'enthousiasme de Royer-Collard pour l'égalité n'avait point fléchi. Plus d'inégalité de naissance ! Pas d'autres distinctions entre les citoyens que celles qui résultent de leur différence de fortune, d'intelligence, de volonté ou de succès ! Que rien ne s'oppose au libre essor de l'individu, ni la transmission des charges par hérédité, ni les privilèges nobiliaires, ni les contrats corporatifs (1) ! En vérité, voilà un programme superbe,

(1) Remarquons, puisque l'occasion s'en présente, combien les sociologues les plus avisés de la Restauration sont restés loin des vraies doctrines sur la liberté d'association. De Bonald aussi bien

Digitized by Google

qui pourtant s'est réalisé ; l'égalité sociale est décidément une bien bonne chose. Plutôt que d'en sacrifier la moindre part, mieux vaudrait abandonner quelque chose de la liberté politique. Il est vrai que pour les doctrinaires qui sont, comme on le voit, aux antipodes de M. de Bonald, l'égalité est le meilleur soutien de la liberté. Volontiers, avec Benjamin Constant, ils définiraient la liberté « le triomphe de l'individualité tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme que sur les masses qui réclament le droit d'asservir la minorité à la majorité ».

Nous touchons là au nœud même de la question. Ce triomphe de l'individualité sur le despotisme monarchique ou démocratique est-il facile ? est-il même possible? ou plutôt, — car le triomphe de l'individualité sur le despotisme suppose l'existence de ce dernier et par voie de déduction une série de coups de force et de révolutions — existe-il dans l'état d'émiettement où

que Royer-Collard ne voyaient dans les associations que des institutions conservatrices de privilèges, et partant, restrictives de l'activité des autres citoyens. De ce caractère qu'ils leur attribuaient arbitrairement, de Bonald concluait à leur rétablissement, Royer-Collard à leur rejet et à leur condamnation. L'un et l'autre se trompaient. Il appartenait à une époque plus récente de définir comme il convient la liberté d'association. Elle est une liberté générale et non un privilège restreint, une liberté primordiale, ouverte à tous, dont tous ont intérêt à profiter ; liberté de défense et non liberté offensive, liberté amie du progrès et non mère de la routine, seule liberté qui puisse permettre aux individus de revendiquer efficacement leurs droits en face de l'Etat, et de développer en toute indépendance leur activité physique ou intellectuelle et leurs facultés morales. Elle est vraiment *la grande liberté*. Qu'il y a loin de cette manière large de comprendre le droit d'association à celle de Royer-Collard et de Bonald ! (Voir dans le *Correspondant* les magistrales études de M. de Lamarzelle sur ce sujet, nos 915, 918, 919, 920).

Digitized by Google

sont les individus, un gouvernement assez maître de lui pour ne jamais verser dans le despotisme et pour que les citoyens puissent s'en remettre à lui du soin de leurs libertés sans posséder d'autre garantie qu'une constitution modifiable à volonté par une majorité ?

Oui, répondent hardiment les doctrinaires, ce gouvernement existe : c'est celui des classes moyennes. « L'office des classes moyennes, dit Guizot, est de tirer d'un peuple toute la somme de raison qu'il contient. » Les classes éclairées, fait-il encore remarquer, sont seules compétentes dans les administrations compliquées, dans la grande industrie et le gros commerce ; seules, elles prennent part aux œuvres supérieures de l'esprit humain : comment, dès lors, leurs aptitudes ne trouveraient-elles pas leur application naturelle à la direction d'un peuple et à la gestion de ses intérêts ? N'ayant rien à envier aux classes aristocratiques puisqu'elles sont socialement leurs égales, ne pouvant être en butte aux haines des classes inférieures (du moins, on le croyait alors) puisqu'elles sont ouvertes à toutes les énergies douées de capacités suffisantes, et que « la supériorité d'intelligence, de richesse et de vertu est au contraire un objet de respect et de complaisance générale », les classes moyennes occupent dans la nation une situation tout-à-fait à part. N'éprouvant ni jalousie, ni crainte, elles seront naturellement libérales et modérées dans l'exercice du pouvoir ; portées vers le progrès, elles devront à l'isolement des citoyens de ne rencontrer aucune association routinière qui s'oppose à leurs généreux desseins. Les initiatives locales seront insuffisantes, dites-vous ? Mais la volonté centrale ne sera-t-elle pas là pour servir de stimulant constant aux efforts individuels ? Une seule chose est à

Digitized by Google

craindre, c'est que ce pouvoir si honnête, si désintéressé, si soucieux du bien public manque de force. Gardons-nous donc bien de lui enlever celle qu'il possède du fait de la centralisation. Nul ne saurait à coup sûr prétendre posséder plus de ressources que lui pour parer aux besoins du pays ; seulement il lui faut des agents nombreux et disciplinés qui le renseignent et qui exécutent ses ordres : conservons donc le réseau administratif grâce auquel il portera aux extrémités de la France son activité intelligente et raisonnable.

En 1819, Guizot qui, en qualité de commissaire du gouvernement, était chargé de concourir à la défense des trois projets de loi sur la presse, s'exprimait ainsi : « La société nouvelle que nous a léguée la Révolution ne ressemble peut-être à aucune autre société passée ou présente. Ce changement intime et radical est provenu de l'introduction du principe de l'égalité dans les replis les plus secrets de l'ordre civil. Il en résulte ce fait qu'il n'y a plus en France que le gouvernement des citoyens ou des individus. La puissance publique est la seule qui soit réelle et forte. Il n'existe presque plus aucune de ces puissances intermédiaires ou locales que créent ailleurs soit le patronage aristocratique, soit les liens des corporations, soit les privilèges particuliers, et qui exerçant dans leur ressort des droits avoués et une force positive dispensent le pouvoir central d'une partie des soins nécessaires pour que l'ordre soit maintenu partout. Je ne déplore point comme quelques personnes cette constitution de l'ordre social..... »

Les doctrinaires croyaient donner une grande force au pouvoir en l'appuyant sur le principe de légitimité auquel ils tenaient beaucoup, au moins dans les premières années de la Restauration, car plus tard leur foi

Digitized by Google

en lui devint un peu chancelante. En réalité, ce principe se trouvait en contradiction avec le reste de leur système. Qu'était en effet la légitimité, le droit héréditaire des Bourbons à régner sur le pays sinon un privilège d'ancien régime ? si on condamnait à disparaître tout l'édifice de la vieille France, si on refusait de propos délibéré de rétablir toutes les institutions d'autrefois, pourquoi faire exception en faveur de celle-là ? N'est-ce pas folie de prétendre maintenir le chapiteau quand on abat la colonne qui le supporte ? En outre, si la monarchie des Bourbons était le seul gouvernement légitime, qu'avait-il besoin d'une sanction dans la Charte? Pourquoi avait-on discuté les titres de la dynastie avant son retour ? Si au contraire la monarchie héréditaire n'était devenue légitime qu'après l'acceptation de la Charte et en vertu de ce contrat, que penser d'un pareil principe dont la vérité ou la fausseté dépend de l'opinion flottante d'un peuple et se trouve à la merci d'un concours fortuit de circonstances ? En proclamant la souveraineté du peuple et de la Convention, son organe, puis en s'arrogeant le droit de juger Louis XVI comme un vulgaire citoyen, la Révolution avait abouti au crime légal, mais s'était montrée conséquente avec elle-même. Au contraire, après avoir admis le principe de la légitimité dynastique, n'y avait-il pas de la part des doctrinaires un manque absolu de logique à patronner l'entrée de l'abbé Grégoire dans ce grand conseil du Roi qui s'appelait la chambre des députés, et à éloigner du parti M. de Serres parce qu'il refusait toute amnistie aux régicides ? Le principe de légitimité était l'objet d'une sorte de confusion dans l'esprit des doctrinaires. Parce que la raison l'acceptait, ils se figuraient qu'il était basé sur elle, chose bien différente. Ils s'en

Digitized by Google

aperçurent bien, le jour où la monarchie entra en lutte avec la chambre des députés; ce jour-là, la différence de nature devint manifeste entre le principe de légitimité et les principes individualistes, centralisateurs du gouvernement par les classes moyennes.

La légitimité n'avait aucun appui dans le pays, elle devait succomber. Les doctrinaires forcés de choisir entre leurs principes l'abandonnèrent, à l'exception toutefois de Royer-Collard qui bouda jusqu'à sa mort la monarchie de juillet.

Mais jusqu'à l'avènement du ministère de Villèle, rien encore ne pouvait faire prévoir une scission : l'accord était parfait entre les doctrinaires et le roi qui avait pour ministre et confident favori, M. Decazes. La Charte servait de trait d'union. Le roi la respectait et l'observait loyalement ; les doctrinaires la vénéraient, confiants dans la puissance d'une constitution écrite, comme l'étaient les hommes de 89.

Dans ce sentiment de vénération des doctrinaires à l'égard de la Charte, rien ne peut nous étonner. Ne s'étaient-ils pas compromis pour elle jusqu'à accomplir ce fameux voyage de Gand qui devait être plus tard si injustement et si amèrement reproché à l'un deux (1) ?

Ne sanctionnait-elle pas l'individualisme et la centra-

(1) Le voyage de Gand n'eut, en effet, d'autre objet que d'amener Louis XVIII à rentrer de son second exil de cent jours avec les principes de la Charte et de le dissuader d'écouter les conseils réactionnaires qui émanaient de plusieurs personnages de sa cour. Dans la séance du 26 janvier 1844, Guizot répondant aux attaques de ses adversaires exposait, comme il suit, le but de son voyage : « Je dis qu'il était possible, qu'il était naturel de prévoir l'une des issues de la grande lutte qui était engagée et que, dans cette prévoyance, il importait que Louis XVIII rentrât sous le drapeau et avec les principes de la Charte, pour les développer, pour les maintenir et non pour les remettre en question. »

Digitized by Google

lisation ? Ne proclamait-elle pas les libertés générales, filles de la Révolution, liberté de la presse, liberté de la tribune, liberté des cultes déclarés égaux entre eux, au lieu de chercher à ressusciter des libertés restreintes' des « libertés-privilèges » créations de l'ancien régime, et dont de Bonald demandait le rétablissement ? N'était-elle pas — considération qui flattait extrêmement l'orgueil bourgeois de beaucoup de doctrinaires — un contrat entre les classes moyennes que Louis XVI, vingt-cinq ans auparavant, traitait avec tant de dédain, et le roi Louis XVIII, frère de ce même Louis XVI ?

La droite s'était ralliée à la Charte, mais avec l'espoir de la transformer dans un sens aristocratique ; la gauche ne s'en servait que quand elle y trouvait un levier pour saper la dynastie. Seuls les doctrinaires en acceptaient sans arrière-pensée la lettre et l'esprit, car seuls ils la trouvaient parfaitement adaptée aux nécessités du moment et absolument conforme à leurs idées sur le gouvernement.

Aussi se servent-ils volontiers d'elle pour l'opposer aux motions de la droite, lorsque celles-ci leur paraissent contradictoires avec le texte des articles. C'est, à leurs yeux, une arme terrible ; aller contre la Charte, c'est commettre un crime de lèse-nation, préparer la voie aux plus grandes calamités. Comme la Charte avait le double caractère d'être révolutionnaire par les intérêts qu'elle avait sauvegardés et centralisatrice par le régime qu'elle avait constitué, il arriva plus d'une fois qu'elle fut opposée par les doctrinaires à des réformes de décentralisation.

Citons-en un exemple.

En 1818, la commission de la Chambre avait établi que dans certaines circonstances les communes seraient

Digitized by Google

autorisées à voter une contribution extraordinaire ; seulement dans ce cas, les plus imposés de la commune seraient adjoints au conseil municipal nommé par le gouvernement, en nombre égal à celui des membres de ce corps. C'était faire un premier pas dans la voie de l'émancipation municipale. M. de Villèle exprima à cette occasion des idées très justes. « Tant qu'on voudra maintenir le système actuel, tout nommer et tout diriger du centre, il faut s'abonner à rester asservi, sans défense possible, à la domination exclusive des commis des bureaux des préfectures et des ministères, car ce sont eux qui ont la plus grande influence sur les nominations et les décisions qu'on croit réservées au roi. Il faut s'abonner aussi à rester exposé à toutes les révolutions que les audacieux pourraient tenter à Paris, car lorsque rien ne peut se faire d'un bout de la France à l'autre que d'après la direction et les ordres de Paris, la faction ou l'usurpation qui se rendent maîtres de Paris se rendent par ce seul fait maîtres de toute la France. On veut rétablir la monarchie et conserver l'unité et l'égalité républicaines ; on veut nous faire jouir des avantages du gouvernement constitutionnel et l'on conserve précieusement le système d'administration le plus approprié au despotisme qui ait jamais été inventé. » Mais les amis de la centralisation veillaient, et Royer-Collard fut l'un de leurs organes. Il protesta contre l'adjonction des plus imposés e l'attaqua comme « étant en contradiction avec la Charte qui n'appelait pas les plus imposés à délibérer avec les députés sur les contributions extraordinaires, mais qui indiquait les contribuables suffisamment imposés pour élire, et ceux suffisamment imposés pour être élus. » Assimilation bien inexacte d'ailleurs, car les députés

Digitized by Google

étaient élus par la nation, tandis que M. de Villèle reprochait précisément aux conseils municipaux de ne pas toujours répondre aux préférences des administrés, et d'être choisis sans que ceux-ci eussent été consultés. M. Royer-Collard terminait, il est vrai, en demandant que l'on rendît aux communes la gestion de leurs finances ; mais qu'importait ce vœu pour le moment irréalisable, si l'on refusait d'admettre le palliatif proposé par M. de Villèle à un mal sur lequel tout le monde était d'accord ?

(A suivre).

DOCTEUR A. ROUSSEAU.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE BAUD

PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

III

Lutte entre Baud et Guénin

I. — *Fuite de MM. Guhennec et Calvé*

Le départ de M. Caradec ne laissa pas sans secours les fidèles de Baud. Deux de ses auxiliaires, MM. Tanguy et Le Dastumer rentrèrent dans leur pays natal; mais deux autres, MM. Guhénnec et Calvé, se tinrent à leur poste, continuant de remplir avec courage leur double fonction de prêtre et d'instituteur. Ce ne fut pas pour longtemps.

Tenir école, instruire et élever les enfants est assurément une noble fonction ; mais aussi elle donne une grande influence à ceux qui l'exercent. Les Jacobins de 1791, qui rêvaient l'empire des âmes, prirent ombrage de cette situation et ils décrétèrent que nul n'aurait le droit d'enseigner s'il ne prêtait d'abord serment à la constitution civile du clergé. Cette funeste loi désorganisa tout l'enseignement et entraîna la fermeture de l'école de Baud (2).

Les deux prêtres n'en furent peut-être pas fâchés. Ils devenaient plus libres pour combattre Le Toux, gour-

(1) Voir la *Revue* de mai 1903.
(2) A. Le Louer, *Mémoires*.

Digitized by Google

mander les fidèles et prodiguer partout les encouragements nécessaires. Leur intrépidité irrita le juge de paix qui les cita à sa barre et les condamna à 300 livres d'amende et à un an de prison. Cette sentence ne fut pas maintenue. Le Tribunal de Pontivy, auquel ils en appelèrent, la cassa pour vice de forme (1) tout en ordonnant que les deux inculpés, à moins d'un cautionnement fourni par eux, resteraient en état d'arrestation, et que la procédure serait de nouveau instruite par devant les assesseurs du juge de Baud (2).

Les deux ecclésiastiques n'eurent garde de tomber dans le piège qui leur était tendu. L'acharnement de leurs ennemis leur présageait une condamnation certaine ; plutôt que de s'y soumettre, ils s'enfuirent dans la campagne et ils s'y cachèrent si bien qu'ils pouvaient défier toutes les pousuites. Les fidèles seuls connaissaient leur retraite, et en cas de besoin, avaient recours à leur ministère.

Cette fuite avait désolé les jacobins de Baud, qui ne négligèrent rien pour parvenir à les capturer : « Des détachements de troupes et des gendarmes se mirent à leur recherche. Ils blessèrent le frère de M. Guhenec d'un coup de fusil qui lui traversa de part en part le bas ventre et le transportèrent en prison à Baud, où il mourut avant 24 heures (3). » C'est ainsi qu'à défaut du prêtre, qui s'était sauvé en Quistinic, ils se vengèrent cruellement sur sa famille.

Les résultats ne furent pas plus heureux en ce qui concerne M. Calvé. La Providence du reste le protégeait d'une manière visible, comme il paraît par le fait sui-

(1) L. 240
(2) A le Louer, *Mémoires*.
(3) *Ibid*.

Digitized by Google

vant. Un jour qu'il se trouvait vêtu des ornements sacerdotaux, aux confins de la paroisse, les bleus survinrent à l'improviste. Sans perdre son sang-froid, « il quitte la maison avec ses ornements, se retire derrière un rocher à quelques pas de la maison. Il tombait beaucoup de neige, et il eut le bonheur en priant Dieu de se sauver (1). »

Ces alertes n'eurent pas lieu une fois seulement, elles étaient de tous les jours. Dans les moments de calme, les deux confrères se réunissaient à Guénin et y passaient ensemble les dimanches et les fêtes.

II. — *Arrivée de M. Caradec à Guénin.*

L'accueil fait à MM. Guhenec et Calvé donna sans doute à réfléchir à M. Caradec : Guénin était du canton de Baud, et pour avoir été éloigné de son peuple, il ne l'oubliait pas. Dès lors ne devait-il pas songer à s'en rapprocher ? Il mit son projet à exécution au commencement de 1792 ; et, le mercredi 1er février, il rejoignit ses deux auxiliaires. Le bruit de sa venue à Guénin se répandit avec une grande rapidité, et le lendemain, jour de la Purification, ainsi que le dimanche suivant, les fidèles de Baud affluèrent aux offices qu'il y célébra.

La nouvelle en arriva bientôt aux oreilles du curé constitutionnel, qui résolut de faire châtier cette témérité. Le 7 février, il se présenta devant le bureau et annonça que « M. Caradec fait le plus grand mal dans le pays, tout en attirant tous les paroissiens de Baud les fêtes et dimanches aux offices divins de la paroisse de Guénin et en les détournant de ceux de Baud (2).

(1) A. Le Louer, *Mémoires*.
(2) Arch. de Baud.

Digitized by Google

Les troubles qu'il provoquait le plaçaient dans le cas prévu par l'arrêté du département. Les autorités locales n'avaient donc pas à la ménager, et sous peine de répondre des événements, leur devoir était de « demander son éloignement (1) ».

Les faits signalés par Le Toux surprirent le bureau, qui n'en avait encore aucune connaissance. Aussi remît-il au lendemain le soin de prendre une détermination. En attendant il fit une enquête dont les résultats concordèrent avec la dénonciation du curé : « Le sieur Caradec fait sa résidence au bourg de Guénin où il confesse et engage les paroissiens de Baud à l'y aller trouver ; il est aussi à la connaissance de tout le public que, depuis qu'il est en ce canton, plus des deux tiers des personnes de cette paroisse vont assister aux offices au bourg de Guénin et n'approchent à ceux de Baud, de même que pour la confession (2). » Devant cette constatation, le bureau n'hésita plus. Pour prévenir une révolte qui pourrait éclater entre les deux peuples, il arrêta de prier le directoire départemental d'ordonner au « sieur Caradec de s'éloigner au moins de dix lieues de cette paroisse ». Le 17 février, le conseil général de la commune délibérant sur l'arrêté de son bureau, le confirma entièrement de son autorité (3).

A cette dernière date, M. Caradec ne devait plus être à Guénin. Il n'y avait passé que quelques jours, ayant compris la nécessité de céder à l'orage qui se préparait ; et en partant il avait fait espérer aux fidèles qu'ils le reverraient aux environs de Pâques. Ils vécurent dans cette attente, pleins de joie à la pensée que l'accomplis-

(1) Arch. de Baud.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

sement du grand devoir pascal se ferait d'une manière régulière, en dépit de la haine qui animait Le Toux et ses partisans. Leur espoir fut trompé.

Les dénonciations se multiplièrent contre le recteur de Baud et les administrateurs du département n'étaient pas d'humeur à l'épargner ; mais avant de recourir aux mesures extrêmes, ils voulurent essayer de l'intimidation, et dans ce but, le 9 mars, ils chargèrent par la lettre ci-après, son frère, accusateur public près le tribunal criminel de Vannes, de lui donner un avertissement :

« Votre frère, Monsieur, étant dépossédé de la cure de Baud, ne peut plus avoir d'affaires qui l'attirent dans cette paroisse ou dans les environs ; nous avons cependant été instruits que dernièrement il est allé à Guénin, distant d'une petite lieue de Baud et qu'il y a même passé plusieurs jours. D'après ses principes connus, sa présence est infiniment dangereuse dans ce canton et ne peut tendre qu'à y entretenir le fanatisme. Des personnes de confiance, amies de la paix, nous ont fait part de la fermentation que son séjour à Guénin a occasionnée tant dans cette paroisse que dans celle de Baud. Nous vous invitons, Monsieur, à prévenir votre frère, que, s'il retourne dans l'une et dans l'autre de ces paroisses, nous serons forcés de sévir contre lui pour prévenir des désordres. Nous suivons avec exactitude sa conduite, ainsi que celle de tous ceux qui refusent de se soumettre à des lois de l'exécution desquelles dépend la tranquillité du royaume (1). »

La menace produisit son effet, le recteur de Baud n'osa retourner à Guénin ; ses deux auxiliaires y restèrent bravant toutes les défenses et toutes les persécutions pour rendre service aux fidèles.

(1) L. 240.

Digitized by Google

III. — *Zèle de MM. Guhennec et Calvé.*

Ces deux prêtres ne se contentaient pas de célébrer les offices à Guénin, ils expliquaient encore aux fidèles pour quels motifs ils devaient y assister et s'abstenir de ceux de Baud. Pour se faire une idée exacte de leurs prédications, qualifiées de manœuvres par les constitutionnels, il faut entendre le langage tenu le 10 février, par un membre de la municipalité de Baud :

« Aucun n'ignore qu'ils abusent de la faiblesse, de la crédulité et du peu de connaissance de plusieurs personnes, en leur disant que non seulement la messe des prêtres sermentaires ne valait rien, ainsi que tous les sacrements qu'ils administraient, mais même ceux qui l'entendaient ou qui s'adressaient à eux, soit pour la confession ou recevoir la communion, se rendaient coupables du plus grand péché (1). »

De telles propositions choquaient naturellement les purs de l'endroit, qui regardaient comme valide et licite un sacrement, quel que fût le ministre qui l'administrait. Les fidèles les trouvaient plus à leur goût, car ils accouraient à Guénin tellement nombreux qu'ils rendaient « déserte l'église de Baud qui autrefois était trop petite (2) ». Cette désertion désespérerait Le Toux, qui commençait à comprendre qu'il ne suffit pas de s'emparer d'une église et des ornements qu'elle renferme, pour posséder la confiance d'une paroisse. Ce qui le navrait surtout, c'était de voir « les femmes enceintes abandonner leurs maisons pour aller faire leurs couches à Guénin (3) ».

(1) Arch. de Baud.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

Ces femmes partaient huit ou quinze jours avant le terme, descendaient chez des connaissances ou des personnes de bonne volonté et y restaient le temps nécessaire pour leur délivrance et le rétablissement de leurs forces (1). Les cas pourtant étaient moins fréquents que ne le pensaient l'intrus. Les archives de Guénin en signalent tout au plus une douzaine, dont le premier est du 26 février 1782. Cette date, postérieure de 19 jours à la plainte de Le Toux, ferait supposer que beaucoup d'enfants avaient été baptisés sans avoir été enregistrés ou que leur enregistrement eut lieu à Baud après qu'ils eurent reçu le baptême, des prêtres catholiques réfugiés à Guénin, ou cachés aux environs. Le dernier est du 16 juin. Le curé de Guénin administrait généralement le sacrement.

Autre méfait des deux insermentés :

« Nous devons leur attribuer la dissolution de plusieurs mariages prêts à se conclure de peur, disaient les parties contractantes, d'être mariées par un prêtre sermentaire (2). »

Le corps municipal était furieux, Le Toux était son idole et il tenait à son triomphe. Lui le patriote, l'homme du serment, l'homme à tout faire pour la gloire de la sainte Constitution, on se permettait de le rebuter, de repousser ses services et de sortir de la paroisse pour recevoir la direction des réfractaires ! quelle abomination ! Le peuple cependant était excusable, il péchait par ignorance, les infâmes réfractaires étaient seuls la cause de tout le mal. Il importait donc de les frapper, d'abord parce qu'ils faisaient échec à la loi, puis parce que le venin de leurs discours corrompait

(1) Arch. de Guénin et *Mémoires* d'A. Le Louer.
(2) Arch. de Baud.

Digitized by Google

les meilleurs esprits : « La fermentation a beaucoup augmenté tant en cette ville qu'en nos campagnes et nous avons lieu de craindre, si cela continue, d'être témoins de quelques malheurs (1). »

Un soulèvement était possible, et autant que personne, le directoire de Pontivy redoutait cette éventualité. Aussi redoubla-t-il de vigilance, et conjura-t-il les municipaux de Baud de surveiller avec soin des prêtres qui se répandaient dans les communes voisines, et de les dénoncer à Vannes. Ils le promirent effectivement, mais persuadés que cette promesse serait illusoire, tant que le mal ne serait pas frappé à sa racine, ils s'en prirent au clergé de Guénin.

(*A suivre.*) ABBÉ GUILLOUX.

(1) Arch. de Baud.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

ET DE

L'HISTOIRE DE BRETAGNE

Séance du 1er juin 1903.

Présidence de M. Henri Le Meignen, président.

La séance est ouverte à quatre heures dans un salon du Cercle des Beaux-Arts

Etaient présents : MM. le marquis de l'Estourbeillon, vice-président, Blanchard, secrétaire, Rousse, Henri Gousset, le comte de Laigue.

Sont admis membres de la Société MM :

Le comte Clary, à Paris, présenté par MM. Le Meignen et de l'Estourbeillon ;

Le marquis de Montglas, à Paris, présenté par les mêmes ;

Le comte de Laigue, au château de Bahurel, par Redon, présenté par les mêmes ;

Le docteur Charrin, professeur de pathologie générale et comparée au Collège de France, présenté par MM. Le Meignen et le docteur Plantard.

Abel Dugas, imprimeur à Nantes, présenté par MM. Le Meignen et Rousse.

Etat des publications. — M. le président rappelle que le dernier volume distribué aux sociétaires a été le t. X des *Archives de Bretagne*, comprenant la deuxième et dernière partie de l'*Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par notre collègue M. Paul de Berthou, avec une préface de M. Léon Maître.

A la séance des Bibliophiles tenue à Redon le 3 septembre

Digitized by Google

1902, il avait été décidé que le bureau de la Société entrerait en pourparlers avec M. le comte de Laigue, qui publie présentement les *Réformations de la noblesse de Bretagne aux XVe et XVIe siècles*, remarquable ouvrage dont le premier volume concernant le diocèse de Vannes a déjà paru. De même que la Société l'avait fait précédemment avec les éditeurs des *Chroniques* d'Alain Bouchard et des *Lunettes des princes* de Meschinot pour les distribuer à ses membres, de même elle s'est entendue avec M. de Laigue, et d'ici quelques jours le tome premier des *Réformations* sera envoyé à tous les sociétaires.

On n'a pas oublié l'émotion causée dans toute la France et même au-delà par la détresse des marins bretons réduits à la misère à la suite d'une campagne de pêche sans résultats. Quelques hommes dévoués ont fait appel aux principaux artistes et littérateurs de la Bretagne afin de contribuer eux aussi à soulager l'infortune de nos compatriotes. Il en est résulté une charmante plaquette où, à côté des noms de Botrel, Le Braz, Le Goffic, etc., pour la partie littéraire, on trouve des dessins de G. Riom, Berteaux, Roy, Maxence, Chabas et autres, sans oublier une mélodie de Bourgault-Ducoudray. Le bureau des Bibliophiles a pensé être agréable à ceux-ci en leur faisant distribuer ce fascicule essentiellement breton, qui paraîtra incessamment.

La Société avait eu un moment l'idée de publier une série de statuts synodaux de Saint-Brieuc compris entre 1480 et 1507, les uns manuscrits, les autres incunables, découverts au Vatican. Malheureusement la copie de ces pièces fournie par Mme de la Borderie, veuve de notre ancien président, s'est trouvée fort défectueuse et, dans l'état, il a fallu renoncer à cette publication. M. de Berthou, dans un rapport très substantiel, a exposé les motifs de cet abandon et indiqué les parties saillantes des documents en question. Ce rapport va être imprimé. Il formera une élégante brochure que les Bibliophiles Bretons recevront dans le courant de septembre.

Voilà pour le présent. Quant à l'avenir, il suffira de rappeler ici les projets mis en avant à la séance de Redon, d'un

Digitized by Google

troisième volume de *Mélanges* et d'un *Dictionnaire de Bretagne* pour remplacer celui d'Ogée, très fautif et qui n'est plus à jour.

Exhibitions. — Par M. le marquis de l'Estourbeillon :

Statuts et ordonnances de la noble frairie de la Sainte Passion du Sauveur et rédempteur Jésus-Christ, ci-devant desservie dans l'église de Sainte-Croix de Nantes et maintenant dans celle des RR. PP. Carmes, imprimés en 1671 et réimprimés en juin 1769. Nantes, Augustin-Jean Malassis.

Ordonnances synodales du diocèse de Vannes, publiées dans le synode général tenu à Vannes le 22 septembre 1693 par Mgr Fr. d'Argouges, évêque de Vannes. Seconde édition. Vannes, Jacques de Heuqueville. In-12.

Œuvres diverses du P. de Baudory. Nouvelle édit. Paris, J. Barbou, MDCCLXXII. Le P. de Baudory est né à Vannes.

Calendrier des corps administratifs... du département de la Dordogne pour 1818. Périgueux. In-16. Dans une jolie reliure de maroquin rouge aux armes de France.

Le *Bréviaire* du cardinal Grimani, imprimé à Rome en 1477, conservé à Saint-Marc de Venise. Réimprimé à Venise en 1902 par F. Ongania. Magnifique publication dans laquelle on a reproduit les gravures de l'édition primitive.

*
* *

Cohon, évêque de Nimes et de Dol, essai de bibliographie avec documents inédits, par F. Duine. — Rennes, Simon 1902.

« Quand j'ai la plume à la main et un bon livre sous les yeux, dit quelque part Cohon, je ne suis point à plaindre. » Et l'historien qui consultera l'*essai* de M. l'abbé Duine pour y puiser des notes ne sera pas plus à plaindre que l'Evêque comte de Dol. Il est matériellement impossible de rencontrer une compilation plus parfaite, un état plus judicieux, une table mieux faite et plus claire des œuvres d'un haut dignitaire ecclésiastique du XVIIe siècle qui fut en même temps homme public et orateur, et des ouvrages qui le concernent. L.

Digitized by Google

*
* *

Le Tiercent (Ille-et-Vilaine). La paroisse, les seigneurs, la baronnie, le château par M. l'abbé Guillotin de Corson. Rennes, Plihon et Hommay, 1903.

Voici une monographie excellente et telle que sait les faire — et les écrire — M. le Chanoine Guillotin de Corson. Tout est à retenir dans cette histoire de la petite paroisse du Tiercent et de ses puissants seigneurs (du Tiercent, Ruellan) : antiquités, origines, église, recteurs, noblesse, dépendances féodales, anecdotes, l'auteur n'a rien négligé ; aussi sommes-nous persuadés que le *Tiercent* retrouvera auprès du public tout le même succès qu'il obtint en septembre dernier au Congrès de l'Association Bretonne tenu à Redon.

L.

*
* *

Le Port de Redon (XIVe et XVe siècles) par M. Trévédy. — Saint-Brieuc, Prud'homme 1903.

M. Trévédy continuant ses recherches sur le pays de Redon vient de publier une étude bien curieuse sur la prospérité et la décadence du port de cette petite ville ; le morceau capital du travail est l'analyse d'une enquête de 1408 relative aux prétentions de l'Abbaye de Saint-Sauveur sur le droit de « ban et estanche de sel » de la Vilaine.

L.

*
* *

Les Roses Rouges, drame en un acte, en vers, par Olivier de Gourcuff. — Imprimerie de Nantes, Mondain, 1903.

C'est aux heures les plus sombres de la Révolution que le poète Breton nous conduit rue Gît-le-Cœur où se cache Fragonard, l'artiste dont le pinceau a immortalisé tant de traits ravissants, tant de minois fripons !... C'est devant son chevalet que nous le retrouvons peignant pour un jeune émigré

Digitized by Google

le portrait d'une jolie ci-devant, sa fiancée. Pendant quelle pose, le poète fait ainsi parler la jeune fille :

« De quel charme vainqueur grisettes et marquises
« Savaient se revêtir en passant par vos mains !
« A chaque arbuste et même aux ronces des chemins
« Vous arrachiez des fleurs pour orner leurs corsages ;
« Le reflet de votre âme était sur leurs visages.

. . . . . .

« Un nœud de rubans bleus, des roses sur la joue,
« Une écharpe légère où le zéphir se joue :
« Il n'en fallait pas plus pour que votre pinceau
« Se posant sur la toile.....

J'ai tenu a citer ces vers parce qu'ils dépeignent admirablement *le genre* coquet et jeune du célèbre Fragonard.

Du reste, tout ce petit acte des *Roses Rouges* est intéressant, écrit en vers faciles et joliment tournés, et nous ne saurions trop en conseiller la lecture. Bien que se passant en 1792, il y a dans cette courte histoire plus d'un passage resté tristement actuel pour nous, et, quand on songe aux « Apaches » de Plaisance et d'Aubervilliers, ne pourrait-on redire avec ce pauvre Fragonard :

« Comme il avait raison le doux poète Horace,
« De haïr la cruelle et sotte populace !...

Pourquoi M. de Gourcuff a donné ce titre : les *Roses Rouges*, la lecture de ses vers l'expliquera. Et n'est-il pas, hélas ! trop facile de le deviner ?... En ces jours de crime et de mort les fleurs elles-mêmes n'étaient-elles pas teintes de sang ?

GWENN.

***

ETUDES COMPLÉMENTAIRES DE REPRÉSENTATION POLITIQUE VRAIE. — NOUVELLE MÉTHODE POLITIQUE FRANÇAISE, par Séverin de la Chapelle. — Guingamp, Eveillard Breban, 1903.

La crise politique que nous traversons est de nature à donner

Digitized by Google

des réflexions aux sommités du parti parlementaire français. On se demande si nous possédons un bon système de représentation nationale et s'il n'y aurait pas lieu de reviser une constitution qui a cessé de plaire. Nul n'était mieux indiqué pour répondre à ces questions que notre ami M. Séverin de la Chapelle, et sa réponse il vient de la donner dans deux brochures aussi nettes que précises. L.

***

L'Obituaire des Cordeliers d'Angers, par dom L. Guilloreau, bénédictin de Solesmes. — Laval, Lelièvre, 1903.

Le livre que sous ce titre nous présentons à nos lecteurs nous arrive — hélas ! — d'Angleterre, de l'Ile de Wight qui abrite pendant la tourmente l'exil des religieux de Solesmes. Heureusement les Bénédictins, fidèles à leur devise pax, rendent le bien pour le mal. Chassés pour un temps de leur patrie, c'est encore de la France qu'ils s'occupent là-bas en priant et en travaillant pour elle. L'*Obituaire des Cordeliers d'Angers* peut fournir bien des renseignements aux généalogistes bretons car beaucoup de familles mentionnées appartiennent à la Bretagne ou avaient avec elle des relations étroites.

L.

***

Le Blason populaire de l'Avranchin, par A. de Tesson. — Avranches, Jules Durand, 1903.

Blason était autrefois synonyme de critique ou censure ; il l'est encore familièrement (voir Littré), et c'est dans cette acception qu'il faut prendre le *Blason Populaire* du pays d'Avranches. Rappelons qu'une partie de la commune actuelle de Pontorson, celle où est situé l'hospice des aliénés dépendait jadis de la paroisse de Cendres au diocèse de Dol.

Le nouveau livre de M. de Tesson figurera donc avec honneur dans toutes les bibliothèques et collections bretonnes.

L.

Digitized by Google

*
* *

Nous recommandons à nos abonnés les ouvrages suivants :

Contraventions et commissaires de police à Landerneau vers 1740 ; *Processions à Landerneau (deux incidents en 1748 et 1760* par M. l'abbé Favé; — *Echantillons de correspondances bretonnes du XVIIIe siècle* par A. Oheix ; — *Récits d'excursions botaniques dans le Finistère* par le Dr Picquenard ; — *Traditionnalistes et Démocrates chrétiens, leurs aspirations, leur action* par le Cte de Lantivy de Trédion.

*
* *

L'Amour et la Mort par Alexandre Goichon. — Paris, Maison des Poètes, 46, rue du Faubourg-Saint-Denis, 1903.

L'auteur de ce petit recueil de poésies les a divisées en trois parties : l'Amoureuse Antienne, la Détresse de l'Automne et l'Ossuaire. Toutes contiennent de fort jolis vers dont la facture parfois un peu bizarre n'est jamais déplaisante. L'auteur a ce souci du coloris si cher à nos modernes stylistes et qui fait toujours plaisir d'ailleurs, quand on en use avec justesse et sobriété. Dans l'Amoureuse Antienne, j'ai trouvé joli surtout : « Sous Bois » et « Vers la Mer ». Cette dernière poésie commence ainsi :

« Je rêve de baisers indolents et très doux
« Cueillis sans hâte sur tes lèvres languissantes
« Avec l'immensité des mers à tes genoux.

. . . . . .

Et tout le morceau se continue ainsi sur un rythme berceur tout imprégné de sensualité douce et un peu triste qui convient si bien à nos âmes modernes toujours un peu lasses de l'effort de vivre.

Digitized by Google

Dans la seconde partie, j'aime surtout « les Prés » :

« Les prés où se sont aimés
« Au temps des foins parfumés
« Jouvenceaux et jouvencelles,
« Les prés fleuris d'iris bleus,
« Où pareils à des bruits d'ailes,
« Palpitèrent les aveux...

Les prés où l'automne fait voltiger à présent les feuilles mortes...

« Et l'on dirait à les voir
« Se convulser dans le soir,
« Les pauvres cœurs en détresse
« De ceux qui se sont aimés...

Dans l'œuvre de M. Alexandre Guichon nombreux sont les beaux vers que l'on aurait à citer... le plus simple est d'en conseiller la lecture et c'est ce que nous faisons, certains de n'en pas recevoir de reproche... GWENN.

La Revue du Bien, qui est décidément l'organe de toutes les belles et bonnes œuvres, consacre un superbe numéro illustré aux Pêcheurs bretons : vers et prose de Léon Berthaut, Halpérine-Kaminski, Antoine Bott, Marc Legrand, Renée Vivien, Louis Tiercelin, C. Dauriac, Romilly, O. de Gourcuff, Frédéric Plessis, Henry Gauthier-Villars, Henri Corbel, le Dr Glénard, etc. ; dessins inédits de : Ruty, Georges Scott, Ch. Cottet, Gaston Noury, Ganchi-Taylor, L. Bochard, Baric, etc. Ce numéro exceptionnel est envoyé franco contre un franc en mandat, bon ou timbres poste adressé à la direction, 110, rue du Bac, Paris. Il est servi de droit aux abonnés d'un an (Paris, 5 fr. Départements, 6 fr. Etranger, 8 fr. Instituteurs, 4 fr.). *(Supplément à la Revue du Bien.)*

*
* *

FÊTE DU CENTENAIRE DE BRIZEUX.

On sait que des fêtes s'organisent à Lorient pour le 12 sep-

Digitized by Google

tembre prochain, en vue de célébrer le centenaire de Brizeux. A cette occasion une généreuse Américaine, Mme Ange-M. Mosher, qui a déjà donné à la Bretagne de nombreux témoignages d'affection, a institué un concours de poésie française entre poètes nés en Bretagne ou de parents bretons, et offert trois prix : 500, 300 et 200 francs, pour récompenser les meilleurs poèmes présentés au concours.

Le jury chargé de l'examen et du classement des manuscrits est composé de MM. Anatole Le Braz, Charles Le Goffic et Tiercelin. La présidence d'honneur en a été offerte à M. José Maria de Hérédia, de l'Académie française, qui a bien voulu l'accepter par la lettre suivante adressée à M. Le Goffic :

MON CHER POÈTE,

« Je suis infiniment touché de l'honneur que vous me faites « et que j'accepte avec le plus vif plaisir. Je n'en suis pas « indigne, car j'aime profondément la Bretagne qui est la « dernière terre héroïque et légendaire. Remerciez vos amis, « qui sont les miens, et dites-leur que je suis heureux de con- « tribuer à honorer la mémoire d'un Breton qui fut un bon et « charmant poète. Il est un de ceux dont je plais à relire les « poèmes et j'y retrouve le charme de mes courses de jeu- « nesse le long des grèves et sur les rives de ces jolies rivières « courantes dont les noms chantent si doucement dans les « vers du poète de *Marie* et des *Bretons*.....

« Faites mes amitiés à Le Braz et à Tiercelin et croyez- « moi, de grand cœur,

« Votre confrère et ami,

J. M. DE HÉRÉDIA. »

Cette belle lettre qui ne fait pas moins d'honneur à l'admirable auteur des *Trophées* qu'au poète à qui elle rend hommage, nous permet d'espérer que M. J.-M. de Hérédia voudra bien honorer de sa présence les fêtes du centenaire de Brizeux.

La clôture du concours pour le prix Mosher est fixée au

Digitized by Google

31 Juillet 1903. Tous les manuscrits devront être parvenus à cette date à M. René Saïb, président du comité d'organisation dudit concours, directeur du « *Clocher Breton* », 29, rue Belle-Fontaine à Lorient, qui a publié le programme du concours, et le tient à la disposition des concurrents

∴

Récents ouvrages du Bon Gaetan de Wismes.

Un érudit, doublé d'un poète, et qui a les deux grandes vertus bretonnes, la foi, le patriotisme, le Bon Gaëtan de Wismes nous adresse quelques volumes ou brochures qui viennent grossir son bagage littéraire important déjà.

Voici d'abord, luxueusement éditées à Nantes (Imprimerie Mellinet), *Les Fêtes religieuses en Bretagne*, qui nous permettront d'attendre plus patiemment le gros livre annoncé sur le même sujet. Dans une prose alerte, qui fait souvent place à la poésie des autres, trop rarement à la sienne, le Bon Gaëtan de Wismes fait ressortir les caractères propres des grandes fêtes de l'Eglise catholique en Haute et en Basse-Bretagne. A côté de Noël et de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint, je lui sais gré de n'avoir oublié ni le premier jour de l'An avec son gui, ni le mois de mai avec sa plantation et sa reine, ni la Saint-Jean avec ses feux et ses redevances. Notre ami a pour la vieille ville de Nantes une affection filiale; avec quel charme il décrit quelques pieux usages nantais, les crêches de Noël, les *tombeaux* et les *paradis* du Jeudi Saint, les processions de la Fête-Dieu ! L'homme se souvient des impressions de l'enfant ; il les a conservées, gravées au fond du cœur.

∴

Le Combat de Mouvance entre l'évêque de Nantes et Armand du Pé, Mis d'Orvault, est fort curieux pour l'histoire de cette dernière paroisse et des prétentions de certains nobles, M. le

Digitized by Google

Bon de Wismes qui publie ce document ne conclut pas à son authenticité, mais sans affirmer pourtant, comme l'a fait M. de Portzamparc, qu'il ait été fabriqué pour les besoins de la cause.

⁂

On ne lira pas avec moins d'intérêt la notice écrite sur Mgr Fournier pour le Bulletin de la Société Académique de Nantes par le Bon Gaëtan de Wismes qu'on n'a lu celle consacrée par son frère, le Bon Christian, au même prélat et destinée au Bulletin de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure. La présente notice se termine par un éloge que fit, en 1858, Mgr Fournier de sa ville de Nantes et que son biographe a raison de qualifier d'admirable.

⁂

L'*Interrogatoire d'un vagabond détenu dans les prisons de Guérande* est une pièce historique d'intérêt local. M. le Bon de Wismes nous prouve, en le publiant, que dans le domaine de l'histoire provinciale rien n'est négligeable.

⁂

Tout ce qui touche à la personne d'un héros doit être sacré pour ses compatriotes, encore plus pour ses parents. Le Bon Gaëtan de Wismes a retrouvé et publie (imp. Bourgeois, Nantes) quelques lettres écrites par son cousin, le Cte de Villebois-Mareuil, à son père et à sa mère qu'il appelle tendrement « ma chère maman ». Aussi noblement pensées que bien tournées, ces lettres sont dignes de l'homme qui a sa place marquée dans le *Plutarque* français.

OLIVIER DE GOURCUFF.

⁂

Dans une brochure aussi pleine d'érudition qu'élégamment écrite (Paul Massonet Cie, éditeurs) M. A. Schalck de la Faverie, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, recherche et croit pouvoir signaler la *Première carte contenant le nom d'Amérique*. Cette carte aurait accompagné le texte de la *Cosmographiæ Introductio*, publiée en 1507, un an après la mort de Christophe

Digitized by Google

Colomb, à Saint-Dié, par un géographe du nom de Walseemuller, qui, donnant à Americ Vespuce l'honneur de la découverte du nouveau continent, proposait d'appeler ce continent *Amérique*. M. Schalck de la Faverie revient sur le passe-droit dont Christophe Colomb a été victime; pourquoi l'*Amérique* ne s'est-elle pas nommée *Colombie*? La gloire du grand Gênois n'en est pas amoindrie, mais la postérité a consacré l'injustice des contemporains. O. DE G.

*
* *

Il importe de signaler l apparition du *Catalogue périodique* de la librairie bretonne M. Le Dault, 6 rue du Val-de-Grâce, à Paris. Ce Catalogue comprend 2000 numéros, tous relatifs à la Bretagne et aux Pays Celtiques. La plupart des auteurs anciens et tous les auteurs modernes de la Bretagne y sont représentés. On peut y puiser de précieux renseignements pour la bibliographie bretonne et on doit remercier M. Le Dault du soin extrême qu'il a apporté à la rédaction et à la correction de son catalogue C'est, pour la librairie bretonne, un excellent début. O. DE G.

*
* *

J'ai maintes fois insisté sur l'utilité des tables analytiques pour les ouvrages d'importance. J'ai signalé ici, à cause de l'origine bretonne de leurs auteurs, et comme des modèles du genre, les tables du grand ouvrage de Chassin sur les guerres de la Vendée, de l'*Hôtel Drouot et la Curiosité* de M. Paul Eudel. Le si intéressant et si utile *Almanach des Spectacles* de M. Albert Soubies vient, à son tour, de s'enrichir d'une *Table décennale* (1892-1901), luxueusement éditée à la *Librairie des Bibliophiles* (Flammarion, éditeur) avec une eau-forte de Lalauze. Cette table comprend la liste *complète* des pièces jouées sur tous les théâtres de France en ces dix dernières années; les théâtres bretons y sont largement représentés.

O. DE G.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE BRETONNE

DE LA

SECTION D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

Heureux, a-t-on-dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire. Cela n'est vrai que dans un certain sens ; car il n'y a rien de tel que la tradition pour conserver à une nation ses caractères moraux et intellectuels.

L'histoire, en plaçant sous les yeux de nos contemporains les événements et les hommes d'autrefois, leur apprend à ne jamais désespérer dans les situations même les plus critiques, et elle leur fournit, tôt ou tard, la solution des problèmes, où échouent toujours fatalement les agissements d'une politique brouillonne et les utopies d'une philosophie spéculative.

L'histoire n'est en somme qu'un long traité d'expérience et les événements terrestres qu'un éternel recommencement.

Elle élève de plus le niveau moral de l'individu, en lui apprenant ses origines et les luttes que ses lointains ascendants eurent à soutenir avant de fonder le pays qu'il habite ; elle l'incite à imiter les ancêtres ; à agir comme eux, s'ils ont bien mérité, ou à mieux faire s'ils ont failli. L'histoire est plus qu'une école d'héroïsme ; c'est l'école du bon sens.

Digitized by Google

La Bretagne possède une histoire belle entre toutes, belle comme devait être nécessairement celle d'une petite contrée envahie, piétinée, écrasée, repeuplée, asservie et libérée enfin par un acte d'audacieuse folie, unique en son genre, depuis l'établissement des gouvernements barbares sur les débris de l'empire romain ; belle comme devait être celle d'un peuple qui, en butte, de toutes parts, aux assauts des hommes et des éléments, a su conserver pendant des siècles, l'intégralité de ses frontières, de ses coutumes, de sa langue et de sa Foi. Or, cette histoire que beaucoup de nations pourraient nous envier et que les étrangers étudient, est presque totalement inconnue par le plus grand nombre d'entre nous.

Quand, par suite de profonds changements sociaux, la tradition orale se fut affaiblie, les faits les plus positifs et les plus éclatants de l'histoire bretonne demeurèrent lettre morte pour la masse du peuple ; et il n'est resté que quelques chansons racontant vaguement quelques lointaines batailles, dont on ne se rappelle même plus les noms.

En admettant qu'on voulut retrouver encore des vestiges d'une tradition plus positive, il faudrait probablement les rechercher parmi les Bretons de la Haute-Bretagne, plutôt que chez les Bretons bretonnants. La raison en est simple. Les premiers, en effet, issus d'un croisement de races et occupant les frontières, furent beaucoup plus souvent mêlés aux troubles et aux guerres fomentés par la France et par l'Angleterre. C'étaient eux qui recevaient d'abord les chocs les plus violents et les plus répétés ; et il est logique de présumer que l'impression a dû leur en rester plus vive. D'autre part, les rares ouvrages spéciaux, populaires

Digitized by Google

ou scientifiques sur l'histoire bretonne, ayant été presque tous publiés en français, les gallos ont eu plus de facilités pour se documenter que leurs frères de Breiz-Iel.

Quoi qu'il en soit et sans s'attarder plus longtemps à cette hypothèse, il reste malheureusement acquis que notre connaissance historique est presque nulle à l'heure actuelle. L'enseignement primaire, dont le but devrait être d'entrer en communion avec l'esprit du peuple et de comprendre ses besoins, bourre la mémoire de nos enfants d'un tas de superfluités pour le moins prétentieuses, dont ils n'auront que faire plus tard. Il n'a pas compris tout le parti que la mère-patrie pouvait retirer d'une éducation et d'une instruction appropriées à chaque milieu ; il n'a pas vu, qu'en élevant les enfants dans les principes suivis par leurs pères, on aurait pu ainsi relier d'une façon indestructible le passé à l'avenir, maintenir la tradition, fortifier les races, et, qu'à côté de ce qui est absolument nécessaire à l'homme, prier, lire, écrire et compter, il aurait mieux fait de lui apprendre l'histoire glorieuse de ses propres ancêtres que de lui faire ânonner des rudiments de physiologie botanique !

Or, nous estimons que les Bretons ont droit, à cause de leur passé, à une autre école plus virile et plus pratique, à l'école de leur langue et à celle de leur histoire ; le reste viendra par surcroît. Il est donc d'un intérêt pressant pour l'avenir de la Bretagne que l'histoire armoricaine se répande enfin dans toutes les classes de la société, et surtout dans les campagnes, où les racines du vieil arbre celtique s'implantent plus vivaces et plus robustes qu'ailleurs. Les concours, les conférences et la propagande par le livre sont trois moyens tout indiqués.

Digitized by Google

Par des concours aussi fréquents que possible, il faudra éveiller l'attention des lettrés, encourager les jeunes historiens, et créer indirectement par là-même une pléïade de conférenciers, qui, de leur propre mouvement ou sur invitation spéciale, iront un peu partout prêcher la bonne parole historique. Mais les conférences ne peuvent pas suffire; et, afin que le fruit n'en soit pas perdu, il est absolument urgent d'éditer le plus tôt possible une histoire populaire de la Bretagne et de la distribuer *gratuitement* dans les villes et dans les campagnes. Elle secondera les enseignements oraux des conférenciers, et elle réveillera au besoin les intelligences et les mémoires endormies.

Quel que soit le plan qu'on adopte au moment de la mise en œuvre de cette histoire, nous tenons à dire, dès à présent, qu'à notre avis, une histoire populaire véritablement bonne doit être avant tout claire, précise et anecdotique : claire, à cause de l'insuffisance des moyens d'investigation mis à la portée du plus grand nombre ; précise, c'est-à-dire rigoureusement scientifique, l'histoire n'acceptant la légende que comme ornement littéraire et tout au plus comme un commencement de preuve ; anecdotique enfin, pour qu'elle parle au cœur et à l'imagination plus éloquemment que ne le ferait une chronologie brève et aride.

Elle devra être tirée en trois éditions différentes (1) : une exclusivement bretonne pour les campagnes bretonnantes, une autre entièrement française pour la Haute-Bretagne et une troisième enfin, française et bretonne à la fois, destinée aux paroisses frontières des

(1) Il y aura en réalité plus de trois éditions attendue qu'il y a quatre dialectes principaux, dont trois confinent aux contrées de langue française.

Digitized by Google

deux langues, afin de faciliter un échange d'observations et d'appréciations entre compatriotes. Telle devra être, selon nous, l'histoire du peuple breton.

En conséquence, et après avis favorable de son Directeur général, le bureau de la section d'histoire et de littérature décide :

I. Qu'un concours en langue française est établi pour l'année 1903 sur la question suivante : Des invasions normandes en Armorique, leur durée, leur fin.

II. Des prix et de nombreuses mentions, dont la nomenclature sera dressée plus tard, seront attribués aux meilleurs travaux, dont le compte-rendu détaillé sera lu en séance publique, au prochain congrès de l'Union Régionaliste Bretonne.

III. Les manuscrits devront être remis avant le 15 juillet, afin de laisser au jury le temps nécessaire pour opérer un classement.

IV. La section d'histoire et de littérature adopte, en principes, la création d'une histoire populaire de Bretagne et sa diffusion gratuite dans les villes et les campagnes. Elle fait appel à toutes les bonnes volontés qui voudront lui apporter leur concours. Elle recommande, à cette occasion, la mise à l'étude immédiate d'une société coopérative d'éditions analogue à celles qui fonctionnent déjà chez les peuples slaves de l'empire Austro-Hongrois.

V. Cette histoire populaire de Bretagne devra être claire, précise et anecdotique. Elle sera éditée en breton des quatre dialectes, en français et en breton avec traduction française. L'exemplaire ne devra pas, autant que possible dépasser le coût de cinquante centimes.

Digitized by Google

VI. Afin de se documenter pour calculer le tirage de l'édition franco-bretonne et recueillir, à cet effet, tous les renseignements nécessaires au sujet des paroisses frontières de la langue celtique, le bureau de la Section d'histoire et de Littérature nomme dès aujourd'hui comme correspondants *ad hoc*, Messieurs Even pour le Goëllo, Jaffrennou pour la Cornouailles, et Herrieu pour le Morbihan, et les remercie d'avance du concours efficace qu'ils voudront bien lui donner.

COMPOSITION DU JURY

MM. Comte de Laigue.
Vicomte de Calan.
René Saïb.
Yann Rumengol.
Henry de la Guichardière (rapporteur).

Henry de la Guichardière,
« *Telen Aour* »
Secrétaire.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE
ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXIX. — PREMIER SEMESTRE

BARDE DU MENEZ BRÉ (Le). Sonik. Février. 155.

DE BELLEVUE (Cte). Le Comte Desgrées du Lou, Président de la Noblesse aux Etats de Bretagne de 1768 à 1772, et son procès contre le Duc de Duras. VII. Fin. Janvier. 41.

BESCO DE Ste TRÉPHINE. An ine evruz. Janvier. 39.

BESCO ET OLLIVIER (Abbés). Potred Plévin. Mars. 232.

BLANCHARD (René). Le 10e Léger et la Révolution de Juillet 1830 à Nantes. I. Janvier. 10. — II. Février. 144. — III. Mars. 220. — IV. Avril. 294. — V. Fin. Mai. 395.

BOULÉ (Louis). *Le Pays qui parle* (par Yves Berthou). Avril. 351.

DE CALAN (Vte). La Bretagne dans les romans d'aventures. I. Février. 111. — II. Mars. 234. — III. Avril. 321.— IV. Mai. 419.— V. Juin. 505.

— *La Bretagne et le Culte du Passé* (par G. Dottin). Mars 266.

COLLIN (Sullian). Brizeux mis en musique. III. Fin. Janvier. 24.

DE COURSON (R.). Légende de la VIe Croisade. III. Fin. Janvier. 56.

LE GOFFIC (Charles). Gabriel Vicaire. Janvier. 5.

DE GOURCUFF (Olivier). Le cours de langue bretonne à l'Athénée Saint-Germain. Janvier. — *La Duchesse de Berry à Beaupréau, Un Monument au généralissime d'Elbée* (par le marquis d'Elbée). Mars. —Paul Eudel, *Théâtre*. Mars. – La Société Nantaise des *Amis des Arts* et M. le baron de Wismes. Mars. — *Oran, Tlemcen, Sud Oranais* (par le commandant de Pimodan). Mars. — *Lettre du P. Lacordaire à la comtesse Eudoxie de la Tour du Pin, 2e édition.* Mars. — *Saint François d'Assise et son Ecole* (par Paul Henry). Mars. — *Premières Poésies* (par Jean Plémeur). Mars. — *Les Actes des Saints de Redon* (par R. de Laigue). Avril. — *Emilienne* (par Jean Charruau). Avril. — *Misères humaines* (par Edouard Hamon), *le Roi du jour : l'alcool* (par le même). Avril. — *Pour les Bretons* (par H.

Digitized by Google

Bout de Charlemont). Avril. — *Mme Inger à Ostraat* et *Catilina*, drames d'Henrick Ibsen traduits et publiés par le Vte de Colleville et M. F. de Zepelin. Avril. — *Le général Mellinet en Afrique*, un siècle de batailles, 1741-1843 (par George Bastard). Avril. — *Les idées de Matutinaud* (par l'abbé E. Duplessy). Mai. — *Gilbert* (par Mme Madeleine Lépine). Mai. — *Gavarni* (par Émile Blémont). Mai. — *St François Xavier* (par le P. L. Jos. Marie Cros, S. J.), et *St Jean François Régis* (par le même). Mai. — Les Artistes Bretons et les Peintres de la Bretagne aux Salons de 1903. Juin. — Ouvrages récents du baron Gaëtan de Wismes. Juin. — La première Carte portant le nom d'Amérique. Juin. — Le Catalogue périodique de la Librairie Le Dault. Juin. — *Table décennale de l'Almanach des Spectacles*. Juin.

GUILLOUX (Abbé). Les Prêtres de Baud pendant la Révolution. I. Mars. 198. — II. Avril. 342. — III. Mai. 435. — IV. Juin. 531.

GWENN. *Passion ou Devoir* (par Bernard Steller). Mars. — *Le Livre de l'Emeraude, En Bretagne* (par A. Suarès). Mars. — *Donatienne* (par René Bazin). Avril. — *Mon Père*, Pages d'Enfance (par Yann Scorff). Mai. — *Les Roses Rouges* (par O. de Gourcuff) Juin. — *L'Amour et la Mort* (par Alexandre Goichon). Juin.

JUSTICE (Octave). Pour les Pêcheurs Bretons. Avril. 304.

DE LAIGUE (Cte René). *L'Emigration dans l'Avranchin* (par A. de Tesson). Février. — *Les généraux de la Vendée militaire : Marigny t. I., 1754-1794* (par Henri Bourgeois). Février. — Une librairie bretonne à Paris. Avril. — *Cohon évêque de Nantes et de Dol* (par F. Duine). Juin. — *Le Tiercent* (par l'abbé Guillotin de Corson). Juin. — *Le Port de Redon aux XIVe et XVe siècles* (par J. Trévédy) Juin. — *Etudes complémentaires de représentation politique vraie* (par Séverin de la Chapelle) ; *Nouvelle méthode politique française* (par le même). Juin. — *L'Obituaire des Cordeliers d'Angers* (par Dom L. Guilloreau). Juin. — *Le Blason populaire de l'Avranchin* (par A. de Tesson). Juin.

LANGLADE (Emile) *Fleur de Grève* (par Maurice Cabs). Janvier. 79. — Elgin. I. Février. 160. — II. Fin. Mars. 208.

MILLON (Abbé A.). Sainte-Anne d'Auray et son culte en Ille-et-Vilaine. Février. 81. — Choses de chez nous : Chronique de Bretagne. Janvier. 63. — Mars. 240. — Mai. 445.

MONMARCHÉ (Marcel). Un poète berrichon. Avril. 288.

Digitized by Google

OLGA (Cᵗˢˢᵉ). Son mari. I. Mars 190. — II. Avril, 307. — III. Mai. 383.

OLLIVIER (Abbé). Voyez Besco.

PICQUENARD (Docteur A.). Recherches sur l'extension ancienne de la Forêt de Névet. I. Juin. 474.

ROUSSEAU (Docteur A.). L'Idée décentralisatrice et les partis politiques sous la Restauration. I. Février. 127. — II. Mars. 177. — III. Avril 329. — IV. Juin. 516. — L'Abbé J.-M. de Lamennais, sa vie et ses œuvres d'après un ouvrage récent. Mai. 369.

DE LA SAUDRAYE (Gette). Echo de Noël : Bien Aimer. Février. 102.

SAULNIER (F.). Les Sévigné oubliés. Types et Récits du XVIIᵉ siècle. L'abbé de Sévigné. II Fin. Janvier. 30.

STELLER (Bernard). L'Or de la France; L'Hermine de Bretagne. Février 159. — Pâques; Conversion. Mars. 230

TRÉVÉDY (J.). Acquisition de la noblesse par la possession des fiefs nobles. I. Avril 273. — II. Fin. Juin. 486.

VALLÉE (F.) Kloarek ar C'hlaouder. Juin. 498.

X. *Chanson bretonne* (par Bernard Steller). Mai. 464.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google